U d'/of OTTAWA
39003001238343

52-25-57

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/recueildesinstru23fran

RECUEIL
DES
INSTRUCTIONS
DONNÉES
AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE
DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE
JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉ
SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

XXIII

HOLLANDE

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

LOUIS ANDRÉ & ÉMILE BOURGEOIS

TOME TROISIÈME
1730-1788

PARIS
E. DE BOCCARD, EDITEUR
ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING ET Cie
1, RUE DE MÉDICIS, 1

1924
Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

RECUEIL

DES

INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE

JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

XXIII

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

« ... M. Emile Bourgeois *est chargé de préparer le Recueil des Instructions pour la Hollande, avec le concours de* M. Louis André..... M. Gustave Fagniez *est désigné comme commissaire.....* ».

(Extrait des procès-verbaux des séances du 13 mars 1918 et du 2 décembre 1903).

Vu par le commissaire délégué,

Meudon, le 24 mai 1922

SIGNÉ :

G. FAGNIEZ

RECUEIL

DES

INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE

JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

XXIII

HOLLANDE

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

Louis ANDRÉ & Émile BOURGEOIS

TOME TROISIÈME

1780-1788

PARIS

E. DE BOCCARD, EDITEUR

ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING ET Cie

1, RUE DE MÉDICIS, 1

1924

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

Oct. 1930

DC
131.5
.F8
1884
v.23

XVIII

LE MARQUIS DE FÉNELON

AMBASSADEUR

1730-1744

L'instruction, rédigée le 20 novembre 1730 par Chauvelin pour le marquis de Fénelon retournant à La Haye, est courte, mais précise et ferme [1].

Dès les premières lignes, le secrétaire d'état définit l'objet de la mission de l'ambassadeur, « presser » les Etats-Généraux « d'entrer dans des mesures de guerre, qui paraissent devenues nécessaires par l'inflexibilité de la cour de Vienne et par ses vues trop ambitieuses ».

Pour justifier cette politique, il résume les négociations engagées depuis le congrès de Soissons, les exigences de l'Autriche, et les tendances tellement pacifiques de l'Angleterre et de la Hollande que les stipulations du traité de Séville n'ont pas été appliquées.

Sans doute, dit-il, les Hollandais ne veulent pas d'hostilités dans les Pays-Bas autrichiens parce qu'ils craignent que la France, victorieuse, ne s'en empare : sans doute encore, ils sont effrayés de l'ambition d'Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne, soupçonnée par eux de penser à la reconquête des possessions italiennes perdues en 1713. De là résulte une extrême défiance à l'égard des cours de Versailles et de Madrid : il convient de la faire disparaître.

Le roi déclare donc qu'il « songe uniquement à procurer l'établissement des garnisons espagnoles » en Toscane et à Parme, parce que « l'honneur et la gloire de son règne y sont intéressés ». L'obstination de l'Empereur étant irréductible, on est dans la nécessité de

1. *Correspondance de Hollande*, t. 381, f°s 159-172, minute : — f°s 173-179, original.

combattre et en Italie et partout où on pourra l'atteindre, en particulier aux Pays-Bas. Mais Fénelon assurera les Etats-Généraux que la France ne conservera rien « dans les Pays-Bas de toutes les conquêtes qui pourroient être faites » et que « Sa Majesté ne forme point ni pour Elle ni pour l'Espagne des projets de conquêtes qui puissent alarmer la république ».

Les raisons, qui ont poussé Charles VI à ne pas céder, sont « le peu de force et de résolution qu'ont fait voir les alliés de Sa Majesté » et aussi « la multiplicité et la longueur des délibérations inutiles pour régler les opérations de guerre ». Or, par intérêt, les Hollandais ne doivent-ils pas enfin prendre un parti énergique ? Devenu trop puissant, l'Empereur maintiendrait la compagnie d'Ostende, terminerait à sa guise les affaires d'Ost-Frise et du Mecklembourg : il pourrait même ensuite porter « les plus grands coups à la liberté de la république elle même » et parvenir enfin à la « monarchie universelle ».

Pour prévenir ces dangers, les alliés conviendront sans délai des entreprises militaires qu'ils pourraient tenter et fixeront les effectifs que chacun d'eux fournira. Les Hollandais en particulier doivent immédiatement procéder à une augmentation de troupes. C'est « le seul moyen de faire voir à l'Empereur que le parti est sérieusement pris ».

Chargé d'entraîner les Etats-Généraux, Fénelon négociera non seulement avec les ministres, soumis à l'influence anglaise, mais encore avec les républicains « bien intentionnés » pour peser ainsi sur les décisions qu'il est indispensable d'adopter.

Parti précipitamment de France à la fin du mois de novembre 1730 [1], arrivé à La Haye le premier décembre, Fénelon prononça le 4 aux Etats-Généraux un discours énergique pour demander l'ouverture de négociations dans le but d'élaborer un plan commun contre l'Autriche [2].

Ses premiers entretiens avec Slingelandt le convainquirent que le pensionnaire était hanté par deux éventualités, à son avis, redoutables : l'ambition de l'Espagne pourrait « embarquer » les Provinces-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 381, f° 180, lettre de créance, 20 novembre 1730.

Pendant son séjour en France, Fénelon, de juillet à octobre 1730, rédigea plusieurs mémoires sur les affaires générales : on les trouve dans *Mémoires et documents, fonds France*, t. 501.

Sur les événements de 1731 à 1734, v. divers mémoires, écrits peut-être par Chauvelin lui-même, dans *Mémoires et documents, fonds France*, t. 503. — Cf. Driault, *Chauvelin*, dans *Revue d'hist diplom.*, 7e année, p. 189.

Pour les négociations de 1733-1734, v. un mémoire de Le Dran, dans *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. 27, f°s 4-50 ou *fonds France*, t. 446, composé d'après la correspondance de Chauvelin et de Fénelon.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 381, f° 209, Fénelon à Chauvelin, 5 décembre 1730 : — f° 206, discours de Fénelon, 4 décembre 1730.

Unies dans une guerre générale et l'attaque contre les Pays-Bas serait fatalement une « pomme de discorde » [1]. Chauvelin, après avoir rétorqué les arguments du pensionnaire, se borna à déplorer « la honte de notre division de sentiments » et enjoignit à Fénelon de modérer son ardeur [2]. Point n'est besoin d'être inquiet, si les Anglais négocient secrètement à Vienne et s'ils mettent les Hollandais dans la confidence : « Vous ne sauriez trop, écrit-il, rester sur la réserve, jusqu'à ce que l'on voie plus clair » [3].

Malgré lui Fénelon dut se résigner à un rôle passif. Il se contenta de transmettre à sa cour les résolutions prises par les Etats-Généraux à propos du maintien de la paix européenne ou de l'augmentation de leurs troupes et il s'efforça de pénétrer les intentions du greffier Fagel, le soutien principal du pensionnaire [4]. D'ailleurs il se plaignait amèrement d'être tenu à l'écart par les ministres de la république, qui lui laissaient totalement ignorer leurs pourparlers particuliers avec les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche [5].

Le 16 mars 1731, ces deux puissances signaient le second traité de Vienne, par lequel la Grande-Bretagne accordait sa garantie à la Pragmatique Sanction. L'Espagne adhérait à cette convention au mois de juin, et les Etats-Généraux au mois d'août.

Aussitôt informé de ce traité austro-anglais, Fénelon demanda des instructions à son gouvernement [6] Le 3 avril, Chauvelin lui manda : « Nous sommes dans le cas où le silence est ce qui convient le plus à notre dignité comme nos intérêts demandent que nous regardions ce traité comme non avenu pour nous » [7]. Indifférence et réserve, tel

1. *Correspondance de Hollande*, t. 381, f°s 220 et sq., Fénelon à Chauvelin, 5 décembre 1730.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 381, f°s 245 et sq., le roi et Chauvelin à Fénelon, 17 et 18 décembre 1730.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 382, f°s 39 et sq., et 165, Chauvelin à Fénelon, 18 janvier et 14 février 1731.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 381, f°s 297 et sq., résolution des Etats-Généraux, 18 décembre 1730 : — t. 382, f° 60, Fénelon au roi, 18 janvier 1731, — f°s 103 et 126, Fénelon à Chauvelin, 25 janvier et premier février 1731, — f° 132, résolution des Etats-Généraux, janvier 1731.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 382, f°s 126 et sq., Fénelon à Chauvelin, 1 février 1731 — Cf. *Idem*, t. 383, passim.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 383, f° 18, lettre de La Haye, 3 avril 1731 : « Le marquis de Fénelon, qui s'étoit tenu fort retiré depuis quelque temps, se donne beaucoup de mouvements depuis la nouvelle du traité conclu entre l'Empereur et le roi de la Grande-Bretagne, et il est presque tous les jours chez les seigneurs de la régence. Ce ministre a envoyé un exprès à la cour de France qu'il attend de retour la semaine prochaine avec de nouvelles instructions comment il doit se gouverner dans la conjoncture présente »

7. *Correspondance de Hollande*, t. 382, f° 335, et t. 384, f° 142, Chauvelin à Fénelon, 3 avril et 19 août 1731.

était le mot d'ordre. Fénelon s'y soumit, non sans résistance : « En conformité, Monsieur, de ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander, je me maintiens dans l'usage d'aller de temps en temps chez M. le pensionnaire et chez M. Fagel, quoique je n'aie rien à leur dire » [1].

Cette inaction, à laquelle se résignait difficilement l'ambassadeur, bientôt complète [2], dura jusqu'au moment où la santé du roi de Pologne, Auguste II, devint si mauvaise que l'on put prévoir sa mort dans un bref délai.

Cet événement, si important au point de vue politique, eut lieu le premier février 1733. Dès le mois de novembre précédent, Fénelon avait sondé quelques-uns des principaux députés hollandais et acquis la conviction que, si une conflagration générale éclatait, les Etats-Généraux resteraient neutres, désirant seulement, comme toujours, que les Pays-Bas ne devinssent pas un des théâtres de la guerre [3]. L'intérêt de cette information n'échappa nullement à Chauvelin : en mars 1733, envoyant à l'ambassadeur la déclaration de la France relative aux affaires de Pologne, il le chargeait de démêler rapidement les véritables sentiments des Hollandais [4].

Les lettres de Fénelon changent alors de caractère : très brèves et insignifiantes auparavant, elles deviennent abondantes, copieuses même. Car, au récit de ses multiples démarches, l'ambassadeur ajoute des réflexions, des hypothèses, des plans militaires ou diplo-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 383, f° 130, Fénelon à Chauvelin, 1 mai 1731.
A plusieurs reprises, l'ambassadeur tenta d'insinuer qu'il pourrait engager des pourparlers avec les Etats-Généraux : Chauvelin refusa constamment : *Correspondance de Hollande*, t. 383 à 385, passim.

2. V. *Correspondance de Hollande*, t. 386 à 391, passim ; — en particulier, t. 386, f°s 188 et 260, — t. 387, f° 33, — t. 390, f° 121.
Pendant toute l'année 1732, Fénelon se borna à renseigner son gouvernement sur les affaires d'Ost-Frise, la succession de Berg et de Juliers, l'élection d'un roi des Romains, etc. : il écrivit aussi un mémoire détaillé et curieux sur le choix d'un pensionnaire (*Correspondance de Hollande*, t 388, f°s 58-79, 12 mai 1732).

3. *Correspondance de Hollande*, t. 391, f°s 55 et sq., Fénelon à Chauvelin, 11 novembre 1732 : — f° 88 v°, Chauvelin à Fénelon, 30 novembre 1732 : « Le discours qu'a laissé échapper M. de Vegilin sur leur indifférence pour tout ce qui ne se passeroit pas du côté des Pays-Bas fait voir qu'on pourroit inquiéter l'Empereur d'un autre côté sans que la Hollande y prît part et qu'elle pourroit en ce cas prendre le parti de la neutralité. Il seroit bien à souhaiter qu'elle connût assez ses intérets pour que cette maxime devînt générale dans le pays où vous êtes et je suis persuadé que, sans sortir des bornes de la circonspection qui vous est prescrite, vous y contribuerez dans les occasions qui s'en pourront présenter naturellement ».

4. *Correspondance de Hollande*, t. 392, f°s 270 et sq., Chauvelin à Fénelon, 19 mars 1733.

matiques, que les événements, qui se précipitent, suggèrent à son imagination trop vive et à son zèle trop ardent. Il semble que, dégagé des entraves jusqu'alors impatiemment supportées, il n'ait pas pu, dans sa joie, conserver la mesure. Et, à plusieurs reprises, Chauvelin sera obligé de lui signaler les imprudences commises et de recommander la modération, le calme et, aussi, l'obéissance passive aux ordres du roi.

De mars à novembre 1733, Fénelon eut donc à déployer une grande activité [1]. Après avoir affirmé que les affaires polonaises laissaient les Provinces-Unies dans « un sentiment uniforme pour une indifférence totale » [2], il dut revenir sur cette opinion : car de nombreuses conversations avec divers députés le persuadèrent vite que les Hollandais se refusaient à voir les armées françaises s'avancer dans les Pays-Bas, et même vers les bords du Rhin [3].

Chauvelin désirait davantage. Attachant peu de valeur aux avis des républicains trop faibles [4], il tenait surtout à l'opinion de Slingelandt et de Fagel, qui observaient un mutisme peu encourageant. Il s'étonne donc que la Hollande « ne fasse rien et ne dise rien » ; il se demande quels sont « les principes et dispositions de la république » ; pour essayer de les connaître, il envoie un mémoire dans lequel il expose la politique suivie par la France [5]. Préoccupés des frontières méridionales de leur pays, embarrassés en outre par une lettre du primat de Pologne sollicitant leurs bons offices, Slingelandt et Fagel se décidèrent bientôt à entrer en conférence avec Fénelon [6].

Chauvelin ne fit pas attendre ses instructions. Si dans une dépêche « ostensible » il se borna à des termes généraux, à des promesses vagues en faveur des Provinces-Unies, en revanche il précisa ses vues dans une lettre particulière. Tout en considérant comme un piège la proposition de neutraliser les Pays-Bas autrichiens, il ne fallait pas cependant la rejeter formellement : « Il suffit que nous

1. Sur la première partie de cette négociation (mars-juillet 1733), v. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 11, f°s 67-88, *Abrégé historique tiré des dépêches de M le marquis de Fénelon, ambassadeur de Sa Majesté en Hollande, et des ordres qui lui ont été adressés de la cour dans l'annee 1733*, par M. Magnan, 30 juillet 1733.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 393, f° 130 v°, Fénelon à Chauvelin, 24 mars 1733.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 393, passim.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 390, f° 196, Chauvelin à Fénelon, 16 octobre 1732 : « Le petit nombre des patriotes se trouve trop faible aujourd'hui pour espérer que la république revienne sitôt à ses véritables intérêts ».

5. *Correspondance de Hollande*, t. 394, f°s 116, 235 et sq., et 251, Chauvelin à Fénelon, 7, 25 et 28 juin 1733.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 394, f°s 159 v°, 193 et sq., 285 et sq., Fénelon à Chauvelin, 9, 15 et 30 juin 1733.

laissions les portes ouvertes et que nous fassions connaître et sentir par nos préparatifs et nos discours que les moments sont précieux »[1].

Le premier juillet 1733 se réunirent Fénelon et les délégués des Etats-Généraux, qui venaient d'exposer leurs inquiétudes dans une « résolution ». L'ambassadeur opposa la politique conciliante de la France aux visées ambitieuses de l'Autriche : c'est donc, disait-il, aux ministres de l'Empereur que les Hollandais doivent directement s'adresser pour que la tranquillité européenne ne soit pas troublée. Le pensionnaire lui proposa aussitôt la neutralité des Pays-Bas que désiraient vivement, dit-il, l'Angleterre et la Hollande et, dans un entretien ultérieur, il insista très longuement à ce sujet [2]. Les points de vue étaient encore trop éloignés et, le 10 et le 13 juillet, aucun résultat pratique ne sortit des conférences : les Hollandais ne voulaient prendre aucun engagement précis avant d'avoir obtenu de la France les garanties demandées [3].

Chauvelin trouva que Fénelon s'était trop avancé en indiquant aux Hollandais quelle tactique ils devaient adopter à l'égard de la cour de Vienne. Se méfiant des Provinces-Unies et de l'Angleterre, il estimait qu'après avoir reçu de la France des assurances catégoriques relativement aux Pays-Bas, elles ne s'opposeraient plus à la guerre et même, prépareraient leurs forces pour intervenir au moment opportun et dicter la loi à l'un des belligérants, probablement la France, comme en 1668. Sans repousser une négociation sur la neutralité des Pays Bas, il valait beaucoup mieux, disait-il, « tenir la Hollande en inquiétude sur le choix de nos entreprises..., montrer peu d'empresssement à négocier et par conséquent ne faire aucune proposition que ce puisse être » [4].

Cette tactique réussit. Etonnés et inquiets de l'inaction subite et prolongée de Fénelon, les Etats-Généraux se déci ent, après un mois de vaine attente, à prendre l'initiative. Par leur résolution du 26 août, ils affirment qu'ils ne s'intéresseront nullement aux affaires de Pologne et aux « brouilleries qui en pourroient résulter » : en échange, ils demandent à la France de ne pas attaquer les Pays-Bas [5]. Le 8 septembre, Chauvelin leur donnait satisfaction [6].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 394, f°s 301 et sq., 306 et sq., Chauvelin à Fénelon, 6 juillet 1733.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 395, f°s 22 et sq., 75 et sq., Fénelon à Chauvelin, 2 et 6 juillet 1733.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 395, f°s 109 et sq., 153 et sq., 167 et sq., Fénelon à Chauvelin, 13 et 15 juillet 1733.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 395, f°s 96 et sq., 248 et sq., 310, Chauvelin à Fénelon, 9 et 24 juillet et 1 août 1733.

5 *Correspondance de Hollande*, t. 396, f° 176, résolution des Etats-Généraux, 26 août 1733.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 396, f° 197, Chauvelin à Fénelon, 4 sep-

L'élection de Stanislas Lesczinski (septembre) et le passage du Rhin par l'armée française, sous les ordres de Berwick (octobre), ravivèrent les alarmes des Provinces Unies, qui sollicitèrent une garantie écrite de la France. Apprenant l'envoi d'Horace Walpole à La Haye et redoutant, encore une fois, les intrigues anglaises, Chauvelin chargea Fénelon de hâter la rédaction de l'acte de neutralité en prenant pour base le projet qu'il lui adressait [1] L'accord entre l'ambassadeur et le greffier Fagel fut réalisé rapidement et, approuvé par le secrétaire d'état, Fénelon signa le 24 novembre la convention [2].

Tout paraissait fini. Mais presqu'aussitôt l'ambassadeur fit connaître l'intention des Etats-Généraux de se concerter avec l'Angleterre pour « éteindre le feu » et il émit l'avis qu'ils projetaient l'offre d'une médiation [3]. Ces négociations, commencées bientôt, lui échappèrent complètement : elles eurent lieu en France entre Fleury, Chauvelin et les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, et à La Haye entre Horace Walpole, Slingelandt et Fagel [4]. Informé de temps en temps par le secrétaire d'état, Fénelon reçut seulement

tembre 1733, — f° 224, mémoire du roi : — t. 397, f°s 45 et sq., Fénelon à Chauvelin, 8 septembre 1733.

Malgré leur satisfaction, les Etats-Généraux estimèrent que le terme de Pays-Bas était trop vague ; s'agissait-il des Pays-Bas autrichiens ou simplement de la barrière ? Dans ce dernier cas, le roi aurait conservé la liberté d'attaquer le Luxembourg. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 397 et 398, passim : p. ex., t. 397, f° 153, résolution des Etats-Généraux, 18 septembre 1733 ; — t. 368, f° 29, réponse du roi, 7 octobre 1733, — f° 91, Fénelon à Chauvelin, 14 octobre 1733, — f°s 217 ou 219, résolution des Etats-Généraux, 27 octobre 1733.

1. *Correspondance, de Hollande*, t. 398, f°s 175 v°, 186 et sq., 232, Chauvelin à Fénelon, 27 et 29 octobre et 1 novembre 1733 : — f° 207, projet de convention.

Les inquiétudes de Chauvelin n'étaient pas justifiées, du moins pour le moment : Horace Walpole, arrivé à La Haye le 27 octobre, n'y resta que quelques jours et repartit pour l'Angleterre.

A la suite de la résolution des Etats-Généraux du 27 octobre, Chauvelin envoya un nouveau projet de convention à Fénelon : *Correspondance de Hollande*, t. 398, f° 257, Chauvelin à Fénelon, 6 novembre 1733 : — f° 285, projet de convention.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 399, f°s 73 et sq., Fénelon à Chauvelin, 11 novembre 1733 : — f° 136, Chauvelin à Fénelon, 16 novembre 1733 : — f° 139, plein pouvoir pour Fénelon, 16 novembre 1733, original (la minute est dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 11, f° 41).

Plusieurs textes de la convention du 24 novembre 1733 sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 399, f°s 196 et sq., ou dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 11, f°s 138, 143. — Cette convention fut ratifiée par les Etats-Généraux au mois de décembre : *Correspondance de Hollande*, t. 399. f° 410, Fénelon à Chauvelin, 22 décembre 1733.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 399, f° 311 v°, Fénelon à Chauvelin, 9 décembre 1733 : — t. 400, f° 258, Fénelon à Chauvelin, 9 février 1734.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 400 à 403, passim, janvier-août 1734.

pour instruction de mettre les républicains hollandais en garde contre les « artifices anglais » [1], de surveiller les démarches d'Horace Walpole [2] et de s'en tenir à des déclarations générales [3]. Et même, quand, par une résolution du 17 août 1734, les Etats-Généraux insistèrent pour que la cour de Versailles s'expliquât nettement sur la médiation projetée [4], Chauvelin ordonna à Fénelon de « se renfermer, si l'on vous reparle sur cette résolution, à dire que nous en avons dit beaucoup et pour qu'on ne puisse douter de nos intentions et du fond que l'on y peut faire » [5].

L'étonnement de Fénelon, déjà grand, s'accentua encore. Le 11 septembre, le secrétaire d'état français, faisant un vif éloge du pensionnaire, priait l'ambassadeur de l'assurer que la France s'entendrait toujours avec lui et ne ménagerait pas ses efforts pour le satisfaire [6]. Cette amabilité subite, incompréhensible pour Fénelon, s'explique par le fait qu'à ce moment Fleury et Chauvelin envoyaient secrètement dans les Provinces-Unies un émissaire chargé d'aboutir à une entente directe avec Slingelandt. A cette négociation de Jannel, Fénelon n'eut aucune part.

Les mouvements qu'elle causa à La Haye ne lui échappèrent pas tout à fait, les allées et venues d'Horace Walpole et du pensionnaire l'intriguèrent: mais il ne put percer le mystère [7]. Aussi sa stupéfaction fut-elle extrême lorsque, le 17 décembre, en présence de l'ambassadeur anglais, les Etats-Généraux lui remirent une résolution annonçant qu'ils agiraient de concert avec la Grande-Bretagne pour prendre des mesures en vue de la paix [8]. N'ayant reçu aucun ordre,

1. *Correspondance de Hollande*, t. 399, lettre de Chauvelin à Fénelon, décembre 1733.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 401, f°s 252 et sq., Chauvelin à Fénelon, 21 avril 1734.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 402, f°s 191 et sq., Chauvelin à Fénelon, 2 juin 1734.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 403, f° 322, résolution des Etats-Généraux, 17 août 1734.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 403, f° 366 v°, Chauvelin à Fénelon, 25 août 1734.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 404, f°s 16 et sq., Chauvelin à Fénelon, 11 septembre 1734. — Sur la négociation secrète de Jannel, v. chapitre XIX.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 405, f° 189 v°, Fénelon à Chauvelin, 25 novembre 1734: « Je ne suis pas éloigné de penser qu'on se dispose peut-être à faire le pas de s'ouvrir les premiers à vous sur la nature des conditions auxquelles la paix pourroit se faire. Peut-être encore voudra-t-on y mettre le raffinement de faire passer la chose par quelque canal qui soit hors du cours ordinaire ». — *Idem*, t. 406, f° 78, Fénelon à Chauvelin, 13 décembre 1734: « Il y a quelque chose d'intéressant en l'air ».

8. *Correspondance de Hollande*, t. 406, f°s 111 et sq., Fénelon à Chauvelin, 17 décembre 1734: — f° 120, résolution des Etats-Généraux, 17 décembre 1734.

ignorant que Jannel, venu en novembre à La Haye, était sur le point d'y retourner, Fénelon ne pouvait comprendre la portée de cette démarche. Encore en janvier 1735, il écrivait : « Je n'ai l'honneur de vous rien dire du mouvement où l'on paraît être ici par rapport à l'affaire générale. Ce seroient les ténèbres qui parleroient à la lumière » [1].

Les ténèbres se dissipèrent lorsque, au parlement anglais, dans le discours d'ouverture, le roi Georges II annonça la décision des puissances maritimes de proposer aux belligérants un projet de pacification. Cette déclaration officielle terminant les pourparlers secrets de La Haye, Fénelon jugea que la fin de son inaction forcée approchait. Le 26 février 1735, en effet, il reçut communication du « projet » anglo-hollandais, dont tout le monde parlait sans le connaître [2]. Mais un deuil de famille l'obligea à partir pour la France [3].

Pendant son congé (22 mars — 2 mai 1735) [4], une vive polémique s'engagea entre Fleury et Horace Walpole, le premier reprochant au second la mauvaise foi du gouvernement anglais, qui, ayant promis de « respecter le secret », n'avait pas tenu sa parole [5]. Bien plus, après un minutieux examen du plan anglo hollandais, la cour de Versailles, appuyée par celles de Madrid et de Turin, le déclarait irrecevable et incapable de procurer une paix solide et honorable [6].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 407, f° 78, Fénelon à Chauvelin, 7 janvier 1735 — f° 120 v°, le même au même, 18 janvier 1735.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 408, f°s 141 et sq., Fénelon à Chauvelin, 25 février 1735 : — f° 147, résolution des Etats-Généraux, 26 février 1735 : — f° 149, projet d'accommodement ou de pacification qu'en suite de l'acceptation de leurs bons offices le roi de la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux proposent aux puissances engagées dans la présente guerre : — f°s 170 et sq., Fénelon à Chauvelin, 28 février 1735.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 409, f° 40, Fénelon à Chauvelin, 8 mars 1735 : — f° 51, Chauvelin à Fénelon, 13 mars 1735. — Fénelon fut suppléé par l'abbé Delaville qui, plus tard, devait être son successeur.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 409, f° 174, Delaville à Chauvelin, 24 mars 1735, — f° 285, Fénelon à Chauvelin, 25 mars 1735 : — t. 410, f°s 148, 159 et 207, Fénelon à Chauvelin, 26 et 27 avril et 3 mai 1735.

5. Les documents sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 409 et 410 : voir surtout, dans le t. 409, f°s 52 et 63, les lettres *particulières* de Fleury à Horace Walpole, 14 mars 1735, et f° 300, la réponse d'Horace Walpole, 29 mars 1735.

6. Dans le t. 408 de la *Correspondance de Hollande*, on trouve, aux f°s 185 et 191, deux mémoires rédigés à la cour de Versailles : *Mémoire sur le plan que l'Angleterre et la Hollande viennent de produire*, 4 mars 1735, et *Mémoire par lequel on montre que ce n'est pas par esprit d'éloignement pour la paix que l'on a montré de la répugnance pour la signature séparée avec les Anglais*, 7 mars 1735. Ces deux mémoires paraissent être l'œuvre de Chauvelin.

Fleury déclare que le roi a jugé le plan « très déshonorable » et qu'à Paris on le considère comme honteux pour la nation. Il refuse de même celui qu'Horace Walpole, venu en France, lui soumet au mois d'avril. — V. *Cor-*

Trouvant cette réponse à son retour à La Haye, Fénelon la communiqua à Horace Walpole [1], à Slingelandt et à Fagel [2]. Si l'adhésion de l'Empereur au projet était, en Hollande, accueillie avec joie [3], le refus de la France et de ses alliés souleva de véhémentes protestations et le pensionnaire, faisant allusion à ses pourparlers secrets avec Jannel, alla jusqu'à dire qu'il avait été joué par Fleury et Chauvelin. En rendant compte de cette levée de boucliers, Fénelon avouait n'y rien comprendre quand on lui parlait du passé : c'est alors seulement que le cardinal se décida à lui dévoiler le secret, en renouvelant ses plaintes contre le manque de sincérité, disait-il, de Slingelandt et d'Horace Walpole [4].

Pour obliger le gouvernement de Versailles à se découvrir, les Etats-Généraux lui demandèrent, le 7 juin, s'il consentirait à la conclusion d'un armistice avec l'Autriche [5]. Fort ému par l'animosité qui se manifestait contre la France dans les Provinces-Unies, Fénelon conseillait vivement de répondre favorablement à cette requête [6]. Mais Chauvelin, hostile à l'Autriche et de plus en plus défiant à l'égard de l'Angleterre et des Etats-Généraux, ordonna à l'ambassadeur d'être ferme avec Horace Walpole et le « parti anglais » et de ne pas « négliger ce qui peut augmenter l'intimité avec les républicains » : il fallait déterminer ceux-ci à rejeter le projet anglo-hollandais et à « faire goûter des idées de paix plus satisfaisantes pour nous et pour nos alliés ». Le secrétaire d'état ne repoussait pas la

respondance de Hollande, t. 409, f°s 52 et 63, Fleury à Horace Walpole, 14 mars 1735 : — f° 323, projet communiqué par Horace Walpole, avril 1735 : — f° 349, Fleury à Horace Walpole, 4 avril 1735.

1. Parti de Londres à la fin de mars 1735, Horace Walpole passa quelques jours à Paris : après son échec auprès de Fleury, il était revenu à La Haye depuis le 12 avril : *Correspondance de Hollande*, t. 410, f° 58 v°, Delaville à Chauvelin, 14 avril 1735.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 410, f° 188, réponse des alliés au plan de pacification, 1 mai 1735 : — f° 197, Chauvelin à Fénelon, 1 mai 1735 : — f°s 221 et sq., Fénelon à Chauvelin, 6 mai 1735.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 410, f° 256, déclaration de l'ambassadeur impérial à La Haye, 9 mai 1735.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 410, f°s 266 et sq., Fénelon à Chauvelin, 10 mai 1735 : — f°s 311 et sq., Fleury à Fénelon, 19 mai 1735. — *Idem*, *supplément*, t. 12, f° 12, Fleury à Fénelon, 1 juin 1735.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 411, f° 54, résolution des Etats-Généraux, 7 juin 1735 : — f°s 63 et sq., Fénelon à Chauvelin, 8 juin 1735.

6. V. *Correspondance de Hollande*, t. 411, passim, les lettres de Fénelon pendant le mois de juin.

Chavigny, alors ambassadeur de France à Londres, passa par La Haye en se rendant à Hanovre où était le roi Georges II. Fénelon et lui eurent des entretiens sur le même sujet avec Horace Walpole, Slingelandt et Fagel, et Chavigny a rédigé un rapport détaillé : *Correspondance de Hollande*, t. 411, passim.

conciliation, mais refusait de subir une menace : « Tout ce qui conduiroit au système de la médiation forcée, loin de réussir, formeroit plus d'un obstacle invincible à la paix »[1].

Après l'acceptation par l'Empereur du principe de l'armistice[2], Chauvelin, au nom de la France et de ses alliés, consentit de son côté à une suspension d'armes, à condition qu'au futur congrès seraient traitées toutes les questions en suspens, en particulier la question polonaise[3]. Ayant remis, le 20 juillet, cette proposition à une députation des Etats-Généraux, Fénelon remarqua que, si certains étaient satisfaits, d'autres restaient sur la réserve et qu'en tous cas le pensionnaire était franchement hostile[4]. Il reçut alors la mission de déclarer que les questions de l'armistice et de la Pologne étaient intimément liées l'une à l'autre : aux républicains il demandera d'insister pour la conclusion d'une suspension d'armes et les informera en même temps sans détours que « jamais nous ne ferons de paix sans avoir une satisfaction sur l'affaire de Pologne »[5].

Dans leur résolution du 26 juillet, les Etats-Généraux exprimèrent le regret que la réponse française fût « couchée en termes si généraux qu'elle n'est pas beaucoup plus claire que la précédente » : ils attendaient donc des éclaircissements complets et rapides[6]. Fénelon et Chauvelin, également froissés de ce ton, furent d'accord pour reconnaître dans cette manœuvre la main de Slingelandt. Aussi le secrétaire d'état annonça-t-il qu'il ne répondrait pas, se contentant de rédiger des *Remarques* très fermes dont l'ambassadeur donna lecture à ses amis hollandais, au pensionnaire et au greffier[7].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 411, f°s 307 v° et sq., Chauvelin à Fénelon, 29 juin 1735.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 412, f° 129, mémoire de l'ambassadeur impérial à La Haye, 14 juillet 1735.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 412, f° 73, réponse de la France et de ses alliés, 15 juillet 1735 : — f°s 77 et sq., Chauvelin à Fénelon, 15 juillet 1735.

Les Hollandais ne voulaient pas comprendre la Pologne dans l'armistice. Quelques-uns d'entre eux songeaient déjà à offrir à Stanislas Lesczinski un dédommagement, soit en Lorraine, soit en Italie : *Correspondance de Hollande*, t. 411, f°s 344 et sq., Fénelon à Chauvelin, 30 juin 1735 : — t. 412, f°s 29 et sq., 221 et sq., Fénelon à Chauvelin, 7 et 23 juillet 1735.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 412, f°s 194 et sq., 221 et sq., Fénelon à Chauvelin, 22 et 23 juillet 1735.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 412, f°s 243 et sq., Chauvelin à Fénelon, 30 juillet 1735.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 412, f° 251, résolution des Etats-Généraux, 26 juillet 1735.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 412, f°s 279 et sq., Fénelon à Chauvelin, 28 juillet 1735 : — f°s 312 et sq., Chauvelin à Fénelon, 1 août 1735 : — f°s 322 et sq., *Remarques...*

Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 414, f°s 87 et sq., Chauvelin à Fénelon, 17 septembre 1735.

Cette attitude énergique eut un résultat immédiat : Slingelandt se montra moins intransigeant, plus doux. Mais les difficultés, causées par le désir de la France de comprendre la Pologne dans le traité futur, subsistèrent et arrêtèrent tous les pourparlers. Fénelon dut rester sur la réserve et attendre [1].

Le cardinal Fleury, en effet, peu satisfait du projet des puissances maritimes, trop favorable à l'Empereur, avait songé à s'entendre directement avec la cour de Vienne auprès de laquelle M. de La Baune fut envoyé secrètement au mois d'août [2]. Des bruits sur cette négociation ayant couru à La Haye vers la mi-septembre et en Angleterre au début d'octobre [3], Fénelon interrogea Chauvelin qui lui répondit seulement : « M. le cardinal vous recommande plus que jamais de rester dans la plus grande réserve et d'éviter tout ce qui pourroit marquer ni impatience ni envie de négocier. On ne pourroit que marcher à faux pas avant que de voir plus clair dans ce qui vient de se passer » [4]. Le secrétaire d'état attendit donc la signature des préliminaires de Vienne (3 octobre) [5] pour dévoiler à l'ambassadeur l'accord austro-français et le charger d'en informer confidentiellement Slingelandt et Fagel [6].

Cette communication fut agréablement reçue, d'autant plus que certains républicains craignaient un abandon des Provinces-Unies par la France [7]. Le pensionnaire ayant même manifesté l'intention d'accéder aux préliminaires, Fénelon lui transmit successivement tous les documents qu'il recevait, summa capita, articles préliminaires, etc. [8]. Plein de confiance dans le résultat de ces entretiens, il

1. *Correspondance de Hollande*, t. 413, f°s 45 et sq., 62 et sq., 142 et sq., 166 et sq., Fénelon à Chauvelin, 5, 8, 12 et 19 août 1735.

2. Sur cette négociation secrète, v. *Recueil des Instructions..., Autriche* : — *Memoires et documents, fonds Espagne*, t. 164, mémoire dû à De La Baune : — *Idem, fonds Hollande*, t. 140, mémoire rédigé par Tercier.

3 *Correspondance de Hollande*, t. 414, f°s 142, 251 et 304 v°, Fénelon à Chauvelin, 16 septembre, 4 et 14 octobre 1745.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 414, f° 160, Chauvelin à Fénelon, 29 septembre 1735.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 414, f°s 350 et sq., Fénelon à Chauvelin, 20 octobre 1735.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 414, f°s 358 et sq., Chauvelin à Fénelon, 27 octobre 1735.

De retour de Hanovre, Chavigny passa de nouveau à La Haye et y eut des conférences avec le pensionnaire. La relation, rédigée à Paris le 12 novembre, se trouve dans *Correspondance de Hollande*, t. 414, f°s 383 et sq., ou *supplément*, t. 12, f°s 60-69.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 415, f°s 6 et sq., 103 et sq., Fénelon à Chauvelin, 3 et 22 novembre 1735.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 415, f°s 45 et sq., 97 et sq., Chauvelin à

espérait une adhésion formelle et rapide du pensionnaire « sans passer par les formes »[1].

Ses illusions furent vite dissipées. Slingelandt savait les graves difficultés que soulevait la ratification des préliminaires de Vienne. De plus, tandis qu'à Londres l'ambassadeur français, Chavigny, avait communiqué officiellement la convention franco-autrichienne au ministère anglais, à La Haye la cour de Versailles n'avait pas eu les mêmes égards pour lui : il en gardait rancune et il le fit bien voir. Le 10 décembre il présentait des objections, et le 24 il posait ses conditions : d'abord communication officielle du traité franco-autrichien, puis entretiens séparés entre Slingelandt et Horace Walpole, enfin transmission à Fénelon de la décision anglo-hollandaise. Déçu et piqué au vif, l'ambassadeur de France ne put s'empêcher de reprocher vertement au pensionnaire sa versatilité et sa politique de tergiversations injustifiées[2].

Peu touché par ces questions d'amour-propre froissé, tenant uniquement à obtenir la signature des Provinces-Unies pour exercer une pression à Vienne et emporter la résolution finale, Chauvelin manda à Fénelon de faire, sans retard et de concert avec l'ambassadeur impérial, la communication « en forme », parce que, répétait-il, « il faut absolument finir »[3]. Le 3 janvier 1736, Fénelon s'acquitta de cette mission et, trois semaines après, le 21, les Etats Généraux approuvèrent les articles préliminaires, tout en refusant d'en garantir l'exécution[4].

Malgré cette réserve, Chauvelin se déclara satisfait, et, sachant

Fénelon, 17 et 29 novembre 1735 : — f°s 123 et sq., Fénelon à Chauvelin, 25 novembre 1735 : — f°s 141 et sq., articles préliminaires.

Comme il fallait observer le secret, le pensionnaire Slingelandt essaya de trouver des expédients pour éviter de donner communication des pourparlers à l'assemblée des Etats-Généraux : *Correspondance de Hollande*, t, 415, f°s 180 et sq., Fénelon à Chauvelin, 5 décembre 1735 : — f° 201, expédients du pensionnaire.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 415, f°s 247 et sq., Fénelon à Chauvelin, 8 décembre 1735.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 415, f°s 273 et sq., 366 et sq., Fénelon à Chauvelin, 10 et 24 décembre 1735.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 415, f°s 410 et sq., 436 et sq., 449, Chauvelin à Fénelon, 29 décembre 1735, 2 et 6 janvier 1736.

4. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 12, f°s 71 et 72, communication officielle, 3 janvier 1736. — *Idem*, t. 416, f°s 46 et sq., 133 et sq., 189 et sq., Fénelon à Chauvelin, 7, 18 et 21 janvier 1736 : — f° 209, résolution des Etats-Généraux, 21 janvier 1736.

Les ambassadeurs d'Angleterre et d'Espagne à La Haye protestèrent : *Correspondance de Hollande*, t. 416, f°s 14 à 30. — Fénelon expliqua longuement la conduite et les manœuvres du ministre espagnol : *Correspondance de Hollande*, t. 416, f°s 36 et sq., Fénelon à Chauvelin, 5 janvier 1736.

que les Provinces-Unies ne prendraient aucun engagement qui pût les entraîner dans une guerre, il comprit qu'il n'y avait plus « aucune démarche à faire en Hollande »[1]. Fénelon ne put que souscrire à ce jugement : car, dans les conversations qu'il venait d'avoir avec les républicains, ceux-ci ne lui avaient pas caché que « requérir » les Hollandais « de garanties dans la matière du jour seroit comme si on s'adressait à un pauvre pour lui demander l'aumône »[2].

Pendant plusieurs années, cette volonté bien arrêtée des Etats-Généraux de rester à l'écart des affaires européennes força l'ambassadeur français à une inaction presque totale[3]. Aussi, à plusieurs reprises, demanda-t il et obtint-il des congés pour aller en France[4]. Cette stagnation dura jusqu'à la fin de 1740.

Mais alors, (octobre-décembre), la mort de l'empereur Charles VI[5]

1. *Correspondance de Hollande*, t. 416, f°s 230 et 266, Chauvelin à Fénelon, 26 janvier et 5 février 1736. — Chauvelin recommande simplement aux Hollandais de ne pas être constamment à la remorque de l'Angleterre : « Qu'ils reprennent l'usage de se conduire par eux-mêmes et indépendamment des inspirations étrangères », f° 269 v°.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 416, f°s 249 et sq., Fénelon à Chauvelin, 26 janvier 1736.

3. Il négocia seulement avec l'envoyé de la Prusse à La Haye, Luiscius, à propos de Berg et de Juliers et signa avec lui un traité le 5 avril 1739. Sur ces pourparlers, qui ne concernent pas les relations de la France et des Provinces-Unies, v. *Recueil des Instructions..., Prusse*, introduction, p. LXXVII-LXXVIII.

4. En 1737, 4 mars-16 mai : en 1738, 15 mars-2 juin : du 27 décembre 1739 au 22 juillet 1740 : v. *Correspondance de Hollande*, t. 422, 426 et 434, passim. — Pendant le second de ces congés, Fénelon put intervenir, à Paris, dans les négociations entamées pour le renouvellement du traité de commerce franco-hollandais, traité qui fut signé seulement le 21 décembre 1739.

En 1743, Fénelon ira pendant un mois à Aix la Chapelle pour rétablir sa santé : v. *Correspondance de Hollande*, t. 447, août-septembre.

5. V. *Correspondance de Hollande*, t. 437 à 440, passim. — Dès le 24 novembre 1740, le secrétaire d'état des affaires étrangères, Amelot, écrit à l'ambassadeur : « La fermentation qu'a suscité en Hollande la nouvelle de la mort de l'Empereur manifeste assez quel fonds nous devons faire sur l'amitié de cette république. L'inquiétude qu'elle a montrée dans cette occasion et la chaleur avec laquelle elle a paru vouloir prévenir une invasion subite comme si nous étions prêts à tout envahir est un indice bien certain que l'ancien levain n'est pas éteint et qu'il faut bien peu de choses pour le ranimer » : t. 437, f° 167.

Le 5 septembre 1741, Fénelon mande que « la faction anglaise est furieuse », qu'elle agit sur le peuple en lui parlant « des Français qui entourent, lui dit-on, la république de toutes parts. L'on répand que la république est trahie ». Le 9 septembre, il annonce que, dans l'Over-Yssel, les habitants des campagnes fuient et se réfugient « avec leurs effets dans les villes, comme si on étoit à la veille d'une invasion » : *Correspondance de Hollande*, t. 439, f°s 330 et sq., 343 et sq.

et l'invasion de la Silésie par Frédéric II provoquèrent dans les Provinces-Unies une émotion et une peur extraordinaires. Toujours hantés par le souvenir de l'attaque française de 1672, les Hollandais se crurent de nouveau menacés, surtout lorsque l'armée du maréchal de Maillebois, destinée à surveiller le Hanovre, vint camper sur la frontière orientale de leur pays Les succès de Frédéric II en Silésie et des Franco-bavarois en Bohême accentuèrent encore cette « fermentation ». En septembre 1741, Fénelon, qui s'était appliqué à signaler tous les mouvements du peuple, surexcité par la « faction anglaise », marquait fort justement la cause réelle de toute cette agitation : « Il ne faut pas vous dissimuler, écrit-il à Amelot le 29, que les esprits se sont fort généralement animés dans cette république à la vue du renversement total du système du maintien de la grandeur autrichienne qu'elle n'affectionnait pas moins que la cour britannique »[1]. Comme au XVIIe siècle, la maison d'Autriche étant vaincue, l'équilibre continental était rompu : la France était, aux yeux des Hollandais trop puissante et, par suite, dangereuse.

Pour calmer leurs inquiétudes, le cabinet de Versailles conçut le projet de leur proposer la neutralité des Pays-Bas et du Luxembourg, à condition que les Provinces-Unies ne prissent aucune part à la guerre[2]. Fénelon n'avait qu'une confiance limitée dans cette politique. Il ne croit pas, dit-il en août 1741, que « les chefs du ministère ici cherche[nt] à nous prendre au mot sur l'offre des engagements mutuels avec la condition mise d'une neutralité parfaite »[3]. Et, en novembre, il ajoute : « Je n'aperçois pas la moindre démonstration de songer à me rechercher sur l'affaire de la neutralité »[4]. Par leur résolution du 10 décembre, les Etats-Généraux éludèrent en effet la proposition[5].

Fénelon, lui, aurait désiré que le roi prît l'initiative au lieu de la laisser aux Hollandais et leur déclarât avec fermeté et précision ses vues relativement aux frontières des Pays-Bas : les Provinces-Unies seraient ainsi forcées de dévoiler leurs projets véritables[6]. Car,

1. *Correspondance de Hollande*, t. 439, f° 437 v°, Fénelon à Amelot, 29 septembre 1741

2. *Correspondance de Hollande*, t. 439, f°s 163 et sq., et t. 440, f°s 60 et sq., Amelot à Fénelon, 30 juillet et 22 octobre 1741.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 439, f°s 235 et sq., Fénelon à Amelot, 8 août 1741.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 440, f° 130, Fénelon à Amelot, 2 novembre 1741.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 440, f° 354, résolution des Etats-Généraux, 19 décembre 1741 : — f°s 374 et sq., Fénelon à Amelot, 21 décembre 1741, (commente cette résolution).

6. *Correspondance de Hollande*, t. 439, f°s 255 et sq., Fénelon à Fleury, 11 août 1741.

sous prétexte de se prémunir contre toute attaque, les Etats Généraux décidaient, à trois reprises, d'augmenter leurs effectifs dans l'armée de terre et d'équiper vingt-cinq vaisseaux [1] : sous prétexte encore de leur traité défensif avec l'Autriche, ils consentaient à fournir à Marie-Thérèse un secours, qui tout d'abord serait exclusivement financier [2]. C'étaient là, pour Fénelon, des symptômes alarmants.

Au début de 1742, les succès des Autrichiens en Bohême et en Bavière, la chute de Robert Walpole en Angleterre et, un peu plus tard, la défection de Frédéric II aggravèrent encore les dispositions déjà peu favorables des Provinces-Unies [3]. Fénelon, qui regrette toujours de n'avoir rien à leur proposer, ne cesse dès lors d'envoyer des informations pessimistes : l'effervescence est énorme, les poésies « séditieuses » se multiplient, des écrits sont publiés contre la France, les « prédicants » excitent le peuple comme en 1672 etc. [4]. Au mois d'avril il annonce à la fois l'envoi de contingents anglais à Ostende et l'arrivée à La Haye de lord Stair pour entraîner les Hollandais en faveur de Marie-Thérèse [5]. Il décrit longuement la situation politique des Provinces-Unies : s'il espère dans les républicains pacifiques, malheureusement toujours trop faibles, il craint l'action sourde des ministres hollandais et l'action ouverte du peuple, et il conclut que les Etats-Généraux, redoutant la guerre aux Pays-Bas, chercheront encore à gagner du temps et ne se décideront que d'après « les événements » [6].

Et, en effet, les Provinces-Unies hésitèrent jusqu'au mois de mai 1743. Le 17, elles résolurent d'accorder à Marie-Thérèse un secours de vingt-mille hommes : mais, toujours soucieuses de ménager la France, elles spécifièrent que ces troupes serviraient seulement

1. *Correspondance de Hollande*, t. 437 et sq., passim.

2. V. *Correspondance de Hollande*, t. 439.

3. Amelot reconnaît la gravité de ces événements, surtout celle du renvoi de Walpole : « Nous nous trouvons malheureusement dans une conjoncture qui fait renaître l'espérance que l'Angleterre se déclarera ouvertement contre nous... Ce moment-ci est très peu propre à gagner la pluralité des suffrages dans la république de Hollande pour des idées de paix et de tranquillité ». Et, un peu plus tard : « Si elle [la république] est insensible à toutes les marques d'amitié que le roi lui donne, il est bien à craindre qu'en suivant les impulsions qu'on lui donne elle ne travaille elle-même à la perte de sa liberté » : *Correspondance de Hollande*, t. 441, f° 326, et t. 442, f° 42, Amelot à Fénelon, 1 et 12 mars 1742.

4. V. surtout *Correspondance de Hollande*, t. 441.

5. *Correspondance de Hollande*, t 442, passim. — Lord Stair présenta son mémoire aux Etats-Généraux le 7 juillet : *Correspondance de Hollande*, t 443.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 443 et 444, passim : en particulier, t. 444, f°s 167 et sq., 440 et sq., Fénelon au roi et à Fleury, 16 octobre et 29 décembre 1742.

comme auxiliaires et seulement en Allemagne[1]. Amelot ne se trompa nullement sur la portée réelle de cet acte : les Provinces-Unies embrassaient le parti des ennemis de la France et entraient vraiment dans la guerre, tout en ne voulant pas la déclarer. L'abstention et l'indifférence furent donc ordonnées à Fénelon, dont la fonction se réduisit, « pour l'avenir, à celle d'un journaliste de ce qui s'y passe » et qui alla « aux eaux d'Aix la Chapelle » pour rétablir sa santé compromise[2].

Revenu à La Haye le 26 septembre, il y resta trois mois à peine. Ayant obtenu, (5 décembre), l'autorisation d'aller en France pour régler des affaires de famille[3], il résumait ainsi son sentiment : « Aussi longtemps qu'il n'y aura point en Hollande une révolution qui change le gouvernement, les choses continueront à se soutenir ici d'elles-mêmes dans un état mitoyen entre le bien et le mal, que le combat d'opinions empêche tour à tour de prévaloir »[4].

Il quitta La Haye le 15 décembre 1743, comptant arriver à Paris le 23 ou le 24, et ce départ suggéra des interprétations diverses[5]. En France, Fénelon ne resta pas inactif : il s'efforça de persuader la cour de Versailles qu'il fallait sans retard expliquer aux Hollandais les intentions véritables du roi, surtout au moment où l'on projetait d'attaquer les Pays-Bas autrichiens, dont certaines villes avaient des garnisons hollandaises[6]. Il finit par obtenir gain de cause.

Convoqué à Versailles par Amelot le 7 avril 1744, il repartit le 16 pour les Provinces-Unies[7]. Arrivé à La Haye le 22[8], il demanda une

1. *Correspondance de Hollande*, t. 445 et 446, passim. La résolution est au t. 446, f° 335.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 446, f° 364, Amelot à Fénelon, 31 mai 1743 : — t. 447, f° 23, Fénelon à Amelot, 7 juin 1743.

Fénelon partit pour Aix la Chapelle le 19 août et fut de retour à La Haye le 26 septembre : *Correspondance de Hollande*, t. 447 et 448, passim.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 448, f° 275, Amelot à Fénelon, 5 décembre 1743.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 448, f° 306, Fénelon à Amelot, 10 décembre 1743.

5. *Correspondance de Hollande*, t 448, f° 320, mémoire de Fénelon aux Etats-Généraux, 14 decembre 1743 : — f°s 317 et 330, Delaville à Amelot, 13 et 17 décembre 1743 : — f°s 314, 334 et 335 v°, lettres de La Haye et nouvelles d'Amsterdam, 13, 17 et 19 décembre 1743.

6. Dans la *Correspondance de Hollande*, t. 449, on trouve plusieurs projets de déclaration rédigés par Fénelon.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 449, f° 533, et t. 450, f° 61 v°, Amelot à Delaville, 6 et 17 avril 1744. — Fénelon passa par Valenciennes, les Pays-Bas autrichiens et le Moerdyck : *Correspondance de Hollande*, t. 450, f°s 102 et 110, lettres de Fénelon, 19 et 21 avril 1744.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 450, f°s 114 v°, 121 et sq., lettre à Tilly, 24 avril 1744, et Delaville à Amelot, 23 avril 1744.

audience immédiate aux Etats-Généraux et, le 23, revêtu de l'uniforme de lieutenant-général, il leur lut une déclaration détaillée par laquelle le roi justifiait son attaque des Pays-Bas autrichiens et, en même temps, assurait formellement aux Provinces-Unies qu'il entendait non pas faire des conquêtes, mais forcer ses ennemis à la paix [1]. Les Etats-Généraux, étonnés de cet acte de vigueur, ne purent que manifester leur surprise et annoncer l'envoi prochain en France d'un ministre extraordinaire [2] ; car Fénelon leur avait annoncé formellement son départ définitif [3].

Il sortit en effet de La Haye le 27 avril : évitant les Pays-Bas où les hostilités avaient commencé, il passa par Liège le 2 mai et, de là, en France [4].

Il ne devait plus revenir dans les Provinces-Unies. Il servit comme lieutenant-général dans l'armée du maréchal de Noailles, puis dans celle de Maurice de Saxe. Blessé très grièvement à la bataille de Raucoux, il mourut quelques jours après, le 11 octobre 1746.

Mémoire pour servir d'instruction au sieur marquis de Fénelon retournant en Hollande en qualité d'ambassadeur du roi [20 novembre 1730].

Correspondance de Hollande, t. 381, f°s 173-179, original : — f°s 159-172, minute.

Lorsque Sa Majesté fit revenir de Hollande le marquis de Fénelon pour remplir la place de l'un de ses plénipotentiaires au congrès de Soissons [5], Elle avoit compté que, s'il retournoit

1. *Correspondance de Hollande*, t. 450, f°s 95 et sq., discours prononcé dans une audience publique, le 23 avril 1744, imprimé : — f°s 125 et sq., copie : — f°s 136 et sq., traduction hollandaise, imprimé : — f°s 142 et sq., Fénelon au roi, 24 avril 1744.

2 *Correspondance de Hollande*, t. 450, f° 152, résolution des Etats-Généraux, 25 avril 1744.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 450, f° 146, demande de passeport, 25 avril 1744.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 450, f° 157 v°, Fénelon à Amelot, 26 avril 1744 : — f° 177, Delaville à Amelot, 28 avril 1744 : — f° 182, lettre à Tilly, 28 avril 1744 : f° 203, Fénelon à Du Theil, 2 mai 1744.

5. Le congrès fut ouvert à Soissons le 14 juin 1728 ; il fut bientôt transporté à Paris et dura jusqu'au mois de juillet 1729. Le marquis de Fénelon était le second plénipotentiaire français, après le cardinal Fleury. — V. D. Hö-

en Hollande, il n'y seroit occupé qu'à recevoir les témoignages de reconnaissance d'une république qui auroit dû au roi le succès de ses affaires les plus intéressantes. Mais le maître des événements en a disposé autrement et, loin que Sa Majesté puisse faire annoncer aux Etats-Généraux le raffermissement de la tranquillité qu'ils désirent, Elle est au contraire obligée de les presser d'entrer dans des mesures de guerre qui paraissent devenues nécessaires par l'inflexibilité [1] de la cour de Vienne et par ses vues trop ambitieuses.

Le sieur marquis de Fénelon sait que l'on avoit tenté, pendant le séjour du comte de Zinzindorff [2] en France, de jeter les fondements d'un traité, qui, pourvoyant aux affaires principales qui avoient donné lieu au congrès de Soissons, pût servir de base à une conciliation définitive. L'on avoit eu lieu de se flatter de quelque succès. Mais à peine le comte de Zinzindorff fut-il retourné à Vienne qu'il tint un langage différent. Cette cour songea plus à ses intérêts particuliers qu'à ce qui pouvoit assurer le repos de l'Europe.

Cependant les préliminaires [3] ni les traités antérieurs par rapport au commerce ne s'exécutoient pas et tous les alliés souffroient les plus grandes vexations. L'approche d'un parlement d'Angleterre [4] qui avoit fourni des subsides pour faire

fler, *Der Congress von Soissons*, Vienne 1871-1876, 2 vol. in-8°, (Fontes rerum austriacarum, t. 32 et 38).

1. La cour de Vienne refusait de laisser établir des garnisons espagnoles en Toscane et à Parme, tant que la succession de ces duchés n'était pas ouverte, et de supprimer la compagnie d'Ostende. De plus, l'Empereur intervenait dans les affaires d'Ost-Frise et de Mecklembourg et agissait en maître dans ces deux pays.

2. Philippe Louis Venceslas, comte de Sinzendorf: v. chapitre XII. — Il salua le roi à Versailles le 2 juin 1728, partit pour Bruxelles où il était le 5, retourna à Compiègne le 11 et prit la parole à l'ouverture du congrès de Soissons le 14. Il eut de nombreuses conférences avec Fleury et Chauvelin à partir du mois de juillet : il repartit pour Vienne le 29 novembre 1728. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 366, f° 276, Fleury à C. Hop et Goslinga, 8 juillet 1728 : — Villars, *Mémoires*, (S. H. F.), t. 5, passim : — Höfler, ouv. cité.

3. Ceux du 6 mars 1728 : v. chapitre XVI.

4. A la fin du mois de février 1729, le Parlement anglais accorda au ministère les mêmes subsides que l'année précédente, et le gouvernement décida l'armement d'une flotte qui serait, disait-on, destinée à croiser dans la mer Baltique. — V. Villars, *Mémoires*, t. 5, passim. — Sur la situation inté-

rendre justice au commerce, une flotte anglaise armée en conséquence et à laquelle une escadre hollandaise s'étoit jointe [1] rendoient les circonstances vives et pressantes et annonçoient des hostilités que la France éloignoit autant qu'elle pouvoit dans l'espérance d'une conciliation.

Sa Majesté avoit en effet eu lieu de croire qu'il y avoit des dispositions dans la cour d'Espagne à dissoudre les engagements avec l'Empereur. L'Angleterre, y trouvant son avantage personnellement, prit part à la négociation et la Hollande assura son accession [2]. Le sieur marquis de Fénelon a été instruit de cette négociation. Enfin le traité de Séville fut conclu au mois de novembre dernier [3].

L'empressement de l'Angleterre et de la Hollande pour la consommation de cet ouvrage sembloit annoncer la même vivacité pour l'exécution de ce que l'on promettoit à l'Espagne et l'on peut croire que, si les alliés du roi avoient voulu montrer l'uniformité de sentiments convenable dans cette importante conjoncture, l'Empereur, quoique malgré lui, n'auroit pas balancé à donner les mains à l'établissement des garnisons espagnoles, seule clause du traité de Séville qui pouvoit intéresser directement ce prince, qui avoit donné lieu de douter de sa bonne volonté à exécuter ce qui dans le traité de

rieure de l'Angleterre à cette époque, v. *Correspondance de Hollande*, t. 377, f° 10, La Baune à Chauvelin, 5 mai 1729.

1. V. chapitre XVII.

2. V. le meme chapitre. — Sur la manière d'agir des Provinces-Unies et sur la politique du pensionnaire Slingelandt, v. notamment *Correspondance de Hollande*, t. 378, f°s 146 v° et 169, La Baune à Chauvelin, 3 et 10 novembre 1729.

3. Le 9 novembre 1729 : v. le texte dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII. La France, l'Angleterre et l'Espagne se garantissent mutuellement leurs possessions et, en cas de guerre, fourniront chacune 12.000 hommes. L'Espagne n'accordera pas de privilèges commerciaux à une puissance quelconque. Elle est autorisée à mettre des garnisons (6.000 hommes) à Livourne, Porto-Ferraio, Parme et Plaisance et elle les retirera lorsque, après la mort des souverains de Toscane et de Parme, don Carlos entrera en possession définitive.

L'ambassadeur des Etats-Généraux à Madrid, Van der Meer, donna son adhésion le 21 novembre 1729 (Dumont, p. 160): les Provinces-Unies fourniraient 4.000 fantassins et 1,000 chevaux et, si elles étaient attaquées, les autres puissances prendraient leur défense. — Les provinces de Gueldre, de Hollande, d'Over-Yssel et de Frise ratifièrent le 10 et le 20 janvier 1730 : *Correspondance de Hollande*, t. 379, f°s 20 et 41, La Baune à Chauvelin.

Londres[1] regardoit la succession de l'infant Don Carlos [2] dans les états de Toscane et de Parme.

Ce n'est pas que Sa Majesté voulût déterminément la guerre. Elle avoit assez fait connaître que, sans la craindre, Elle vouloit en détourner les malheurs. Aussi entra-t-Elle volontiers, de concert avec ses alliés, dans les tempéraments qui pouvoient procurer l'exécution amiable du traité de Séville. C'est ce que le sieur marquis de Fénelon pourra voir par la lecture des propositions qui furent faites à l'Empereur au nom des alliés de Séville. Leur objet étoit de rassurer ce prince sur la conservation de ses états d'Italie, mais sans s'engager en aucune façon à la garantie de la Pragmatique Sanction [3].

Il est vrai que la république n'avoit pas eu la même délicatesse sur ce qui regarde l'ordre de succession dans la maison d'Autriche. Les dispositions sur cette matière n'ont pas été cachées en Hollande [4]. Mais, sur les propositions même faites ici [5] en conséquence des résolutions que l'on auroit mieux fait de ne pas prendre en Hollande sur un article qui ne pouvoit qu'augmenter la fierté de l'Empereur, Sa Majesté a été obligée de faire déclarer ses intentions et de faire connaître que jamais Elle ne se porteroit à garantir l'ordre de succession de l'Empereur [6].

Les ministres de la république ne balancèrent pas à répondre qu'ils ne feroient rien qui pût déplaire à Sa Majesté et qu'il leur suffisoit de savoir ses intentions [7]. Mais il ne fut pas dif-

1. Signé le 2 août 1718 : v. chapitres XIII et XIV.

2. Don Carlos, fils aîné de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, né le 20 janvier 1716 : duc de Parme et grand duc de Toscane en 1731, il devint roi de Naples et de Sicile en 1735 et prit le nom de Charles VII : il succéda en Espagne à son frère Ferdinand VI le 10 août 1759 sous le nom de Charles III et mourut le 14 décembre 1788.

3. Promulguée le 19 avril 1713 par l'Empereur Charles VI pour fixer sa succession. — Sur la politique de la France à cet égard, v. A. de Broglie, *Le cardinal Fleury et la Pragmatique sanction*, dans *Revue Historique*, t. XX.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 378, f°s 93 v°, 183 v°, 203, La Baune à Chauvelin, 4 octobre, 15 et 24 novembre 1729.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 379, f°s 8 et 15, La Baune à Chauvelin, 3 et 6 janvier 1730.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 378, f°s 206 et sq., Chauvelin à La Baune, 1 décembre 1729.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 378, f°s 225 et sq., La Baune à Chauvelin, 8 décembre 1729.

ficile de voir que le besoin seul faisoit tenir ce langage et que la république auroit bientôt accordé cette garantie de l'ordre de succession impériale plutôt que de courir les hasards de la guerre. En effet l'épuisement de la Hollande y a fait revivre cette maxime, peut-être vraie en elle-même, mais que l'on y avoit trop longtemps oubliée, qu'une république ne doit jamais combattre que quand il s'agit de sa conservation, mais non pour aucuns autres intérêts. Leur accession au traité de Hanovre fut une suite de cette maxime: les Hollandais sentoient la nécessité d'être soutenus dans l'affaire d'Ostende. Mais aujourd'hui il semble que cet objet se soit évanoui pour ne plus faire attention qu'aux clauses du traité de Séville, auxquelles ils sont persuadés que la reine d'Espagne veut donner trop d'étendue [1].

Il ne faut pas douter que les Anglais, qui ne craignent pas moins la guerre, n'aient profité de leur ascendant en Hollande pour y donner plus de poids encore à ces principes, qui sont à présent la cause ou l'excuse de la tiédeur des alliés du roi.

Dès le huit mars on a commencé ici les conférences pour régler les moyens d'exécuter le 6e article séparé et secret du traité de Séville en convenant du traité d'équilibre et d'opérations, et, à mesure que l'on a vu s'éloigner l'espérance du consentement de l'Empereur à l'introduction amiable des garnisons espagnoles, l'on a donné plus d'activité à ces délibérations. Mais elles ont toutes découvert la répugnance des alliés du roi et, dans le fond, l'intérêt de ne point trop abaisser une puissance, seule rivale de celle de Sa Majesté, a beaucoup contribué à la lenteur des résolutions.

Ils avoient eu en effet moins de peine à consentir à l'expédition de la Sicile [2] comme un moyen d'éloigner d'eux le théâtre d'une guerre, d'ailleurs peu redoutable pour l'Empereur, qui avoit déjà fait passer des forces considérables en Italie [3]. Mais,

1. Sur les soupçons auxquels donnait lieu la politique ambitieuse d'Elisabeth Farnese, v. *Correspondance de Hollande*, t. 379, f° 79 v°, Chauvelin à La Baune, 16 février 1730.

2. V. *Correspondance de Hollande*, t. 380 et 381, passim.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 378, f° 261 v°, et t. 379, f° 37, La Baune à

lorsqu'ils ont vu que Sa Majesté ne croyoit pas devoir donner les mains à cette expédition, à moins que l'on ne réglât en même temps et l'équilibre et les autres détails d'une guerre générale, seule capable d'assurer l'exécution du traité de Séville et de forcer l'Empereur, ils n'ont rien négligé pour écarter ces détails et pour fermer les portes à toutes diversions efficaces.

Ils ont voulu, entr'autres, exclure totalement la guerre dans les Pays-Bas, et tout ce qui a paru que l'on pouvoit obtenir d'eux a été qu'ils ne s'y opposeroient plus, si une fois on avoit porté les armes dans l'Empire [1].

Sa Majesté n'a point oublié qu'en 1727 les Hollandais montrèrent la même répugnance pour la guerre dans les Pays-Bas, mais qu'enfin Elle céda aux vives instances du marquis de Fénelon et qu'en particulier on consentit au siège d'Ostende comme à une chose que l'on reconnut convenable pour la république elle-même. Que même dans les conférences qui se tenoient en même temps sous les yeux de Sa Majesté, ses alliés regardèrent comme une expédition facile à faire la conquête des places des Pays-Bas.

Ce sont des faits qui n'auront pas échappé au sieur marquis de Fénelon, qui en avoit ménagé le succès et dont il pourra faire usage. Mais, comme son premier soin devra être d'observer les dispositions des principaux ministres, il est encore nécessaire, avant que de fixer les ordres qu'il aura à exécuter sur cet article, de l'instruire de quelques circonstances qui peuvent l'aider à mieux remplir les intentions de Sa Majesté.

La crainte des Hollandais pour tout mouvement de guerre surtout dans leur voisinage auroit peut-être cédé à d'autres considérations supérieures, si les différents mémoires donnés au nom de l'Espagne [2] n'avoient inspiré de plus fortes défian-

Chauvelin, 20 décembre 1729 et 17 janvier 1730 : — t. 379, f° 79, Chauvelin à La Baune, 16 février 1730.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 379, f° 186, Chauvelin à La Baune, 26 mars 1730 : — t. 379, f° 209, lettre curieuse de Fénelon, 25 mars 1730 : — t. 379, f° 299 et t. 381, f° 38, Chauvelin à La Baune, 27 avril et 21 septembre 1730.

Sur les intentions des Anglais, v. *Correspondance de Hollande*, t. 380, f° 152 v°, Chauvelin à La Baune, 16 juillet 1730.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 379, f° 59, La Baune à Chauvelin, 3 février 1730,

ces. Il n'a pas été difficile de voir que la reine d'Espagne, princesse vive autant qu'ambitieuse[1], abandonnant pour ainsi dire le premier objet du traité de Séville, qui est l'introduction des garnisons espagnoles, portoit ses vues plus loin et ne vouloit la guerre que pour reconquérir, ou au profit de l'Espagne ou pour servir d'apanages aux princes ses enfants[2], les provinces démembrées depuis la mort de Charles second, et il ne faut point être surpris que les Hollandais, qui se repentent encore aujourd'hui d'avoir porté les choses trop loin dans la guerre de 1701, craignent de prendre des engagements aussi étendus. Leur inquiétude va plus loin sur l'objet de l'équilibre et, quelque assurance que le roi ait fait réitérer en toutes occasions qu'il ne demandoit et ne vouloit rien pour son agrandissement, le sieur marquis de Fénelon trouvera les Hollandais occupés de l'idée que peut-être la France et l'Espagne auroient à cette occasion des vues cachées, qui éclateroient sans remède pour eux si les succès de la guerre étoient favorables aux alliés de Séville[3].

Quelque réel que fût pour Sa Majesté l'avantage de voir ôter à l'Empereur les états, dont la jonction à ses dominations patrimoniales a rompu pour ainsi dire l'équilibre et la balance de l'Europe, et de voir étendre et assurer les frontières de son royaume, Elle est cependant bien éloignée de vouloir suivre cet objet. Même pour y réussir si Elle en avoit le dessein, qu'Elle n'a pas, il faudroit une guerre d'autant plus longue et plus hasardeuse que sans doute les alliés de Sa Majesté ou n'y donneroient pas les mains ou du moins y concourroient si faiblement que tout le poids des dépenses, que le royaume d'Espagne épuisé ne pourroit pas partager, retomberoit sur la couronne de Sa Majesté.

Elle songe uniquement à procurer l'établissement des garnisons espagnoles. C'est un objet devenu indispensable, à

1. Voir note ci-dessus.

2 Philippe V et Elisabeth Farnèse eurent trois fils : don Carlos (v. note ci-dessus), don Philippe né en 1720 et don Louis né en 1725.

3. Cette phrase fait allusion à plusieurs conversations que Fénelon avait eues, pendant sa première ambassade, avec certains républicains hollandais, notamment avec François Halewijn.

l'accomplissement duquel l'honneur et la gloire de son règne sont intéressés. Il est vrai que, par l'opposition que l'Empereur y forme, on est dans la nécessité de prendre, pour y parvenir, des mesures efficaces et telles que le succès n'en puisse être équivoque. Pour cela la guerre en Italie seulement ne peut suffire et il est nécessaire de la faire ailleurs. Il eût été à souhaiter que les alliés, consentant à la faire dans les Pays-Bas, ne se fussent pas exposés, en la commençant en Allemagne, à avoir d'abord tout l'Empire contre eux. Par cet arrangement, les frontières du royaume s'étant trouvé moins exposées du côté du Rhin, Sa Majesté auroit été en état d'agir plus vivement dans les Pays-Bas et d'exiger de moindres efforts de ses alliés : la guerre d'Allemagne n'en eût été que plus facile, s'il avoit fallu en venir là. Mais c'est ce qui ne paroît pas que l'on puisse présentement espérer, à moins que le sieur marquis de Fénelon ne puisse parvenir à changer totalement les dispositions présentes où paroît être la Hollande malgré les assurances, que Sa Majesté a données et qu'il pourra renouveler toutes les fois qu'il le jugera à propos, que le roi ne veut rien conserver dans les Pays-Bas de toutes les conquêtes qui pourroient être faites. Aussi le principal objet que le sieur marquis de Fénelon doit se proposer dans ce moment-ci est de bien convaincre le gouvernement en Hollande que Sa Majesté ne forme point ni pour Elle ni pour l'Espagne des projets de conquêtes qui puissent alarmer la république. Qu'Elle ne veut qu'assurer l'exécution du traité de Séville. Qu'Elle ne cachera point que, si les événements de la guerre étoient assez heureux pour que l'on pût faire des progrès en Italie, Elle verroit avec plaisir que ses succès pussent tourner au bénéfice de l'Espagne, moins encore par l'objet en lui-même que parce que ce seroit le moyen d'humilier une cour, qui abuse du degré de puissance auquel l'Angleterre et la Hollande l'ont elles-mêmes portée, ainsi qu'elle ne l'a que trop fait voir dans l'affaire d'Ostende, dans celle d'Ost-Frise et dans celle de Meckelbourg [1].

1. Pour les affaires d'Ostende et d'Ost-Frise, v. les notices antérieures. Dans le Mecklembourg, le duc Charles Léopold était, depuis longtemps,

Le marquis de Fénelon ne dissimulera point que la résistance de l'Empereur n'est venue que du peu de force et de résolution qu'ont fait voir les alliés de Sa Majesté et de la persuasion où ce prince a été et est encore qu'ils ne feroient aucun effort extraordinaire pour le forcer à admettre les garnisons espagnoles, et que la multiplicité et la longueur des délibérations inutiles pour régler les opérations de guerre ont fait croire à la cour de Vienne qu'elle étoit inattaquable. Il ne cachera pas non plus à ceux qu'il jugera les plus propres à n'en faire qu'un bon usage que, pendant que l'on s'expliquoit si décisivement sur le refus de la garantie de l'ordre de succession de l'Empereur, les propos particuliers, tenus par le sieur Hop [1] avec les ministres de ce prince [2] sur un ton différent, augmentoient la hauteur et soutenoient les vues ambitieuses de la cour de Vienne.

Rarement les seules considérations de dignité et de point d'honneur remuent-elles assez les républiques pour les porter à de certains partis. C'est par leur intérêt propre qu'il faut les prendre, et jamais il n'a exigé d'eux plus de fermeté et de résolution qu'aujourd'hui. Il n'est pas difficile de démontrer que, si l'Empereur triomphe en cette occasion de leur timidité

en différend avec les nobles du pays. Une décision du conseil aulique de Vienne du 11 mai 1728 lui enleva l'administration de ses états et la donna à son frère Chrétien Louis. De là des complications d'autant plus graves que l'exécution de la décision avait été confiée à des troupes de plusieurs membres de l'Empire, en particulier l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre. — V. Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, partie II, p. 157.

Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 373, f° 241 v°, Fénelon à Chauvelin, 27 février 1728 : — t. 375, f°s 394 v° et 401, — t. 376. f° 105 — t. 379, f° 115 v°, La Baune à Chauvelin, 25 et 31 décembre 1728, 25 février 1729 et 24 février 1730 : — t. 390, f°s 13 v° et 128 v°, lettres de La Haye, 3 et 16 septembre 1732. — Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. VII, p. 933. — Boll, *Geschichte Mecklemburgs*, 1856, t. II.

1. V. dans Höfler, ouv. cité, t. 32, p. 331 et 364, les rapports des plénipotentiaires impériaux en France. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 378, f° 178 v°, Chauvelin à La Baune, 17 novembre 1729, — et t. 379, f° 100 v°, Chauvelin à La Baune, 26 février 1730.

2. Les plénipotentiaires impériaux furent d'abord Sinzendorf et Pentenridter. Après le départ du premier pour Vienne, le comte Stéphan Kinsky fut nommé pour le remplacer : après la mort du second, ce fut le baron de Fonseca qui fut désigné.

et de la situation intérieure du ministère d'Angleterre [1], il n'admettra jamais de tempéraments sur l'affaire d'Ostende, sur laquelle même il ne se fera plus de scrupule de prévenir le terme de la suspension, puisqu'on lui aura appris qu'il peut tout faire impunément. Qu'il portera les affaires d'Ost-Frise à toutes sortes de rigueurs. Qu'il agira de même dans celle du Meckelbourg. Que bientôt après, achevant de mettre l'Empire aux fers, il sera en état de porter peut-être quelque jour les plus grands coups à la liberté de la république elle-même, et qu'enfin cette cour parviendra à cette monarchie universelle, dont la crainte mal fondée avoit si longtemps réuni tant de puissances contre la France. Qu'il est encore temps de prévenir tous ces malheurs et qu'on ne fait cette représentation à la république que pour son propre intérêt, non seulement présent, mais à venir.

On ne manquera pas de répondre en général au marquis de Fénelon que l'on ne refuse point de concourir au plan d'opérations, que l'on sait quel est l'état des forces de la république et ce que celles qui sont nécessaires à sa défense lui permettent de donner pour l'offensive. C'est à peu près le même langage que tiennent depuis longtemps les Anglais et qui a, en quelque manière, séduit l'Espagne, parce qu'elle n'en a pas senti la subtilité et l'artifice. Mais il est nécessaire de le développer au sieur marquis de Fénelon pour qu'il soit en état d'y répondre.

Immédiatement après la signature du traité de Séville, les Anglais, au lieu de se mettre en état de remplir les clauses essentielles d'un traité qu'ils avoient eux-mêmes si vivement désiré, commencèrent par faire une réforme dans leurs troupes [2]. Quoiqu'elle ne fût pas considérable, cependant la cir-

1. A l'avènement de Georges II en 1727, on avait cru au renvoi de Robert Walpole, fort attaqué par les tories. Mais Walpole fut soutenu par la reine Caroline et, de plus, gagna les bonnes grâces du roi en faisant voter une augmentation de la liste civile : il resta ainsi tout-puissant. — V. Coxe, *Memoirs of the life and administration of sir Robert Walpole*, Londres, 1798, in-4°, t. I, p. 282 et sq.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 378, f° 237 v°, La Baune à Chauvelin, 9 décembre 1729 : — f° 243 v°, Chauvelin à La Baune, 22 décembre 1729.

constance, dans laquelle elle fut placée, la rendit sujette à de grands inconvénients, puisque c'étoit annoncer au parlement d'Angleterre que l'exécution du traité de Séville ne demanderoit point d'augmentation de troupes et à la cour de Vienne qu'elle n'avoit aucuns efforts extraordinaires à appréhender de la part des alliés de Sa Majesté.

Aussi le principe des Anglais et sans doute des Hollandais est-il de voir ce que, proportionnément aux troupes que l'on a de toutes les parts, on peut former d'entreprises. Or les alliés de Sa Majesté n'en ont pas un nombre proportionné à celui qu'Elle entretient sur le pied de guerre. C'est par cette raison que Sa Majesté souhaiteroit que l'on convînt d'abord des entreprises et que l'on réglât ensuite les troupes que chaque puissance devra fournir ou en nature de troupes ou en équivalent pour exécuter un traité qui porte que, l'Empereur ou autre refusant de consentir aux garnisons espagnoles, on fera la guerre de toutes ses forces, et c'est le point dont nos alliés paraissent bien éloignés.

Il y a donc sur ce fondement une représentation très juste à faire aux Hollandais, c'est que leur état militaire, tel qu'il est aujourd'hui [1], ne peut suffire pour l'ouverture de la campagne, moins encore pour la continuation de la guerre une fois commencée. Que, si l'on attend au dernier moment à ordonner les augmentations nécessaires, elles ne pourront pas être prêtes pour le temps dont l'Espagne va demander la fixation. Que d'ailleurs c'est le seul moyen de faire voir à l'Empereur que le parti est sérieusement pris, et que peut-être ce seroit un acheminement pour inspirer à l'Empereur des sentiments de paix, auxquels la seule crainte d'une guerre prochaine peut le porter. Enfin le sieur marquis de Fénelon ne doit rien négliger pour porter actuellement la république à quelque démonstration de vigueur, quelle qu'elle puisse être.

1. Au mois de février 1730, les états de Hollande émirent l'avis de laisser 22.000 hommes dans les places de la Barrière et de former, avec le reste, un camp dans les environs de Nimègue : quelques jours après, les Etats-Généraux résolurent de mettre 18 bataillons et 32 escadrons « au premier ordre » : *Correspondance de Hollande*, t. 379, f°s 114 et 128, La Baune à Chauvelin, 24 et 28 février 1730.

Comme l'arrivée du marquis de Castellar [1] va donner lieu à de nouvelles délibérations, fondées sur la vivacité de la reine d'Espagne, pour l'exécution du traité de Séville, il est extrêmement important que d'avance les esprits soient préparés en Hollande conformément à ce que Sa Majesté prescrit au sieur marquis de Fénelon.

Il trouvera que, depuis son départ, l'esprit anglais s'est beaucoup augmenté en Hollande. Le pensionnaire ne prend pas même soin de cacher sa partialité pour la cour de Londres. Le sieur Fagel a, depuis quelque temps, suivi le torrent, quoique avec plus de ménagement. Ainsi le sieur marquis de Fénelon doit s'attendre à avoir à combattre beaucoup de préventions de la part de ces deux ministres, et il doit se faire un principe, quand il aura quelque chose à faire réussir, de négocier aussi avec les républicains bien intentionnés et de forcer pour ainsi dire par eux le pensionnaire et les autres partisans de l'Angleterre.

Le sieur De La Baune, qui attendra à La Haye l'arrivée du sieur marquis de Fénelon, rendra compte des autres détails moins essentiels qui ne doivent point entrer dans cette instruction, et Sa Majesté le mettra en état, par les ordres qu'Elle lui fera donner régulièrement, d'influer dans les délibérations de la république sur les propositions qui seront faites par le marquis de Castellar. Fait à Marly le 20 novembre 1730.

LOUIS

CHAUVELIN

1. Don Baltasar Patiño, marquis de Castelar : v. sa notice dans *Recueil des Instructions..., Espagne*, t. III, p. 429-430. — Il était arrivé à Paris le 23 octobre 1730 et avait vu le roi le 29. — Dans sa déclaration du 30 octobre, il réclama avec vivacité l'exécution, au besoin par la force, du traité de Séville : v. Villars, *Mémoires*, t. 5, p. 282-283. — N'ayant pu rien obtenir, il notifia, le 28 janvier 1731, aux ministres de France, d'Angleterre et des Provinces-Unies que l'Espagne se considérait comme déliée des engagements qu'elle avait contractés par ce traité : cette déclaration est dans Dumont, *Corps diplomatique*, supplément, partie II, p. 287.

XIX

ROBERT JANNEL

MISSION SECRÈTE

1734-1735

Vers le milieu de l'année 1734, les Provinces-Unies et l'Angleterre furent fort inquiètes de la prise de Philipsbourg et des victoires remportées par les armées françaises dans l'Italie septentrionale. Reprises par la méfiance qu'elles avaient, au début du siècle, manifestée contre la France, elles redoutèrent encore une fois que la cour de Versailles ne voulût profiter de ses succès pour abattre la maison d'Autriche et dominer le continent européen. Elles lui demandèrent donc d'indiquer nettement ses intentions. Les conférences d'Horace Walpole à La Haye avec les ministres hollandais et la résolution des Etats-Généraux du 17 août 1734 marquèrent, sans contestation possible, l'évolution de la politique anglo-hollandaise [1].

Le cardinal Fleury avait réussi, depuis son arrivée au pouvoir, à éviter une guerre générale grâce à son entente avec Robert Walpole. Il se résolut donc à avoir de nouveau recours à la médiation des Etats-Généraux et de la Grande-Bretagne pour obtenir une paix « honorable et solide » avec l'Empereur. Mais, comme, à la cour, il avait à compter avec un parti qui, suivant la politique traditionnelle, poussait à la guerre contre les Habsbourgs, et que déjà il se défiait du secrétaire d'état aux affaires étrangères, Chauvelin, favorable aux Bourbons d'Espagne et adversaire, lui aussi, de l'Autriche, il dut dissimuler ses projets et recourir à la diplomatie secrète.

Le 4 septembre 1734, pour arrêter les bruits qui couraient sur l'ambition effrénée de la France, il proposa à Horace Walpole

1. V. chapitre XVIII.

« d'entrer en conférence avec telle personne et en tel lieu que vous jugerez à propos de m'indiquer... ou de vous envoyer un homme de confiance ». Seuls seraient admis au secret Louis XV, Fleury et Chauvelin d'une part, Horace Walpole, Slingelandt et l'ambassadeur d'Angleterre à Paris de l'autre : en étaient exclus les représentants de la France à la Haye et des Etats-Généraux à Paris, Fénelon et Van Hoey. Bien plus, Fleury demandait à Horace Walpole de lui adresser, à lui seul, des lettres particulières, confidentielles, dont le contenu ne serait connu que de quatre personnes, le roi, le cardinal, Horace Walpole et Slingelandt [1].

Presque en même temps, le 11 septembre, dans une dépêche curieuse et symptomatique envoyée à Fénelon, Chauvelin faisait un grand éloge du pensionnaire et ajoutait : « Nous le satisferons toujours avec plaisir et en nous expliquant avec lui seul personnellement et dans le secret de manière à le satisfaire et à lui donner des points fixes sur lesquels il pourra toujours compter dans le maniement des affaires de la république et dont le secret sera même renfermé entre le roi, M. le cardinal et moi d'une part et lui de l'autre. C'est sur quoi vous pouvez vous expliquer nettement et confidemment avec lui » [2].

Ayant été autorisé par son gouvernement, Horace Walpole demanda l'envoi immédiat d'un délégué français à La Haye [3]. Fleury accepta et dépeignit ainsi celui qu'il chargeait de cette mission de confiance : « Il s'appelle Janel et il étoit notre secrétaire au congrès de Soissons. Il est de très bonne famille, parent de feu M. Bossuet, évêque de Meaux, et parfaitement honnête homme » [4].

Né en 1683, Robert Jannel appartenait à une famille originaire de la Bourgogne. Tandis que la branche cadette resta à Saint-Jean de Losne où ses membres exercèrent des charges financières, judiciaires ou militaires, la branche aînée s'installa à Paris : Robert Jannel en était alors le représentant. Il est qualifié du titre d'avocat au Parlement. Il entra dans la diplomatie en janvier 1728 : il fut alors

1. *Correspondance de Hollande*, t 404, f°s 43 et sq., 83 et sq., Fleury à Horace Walpole, 4-10 et 22 septembre 1734 : « Il est, dit le cardinal, d'une nécessité absolue que ce préliminaire demeure dans un secret inviolable ».

2. *Correspondance de Hollande*, t, 404, f°s 16 et sq., Chauvelin à Fénelon, 11 septembre 1734. — Fénelon communiqua cette lettre au pensionnaire et lui en donna copie : *Correspondance de Hollande*, t. 404, f°s 93 v° et sq , 191 v°, Fénelon à Chauvelin, 21 septembre et 8 octobre 1734, — f° 133, Chauvelin à Fénelon, 30 septembre 1734.

3. *Correspondance de Hollande*. t. 404, f°s 167 et sq., 212 et sq., Horace Walpole à Fleury, 2 et 10 octobre 1734.

4 *Correspondance de Hollande*, t, 404, f° 236, Fleury à Horace Walpole, 20 octobre 1734.

envoyé à Madrid auprès du comte de Rottembourg et, après le départ de cet ambassadeur, fut nommé chargé d'affaires (7 avril — 2 juin) : puis il fut adjoint aux représentants de la France au congrès de Soissons. Anobli en janvier 1749, chevalier de l'ordre de Saint-Michel le mois suivant (28 février), il fut nommé contrôleur, puis intendant général des postes et relais du royaume et mourut à Paris le 5 mars 1770 [1]. Dans ses lettres à Fleury, Horace Walpole vante la candeur, la franchise, la probité et la sagesse de Jannel [2].

Des instructions écrites ne furent pas rédigées pour lui lors de son premier voyage à La Haye [3] : car « sa mission ne s étend, dit Fleury, qu'à convenir avec Vos Excellences des préliminaires et des moyens pour commencer un si important ouvrage » [4].

Sous le pseudonyme de M. Sauvage, Jannel arriva à Delft le 2 novembre 1734 [5]. Le surlendemain, le secrétaire de l'ambassadeur anglais [6] le rejoignit et le conduisit ensuite à La Haye, à l Hôtel Impérial, près du palais du prince d'Orange, « grand hôtel garni, ren-

1. V. B. N., *Carrés d'Hozier*, t. 332, f°s 291 et 298, — *Nouveau d'Hozier*, t. 192, n° 4266 ; — *Gazette de France*, année 1770, n° 8, p. 63 et n° 20, p. 158 ; — A. E., *Correspondance d'Espagne*, t. 354 ; — *Recueil des Instructions..., Espagne*, t. III, p. 122 ; — Argenson, *Mémoires*, édit. Rathery, passim, surtout, t. IX, p. 167 : — *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, pub. p. E. Boutaric, Paris, 1866, in-8°, t. I.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 405, f°s 55 et sq., 85 et sq., 237 et sq., Horace Walpole à Fleury, 4, 9 et 28 novembre 1734.

Quatre documents permettent de suivre les diverses péripéties de cette négociation peu connue : — 1° *Relation secrète de la négociation secrète*, rédigée par Jannel, *Correspondance de Hollande*, t. 406, f°s 296-319 : — 2° *Précis de ce qui s'est passé...*, 8 novembre 1734, écrit par Horace Walpole et complété par les rectifications de Jannel, *Idem*, t. 405, f°s 76 et sq. : — 3° *Précis de ce qui s'est passé...*, 23-27 décembre 1734, rédigé par Jannel, *Idem*, t. 406, f°s 130-141 : — 4° *Précis de ce qui s'est passé...*, 9 février 1735, rédigé par Jannel, *Idem*, t. 408, f°s 11 et sq.

Ces documents ont servi de base pour la rédaction de deux mémoires composés par Le Dran (*Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. 27, f°s 51-187) et, plus tard, par Tercier (*Idem, fonds Hollande*, t. 140, f°s 3-95, ou *fonds Espagne*, t. 164, f°s 157 et sq., minute, ou *Correspondance de Hollande, supplément*, t, 11, f°s 187 et sq.). Le mémoire de Le Dran est très complet.

3. Dans son mémoire (v. note précédente), f° 72, Le Dran écrit : « Je n'ai point trouvé d'instruction pour M. Jannel et il m'a dit qu'il n'avoit point eu d'instruction à ce premier voyage ».

4. *Correspondance de Hollande*, t. 404, f°s 265 et sq. Fleury à Horace Walpole, lettre particulière du 24 octobre 1734.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 406, f° 296, *Relation secrète...* — A son arrivée, Jannel se rendit à l'Hôtel de ville et fut stupéfait que l'on eût choisi comme lieu de rendez-vous un endroit où il y avait toujours beaucoup de monde et où le concierge paraissait avoir déjà percé le mystère.

6. James Dayrolles, qui mourut à La Haye le 2 janvier 1739.

dez-vous de tous les Allemands qui sont à La Haye », dira Jannel plus tard [1].

Du 5 au 8 novembre, chaque soir après sept heures, Jannel eut des entretiens dans la maison de Slingelandt avec celui-ci et Horace Walpole. Ce dernier en rédigea un précis, que Jannel estima inexact sur plusieurs points et qu'il compléta par des annotations [2].

Ce précis et les lettres d'Horace Walpole à Fleury [3] montrent que les pourparlers portèrent exclusivement sur les principes généraux qui serviraient plus tard de base pour l'élaboration des conditions précises. Jannel revint en France, et Horace Walpole demanda à son gouvernement de nouvelles instructions.

Pendant plus d'un mois la correspondance se poursuivit secrètement entre l'ambassadeur anglais et le cardinal Fleury, le premier observant une réserve calculée, le second au contraire expliquant longuement ses intentions [4]. Celles-ci sont d'ailleurs résumées dans l'instruction qui fut donnée à Jannel le 12 décembre [5].

Assez courte, cette instruction présente tantôt la forme d'un document rédigé avec soin, tantôt celle d'un simple sommaire, d'une énumération sèche et quelque peu désordonnée, des conditions particulières que la cour de Versailles entend proposer aux négociateurs anglais et hollandais.

Désirant « voir clair à l'ouvrage de la paix » et connaître les intentions réelles et définitives de l'Angleterre et des Provinces-Unies, Fleury pose quelques questions précises sur « ce qui regarde la forme » à donner au traité. Quel parti prendront les deux puissances maritimes si l'Empereur répond par un refus aux propositions qui lui seront faites ? S'engageront-elles à « garantir » les conditions fixées de concert entre elles et la France ? Se chargeront-elles de les proposer à l'Empereur et à l'Espagne « comme leur propre ouvrage », et ensuite à la France « pour la forme » ? Tels sont les points importants que Jannel devra aborder et éclaircir en premier lieu.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 406, f°s 296 et sq., *Relation secrète...* ; — f°s 185 et sq., Jannel à Fleury, 28 décembre 1734.

2 *Correspondance de Hollande*, t 405, f°s 76 et sq., *Précis de ce qui s'est passé dans les conférences du soir qui se sont tenues chez M. Slingeland entre M. Jannel d'une part et M. Walpole, ambassadeur de Sa Majesté Britannique à La Haye, et M. le conseiller pensionnaire de l'autre par rapport à quelques points généraux qui seroient propres à avancer la negociation d'une paix générale*, 8 novembre 1734.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 405, f°s 55 et sq., 85 et sq., 87 et sq., Horace Walpole à Fleury, 4-12, 9 et 12 novembre 1734.

4 *Correspondance de Hollande*, t. 405, f°s 115, 117 et sq., 226 et sq., Fleury à Horace Walpole, 22 novembre et 3 décembre 1734 ; — f°s 237 et sq., 241 et sq., Horace Walpole à Fleury, 28 novembre 1734.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 406, f°s 42-52, minute : — f°s 34-41, copie.

Peut-être le pensionnaire et l'ambassadeur anglais désireront-ils la suspension des hostilités jusqu'à la réunion d'un congrès. Dans ce cas, il faut obtenir que la trêve « soit générale dans toutes les parties qui sont l'objet ou le théâtre de la guerre » et qu'auparavant même tous les belligérants acceptent les conditions préliminaires.

Jannel devra enfin insister sur l'observation absolue du secret des négociations, qui ne seront dévoilées ni au parlement anglais ni à l'assemblée des Etats Généraux.

Les questions de forme étant élucidées, Fleury expose le « fond de l'affaire ». Si, en Pologne, l'aide de la Russie venait à manquer à Auguste III, la France demanderait la « restauration » du roi Stanislas. Dans le cas contraire, celui-ci serait reconnu comme roi par toutes les puissances, recevrait une ambassade envoyée par l'Empereur, puis abdiquerait. Les troupes étrangères ayant été retirées du pays, la diète polonaise procéderait en toute liberté à la désignation du nouveau souverain. — Relativement à « l'affaire générale », il sera inutile, dans la future convention, de mentionner les anciens traités, p. ex. « ceux qui règlent les successions des états respectifs ». — Des précautions seront étudiées et prises afin d'empêcher la garantie accordée à la Pragmatique Sanction de devenir dangereuse pour l'Europe. Ainsi, l'Autriche ne devra jamais augmenter ses domaines et, surtout, posséder la Lorraine directement ou indirectement : la France, d'autre part, ne consentira à aucune stipulation anticipée en faveur de l'élection du duc de Lorraine comme « roi des Romains ». — En Italie, la cession de Naples et de la Sicile à don Carlos ne soulèvera aucune difficulté. Jannel demandera les duchés de Parme, de Plaisance et de Toscane pour l'infant don Philippe et déclarera « insuffisant tout ce qui iroit à céder au roi de Sardaigne moins que jusqu'au Tessin et aux états de Plaisance pour limites ».

L'instruction se termine par de brèves mentions relatives aux duchés de Berg et de Holstein et aux frontières des Pays-Bas et de l'Alsace.

Parti de Paris le 15 décembre, Jannel arriva à La Haye le 22 [1]. Les entretiens secrets durèrent cinq jours, du 23 au 27 : ils aboutirent à la rédaction d'un projet préliminaire en cinq articles [2]. L'en-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 406, f°s 53 et sq., Fleury à Horace Walpole, 13 décembre 1734 ; — f°s 185 et sq., Jannel à Fleury, 28 décembre 1734.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 406, f°s 130-141, *Précis de ce qui s'est passé dans chacune des secondes conférences du soir qui se sont tenues chez M. le pensionnaire de Hollande entre M. Walpole, ambassadeur de Sa Majesté Britannique, et M. Slingeland, conseiller pensionnaire de Hollande, d'une part et le sieur Jannel d'autre part pour éclaircir et approfondir les points généraux qui doivent servir*

tente paraissait si assurée qu'Horace Walpole invita le cardinal à expédier à Jannel un plein pouvoir pour signer [1].

Le 9 janvier 1735, Fleury réunit les ministres en conseil pour discuter les articles du projet [2] : il y apporta quelques modifications de détail qui, à son avis, ne devaient pas faire obstacle à la signature puisque l'accord était réalisé sur les points principaux, et il autorisa Jannel à conclure [3].

Le négociateur, qui, pour détourner de lui l'attention, était allé visiter Amsterdam [4], reçut ses nouveaux ordres le 18 janvier Mais, le soir même, il put se convaincre que les pourparlers se heurtaient à de graves difficultés : Walpole et Slingelandt étaient mécontents que la France demandât la garantie anglo hollandaise et ils soulevaient de multiples objections à propos de la Pologne, des duchés de Parme et de Plaisance Cependant, désireux l'un et l'autre d'obtenir un résultat avant la réunion imminente du parlement anglais, ils rédigèrent eux-mêmes un projet définitif qu'ils remirent à Jannel le 21 janvier, en demandant une réponse dans un délai de dix à douze jours [5].

Le lendemain, Jannel composa de son côté un « Précis des difficultés faites par MM. Walpole et Slingelandt sur les articles préliminaires [6] : » il l'envoya à Paris avec le projet modifié et, en attendant une réponse, alla cette fois visiter Rotterdam.

de fondement à la paix, (un autre exemplaire est aux f°s 195-206). Ces protocoles ont été rédigés par Jannel.

Le projet qui lui fut remis se trouve dans *Correspondance de Hollande,* t. 406, f°s 149-155, ou f°s 207-214.

Les détails sur ces conférences sont fournis par Jannel dans ses lettres à Fleury des 28 et 29 décembre 1734 : *Correspondance de Hollande,* t. 406, f°s 185 et sq., 220 et sq.

1. *Correspondance de Hollande,* t. 406. f°s 244 et sq., Horace Walpole à Fleury, 29 décembre 1734 (lettre *très particulière*) : — f°s 260 et sq., le même au même, (lettre *ostensible*).

2. *Correspondance de Hollande,* t. 406, f°s 278 et sq., Fleury à Horace Walpole, 6 janvier 1735.

3. *Correspondance de Hollande,* t. 407, f°s 12 et sq., Fleury à Jannel, 13 janvier 1735 ; — f°s 64 et sq., Fleury à Horace Walpole, même date

Les articles préliminaires sont aux f°s 19-21, les articles séparés aux f°s 22 et 23. Il y en a plusieurs exemplaires dans ce volume.

4. *Correspondance de Hollande,* t. 406, f°s 184 et sq., Jannel à Chauvelin, 28 décembre 1734

5. *Correspondance de Hollande,* t. 407, f°s 155 et sq. ou 161 et sq., Jannel à Fleury, 22 janvier 1735 ; — f°s 143 et sq. ou 171-178 ou 201-221, articles préliminaires avec les modifications de Slingelandt et d'Horace Walpole.

6. *Correspondance de Hollande,* t. 407, f°s 151 et sq. ou f°s 168 et sq., *Précis des difficultés...*

Dans une lettre *particulière,* adressée à Fleury, Horace Walpole commente longuement et point par point les divergences qui existent et explique pour-

Le cardinal Fleury fit un nouvel effort pour résoudre le différend en rapprochant le plus possible les points de vue. Il écrivit une « Convention de préliminaires » et un mémoire explicatif intitulé « Réflexions servant de réponse au Précis des difficultés ». Il donna l'ordre à Jannel de présenter son projet comme « l'ultimatum auquel il lui est défendu de changer une syllabe » [1].

Le 7 février l'accueil fait au négociateur français par Slingelandt et Horace Walpole fut très froid, et la discussion sur la garantie demandée par la France aux puissances maritimes fut fort vive et sans résultat. Après la lecture des articles, le pensionnaire demanda un délai de vingt-quatre heures pour réfléchir. Le lendemain eut lieu la dernière entrevue. Aux nombreuses objections qui lui furent faites, Jannel, conformément à ses instructions, dut répondre qu'il ne pouvait assumer l'initiave d'une modification quelconque au projet du cardinal [2].

Ces pourparlers si lents furent arrêtés brusquement par le roi d'Angleterre lui-même, qui n'hésita pas à transformer la négociation secrète en négociation officielle. Préoccupé de ne pas mécontenter ses alliés, l'Espagne et la Sardaigne, Fleury en effet avait constamment insisté sur le secret des pourparlers : le 2 février encore, en transmettant son dernier plan, il avait répété qu'il était opposé à la divulgation par l'Angleterre et la Hollande des conférences particulières de La Haye [3]. Or, à l'ouverture de la session parlementaire à Londres, Georges II annonça que les puissances maritimes avaient élaboré un projet de pacification générale et qu'elles le proposeraient à tous les belligérants. Cette information, faite pour des raisons de politique intérieure, pour atténuer et briser même l'opposition contre les Walpole, mit fin à la négociation secrète et, comme

quoi il a retardé la signature finale : *Correspondance de Hollande*, t. 407, f°s 179 et sq., 22 janvier 1735.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 407, f°s 366 ou 367, Convention de préliminaires : — f°s 351 ou 359 ou 378, Réflexions servant de réponse.

Dans ce même tome on rencontre plusieurs documents intitulés soit *Réflexions* soit *Remarques* sur les pièces envoyées en Hollande : c'est évidemment d'eux que s'est servi le cardinal Fleury pour rédiger le mémoire dont il est question ci-dessus.

Cf. les lettres de Fleury à Horace Walpole, 29 janvier et 2 février 1735, et à Jannel, 2 février 1735 : *Correspondance de Hollande*, t. 407, f°s 225 et sq., 341 et sq., 394 et sq., 400.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 408, f°s 11 et sq. ou 41 et sq., *Précis de ce qui s'est passé depuis la réception de la dépêche de Son Eminence du 2 février 1735*, rédigé par Jannel.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 407, f°s 341 et sq., 394 et sq., Fleury à Jannel et à Horace Walpole, 2 février 1735.

l'écrivit Horace Walpole à Fleury, il n'y avait plus rien à espérer [1].

Walpole ajoutait qu'il allait quitter la Hollande et que Jannel se préparait « à partir demain pour faire de bouche à Votre Eminence un rapport détaillé de tout ce qui s'est passé entre lui et nous à cette importante occasion » [2].

Jannel partit en effet le 10 février pour la France et Horace Walpole le 11 pour l'Angleterre [3].

Mémoire d'instructions que Son Eminence [4] donne a M. Jannel pour régler sa conduite dans les conférences de La Haye, [12 décembre 1734, a Versailles].

Correspondance de Hollande, t. 406, f°s 42-52, minute : — f°s 34-41, copie.

M. Walpole [5] ayant mandé à Son Eminence qu'il avoit reçu des instructions et des pouvoirs de sa cour, elle a déterminé de renvoyer M. Jannel pour connaître par lui quel est l'objet de ces instructions et l'étendue de ces pouvoirs : ces deux points font réellement la matière de cette seconde mission. Mais M. Jannel ne doit point le laisser envisager à ses conférences, afin qu'ils [6] ne croient pas que sa mission se borne à écouter. Ainsi il fera connaître dans la première conférence combien Son Eminence désire que les instructions venues d'Angleterre et les délibérations avec M. le pensionnaire soient telles que l'on puisse voir clair à l'ouvrage de la paix et former ensemble un concert secret et confidentiel sur la conduite à tenir pour y parvenir.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 408, f°s 46 et sq., Horace Walpole à Fleury, 9 février 1735.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 408, f°s 58 et sq., Horace Walpole à Fleury, 9 février 1735.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 408, f°s 65 v° et 69 v°, Fénelon à Chauvelin, 10 et 11 février 1735.

4. Le cardinal Fleury.

5. Horace Walpole : v chapitre XVI. Il a reçu ses instructions : *Correspondance de Hollande*, t. 405, f°s 237 et sq., Horace Walpole à Fleury, 28 novembre 1734 : — t. 406, f°s 53 et sq., Fleury à Horace Walpole, 13 décembre 1734.

6. Horace Walpole et Slingelandt.

Il est à souhaiter que la bonne foi et l'envie de finir soient assez décidées pour que l'on demande à M. Jannel s'il a des pouvoirs. Auquel cas il répondra que, Son Eminence ignorant si M. le pensionnaire [1] en a en même temps que M. Walpole et ne sachant pas non plus l'usage à faire des pouvoirs, elle ne lui en a pas pu donner en forme, mais que cette formalité n'arrêtera rien [2] lorsque les choses seront assez éclaircies pour pouvoir songer à rédiger. Et en effet M. Jannel se concertera avec Messieurs les conférants pour instruire son Eminence de l'état des choses, afin qu'elle puisse voir s'il est question et possible de procéder à une rédaction en forme : à quoi il seroit pourvu sans retardement. Le premier et le plus essentiel point que M. Jannel doit avoir en vue est d'approfondir et de régler ce que les conférants peuvent et veulent régler sur la forme, faisant connaître, comme il l'a déjà fait dans les premières conférences [3], que sans cela on ne feroit qu'un ouvrage inutile et imparfait.

Il faut que ce qui regarde la forme porte sur deux points principalement : 1° notre sûreté, 2° la conduite à tenir de la part des Anglais et des Hollandais pour proposer ce qui auroit été convenu entre nous.

Sur le premier point, les conférants doivent sentir qu'il faut que nous sachions quelle mesure et quel parti prendroient leurs maîtres, si l'Empereur se refusoit à ce qui lui seroit proposé. C'est un des points sur lesquels Son Eminence est persuadée que Messieurs les conférants auront des ordres et des instructions pour s'expliquer. Et en effet ne faut-il pas que notre état soit assuré dans le cas que l'inflexibilité de l'Empereur nous tiendroit exposés aux hasards et aux frais de la guerre? Quand M. Jannel aura écouté les conférants sur cette importante matière et qu'ils se seront suffisamment développés, il faudra qu'il fasse sentir, comme de lui-même,

1. Il faut noter que le pensionnaire, dépendant des Etats-Généraux, était nécessairement sans pouvoirs tant que la négociation restait secrète.

2 Dès le 8 janvier 1735, Fleury envoya en effet un plein pouvoir à Jannel : *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 11, f° 115.

3. Celles du mois de novembre.

qu'en même temps que, pour le bien de la paix, nous voulons bien consentir à fixer dès à présent les conditions de paix dont nous nous contenterions pour nous et pour nos alliés, il faudroit prévoir aussi le cas où, la guerre se prolongeant par la faute de l'Empereur, il est certain que les conditions ne pourroient plus être les mêmes, faisant sentir qu'il ne pourroit jamais nous convenir de laisser à l'Empereur l'avantage de regarder les conditions, qui lui seroient proposées, comme un pis aller, auquel il seroit toujours maître de revenir quand il lui plairoit. C'est sur quoi il faut que M. Jannel, sans rien proposer, se contente de représenter ce qu'exigent sur cela les principes d'équité pour que la loi soit égale au moins entre nos ennemis et nous et que notre amour pour la paix ne puisse pas nous tourner à préjudice. Par la même raison il faut encore que M. Jannel, sans rien demander à cet égard, trouve moyen de découvrir si les Anglais et Hollandais ne se regarderoient pas comme garants envers nous des conditions dont nous nous contenterions dès à présent, et s'ils auroient quelque répugnance à en prendre l'engagement avec nous. Mais ce sont de ces choses qu'il faut savoir sans affectation établir comme indubitables sans en paraître faire matières à délibération ni susceptibles de doute.

Sur le second point, la seule méthode qui paraît possible à suivre est que l'Angleterre et la Hollande se chargent de proposer les conditions convenues à l'Empereur et à l'Espagne comme leur propre ouvrage et que ces mêmes conditions nous soient proposées pour la forme, afin que nous soyons en état de travailler à les faire réussir auprès de nos alliés [1]. Surtout il faut faire sentir que, quand ces conditions seront proposées à nous et à nos alliés, cela ne doit point être fait en forme et en conséquence des résolutions ordinaires, attendu que le secret en seroit bientôt répandu en Hollande et dans toute l'Europe et que l'on trouveroit dans l'Espagne beaucoup plus de difficulté à les accepter [2].

1. L'Espagne et la Sardaigne.

2. A cause des prétentions d'Elisabeth Farnèse sur les domaines italiens, qu'elle désirait pour ses fils, don Carlos et don Philippe.

Lorsque M. Jannel s'entretiendra avec les conférants sur ce qui peut rendre la guerre plus ou moins longue, il lui sera facile de reconnaître quelle conduite l'Angleterre et la Hollande se proposeront de tenir pour vaincre la dureté de la cour de Vienne. Ils ont assez d'intérêt à abréger la durée de la guerre pour prévoir ce qu'il y auroit à faire pour cet effet, et ce que nous avons le plus à désirer à cet égard est que l'on s'engage à agir toujours sur cela de concert avec nous.

Nous avons lieu de croire qu'au nombre des choses qui regardent la forme les conférants proposeront de régler la suspension d'armes et l'assemblée du congrès. Il faut convenir que c'est matière très embarrassante, principalement par rapport à la suspension d'armes. Il faut qu'elle soit générale dans toutes les parties qui sont l'objet ou le théâtre de la guerre [1]. Il faut qu'elle ne nous soit ni onéreuse ni embarrassante par rapport à nos alliés. Enfin il faut qu'elle soit précédée de l'acceptation des conditions qui seront proposées. Ce sont les réflexions générales que M. Jannel devra faire comme de lui-même seulement, faisant sentir en général qu'on n'a pas pu prévoir ce point dans ses instructions puisqu'il n'en a pas été question dans les premières conférences, se bornant à cet égard à écouter, faisant toujours comme de lui-même de simples réflexions sur ce qu'on lui proposeroit à cet égard qui ne lui paraîtroit pas remplir les principes qu'on lui vient d'expliquer.

Il y a un autre article qu'il sera nécessaire que M. Jannel prévoie avec les conférants : c'est la conduite qui devra être tenue d'un côté au prochain parlement d'Angleterre et de l'autre dans l'assemblée des Etats Généraux. Il faut qu'il fasse bien sentir que ce qui sera convenu entre nous, devant pour réussir rester dans le plus profond secret, ne doit entrer pour rien dans ce qui sera dit soit en Angleterre soit en Hollande, et que, pour conduire à l'objet commun, il faut que

1. Fleury veut dire que cette suspension d'armes doit s'étendre non seulement aux territoires des belligérants, mais aussi à la Pologne : ce fut la difficulté qui fit échouer, en grande partie, les pourparlers.

tout paraisse parti du principe et de la nécessité de l'impartialité, seul moyen de ne point laisser échapper un secret qui doit être gardé et en même temps d'établir la confiance, par laquelle seule on doit espérer de faire réussir auprès de nos alliés les propositions qui leur seront faites, en même temps que cette conduite est seule capable de désabuser la cour de Vienne de l'opinion qu'elle pourroit entraîner l'Angleterre et la Hollande [1]. Il faudra que M. Jannel inspire cette méthode par forme de simple conversation et se fondant sur la nécessité dont il est que nous soyons concertés sur tout ce qui peut regarder la conduite à tenir et les principes à suivre.

Ce ne sera qu'après avoir bien approfondi ces différentes parties, regardant la forme, que M. Jannel devra passer à ce qui regarde le fond de l'affaire.

Pologne. — Comme on suivra l'ordre des premières conférences, l'affaire de Pologne sera la première à traiter. Sur celle-là comme sur les autres il sera naturel et en même temps de l'habileté de M. Jannel que les conférants, qui ont annoncé avoir reçu des instructions, s'expliquent sur les sentiments de leurs maîtres avant que M. Jannel fasse rien connaître des condescendances que nous apporterions.

Comme les conférants proposeront d'abord le désistement de la couronne de Pologne, il faudra que M. Jannel fasse, comme de lui-même, une réflexion, qui est que, s'il arrivoit en Pologne des changements d'événements qui diminuassent les oppositions que jusqu'à présent la bonne cause a essuyées [2], l'Angleterre et la Hollande seroient sans doute trop équitables pour demander que le roi ne travaillât pas

1. La cour de Vienne ne cessait pas d'invoquer le traité de 1731 pour obtenir les secours effectifs de l'Angleterre et des Provinces-Unies.

2. Cette phrase est expliquée par le texte primitif qui est barré : « Si la czarine prenoit le parti de rester neutre dans l'affaire de Pologne ». De plus, en marge, la note suivante a été barrée, elle aussi : « Je ne nommerois point la czarine, parce que ce seroit avouer la négociation avec elle, mais je mettrois : s'il arrivoit des événements en Pologne, qui changeassent la face des affaires, et que celles du roi Stanislas y prissent le dessus, qu'en ce cas... » — Fleury avait en effet envoyé en mission en Russie M. Fonton de Lestang : sur cette négociation, v. *Recueil des Instructions..., Russie*, t. I, p. 301 et sq., août 1734 — mars 1735.

à l'affermissement du roi, son beau-père [1], qui deviendroit alors si facile sans que personne s'en mêlât. Si les conférants refusoient une condition si raisonnable et aussi conforme à l'impartialité que leurs maîtres assurent vouloir professer, M. Jannel doit faire sentir que, voyant de pareilles dispositions, il ne peut point entrer dans le détail des condescendances, auxquelles le roi n'a jamais songé qu'autant que l'affermissement réel du roi, son beau-père, prolongeroit les malheurs de la guerre. Et en effet, dans ce cas-là, il vaudroit mieux laisser cette matière en souffrance pour y revenir après que les autres matières auroient été traitées, bien entendu que cette affaire est toujours nécessaire et indispensable à discuter avant la séparation des conférants.

Si au contraire les conférants répondoient convenablement sur cette supposition, alors et réservant à tout événement ce cas prévu, M. Jannel peut faire entrer dans ses réflexions les clauses dont nous nous contenterions au pis-aller, savoir : que le roi Stanislas sera reconnu par toutes les puissances, qu'il demandera au roi son agrément pour abdiquer, que le roi y consentiroit, que cette abdication seroit déclarée dans une diète générale, convoquée sur les universaux [2] du roi Stanislas.

Que la république se choisiroit librement un maître, au moyen de la retraite préalable de toutes troupes étrangères [3].

1. Stanislas Leszczynski, né à Lemberg le 20 octobre 1677, mort à Lunéville le 23 février 1766. Placé sur le trône de Pologne par le roi de Suède, Charles XII, et couronné le 4 octobre 1705, il fut bientôt chassé par Auguste II et abdiqua en 1709. Il vivait retiré à Wissembourg depuis 1720 : en 1725 le duc de Bourbon négocia le mariage de sa fille Marie avec Louis XV, et ce mariage fut célébré le 15 août. En 1733, après la mort d'Auguste II, Stanislas fut de nouveau proclamé roi de Pologne (11 septembre). Mais l'Autriche et la Russie ayant aidé militairement Auguste III, il se réfugia à Danzig et y soutint, avec le concours de l'ambassadeur français Monti, un siège mémorable. Après l'échec de la tentative du comte de Plélo et des troupes françaises, envoyées par Fleury, il quitta Danzig sous un déguisement et se retira à Königsberg où il était encore en décembre 1734. — V. Boyé, *Stanislas Leszczynski*, Nancy, 1898, in-8°.

2. Terme employé pour désigner les lettres circulaires que le roi de Pologne adressait aux seigneurs.

3. Troupes saxonnes, autrichiennes et russes.

Restitution des biens confisqués sur les maisons Leczinski et Opalinski [1], ou la valeur.

Amnistie du passé. Article en faveur des libertés de la Pologne, notamment de la ville de Danzig [2].

Ambassade de l'Empereur, ainsi qu'elle a été proposée dans les premières conférences. Que chaque Polonais restera ou rentrera dans ses biens et charges, et que toutes celles, qui auroient vaqué depuis la mort du roi Auguste et qui ne seroient pas remplies, le seroient à la nomination du roi Stanislas.

Ces mêmes articles recevroient plus d'étendue dans la rédaction en forme.

Mais encore une fois cela ne doit être traité que conditionnellement au cas que, les mêmes obstacles continuant, nous voudrions bien nous désister de la couronne effective.

Si au contraire ces obstacles cessoient, nous ne pourrions nous dispenser de demander la reconnaissance du roi Stanislas, dont alors effectivement le raffermissement ne seroit plus que l'affaire d'une campagne. Et l'on ne pourroit nous refuser cette condition sans donner lieu de reconnaître un dessein formé et une partialité marquée contre le roi Stanislas, d'autant plus que, dans ce cas-là, nous ne balancerions pas à donner toutes les sûretés raisonnables pour la paix et l'équilibre du nord, sur lesquels nous serions toujours prêts à agir de concert.

Affaire générale. — A l'égard de l'affaire générale, il faut tâcher d'éviter de rappeler aucun traité nommément, au moins depuis la paix d'Utrecht. Il faut traiter cela comme inutile. Et en effet il est égal et plus simple en soi d'insérer en entier sans rien rappeler dans le nouveau traité ceux des articles généraux des traités antérieurs qui seront compati-

1. Stanislas Leszczynski avait épousé Catherine Opalinska. — Sur les deux maisons, v. Boyé, ouv. cité, p. 2, note 2, et p. 61, note 3, — p. 32, note 2.

2. En 1454, Danzig se rendit indépendante des Chevaliers Teutoniques et se plaça sous la protection du roi de Pologne, Casimir IV. Celui-ci lui accorda le Privilegium Casimirianum, véritable charte qui faisait de Danzig un état presque autonome. Malgré des difficultés avec les souverains polonais, cette situation de « ville libre » subsista.

bles à l'état présent des choses, tels que ceux qui règlent les successions des états respectifs. A quoi il n'est pas question de toucher. Car, pour ce qui regardera le possessoire[1], la seule loi qui devra subsister sera celle qui va être faite et qui doit l'être comme un ouvrage neuf, indépendamment du passé.

Pragmatique. — Cette garantie, qui doit être d'un prix inestimable pour l'Empereur comme pour l'Angleterre et la Hollande, ne doit point être accordée légèrement, et M. Jannel doit faire sentir que c'est le plus grand sacrifice que nous puissions jamais faire au bien de la paix. Il doit même faire sentir que les précautions, que nous y estimons nécessaires, loin d'en diminuer le prix, le doivent encore augmenter à leurs yeux, puisque nous leur donnons lieu de se relever de la dangereuse et trop grande facilité avec laquelle ils avoient accordé cette garantie sans aucune précaution ni restriction sur l'avenir[2].

M. Jannel établira, à cette occasion, deux principes. 1° Que jamais il ne devra y avoir aucune augmentation directe ni indirecte d'états à la maison d'Autriche. 2° Que jamais la Lorraine ne se doit trouver entre les mains d'un Empereur ou roi des Romains ou de sa famille.

C'est relativement à ces deux principes que M. Jannel peut examiner avec les conférants quelle nature de précaution devra être statuée.

Nous savons que les conférants doivent proposer quelque article en faveur de l'élection du duc de Lorraine[3] à la dignité de roi des Romains, et il ne faut pas s'en étonner puisque l'électeur de Hanovre[4], comme quelques autres électeurs, avoient assuré à l'Empereur leur votum provisionnel à cet effet. Mais nous ne pouvons jamais consentir à aucune stipu-

1. L'action de posséder.

2. Par le second traité de Vienne, 1731 : v. le chapitre XVIII.

3. François Etienne, né à Nancy le 8 décembre 1708. Fils du duc Léopold, il lui succéda en 1729 sous le nom de François III. Par les préliminaires de Vienne, il devait abandonner la Lorraine pour la Toscane : le 15 février 1737, il renonça formellement à son duché. Il avait épousé Marie Thérèse le 12 février 1736 et, couronné empereur d'Allemagne le 13 septembre 1745, il prit le nom de François Ier Il mourut à Innsbrück le 18 août 1765.

4. Le roi d'Angleterre, Georges II.

lation anticipée à cet égard. Il faut faire sentir que les constitutions de l'Empire ne permettent pas de prendre en cas pareil des engagements éventuels. Tout ce qu'on peut demander de nous seroit de reconnaître celui qui seroit élu conformément à la Bulle d'Or [1] et aux constitutions de l'Empire. Ces raisons sont décisives et sans réplique, telles que, pour ne point trop allonger ce mémoire, elles ont été expliquées verbalement à M. Jannel.

Il ne paraît pas de difficulté à laisser à don Carlos Naples et Sicile sans restriction

Il faut demander Parme, Plaisance et Toscane pour l'infant cadet [2], dès à présent, sans y beaucoup insister comme condition absolue.

Ne point consentir à la cession de ces duchés à l'Empereur *ad dies vitæ* sans de nouveaux ordres: ne le pas cependant exclure absolument.

Et, seulement en supposant de la part de M. Jannel que Son Eminence y consentît, il faudra prévoir ce qu'ils deviendroient après, à quels princes ils pourroient aller, quelle gradation on pourroit suivre à cet égard. C'est sur quoi il faut écouter les conférants, faisant sentir en général, et le tout en manière de conversation et de réflexions, qu'à cet égard nous donnerons les mains à ce qui pourra contribuer le mieux à rendre la paix plus générale et plus solide pour le présent et pour l'avenir.

Dans tous les cas, Livourne, ville libre, indépendante et port franc à perpétuité.

Régler l'exercice de l'autorité impériale en Italie par rapport aux fiefs [3].

1. Constitution préparée à la diète de Nuremberg le 10 janvier 1356 et publiée à celle de Metz le 25 décembre par l'empereur Charles IV : elle comprend 30 articles et stipule que, dans les trois mois de la vacance du trône, les électeurs se réuniront à Francfort sous la présidence de l'archevêque de Mayence et que l'élection du nouvel empereur sera faite à la majorité.

2. Don Philippe, fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnese. Né le 15 mars 1720, il fut marié le 26 août 1738 à Louise Elisabeth de France, fille de Louis XV. Le traité d'Aix la Chapelle en 1748 le fit duc de Parme. Don Philippe mourut à Alexandrie, le 17 juillet 1765.

3. C'est-à-dire les territoires du nord de l'Italie sur lesquels l'Empereur

Satisfaction à la maison de Guastalla[1] et cela dans un terme fixe.

Par rapport au roi de Sardaigne[2], M. Jannel ne sera pas dans le cas d'avoir rien à proposer d'abord, mais au contraire d'écouter ce que les conférants auront à proposer, faisant toujours sentir qu'il n'est pas question de sacrifier le roi de Sardaigne et, se chargeant d'informer Son Eminence de ce qu'on lui proposera, il n'ôtera pas l'espérance que l'on puisse apporter des condescendances. Mais. sans expliquer nos intentions ni les laisser deviner, il doit toujours de lui-même rejeter comme insuffisant tout ce qui iroit à céder au roi de Sardaigne moins que jusqu'au Tessin et aux états de Plaisance pour limites.

Berg et Juliers. — On travaillera sur Berg et Juliers[3] à un accommodement de concert, que l'Empereur, comme chef de l'Empire, confirmera, et l'on aura attention aux intérêts et convenances des Hollandais.

L'on pourvoira en faveur de la maison de Holstein[4] au dédommagement du Slewig et il en faut parler comme matière d'un congrès.

Les limites du Pays-Bas seront réglées définitivement dans un terme fixe sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande.

prétendait avoir suzeraineté et dont quelques-uns avaient été confisqués par lui : p. ex le duché de Guastalla avait été érigé en fief de l'Empire par Charles-Quint en 1541, — celui de Mantoue avait été confisqué en 1708 par Joseph Ier.

1. Le duc de Guastalla était Joseph Marie de Gonzague, fils de Vincent. Né le 20 avril 1690, il succéda à son frère Antoine Ferdinand le 19 avril 1729. Il mourut sans postérité le 15 août 1746 — La maison de Guastalla avait des droits sur le duché de Mantoue, annexé à l'Empire en 1708 : v. note précédente et chapitre XII.

2. Charles Emmanuel III, fils de Victor Amédée II et d'Anne Marie d'Orléans, né à Turin le 27 avril 1701. Il devint roi de Sardaigne en 1730 par l'abdication de son père : il mourut le 20 février 1773.

3. V. chapitre XVII.

4. Charles Frédéric succéda comme duc de Slesvig-Holstein à son père Frédéric IV en 1702. Mineur, il fut placé sous la régence de son oncle Christian Auguste. Dans la guerre du Nord, celui-ci prit parti pour la Suède contre le Danemark. Il fut battu et, en 1720, le roi de Danemark restitua à Charles Frédéric le Holstein seul, gardant pour lui le Slesvig.

Stipuler que celles de l'Alsace seront, à la paix, fixées à la Queich [1].

Tels sont les différents arrangements auxquels M. Jannel tâchera d'amener les conférants en suivant la méthode que contient cette instruction.

S'il voit que l'on soit prêt et en volonté de rédiger, il en informera Son Eminence, s'il croit pouvoir rester assez longtemps inconnu pour avoir le temps de recevoir les derniers ordres de Son Eminence. Et alors il pourra faire expédier un courrier par M. de Walpole, se contentant de nous envoyer par cette voie le protocole qu il aura tenu conférence par conférence.

Si, après s'être concerté sur cela avec les conférants, il ne pouvoit pas rester caché assez longtemps de suite, il prendroit le parti de revenir pour rendre verbalement compte à Son Eminence.

Son intention est aussi que, pour éviter l'inconvénient du précédent voyage [2], M. Jannel, après chaque conférence, en fasse le résultat pour être lu par lui au commencement de la suivante afin de prévenir toute équivoque, et ce protocole ne doit contenir que les dits et contredits de part et d'autre sans forme aucune de rédaction d'articles.

1. La Queich est une rivière du Palatinat bavarois : elle passe à Landau et se jette dans le Rhin à Germersheim.

2 Jannel avait accusé Horace Walpole de n'avoir pas rédigé avec exactitude le rapport des conférences du mois de novembre : *Correspondance de Hollande*, t. 405, f°s 76 et sq., *Précis de ce qui s'est passé...*, et t. 406 f°s 296 et sq., *Relation secrète...* de Jannel. — V. ci-dessus, notice.

XX

L'ABBÉ DELAVILLE

MINISTRE

1743-1745

A la fin de l'année 1743, le cabinet de Versailles ne pouvait, semble-t-il, mieux choisir, pour remplacer le marquis de Fénelon, que l'abbé Jean Ignace Delaville [1]. Né dans la Guyenne en 1701, celui-ci, élevé chez les Jésuites, avait été précepteur des fils de l'ambassadeur : il le suivit dans les Provinces-Unies en 1730 et devint son collaborateur assidu et dévoué, presque son ami.

Très souvent Fénelon a fait de lui de vifs éloges, vantant sa capacité, sa fidélité, son habileté à recruter des informateurs secrets et sûrs [2]. C'est lui seul qu'il charge de missions de confiance : il l'envoie en France en janvier 1737 pour fournir au secrétaire d'état Chauvelin des renseignements confidentiels, en avril 1739 pour apporter l'original du traité conclu avec le représentant de la Prusse à La Haye, Luiscius [3].

D'autre part, si l'ambassadeur part en congé, Delaville fait l'intérim, et cela arriva souvent, en 1735 (mars-avril), en 1737 (mars-mai), en 1738 (mars-juin) et de décembre 1739 à juillet 1740 [4]. A

1. Il signe Delaville. — Pour la biographie de ce diplomate, v. A. Baschet, *Histoire du dépôt des archives des Affaires étrangères*, Paris, 1875, in-8°, chapitre VII.

2. V. p. ex., *Correspondance de Hollande*, t. 416, f° 71, — t. 417, f° 32, — t. 443, f°s 498 et sq., Fénelon à Chauvelin, à Fleury et à Amelot, 7 janvier et 10 février 1736, et 20 août 1742.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 422, f° 101, Chauvelin à Fénelon, 29 janvier 1737 : — t. 432, f° 28, Fénelon à Amelot, 7 avril 1739.

4. V. *Correspondance de Hollande*, t. 409 et 410, année 1735 : — t. 422, f° 294, au t. 423, f° 45, année 1737 : — t. 426, f° 265, au t. 428, f° 8, année 1738 : — t. 434, f° 399, au t. 436, f° 145, années 1739 et 1740.

cette dernière date, Fénelon se montra même si satisfait qu'il chargea l'abbé de continuer à « faire sa relation ordinaire », pendant qu'il se bornerait à traiter seulement, dans ses dépêches, quelques points particuliers [1].

D'ailleurs, reconnaissant les services rendus, il insista fréquemment pour que la cour de Versailles récompensât Delaville [2]. Il réussit même trop puisque, le 21 octobre 1740, l'abbé fut nommé garde du dépôt du Louvre et revint en France le 21 novembre [3]. Mais, en 1742, quand Frédéric II fit défection, que les insuccès se multiplièrent en Bohême et en Bavière et que le ministère anglais de lord Carteret manifesta des intentions belliqueuses, le gouvernement français jugea utile de renvoyer dans les Provinces-Unies Delaville, qui arriva à La Haye le 12 juillet [4] et reprit aussitôt sa collaboration momentanément interrompue [5].

On ne saurait donc être surpris que, lorsque Fénelon obtint un congé à la fin de 1743, l'abbé ait été nommé le 8 décembre « ministre du roi auprès de la République » [6]. Il avait été si longtemps mêlé aux affaires des Provinces-Unies qu'aucune instruction ne fut dressée pour lui et que le secrétaire d'état, Amelot, se contenta de l'informer de son nouveau titre.

Le marquis d'Argenson et Choiseul n'ont pas eu beaucoup de sympathie pour Delaville et ne lui ont presque reconnu que des défauts. Ce jugement est à coup sûr partial et exagéré. Les lettres écrites de La Haye par l'abbé prouvent en effet que, tout au moins, il connaissait à fond la politique des Etats-Généraux et ceux qui la dirigeaient. Au temps même où il n'était que le simple agent de Fénelon, il esquissait déjà, dans ses relations, des tableaux dans lesquels il ne dissimulait pas la pénible situation de la république. Anarchie, pas

1. *Correspondance de Hollande*, t. 436, f° 141 v°, Fénelon à Amelot, 26 juillet 1740.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 410, f° 149 v°, Fénelon à Chauvelin, 26 avril 1735. — Delaville obtint en effet, à plusieurs reprises, des gratifications de 2000 livres, en particulier en 1743 : *Correspondance de Hollande*, t. 446, f° 106, Delaville à Amelot, 19 mars 1743, — t 448, f° 98 v°, Amelot à Fénelon, 13 octobre 1743.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 437, f°s 161 et 181, Fénelon à Amelot, 17 et 22 novembre 1740 : — f° 223, Amelot à Fénelon, 5 décembre 1740 : — f° 281 v°, Fénelon à Saint Séverin, 10 décembre 1740.

4. *Correspondance de Hollande*, t 443, f°s 51 et 131 v°, Amelot à Fénelon, 22 juin et 7 juillet 1742 : — f°s 113 et 219, Fénelon à Amelot, 29 juin et 13 juillet 1742.

5. En août-septembre 1743, Delaville fait l'intérim pendant que Fénelon est en villégiature à Aix-la-Chapelle : *Correspondance de Hollande*, t. 447.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 448, — f° 278, Lettre de créance du roi aux Etats-Généraux, 8 décembre 1743 : — f° 2 8, Amelot à Delaville, 8 décembre 1743. — Le traitement alloué fut de 12.000 livres par an.

d'homme d'état supérieur, jalousies permanentes entre les partis, prédominance des intérêts personnels, « faiblesse et indécision », « goût de l'inaction et du repos », voilà ce qu'il note dès 1740 [1]. Et trois ans plus tard, aussitôt après sa nomination, il conserve les mêmes impressions et conclut : « Il n'y a ni grand bien à espérer ni grand mal à craindre de la part de la République » [2].

Comme le gouvernement français lui interdisait de prendre une initiative quelconque, il n'eut donc, d'abord, qu'à persévérer dans son rôle d'informateur, en apparence désintéressé en réalité fort attentif, et à signaler les mouvements variés suscités à La Haye par les événements qui se produisirent en Europe. A cet égard, ses lettres sont très précieuses, parce qu'elles permettent de connaître avec exactitude l'état d'esprit des Hollandais et leurs véritables sentiments.

Dans les premiers mois de l'année 1744, la situation des États-Généraux, d'après Delaville, est fort fâcheuse. Les partisans de l'Autriche et de l'Angleterre, poursuivant le renversement du gouvernement républicain, s'efforcent avec obstination d'entraîner leur pays dans la guerre, « parce qu'ils savent combien les temps de troubles sont favorables aux stathoudders » [3]. Les républicains au contraire désirent le maintien de la neutralité des Provinces-Unies pour éviter l'avènement d'un prince et ne pas aggraver la situation financière et économique, déjà peu favorable. Mais ils n'ont pas une grande influence : car, « il n'y a plus dans la Hollande de ces répu-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 435, f°s 245 et sq., Delaville à Amelot, 12 avril 1740 : « La république est dans une espèce d'anarchie. Nul membre qui ait assez de poids pour donner le ton aux autres ministres ou trop peu instruits ou trop timides ou trop peu accrédités : jalousies et méfiances réciproques entre deux partis dont l'un est toujours infailliblement en opposition de sentiment avec l'autre : intérêts personnels qui deviennent toujours plus pressants et plus étendus par la nécessité de fournir au luxe et qui anéantissent dans la plupart des cœurs l'amour du bien général : crainte de se commettre avec quelque puissance que ce soit et surtout avec l'Angleterre : enfin animosité et préventions outrées, préjugés de famille et de faction, faiblesse et indécision, voilà, Monseigneur, une partie des obstacles qu'on trouvera ici, autant que je puis en juger, à toutes vues de concert immédiat et particulier avec la France dans les choses memes qui seroient de la convenance bien entendue de la république ». — *Idem*, f° 368, Delaville à Amelot, 27 mai 1740 : « Le goût de l'inaction et du repos prend ici chaque jour de plus profondes racines et les divisions qui s'aigrissent et se multiplient ne permettent guère d'espérer une unanimité de sentiments sur quoi que ce soit ».

2. *Correspondance de Hollande*, t. 448, f° 291 v°, Delaville à Amelot, 6 décembre 1743.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 448, f° 336 v°, Delaville à Amelot, 20 décembre 1743.

blicains zélés et indépendants de toute affection personnelle, qui joignent les talents supérieurs à l'intégrité la plus épurée et l'habileté au désintéressement »[1]. Entre ces deux partis, qui ne sont que des minorités, est la foule, « composée d'hommes naturellement intéressés et raisonnables, mais trop peu éclairés pour voir par eux-mêmes, trop faciles à recevoir les impressions étrangères. C'est à la crédulité de ceux ci que la malice des autres fait illusion »[2].

En présence de ces divisions et de cette inconstance, Delaville juge nécessaire de se montrer réservé et circonspect, de n'user ni de flatteries ni de menaces, et de pratiquer la politique traditionnelle, c'est-à dire d'agir auprès des républicains pour qu'ils ne se défient pas de la France et s'opposent aux intrigues du gouvernement britannique[3]. Il ne conserve d'ailleurs aucune illusion sur le succès de ses prudentes insinuations : « Les Hollandais, dit-il, qui pour la plupart nous haïssent par principe et ne nous ménagent que par nécessité, règleront leurs démarches sur les événements de la campagne prochaine, et il n'y aura que la prospérité des armes du roi qui puisse fixer solidement la république dans les maximes de sagesse et de modération »[4].

En écrivant ces lignes, Delaville ne songeait qu'à la lutte contre l'Autriche. Mais qu'adviendrait-il si Louis XV déclarait la guerre à l'Angleterre ? « Il est hors de doute que cet événement causeroit ici dans les premiers moments une vive fermentation » et que les « stathoudériens » essayeraient de provoquer une rupture formelle des Provinces-Unies avec la France. Aussi l'abbé conseille-t-il à son gouvernement d' « accompagner cette démarche de tels ménagements pour les Etats-Généraux qu'ils se croiroient entièrement dispensés d'épouser la querelle des Anglais »[5].

Les faits devaient rapidement donner raison à Delaville. Au mois de février 1744, l'escadre française sortit du port de Brest : aussitôt le bruit se répandit qu'elle transportait des troupes pour opérer un débarquement sur les côtes de la Grande-Bretagne. L'émotion fut

1. *Correspondance de Hollande*, t. 449, f° 10, Delaville à Amelot, 3 janvier 1744.

2. Même lettre.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 449, f. 321 v°, Delaville à Amelot, 28 février 1744 : « Trop de ménagements ne feroit que redoubler l'orgueil de ces gens-ci et les menaces pourroient les conduire aux partis extrêmes. Je me borne seulement à cultiver de mon mieux dans le particulier les zélés républicains, à leur inspirer, autant qu'ils m'en fournissent l'occasion, plus de confiance et plus de fermeté ».

4. *Correspondance de Hollande*, t. 449, f° 275, Delaville à Amelot, 18 février 1744.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 449, f°s 8 et 12 v°, Delaville à Amelot, 3 janvier 1744.

énorme dans les Provinces-Unies qui accordèrent aux Anglais, eux-mêmes effrayés, un secours de six mille hommes [1]. Les républicains, de leur côté, déclarèrent à Delaville que les entreprises du roi « contre le gouvernement britannique ou contre les Pays-Bas » créaient « des obstacles infinis et insurmontables... à leurs désirs » de paix [2]. Libelles, gazettes, prédicateurs reprirent, pour entretenir l'excitation du peuple, les arguments qui avaient déjà fait une si grande impression en 1672 : « Il n'est plus question, dit-on aujourd'hui, de secourir la reine de Hongrie [3], il s'agit de défendre la liberté et la religion des puissances maritimes. C'est le cri de guerre et le mot de ralliement » [4]. Delaville, qui observait avec soin toutes ces manifestations, ne se laissa nullement tromper sur leur véritable signification : « Sous le voile de la propre défense, mande-t-il, on masque tous les préparatifs que l'on fait ici pour se trouver en état d'attaquer, si l'on croit dans la suite pouvoir l'entreprendre avec apparence de succès » [5]. A son avis, l' « inimitié déclarée » des Hollandais vaudrait mieux que leur « amitié hypocrite », et le roi devrait adopter des mesures énergiques pour leur faire « envisager le danger » de perdre « la bienveillance » de la France [6].

Au moment où il rédigeait cette dépêche, l'abbé avait satisfaction. La déclaration de guerre à l'Angleterre était faite depuis le 15 mars et elle allait être publiée à Paris [7]. Delaville fut chargé d'en informer les Etats-Généraux et de signaler l'impression que cette communication produirait. Le pensionnaire Van der Heim fut « surpris et consterné », le greffier Fagel exprima le « regret. sincère ou simulé, de voir les choses portées aux dernières extrémités », le comte Bentinck fut stupéfait que l'initiative de la déclaration n'appartînt pas à l'Angleterre, le républicain Halewijn ne fut « nullement étonné », d'autres enfin ne cachèrent pas leurs « alarmes » [8]. La

1. *Correspondance de Hollande*, t. 449, f°s 339 et sq., Delaville à Amelot, 2 mars 1744.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 449, f° 442 v°, Delaville à Amelot, 17 mars 1744. Delaville répliqua que « toute démarche qui tendoit à flatter ces deux puissances [Autriche et Angleterre] étoit diamétralement opposée à la paix, que, plus on différoit de mettre la main à l'œuvre, plus les engagements et les difficultés se multiplioient de part et d'autre », f° 443 v°.

3. La cour de Versailles ne reconnaissait pas à Marie-Thérèse le titre d'impératrice.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 449, f° 459, Delaville à Amelot, 20 mars 1744.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 449, f° 499 v°, Delaville à Amelot, 24 mars 1744.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 449, f° 508 v°, Delaville à Amelot, 27 mars 1744.

7. Le texte de la déclaration est dans *Correspondance de Hollande*, t. 453, f° 34. — La publication eut lieu le 30 mars 1744 : *Correspondance de Hollande*, t. 449, f° 474, Amelot à Delaville, 28 mars 1744.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 450, f°s 10 et sq., Delaville à Amelot, 3 avril 1744.

mission du marquis de Fénelon, chargé d'expliquer aux Etats Généraux les raisons du roi et de repartir aussitôt après avoir fait sa communication [1], la déclaration de guerre à l'Autriche, le départ de Louis XV pour la Flandre et l'attaque des Pays-Bas, tous ces actes énergiques contribuèrent encore davantage à modifier les sentiments des Hollandais (avril mai). Comme le constate justement Delaville, « on se flattoit encore ici de nous intimider et on y tremble actuellement de peur. Les partis de vigueur que le roi a pris ont fait disparaître tout ce prétendu courage qui n'étoit fondé que sur l'opinion également fausse et ridicule de l'épuisement ou de la faiblesse de la France » [2].

Les Hollandais furent en effet surpris. Conscients de leur impuissance militaire, ils n'entendaient ni rompre ouvertement avec la France qu'ils redoutaient, ni prendre l'initiative d'une médiation puisque l'Angleterre et l'Autriche ne manifestaient pas des dispositions conciliantes : ils ne voulaient mécontenter personne. Ils choisirent donc un « parti mitoyen » [3]. Tout en procédant à une nouvelle levée de vingt mille hommes pour se mettre en état de défense [4], ils décidèrent d'envoyer à Louis XV, alors en Flandre, un ambassadeur extraordinaire, le comte de Wassenaer-Twickel, pour sonder le ministère français et surtout lui proposer l'arrêt des opérations militaires contre les Pays-Bas autrichiens [5].

Ils furent vite détrompés. Wassenaer Twickel, n'apportant pas un projet précis de pacification, échoua, et Menin et Ypres tombèrent au pouvoir des Français au mois de juin 1744. D'ailleurs, Delaville n'avait aucune confiance dans les intentions pacifiques des Etats-Généraux : « A cette formalité près d'une déclaration de guerre, mande-t-il le 23 juin, la république fera les mêmes efforts pour seconder les vues des ennemis du roi que si elle avoit rompu publiquement avec la France » [6].

1. V. chapitre XVIII.

2 *Correspondance de Hollande*, t. 450, f° 82, Delaville à Amelot, 16 avril 1744.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 450, f° 259, lettre de Delaville, 12 mai 1744 : « Il reste toujours en ce pays ici un levain de jalousie et d'animosité qui, par une malheureuse succession, se perpétue de génération en génération depuis près d'un siècle et que l'impuissance et la crainte empêchent seules de fermenter avec violence. C'est à ces deux causes qu'il faudra principalement attribuer le parti mitoyen, auquel la république se fixera vraisemblament pendant cette campagne, de n'agir que comme auxiliaire et de n'entrer point directement en guerre avec le roi ».

4. *Correspondance de Hollande*, t. 450, f°s 10 et sq., Delaville à Amelot, 3 avril 1744

5. Sur la négociation de Wassenaer-Twickel, voir, à la fin de l'ouvrage, la liste des ambassadeurs des Provinces-Unies en France.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 451, f° 132 v°, lettre de Delaville, 23 juin 1744.

Et en effet les choses restèrent toujours en l'état. Les Hollandais continuèrent à opposer des refus aux instances anglaises et autrichiennes [1], et à ne pas vouloir en même temps faire les premiers des propositions d'accommodement [2]. De son côté, en France, le nouveau secrétaire d'état des affaires étrangères, le marquis d'Argenson [3], affirma catégoriquement que le roi ne prendrait pas l'initiative de la rupture, mais qu'il poursuivrait ses conquêtes, et surtout qu'il n'avait pas à faire les avances, et il chargea Delaville de convaincre les ministres des Provinces-Unies que cette politique ne subirait aucun changement [4].

Les Hollandais, qui avaient manifesté une joie « indécente » en apprenant la mort de l'empereur Charles VII en janvier 1745 [5], furent consternés par le résultat de la bataille de Fontenoy (11 mai), suivie de la prise de Tournai, Gand et Ostende (juin-août) [6]. Comme, malgré sa victoire, Louis XV restait disposé à rendre « avec plaisir les Etats-Généraux les dépositaires de ses sentiments pour la paix » [7], Delaville tenta de négocier avec le pensionnaire Van der Heim, et lui insinua que, pour parvenir au rétablissement de la tranquillité publique, il conviendrait de réunir un congrès [8]. Ces

1. *Correspondance de Hollande*, t. 451, passim, — et t. 452, f° 177, résolution des Etats-Généraux, 24 octobre 1744.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 451, 452 et 454, passim.

3. Amelot donna sa démission le 26 avril 1744. Pendant six mois, le comte d'Argenson secrétaire d'état de la guerre, et le maréchal de Noailles s'occupèrent des affaires extérieures : en réalité, ce furent les premiers commis, Le Dran et surtout Du Theil, qui se chargèrent effectivement de la correspondance. Le marquis d'Argenson fut nommé le 18 novembre 1744.

4. *Correspondence de Hollande*, t. 454, f° 235, d'Argenson à Delaville, 12 février 1745 : « Le roi ne rompra point le premier avec les Etats-Généraux : mais Sa Majesté, sans leur déclarer la guerre, pourra bien porter ses armes jusque dans le voisinage des Provinces-Unies ». — F° 342 v°, d'Argenson à Delaville, 4 mars 1745 : « Quelques insinuations et instances qu'ils [les républicains] puissent vous faire pour porter Sa Majesté à faire connaître ses intentions, gardez-vous bien de laisser entrevoir la moindre espérance qu'Elle puisse s'y porter la première. Il est de nécessité absolue que les premières propositions soient articulées par des médiateurs ».

5. *Correspondance de Hollande*, t. 454, lettres de Delaville.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 455, Delaville à d'Argenson, 14 mai 1745 (pour la bataille de Fontenoy) : — t. 456, passim, pour la prise de Gand et d'Ostende.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 455, d'Argenson à Delaville, 13 mai 1745.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 455, f° 386 v°, d'Argenson à Delaville, 4 juin 1745 : d'Argenson revient constamment dans ses lettres sur cette idée d'un congrès.

Sur les entretiens de l'abbé et du pensionnaire, v. *Correspondance de Hollande*, t. 455, f°s 315 et sq., 371 et sq., 418 et sq., 461 et sq., Delaville à d'Argenson, 25 mai, 4, 11 et 18 juin 1745, et aussi le t. 456.

conférences n'aboutirent pas : l'abbé se heurta à l'intransigeance du pensionnaire, qui s'obstinait à demander au préalable des négociations préliminaires avec la France et refusait de préciser ses projets.

D'Argenson, se rendant compte qu'il n'obtiendrait rien des Hollandais par la douceur, se résolut à « un coup d'éclat ». L'occasion lui en fut fournie au mois d'août par deux incidents. D'une part, la garnison hollandaise de Tournai avait, lors de sa capitulation, eu les honneurs de la guerre et avait pu rentrer dans les Provinces-Unies à condition qu'elle ne servirait plus jusqu'au premier janvier 1747 [1]. Or, le roi d'Angleterre Georges II ayant demandé des secours aux Hollandais pour combattre le prétendant Charles Edouard Stuart qui venait de débarquer en Ecosse, les Etats-Généraux manifestèrent l'intention de disposer de ces troupes en sa faveur. D'autre part, trois vaisseaux de la Compagnie française des Indes, capturés par les Anglais en Extrême-Orient, furent amenés à Batavia où le gouverneur, au mépris du traité franco-hollandais de 1739, les acheta pour les renvoyer dans les Provinces-Unies et y vendre la cargaison.

Delaville reçut aussitôt (août) l'ordre de protester contre la violation de la capitulation et du traité. Pendant deux mois, il rédigea des mémoires pour les Etats-Généraux et leur fit pressentir que le roi n'hésiterait pas à prendre des mesures graves, si satisfaction ne lui était pas donnée. En même temps, il composa d'autres mémoires pour « obliger enfin » les Hollandais « de mettre en délibération dans l'assemblée des Etats-Généraux la proposition d'un congrès » [2]. Sur toutes ces questions, il devait exiger de promptes réponses.

Devant cette triple mise en demeure, les Hollandais ne surent pas

1. Troupes de Tournai. — *Correspondance de Hollande*, t. 456, f° 167 v°, Delaville à d'Argenson, 6 août 1745, — f° 182 v°, d'Argenson à Delaville, 11 août 1745, — f° 293, résolution des Etats-Généraux, 31 août 1745, — f° 336 v°, Delaville à d'Argenson, 7 septembre 1745, — f° 342, liste du corps de troupes qui doit être envoyé en Ecosse, — f°s 361 et sq , d'Argenson à Delaville, 13 septembre 1745, — f° 407 ou 409, mémoire de Delaville, 18 septembre 1745, — f° 410 ou f° 429, résolution des Etats-Généraux, 21 septembre 1745 : — t. 457, f° 4, d'Argenson à Delaville, 1 octobre 1745, — f° 62, mémoire de Delaville, 6 octobre 1745, — f° 120, résolution des Etats-Généraux, 13 octobre 1745, — f°s 129 et sq , Delaville à d'Argenson, 15 octobre 1745.

Vaisseaux français capturés. — *Correspondance de Hollande*. t. 453, f°s 452 et sq. : — t. 456, f°s 208 et sq. : — t. 457, f°s 27 et sq.

Congrès. — *Correspondance de Hollande*, t. 456, f° 348, mémoire de Delaville, 9 septembre 1745, — f°s 343 et sq., Delaville à d'Argenson, 9 septembre 1745, — f° 346, résolution des Etats-Généraux, 9 septembre 1745, — f°s 435 et sq., Delaville à d'Argenson, 23 septembre 1745 : — t. 457, f° 197, Delaville à d'Argenson, 22 octobre 1745, — f° 237, d'Argenson à Delaville, 31 octobre 1745.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 456, f°s 288 et sq , d'Argenson à Delaville, 30 août 1745.

prendre une décision nette parce que, comme toujours, leur tactique était de gagner du temps. A propos des troupes de Tournai, ils discutèrent avec embarras les termes de la capitulation et, en définitive, ne trouvèrent qu'un expédient, inacceptable pour Louis XV, celui de soumettre le différend à une puissance neutre désignée par le roi [1]. A propos de la capture des vaisseaux français, le pensionnaire fit espérer, non pas une solution, mais une simple réponse pour le mois de novembre [2]. Enfin, à propos du futur congrès, les Etats-Généraux refusèrent de se prononcer avant d'avoir consulté l'Angleterre et l'Autriche. [3]

Eluder les demandes précises de la France, ménager l'avenir en prolongeant les pourparlers, esquiver le danger de choisir entre les deux camps ennemis, attendre le résultat des événements militaires [4], tel était le plan des Hollandais suivant d'Argenson. Aussi, dès le premier octobre, le secrétaire d'état fit-il pressentir à Delaville son rappel [5]. Lorsque la résolution des Etats Généraux au sujet de la garnison de Tournai eut « fait voir clairement qu'ils sont bien éloignés de se rendre à la raison », il lui ordonna de revenir immédiatement en France, sans alléguer un motif quelconque, sans laisser un « secrétaire chargé sous votre nom par lettre ou autrement de continuer à suivre les affaires de Sa Majesté dans ce pays » [6].

Dans une dernière lettre, le 31 octobre, il exposa à Delaville ses intentions et ses impressions en ces termes : « Nous avons besoin de votre prompt départ pour commencer à donner quelque marque de ressentiment aux Hollandais, et aussi de votre arrivée ici pour concerter plusieurs choses pour l'avenir. Nous renonçons à toute vue de congrès par le canal des Etats-Généraux. Ils seront toujours les

1. *Correspondance de Hollande*, t. 456, f° 410, et t. 457, f° 120, résolutions des Etats-Généraux, 21 septembre et 13 octobre 1745.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 40 v°, Delaville à d'Argenson, 5 octobre 1745.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 456, f° 346, résolution des Etats-Généraux, 9 septembre 1745 : — t. 457. f° 197, Delaville à d'Argenson, 22 octobre 1745.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 456, f° 211 v°, Delaville à d'Argenson 17 août 1745 : « Un seul jour de prospérité feroit oublier deux années de disgrâce et revivre les anciennes idées de présomption et de fanatisme ».

5. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 6, d'Argenson à Delaville, 1 octobre 1745 : « L'intention du roi, Monsieur, est que, si ceci est mal reçu, vous devez vous préparer à vous retirer en France et que, dans ce cas, vous annonciez votre départ comme un voyage que vous avez à faire ici pour vos affaires domestiques, sans en alléguer aucune cause politique, quoiqu'on aura par là assez lieu de croire qu'il s'en agit ».

6. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 208 et sq., d'Argenson à Delaville, 24 octobre 1745.

dupes des querelles des autres puissances et les victimes de leur accommodement lors du rétablissement de la paix » [1].

L'abbé Delaville quitta La Haye le 6 novembre 1745 [2]. A Paris, il devint bientôt premier commis des affaires étrangères et, sauf une interruption de quatre ans, ils occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, le 14 avril 1774 [3].

[Lettre du secrétaire d'état des affaires étrangères, Amelot [4], a l'abbé Delaville, 8 décembre 1743].

Correspondance de Hollande, t. 448, f° 288, minute.

Vous aurez vu, Monsieur, par la réponse que j'adressai le 5e de ce mois à M. le marquis de Fénelon [5], que le roi, en lui accordant la permission de venir faire en France quelque séjour pour ses affaires particulières, avoit résolu de vous autoriser auprès des Etats Généraux pour être chargé des affaires de Sa Majesté en l'absence de cet ambassadeur. Elle a même bien voulu en même temps vous honorer de la qualité de son ministre auprès de la République, ainsi que vous le verrez dans la lettre de créance que je vous envoie de sa part [6]. Vous jugerez vous-même de ce que vous devrez observer pour la présentation de cette lettre : mais je crois que le mieux seroit que ce fût sans exiger aucun cérémonial. Je ne doute point que vous ne remplissiez à l'entière satisfaction du roi la commission que Sa Majesté vous confie, et que vos relations sur les choses

1. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 237 v°, d'Argenson à Delaville, 31 octobre 1745.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 245, Delaville à d'Argenson, 5 novembre 1745. — Il conserva son titre de ministre jusqu'en 1750, époque où il fut remplacé par Barberie de Saint-Contest. V. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f° 198, lettre de recréance du roi, 15 novembre 1750 : — f° 199, mémoire de Delaville pour prendre congé, 15 novembre 1750 : — f° 202, réponse des Etats-Généraux, 23 novembre 1750.

3. V. A. Baschet, ouvrage cité.

4. Jean Jacques Amelot de Chaillou, né le 30 novembre 1689, fut maitre des requêtes en 1712 et intendant de La Rochelle en 1720. En 1737, il succéda à Chauvelin comme secrétaire d'état des affaires étrangères et donna sa démission le 26 avril 1744.

5. V chapitre XVIII.

6. V. la notice.

qui viendront à votre connaissance, qui vous paraîtront intéresser son service ou mériter sa curiosité, ne soient rédigées avec la clarté et la précision convenables.

Je ne pourrai vous marquer que dans quelques jours quels seront les appointements que Sa Majesté vous aura réglés.

Je suis...

XXI

LE SIEUR CHIQUET

SECRÉTAIRE

1745-1750

Dès que la France eut été engagée dans la guerre de la Succession d'Autriche, la cour de Versailles s'appliqua à obtenir la neutralité des Provinces-Unies, et, devant l'inanité de ses efforts, elle leur donna d'une façon détournée des avertissements avant d'en venir à l'hostilité déclarée. C'est ainsi qu'en 1743 l'ambassadeur, le marquis de Fénelon, fut autorisé à revenir à Paris et remplacé par un simple ministre et qu'à son tour celui-ci, l'abbé Delaville, fut rappelé en 1745.

Pour bien marquer son mécontentement, le secrétaire d'état des affaires étrangères, le marquis d'Argenson, ordonnait à l'abbé de laisser à La Haye son secrétaire Chiquet, mais à titre privé, « comme votre homme d'affaires et comme un simple voyageur » et de lui interdire d'entrer en relations avec les ministres de la république à moins qu'il ne fût convoqué par eux Chiquet, nullement accrédité, devait simplement transmettre à Versailles la correspondance et « écrire régulièrement ce qui se dira dans le public sur le cours des affaires générales » [1].

Le 5 décembre 1745, dans une dépêche envoyée à Chiquet pour lui donner ses instructions, d'Argenson tint encore à préciser et à accentuer le caractère négatif de la mission que le secrétaire avait désormais à remplir [2].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f°s 209 et sq., d'Argenson à Delaville, 24 octobre 1745.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 341, d'Argenson à Chiquet, 5 décembre 1745.

Quelques mois plus tard seulement, il modifia ses ordres : « C'est, dit-il, avec le pensionnaire, le greffier et les autres principaux membres du gouvernement que vous devez entretenir la correspondance relative aux affaires du roi : mais, jusqu'à nouvel ordre, vous n'avez aucune démarche à faire auprès de la puissance publique »[1]. La cour de Versailles, en somme, se résolvait à ne plus tenir compte des Etats-Généraux et à ne plus négocier avec eux

Chiquet, qui était à La Haye depuis 1738, avait servi successivement sous Fénelon et Delaville Agé de quarante ans environ, il n'avait pas « un sol dans le monde »[2]. Sa probité, ses connaissances, son application et son zèle furent reconnus par Delaville et Puyzieulx[3]. Toutefois celui ci changea assez rapidement d'opinion et, soit comme diplomate à Bréda, soit, plus tard, comme secrétaire d'état des affaires étrangères, il ne ménagea pas les critiques et les reproches[4].

Chiquet resta en fonctions du 9 novembre 1745 au 2 octobre 1750. Obligé de vivre à l'écart, dans un isolement presque complet, il dut, pendant les deux premières années, se borner à informer son gouvernement sur toutes sortes de matières et à décrire l'effet produit à La Haye par les succès des armées françaises dans les Pays-Bas[5]. Mais tout ce qui touchait à la politique lui resta nécessairement inconnu.

Au moment où il écrivait : « Je crois devoir tenir ici une conduite purement passive »[6], il fut brusquement appelé à intervenir directement dans les « affaires générales ». Au mois d'avril 1747, en effet, Louis XV se décida à attaquer les places fortes des Provinces-Unies, et, pour expliquer cette résolution, Chiquet eut à communiquer aux Etats-Généraux la déclaration royale et le mémoire justificatif rédigé par l'abbé Delaville[7]. Il ne manqua pas, à cette occasion, de signaler

1. *Correspondance de Hollande*, t. 458, f° 151, d'Argenson à Chiquet, 3 février 1746. — Cf. *Idem*, f° 48, Delaville à Chiquet, 9 janvier 1746, — f° 55, d'Argenson à Chiquet, 10 janvier 1746.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 476, Chiquet à Delaville, 19 mars 1748 : — t. 477, f° 396 v°, Chiquet à Puyzieulx, 15 novembre 1748.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 36, Delaville à d'Argenson, 5 octobre 1745 : — t. 461, f° 136 v°, Puyzieulx à d'Argenson, 14 juin 1746.

4 *Correspondance de Hollande*. t 462, f° 102 v°, Puyzieulx à d'Argenson, 26 octobre 1746 : « Il seroit bien nécessaire, M., que vous eussiez présentement à La Haye une personne clairvoyante, accréditée, déjà au fait du pays et qui vît plus juste que le sieur Chiquet ». C'est surtout pendant les années 1748 et 1749 que Puyzieulx multiplie ses reproches.

5. Les lettres sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 457-460.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 464, f° 41, Chiquet à d'Argenson, 13 janvier 1747.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 464, f° 319, projet de déclaration...,

les divers sentiments, « vive émotion », « douleur muette » ou « fureur brutale », que produisit la lecture de ces documents, et fit même prévoir que les Etats-Généraux, irrités, ne se hâteraient pas de répondre[1].

D'ailleurs, cette décision de la cour de Versailles précipita la solution d'une crise, depuis longtemps latente, dans les Provinces-Unies. Comme en 1672, devant la menace française, la « populace », au grand effroi de Chiquet, s'insurgea : la première, la Zélande proclama stathouder le prince de Nassau, et les autres provinces suivirent cet exemple[2]. Chiquet eut alors beau jeu pour décrire la situation des Provinces-Unies : le stathouder doit être considéré comme un véritable roi, les républicains n'osent rien dire, le parti violent domine, pousse à la guerre et déblatère contre la France au point que « le nom seul de Français est une injure » et que Chiquet, qui a pu craindre pour sa vie, est tout au moins mis à l'index[3].

Malgré ces symptômes peu encourageants, le gouvernement français, après la victoire de Lawfeld et la prise de Berg op-Zoom, tenta cependant une dernière démarche auprès des Etats-Généraux. Sur son ordre, Chiquet, le 21 septembre 1747, communiqua au pensionnaire Gilles une déclaration royale : Louis XV demandait aux Provinces Unies de prendre enfin une résolution sur la question de la neutralité et les menaçait, en cas de refus, de poursuivre les opérations militaires[4]. D'après Chiquet, cette déclaration ne fit aucune impression[5] et, le 7 novembre, les Etats Généraux, dans leur réponse, se contentèrent de rejeter toutes les responsabilités sur la France[6].

Tout en adoptant une attitude énergique[7], le secrétaire d'état des

13 avril 1747, (le titre est différent dans le t. 453, f° 521) : — f° 327, mémoire de l'abbé Delaville, même date : — f° 325, Puyzieulx à Chiquet, meme date.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 464, f°s 373 et sq , 390 et sq., Chiquet à Puyzieulx, 21 et 25 avril 1747.

2 Sur tous ces faits, v. les lettres de Chiquet dans *Correspondance de Hollande*, t. 464, à partir du f° 399, et t. 465, f°s 7 à 54, 27 avril-16 mai 1747. — Sur cette révolution, v. l'ouvrage d'un contemporain, Jean Rousset, *Relation historique de la grande révolution arrivée dans la république des Provinces-Unies en MDCCXLVII*. Amsterdam, 1750 ?, in-4°.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 465, f°s 104 et sq., 138 et sq., 251 et sq., 260 et sq., 492 et sq., Chiquet à Puyzieulx, 26 mai, 9 juin, 7 et 11 juillet, 15 septembre 1747.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 465, f° 431, déclaration du roi, 21 septembre 1747 : — f° 434, mémoire de Delaville, meme date : — f° 456, Chiquet à Puyzieulx, 29 septembre 1747

5. *Correspondance de Hollande*, t. 466, f° 11, Chiquet à Puyzieulx, 3 octobre 1747.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 466, f° 201, résolution des Etats-Généraux, 7 novembre 1747.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 466, f° 344 v°, Puyzieulx à Chiquet, 14 dé-

affaires étrangères, Puyzieulx, aurait bien voulu avoir des informations précises sur l'état d'esprit des Hollandais et surtout sur les sentiments du stathouder. Mais Guillaume IV dirigeait les affaires de la république avec quelques amis qui ne dévoilaient pas le secret. Aussi Chiquet s'excusa-t-il, bien souvent, de ne pouvoir satisfaire aux instructions qui lui étaient données[1]. Et il en fut ainsi jusqu'à la signature des préliminaires d'Aix-la-Chapelle (avril 1748) dont la nouvelle fit verser à La Haye des « larmes de joie ».[2]

La paix étant assurée, l'ostracisme, dont le secrétaire français était victime, fut levé. Dès lors, Chiquet, reçu par le stathouder et ses amis, put adresser à son gouvernement des rapports assez intéressants sur la situation intérieure des Provinces Unies. Le tableau n'est pas flatté. Le poids de plus en plus lourd des impôts cause une « fermentation » à peu près générale dans le peuple qui, pendant plus d'un an, organise des émeutes dans les villes : les Etats-Généraux s'efforcent vainement de remédier à la situation financière qui est déplorable : favorisé par ces circonstances, le stathouder consolide son pouvoir, place ses partisans dans les principales magistratures, force le pensionnaire Gilles à se démettre, et dirige à son gré la politique extérieure, d'accord avec l'Angleterre[3].

Ces renseignements sont épars dans les dépêches de Chiquet : réunis, ils forment un témoignage, parfois discutable, le plus souvent exact, de la déchéance irrémédiable des Provinces-Unies. Epuisés par les dépenses excessives de la guerre, les Hollandais sont unanimes à vouloir désormais pratiquer une abstention absolue et, dans l'espoir qu'il maintiendra la paix, ils se soumettent sans réserve à Guillaume IV : « Il n'y a plus que des résolutions de la dernière bas-

cembre 1747 : « Nous agirons avec la plus grande vigueur pour parvenir à une conciliation que nous voyons avec regret ne devoir plus chercher que par la voie des armes ». — *Idem*, t. 476, f° 29 v°, Puyzieulx à Chiquet, 4 janvier 1748 : « Je connais par moi-même les Hollandais et je retrouve leur caractère dans la conduite qu'ils tiennent. Ils cachent sous les dehors spécieux de la simplicité et de la franchise tous les détours de la duplicité et tous les excès de la haine » : mais, ajoute-t-il, on ne sera pas dupe.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 466, f° 348, Chiquet à Puyzieulx, 15 décembre 1747 : « Ce n'est plus le temps où le secret, ayant à passer par plusieurs têtes presque toujours d'un sentiment contraire, transpiroit presque toujours. Les trois ou quatre personnages, qui partagent aujourd'hui l'autorité avec le prince, fiers et jaloux de la préférence qu'ils ont obtenue sur tant d'autres, se tiennent avec ces derniers dans une réserve insultante et prennent les plus grandes précautions pour ne pas seulement se laisser pénétrer ».

2. *Correspondance de Hollande*, t. 476, Chiquet à Puyzieulx, 17 mai 1748.

3. Sur tous ces faits, les documents se trouvent dans *Correspondance de Hollande*, t. 477 à 481, passim.

sesse et un dévouement servile aux volontés du stathouder et de ses conseillers »[1].

Le 2 octobre 1750 arriva à La Haye un nouvel ambassadeur, Barberie de Saint-Contest[2]. Chiquet cessa son service, espérant une récompense: il est douteux qu'il ait obtenu satisfaction[3].

[Lettre du marquis d'Argenson a M. Chiquet, secrétaire de M. l'abbé Delaville, 5 décembre 1745, a Versailles].

Correspondance de Hollande, t. 457, f° 341, minute.

J'ai reçu, Monsieur, toutes les lettres que vous m'avez écrites depuis que M. l'abbé Delaville est parti de La Haye pour venir ici. Elles sont des 9, 11, 12, 16 et 23me du mois dernier. Comme il ne vous a point autorisé à voir les ministres de la République pour conférer avec eux sur la suite des affaires, je ne crois pas que vous attendiez de ma part des réponses détaillées sur les divers articles de vos lettres. Je pourrois me borner à vous en accuser la réception, à vous remercier de votre attention et de votre exactitude à m'informer de tout ce que vous apprenez qui vous paraît pouvoir intéresser le service du roi, enfin à vous exhorter de continuer à m'écrire avec la même ponctualité ce qui vient à votre connaissance qui peut mériter quelque curiosité. Mais, comme je vois, par le bon compte que vous en rendez, que vous êtes assez au fait des affaires et que vous pouvez, dans vos entretiens avec les personnes que vous fréquentez familièrement, placer à propos de justes réflexions sur les griefs que nous avons contre les Etats-Généraux et sur le danger où ils exposent leur République par leur indifférence pour tout ce qui peut contribuer à ramener la paix, je ne veux pas omettre de vous communiquer quelques-unes de

1. *Correspondance de Hollande*, t. 480, f° 67 v°, Chiquet à Puyzieulx, 30 janviers 1750.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 481, f° 129, dernière lettre de Chiquet à Puyzieulx, 2 octobre 1750.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 481, f° 162, Saint-Contest à Puyzieulx, 19 octobre 1750,

celles qui me sont venues à l'esprit sur les principales circonstances contenues dans vos lettres.

Les Etats-Généraux n'ont pas dû se flatter que le roi, pour satisfaction de l'envoi des troupes des garnisons de Tournay et de Dendermonde en Angleterre, voulût accepter l'expédient de faire tenir dans l'inaction en deçà de la mer un pareil nombre d'autres troupes de la République. L'obligation que les garnisons de Tournay et de Dendermonde ont contractée avec Sa Majesté leur est personnelle : ce sont elles qui doivent demeurer dans l'inaction : on ne peut l'appliquer et la porter arbitrairement sur d'autres troupes [1].

Les choses étant toujours dans le même état à l'égard des troupes de ces garnisons et les Etats-Généraux paraissant de même aussi peu empressés à donner satisfaction au roi sur les autres griefs de Sa Majesté contre la République, je ne vois pas ce qui a pu autoriser l'espérance, que quelques particuliers ont témoignée de concevoir, que le marquis de Saint-Gilles [2] ne seroit point rappelé et que M. l'abbé Delaville ne tarderoit pas à retourner à La Haye. Il n'y a présentement aucune apparence au retour de M. l'abbé Delaville en Hollande [3], et certainement l'Espagne fera, comme elle doit, cause commune avec nous.

Il n'y a rien à répondre à des rodomontades telles que celles où se livrent quelques-uns des principaux stathoudériens en disant hautement que, si le roi vouloit déclarer la guerre à la République, il en résulteroit pour elle le même avantage

1. Cette question des garnisions de Tournai et de Dendermonde, qui avait été une des causes du départ de l'abbé Delaville, est traitée par Chiquet dans plusieurs lettres à d'Argenson : *Correspondance de Hollande*, t. 457, f°s 256, 268, 288, 299 v°, lettres des 9, 12, 19 et 23 novembre 1745. Le 31 décembre, les Etats-Généraux votèrent la résolution de « retirer leurs troupes d'Angleterre », c'est-à-dire de ne pas envoyer les garnisons anciennes de Tournai et de Dendermonde en Ecosse.

2. Le rappel de l'ambassadeur d'Espagne à La Haye est annoncé par Chiquet, 16 et 23 novembre 1745 : *Correspondance de Hollande*, t. 457, f°s 283 et 300. — Don Joachim Antonio de Bazan y Melo, marquis de San Gil, fut ambassadeur d'Espagne à La Haye de 1734 à 1746 : — V. *Recueil des Instructions..., Espagne*, t. III, p. 233, note 1.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f°s 287 v° et 300 v°, Chiquet à d'Argenson, 19 et 23 novembre 1745.

qu'elle retira de l'invasion que le roi Louis XIV fit dans les Provinces-Unies jusqu'au cœur de la Hollande en l'année 1672 [1]. Malheureux parti qui n'a de moyen, pour parvenir à ses fins, que le désastre et les infortunes de sa patrie et qui ne se cache pas d'y souhaiter d'y voir porter le feu et les calamités de la guerre !

Il en est de même du faux raisonnement du poète Haaren [2], ce cerveau brûlé, de l'insolence duquel les Etats-Généraux auroient dû depuis longtemps faire raison au roi.

Ceux qui paraissent les mieux intentionnés [3] en Hollande voudroient obtenir grâce de Sa Majesté sans réparer l'infraction qu'ils ont faite des traités et des capitulations [4]. Ils se flattent de gagner du temps et, par là, d'éluder la satisfaction qu'il leur a demandée. Mais c'est creuser un abîme nouveau pour se tirer de celui où ils se sont laissés entraîner. Tous les autres ne veulent que nous tromper et s'abusent eux-mêmes. Ils ne sentent pas que les ressources leur manquent pour compléter leurs troupes et y faire l'augmentation projetée [5], et ils reconnaîtront trop tard l'insuffisance des mesures qu'ils s'attachent à prendre pour leur sûreté. C'est le caractère de la bassesse de ne se rendre à la raison et à la justice qu'à mesure qu'on y est forcé par de mauvais traitements.

Si l'électeur palatin n'avoit pas d'autre appui et d'autre ressource que les bons offices des Etats-Généraux [6] pour le garantir des menaces et des exactions des Autrichiens, sa ruine seroit bientôt achevée. Il parait qu'ils se contentent de l'exhor-

1. Propos attribués au comte de Bentinck : *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 281, Chiquet à d'Argenson, 16 novembre 1745.

2. Willem van Haren, député de la Frise, ennemi de la France : v. note dans le chapitre XXII. Les propos qui lui sont attribués sont rapportés par Chiquet dans sa lettre à d'Argenson du 19 novembre 1745 : *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 287.

3. Les républicains.

4. Allusion à la capture des vaisseaux français et à la capitulation de la garnison hollandaise de Tournai : v. le chapitre XX sur les incidents.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f°s 266 et 288, Chiquet à d'Argenson, 12 et 19 novembre 1745. D'après les uns, l'augmentation serait de 20.000 hommes : d'après les autres, de 30.000

6. *Correspondancede Hollande*, t. 457, f° 263, résolution des Etats-Généraux, 12 novembre 1745.

ter et presser de se réconcilier avec la cour de Vienne pour faire cesser ces persécutions.

Dans ce que vous me manderez des dispositions des esprits dans les Provinces-Unies et des mesures qui pourront s'y prendre selon les divers partis où les Etats-Généraux voudront se porter, évitez de flatter le tableau. La multitude est plus difficile à connaître que les cours des princes. Je ne vois depuis un an que des discours raisonnables des républicains et qui n'aboutissent qu'à des conclusions plus contraires à la France et plus favorables à ses ennemis que si la République se fût trouvé gouvernée par le lord Carteret [1].

Vous me faites plaisir de ne me point laisser ignorer ce que vous remarquez de la vivacité de la correspondance par des exprès et des courriers entre les cours de Berlin et de Londres [2]. Personne n'ignore que le roi de Prusse négocie avec l'Angleterre et subsidiairement avec la République des Provinces-Unies dans l'espérance qu'elles forceront de manière ou d'autre la reine de Hongrie à accepter la convention d'Hanover du 26e août dernier [3]. Mais la reine de Hongrie ne paraît pas encore disposée à y souscrire, croyant de pouvoir recouvrer la Silésie en tout ou en partie en portant la guerre dans cette province nonobstant la rigueur de la saison où nous entrons [4]. Il n'est pas à présumer que cette princesse puisse y réussir. Mais, quand elle remporteroit quelques avantages, il en résultera toujours immanquablement la ruine totale de ses troupes, qui éprouveront dans une saison aussi rude des obstacles et des difficultés insurmontables.

Je suis, Monsieur, sincèrement à vous.

1. Successeur de R. Walpole en 1742 et ministre jusqu'en 1744 : v., sur ce personnage, note dans le chapitre XXII.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 301, Chiquet à d'Argenson, 23 novembre 1745.

3. Traité de Hanovre conclu le 26 août 1744 : *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 267 v°, Chiquet à d'Argenson, 12 novembre 1745.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f°s 282 et 302 v°, Chiquet à d'Argenson, 16 et 23 novembre 1745.

XXII

MISSIONS PENDANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

Puyzieulx (juin 1746). — Puyzieulx (septembre 1746). — Du Theil (février 1747). — Saint-Séverin (février et juin 1748).

La guerre de la Succession d'Autriche fut pour les Provinces Unies un très grave embarras. Attaquée de tous côtés, Marie-Thérèse, conformément au traité d'alliance défensive qui unissait les deux pays, réclama les secours stipulés aux Etats-Généraux. Ceux-ci, d'abord prudents, n'accordèrent qu'une aide financière; puis, entraînés par la politique belliqueuse de lord Carteret, successeur de Robert Walpole en Angleterre, ils consentirent à fournir des troupes, qui, tout en étant qualifiées d'auxiliaires, participèrent réellement aux campagnes d'Allemagne et des Pays-Bas. Ils prétendaient être en paix avec la France : en réalité, ils étaient indirectement en guerre avec elle.

La cour de Versailles entendait au contraire obtenir des Provinces-Unies une « neutralité exacte ». Dès le début des hostilités, elle le fit déclarer par son ambassadeur à La Haye, le marquis de Fénelon. Mais, devant la passivité méfiante et hostile des Etats-Généraux et l'inutilité de ses efforts, elle rappela successivement Fénelon et l'abbé Delaville et ne laissa à La Haye qu'un simple secrétaire sans caractère officiel.

Les Hollandais ne s'étaient pas émus outre-mesure. En mai-juin 1744, lorsque Louis XV attaqua les Pays-Bas autrichiens, ils se contentèrent d'envoyer auprès de lui le comte de Wassenaer-Twickel pour le sonder, sans le munir de propositions précises relatives à la

conclusion d'une paix générale. Et, cette mission ayant échoué, ils retombèrent dans l'apathie [1].

Après la victoire de Fontenoy et la conquête d'une partie des Pays Bas autrichiens, le gouvernement français voulut encore une fois détacher de la coalition les Provinces-Unies avant l'ouverture de la campagne de 1746, et, pour cela, frapper un « coup d'éclat ». Au lieu de poursuivre les conversations, jusqu'alors inutiles, sur le terrain politique, le secrétaire d'état des affaires étrangères, le marquis d'Argenson, attaqua en effet les Hollandais sur le point qui leur était le plus sensible : un arrêt du Conseil du 31 décembre 1745 révoqua les privilèges commerciaux que leur avait concédés le traité du 21 décembre 1739 [2].

D'Argenson put croire qu'il avait frappé juste : car la consternation fut générale dans les Provinces-Unies, malgré la promesse, faite par Louis XV, d'atténuer cette mesure rigoureuse si les Etats Généraux savaient saisir l'occasion [3]. La province de Hollande, la plus atteinte, prit donc l'initiative de proposer l'envoi en France d'un ministre extraordinaire [4]. Les Etats-Généraux ayant accepté le 3 février 1746, le comte de Wassenaer-Twickel partit le 10 et arriva à Paris le 20 [5].

Reçu le 27 par le roi, il eut des entretiens avec Fénelon et d'Argenson, qui, de prime abord, ne se montrèrent guère satisfaits [6]. Divers plans de négociations furent dressés et remaniés en mars-avril [7]. Puis, Wassenaer, jugeant qu'il n'avait pas la compétence

1. Sur tous ces faits, v. les chapitres précédents. — Sur la première mission de Wassenaer-Twickel, v., à la fin de l'ouvrage, la liste des ambassadeurs de Hollande en France. — Cf. J. K. J. Jonge, *Geschiedenis van de diplomatie gedurende den Oostenrijkschen Successieorlog en het Congres van Aken, 1740-1748*, Leyde, 1852, in-8°.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f°s 436 ou 444, arrêt du Conseil d'état du roi, 31 décembre 1745

3 *Correspondance de Hollande*, t. 458, f°s 70 et sq., Chiquet à d'Argenson, 13 janvier 1746.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 458, f°s 24 et 134, Chiquet à d'Argenson, 4 janvier 1746 et 1 février 1746.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 458, f°s 145, 175 v° et 183, Chiquet à d'Argenson, 3, 8 et 11 février 1746 : — t. 461, f° 4, Wassenaer-Twickel à d'Argenson, 21 février 1746.

Un extrait de ses instructions est dans *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 2. — Des lettres de créance au roi, à d'Argenson, à la reine et à la dauphine sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 453, f°s 481-485, 4 février 1746.

6 *Correspondance de Hollande*, t. 458, f°s 231 et 275, Fénelon à d'Argenson, 21 et 26 février 1746, — f°s 273, 323 et sq., 444 v° et 484, d'Argenson à Chiquet, 26 février, 6 et 27 mars et 7 avril 1746 : — t. 461, f°s 8 et sq., résumé, fait par d'Argenson, de sa conversation.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 458, f° 344, 10 mars 1746, — f° 520, 15-17 avril 1746 : — t. 461, f°s 16 et sq., 16 avril 1746.

nécessaire pour traiter les questions commerciales, demanda aux Etats-Généraux d'envoyer un autre plénipotentiaire. Celui-ci, Jacob Gilles, second greffier et futur pensionnaire, partit de La Haye le 13 avril [1].

Dès lors, les pourparlers progressèrent rapidement : le 27, les ministres hollandais présentaient un projet de pacification générale, dans lequel ils énuméraient les conditions des Provinces-Unies, de l'Angleterre, de l'Autriche, etc [2]. Mais, comme ce plan prêtait à discussion [3] et que, d'autre part, le roi quittait Versailles pour prendre le commandement de son armée en Flandre, ils reçurent l'ordre de le suivre pour continuer les pourparlers [4]. Le projet fut en effet rédigé à Bruxelles au mois de mai, et envoyé ensuite à La Haye par les deux plénipotentiaires [5].

La négociation, d'abord difficile, paraissait donc être entrée dans une bonne voie. Toutefois, comme la cour de Versailles se défiait, depuis longtemps, de ceux qui dirigeaient le gouvernement des Provinces-Unies, elle voulut se renseigner sur leurs sentiments et savoir si vraiment ils avaient l'intention d'intervenir pour amener la paix européenne. Le marquis de Puyzieulx fut chargé de cette mission au mois de juin 1746.

LE MARQUIS DE PUYZIEULX

(JUIN 1746)

Né le 12 mai 1702, Louis Philogène Brûlart, marquis de Sillery et (en 1727) de Puyzieulx, appartenait à une famille qui avait déjà donné à la France des hommes d'état et des ambassadeurs.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 453, f°s 491 et 493, lettres de créance au roi et à d'Argenson, 9 avril 1746 : — t. 458, f°s 499 et sq., 525 v°, Chiquet à d'Argenson, 12 et 15 avril 1746.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 458, f° 570, articles..,, 27 avril 1746, ou t. 461, f°s 49 et sq., projet de paix proposé par les ministres hollandais.

3 *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 37 et sq., réflexions sur les articles...: — t. 458, f° 578, plan de pacification générale avec la Hollande, dressé par Le Dran, 29 avril 1746.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 459, f° 3, Chiquet à d'Argenson, 3 mai 1746.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 459, f°s 129 et 137, ou t 461, f°s 161 et sq. et 191 et sq., plan de pacification générale (avec. en marge, des changements ou des remarques). — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 85 et sq., projet tel qu'ils ont dû l'envoyer à leur cour le 16 mai 1746.

Il servit d'abord, de 1730 à 1735, dans l'armée et obtint le grade de mestre de camp. Il fut ensuite envoyé comme ambassadeur à Naples, où il resta quatre ans (1735-1739). Brigadier en 1742, il fit la campagne de Bohême sous les ordres de Maurice de Saxe : maréchal de camp en 1743, il combattit à Dettingen et en Alsace. « Client » de la marquise de Pompadour, il fut désigné pour aller dans les Provinces-Unies au mois de juin 1746, et, quelques mois après, pour représenter la France aux conférences de Bréda

Nommé secrétaire d'état des affaires étrangères le 12 janvier 1747, Puyzieulx occupera ce poste jusqu'au 11 septembre 1751. Il mourra le 8 décembre 1770.

Son rôle diplomatique a été jugé très diversement : si l'on en croit même l'évêque de Rennes, Vauréal, ambassadeur de France à Madrid, Puyzieulx aurait été un homme d'état fort médiocre [1].

Comme il avait pris part aux conférences avec les ministres hollandais à Paris, il fut choisi le 3 juin 1746 [2]. Son instruction, très-courte, est datée du même jour [3].

Puyzieulx est envoyé dans les Provinces-Unies à titre officieux, « comme un simple voyageur que des raisons de santé ou de curiosité » conduisent en Hollande. Il reconnaîtra si le silence des Etats-Généraux sur le projet de pacification s'explique soit parce qu'ils attendent l'avis du gouvernement anglais soit parce qu'ils veulent simplement gagner du temps. Depuis quelques mois ils ont manifesté un désir sincère de conclure la paix, qui leur est si nécessaire : il convient cependant de ne pas oublier qu'ils sont divisés en deux « factions », dont l'une, en particulier, a constamment poussé à une rupture ouverte avec la France.

Il est indispensable « que le roi sache avec certitude à quoi s'en tenir sur ce qu'il doit et peut attendre de la République » Puyzieulx, en conséquence, affirmera d'un côté que le gouvernement français désire conserver des « ménagements » pour les Etats Généraux, mais ne leur cachera pas d'autre part que, s'ils font attendre leur décision, « Sa Majesté ne pourra regarder ces nouveaux délais que comme l'effet de l'impuissance ou de la mauvaise volonté des principaux administrateurs de la République ».

Puyzieulx restera quinze jours seulement à La Haye. Le roi n'admet pas, en effet, de modifications aux « conditions essentielles »

1. V. *Recueil des Instructions..., Naples et Parme*, p. 53 et sq. : — *Id., Espagne*, t. III, p. 250, note 2 : — La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t IX, col. 367, article Brûlart : — *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. 65, f° 204 v°.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 117, lettre de créance, 3 juin 1746.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 112-116, original : — *Id., supplément*, t. 14, f°s 302 308, minute.

des articles proposés et se réserve, ce délai passé, toute liberté d'action. Aussi l'ambassadeur ne conférera-t-il qu'avec le pensionnaire Van der Heim et quelques autres personnages, désignés par l'instruction et capables d'exercer quelque influence sur la résolution attendue des Provinces-Unies.

Arrivé à La Haye le 7 juin 1746[1], Puyzieulx eut immédiatement un entretien avec le pensionnaire, et, comme celui-ci insinuait que certains articles du projet devaient être changés, il ne lui laissa aucun espoir[2]. Dans une seconde entrevue, lecture du traité fut faite : mais les objections de Van der Heim furent si nombreuses que Puyzieulx se vit forcé de lui demander si « on vouloit ou ne vouloit pas signer le traité tel qu'il étoit »[3]. Après avoir rendu visite à d'autres personnages, il résuma ainsi son impression : « Je crois que les Etats-Généraux veulent sérieusement la paix : mais ils ne peuvent ni ne doivent la conclure sans le concours de l'Angleterre. En exiger d'eux davantage seroit superflu et tout ce qu'ils peuvent faire est de ménager les Anglais, de finir seuls s'ils refusent d'entrer dans des vues pacifiques »[4].

La Grande-Bretagne ayant en effet transmis à La Haye des remarques sur les divers articles du projet[5], les Hollandais n'osèrent pas prendre une résolution ferme. Puyzieulx, recevant de sa cour l'ordre formel de ne pas prolonger son séjour[6], prévint donc le pensionnaire que, s'il le laissait partir, « il regretteroit peut-être de n'avoir pas profité des dispositions du roi »[7]. Ayant appris à connaître le caractère et les sentiments des Hollandais, le diplomate français avait pu rapidement discerner la cause de leurs si longues hésitations : « On cherche à temporiser, mande-t-il le 21 juin 1746, on y désire la paix et on ne la fera pas, on y est fort embarrassé et les

1. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 122, Puyzieulx à d'Argenson, 8 juin 1746 : — t. 459, f° 174, Chiquet à d'Argenson, 10 juin 1746.

2. *Correspondance de Hollande*, t 461, f°s 122 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 8 juin 1746.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 128 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 10 juin 1746.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 133 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 14 juin 1746.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 141, d'Argenson écrit à Puyzieulx le 18 juin 1746 : « Tout ce que vous a dit le pensionnaire nous a confirmé dans la persuasion où nous étions déjà que le ministère britannique désire la paix et qu'il est de moitié avec les Provinces-Unies dans la négociation dont MM. de Wassenaer et Gilles ont été chargés ».

6. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 141 et sq. et 148, d'Argenson à Puyzieulx, 18 et 19 juin 1746.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 139 v°, Puyzieulx à d'Argenson, 16 juin 1746.

Anglais forment une partie de cet embarras, et leur consentement a servi, sert et servira de prétexte à tous les délais du pensionnaire de Hollande et de tous ceux qui agissent de concert avec lui »[1].

Convaincu qu'il ne recevrait aucune réponse décisive, il prit congé de Van der Heim, surpris et déconcerté, et, avant de partir, lui conseilla d'engager le gouvernement anglais à envoyer un plénipotentiaire en France. Il quitta La Haye le 24 juin 1746 pour aller à Anvers et, de là, en France. Son départ, dit-il, « a alarmé ces gens-ci : c'est une raison de plus pour le presser »[2].

Il n'avait pas réussi dans sa mission : mais il avait indiqué aux Hollandais le moyen pratique d'avancer l'œuvre de pacification en poussant l'Angleterre à y prendre une part directe et effective.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE PUYSIEULX, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, GOUVERNEUR ET GRAND BAILLI DE LA VILLE D'EPERNAY, ET CI-DEVANT AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ A LA COUR DE NAPLES[3], ALLANT EN HOLLANDE POUR Y EXÉCUTER UNE COMMISSION PARTICULIÈRE AUPRÈS DES ÉTATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES [3 JUIN 1746].

Correspondance de Hollande, t. 461, f°s 112-116, original : — *supplément*, t. 14, f°s 302-308, minute.

Le sieur marquis de Puysieulx étant déjà instruit de l'état où se trouve la négociation dont le sieur comte de Wassenaer et le sieur Gilles[4] sont chargés auprès du roi, l'objet principal de sa mission doit être de démêler, avec le plus de précision et de promptitude qu'il sera possible, quelles sont les dispositions intérieures des ministres de la République par rapport au rétablissement de la paix et les véritables raisons qui retardent le consentement des Etats-Généraux au projet de

1. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 151, Puyzieulx à d'Argenson, 21 juin 1746.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 154, 156 et 159, Puyzieulx à d'Argenson, 22, 23 et 27 juin 1746 : — t. 459, f° 211, Chiquet à d'Argenson, 24 juin 1746.

3. V. la notice et les notes.

4. Sur Wassenaer de Twickel et Gilles, voir, à la fin de l'ouvrage, la liste des ambassadeurs des Provinces-Unies en France. Le premier était à Paris depuis le mois de février 1746, le second depuis celui d'avril.

pacification[1] que ces deux ministres hollandais leur ont envoyé il y a déjà quelque temps.

La communication que l'on crut devoir donner à l'Angleterre[2] des conditions projetées est le prétexte plausible dont on se sert pour justifier ce délai. Mais cette raison ne sauroit plus être alléguée avec fondement lorsque le marquis de Puysieulx aura passé quelques jours en Hollande, puisqu'alors il se sera écoulé plus de temps qu'il n'en auroit fallu pour recevoir la réponse de la cour de Londres.

Il est vrai que toutes sortes de motifs doivent faire désirer aux Provinces-Unies et à la Hollande[3] en particulier la fin d'une guerre que l'état de leurs finances et le danger d'une révolution prochaine[4], dont leur gouvernement est menacé, ne leur permettent pas de poursuivre sans s'exposer évidemment aux plus grands malheurs. Il n'est pas moins certain que toutes les démarches, que les Etats-Généraux ont faites depuis un certain temps, présentent toutes les apparences d'un désir sincère de leur part de sortir de la situation violente dans laquelle ils se trouvent et de contribuer à une pacification générale. On doit même convenir qu'on ne remarque dans la conduite et dans les discours des sieurs comte de Wassenaer et Gilles que des intentions pures et droites, bonne foi, zèle et empressement pour terminer au plus tôt et d'une façon convenable la négociation qui a été confiée à leurs soins.

Cependant, malgré tous ces dehors spécieux, il ne faut pas oublier que le gouvernement des Provinces-Unies est déchiré par deux factions différentes[5], dont l'une désire sincèrement

1. Sur les divers projets de pacification, voir les notes au commencement de ce chapitre.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 459, passim, lettres de Chiquet.

3. La province de Hollande, dont la majeure partie de la population était composée de commerçants, était, par cela même, opposée à la continuation des hostilités.

4. Depuis longtemps déjà, le rétablissement du stathoudérat était prévu par les ambassadeurs de France dans les Provinces-Unies. Dès 1715, Chasteauneuf l'annonçait : *Correspondance de Hollande*, t. 281, f° 23 v°, Chasteauneuf au roi, 19 février 1715. A mesure que l'on avance dans le temps, les mentions deviennent de plus en plus précises et nombreuses : v. p. ex., les lettres de Delaville et de Chiquet, passim.

5. Les « stathoudériens » qui veulent la guerre pour pouvoir mettre le

la paix dont elle a un extrême besoin pour se soutenir, et l'autre, également déterminée par des vues d'ambition et d'intérêt, ne respire que trouble et confusion et ne néglige rien pour perpétuer la guerre.

Il n'est guère à présumer que cette dernière cabale puisse réussir actuellement [1] à reprendre, dans les délibérations des Etats-Généraux, une influence supérieure. Mais, s'il ne lui est pas possible de faire le mal, il ne lui sera peut-être que trop facile d'empêcher ou du moins de retarder le bien.

C'est dans ces circonstances qu'il est extrêmement important que le roi sache avec certitude à quoi s'en tenir sur ce qu'il doit et peut attendre de la République. Et, pour parvenir à cet objet, Sa Majesté a cru devoir faire passer à La Haye le sieur marquis de Puysieulx, dont Elle connaît tout le zèle pour son service et qui réunit tous les talents, les lumières, l'expérience et la sagesse nécessaires pour s'acquitter au gré de Sa Majesté de la commission qu'Elle lui confie.

Dans les conférences que le marquis de Puysieulx aura avec les principaux ministres de la République, il doit leur faire sentir tout le prix des ménagements que le roi marque dans le moment présent aux Provinces Unies, puisque, malgé l'asile qu'elles accordent sur leur territoire aux ennemis de la France [2] et quoique la raison de guerre autorise entièrement Sa Majesté à poursuivre les ennemis de la couronne quelque part qu'ils se retirent [3], Elle veut bien suspendre encore toute résolution à cet égard dans l'espérance que les Etats Généraux ne tarderont point à seconder efficacement ses vues pour le rétablissement du repos public. Mais le marquis de Puysieulx ne doit pas dissimuler que, si la République diffère encore de conclure la négociation qu'elle a elle-même proposée et à

prince de Nassau à la tête des Provinces-Unies, et les républicains qui, pour une raison contraire, désirent la conclusion de la paix.

1. Les succès des armées françaises dans les Pays-Bas ont momentanément affaibli le parti « stathoudérien ».

2. Les Provinces-Unies, quoiqu'elles n'eussent pas déclaré la guerre à la France, avaient consenti à laisser des troupes anglaises, autrichiennes et hessoises tenir garnison pendant l'hiver dans plusieurs villes.

3. La question fut discutée à Versailles, comme le prouvent les mémoires que l'on trouve dans *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. 65 et 69.

laquelle le roi s'est prêté si généreusement, Sa Majesté ne pourra regarder ces nouveaux délais que comme l'effet ou de l'impuissance ou de la mauvaise volonté des principaux administrateurs de la République. Il déclarera aussi, dans ses premières conversations, que le roi ne lui a permis de demeurer que 15 jours [1] en Hollande et lui a ordonné expressément d'en partir après l'expiration de ce terme pour venir rendre compte du succès de sa mission, afin que Sa Majesté puisse prendre en conséquence les partis qu'Elle jugera les plus convenables à sa gloire et déterminer les opérations militaires à exécuter pendant le reste de cette campagne.

On ne manquera point à La Haye de répéter au marquis de Puysieulx les mêmes objections que les sieurs de Wassenaer et Gilles ont déjà faites sur quelques articles du projet de pacification, dont une copie sera jointe à cette instruction [2]. Mais il ne doit laisser aucune espérance que le roi se relâche sur aucune des conditions essentielles de ces articles, et, s'il ne s'agissoit que de quelques modifications peu importantes, il doit uniquement se charger d'en rendre compte au roi.

On lui fera sans doute de vives représentations sur les ordres que le roi a donnés de travailler à la démolition des ouvrages d'Ypres [3]. Le marquis de Puysieulx se bornera à répondre qu'il n'est point exactement instruit de ce qui a rapport à cet objet, que le moyen le plus naturel et le plus sûr de faire cesser à cet égard les plaintes et les inquiétudes des Etats-Généraux est de terminer incessamment la négociation des sieurs de Wassenaer et Gilles. Que dans l'incertitude, où l'on laisse Sa Majesté, des bornes qu'aura la présente guerre, il est de la

1. Puyzieulx ne demeura en effet que quinze jours à La Haye.

2. Ce projet est celui du 27 avril 1746, dont le texte est dans *Correspondance de Hollande*, t. 458, f° 570, ou t. 461, f° 49.

3. Les Hollandais protestèrent vivement contre les démolitions des fortifications des places conquises dans les Pays-Bas par les armées françaises. V., p. ex., à propos d'Ath et d'Oudenarde, *Correspondance de Hollande*, t 461, f° 67, Wassenaer de Twickel à d'Argenson, 14 mai 1746 : — f° 83, d'Argenson à Wassenaer de Twickel, 15 mai 1746.

Pendant son séjour à La Haye, Puyzieulx signala à son gouvernement que, si l'on continuait à détruire les ouvrages fortifiés des Pays-Bas, les Hollandais se résoudraient à des mesures graves : *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 152 v°, Puyzieulx à d'Argenson, 21 juin 1746.

prudence et de l'équité qu'Elle prenne toutes les précautions qui peuvent être utiles au bien de son service et au succès de ses armes. Enfin, que la ville d'Ypres a été fortifiée aux dépens de la France et qu'il est de l'intérêt du roi de détruire une place dont on voudroit sans doute dans la suite abuser pour attaquer par ce côté là la frontière maritime de son royaume. Que cependant Sa Majesté ne refuseroit pas de sacrifier un avantage aussi considérable et d'envoyer à Ypres les contre-ordres nécessaires, si la République autorisoit sur le champ les sieurs Wassenaer et Gilles à signer le plan de pacification qu'ils ont communiqué à leurs maîtres. Le marquis de Puysieulx aura attention à ne prendre, sur ce sujet, aucun autre engagement formel que celui d'employer ses bons offices auprès de Sa Majesté pour obtenir, s'il est possible, un délai de quelques jours, pendant lesquels on suspendroit les travaux de la démolition.

Il insinuera en même temps qu'après l'expiration des quinze jours qu'il aura passés en Hollande, les conditions de paix que le roi veut bien agréer aujourd'hui se trouveront peut-être n'être plus acceptables par les changements que les événements auront pu apporter dans les affaires générales.

C'est uniquement avec le sieur Vander Heim [1], conseiller pensionnaire de Hollande, que le marquis de Puysieulx entrera en détail sur les différents points qui concernent l'objet de sa mission, et il doit se renfermer à ne produire que des idées générales avec les autres membres de la République, qu'il aura occasion d'entretenir, à moins que ceux-ci ne lui paraissent assez exactement au fait de l'état de la négociation pour qu'il puisse, sans inconvénient, leur parler avec un peu plus de confiance. Comme l'affaire n'a point encore été portée à l'assemblée des Etats Généraux et qu'elle a été jusqu'à présent dirigée par le conseiller pensionnaire et un très petit nombre des principaux administrateurs de la République, il seroit inutile et dangereux d'instruire ceux qui n'ont point encore été admis au secret. Mais le marquis de Puysieulx pourra ne pas user entièrement de la même réserve à l'égard du sieur Fagel,

1. Sur ce pensionnaire de Hollande, qui devait mourir quelques mois plus tard, v. chapitre XVII.

greffier [1], du sieur Haluyn [2], pensionnaire de la ville de Dort, du sieur comte de Rechteren [3] et du sieur baron de Rozendall [4], députés, l'un de la province d'Owerissel, et l'autre de celle de Gueldres, du sieur Buys [5], secrétaire d'état d'Hollande, et des députés de la ville d'Amsterdam.

Quoique le roi fasse remettre au marquis de Puysieulx des lettres de créance [6] sur lui auprès des Etats-Généraux, il n'en fera d'autre usage que de les communiquer, par une simple lecture, au conseiller pensionnaire, sans les lui laisser en original ni par copie. Et l'intention de Sa Majesté est qu'il ne paraisse en public que comme un simple voyageur que des raisons de santé ou de curiosité ont conduit en Hollande. Ainsi il ne sera obligé de s'assujettir à aucun cérémonial, soit avec les ministres étrangers, soit avec ceux de la République.

Le marquis de Puysieulx sentira parfaitement de lui-même combien les moments sont précieux et qu'il n'y en a pas un seul à perdre pour tâcher de lever enfin toutes les incertitudes où l'on est encore sur les intentions des Etats-Généraux et sur l'événement des démarches qu'ils continuent de faire pour parvenir au rétablissement de la paix. Sa Majesté ne doute point qu'il ne justifie de nouveau dans cette occasion toute la confiance qu'Elle met en ses talents et en son zèle. Fait au camp de Bouchoute, le 3e Juin 1746.

LOUIS

DE VOYER [7]

1. Hendrik Fagel, fils de Cornelis Gerrit Fagel et d'Elisabeth Dierquens, né le 7 décembre 1706, fut commis greffier en 1728 : il succéda à son oncle, François Fagel, en 1742 comme greffier des Etats-Généraux et mourut le 19 novembre 1790. Il est signalé par les ambassadeurs français comme partisan de l'Angleterre et du stathoudérat. — V *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. III, col 390 : — *Correspondance de Hollande*, t. 486, f° 132 v°, mémoire de Bonnac, janvier 1754 : — t. 489, f° 179, mémoire de Bonnac, septembre 1755.

2. François Teresteyn van Halewijn ; v. chapitre XVII.

3. V. chapitre XVII.

4. Frédéric Guillaume Torck, baron de Rozendal : v. chapitre XVII. « Vertueux ré ublicain », d'après d'Argenson : *Correspondance de Hollande*, t. 460, f° 180, lettre à Chiquet, 23 octobre 1746.

5. Willem Buys : v. chapitre XII.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 117, lettre de créance, 3 juin 1746.

7. René Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, secrétaire d'état des affaires étrangères.

LE MARQUIS DE PUYZIEULX

(SEPTEMBRE 1746)

Après le départ du marquis de Puyzieulx en juin 1746, les hommes d'état hollandais adoptèrent la tactique suggérée par lui : ils insistèrent auprès du ministère anglais pour qu'il chargeât un plénipotentiaire de participer aux négociations depuis si longtemps commencées [1]. Le premier août, la Grande-Bretagne accepta et désigna lord Sandwich qui se rendrait dans la ville choisie par Louis XV, Bréda [2]. De leur côté, les Etats-Généraux ordonnèrent à leurs délégués, le comte de Wassenaer-Twickel et Gilles, de partir pour assister aux conférences [3].

La cour de Versailles confia de nouveau à Puyzieulx le soin des intérêts français et lui délivra, avec un plein pouvoir, une instruction datée du premier septembre 1746 [4].

L'auteur de celle-ci, le marquis d'Argenson, après avoir brièvement résumé les péripéties de la négociation, recommande tout d'abord à Puyzieulx de démêler si « les intentions du roi britannique et de son ministère sont aussi droites et aussi sincères qu'on

1. *Correspondance de Hollande*, t. 459, f°s 310 et 321, Chiquet à d'Argenson, 21 et 26 juillet 1746.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 459, f° 344, Fagel à Wassenaer-Twickel et Gilles, 1 août 1746 : — t. 461, f°s 203 et sq., Wassenaer-Twickel et Gilles à d'Argenson, 24 août 1746.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 203 et sq., Wassenaer-Twickel et Gilles à d'Argenson, 24 août 1746.

4 *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 231, plein-pouvoir, 1 septembre 1746 : — t. 461, f°s 220-230 v°, instruction, original : — *supplément*, t. 14, f°s 309-327, minute.

La nomination du Puyzieulx avait été décidée dès le 14 août 1746, puisque, ce jour-là, le prince de Waldeck, commandant de l'armée ennemie, signe un passeport pour les voitures et les bagages de l'ambassadeur : *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 202. — De nouveaux passeports furent délivrés encore par les Etats-Généraux et le prince de Waldeck, le 26 et le 30 août 1746 : *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 217 et 219.

Quelques difficultés furent élevées à propos du titre officiel qui serait donné à Puyzieulx : *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 205, Wassenaer-Twickel à d'Argenson, 25 août 1746, — f° 207, Puyzieulx à d'Argenson, 25 août 1746. — Provisoirement Puyzieulx eut le simple titre de ministre plénipotentiaire : v. son instruction.

affecte de l'assurer » ou si l'Angleterre délègue un ambassadeur pour gagner du temps seulement.

Dans le cas où les dispositions des Anglais et des Hollandais seraient réellement pacifiques, il est utile que Puyzieulx soit informé avec la plus grande précision des vues du roi. Dans ce but, d'Argenson analyse successivement les vingt-trois articles du projet de traité, indiquant, à propos de chacun d'eux, la solution française. Cet exposé, long et détaillé, touche à des questions multiples intéressant de nombreuses puissances. France, Prusse, Espagne, Angleterre, Provinces-Unies, états d'Italie, etc. Il se termine par quelques considérations particulières, mais importantes : par exemple, il faut, dit le ministre, ne pas rejeter une offre de « négociation secrète entre la France et l'Angleterre », signer seulement un petit nombre d'articles préliminaires si tous les différends ne peuvent pas être aplanis ou résolus à Bréda et renvoyer la décision finale à un congrès général.

Le 9 septembre, Puyzieulx était à Anvers et dut y rester, malgré lui, pendant trois semaines en attendant que la difficile question de son « logement » à Bréda eût été réglée [1]. Il profita de ce séjour forcé pour élaborer le plan qu'il comptait suivre. Il demanderait d'abord l'approbation pure et simple du projet de traité : en cas de refus, il déclarerait le roi libre désormais de tout engagement et attendrait ensuite les propositions de ses adversaires. Il voulait ainsi les empêcher de transformer les conférences de Bréda en un congrès général et négocier avec les seuls représentants de l'Angleterre et des Provinces-Unies [2]. Tout en approuvant ce programme, d'Argenson demanda à Puyzieulx d'éviter avant toute chose la rupture des conférences [3].

Le diplomate français, arrivé à Bréda le 29 septembre 1746 [4], fut

1. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f° 243, Puyzieulx à d'Argenson, 10 septembre 1746.

Lorsqu'on apprit que les conférences devaient avoir lieu à Bréda, le prix des loyers fut augmenté d'une façon excessive : les Etats-Généraux durent prendre des résolutions pour interdire la spéculation, et le comte de Wassenaer-Twickel s'entremettre à Bréda pour que la location de la maison, destinée à Puyzieulx, fût faite à un prix raisonnable : *Correspondance de Hollande*, t. 460, passim.

2. *Correspondance de Hollande*, t 461, f°s 250 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 15 septembre 1746.

3 *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 281 et sq., d'Argenson à Puyzieulx, 24 septembre 1746.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 461, f°s 192, Puyzieulx à d'Argenson, 30 septembre 1746 : — t. 462, f° 2, Puyzieulx à l'archevêque de Bourges, 1 octobre 1746.

Sur les conférences de Bréda, v. *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. 65,

tout d'abord peu favorablement impressionné. Toujours sur ses gardes, il refuse de tenir les réunions à l'hôtel de ville, pour empêcher les délégués anglais et hollandais de « faire prendre insensiblement aux conférences la forme d'un congrès ». Il se méfie surtout de Wassenaer-Twickel et de Gilles, qui, dit-il, « ont été, sont et seront toujours d'aussi mauvaise foi l'un que l'autre ». Il leur reproche avec vivacité d'avoir intrigué secrètement auprès des cours de Vienne et de Turin pour qu'elles envoient, elles aussi, des ministres à Bréda, et n'accorde aucune foi à leurs dénégations. Bref, il n'a pas confiance.

Ses prévisions pessimistes se réalisèrent rapidement. La première conférence eut lieu dans la maison de Gilles [1], qui venait d'être nommé pensionnaire de Hollande. A peine Puyzieulx a-t-il proposé de prendre le projet de traité pour base de la discussion que lord Sandwich refuse de poursuivre les entretiens tant qu'on n'y admettra pas les représentants autrichiens et sardes. Le ministre français protesta que « cela montroit des dispositions peu pacifiques », que cette prétention, jamais émise jusqu'alors, « étoit une nouveauté monstrueuse » et affirma catégoriquement que le roi ne consentirait pas à une « nouvelle admission ». Puyzieulx, surpris de cette innovation, en prévoyait les conséquences, puisqu'il écrivait : « Je vais faire provision de patience et j'en aurai besoin » [2].

La négociation fut, en effet, « accrochée », au grand désespoir de Wassenaer-Twickel et de Gilles, que la victoire de Raucoux (11 octobre) rendit encore plus anxieux : « Ils tremblent tous deux, dit Puyzieulx, que je ne rompe les conférences ou que je ne propose de les transporter ailleurs » [3]. D'Argenson, approuvant d'ailleurs la conduite du ministre français, refusa formellement l'admission des plénipotentiaires de Vienne et de Turin et s'opposa à la réunion d'un

f°s 157, 163 v° — 165, 168, introduction à l'histoire de la négociation d'Aix-la-Chapelle (rédigée le 31 décembre 1748) : — t. 65, f°s 173 à 229, sur l'assemblée des ministres de France et de Hollande à Bréda en l'année 1746 pour y traiter sur des articles préliminaires de la paix générale en Europe (mémoire de Le Dran) : — t. 69, f°s 212-215, précis des conférences tenues à Bréda en 1746 et 1747 (rédigé le 23 août 1765). — Cf. *Mémoires et documents, fonds Espagne*, t. 342 et 343, 17e et 18e discours sur l'Espagne.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 8 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 3 octobre 1746.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 17 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 5 octobre 1746. — Dans cette longue dépêche, Puyzieulx trace un portrait de lord Sandwich : il le trouve « flegmatique, anglais jusqu'au bout des ongles, composé, assez silencieux. D'ailleurs il a de l'esprit et des belles-lettres », f° 23 v°. — D'autres appréciations se rencontrent dans les lettres postérieures du diplomate français.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 36 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 9 octobre 1746.

congrès si, à Bréda, des articles préliminaires n'étaient pas, au préalable, signés [1].

Le 25 octobre seulement se tint la seconde conférence. Averti par les négociateurs hollandais que lord Sandwich avait reçu l'ordre de rester « inébranlable », Puyzieulx persista néanmoins dans son attitude, encouragé par les nouvelles instructions qu'il avait reçues. Les deux points de vue étant inconciliables, il fut dès lors persuadé de « l'impossibilité de conduire à bout cette affaire » [2].

Et en effet, pendant un mois, tout fut encore suspendu. Seules, quelques conversations avec Wassenaer-Twickel et Gilles permirent à Puyzieulx de juger sainement de la situation et de fortifier ses convictions antérieures. Les Hollandais, dit-il, « veulent la paix et ne la feront pas : les Anglais n'en veulent point et la feront peut-etre. La reine de Hongrie la fuit et la craint et entraîne ses alliés dans son système partie par la force et partie par choix » [3] A ces inconvénients s'en ajouta bientôt un autre : l'Espagne, alliée de la France, prétendit à son tour être représentée aux conférences pour y défendre elle-même, directement, ses intérêts [4].

Puyzieulx avait raison en pensant que l'Angleterre ne désirait pas sincèrement la paix et que les Provinces-Unies n'osaient pas se soustraire à sa domination [5]. Aussi son espoir était-il faible quand les conférences reprirent le 19 novembre. Aucun résultat pratique ne fut acquis [6]. Lord Sandwich et le pensionnaire Gilles quittèrent alors Bréda et Puyzieulx resta seul avec Wassenaer Twickel, réduit à l'inaction. Il mandait à sa cour : « L'on nous joue. Je le vois. J'en suis désespéré et il faut encore que je le dissimule » [7]. Lassé et résigné, il finissait par conseiller à Louis XV d'accepter la réunion d'un congrès et de rompre des « conférences que la conduite des

1. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 57 et sq., d'Argenson à Puyzieulx, 16 octobre 1746.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 94 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 26 octobre 1746.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f° 106 v°, Puyzieulx à d'Argenson, 30 octobre 1746.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 124 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 6 novembre 1746.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f° 142, Puyzieulx à d'Argenson, 10 novembre 1746 : « Depuis six semaines que je suis ici, je n'ai pas encore vu la moindre démarche qui tende sérieusement à la paix ». — *Id.*, f° 253 v°, Puyzieulx à d'Argenson, 20 décembre 1746 : « Cette république est une véritable colonie de l'Angleterre ».

6. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 156 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 19 novembre 1746.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f° 228 v°, Puyzieulx à d'Argenson, 14 décembre 1746.

puissances maritimes a rendu aussi infructueuses qu'indécentes » [1].

C'était à lui que devait incomber l'application de ce programme. Le 10 janvier 1747, Louis XV renvoya d'Argenson, dont la polilique italienne avait abouti à des échecs militaires, et lui donna comme successeur Puyzieulx, qui partit aussitôt pour la France.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE PUYZIEULX, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI ET GOUVERNEUR ET GRAND BAILLI DE LA VILLE D'EPERNAY, ALLANT A BRÉDA POUR Y ASSISTER EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE SA MAJESTÉ AUX CONFÉRENCES QUI DOIVENT S'Y TENIR DANS LA VUE DE PARVENIR A UNE PACIFICATION GÉNÉRALE. [1er SEPTEMBRE 1746].

Correspondance de Hollande, t. 461, fos 220-230 vo, original : — *supplément*, t. 14, fos 309-327, minute.

Le sieur marquis de Puyzieulx s'est conduit avec tant de sagesse et de capacité dans l'exécution des ordres que le roi lui confia, en l'envoyant à La Haye au mois de mai dernier [2], que Sa Majesté ne croit pouvoir remettre en des mains plus habiles et plus fidèles la suite de la négociation dont il fut alors chargé. Comme il est exactement informé de l'état [3] dans lequel étoit cette négociation, lorsqu'il revint de Hollande sur la fin de juin [4], il seroit inutile d'entrer ici dans de nouveaux détails sur ce sujet. On se bornera uniquement à l'instruire des principales circonstances qui ont suivi cette époque, et à l'informer des intentions du roi et des ordres que Sa Majesté juge à propos de lui donner en conséquence.

Le plan de pacification, projeté à Bruxelles au mois de mai dernier [5], ayant été envoyé en Hollande, les Etats-Généraux

1. *Correspondance de Hollande*, t. 462, fo 193, Puyzieulx à d'Argenson, 6 décembre 1746.

2. Puyzieulx avait été nommé le 3 juin 1746 : *Correspondance de Hollande*, t. 461, fo 117, lettre de créance.

3. Il fut tenu au courant des pourparlers après son retour de La Haye.

4. Il partit de La Haye le 24 juin 1746 : *Correspondance de Hollande*, t. 461, fo 156, Puyzieulx à d'Argenson, 23 juin 1746, — t. 459, fo 211, Chiquet à d'Argenson, 24 juin 1746.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 459, fos 137-147, — ou t. 461, fos 191-201. Ce plan contient en outre des remarques de la cour de Versailles.

Comme l'instruction se réfere constamment à ce plan nous insérons, ci-

l'ont communiqué à la cour de Londres, et, sur les réponses qu'ils en ont reçues, MM. de Wassenaer et Gilles [1] ont eu ordre de faire des observations et de demander des changements par rapport à quelques articles de ce plan. Pour ne rien laisser à désirer au marquis de Puyzieulx sur les connaissances qu'il doit avoir à cet égard, on joindra ici une nouvelle copie du projet de traité, dans laquelle on aura ajouté en marge en quoi consistent ces observations et ces changements.

On avoit eu lieu jusqu'à présent de penser que la République des Provinces-Unies agissoit dans un concert secret avec l'Angleterre par rapport à la négociation dont MM. de Wassenaer et Gilles étoient chargés. Mais il ne reste plus aucun doute sur ce sujet, et la cour de Londres, qui s'étoit contentée de diriger la négociation des Hollandais sans paraître y prendre une part directe, s'est déterminée enfin de substituer à cette influence cachée la démarche publique [2] de joindre un ministre de sa part à ceux des Etats-Généraux pour conférer avec le marquis de Puyzieulx sur les moyens de mettre fin aux horreurs et aux calamités de la guerre et de rétablir la paix tant dans l'ancien que dans le nouveau monde.

Le marquis de Puyzieulx sentira parfaitement de lui-même que son attention principale devra d'abord avoir pour objet de démêler, dans les discours et dans la conduite du ministre anglais, si les intentions du roi britannique et de son ministère [3] sont aussi droites et aussi sincères qu'on affecte de l'assurer, ou si la destination de ce nouveau négociateur ne tend qu'à nous amuser et à gagner du temps pour faciliter le succès des vues que l'Angleterre pourroit avoir, soit pour perpétuer

dessous, pour l'intelligence du texte, les articles avec les annotations hollandaises et les remarques françaises.

1. Sur ces personnages, voir, à la fin de l'ouvrage, la liste des ambassadeurs de Hollande en France.

2. Le ministère anglais ne fit que suivre, d'ailleurs, l'avis donné par Puyzieulx, avant sont départ de La Haye, aux Hollandais : v. la notice sur la première mission de Puyzieulx.

Le ministre désigné fut lord Sandwich (août 1746) : sur cette nomination, v. la notice relative à cette seconde mission.

3. Depuis 1744, ce son les frères Pelham qui dirigent les affaires en Angleterre.

la guerre, soit pour ralentir nos opérations militaires, soit enfin pour conclure avec nos alliés[1] et sans notre concours quelque accommodement particulier.

Le plus ou le moins de difficultés que le ministre anglais apportera dans la discussion et la rédaction des différents articles, dont il s'agit de convenir, sera un indice assez certain de la bonne ou de la mauvaise volonté de sa cour par rapport à la conclusion du traité.

Si les dispositions des Anglais et des Hollandais étoient aussi pacifiques que celles du roi, ils ne devroient certainement pas hésiter à accepter les conditions également raisonnables et désintéressées auxquelles Sa Majesté veut bien concourir au rétablissement du repos public, et, afin que le marquis de Puyzieulx puisse s'expliquer sur ces conditions avec la précision nécessaire, on va parcourir en détail tous les articles du traité, en lui marquant sur chacun de ces articles quels sont les sentiments et les vues du roi.

Art. 1er[2]. — Cet article, tel qu'il a été réformé en dernier lieu de l'aveu et du consentement des ministres hollandais,

1. D'Argenson soupçonnait les Anglais de négocier secrètement avec l'Espagne.

2. Article 1er : « Pour préserver les Pays-Bas autrichiens, qui doivent servir de barrière à la République des Provinces-Unies, d'être exposés dans la suite à devenir le théâtre de la guerre, le Roi Très Chrétien et leurs Hautes Puissances sont convenus qu'il y sera établi une parfaite neutralité, le Roi Très Chrétien s'engageant à ne jamais attaquer, sous quelque prétexte que ce soit, lesdits Pays-Bas dont le duché de Luxembourg fait partie 1, et leurs Hautes Puissances s'engageant aussi à ne jamais attaquer la France par lesdits Pays-Bas 2 et à 3 concourir par toutes sortes de moyens avec Sa Majesté Très Chrétienne pour empêcher que la France ne puisse être attaquée de ce côté-là par quelque puissance ou sous quelque prétexte que ce puisse être ».

Annotations Hollandaises 1, Ajouter « sans être en guerre directe avec leurs Hautes Puissances » : — 2, Ajouter « sans être en guerre directe avec elle » : — 3, Supprimer la fin de l'article et y ajouter ce qui suit, « et d'employer leurs bons offices pour détourner toute puissance que ce puisse être d'attaquer la France par lesdits Pays-Bas : et, dans le cas où quelque puissance attaqueroit la France de ce côté-là, Leurs Hautes Puissances s'engagent à ne donner à l'agresseur aucun secours ni assistance non seulement dans lesdits Pays-Bas, mais aussi nulle autre part ».

Remarque française : « Les Hollandais promettront de ne point souffrir que l'on débarque par leurs ports des ennemis de la France qui voudroient nous attaquer dans ledit cas ».

ne doit souffrir aucune difficulté, puisqu'il établit une réciprocité suffisante entre les avantages que la neutralité du Pays-Bas procureroit à la République des Provinces-Unies et ceux que le roi pourroit en retirer.

Art. 2e [1]. — Le roi n'approuve point la clause que les Hollandais voudroient qu'on ajoutât à la fin de cet article par rapport à la prolongation du terme fixé pour l'exécution du traité de commerce, conclu en 1739 et dont Sa Majesté a jugé à propos de révoquer les privilèges qui y étoient stipulés en faveur des sujets de la République [2]. Si le roi pouvoit se déterminer dans la suite à donner à cet égard aux Etats-Généraux une marque particulière de protection et de bienveillance, ce ne seroit qu'après qu'ils s'en seroient rendus dignes par leur conduite envers Sa Majesté et par leur façon de procéder dans la présente négociation. Mais c'est sur quoi le marquis de Puyzieulx doit ne prendre aucune sorte d'engagement et laisser tout au plus entrevoir des espérances éloignées et conditionnelles. Il conviendra même, dans le cas où les Hollandais insisteroient sur leur demande, d'exiger de leur part quelque complaisance ou avantage réciproque en compensation de la grâce qu'ils voudront obtenir du roi.

Art. 3e [3]. — Pour fixer un jugement solide sur l'objet de cet article, il est nécessaire que le marquis de Puyzieulx sache

1. Article 2e : « Tous les traités antérieurs de paix, d'amitié, d'alliance, de commerce et de navigation, qui ont subsisté jusqu'à présent entre Sa Majesté Très Chrétienne et la République, seront renouvelés et confirmés, et spécialement celui de commerce de 1739 sera rétabli dans sa force et vigueur ».

Annotation Hollandaise : « Ajouter à la fin du 2me article, « et il a été convenu que l'exécution de ce traité aura lieu pendant vingt-cinq ans à compter du premier jour de janvier de la présente année ».

2. *Correspondance de Hollande*, t. 457, f° 436 ou f° 444, arrêt du Conseil d'état, 31 décembre 1745.

3. Article 3e : « Le Roi Très Chrétien, dans la vue de rendre la paix solide et durable et de prévenir toute occasion de nouvelle guerre, se joint aux autres puissances qui ont déjà invité les Provinces-Unies à garantir au Roi de Prusse la possession de la Silésie, et Sa Majesté Très Chrétienne attend du zèle de la République, pour l'affermissement du repos public, qu'elle ne refusera pas d'y concourir dans un point aussi important ».

Annotation hollandaise : Supprimer ce troisième article et y suppléer par une autre déclarat on particulière qui ne fera point partie du traité.

Remarque française : « Bon, article séparé, sans relation avec le traité, mais

quels sont les désirs du roi de Prusse. Ce prince ne s'attend point que les Hollandais lui garantissent la Silésie par le traité dont il est aujourd'hui question [1]. Il n'ignore pas qu'une pareille demande seroit déplacée et absolument inutile, puisque sur la réquisition directe qu'il a faite lui-même à cet égard aux Etats Généraux [2], l'affaire a été renvoyée aux sept provinces de la République, afin que chacune délibérât en particulier sur ce sujet et prît une résolution en conséquence. Mais Sa Majesté prussienne souhaite que les traités de Breslaw et de Dresden [3] soient cités dans le traité général de pacification et mis au nombre des autres traités antérieurs, que celui-ci rappellera et confirmera Cette demande paraît d'autant plus juste que, la querelle de ce prince avec la reine de Hongrie ayant été une des principales causes de la présente guerre, il est naturel que cet accommodement particulier entre dans la conciliation générale, qui doit terminer tous les différends qui ont armé les puissances belligérantes. Et d'ailleurs on ne sauroit rendre la paix durable qu'en donnant aux traités qu'ils établissent [4] l'authenticité et la force qui peuvent le plus efficacement prévenir toute occasion de nouvelle rupture. On ne doit pas s'attendre que les Anglais fassent aucune difficulté de se prêter aux désirs du roi de Prusse, puisqu'ils lui ont déjà solennellement et à plusieurs reprises garanti la Silésie [5], et, quant aux Hollandais, ils doivent être fort aises qu'on ait égard à la répugnance qu'ils ont à contracter de nouveaux engagements de garanties, et ils ne feront en cette occasion que sui-

dans le même contenu ou cahier, promettant d'en traiter à la paix générale et de l'y faire comprendre ».

1 Les Hollandais se méfiaient de Frédéric II qui, en 1744, à la mort du dernier prince d'Ost-Frise, avait fait occuper par ses troupes cette région voisine des Provinces-Unies.

2. Sur la négoctation du chambellan Ammon, chargé d'affaires prussien à La Haye, v. les lettres de l'abbé Delaville, passim.

3. Traités de Breslau (11 juin 1742) et de Dresde (25 décembre 1745), par lesquels Marie-Thérèse cédait la Silésie à Frédéric II.

4. Il semble qu'il y a une erreur du copiste, embarrassé par une correction que l'on trouve dans la minute. On doit lire : « aux traités qui l'établissent ».

5. En particulier par le traité de Worms, 13 septembre 1743.

vre l'exemple de toutes les autres puissances de l'Europe qui auront part à la pacification.

Art. 4e [1]. — Cet article n'exige aucune instruction particulière, et la clause qu'on veut substituer à celle dont on demande la suppression peut être d'autant plus facilement admise qu'on stipulera, dans la suite du traité, une convention parfaitement réciproque par rapport à l'artillerie qui aura été trouvée à Louisbourg [2].

Art. 5e [3]. — Il paraît que cet article est celui qui fait le plus de peine aux Hollandais, et le marquis de Puyzieulx a eu lieu de s'en apercevoir dans les conférences qu'il a eues avec les ministres de la République. Ils prétendent que l'indivisibilité des Pays-Bas autrichiens a été formellement stipulée par les traités et que le roi s'est lui-même engagé à la maintenir. Mais, sans entrer dans la discussion de ce dernier fait, qui pourroit être susceptible de contradictions bien fondées, il est certain que cette prétendue indivisibilité ne doit pas être moins sujette à interprétation et à changement, lorsque le bien public l'exige, que l'a été l'indivisibilité établie par la Sanction pragmatique pour la succession de Charles VI. Et, si la reine de Hongrie et ses alliés ont cru pouvoir donner atteinte à celle ci en faveur du roi de Prusse [4] et du roi de Sardaigne [5], à qui la cour de Vienne

1. Article 4e : « Le Roi Très Chrétien restituera toutes les conquêtes qu'il a faites dans les Pays-Bas autrichiens pendant cette guerre, avec toute l'artillerie, munitions de guerre et de bouche, qui se sont trouvées dans les villes et places lors de leur reddition 5, excepté cependant les pieces d'artillerie, qui, depuis ce temps-là jusqu'au premier de mai 1746, auront été fondues et marquées aux armes de France ».

Annotation hollandaise : 5, Supprimer la fin de l'article depuis ces mots, *excepté cependant*, et y substituer la clause suivante, « conformément aux inventaires qui en auront été dressés dans le temps ».

2. Louisbourg, capitale de l'île Royale ou du Cap Breton, avait été prise par les Anglais au mois de juin 1745.

3. Article 5e : « En considération de la restitution généreuse que le Roi Très Chrétien veut bien faire de toutes ses conquêtes aux Pays-Bas catholiques, la Reine de Hongrie cèdera à l'électeur palatin ce qu'elle possède des duchés de Limbourg et de Gueldres ».

Annotation hollandaise : Supprimer entièrement l'article 5e.

4. Par la cession de la Silésie.

5. Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne de 1730 à 1773. Le traité de Worms (13 septembre 1743) lui avait cédé, en échange de son alliance avec l'Autriche, des territoires dans la plaine du Pô, (Vigevano sur la rive

a fait des cessions considérables sans autre équivalent de leur part que l'avantage de n'avoir pas l'un pour ennemi et d'avoir l'autre pour allié, pourquoi feroit-elle difficulté de céder le duché de Limbourg et ce qui lui reste du duché de Gueldres en considération de la restitution généreuse que le roi veut bien lui faire des provinces qu'il a conquises sur elle. Ce seroit d'ailleurs une juste indemnisation qu'elle devroit à l'électeur palatin [1] de tous les dommages qu'elle a causés aux états de ce prince depuis le commencement de la guerre. Enfin il a professé un attachement si fidèle à la personne du roi et aux intérêts de la France que Sa Majesté croit devoir insister fortement sur la nécessité et la convenance de la cession dont il s'agit dans le présent article. Il faut cependant avouer que les événements militaires, suivant qu'ils seront favorables ou malheureux, pourront exiger, ou qu'on exige absolument l'admission de cet article, ou qu'on n'insiste plus sur la cession de ce que la reine de Hongrie possède dans le duché de Gueldres. Mais c'est sur quoi le marquis de Puyzieulx recevra, s'il en est besoin, des instructions plus précises.

Art. 6 [2]. — On joint ici des mémoires exacts et détaillés sur les trois points que cet article renferme, savoir, sur les enclaves du Hainaut français, sur les bureaux nouvellement établis par la cour de Vienne dans les Pays Bas et enfin sur l'affaire concernant l'abbaye de Saint-Hubert [3]. Ces trois objets sont en eux mêmes si peu considérables qu'on ne devroit

droite, le district de Pavie sur la rive gauche, et aussi Bobbio et Plaisance).

1. Charles Théodore, né le 11 décembre 1724, mort le 16 février 1799 : il succéda à Charles Philippe le 31 décembre 1742 et devint plus tard électeur de Bavière. — V. *Allgemeine Deutsche Zeitung*, t. XV, p. 258.

Comme il était l'allié de la France, ses états avaient été occupés par les troupes autrichiennes.

2. Article 6e : « La Reine de Hongrie se désistera en faveur du Roi Très Chrétien des enclaves du Hainaut français et spécialement des villes de Beaumont et de Chimay. Elle fera abolir les bureaux nouvellement établis sur les frontières des Pays-Bas, et elle se désistera de toutes prétentions de juridiction sur l'abbaye de Saint-Hubert ».

Annotation hollandaise : Supprimer également l'article 6e.

3. Cette question des enclaves du Hainaut, des bureaux autrichiens et de l'abbaye de Saint-Hubert est traitée dans les instructions suivantes, et a fait l'objet d'un mémoire intitulé : Observations sur les contestations qui sont

pas s'attendre à éprouver aucune contradiction à cet égard. Mais la raison principale, qui doit déterminer à consentir à ce que le roi demande, c'est que par là on supprimera pour toujours des sujets d'altérations et de disputes, qui ne pourroient qu'altérer la neutralité des Pays Bas et la parfaite intelligence qu'on a intention de rétablir entre le roi et la reine de Hongrie.

Art. 7 et 8 [1]. — Ces deux articles peuvent être admis avec les changements peu considérables que les ministres hollandais ont demandé.

Art. 9 [2]. —L'addition qu'on prétend faire à cet article du

à régler entre la France et la reine de Hongrie par rapport aux limites des Pays-Bas (août 1748), *Correspondance de Hollande*, t. 472, f°s 8 et sq.

A propos des enclaves autrichiennes dans le Hainaut, la France en désire la cession pour rectifier sa frontière, en particulier celles des villes de Beaumont et de Chimay : v. un mémoire sur ce sujet dans *Correspondance de Hollande*, t 469. f°s 332 ou 340, 22 mai 1748.

Les bureaux nouvellement établis étaient des bureaux de douane, qui rendaient très difficile le commerce entre Givet et Liège.

Saint-Hubert, province du Luxembourg belge, eut une abbaye bénédictine fondée au VIIe siècle et disparue en 1796 : l'abbé, prétendant qu'elle avait été fondée par le roi Clotaire, voulait conserver une autorité souveraine : mais l'Autriche l'avait soumis à la juridiction ordinaire du Luxembourg. Outre le mémoire cité ci-dessus, v. spécialement, *Correspondance de Hollande*, t. 474, f°s 467 et sq., Puyzieulz à Séchelles, 22 novembre 1748, — t. 475, f°s 191 et sq., mémoire de la fin de 1748. — Cf G. Kurth, *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, dans *Bull. de la Com. Roy. d'histoire de Belgique*, 5e série, t. VIII, 1898.

1. Article 7e : « La paix et l'amitié seront rétablies entre le Roi Très Chrétien et la Reine de Hongrie sur le pied du traité définitif conclu en 1738 avec le feu Empereur Charles VI, et Sa Majesté Très Chrétienne renouvellera dans la meilleure forme sa garantie de la Sanction Pragmatique dudit Empereur en faveur de la princesse sa fille, actuellement régnante, et de ses descendants ou successeurs à perpétuité, excepté par rapport aux articles auxquels il 6 a été dérogé par des traités postérieurs et spécialement par le présent traité ». — *Annotation hollandaise* : — 6, au lieu des mots « il a été dérogé » mettre ceux-ci, « elle a dérogé ».

Article 8e : « Le Roi Très Chrétien reconnaitra la dignité impériale dans la personne du prince qui en est revêtu, et ce prince renouvellera dans la meilleure forme, tant comme chef de l'Empire que comme chef de sa maison, la cession des duchés de Lorraine et de Bar en faveur du roi Stanislas et de la couronne de France, ainsi que ladite cession est comprise dans le traité définitif de l'an 1738 et s'engagera à faire de son mieux pour faire garantir 7 par l'Empire cette cession ». — *Annotation hollandaise* : — 7, « agréer », au lieu de « garantir ».

2. Article 9e : « Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Britannique rentreront dans toutes les obligations et engagements des traités ci-devant

terme *à perpétuité* n'est, à vrai dire, qu'une répétition de ce qui est déjà suffisamment énoncé par ces mots *s'étende à toute sa postérité*. Ainsi il semble qu'il ne doit y avoir aucun inconvénient à se prêter sur cela à ce que les Anglais et les Hollandais demandent.

Quant à la clause qui regarde la sûreté du prince Edouard[1] et l'amnistie en faveur de ses partisans, il est évident que l'Angleterre ne consentira jamais, surtout dans un traité, à prendre aucun engagement sur ces deux points. Mais, en même temps que le roi veut bien avoir égard à cette répugnance du roi d'Angleterre, il est convenable que ce prince entre de son côté dans les raisons que Sa Majesté peut avoir de ne point abandonner entièrement le prince Edouard et ceux qui lui ont été attachés. Ainsi on pourroit convenir de quelque article secret qui ménageât en même temps la délicatesse du roi d'Angleterre, ou, si cet expédient éprouvoit une opposition insurmontable, il faudroit au moins que les ministres hollandais s'engageassent à employer efficacement leurs bons offices auprès de Sa Majesté Britannique, afin qu'on cessât de faire dans les Iles britanniques aucune poursuite contre ceux qui auroient eu part aux affaires d'Ecosse[2]. La démarche des mi-

contractés entre Elles, et en particulier de ceux de 1713 et de 1717, la paix devant être rétablie entre les deux couronnes sur le fondement de ces traités, en y comprenant l'électeur et l'électorat de Brunswick-Hanovre, et le Roi Très Chrétien déclare que les engagements pris de sa part dans les traités de 1713 et 1717 par rapport à la personne de celui qui a pris le titre de prince de Galles pendant la vie du roi Jacques 2e et, après la mort dudit roi, celui de roi de la Grande-Bretagne, s'étendent aussi à toute sa postérité 8, et Sa Majesté promet de les observer sincerement et inviolablement. — 9 Na. Ajouter ici une stipulation pour la sûreté de la personne du prince Edouard et sa retraite, et pour une amnistie en faveur de ceux qui ont pris son parti ».

Annotations hollandaises: — 8, Ajouter « à perpétuité »: — 9. Supprimer absolument cette clause qu'on se proposoit d'ajouter.

1. Charles Edouard Louis Philippe Casimir, fils du prétendant Jacques III, et de Clémentine Sobieska, né à Rome le 31 décembre 1720, mort dans la même ville le 31 janvier 1788. Puyzieulx juge sévèrement ce prince dans ses lettres, en particulier en 1748. — V. *Dictionary of National Biography*, t. X, p. 108.

2. Parti de Nantes (juin 1741), Charles Edouard débarqua dans le nord de l'Ecosse: vainqueur à Preston-Pans et à Falkirk (4 février 1746), il fut vaincu à Culloden (27 avril 1746) et, après des péripéties romanesques, put regagner la France.

nistres hollandais sur ce sujet pourroit être faite de façon que le roi d'Angleterre paraîtroit n'agir que comme de lui-même et uniquement par un motif personnel de générosité et de clémence.

Art. 10[1]. — Le changement qu'on propose de faire à cet article ne doit point être admis, surtout par rapport à l'envoi d'un commissaire anglais pour être témoin de l'exécution de ce qui aura été stipulé par rapport à Dunkerque[2]. Il y auroit trop d'indécence à se soumettre, après la conquête que le roi vient de faire de tous les Pays-Bas autrichiens, à la même condition humiliante qui fut autrefois exigée[3] de la France après une longue suite de disgrâces et une guerre constamment malheureuse et par un traité particulier avec l'Angleterre, traité qui amena la paix générale par le moyen de l'Angleterre. Ainsi le marquis de Puyzieulx doit rejeter hautement la proposition de cet envoi d'un commissaire anglais pour assister à la démolition des nouveaux ouvrages faits à Dunkerque.

Art. 11[4]. — On veut supposer que ce que MM. de Wassenaer

1. Article 10e : « Les ouvrages, qui, depuis la mésintellingence survenue entre la France et l'Angleterre, ont été faits à Dunkerque pour mettre cette ville en sûreté, seront démolis 10, en sorte que le port et la rade de cette ville seront rétablis comme ils étoient au commencement de l'année 1740, en exécution des traités de 1713 et 1717, et l'on conviendra d'un terme dans lequel cette démolition devra être faite ».

Annotation hollandaice : — 10, supprimer la fin de cet article depuis les mots « en sorte que le port », et y substituer ce qui suit : « Et cette ville sera remise tant du côté de la terre que de la mer dans l'état porté par les traités de 1713 et 1717. L'on conviendra d'un court terme dans lequel la démolition devra être faite, et la France consentira que l'Angleterre envoie des commissaires pour être témoins de l'exécution du présent article ».

2. Dunkerque, depuis le début de la guerre, avait été fortifié surtout du côté de la mer.

3. Par l'article 6 des préliminaires de Londres (8 octobre 1711), et par l'article IX du traité d'Utrecht entre la France et l'Angleterre (31 mars-11 avril 1713) : v. Vast, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, t. III, p. 43 et 76.

4. Article 11e : « En réciprocité des stipulations ci-dessus énoncées et pour avancer la conclusion de la paix générale, l'Angleterre s'engagera à restituer à la France le Cap Breton avec toute l'artillerie et les munitions de guerre et de bouche qui s'y seront trouvées lors de la reddition 11, excepté cependant les pièces d'artillerie qui, depuis ce temps-là jusqu'au premier mai 1746, auron été fondues et marquées aux armes d'Angleterre, comme aussi sera de part et d'autre rendu et restitué tous pays que la France ou la Grande Bretagne auront pris l'un sur l'autre en Amérique jusqu'au jour

et Gilles ont dit sur l'indétermination de l'Angleterre par rapport à la restitution du Cap Breton[1] n'est qu'une subtilité de négociateur, inventée avec art, pour nous rendre plus faciles sur quelques autres conditions de la paix. Les ministres hollandais ont tant de fois et si formellement avoué eux-mêmes qu'il étoit impossible de parvenir à une conciliation à moins que l'Angleterre ne rendît le Cap Breton à la France qu'on n'imagine pas qu'ils aient parlé sérieusement en se bornant en dernier lieu à promettre d'agir fortement à Londres pour obtenir cette restitution. Quoi qu'il en soit, le marquis de Puyzieulx doit déclarer d'abord que toute hésitation sur ce point important ne pourroit être regardée que comme un refus absolu de travailler à la paix et une volonté déterminée de perpétuer la guerre, et il n'admettra ni changement ni restriction dans l'article 11e. L'intention du roi est même qu'il ne se prête à la discussion et à l'examen des autres principaux articles qu'autant qu'on seroit préablement convenu que celui-ci ne souffriroit aucune difficulté.

Art. 12[2]. — Cet article 12. devant demeurer tel qu'il a été proposé, n'exige aucune réflexion ou instruction particulière.

où la présente convention sera publiée dans les possessions qu'elles y ont, et l'on conviendra d'un terme précis dans lequel cette publication devra être faite ».

Annotation hollandaise : — 11, Supprimer la clause qui commence par ces mots « excepté cependant », et y substituer, comme à l'article 4e. les mots suivants, « conformément aux inventaires qui en auront été dressés dans le temps ».

Remarque française : « Na. Les ministres hollandais prétendent que l'Angleterre n'est pas encore bien déterminée à restituer le Cap Breton et que leur République travaille fortement à Londres pour obtenir cette restitution, laquelle ne pourra cependant etre stipulée que conséquemment au consentement du roi à tous les changements qu'on se propose de faire dans les autres articles du traité ».

1. L'île Royale ou du Cap Breton, située au sud de l'embouchure du Saint-Laurent, avait été enlevée par les Anglais en 1745

2. Article 12e : « Le commerce, la navigation, l'amitié et le bon voisinage, tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, entre la France et l'Angleterre seront rétablis sur le pied où ils étoient avant la dernière rupture avec entier oubli du passé, amnistie générale et élargissement de tous les prisonniers des deux côtés ». — *Annotation hollandaise* : « Cet article demeurera tel qu'il est ».

Art. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 [1]. — Ces articles, qui ne regardent directement que les intérêts de l'Espagne par rapport à l'Angleterre et aux Provinces-Unies et ceux des cours de Madrid et de Naples par rapport à celle de Vienne, ont été communiqués à Sa Majesté catholique, dont l'ambassadeur du

1. Article 13e : « La paix sera rétablie entre l'Espagne et la Grande-Bretagne sur le pied des traités d'Utrecht et de la convention du Pardo du 14 janvier 1739. Le commerce et la navigation seront remis entre les deux nations sur le pied où ils étoient avant la guerre et conformément aux anciens traités qui seront renouvelés et confirmés, en sorte que 12 l'Espagne s'engagera à ne troubler ou gêner dans les mers de l'Amérique la navigation des autres nations *vers* 13 *leurs propres colonies ou vers celles de leurs alliés ou en revenant*, et qu'il 14 sera déclaré en même temps que tout commerce et même tout accès ou abord, excepté dans les cas de détresse, aux ports et aux côtes des établissements de Sa Majesté Catholique en Amérique, demeurera absolument et pour toujours interdit et fermé à toutes les nations autre que l'espagnole, sans pourtant que cette règle générale préjudicie en rien au renouvellement des anciens traités entre l'Espagne et la Grande-Bretagne 15, qui seront rétablis dans toute leur vigueur et étendue ». — *Annotations hollandaises* : — 12, « Et » au lieu de « en sorte que » : — 13, Supprimer les mots soulignés : — 14, « Et il » au lieu de « et qu'il » : — 15, Après ces mots « et la Grande-Bretagne » ajouter « et nommément celui de l'assiento avec l'article du vaisseau annuel » — *Remarque française* : « Na. Les ministres hollandais disent qu'ils manquent d'instructions pour le nombre d'années et que la France proposera sur cela ce qu'elle voudra ».

Article 14e : « Il y aura tant au dedans qu'au dehors de l'Europe entre les couronnes d'Espagne et d'Angleterre un parfait oubli de tout le passé avec amnistie générale et élargissement mutuel de tous les prisonniers, et l'Espagne s'engage à se conformer exactement à la France par rapport aux obligations que cette dernière couronne a contractées tant par les traités de 1713 et 1717 que par celui-ci au sujet de celui qui a pris le titre de prince de Galles pendant la vie du roi Jacques 2e ». — *Annotation hollandaise* : Rien à changer.

Article 15e : « Il sera nommé des commissaires tant de la part de l'Espagne que de celle de l'Angleterre pour régler à l'amiable et pour fixer définitivement les limites des états des deux couronnes du côté de la Géorgie et de la Floride ». — *Annotation hollandaise* : Rien à changer.

Article 16e : « L'Espagne confirmera tous les traités, soit de paix, soit de commerce, avec la République des Provinces-Unies, et il sera convenu que toutes les stipulations, qui auront été ou qui seront réglées entre l'Espagne 16 et l'Angleterre, concernant le commerce de ces 17 deux couronnes et spécialement par rapport à la libre navigation dans les mers de l'Amérique, auront également lieu entre l'Espagne et ladite République 18 ». — *Annotations hollandaises* : — 16, Après l'Espagne, ajouter « d'une part, et de l'autre l'Angleterre et toute autre nation » : — 17, Supprimer ces mots « de ces deux couronnes » ; — 18, Ajouter, à la fin de cet article, « excepté cependant le traité particulier dit de l'assiento et l'article du vaisseau annuel ».

Article 17e : « La paix et l'amitié seront rétablies entre les cours de Madrid et de Naples d'une part et celle de Vienne de l'autre sur le pied des

roi[1] qui réside auprès de ce prince a eu ordre de demander les sentiments et les intentions sur chacun de ces articles. Ainsi, avant que de donner au marquis de Puyzieulx des instructions précises sur ces différents objets, il faut nécessairement attendre les réponses du roi d'Espagne[2].

Art. 20e[3]. — Il n'est que trop vraisemblable que la cession

actes passés entre elles et insérés dans le traité définitif conclu en 1738 entre Sa Majesté Très Chrétienne et le feu Empereur Charles 6 ». — *Annotation hollandaise* : Demeurera tel qu'il est.

Article 18e : « Toutes les conquêtes faites en Italie pendant cette guerre par le roi d'Espagne et ses alliés seront rendues et restituées ». — *Annotation hollandaise* : Bon.

Article 19e : « Les rois d'Espagne et de Naples et l'infant Don Philippe reconnaîtront la dignité impériale dans la personne du prince qui en est revêtu et garantiront la Sanction Pragmatique de la même manière qui a été énoncée ci-dessus par rapport à la France dans l'article 7e du présent traité ». — *Annotation hollandaise* : Rien à changer.

1. Louis Guy Guérapin de Vauréal (1690 ?-1760), évêque de Rennes, ambassadeur à Madrid de 1741 à 1749. — V. *Recueil des Instructions..., Espagne*, t. III, p. 239 et sq.

2. Le roi d'Espagne en septembre 1747 est Ferdinand VI. Fils de Philippe V et de Marie Louise de Savoie, il est né le 29 septembre 1713 et mourra le 10 août 1759 : il avait succédé à son père le 9 juillet 1746.

3. Article 20e : « L'Empereur, par zèle pour la tranquillité et le bien général de l'Europe, cèdera le grand duché de Toscane au sérénissime infant Don Philippe et à ses héritiers mâles, tant en ligne directe et collatérale, descendants de la reine d'Espagne actuellement régnante, laquelle cession n'aura cependant lieu en faveur de ce prince ou de ses héritiers qu'autant que lui ou eux ne seront point possesseurs des couronnes d'Espagne ou des Deux-Siciles. Et en cas d'extinction de tous les descendants mâles de ladite reine, la Toscane retournera à la maison de Lorraine dans la personne du prince Charles ou de ses héritiers mâles tant en ligne directe que collatérale dans toutes les branches de sa maison, autant que ce prince ou ses dits héritiers ne seront point possesseurs de quelque couronne, et le prince Charles renoncera, dès à présent, à toutes expectatives ou prétentions sur les duchés de Lorraine et de Bar. Et, en cas d'extinction de tous les héritiers mâles tant du sérénissime infant Don Philippe que du prince Charles de Lorraine et des princes de sa maison, le droit de succession du grand duché de Toscane passera et appartiendra au roi de Sardaigne ou à ses représentants. Ledit grand duché sera dans tous les cas et dans tous les temps fief masculin du Saint-Empire romain. La ville de Livourne restera toujours port franc et continuera de jouir de tous les privilèges dont elle jouit à présent ou dont elle a joui sous la domination de la maison de Médicis 19 ».

Annotations hollandaises : — Cet article ne subsistera que sous la condition absolue qu'il ne sera question d'aucune cession à faire par la reine de Hongrie dans les Pays-Bas, soit en faveur de la France, soit en faveur de l'électeur palatin ; — 19, ajouter à la fin de cet article « qu'il sera libre à la reine de Hongrie de céder à l'infant Don Philippe, au lieu de la Tos-

de la Toscane en faveur de l'infant Don Philippe[1] sera aujourd'hui présentée par les Anglais et les Hollandais comme un sacrifice qu'il ne leur est plus possible d'exiger de la cour de Vienne après les succès militaires[2] qu'elle a eus en Italie depuis le commencement de cette campagne. Mais le marquis de Puyzieulx est plus en état que personne de faire valoir toutes les raisons, qui justifient la fermeté avec laquelle il insistera sur l'exécution de cet article. Ces raisons sont :

1° Qu'on ne peut espérer de parvenir à la paix sans procurer un établissement à l'infant Don Philippe ;

2° Que la proposition de lui céder la Toscane est venue des ministres hollandais, à qui sans doute leur dépendance de l'Angleterre n'auroit pas permis de faire cette offre, si cette couronne n'y avoit préalablement consenti ;

3° Qu'il ne tient qu'aux puissances maritimes d'obliger la cour de Vienne à accepter un arrangement qu'elles ont jugé elles-mêmes nécessaire et convenable ;

4° Que, si le changement arrivé dans les affaires d'Italie pouvoit autoriser quelque rabais dans les offres faites à la France, le roi ne seroit pas moins en droit de hausser ses prétentions proportionnément aux nouvelles conquêtes qu'il vient de faire dans les Pays-Bas[3] ;

5° Que la restitution généreuse que le roi veut bien faire de tous [les][4] pays autrichiens, qu'il a soumis à sa domination depuis le commencement de cette guerre, est si considérable que la reine de Hongrie doit s'estimer trop heureuse de se la procurer au prix qu'on lui demande. La Toscane et les cessions peu importantes à faire dans les Pays-Bas, soit à la France, soit à l'électeur palatin, ne peuvent et ne doivent entrer en aucune comparaison avec tout le Brabant et une grande

cane, le duché de Parme et la partie du Plaisantin qui n'a point été cédée au roi de Sardaigne par le traité de Worms ».

1. V. chapitres XVIII et XIX.

2. En 1746, capitulation de la garnison française d'Asti (8 mars), évacuation de Milan par les Espagnols, bataille de Plaisance (19 juin), attaque de Genes qui ouvrira ses portes aux Autrichiens le 6 sepiembre.

3 Conquête de Bruxelles (28 janvier-18 février), de Mons (11 juillet), de Charleroi, Huy et Liège (août).

4. Mot omis dans l'original, mais non dans la minute.

partie de la Flandre et du Hainaut, dont le roi veut bien se dépouiller, pour le bien de la paix, sans aucun intérêt personnel pour lui-même et uniquement pour procurer à ses alliés une satisfaction raisonnable.

La clause que les Hollandais ont proposé d'ajouter à l'article 20e pour laisser à la reine de Hongrie la liberté de céder à l'infant Don Philippe, au lieu de la Toscane, le duché de Parme et la partie du Plaisantin, qui n'a pas été assurée au roi de Sardaigne par le traité de Worms [1], indique évidemment qu'on voudroit substituer ce second établissement au premier en faveur de Don Philippe. Mais le marquis de Puyzieulx doit éviter de s'expliquer sur ce changement jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux ordres du roi, après que Sa Majesté sera informée des dernières résolutions du roi d'Espagne sur ce sujet. Il est vrai que ce prince a déjà fait déclarer par son ambassadeur [2] auprès de Sa Majesté que, *pour contribuer et pour parvenir à la paix il ne rejetteroit pas l'idée d'établir l'infant Don Philippe en Toscane, pourvu que les conditions de cet établissement fussent admissibles et exemptes des limitations dont elles ont été accompagnées jusqu'à présent.* Mais il est aisé de sentir que la façon, dont le roi d'Espagne s'est exprimé à cet égard, n'est rien moins qu'une acceptation absolue du présent article : et, s'il ne veut y adhérer qu'avec les restrictions, dont il parle, mais qu'il n'explique pas, il est à présumer qu'il voudra encore moins se contenter du duché de Parme et de la partie du Plaisantin qu'on offre à l'infant Don Philippe au lieu de la Toscane. Il faudra donc attendre des notions moins équivoques des vues et des intentions de Sa Majesté catholique avant que de pouvoir mettre la dernière main aux négociations particulières qui auront pour objet l'établissement de l'infant Don Philippe.

Art. 21 et 22. [3] — Ces deux articles paraissent ne devoir

1. Traité du 13 septembre 1743 : v. ci-dessus.

2. Don Fernando de Silva Alvarez de Toledo, duc de Huescar (1714-1776) : v. *Recueil des Instructions, Espagne*, t. III, p. 436-438.

3. Article 21e : « En considération de ce sacrifice fait par l'Empereur par amour de la paix, il sera libre à l'Impératrice, son épouse, de lui transférer

souffrir aucune contradiction si l'on convient de tous les autres.

Art. 23.[1] — Le roi a extrêmement à cœur les intérêts du duc de Modène[2] et ceux de la république de Gênes[3], et il est de la dignité et de l'honneur de Sa Majesté de faire éprouver les effets de sa protection et de sa bienveillance à ces deux alliés, qui, aux dépens de leurs biens et de leur sûreté, sont demeurés constamment attachés à la maison de Bourbon.

Quant au duc de Modène, le roi souhaiteroit non seulement que tous ses états lui fussent restitués, mais qu'il obtînt encore quelque dédommagement de toutes les pertes immenses qu'il a faites par une suite de son attachement aux deux couronnes. La succession éventuelle au duché de Guastalla[4] seroit une compensation raisonnable pour le duc de Modène et, pour donner au marquis de Puyzieulx les éclaircissements dont il pourroit avoit besoin sur ce sujet, on joint ici un mémoire qui traite cette matière[5].

Pour ce qui regarde les Gênois, le roi voudroit fort pouvoir remplir tous les engagements qu'il a contractés en leur faveur

et céder la souveraineté et jouissance, pendant la vie de ce prince, du royaume de Bohême, lequel royaume demeurera toujours reversible, à la mort dudit Empereur, soit à ladite Impératrice, soit à son représentant selon l'ordre de succession établi par la Sanction Pragmatique, sans que cette cession ou transport passager dudit royaume puisse être censé déroger en rien à l'esprit ou à la garantie de ladite Sanction Pragmatique ». — *Annotation hollandaise* : Bon, en cas que la cession de la Toscane ait lieu.

Article 22e : « Le roi de Sardaigne sera compris dans le traité à faire, et on lui restituera tout ce qui a été pris sur lui depuis le commencement de la présente guerre ». — *Annotation hollandaise* : Rien à changer.

1. Article 23e : « Le duc de Modène et la république de Gênes seront pareillement compris dans le même traité et, en conséquence, les états du duc de Modène lui seront restitués et la république de Gênes sera entièrement rassurée sur tout ce qui peut l'intéresser et particulièrement sur la possession tranquille du marquisat de Final ». — *Annotation hollandaise* : Rien à changer.

2. François III, duc de Modène depuis 1737, marié à une fille du régent : v. *Recueil des Instructions, Gênes, Modène, Florence*. Depuis 1742, son pays était occupé par les Autrichiens.

3. Gênes était à ce moment même attaquée par les Autrichiens : v. même *Recueil*.

4. Le dernier duc de Guastalla, Joseph Marie de Gonzague, venait de mourir le 15 août 1746 sans postérité : Marie Thrérèse revendiquait Guastalla comme fief impérial.

5. Sur cette question, on trouve un mémoire dans *Correspondance de Hollande*, t. 467, fos 153-157.

par le traité d'Aranjuez [1]. Mais les événements malheureux de la guerre en Italie ne permettent point à Sa Majesté de se procurer cette satisfaction. Elle ne se désistera assurément pas de la résolution où Elle est de ne point faire la paix sans les tranquilliser sur la possession de Final [2]. Mais, non contente de leur conserver ce qu'ils possèdent déjà, Elle souhaiteroit bien sincèrement de leur ménager l'acquisition de quelques terres peu considérables, sur lesquelles ils prétendent avoir des droits et qui sont à leur bienséance. On joint ici un mémoire instructif [3] sur ce sujet et le marquis de Puyzieulx en fera usage dans l'occasion, avec sa sagesse et sa dextérité ordinaires, pour tâcher, s'il est possible, d'obtenir quelques petites cessions en faveur de ces républicains.

Les instructions ultérieures et plus détaillées, dont le marquis de Puyzieulx pourra avoir besoin pendant le cours des conférences, lui seront envoyées successivement en réponse aux dépêches par lesquelles il rendra compte des progrès ou des difficultés de sa négociation.

Il ne seroit pas impossible que le comte de Sandwich [4], qui doit assister de la part de la cour de Londres aux conférences de Bréda, ne fût autorisé à faire quelques insinuations au marquis de Puyzieulx dans la vue de lier une négociation secrète et particulière entre la France et l'Angleterre [5]. Dans ce cas-là, le

1. Traité du 1er mai 1745 : le texte est dans *Mémoires et documents, Espagne*, t. 341. fos 146-157, ou dans Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 373.

2. En 1713, l'empereur Charles VI avait vendu aux Gênois ses droits sur le marquisat de Finale. Marie Thérese ne tint aucun compte de cet acte et, pour avoir l'alliance du roi de Sardaigne Charles Emmanuel III, elle lui céda en 1743 (traité de Worms) ses prétendus droits. — V. *Recueil des Instructions, Gênes, Modène, Florence*. — Le marquisat de Finale était situé dans la Ligurie, près d'Albenga, à 50 kilomètres S. O. de Gênes : tout petit, il ne comprenait guère que trois bourgs de médiocre importance.

3. La question gênoise est exposée dans un mémoire postérieur (18 février 1747), qui fut probablement fourni à Du Theil, (v ci-dessous), et que l'on trouve dans *Correspondance de Hollande*, t. 46?, fos 363 et sq

4. John Montagu, 4e comte de Sandwich, né le 3 novembre 1718 : après de nombreux voyages en Europe, il devint lord de l'amirauté en 1744 et fut envoyé en Hollande au mois d'août 1745. Il occupa plus tard de hautes fonctions en Angleterre et mourut à Londres le 30 avril 1792. — V. *Dictionary of National Biography*, t. XXXVIII, p. 254.

5. Première idée de cette négociation, qui sera précisée dans l'instruction

marquis de Puyzieulx se conformera aux intentions du roi en paraissant se prêter à une pareille idée, dont l'exécution ne pourroit que rendre le rétablissement de la tranquillité publique plus prompt, plus facile et plus solide.

Quoiqu'il soit à désirer que tous les objets, qui divisent les puissances belligérantes ou leurs alliés, puissent être examinés et aplanis dans les conférences qui vont s'ouvrir à Bréda, cependant, si les discussions sur quelques-uns de ces articles exposoient la négociation à des longueurs excessives et toujours dangereuses, il sera de la prudence et de l'habileté du marquis de Puyzieulx de voir s'il ne seroit pas possible de déterminer les ministres des puissances maritimes à ne faire usage de leurs pleins pouvoirs que pour signer d'abord quelques articles préliminaires, en prenant pour modèle ceux qui furent signés à Vienne au mois d'octobre 1735 [1]. Cette méthode auroit l'avantage précieux de constater les conditions essentielles de la paix et de mettre fin aux calamités de la guerre, et tout ce qui resteroit à régler par rapport à des points moins importants ou pour donner aux préliminaires la forme authentique d'un traité définitif seroit renvoyé à l'assemblée solennelle d'un congrès général.

Comme il ne doit point être question de cérémonial dans les conférences particulières de Bréda, le marquis de Puyzieulx saura parfaitement éviter tout ce qui seroit capable de faire naître des embarras à cet égard et concilier les facilités, auxquelles il croira pouvoir se prêter, avec les égards qui sont dûs à sa personne et au caractère dont le roi l'a honoré. L'usage établi dans toutes les cours étrangères est qu'entre ministres du même ordre celui qui arrive le dernier dans le lieu de la résidence commune fait donner part de son arrivée à ceux qui s'y trouvent déjà rendus, et ceux-ci, immédiatement après, lui font la première visite.

Quant à la maison qui sera choisie pour y tenir les confé-

de Saint-Séverin (v. ci-dessous) et réalisée aux conférences d'Aix la Chapelle en 1748.

1. Allusion à la mission de Du Theil à Vienne en 1735.

rences [1], il parait naturel, pour prévenir toute discussion, que les ministres hollandais fournissent le lieu de l'assemblée, soit chez eux, soit dans une maison tierce.

On ne prévoit pas que le marquis de Puyzieulx doive avoir besoin d'autres lettres de créance que de celles qui lui seront remises avec la dénomination de ministre plénipotentiaire du roi. Cependant, comme on prétend que le comte de Sandwich et MM. de Wassenaer et Gilles sont revêtus du caractère d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, Sa Majesté, si la nécessité ou le bien des affaires l'exige, pourra se déterminer à faire remettre aussi au marquis de Puyzieulx des lettres de créance en qualité de son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire [2].

Fait à Versailles le 1er septembre 1746.

LOUIS

DE VOYER

DE LA PORTE DU THEIL [3]

(FÉVRIER 1747)

Le marquis de Puyzieulx, secrétaire d'état des affaires étrangères, tomba gravement malade à son retour de Bréda (janvier 1747). Ce fut donc l'un de ses collègues, le comte de Maurepas, secrétaire d'état de la marine, qui contresigna la nomination du premier commis, De La Porte Du Theil, chargé de poursuivre les négociations, fort compromises, avec les plénipotentiaires anglais et hollan-

1. Cette question souleva des difficultés. Les plénipotentiaires hollandais voulurent d'abord que les réunions eussent lieu à l'Hôtel de Ville de Bréda. Sur le refus de Puyzieulx, on choisit la maison où logeait Gilles. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 462, fos 8 et sq., Puyzieulx à d'Argenson, 3 octobre 1746.

2. Puyzieulx eut seulement un plein pouvoir pour signer, daté du premier septembre 1746 : *Correspondance de Hollande*, t. 461, fo 231.

3. Sur Du Theil, v. chapitre XIII.

dais. L'abbé Delaville rédigea son instruction le 16 février 1747 [1].

Déjà, des difficultés s'étaient présentées. Ayant appris que Du Theil devait remplacer le marquis de Puyzieulx à Bréda, lord Sandwich objecta vivement qu'il ne pouvait avoir de rapports avec un diplomate d'un rang aussi peu élevé. Il fallut l'intervention de Wassenaer-Twickel, désolé qu'une question de cérémonial arrêtat l'ouverture des conférences : il fallut surtout l'affirmation de Delaville que Du Theil était « né gentilhomme et d'une ancienne noblesse » : d'ailleurs, ajoutait finement l'abbé, en 1735 le chancelier autrichien, comte de Sinzendorf, n'avait pas cru déchoir en négociant longuement avec le même premier commis [2]. Cette exigence du plénipotentiaire anglais, peu importante en elle-même, était d'un mauvais augure pour l'avenir des conférences.

Peut-être est-ce aussi pour mettre lord Sandwich en présence du fait accompli que Du Theil partit brusquement de Paris. Le 11 février il était à Lille et le 14 à Anvers [3]. Comme Puyzieulx auparavant, il dut rester dans l'inaction la plus complète. Le 27 seulement il arriva à Bréda [4].

Ayant eu le loisir de lire tous les documents rapportés par Puyzieulx [5], il avait des notions certaines et étendues sur l'état des pourparlers. Aussi l'instruction, qui lui fut envoyée de Versailles, est-elle très courte, un simple résumé des questions à débattre et de l'attitude à observer [6].

L'auteur, Delaville, précise le but de la mission, « écouter ce que les ministres anglais et hollandais proposeront dans les premiers entretiens ». Il énumère avec complaisance les raisons politiques, militaires, financières ou autres qui doivent pousser les Provinces-Unies, suivant leur résolution du 27 décembre 1746, à un accord avant

1. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f° 309, Du Theil à Maurepas, 28 janvier 1747. — Le traitement fut de 4.000 livres par mois, et, en plus, on accorda 16.000 livres à Du Theil pour l'ameublement : *Correspondance de Hollande*, t. 463, f° 174, Puyzieulx à Du Theil, 9 avril 1747.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 311 et sq., Wassenaer-Twickel à Puyzieulx, 31 janvier 1747 : — f° 328, Delaville à Wassenaer-Twickel, 6 février 1747 : — f° 337, Wassenaer-Twickel à Delaville, 14 février 1747.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 335 et 342, Du Theil à Maurepas, 11 et 15 février 1747. — Le passeport du roi est du 2 février 1747, *Id.*, f° 320.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 342, 385, 406 et 407, Du Theil à Maurepas, 15, 21, 25 et 28 février 1747. — Le roi avait donné à Du Theil un plein pouvoir le 16 février 1747 : *Id.*, f° 352. — Les Etats-Généraux lui délivrèrent le passeport le 20 février : *Id.*, f° 384.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f° 309, Du Theil à Maurepas, 28 janvier 1747 : cf. l'instruction.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 347-351, original. — *Id.*, *supplément*, t. 14, f°s 328-331 v°, copie (erreurs dans la disposition des folios).

l'ouverture de la campagne prochaine. Peut-être même voudront-elles se garantir contre tout danger en signant séparément « une convention de neutralité avec le roi » : Du Theil ne rejettera pas cette proposition, le cas échéant.

Il suggérera aussi aux ministres hollandais et anglais à Bréda une tactique avantageuse, celle qu'il avait suivie lui-même en 1735 à Vienne pour aboutir rapidement. c'est à dire « convenir de quelques points préliminaires » et discuter plus tard, dans un congrès général, les détails litigieux.

Enfin, ajoute l'auteur de l'instruction, il a été accenté que les représentants de l'Autriche et de la Sardaigne ne participeront pas aux entretiens : il leur est seulement permis de communiquer leurs vues aux plénipotentiaires anglais et hollandais. Il en sera de même pour l'Espagne : Macanas, son délégué récemment nommé, devra agir en complet accord avec Du Theil [1].

En arrivant à Bréda, le ministre français pouvait donc espérer que l'obstacle principal, auquel était dû jusqu'alors l'échec des pourparlers, était définitivement levé. Il fut vite détrompé par une conversation avec Macanas, conversation « aussi pétulante et aussi vive de sa part que tranquille de la mienne » [2].

Et en effet, le 2 mars 1747, la première conférence était à peine commencée que le délégué espagnol lui soumit une protestation formelle contre son exclusion [3]. Lord Sandwich, profitant de cet incident inattendu, demanda à en référer à son gouvernement. Les pourparlers étaient ainsi arrêtés dès le début, comme auparavant.

Au bout de quinze jours, le 16 mars, pendant la seconde réunion, la même scène se renouvela : un mémoire de protestation fut de nouveau envoyé par Macanas. Le plénipotentiaire anglais posa alors avec netteté les questions suivantes : Du Theil était-il dûment autorisé pour traiter des affaires espagnoles ? Ou bien fallait-il admettre Macanas aux conférences ? Ou bien enfin les ministres de France et d'Espagne étaient-ils en état de négocier conjointement ? Les entretiens ne pourraient se poursuivre qu'après avoir obtenu des réponses précises sur tous ces points. Puis, écœuré peut-être de ces minuties et de ces longueurs, ou bien ayant des arrière-pensées, lord Sandwich, avant de partir pour La Haye, demanda à Du Theil de lui adresser directement à lui-même ses propositions futures [4].

1. L'instruction se termine par l'énumération de divers documents qui furent envoyés à Du Theil.

2 *Correspondance de Hollande,* t. 462, f° 410 v°, Du Theil à Maurepas, 1er mars 1747.

3. *Correspondance de Hollande,* t. 463, f°s 11 et sq., Du Theil à Maurepas, 2 mars 1747

4. *Correspondance de Hollande,* t. 463, f°s 87 et sq. et 114, Du Theil à Mau-

Les pourparlers furent suspendus à Bréda en attendant la décision des gouvernements intéressés. Le comte de Maurepas ordonna à l'ambassadeur de France à Madrid de protester énergiquement auprès de Ferdinand VI contre l'attitude du délégué espagnol (21 mars) et Puyzieulx, qui put alors prendre la direction effective des affaires étrangères, subordonna la reprise des négociations à la réponse de la cour de Madrid. Il recommandait expressément à Du Theil de ne pas négocier séparément avec lord Sandwich, et surtout de ne pas conclure une convention particulière avec les Provinces-Unies [1]. Le 9 avril, dévoilant sa véritable pensée, il laissait entrevoir la résolution, déjà prise, par la France : « Vous pouvez insinuer, lui mandait-il, qu'on doit s'attendre à voir nos troupes chercher désormais les ennemis du roi quelque part qu'elles les trouvent et sans distinction de territoire » [2].

La cour de Versailles s'était en effet décidée à dénouer par les armes la situation bizarre qui durait depuis plusieurs années. Le 17 avril 1747, la guerre était déclarée aux Provinces Unies, dont les frontières étaient immédiatement franchies par les troupes françaises du maréchal de Saxe. Comme en 1672, une révolution éclata : le stathoudérat fut rétabli en faveur du prince de Nassau, qui prit le nom de Guillaume IV [3].

Pendant que ces événements se déroulaient, l'Espagne fit connaître sa réponse : si elle blâmait la vivacité de Macanas, elle maintenait son désir d'être représentée directement aux conférences. Puyzieulx, s'inclinant devant cette résolution, dut donc accepter ce qu'il avait essayé d'empêcher, la substitution d'un congrès général à des réunions limitées. Mais, les Provinces-Unies étant troublées par la révolution de La Haye et par l'invasion française, il proposa comme lieu du futur congrès une ville neutre de l'Allemagne et désigna Aix la Chapelle, Dusseldorf, Cologne, Trèves ou Worms [4].

Du Theil, resté à Bréda, avait profité de l'interruption des pourparlers pour étudier l'état d'esprit des Hollandais et signaler leur indifférence d'abord, leur consternation après la déclaration de guerre,

repas, 17 et 24 mars 1747. — Du Theil avait le même sentiment que Puyzieulx avait exprimé quelques mois auparavant : « Je désespère davantage à cette heure de quelque succès de cette assemblée ».

1. *Correspondance de Hollande*, t. 463, f°s 153 et sq., Puyzieulx à Du Theil, 6 avril 1747.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 463, f° 172 v°, Puyzieulx à Du Theil, 9 avril 1747.

3. Le 3 mai 1747 : v. le chapitre XXI.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 463, f°s 200 et sq., 302 et sq., Puyzieulx à Du Theil, 20 avril et 13 mai 1747.

et enfin leur impuissance étonnante à prendre un parti décisif [1]. Après avoir fait part à Wassenaer-Twickel de ses nouveaux ordres, il partit de Bréda le 29 mai et arriva le même jour à Anvers [2]. Il rejoignit Puyzieulz à Bruxelles et, après avoir conféré avec lui, revint à Paris [3].

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR DE LA PORTE DU THEIL [4], SECRÉTAIRE DU CABINET DU ROI ET DES COMMANDEMENTS DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN ET DE MESDAMES DE FRANCE, ALLANT A BRÉDA POUR Y ASSISTER AUX CONFÉRENCES DE PAIX EN QUALITÉ DE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE SA MAJESTÉ [16 FÉVRIER 1747].

Correspondance de Hollande, t. 462, f°s 347-351, original : — *supplément*, t. 14, f°s 328-331, copie.

Le sieur De La Porte Du Theil a donné dans tous les temps des preuves si constantes de ses talents, de sa capacité et de son zèle pour le service du roi que Sa Majesté a cru devoir le choisir de préférence pour remplacer le sieur marquis de Puyzieulx dans le ministère important dont l'objet est le rétablissement de la paix par la voie des conférences de Bréda. Le roi ne doute pas que le sieur Du Theil ne justifie, aussi parfaitement en cette occasion que dans les autres circonstances [5] où il a été chargé des ordres de Sa Majesté, la confiance qu'Elle a dans son habileté, son expérience et sa fidélité.

La communication [6], qui a été donnée au sieur Du Theil tant du projet de traité concerté l'année dernière avec les sieurs comte de Wassenaer et Gilles que des instructions remises par ordre du roi au marquis de Puyzieulx et de toute la

1. *Correspondance de Hollande*, t. 463, f° 188, Du Theil à Puyzieulx, 13 avril 1747 : « Je m'apercois tous les jours de plus en plus qu'il n'y a rien à espérer des Hollandais » : — f°s 207 et sq., Du Theil à Puyzieulx, 21 avril 1747 (conférence avec Wassenaer-Twickel et Gilles).

2. *Correspondance de Hollande*, t. 463, f°s 315, 331, et 335, Du Theil à Puyzieulx, 22, 28 et 30 mai 1747.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 463, f° 344, Puyzieulx à Du Theil, 3 juin 1747 : — f°s 345 et 347, Du Theil à Wassenaer-Twickel et Sandwich, 5 et 27 juin 1747.

4. Sur Du Theil, v. chapitre XIII.

5. En particulier dans la mission à Vienne en 1735.

6. Pour ce passage, v. les instructions antérieures.

suite de cette négociation, ne laisse que peu de chose à ajouter ici pour la direction des discours et de la conduite du sieur Du Theil dans l'exercice des fonctions que Sa Majesté lui confie. Son attention principale devra être d'écouter ce que les ministres anglais et hollandais lui proposeront dans les premiers entretiens qu'il aura avec eux et d'en rendre compte au roi avec son exactitude ordinaire.

Plusieurs lettres [1] que le marquis de Puyzieulx a reçues des principaux administrateurs de la Hollande depuis son départ de Bréda et les nouvelles qui viennent de La Haye [2] donnent lieu de conjecturer que le désir de la paix devient plus vif et plus général dans les Provinces-Unies à mesure que le temps de commencer les opérations militaires approche. Le peu de succès qu'a eu jusqu'à présent l'invasion des Autrichiens en Provence [3], le soulèvement des Gênois [4], la connaissance des liens indissolubles de confiance et d'amitié, qui unissent de sentiments et de vues les cours de France et d'Espagne, les inquiétudes que doit naturellement inspirer la liberté où les Turcs et les Persans se trouvent aujourd'hui [5] de former quelque entreprise contre les puissances de l'Europe, le peu d'apparence qu'il y a que la reine de Hongrie et l'Angleterre remplissent exactement tous les arrangements qu'ils ont contractés avec les Etats-Généraux relativement à la campagne prochaine, enfin la crainte que le parti des républicains ne succombe enfin sous les efforts de la faction stathoudérienne sont autant de circonstances qui ne peuvent que fortifier et augmenter les vues pacifiques dans le cœur de tous les Hollandais, qui aiment leur patrie et qui sont personnellement intéressés au maintien

1. Ce sont les lettres par lesquelles Wassenaer — Twickel et Sandwich félicitent Puyzieulx de sa nomination de secrétaire d'état des affaires étrangères : *Correspondance de Hollande*, t. 462.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 464, lettres de Chiquet, passim.

3. Browne, avec 35.000 Austro-Sardes, avait avancé jusqu'aux environs d'Hyères. Le maréchal de Belle-Isle, secondé par son frère le chevalier et Chevert, le battit près d'Antibes (2 février 1747) et le rejeta vers l'Italie.

4 Gênes se souleva le 5 décembre 1746 et, après cinq jours de combat, les Autrichiens furent chassés de la ville.

5. Les Turcs et les Persans étaient en guerre depuis 1743. Les premiers, ayant subi de graves défaites près de Kars (8 et 24 août 1745), avaient conclu avec leurs adversaires le traité de Kerden (4 septembre 1746).

de leur gouvernement actuel. Mais, pour mettre le sieur Du Theil en état de juger encore plus sûrement des véritables intentions de la République des Provinces-Unies, on joint ici la copie d'une résolution secrète[1] que les Etats-Généraux prirent le 27 du mois de décembre dernier et qu'ils communiquèrent alors à la cour de Londres. Cette pièce importante ne laisse aucun doute sur leurs dispositions intérieures et prouve évidemment qu'ils sont aussi éloignés de vouloir poursuivre une guerre, dont ils sentent qu'ils deviendroient facilement les victimes, que désireux d'accélérer et de perfectionner la négociation entamée pour parvenir à une conciliation générale.

Dans ces circonstances, si les conférences de Bréda ne prenoient pas la tournure favorable qui seule conviendroit à cette République, il ne seroit pas impossible qu'elle songeât sérieusement à se mettre à l'abri du danger dont elle est menacée et à conclure, indépendamment de ses alliés, une convention de neutralité[2] avec le roi. Le sieur Du Theil ne devroit pas rejeter une pareille proposition, mais laisser entendre au contraire que Sa Majesté ne seroit pas éloignée de s'y prêter sous la condition formelle que cette neutralité, qui n'auroit lieu que pour les pays soumis à la domination des Etats-Généraux, leur imposeroit l'obligation de ne fournir ni directement ni indirectement aux ennemis de Sa Majesté aucun secours, soit en argent, soit en troupes, pendant tout le cours de la guerre présente et que les Etats Généraux ne donneroient ni asile ni passage[3] sur leur territoire aux armées ennemies de la France.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 460. f° 404. Tout en affirmant qu'ils vont faire les préparatifs militaires en vue de la campagne prochaine, les Etats-Généraux manifestent leurs sentiments pacifiques et insistent pour que les conférences de Bréda soient effectivement commencées : cette résolution fut communiquée aux cours de Londres et de Vienne.

2. Depuis le début de la guerre de la Succession d'Autriche, le gouvernement français avait fait de constants efforts pour obtenir cette neutralité : v., ci-dessus, depuis l'ambassade du marquis de Fénelon.

3. Allusion à l'autorisation donnée par les Etats-Généraux aux troupes hanovriennes et hessoises de traverser leur territoire pour aller aux Pays-Bas. De plus, les mêmes contingents, ainsi que les Anglais, avaient pris leurs quartiers d'hiver dans des villes des Provinces-Unies, Maestricht, Venlo, Grave, Bois le-duc : *Correspondance de Hollande*, t. 460, f°s 143 v°, 186 v° et 201, lettres de Chiquet, 14, 25 et 28 octobre 1746, — f° 205, état des quartiers d'hiver.

Comme les 23 articles [1] que comprend le plan de pacification, concerté à Bruxelles, seroient indispensablement susceptibles de beaucoup de discussions et de longueurs avant que d'être constatés d'un commun accord, il seroit à souhaiter que, pour prévenir cet inconvénient, les plénipotentiaires respectifs, assemblés à Bréda, pussent convenir d'abord de quelques points préliminaires qui renfermeroient les principales conditions de la paix, ainsi qu'il fut pratiqué en 1735. Les articles moins importants et les détails particuliers, dans lesquels il seroit à propos d'entrer par rapport à chaque stipulation du traité définitif, seroient réservés pour les négociations d'un congrès général. Le roi autorise le sieur Du Theil à se conduire conséquemment à cette idée.

Le sieur Du Theil est instruit de tout ce qui s'est passé par rapport à l'admission des ministres autrichien et piémontais [2] aux conférences de Bréda. Il paraît décidé qu'ils n'y assisteront point et qu'ils se borneront à charger de leurs propositions ou de leurs réponses les plénipotentiaires d'Angleterre et de Hollande.

L'intention du roi d'Espagne est que le sieur de Makanas [3] en use de même à l'égard du ministre du roi et que ce plénipotentiaire espagnol n'entre aux conférences que dans le cas où ceux des cours de Vienne et de Turin y seroient admis. Le sieur Du Theil ne sauroit marquer trop de confiance au sieur de Makanas, et il ne peut être que fort utile au service des deux couronnes qu'il ne reste à leurs ennemis communs aucun doute sur le parfait concert et l'intelligence entière qui règnent entre elles et leurs ministres.

Il sera plus convenable à la dignité du roi et plus décent pour

1. Voir la seconde instruction de Puyzieulx, où le texte des 23 articles a été inséré dans les notes.

2. Le baron de Reischach et le comte de La Chavanne : leur portrait est tracé dans la première instruction du comte de Saint-Séverin (v. ci-après).

3. Don Rafael Melchor Macanaz : d'abord juge en Aragon, puis fiscal de Castille, il fut exilé en 1714 par Philippe V pour avoir protesté contre les privilèges de l'Eglise. Réfugié en France, il fut grâcié par Ferdinand VI qui l'envoya à Bréda, où son intervention intempestive et ses exigences arrêtèrent l'ouverture des conférences. — V. *Recueil des Instructions, Espagne*, t. III, p. 251, note 1, et p. 417

le sieur Du Theil qu'il ne fixe son séjour à Bréda que lorsque les plénipotentiaires des autres puissances y établiront aussi leur demeure. Il devra donc, en attendant, rester à Anvers[1], d'où il se rendra au lieu des conférences toutes les fois que les autres ministres s'y rendront de leur côté, et reviendra à Anvers lorsqu'ils retourneront à La Haye.

On joint à cette instruction des copies exactes

1° Du plan de pacification projeté au mois de mars 1746[2] et des observations ou changements proposés par les sieurs de Wassenaer et Gilles après que les Etats-Généraux l'eurent communiqué à la cour de Londres,

2e Des mémoires sur les enclaves du Hainaut et sur les bureaux nouvellement établis dans les Pays-Bas par la cour de Vienne et sur l'abbaye de Saint-Hubert,

3° Des instructions que Sa Majesté fit remetre au sieur marquis de Puyzieulx, lorsqu'il partit l'année dernière pour Bréda,

4° Des mémoires concernant les intérêts des Gênois et ceux du duc de Modène[3],

5° Des tables de chiffre tant pour la correspondance particulière du sieur Du Theil avec le sieur marquis de Puyzieulx, ministre et secrétaire d'état des affaires étrangères, que pour celle qu'il entretiendra avec les ministres du roi dans les pays étrangers.

Les instructions plus particulières dont le sieur Du Theil pourra avoir besoin dans le cours de sa négociation lui seront successivement envoyées suivant que les circonstances l'exigeront et conséquemment au compte, qui sera rendu au roi,

1. Arrivé à Anvers le 14 février 1747, Du Theil en partit le 26 pour Bréda : v. la notice ci-dessus.

2. Date inexacte. Le projet, qui contient les observations des Hollandais, est celui du 16 mai 1746 : v. la seconde instruction de Puyzieulx.

3. Tous les mémoires, énumérés ici, ont été signalés dans les notes de l'instruction précédente. — Du Theil reçut aussi des mémoires relatifs aux affaires d'Amérique : — *Correspondance de Hollande*, t. 462, f°s 354 et sq., mémoire sur le Cap Breton, 17 février 1747 : — *Mémoires et documents, Amérique*, t. 8, f°s 325 et sq. Ce mémoire est mal daté : au lieu de *septembre 1747*, il faut lire *septembre 1746* : car, selon une mention en marge, il a été « reçu le 21 février à Anvers », et Du Theil ne fut dans cette ville qu'en février *1747*.

des dépêches et des réflexions qu'il fera parvenir à la connaissance de Sa Majesté.

Fait à Versailles, le 16e février 1747.

LOUIS

PHELYPEAUX [1]

LE COMTE DE SAINT-SÉVERIN
1748

Après l'échec des conférences de Bréda, les hostilités reprirent et la campagne de 1747 fut favorable à la France. Tandis qu'en Italie la situation se rétablissait progressivement, aux Pays-Bas le maréchal de Saxe, après la victoire de Lawfeld le 2 juillet, commença l'attaque des places fortes hollandaises : le 11 septembre, Berg-op-Zoom se rendit. Toutefois, malgré ces succès, Louis XV conservait le désir de la paix et, par une déclaration du 21 septembre, il adressait encore un appel aux Etats-Généraux [2].

A cette date d'ailleurs d'autres négociations avaient été déjà engagées. Après la bataille de Lawfeld, le roi avait entretenu de ses intentions pacifiques le général anglais Ligonier et, pendant deux mois, une correspondance active s'était échangée entre cet officier et le maréchal de Saxe, intermédiaire officieux [3].

Le ministère anglais ne se montra pas délibérément hostile à ces premières ouvertures. Mais, avant de s'engager plus avant, désirant connaître avec précision les vues de la cour de Versailles, il chargea lord Sandwich d'entrer en rapports avec le marquis de Puyzieulx [4]. L'entrevue secrète eut lieu à Liège le 11 septembre.

1. Jérôme Phelypeaux, comte de Maurepas (1701-1781) : fils de Jérôme Pontchartrain, il était secrétaire d'état de la marine depuis 1723 et le resta jusqu'en 1749. A plusieurs reprises, il s'était occupé des affaires étrangères, surtout pendant le ministère d'Amelot de Chaillou (1737-1744). Dès son arrivée en France, Puyzieulx ayant été atteint de la petite vérole, Maurepas le remplace provisoirement.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 465, fos 431 ou 451, déclaration du roi, 21 septembre 1747.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 467, fos 2-24, juillet-août 1747.

4. Lord Sandwich revint à La Haye le 11 août 1747. Le premier septembre, Chiquet, qui avait été chargé par Puyzieulx de le surveiller, annonça son

Quoique les points de vue des deux gouvernements fussent encore fort éloignés, il fut décidé que de nouvelles conférences, et non pas un congrès général, auraient lieu à Aix la Chapelle [1]. Le représentant de la France fut immédiatement désigné : ce fut le comte de Saint-Séverin [2].

Né à Plaisance le 7 novembre 1705, Alponse Marie Louis, comte de Saint-Séverin d'Aragon, était le fils du diplomate envoyé par le duc de Parme au congrès de Cambrai. Lui-même représenta ce souverain italien à la cour de Versailles de 1726 à 1736. Persuadé par le cardinal Fleury, il passa au service de la France et se fit naturaliser au mois d'octobre 1737. Colonel d'infanterie du régiment Royal-Italien, ambassadeur en Suède (1737), il s'attacha, après la mort de son protecteur, au maréchal de Noailles qui le fit envoyer en Pologne (1744). Après un court séjour à Francfort lors de l'élection de l empereur François Ier (1745), il était revenu en France. Il quittera le service en 1755 avec titre de ministre d'état et mourra le 7 mars 1757.

Saint Séverin ne paraît pas avoir été apprécié favorablement par ses contemporains. Pour Voltaire, c'était « le plus insuffisant suffisant » : pour le marquis d'Argenson, qui l'a attaqué avec une rare violence dans ses mémoires, il était dépourvu de qualités. Il est permis de croire que ces jugements sont exagérés [3].

L'instruction, qui fut donnée à Saint-Séverin, est datée du 29 février 1748. Elle est très ample et traite de toutes les questions politiques soulevées au cours de la guerre de la Succession d'Autriche.

Elle est divisée en trois parties, suffisamment ordonnées [4]. L'auteur examine d'abord les intérêts multiples et particuliers des diver-

brusque départ : *Correspondance de Hollande*, t. 465, fos 338 vo, 344 et 373, lettres de Chiquet et de Puyzieulx, 11 et 18 août et 1er septembre 1747.

1. Le marquis de Puyzieulx a rédigé un Précis de sa conversation avec lord Sandwich : ce document se trouve dans *Correspondance de Hollande*, t. 467, fos 28 et sq. — Le ministre français avait même été muni d'un plein pouvoir pour traiter, si l'occasion le permettait : *Id.*, fo 24.

Lord Sandwich accepta le 30 septembre la désignation d'Aix la Chapelle : *Id.*, fo 42

2. *Correspondance de Hollande*, t. 467, fo 37, Saint-Séverin à Delaville, 18 septembre 1747 : il remercie pour sa nomination qui ne deviendra officielle qu'au mois de février suivant.

3. V. *Recueil des Instructions..., Suède*, p. 337 : *Id..., Pologne*, t. II, p. 35. — D'Argenson, *Mémoires*, édition Rathery, passim, en particulier t. V, p. 173 et sq — La Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, édition de 1863, t. 18, col. 156. — De Broglie, *La paix d'Aix la Chapelle*, Paris, 1892, in-8o, p. 67.

4. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, fos 7-58, minute. Le papier est quelquefois déchiré dans le haut et le bas des folios : néanmoins il n'existe aucune difficulté réelle de lecture.

ses puissances belligérantes, esquisse ensuite les portraits des ministres qu'elles ont nommés pour les représenter à Aix la Chapelle, et explique enfin la politique des neutres, Portugal, Prusse, Pologne, qui ont désiré ou pourraient être des médiateurs. Dans tout le cours de son long mémoire, il marque avec force et netteté le désir sincère d'aboutir à la pacification générale et, pour atteindre ce but, n'hésite pas à suggérer à Saint-Séverin l'idée de négocier séparément, suivant les circonstances, soit avec l'Angleterre, soit avec l'Autriche.

Des Provinces-Unies il n'est pas longuement question dans ce document. Restitution des conquêtes faites par le roi, rétablissement du traité de commerce de 1739 sous certaines conditions, et reconnaissance du stathoudérat récemment institué, tels sont les seuls points assez brièvement exposés.

Cette instruction donne donc l'impression que les Provinces-Unies ne comptent plus pour la France et viennent bien loin derrière l'Angleterre et l'Autriche. Les négociations d'Aix la Chapelle ne firent que confirmer cette opinion.

Du mois de septembre 1747 au mois de mars 1748, le départ des plénipotentiaires fut retardé par les formalités si minutieuses qu'il fallut accomplir pour la rédaction des passeports. Le 21 mars seulement Saint-Séverin était à Bruxelles : il en repartait le lendemain pour arriver le 26 à Aix la Chapelle [1].

Ayant vite reconnu le terrain, il se tourna délibérément, selon ses instructions, vers lord Sandwich et le comte de Kaunitz-Rittberg, et eut immédiatement avec eux de très longs entretiens [2]. Il délaissa complètement les autres plénipotentiaires : « Je n'ai, écrit-il, qu'une observation à faire sur les Hollandais et les Piémontais, c'est que le silence scrupuleux et exact de ces deux puissances dénote leur soumission parfaite et entière aux volontés de l'Angleterre et que c'est Londres qui gouverne despotiquement à La Haye et à Turin, qu'ainsi nous n'avons rien à espérer de côté-là » [3].

La solution, d'abord à peine entrevue, fut précipitée par l'investissement de Maestricht, effectué inopinément par le maréchal de

1. *Correspondance de Hollande*, t. 467, f° 201, lettre de Contades, 23 mars 1748 : — f°s 202, 204, 207 et sq., Saint-Séverin à Puyzieulx, 23, 27 et 30 mars 1748.

Sur les négociations d'Aix la Chapelle, v. De Broglie, ouvrage cité.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 467, f°s 207 et sq., 222 et sq., Saint-Séverin à Puyzieulx, 30 mars 1748.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 468, f°s 84 v°-85 r°, Saint-Séverin à Puyzieulx, 10 avril 1748. — Cf. *Id.*, t. 467, f° 208, 30 mars : « Les ministres d'Hollande et de Sardaigne ont joué le personnage muet sur les affaires » : — t. 468, f° 170, 17 avril : « Les ministres d'Hollande et de Sardaigne continuent à jouer ici un rôle muet ».

Saxe et qui causa « une grande consternation » parmi les diplomates des puissances ennemies de la France[1]. Jusqu'alors hésitant entre l'Angleterre et l'Autriche, Saint-Séverin se vit recherché avec empressement par lord Sandwich, qui redoutait qu'enorgueillie par les succès militaires la cour de Versailles ne songeât à modifier gravement ses conditions antérieures. Lassé des résistances calculées, mais vaines, de Kaunitz, il saisit brusquement l'occasion d'en finir et, le 30 avril 1748, signa les articles préliminaires avec le représentant anglais.

Celui-ci avait soigneusement dissimulé toutes ses démarches à ses alliés. Aussi le chef de la délégation hollandaise, le comte de Bentinck, était-il inquiet de tous ces pourparlers mystérieux, dont il était exclu[2]. Pourtant, intimidé par les menaces de Saint-Séverin, il adhéra, lui aussi rapidement, à la convention et s'empressa de partir pour La Haye afin d'expliquer aux Etats-Généraux les raisons d'une décision dont la promptitude pouvait à bon droit étonner[3].

Les ratifications avec l'Angleterre et les Provinces-Unies furent échangées le 22 mai et, le lendemain, le comte de Kaunitz lut une déclaration qui était une adhésion de principe au nom de l'Autriche. Saint-Séverin, quittant aussitôt Aix la Chapelle, revint à Versailles rendre compte de sa mission et prendre de nouveaux ordres pour opérer la transformation des articles préliminaires en traité définitif[4].

Outre des intructions verbales, évidemment les plus importantes, il en reçut une écrite et datée du 17 juin 1748[5]. En réalité, celle-ci n'est qu'une suite de notes mises sans ordre sur le papier et se rapportant seulement à des points de détail. Puyzieulx, qui en est l'auteur, y désire la prompte conclusion du traité « sans la formalité aussi fastidieuse qu'inutile d'un congrès général ». Pour cela, il suffira de supprimer tout débat sur les intérêts particuliers, qui « doivent être traités pour la plupart de cour à cour ». Après avoir exposé cette idée générale, le secrétaire d'état se contente d'indiquer quelques-unes des affaires litigieuses, p. ex. le traité de commerce de 1739

1. *Correspondance de Hollande*, t. 468, f° 80 v°, Saint-Séverin à Puyzieulx, 10 avril 1748.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 468, f° 217, Saint-Séverin à Puyzieulx, 22 avril 1748 : « Les ministres de Sardaigne et de Hollande sont très attentifs aux allées et venues des ministres anglais et autrichien ; mais ils n'ouvrent pas la bouche sur les affaires : je crois que leur commission se borne à prendre garde que les autres ne leur jouent quelque tour ».

3. *Correspondance de Hollande*, t. 469, f°s 43 v° et 292, Saint-Séverin à Puyzieulx, 4 et 20 mai 1748.

4. Il partit le 30 mai.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 470, f°s 105-112, minute.

ou le système à établir pour le trafic dans les Indes Orientales, questions intéressant principalement les Hollandais.

De retour à Aix la Chapelle le 21 juin[1], Saint-Séverin dut d'abord attendre patiemment l'adhésion des diverses puissances aux articles préliminaires. Puis, lorsque le moment fut venu de la discussion définitive, Du Theil le rejoignit pour l'aider dans une tâche encore difficile[2]. Munis de pleins pouvoirs[3], les deux plénipotentiaires, favorisés par l'empressement presque fébrile des Hollandais[4], vinrent rapidement à bout des résistances de l'Autriche isolée. Le 18 octobre le traité d'Aix la Chapelle fut signé[5].

L'échange des ratifications ayant été terminé au début du mois de décembre, Saint-Séverin partit le 6 et Du Theil le 8 pour retourner en France[6].

Mémoire pour servir d'instruction au sieur comte de Saint-Séverin d'Arragon, chevalier nommé des ordres du roi, allant a Aix la Chapelle en qualité de ministre plénipotentiaire de sa majesté aux conférences pour le rétablissement de la paix. [du 29e février 1748. a Versailles].

Correspondance de Hollande, supplément, t. 15, f°s 7-58, minute.

Les preuves constantes, que le sieur comte de Saint-Séverin a données, dans les différentes négociations dont il a été chargé, de ses talents et de son attachement pour la personne et pour le service du roi, ont déterminé le choix que Sa Majesté a fait de lui pour lui confier le caractère et les fonctions de son

1. *Correspondance de Hollande*, t. 470, f° 165, Saint-Séverin à Puyzieulx, 23 juin 1748.

2. Saint-Séverin paraît avoir lui-même demandé l'envoi de Du Theil dans un voyage qu'il fit au mois d'août à Compiègne. Il partit d'Aix la Chapelle le 11 et y fut de retour le 24. Deux jours avant, Puyzieulx lui annonça le départ de Du Theil auquel il ne donnait aucune instruction nouvelle. — *Correspondance de Hollande*, t. 472, f°s 204 et 271, Saint-Séverin à Puyzieulx, 10 et 24 août 1748 : — f° 264 v°, Puyzieulx à Saint-Séverin, 22 août 1748.

Du Theil arriva à Aix la Chapelle le 6 septembre 1748 : *Correspondance de Hollande*, t. 473, f° 53 v°, Saint Séverin à Puyzieulx, 7 septembre 1748.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 474, f° 46, plein pouvoir du 7 octobre.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 471, f° 92, Saint-Séverin à Puyzieulx, 23 juillet 1748.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 474, f° 112, Saint-Séverin et Du Theil au roi, 18 octobre 1748.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 474 et 475, passim.

ministre plénipotentaire aux conférences d'Aix la Chapelle. Plus cette commission est importante, plus elle exige dans celui qui doit la remplir une naissance distinguée, des connaissances approfondies, une grande expérience, de la dignité dans la représentation et dans toute la conduite, de la modération et de la fermeté dans les propos, enfin beaucoup de prévoyance, de circonspection, d'activité et de zèle. Comme le comte de Saint-Séverin réunit toutes ces qualités, le roi ne doute point qu'il ne justifie parfaitement, par son travail et par ses succès, la confiance particulière dont Sa Majesté veut bien l'honorer.

On ne doit pas présumer qu'il puisse être difficile de persuader, dans la prochaine assemblée d'Aix, aux ministres [1] des cours alliées contre la France, que le roi désire sincèrement la paix. Les démarches successives, que Sa Majesté n'a point cessé de faire depuis plusieurs années dans la vue de mettre fin aux troubles qui agitent l'Europe, ont été si souvent réitérées qu'il n'y a qu'une ignorance grossière ou une malignité outrée qui puissent former ou exciter des doutes à cet égard. Le roi lui-même avait fait connaitre ses dispositions au sieur de Ligonier [2] sur le champ de bataille de Laufeld [3], et Sa Majesté avoit

1. Les ministres plénipotentiaires des puissances ennemies de la France furent aux *conférences* d'Aix-la-Chapelle, et non au *congrès*, comme on le dit inexactement : pour l'Angleterre, lord Sandwich et ensuite le chevalier Robinson, — pour l'Autriche, le comte de Kaunitz-Rittberg et le baron de Reischach, ambassadeur à La Haye, — pour la Sardaigne, le comte de La Chavanne, ambassadeur à La Haye et, à la fin, don Joseph Ossorio, futur ministre des affaires étrangères, — pour les Provinces-Unies, le comte de Bentinck, le baron Wassenaer de Katwijk, Hasselaer, Van Haren et le baron de Borssele.

L'Espagne fut représentée par Masones de Lima y Sotomayor, le duc de Modène par le comte de Monzone, et la république de Gênes par le marquis Doria.

Le portrait de la plupart de ces ambassadeurs se trouve plus loin dans l'instruction.

2. John ou Jean Louis Ligonier, comte Ligonier, né le 7 novembre 1680, sortit de France en 1697 et s'engagea dans l'armée anglaise avec laquelle il combattit dès lors. Il fut fait prisonnier à la bataille de Lawfeld, et mourut le 28 avril 1770. — V. *Dictionary of National Biography*, t. XXXIII, p. 240, et Haag, *France protestante*, t. 7, p. 92. — Sur les négociations auxquelles il participa, v. ci-dessus, notice.

3. Lawfeld, village situé à 6 kilomères de Maestricht : victoire remportée le 2 juillet 1747 par le maréchal de Saxe sur le duc de Cumberland.

vu avec satisfaction l'usage que ce général avoit fait de ce qu'il avoit entendu de la bouche de Sa Majesté et l'effet que le compte qu'il en avoit rendu à sa cour avoit produit sur l'esprit du roi d'Angleterre et de ses ministres [1]. Il eût été à souhaiter que ces premières ouvertures eussent eu des suites plus favorables pour le rétablissement du repos public.

Il est certain, en général, que la paix ne peut se faire sur des principes solides qu'autant que la France et l'Angleterre la voudront de bonne foi et conviendront entre elles, non seulement des conditions de leur réconciliation particulière, mais aussi des arrangements qui regardent leurs alliés respectifs.

C'est une vérité dont le plénipotentiaire du roi pourra faire un usage utile avec le comte de Sandwich, et, pour flatter l'amour-propre et la hauteur de la nation anglaise, il représentera à ce ministre qu'il n'appartient qu'à deux puissances aussi considérables que la France et l'Angleterre de terminer la guerre et qu'elles le [doivent] [2] d'autant plus que, n'ayant ni l'une ni l'autre aucun objet d'ambition pour elles-mêmes, elles s'épuisent pour des intérêts étrangers. Que les alliés des deux cours seroient hors d'état de continuer la guerre, si elles cessoient de la faire, et qu'il ne s'agit, par conséquent, pour rendre la paix générale, que d'en concerter entre elles les moyens et les conditions. Cette négociation devroit être d'autant moins susceptible de grandes difficultés que les différends particuliers à concilier entre la France et d'Angleterre ne demandent pas une longue discussion.

Il sera nécessaire que le sieur comte de Saint-Séverin regarde comme un des premiers objets de sa mission le soin qu'il prendra d'abord de sonder le comte de Sandwich sur les véritables intentions de sa cour, et il tâchera de le faire expliquer sur la méthode qu'il prétend suivre dans la négociation, en lui faisant sentir que les conférences ou le congrès [3] n'aboutiront qu'à donner un spectacle inutile à l'Europe, si la

1. Le ministère anglais de H. Pelham et de son frère, le duc de Newcastle, qui détient le pouvoir depuis 1744.
2. Mot en partie coupé dans la minute.
3. Il n'y eut pas de congrès.

France et l'Angleterre ne commencent point par convenir entre elles de quelques articles préliminaires, qui puissent servir de base pour une conciliation générale. Que ces préliminaires doivent avoir pour objet, non seulement ce qui concerne particulièrement les deux cours, mais encore ce qui regarde tous leurs alliés. Que, ce fondement de pacification étant une fois établi, on conviendroit des mesures à prendre pour le faire agréer aux puissances intéressées. Qu'on se conduiroit à leur égard avec la plus exacte fidélité : mais que, si elles refusoient de se prêter au plan qui leur seroit offert, leur refus ne seroit point un obstacle à la conclusion de la paix particulière entre la France et l'Angleterre.

Le sieur comte de Saint-Séverin sentira de lui-même avec quelle dextérité il faudra qu'il ménage de pareilles insinuations, afin d'éviter deux inconvénients dangereux qu'elles occasionneroient infailliblement si le ministère britannique n'agissoit pas de bonne foi.

Le premier de ces inconvénients seroit de marquer de la part du roi un désir trop empressé de la paix : le second, de fournir aux Anglais un prétexte pour brouiller la France avec l'Espagne en révélant à celle-ci la disposition que le ministre du roi auroit marquée de négocier, indépendamment de cette couronne, sur les articles même qui la regardent directement.

Il est important que les Anglais soient persuadés que le roi veut sincèrement la paix : mais il n'est pas moins essentiel qu'ils ne s'imaginent pas que Sa Majesté craigne excessivement la guerre, et il ne faut pas qu'ils puissent se flatter, comme ils ne sont que trop portés à le faire, que les événements militaires ne changeront rien aux conditions auxquelles le roi a été disposé jusqu'à présent à conclure la paix. Seroit-il juste en effet que Sa Majesté continuât d'épuiser son royaume d'hommes et d'argent pour ne faire que des conquêtes momentanées qu'Elle restitueroit en entier et sans aucun dédommagement pour Elle-même ? Le désintéressement qu'Elle a constamment professé est encore le même : mais il doit avoir ses bornes et, si les conférences d'Aix la Chapelle sont

aussi infructueuses que celles de Bréda [1], le comte de Saint-Séverin sera autorisé par le roi à déclarer que Sa Majesté se regarde comme totalement libre de toute sorte de paroles, promesses, offres ou engagements antérieurs au sujet des conditions qu'Elle pourra exiger pour Elle et pour ses alliés dans le prochain traité de paix générale Il ne pourra même être que bon que, par avance, le comte de Saint-Séverin ne le dissimule point au comte de Sandwich.

Quant à l'abus, que les Anglais seroient peut-être capables de faire auprès de l'Espagne, des dispositions que le plénipotentiaire du roi auroit marquées de négocier séparément d'elle et sur ses propres intérêts, il est évident que rien ne seroit plus dangereux, et l'on ne sauroit apporter trop d'attention à prévenir même tout soupçon ou défiance à cet égard de la part de la cour de Madrid. La façon, dont le marquis de Puyzieulx a traité ce qui regarde cette couronne dans la conversation qu'il eut à Liège le 11 du mois de septembre dernier, doit servir au comte de Saint-Séverin de règle et d'instruction sur la matière.

On joint ici un précis de cette conversation [2].

Soit que le comte de Sandwich ait ordre de se prêter à une négociation particulière avec le plénipotentiaire du roi, soit que la cour de Londres ne veuille discuter que dans des conférences générales les articles qui concernent les différentes puissances qui ont pris part à la guerre, il est également nécessaire que le comte de Saint-Séverin soit exactement instruit des intentions du roi sur tous les points dont il s'agit, et c'est ce qu'on va lui expliquer avec le plus de méthode et de précision qu'il sera possible.

Des intérêts de la France [3].

Les objets de la négociation par rapport à la France sont :

1° Le rétablissement des fortifications de Dunkerque ou

1. V. ci-dessus.
2. *Correspondance de Hollande*, t. 467, f°s 28 et sq.
3. Tout ce qui concerne les intérêts de la France a été déjà exposé, mais plus brièvement, dans les instructions antérieures.

l'acquisition de Furnes et de son territoire pour couvrir la frontière maritime du royaume.

2° La restitution en faveur de la reine de Hongrie ou des Etats-Généraux des conquêtes que le roi a faites dans les Pays-Bas et les arrangements à prendre par rapport à quelques discussions auxquelles le voisinage donne lieu entre la France et la cour de Vienne touchant l'abbaye de Saint-Hubert, les bureaux nouvellement établis sur les frontières du Hainaut et quelques districts enclavés dans la partie qui appartient au roi dans cette province.

3° La restitution de Louisbourg.

4° Le renouvellement des anciens traités, surtout ceux d'Utrecht et de 1717, et en particulier des engagements que la France a contractés par rapport à la maison de Stuart.

On va traiter successivement ces quatre points.

1° *Dunkerque.* — Il est hors de doute que les Anglais demanderont que Dunkerque soit remis dans l'état où il doit être suivant les stipulations des traités d'Utrecht et de 1717, et ils entendront, par cette expression générale, que toutes les fortifications en seront détruites, que le port en sera comblé et qu'ils auront la liberté d'y envoyer un commissaire.

C'est tout ce qu'ils pourroient exiger à cet égard si, au lieu des succès que le roi a eus pendant la guerre, Sa Majesté n'avoit éprouvé que des revers. La nécessité des circonstances en 1713 et une fausse politique en 1717 [1] déterminèrent la France à prendre, par rapport à Dunkerque, des engagements trop onéreux et trop humiliants, et le roi ne trouvera peut-être jamais une occasion, aussi favorable qu'elle se présente aujourd'hui, de s'affranchir de cette espèce de servitude. Cependant, pour peu qu'on connaisse la façon de penser des Anglais, on doit s'attendre à les voir insister sur cet article avec la plus grande vivacité. Mais tout ce que Sa Majesté pourra leur accorder par amour de la paix sera de faire raser les retranchements qui ont été construits autour de cette place

1. Critique de l'abbé Dubois trop empressé, d'après l'auteur de l'instruction, à souscrire aux demandes des Anglais et des Hollandais.

depuis le commencement de cette guerre, en laissant néanmoins subsister un ou deux petits forts qui sont sur la chaussée qui conduit de Berg Saint Vinox[1] à Dunkerque et qui, étant à près d'une lieue de cette place, n'ont jamais fait partie de ses fortifications. Et, si l'Angleterre portoit plus loin ses prétentions, ce seroit une preuve évidente de son éloignement pour la pacification.

Cette couronne doit même regarder comme un grand sacrifice de la part du roi la destruction des retranchements dont il s'agit, surtout après toutes les conquêtes de Sa Majesté, et le comte de Saint-Séverin aura soin de faire sentir au comte de Sandwich que c'est uniquement pour accélérer la conciliation et par égard pour l'Angleterre que le roi veut bien se prêter en quelque sorte aux préjugés de la nation britannique en renonçant à la gloire et à la satisfaction de rendre son règne recommandable par le rétablissement de Dunkerque et en se bornant à n'exiger que la cession de la ville et du territoire de Furnes pour couvrir de ce côté-là la frontière maritime de son royaume. Sa Majesté auroit droit de demander d'autres places et surtout Ypres qui a autrefois appartenu à la France[2]. Ce seroit un juste dédommagement des dépenses énormes qu'on l'a forcée de multiplier pour une guerre à laquelle Elle a constamment offert de mettre fin. Mais cette façon de négocier ne s'accorde ni avec le désintéressement du roi ni avec la droiture de ses intentions. Sa Majesté ne veut que ce que sa justice, sa dignité, sa modération et la sûreté de ses peuples exigent indispensablement, et Elle consent généreusement à rendre toutes les provinces des Pays-Bas qu'Elle a soumises à sa domination.

2° *La restitution des conquêtes du roi dans les Pays-Bas.* — Cette restitution est par elle-même d'un si grand prix qu'on ne sauroit trop admirer la générosité du roi dans le sacrifice que Sa Majesté veut bien faire d'un pays si vaste et si riche et d'un nombre si considérable de villes et de forteresses. Mais le

1. Bergues Saint-Winox est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département du Nord, arrondissement de Dunkerque.
2. Ypres appartint à la France de 1678 à 1713.

comte Saint-Séverin ne doit pas dissimuler aux ministres de l'Angleterre et de ses alliés que cette restitution sera plus ou moins prompte, plus ou moins entière suivant les égards que leurs cours auront aux demandes raisonnables que le roi leur fera tant par rapport à ce qui intéresse particulièrement sa couronne qu'en faveur des puissances alliées de Sa Majesté. Le comte de Saint-Séverin pourra même déclarer fort nettement que, si les ennemis de la France forcent le roi à continuer encore la guerre, Sa Majesté se regardera comme entièrement libre des offres qu'Elle auroit faites touchant la restitution des Pays-Bas.

En traitant cet objet il ne faut pas omettre de parler de quelques arrangements qui y sont relatifs et qui regardent l'abbaye de Saint-Hubert, quelques terres enclavées dans le Hainaut français, et les bureaux nouvellement établis par la cour de Vienne sur le chemin qui va de Givet à Liège.

On joint ici des mémoires détaillés sur ces trois articles [1], qui ne sont pas fort importants par eux-mêmes et qui doivent souffrir d'autant moins de contradictions que, par les arrangements qu'on prendroit à cet égard, on supprimeroit pour toujours une source d'altercations qui ne pourroient qu'altérer la parfaite union et correspondance que le roi est disposé à rétablir entre Sa Majesté et la reine de Hongrie.

Cette matière ne peut être traitée à fond qu'avec le ministre de la cour de Vienne. Mais il sera bon d'en conférer avec le comte de Sandwich et de lui faire sentir combien les objets dont il s'agit sont peu considérables, surtout quand on les compare avec tous les pays dont la reine de Hongrie rentrera en possession. Et, pour ne laisser aucun doute au plénipotentiaire anglais sur le peu de valeur des cessions ou engagements que le roi demande à cette princesse et sur la droiture des intentions de Sa Majesté, le comte de Saint-Séverin déclarera à ce ministre que le roi consentira à en rendre le roi d'Angleterre médiateur.

Les terres enclavées dans le Hainaut français sont une

1. V. la note consacrée, ci-dessus (2e instruction de Puyzieulx), à ces trois articles.

affaire de convenance pour assurer solidement la tranquillité dans ces quartiers-là

Quant à l'abbaye de Saint-Hubert, tout se réduit à stipuler que cette abbaye, qui a été fondée par les prédécesseurs du roi, sera maintenue dans son indépendance du duché de Luxembourg.

Enfin les bureaux, établis sur le chemin qui va de Givet à Liège, sont une usurpation et une vexation manifeste. Ce chemin est neutre, et il importe qu'il soit libre, non seulement pour le commerce de la France, mais aussi pour celui du pays de Liège et des Provinces-Unies.

3° *La restitution de l'île Royale ou Cap Breton.* — Le mémoire[1], qu'on remet au comte de Saint-Séverin sur la nécessité indispensable dont le Cap Breton est pour la France et sur les suites funestes que la possession de cette île entre les mains des Anglais auroit pour le commerce du Canada et de la Louisiane et pour celui des autres puissances de l'Europe, ne laisse rien à désirer sur cette matière.

Quoique la réponse, que l'Angleterre a donnée sur ce sujet et qui se trouve dans les notes ci-jointes[2] qu'elle a fait remettre au ministre du roi, s'exprime d'une façon assez obscure, il y a cependant lieu d'espérer que cette couronne rendra l'île Royale : mais on peut conjecturer qu'elle voudra que cette restitution ne soit pas pure et simple. Le comte de Saint-Séverin verra, dans le précis de la conversation du marquis de Puyzieulx avec le comte de Sandwich, ce que le marquis de Puyzieulx a cru apercevoir à cet égard.

Quoi qu'il en soit de cette circonstance et malgré le soin que les Anglais auront de faire valoir la restitution dont il s'agit, il sera bon de ne leur pas marquer un trop grand empressement à ce sujet, et il sera même d'autant plus nécessaire de ne témoigner qu'un désir modéré de recouvrer l'île Royale

1. V. note ci-dessus (2e instruction de Puyzieulx).

2. Le 2 août 1747, Puyzieulx remit un mémoire à Ligonier : le 30, celui-ci transmit la note-réponse de l'Angleterre : *Correspondance de Hollande*, t. 467, fos 17 et 22. On trouve une allusion à ces faits dans le Précis de la conversation entre Puyzieulx et lord Sandwich à Liège, 11 septembre : *Correspondance de Hollande*, t. 467, fos 30 et sq.

qu'on sait qu'elle ne leur tient que médiocrement à cœur.

Le comte de Saint-Séverin pourra donc faire entendre au comte de Sandwich que la perte du Cap Breton est moins considérable par elle-même que par l'opinion qu'on y a attachée en France et que le roi n'est pas tellement affecté de cet objet que Sa Majesté ne lui préférât un équivalent dans les Pays-Bas.

Cette insinuation fera vraisemblablement impression sur les Anglais qui auroient beaucoup plus de répugnance à laisser au roi la Flandre autrichienne. Le désir, qu'ils ont montré au commencement de cette guerre, de garder Ostende [1] en dépôt, la convention qu'on prétend avoir été signée entre eux et la cour de Vienne pour leur remettre cette place comme une hypothèque des sommes qu'ils ont prêtées à la reine de Hongrie, la crainte qu'ils ont que Sa Majesté ne fît combler le port d'Ostende, ce qui leur feroit perdre tous les avantages de leur commerce dans les Pays-Bas et en Allemagne au moyen du transit par la Flandre et le Brabant, sont des motifs trop intéressants pour eux, et c'est aux lumières et à la prudence du comte de Saint-Séverin à en faire usage suivant les conjonctures.

4° *Le renouvellement des traités d'Utrecht et de la Triple alliance de 1717.* — Le roi ne fera nulle difficulté de renouveler et confirmer les traités de 1713 et 1717 dans tous les points auxquels il n'aura pas été dérogé par le nouveau traité de paix. Mais il est à présumer que les Anglais persisteront à demander qu'on donne une plus grande extension aux articles qui contiennent les engagements que Sa Majesté a contractés par rapport à la maison de Stuart. Il est fort à souhaiter que Sa Majesté ne soit pas obligée d'en venir là. Ce seroit changer en évidence l'opinion, qui n'est déjà que trop généralement répandue, que le roi n'a fait paraître sur la scène le prince Edouard [2] que pour les intérêts particuliers de Sa Majesté et pour le rendre enfin la victime de la réconciliation de la France avec l'Angleterre. D'ailleurs ce prince est allié du roi, et Sa Majesté ne veut pas abandonner entièrement la

1. Dès 1744, les Anglais avaient débarqué des troupes à Ostende.
2. V. ci-dessus.

maison de Stuart et la sacrifier à la haine et à la jalousie de ses ennemis. Enfin, à supposer qu'on n'eût voulu se servir du prince Edouard que comme d'un instrument passager pour opérer en faveur de la France une diversion utile, il a si efficacement et si glorieusement [1] rempli cet objet qu'Elle lui doit reconnaissance et zèle pour ses avantages bien loin de consentir à détériorer son sort, quoiqu'il soit vrai que ce prince n'ait agi que par sa propre volonté et sans consulter le roi lorsqu'il a passé en Ecosse.

Sa Majesté cependant ne se refusera peut-être pas à consentir aux nouveaux engagements qu'on voudroit exiger d'Elle [2], s'ils sont absolument néccessaires pour parvenir à un établissement plus prompt et plus solide du repos public.

Des intérêts de l'Angleterre.

On peut les diviser en trois articles : 1° la navigation, 2° le commerce, 3° les droits et possessions. Ces trois points ne regardent que l'Amérique.

1° *La navigation.* — Il est constaté par l'usage et par les traités que la navigation dans l'Amérique appartenante aux Espagnols est interdite à toutes les autres nations. Cette défense n'a pas empêché les sujets des différentes puissances, et surtout les Anglais, de faire un commerce illicite dans les états d'Espagne en Amérique. Les Espagnols, pour arrêter et prévenir cet abus, y ont établi des garde-côtes avec ordre de visiter tous les vaisseaux, et en particulier ceux qui alloient et venoient de la Jamaïque [3] en Angleterre. Sous ce prétexte de visite les Espagnols ont saisi un grand nombre de bâtiments anglais, et presque tout navire visité a été navire confisqué.

Ce sont ces déprédations commises par les garde-côtes es-

1. La tentative du prince Edouard en Ecosse obligea les Anglais à rappeler de Flandre des troupes, en particulier des troupes hanovriennes, et à demander l'aide des Hollandais, ce qui entraîna une protestation de la cour de Versailles.

2. Cela fait prévoir l'abandon complet du prince Edouard, qui sera en effet expulsé de France.

3. La Jamaïque était une possession anglaise depuis mai 1655.

pagnols qui ont occasionné la guerre qui subsiste depuis 1739 entre l'Espagne et l'Angleterre.

Les Anglais conviennent que la navigation dans l'Amérique espagnole est absolument défendue et que les vaisseaux, qui y vont pour y faire le commerce, doivent être confisqués. Mais ils soutiennent que le droit de visite, que les Espagnols s'arrogent en pleine mer et qu'ils ont exercé depuis un certain temps, est injuste et intolérable. Le parlement d'Angleterre a même, depuis la déclaration de la guerre, présenté une adresse au roi britannique pour le prier de n'entendre à aucune proposition de paix que sous la condition que cette visite n'aura plus lieu et que la liberté entière de la navigation d'Angleterre dans les colonies anglaises et de ces colonies en Angleterre sera solidement assurée.

Les Espagnols, de leur côté, prétendent que cette visite en pleine mer est le seul moyen qu'ils puissent avoir d'empêcher la navigation dans leurs possessions aux Indes Occidentales et l'abus énorme du commerce illicite que les Anglais y font contre la foi des traités.

Malgré cette opposition diamétrale de sentiments et d'intérêts sur ce point il faudra cependant en venir à quelque stipulation dont les deux cours puissent paraître se contenter. Mais il est important de bien prendre garde aux expressions dont les Anglais voudront se servir pour assurer la liberté de leur navigation. Ils ne manqueroient pas, s'ils en étoient les maîtres, de donner aux articles relatifs à cet objet une tournure qui favoriseroit leur commerce illicite en Amérique.

Pour se garantir de tout piège à cet égard, il sera nécessaire que le comte de Saint-Séverin se renferme sur cette matière dans des propos généraux en évitant de s'expliquer sur le point délicat de la visite et ne parlant uniquement que de la liberté d'aller aux colonies et d'en revenir sans être inquiété dans le passage Il conviendra aussi d'insister sur la confirmation expresse de l'article 8e du traité de paix conclu à Utrecht le 13 de juillet 1713 entre l'Angleterre et l'Espagne [1],

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, partie I, p. 394.

par lequel article tout commerce aux Indes espagnoles est absolument interdit. Cet article fut dressé dans le temps par les Anglais, qui craignoient que la cour de Madrid ne voulût favoriser les Français au préjudice des autres nations par rapport au commerce.

Au reste, tout ce que l'Espagne se déterminera à accorder sur ce point aux Anglais ne pourra jamais consister qu'en un morceau de parchemin, et l'exécution de ce qui sera stipulé dépendra uniquement du plus ou moins de fidélité que les parties apporteront à remplir les engagements réciproques qu'elles auront contractés.

La liberté de navigation que demandent les Anglais et le droit qu'ont les Espagnols d'empêcher le commerce prohibé sont également justes : mais la façon [1] dont les deux puissances ont fait valoir leurs prétentions à cet égard a été abusive de part et d'autre. Il est même à présumer que les mêmes inconvénients subsisteront après le rétablissement de la paix. Mais il faut espérer que les deux nations n'entreprendront pas sur le même sujet une nouvelle guerre aussi légèrement qu'elles se sont engagées dans celle-ci.

Quoiqu'il en soit, ce sera à l'Espagne à convenir avec l'Angleterre des articles qui règleront leurs discussions, et, si la France s'en mêloit ouvertement, elle s'exposeroit au danger de déplaire à l'une ou à l'autre de ces puissances et peut-être à toutes les deux.

2° *Commerce des Anglais en Amérique.* — Ce commerce consiste dans le privilège de l'assiento des nègres [2] et du vaisseau de permission [3], que le roi d'Espagne accorda par la conven-

1. La guerre.

2. L'asiento est le monopole de la vente des nègres dans les colonies espagnoles. La cour de Madrid l'accorda successivement à diverses sociétés, moyennant une part dans les bénéfices et le versement d'un droit fixe pour chaque nègre importé. Il s'agissait d'environ 4 800 nègres par an. Ce monopole fut concédé par Philippe V d'abord à une compagnie française, puis en 1713 à une compagnie anglaise. Il fut rétabli par le traité d'Aix la Chapelle pour quatre ans, mais fut en réalité abandonné en 1750. — V. W. Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, Paris, 1827, in-8°, t. II, p. 160, note.

3. Le « vaisseau de permission » est un autre privilège accordé aux An-

tion du 26 mars 1713 à la Compagnie anglaise du Sud pour l'espace de 30 ans[1]. Ce terme est expiré depuis que les cours de Madrid et de Londres sont en guerre et il s'agit de savoir si les Anglais prétendront un renouvellement indéfini de ces deux concessions ou seulement que (*sic*) l'Espagne les laisse jouir des quatre années pendant lesquelles devoit encore durer le double privilège qui a été interrompu en 1739 par la déclaration de guerre[2].

A en juger par tout ce que le ministère de Sa Majesté Catholique[3] a témoigné jusqu'à présent à cet égard, il est certain que la cour de Madrid voudroit se dispenser d'accorder de nouveau aux Anglais les deux articles dont il s'agit, et surtout le vaisseau de permission. Mais c'est sur quoi le plénipotentiaire espagnol aura sans doute des instructions bien précises pour entrer en matière avec le ministre d'Angleterre.

Cependant il ne sera pas hors de propos, pour ne laisser aux Anglais sur des articles si intéressants pour eux aucun sujet de défiance et d'inquiétude de notre part, que le comte de Saint-Séverin déclare au comte de Sandwich que la France ne se soucie ni du contrat de l'assiento, dont elle ne s'est pas bien trouvée autrefois, ni du vaisseau de permission. Que, ce qui a rapport à ces deux objets dépendant uniquement de l'Espagne, le roi ne peut que favoriser et appuyer les justes demandes de l'Angleterre, et que Sa Majesté le fera volontiers. Qu'Elle trouve même convenable que les choses soient remises à cet égard sur le pied où elles étoient depuis la paix d'Utrecht, et que, bien éloignée de s'y opposer, Elle consentira même que l'infant Don Philippe ne soit mis en possession de l'établissement dont on conviendra pour lui qu'après que l'Espagne aura donné satisfaction à l'Angleterre sur les points en question.

C'est tout ce que les Anglais peuvent attendre du roi et on

glais: ceux-ci pouvaient envoyer, annuellement, aux colonies espagnoles d'Amérique un navire de 500 tonneaux pour faire le commerce.

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, partie I, p. 330.

2. La seconde solution prévalut à Aix la Chapelle.

3. Depuis l'avènement de Ferdinand VI (9 juillet 1746), les deux ministres principaux étaient Carvajal et le marquis de La Ensenada.

ne conçoit pas par quelle raison ou sous quel prétexte ils voudroient en exiger davantage.

3° *Droits et possessions des Anglais en Amérique.* — Ces droits et possessions regardent l'île de Tortuga, la baie de Campêche, la Caroline et l'île de Sainte-Lucie. Ce dernier objet intéresse la France.

Tortuga [1] est une petite île dans la partie méridionale du golfe du Mexique. Les Anglais ont droit, en vertu d'une convention faite à Madrid, d'aller chercher du sel dans cette île, et c'est contre la foi des traités que les Espagnols ont voulu dans ces derniers temps les priver de ce droit. Mais il ne sera vraisemblablement pas question de cet article.

Le droit que les Anglais réclament de pouvoir couper du bois dans la baie de Campêche [2] n'est pas, à beaucoup près, établi. Mais c'est un point qu'ils ont extrêmement à cœur et qu'ils ne cèderont pas. Il est constaté, par plusieurs résolutions de leur Conseil de commerce, auxquelles le ministère n'oseroit contrevenir, et d'ailleurs il y a longtemps qu'ils sont en possession d'aller couper le bois de Campêche. Ceux même qui habitent les forêts où croissent les arbres de teinture et qui les coupent pour en faire le commerce sont pour la plupart des Anglais de nation. Les Espagnols n'ont point d'établissement dans cette partie de la baie de Campêche et ne fondent leur droit, pour en exclure les autres nations, que sur la propriété qu'ils prétendent avoir de tous les endroits de l'Amérique qu'ils ont découverts.

La Caroline [3] est regardée par les Espagnols comme une usurpation des Anglais qui se sont appropriés une partie de la Floride [4], et cela n'est peut-être pas destitué de tout fondement.

1. Située à 85 kilomètres au nord de la côte du Venezuela, dont elle fait partie aujourd'hui.

2. Dans la presqu'île du Yucatan, côte occidentale.

3. En 1663-1665, le roi d'Angleterre Charles II concéda à une compagnie de nobles anglais le territoire situé depuis le 36e degré de latitude nord jusqu'au golfe du Mexique. En 1729, les propriétaires vendirent leurs droits à la couronne, qui divisa le territoire en deux parties, la Caroline du nord et la Caroline du sud. Trois ans après, plus au sud encore, était fondée une nouvelle colonie, la Géorgie.

4. Découverte en 1512 par Ponce de Léon, la Floride fut d'abord disputée

Mais c'est une colonie établie depuis 1660 [1] sous l'autorité du parlement britannique et que le ministère de Londres ne pourroit ni n'oseroit sacrifier. Au reste, cet article et les précédents regardant uniquement l'Espagne, ce sera au plénipotentiaire de cette couronne à les discuter et il n'y a pas d'apparence qu'il s'élève sur ces différents objets des difficultés assez considérables pour reculer la conclusion de la paix, lorsque d'ailleurs on sera d'accord sur les articles plus essentiels. Il est même à présumer que, sur les points moins importants, on s'en remettra à la décision des commissaires qui seront nommés de part et d'autre, ainsi que cela fut réglé par la convention du Pardo du 14e janvier 1739 [2].

Cependant, il seroit à souhaiter qu'en attendant on stipulât purement et simplement que les possessions et droits respectifs de l'Espagne et de l'Angleterre par rapport à l'Amérique seroient rétablis au même état où ils étoient avant la présente guerre. Cette stipulation seroit d'autant plus essentielle qu'on assure que, depuis la guerre, les Anglais ont formé dans une petite île à peu de distance de la terre ferme un établissement d'où ils seroient extrêmement à portée de faire le commerce illicite et qui, par là, pourroit devenir trés abusif et donner lieu à de nouvelles contestations capables d'altérer la paix. Un article [3], qu'on insèreroit dans le traité à faire et par lequel on conviendroit que tout seroit remis en Amérique dans l'état où il étoit avant la déclaration de guerre, autoriseroit l'Espagne à exiger que les Anglais abandonnassent l'établissement dont il s'agit.

entre les Espagnols et les Français (tentatives de colonisation sous l'impulsion de Coligny): les premiers s'y installèrent et y fondèrent Saint-Augustin en 1564-5. Le pays devint plus tard un champ de bataille, surtout pendant la guerre de la succession d'Espagne, entre colons espagnols du sud et anglais du nord.

1. Inexact: 1663-5.

2. Convention entre le ministre espagnol La Quadra et l'ambassadeur anglais Keene: l'Espagne paierait 95.000 livres sterling pour les dommages causés aux Anglais : des délégués des deux gouvernements se réuniraient à Madrid pour résoudre tous les différends. Cette convention ne fut pas observée parce que la guerre éclata peu après entre l'Espagne et l'Angleterre. — V. Schœll, *Histoire des états européens*, Paris, 1833, in-8°, t. 37, p. 228-232.

3. Partie de l'article IX du traité d'Aix la Chapelle.

Quels que puissent être les engagements que les cours de Madrid et de Londres prendront entre elles par rapport à leurs prétentions et intérêts respectifs, il sera de la prudence de ne les adopter ni fortifier d'aucune sorte de gar [antie] [1] de la part de la France. Il suffit pour l'Angleterre en particulier que le roi ne s'en mêle pas. Elle est plus puissante qu'il ne faut pour faire respecter ses droits et ses possessions, et Sa Majesté n'aura aucune raison légitime d'y intervenir, tandis que les Anglais se borneront à défendre ce qui leur est justement acquis et qu'ils ne tenteront point de renverser le système de commerce et de navigation établi pour les Indes Occidentales par le traité d'Utrecht.

L'île de Sainte-Lucie [2], l'une des Antilles dans l'Amérique septentrionale, étoit en quelque sorte neutre avant la guerre puisqu'elle étoit occupée par des Français et par des Anglais et également réclamée par les deux nations. Les sujets du roi s'en sont rendu entièrement les maîtres depuis la dernière rupture avec l'Angleterre et il seroit à souhaiter que Sa Majesté pût en demeurer en possession.

Le comte de Saint-Séverin pourra représenter, s'il en est question, que cette île est d'une très petite conséquence pour les Anglais, qui ont d'ailleurs dans les îles Antilles qu'ils possèdent plus de terrain qu'ils n'en cultivent, au lieu que l'île de Sainte-Lucie est à la bienséance des Français et à portée de leurs autres établissements à la Martinique. Enfin, que personne n'y ayant autant de droit qu'eux, puisqu'ils y étoient établis dès l'an 1650, ils ne souffriront pas qu'on s'en mette en possession à leur préjudice.

Il y a une observation à faire par rapport à cette île. On croit que le roi d'Angleterre en a autrefois accordé la possession au duc de Montaigu [3], chef de la maison dont est le comte de

1. Mot en partie disparu dans la minute.

2. Découverte par Christophe Colomb en 1502, l'île Sainte-Lucie fut colonisée par les Français (Compagnie des îles d'Amérique, 1635) et rachetée par Fouquet aux colons.

3. Ralph Montagu, premier duc, 1638?-1709 : — V. *Dictionary of National Biography*, t. XXXVIII, p. 263. Il représentait la branche aînée. — La branche cadette, à laquelle appartient lord Sandwich, descendait d'Edward Mon-

Sandwich. Le plénipotentiaire de Sa Majesté pourra flatter ce ministre de quelque dédommagement en argent en faveur de son parent[1], et cette offre le rendra peut-être favorable aux prétentions de la France à cet égard et pourra même faire gagner du terrain avec lui sur d'autres objets.

Des intérêts des Provinces-Unies.

On les réduit à trois articles :

1° La restitution du pays que le roi a conquis sur les Etats-Généraux et des places dites de la Barrière ;

2° Le rétablissement du traité de commerce de 1739 ;

3° Le maintien de leur gouvernement actuel.

1° *Restitution de la Flandre hollandaise, des places dites de la Barrière, etc.* — Le roi ne fera nulle difficulté de rendre aux Hollandais tous les pays et places qu'il leur a pris. Mais le comte de Saint-Séverin aura sans doute quelques discussions à soutenir par rapport aux places dites de la Barrière et à la démolition de quelques-unes de ces places[2].

Quant à la Barrière, le roi n'a jamais pris aucune part à tout ce qui a été ci-devant réglé à cet égard entre les cours de Vienne et de Londres et les Etats-Généraux, et Sa Majesté n'est pas plus disposée à entrer aujourd'hui dans le renouvellement, qui pourroit être fait, de ce qui a été stipulé en 1715 par le traité signé à Anvers[3]. Les Anglais et les Hollandais seront les maîtres de négocier sur les mêmes principes tout ce qu'ils jugeront à propos. Le roi ne s'y opposera point et y concourra encore moins.

Mais cette indifférence ne seroit plus la même s'il étoit question d'établir solidement une véritable barrière. Telle

tagu, premier comte de Sandwich, 1625-1672 : — V. *Dictionary of National Biography*, t. XXXVIII, p. 232.

1. John, 2e duc de Montagu, 1688?-1749 : — V *Dictionary of National Biography*, t. XXXVIII, p. 263. — Un autre Montagu servait de secrétaire à Sandwich à Aix la Chapelle, Edward Wortley Montagu, 1713-1776 : *Correspondance de Hollande*, t. 468, f° 333, Saint-Séverin à Puyzieulx, 26 avril 1748 : — V. *Dictionary of National Biography*, t. XXXVIII, p. 237.

2. V., ci-dessus, instructions de Puyzieulx et de Du Theil.

3. Traité du 11 novembre 1715 : Dumont, *Corps Diplomatique*, t. VIII, partie I, p. 458.

seroit celle qui empêcheroit également deux puissances voisines de pouvoir pénétrer dans les états l'une de l'autre. Mais il s'en faut bien que la prétendue barrière des Pays-Bas ait été formée dans une vue si équitable puisqu'elle a toujours été ouverte pour la cour de Vienne et fermée pour la France, de façon que les Autrichiens ont toujours été libres de nous attaquer par les mêmes endroits qu'on vouloit nous obliger à respecter sous le prétexte illusoire qu'ils servoient de barrière aux Provinces-Unies. Rien n'est plus absurde et plus injuste qu'une pareille inégalité qui met tous les avantages d'un côté et tous les inconvénients de l'autre.

La seule barrière à établir dans les Pays-Bas seroit une neutralité perpétuelle pour cette partie des possessions de la reine de Hongrie. On sait que le roi a désiré cette neutralité [1] et il s'y prêteroit encore si la cour de Vienne vouloit y consentir, quoiqu'il soit évident que, par cet arrangement, Sa Majesté se priveroit elle-même, pour les cas de rupture, de porter ses armes du côté où Elle peut faire la guerre avec le plus d'avantage. Mais l'amour de la paix et du public prévaudroit dans le cœur du roi sur toute autre considération si la reine de Hongrie étoit animée des mêmes sentiments.

C'est malheureusement de quoi on peut d'autant moins se flatter que la politique de la cour de Vienne a toujours été de regarder la guerre dans les Pays-Bas comme un moyen de forcer les Anglais et les Hollandais à faire cause commune avec elle dans toutes les guerres qu'elle auroit à soutenir contre la France.

Si, dans les conférences générales ou particulières entre le plénipotentiaire du roi et les ministres des alliés, il est question des places que le roi a fait démolir, soit dans la Brisgau, soit dans les Pays-Bas [2], le comte de Saint-Séverin rejettera fort loin toute proposition ou insinuation qui tendroit à les faire rétablir par la France.

C'est le sort de toute place prise les armes à la main de

1. La neutralité avait été proposée dès l'ambassade du marquis de Fénelon.
2. Question irritante: v. les instructions précédentes.

pouvoir être rasée, comme il est du droit de la guerre d'exiger des contributions, et l'on n'est pas plus fondé à demander que le roi répare les fortifications qu'il a fait détruire qu'on le seroit à réclamer les contributions qui auroient été levées ou à prétendre qu'on rebâtît un village qui auroit été brûlé pour en avoir refusé le paiement. D'ailleurs la plupart des places dont il s'agit avoient été construites par la France et à ses dépens.

Loin de laisser entrevoir aucune espérance sur cet article, le comte de Saint-Séverin n'hésitera point à faire entendre que, si l'on force le roi à continuer la guerre, Sa Majesté fera démolir encore plusieurs autres places et que celles des Hollandais ne seront point exceptées, si la raison de guerre l'exige, pour ne point affaiblir son armée par un trop grand nombre de garnisons.

2e *Le rétablissement du traité de commerce de 1739.* — Cette matière de commerce ne doit être traitée directement qu'avec le seul plénipotentiaire des Etats-Généraux. Ainsi, dans le cas où le comte de Sandwich voudroit la discuter avec le ministre de Sa Majesté, celui-ci répondra simplement que, comme le roi ne s'ingère point dans les affaires qui concernent les douanes de la Grande-Bretagne, il est juste que le roi d'Angleterre ait le même ménagement à l'égard de Sa Majesté. Que ce qui a rapport au tarif réglé en 1739 avec les Hollandais n'affecte en aucune manière les affaires générales de l'Europe ni les intérêts particuliers des Iles Britanniques, et que, par cette raison, le roi s'attend que l'Angleterre lui laissera la liberté et le soin de négocier sur cet article vis à vis des seuls Hollandais. Que cependant le roi, par égard pour la protection que Sa Majesté Britannique accorde aux Etats-Généraux, pourra se relâcher en cette occasion d'une partie de ce qu'il auroit droit d'exiger de la République ou de lui refuser.

Il est à observer que, si le comte de Saint-Séverin traite la même matière avec le plénipotentiaire hollandais, comme il est hors de doute que cela arrivera, il sera convenable de tenir à ce ministre un langage plus doux et plus consolant et lui laisser entendre que le roi voudra bien rendre aux sujets de la République une partie des privilèges de commerce qui leur

avoient été accordés en 1739, mais avec des modifications et supposé que les Etats-Généraux répondent de leur côté aux dispositions favorables de Sa Majesté. Si le roi se déterminoit enfin à rétablir en son entier le traité de commerce de 1739, ce ne pourroit être qu'autant que la République achèteroit cette faveur par des avantages réels qu'elle se seroit portée à procurer à la France par rapport à d'autres objets.

3° *Le maintien du gouvernement actuel en Hollande.* — Il sera d'autant plus nécessaire de tranquilliser le prince de Nassau [1] sur ce point qu'il n'ignore pas que le système politique de la France a été depuis longtemps de favoriser le parti républicain dans les Provinces-Unies. Le ministre des Etats-Généraux aux conférences ou au futur congrès sera sans doute un partisan zélé du stathoudérat et il est même fort vraisemblable que le comte de Bentinck [2] sera chargé de cette commission. Celui-ci est très attaché au prince de Nassau dont il regarde l'élévation comme son ouvrage, et tout ce qui pourra contribuer à affermir le stathoudérat flattera plus que tout le reste son inclination et ses vues d'ambition personnelle. On pourra donc le prendre par cet endroit et lui insinuer que la France, bien éloignée de penser à renverser l'ordre de gouvernement qui a été substitué dans les Provinces-Unies à l'administration républicaine est au contraire très disposée à favoriser en toute occasion le prince de Nassau, dès que ce prince voudra de son côté se conduire avec le roi par des principes convenables et par des maximes diamétralement opposées à celles qui ont paru jusqu'à présent diriger toutes ses démarches.

Le comte de Bentinck a de l'esprit et des connaissances : mais

1. Guillaume IV, proclamé stathouder au mois de mai 1747; v. chapitre XXI.

2. Willem, comte de Bentinck, seigneur de Rhoon et de Pendrecht, né le 17 octobre 1704, mort le 13 octobre 1774. Il est signalé comme un partisan de l'Angleterre et du stathoudérat à la fois. — *Correspondance de Hollande*, t. 422, f° 76 v°, Fénelon à Chauvelin, 17 janvier 1737 : — t. 445, f° 303 v°, Delaville à Amelot, 26 février 1743 : Bentinck est « le sectateur le plus forcené que les méthodes anglaises aient en ce pays-ci, et il porte la passion et les préjugés jusqu'au fanatisme le plus aveugle ». Bentinck joua un des principaux rôles dans le rétablissement du stathoudérat en 1747. Sur lui, v. *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. I, col. 301. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 486, f° 134, mémoire de Bonnac, janvier 1754.

il a encore plus d'emportement et de grossièreté. Il est altier dans ses sentiments et n'est pas délicat sur le choix des moyens pour parvenir à ses vues. Cependant il ne seroit peut-être pas impossible d'en tirer parti. Il hait et méprise la personne du roi d'Angleterre. Il n'aime que la nation anglaise et ne fait aucun cas de la hollandaise. Il déteste la France et les Français et n'est véritablement attaché qu'au stathouder et à ses propres intérêts. C'est par ce goût dominant qu'il faut prendre ce Hollandais, si l'on veut adoucir la rudesse de ses mœurs et de son caractère et le rendre flexible à ce qu'on lui propose ou aux idées qu'on a intérêt ou envie de lui faire adopter.

Des personnes qui connaissent l'intérieur et les intrigues de la maison du prince de Nassau prétendent que la princesse, son épouse [1], ne peut souffrir le comte de Bentinck et que le stathouder lui-même n'a plus en lui la même confiance depuis qu'on lui a fait connaître que cet homme étoit trop violent et trop intéressé pour n'être pas dangereux. On croit même que c'est pour l'éloigner de lui et des affaires sous un prétexte honorable que le prince l'a fait nommer premier plénipotentiaire de la République aux conférences d'Aix la Chappelle [2].

Des affaires d'Italie.

Elles se réduisent, par rapport au roi, à trois principaux chefs : 1° un établissement pour l'infant Don Philippe, 2° le rétablissement de la République de Gênes dans tous les droits et possessions dont elle jouissoit avant la guerre, 3° la restitution des états de Modène.

1° *Etablissement pour l'infant.* — Il est certain que l'Espagne n'a insisté aussi vivement qu'elle l'a fait sous le règne de

1. Anne de Hanovre, princesse royale d'Angleterre, fille du roi d'Angleterre Georges II : née le 2 novembre 1709, elle épousa le prince de Nassau le 25 mars 1734 et mourut le 12 janvier 1759 : v. *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. I, col. 149. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 486, f° 136 v°, mémoire de Bonnac, janvier 1754 : — t. 489, f° 177, mémoire de Bonnac, septembre 1755.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 466, f° 349 v°, Chiquet à Puyzieulx, 15 décembre 1747.

Philippe V pour porter la guerre en Italie que dans la vue d'y former un établissement considérable à l'infant Don Philippe. Le traité, conclu à Fontainebleau le 25 octobre 1743 entre Sa Majesté et le Roi Catholique et dont copie est ci-jointe [1], ne laisse aucun doute à cet égard. Mais, les événements arrivés depuis ce temps là [2] ayant rendu impraticable l'exécution des engagements contractés alors entre les deux couronnes, il ne doit plus en être question. Et d'ailleurs il paraît que le roi d'Espagne actuellement régnant [3] ne prend pas un intérêt aussi étendu et aussi vif à cet objet qu'il ne le sacrifiât peut-être à des considérations qui auroient un rapport plus essentiel et plus immédiat avec l'avantage de nos états soit en Europe, soit en Amérique [4].

Quoi qu'il en soit, si la cour de Madrid avoit intention d'y renoncer pour accélérer et faciliter la pacification ou par d'autres vues, ce seroit uniquememt au plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique à en faire les premières ouvertures, et le comte de Saint-Séverin doit toujours éviter de laisser entrevoir que Sa Majesté seroit disposée à abandonner l'idée d'un établissement pour le prince, son gendre [5]. L'Espagne ne demanderoit pas mieux que de trouver un prétexte de rejeter sur le roi le démérite d'une pareille démarche et de se justifier, par ce moyen, de l'espèce de honte qu'il y auroit pour elle à se désister entièrement d'une prétention à laquelle elle a sacrifié tant de millions et des armées entières.

Il faudra donc que le comte de Saint-Séverin insiste sur la nécessité d'un établissement en faveur de l'infant Don Philippe : mais, à cet égard, on pourra se restreindre à n'exiger que les duchés de Parme et de Plaisance, tels qu'ils ont été

1. Sur ce traité, v. Garden, *Histoire générale des traités de paix*, t. III, p. 297 et sq. ; — Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, 2e édition, t. V, p. 172.

2. Les défaites des « Gallispans » en Italie en 1746.

3. Ferdinand VI, fils de Philippe V et de Marie Louise de Savoie, né le 23 septembre 1713, marié à Marie Madeleine Thérèse de Portugal en 1729, était devenu roi d'Espagne le 9 juillet 1747 : il mourut le 10 août 1759.

4. La cour de Versailles soupçonnait Ferdinand VI de négocier en secret avec l'Autriche et avec l'Angleterre.

5. L'infant Don Philippe avait épousé, le 26 août 1738, Louise Élisabeth de France, fille ainée de Louis XV.

possédés par la maison de Farnèse [1]. Il conviendra cependant de demander d'abord quelque chose de plus considérable, la Toscane par exemple, qui fut proposée en 1746 par les Hollandais eux-mêmes [2], et, au défaut de ce duché, celui de Savoie et le comté de Nice. Il est hors de doute que cette dernière cession éprouveroit de la part des cours de Londres et de Turin des oppositions invincibles : mais le roi sera au moins en état de prouver à l'Espagne qu'il a voulu procurer à l'infant beaucoup mieux que Parme et Plaisance et que Sa Majesté n'a pas pu y réussir. Au reste il sera toujours également nécessaire que, lorsqu'il sera question de cet article important, le comte de Saint-Séverin, en appuyant les prétentions de l'Espagne, en laisse cependant la discussion au ministre de Sa Majesté Catholique, à moins que le comte de Saint-Séverin ne trouve des dispositions très favorables dans le ministre espagnol pour s'accorder avec lui tant sur ce point que sur plusieurs autres. On laisse à la prudence du plénipotentiaire du roi d'examiner, quand il sera aux conférences, si, de quelque manière que ce soit, il croira devoir mettre en avant la proposition de la Toscane qui ne seroit peut-être propre qu'à révolter les esprits [3].

2° *Rétablissement de la République de Gênes.* — Pour mettre le sieur comte de Saint-Séverin exactement au fait des engaments que le roi a contractés avec la République de Gênes on lui remet ici une copie du traité conclu à Aranjuez le 1er mai 1745 [4] entre Sa Majesté, les rois d'Espagne et de Naples [5] et les Gênois. Il faut observer, par rapport à ce traité, que le roi n'y est entré comme partie principale contractante que par complaisance pour la cour de Madrid, qui le demanda

1. Cette maison s'était éteinte en 1731.

2. V. les lettres de Chiquet, passim, année 1746.

3. En particulier l'Autriche. Par le troisième traité de Vienne (1738), François de Lorraine, époux de Marie Thérèse, avait en effet reçu la Toscane en échange de la Lorraine, qu'il cédait au roi Stanislas.

4. V., ci-dessus, la seconde instruction de Puyzieulx.

5. Don Carlos de Bourbon, fils aîné de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, né le 10 janvier 1716, fut reconnu comme duc de Parme et de Plaisance et de Toscane en 1734. Cette année-là il conquit le royaume de Naples dont la possession lui fut acquise en 1735 et il prit le nom de Charles VII. En 1759, à la mort de Ferdinand VI, il devint roi d'Espagne sous le nom de Charles III. Il mourut le 14 décembre 1788.

à Sa Majesté avec les plus vives instances. Cette circonstance ne détruit pas les engagements que le roi a pris en faveur des Gênois : mais elle prouve au moins que l'Espagne est dans une obligation beaucoup plus étroite que Sa Majesté de soutenir les intérêts de cette République. Cependant presque tout le fardeau de sa défense est tombé jusqu'à présent sur les troupes et les finances du roi [1], et il n'est que trop vraisemblable que l'Espagne ne s'intéresse que médiocrement à la conservation des Gênois et que cette couronne seroit peut-être disposée à les sacrifier à des avantages particuliers qu'elle croiroit pouvoir se procurer par ce moyen.

Mais, quoi qu'il en soit, le ministre du roi doit insister avec force et persévérance sur le rétablissement entier de cette République et déclarer hautement que Sa Majesté ne se départira jamais de la résolution qu'Elle a prise à cet égard.

Ce rétablissement est d'autant plus juste que les Gênois ne sont en guerre ouverte avec aucune puissance et qu'ils n'ont réclamé la protection de la France et de l'Espagne que pour se conserver un bien qu'ils avoient légitimement acquis et après avoir épuisé auprès des cours de Vienne et de Londres toutes les voies de la négociation pour se faire rendre sur ce point la justice qui leur est dûe.

Le comte de Saint-Séverin verra, dans le précis de la conférence du marquis de Puyzieulx avec le comte de Sandwich [2], de quelle manière le marquis de Puyzieulx s'est expliqué sur ce sujet. Mais, comme cette affaire, ainsi qu'il a été dit, regarde encore plus l'Espagne que la France, il conviendra que le plénipotentiaire du roi fasse à cet égard cause commune avec le ministre espagnol et qu'il excite le zèle et l'activité de celui-ci sur un article qui intéresse si essentiellement l'honneur des deux couronnes et la dignité de leurs alliances.

Le concert et l'uniformité de langage et de démarches entre les ministres des deux cours seront d'autant plus nécessaires sur ce point qu'on ne manquera pas de former de grandes dif-

1. Louis XV envoya successivement au secours de Gênes le maréchal de Belle-Isle et les ducs de Boufflers et de Richelieu.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 467, f°s 31 v° et sq., 11 septembre 1747.

ficultés par rapport à la restitution du marquisat de Final, qui a été cédé au roi de Sardaigne par le traité de Worms [1]. Mais il ne faudra pas hésiter à fronder ce traité comme un acte d'injustice et de violence, qui a soulevé dans le temps toute l'Europe et qui a même scandalisé une partie considérable de l'Angleterre. Ce traité ayant pour unique auteur le lord Carteret [2], ennemi déclaré des ministres actuels de la cour de Londres, on ne doit pas supposer que ceux-ci soient blessés des oppositions que la France et l'Espagne formeront à l'exécution de cet ouvrage d'iniquité. Au reste, c'est à l'Angleterre, qui a fait le mal, à chercher le remède, et d'ailleurs le roi de Sardaigne devra s'estimer fort heureux de recouvrer le duché de Savoie et le comté de Nice [3], de prévenir les autres pertes qu'il pourroit faire par la continuation de la guerre et d'acquérir, pour prix de son alliance avec les ennemis du roi, la partie du Pavésan [4] que la reine de Hongrie lui a cédée par le traité de Worms. Si l'Angleterre veut procurer à ce prince quelque dédommagement plus considérable, Sa Majesté ne s'y opposera point, pourvu que la cour de Vienne ou l'Angleterre elle-même en fasse les frais. On pourroit, par exemple, céder au roi de Sardaigne le Pavésan en entier pour lui tenir lieu de Final, qu'on restitueroit aux Gênois, et de la partie du Plaisantin qui formeroit une partie de l'établissement de l'infant Don Philippe. Indépendamment du rétablissement des Gênois, il seroit de la justice et de la dignité des deux couronnes de les faire rentrer dans les fiefs de Rezzo, Alto, Caprauna, Bardinetto et Carrosio, que le roi de Sardaigne a fait comprendre injustement dans la liste des fiefs des Langhes, insérée dans le traité de Vienne de 1738 et sur laquelle les Gênois n'ont été consultés ni entendus [5].

1. V. les instructions précédentes.

2. John Carteret, comte Granville, ministre de 1742 à 1744, né en 1680, mort en 1763 : v. *Dictionary of National Biography*, t. IX, p. 210.

3. La Savoie fut occupée par Don Philippe en 1742 et le comté de Nice fut reconquis par le maréchal de Belle-Isle au mois de février 1747.

4. Région de Pavie : v. ci-dessus, note, pour les cessions faites au traité de Worms par Marie Thérèse à Charles Emmanuel III.

5. Les fiefs de Langhes sont énumérés dans les préliminaires de Vienne,

3° *Le rétablissement du duc de Modène.* — Le roi n'a point de traité avec le duc de Modène : mais ce prince en a avec l'Espagne et l'on en joint ici une copie [1].

Comme ce traité n'a jamais été ratifié, la cour de Madrid a constamment refusé d'en remplir les conditions. Mais, en même temps, elle a toujours assuré qu'elle feroit par honneur et par amitié ce qu'elle n'étoit pas obligée en rigueur et par un engagment formel de faire pour le duc de Modène. Ainsi, quel que puisse être le motif qui déterminera les démarches de l'Espagne à cet égard, on a lieu de croire qu'elles seront telles qu'il convient pour obtenir la restitution entière et sans réserve de tous les états du duc de Modène [2]. Le comte de Saint-Séverin devra aussi insister fortement sur la nécessité indispensable de cette restitution.

Des intérêts de la cour de Vienne.

On ne parlera ici ni des cessions qu'on exige de la reine de Hongrie ni des restitutions que le roi est disposé à lui faire. Ce seroit une répétition inutile des détails dans lesquels on est déjà entré à ces deux égards dans le cours de cette instruction. Il ne reste à traiter que les deux objets qui intéressent particulièrement la cour de Vienne. L'un est la reconnaissance de la dignité impériale dans la personne du grand duc [3], et l'au-

1735 : Dumont, *Corps diplomatique*, supplément, t. II, partie II, p. 347. — Ces fiefs étaient situés dans les montagnes de la Ligurie: les plus importants de ces villages étaient Rezzo, à vingt-deux kilomètres au nord-ouest de Port-Maurice, et Bardinetto, à 23 kilomètres au nord d'Albenga.

1. Les négociations du duc de Modène avec l'Espagne furent longues et difficiles : il y eut deux projets de traités, l'un du 22 mars et l'autre du 30 avril 1742. Une copie fut envoyée à Charles Emmanuel III par le commandeur Solaro, ambassadeur de Sardaigne à Paris. — V., sur ces négociations, *Correspondance de Modène*, t. 12, f° 189 et sq. : et surtout, *Idem, supplément*, t. 2, f°s 344 et sq., un mémoire très complet de Le Dran. — Cf. Carutti, *Storia del regno di Carlo Emmanuele III*, Turin, 1859, in-8°, t. I, p. 208 et sq.

2. Attaqué par Charles Emmanuel III, le duc de Modène, François III, s'était retiré au printemps de 1742 à Venise et. de là, en France.

3. François Etienne III, duc de Lorraine, né le 8 décembre 1708, duc de Lorraine en 1729, épousa Marie Thérèse le 12 février 1736 : il devint grand duc de Toscane en 1735 à la suite des préliminaires de Vienne, et empereur d'Allemagne, le 13 septembre 1745, sous le nom de François Ier. Il mourut le 18 août 1765.

tre est le renouvellement de la garantie de la Pragmatique Sanction.

Quant au premier point, il ne souffrira aucune difficulté de la part du roi, pourvu que le grand duc renouvelle de son côté dans la forme la plus authentique et à perpétuité, tant pour lui que pour ses descendants des deux sexes en ligne directe et collatérale et pour tous les princes et princesses de sa maison, la cession qu'il a faite de la Lorraine [1]. Quant au second, Sa Majesté consentira aussi à garantir, en faveur de la reine de Hongrie et de ses descendants, la succession de l'Empereur Charles VI, mais sous la condition essentielle qu'on stipulera bien clairement que cette garantie ne peut et ne doit s'étendre ni à la Silésie et au comté de Glatz, cédé au roi de Prusse par les traités de Berlin [2] et de Dresde, ni à aucun des pays que la reine de Hongrie aura cédés par d'autres traités ou qu'elle cèdera par le nouveau traité à faire pour rétablir la paix en Europe.

Des intérêts du roi de Sardaigne.

Ce qui a été dit plus haut dans l'article concernant la République de Gênes dispense de répéter ici ce qu'il renferme par rapport au roi de Sardaigne. D'ailleurs il paraît que, le roi n'étant point en guerre avec ce prince, Sa Majesté a d'autant moins à discuter avec lui que la restitution du duché de Savoie et du comté de Nice dépend en quelque sorte de l'Espagne seule.

Cependant le comte de Saint-Séverin fera très bien de ménager le ministre piémontais [3] et de lui faire connaître dans des conversations particulières que Sa Majesté, bien éloignée de vouloir s'opposer à l'agrandissement du roi de Sardaigne, auroit vu avec plaisir la prospérité de ce prince, s'il n'avoit pas

1. Par les préliminaires de Vienne, 1735 : v. Dumont, *Corps diplomatique*, supplément, t. II, partie II.

2. Pour la cession de la Silésie et du comté de Glatz, les traités sont ceux de Breslau, 11 juin 1742, — de Berlin, 28 juillet 1742, — et de Dresde, 25 décembre 1745.

3. Le comte de La Chavanne : v., ci-dessous, son portrait.

voulu établir son élévation sur les ruines de la République de Gênes ou du duc de Modène, qui sont des puissances trop bornées pour devoir lui causer aucun ombrage.

Si, pour cimenter plus étroitement une parfaite réconciliation entre le roi et le roi de Sardaigne, on pouvoit inspirer à ce prince l'idée de demander en mariage pour son fils, le duc de Savoie [1], une de Mesdames filles de Sa Majesté [2], ce seroit une nouvelle alliance que le roi contracteroit volontiers avec le roi de Sardaigne, auquel il est déjà si intimément uni par les liens du sang [3]. Mais le comte de Saint-Séverin sentira parfaitement de lui-même que pareille matière ne doit être traitée qu'avec la plus grande délicatesse et dextérité, afin de ne pas compromettre la dignité du roi.

Il y a aussi quelques articles que la France auroit à discuter directement avec la cour de Turin, surtout par rapport aux limites des deux états, et, comme il n'est pas impossible que le ministre piémontais ne se trouve autorisé à traiter sur ce sujet avec le plénipotentiaire du roi, on remet ici au comte de Saint-Séverin un mémoire détaillé concernant les objets qui sont susceptibles de discussions et d'arrangements entre la France et la cour de Turin.

Après avoir parlé des intérêts particuliers des différentes puissances, qui prendront part aux conférences d'Aix la Chapelle, il est nécessaire de prévenir le comte de Saint-Séverin sur la manière dont il devra se conduire avec leurs ministres. On ne peut à cet égard que se renfermer dans des idées assez générales, parce qu'on n'a point une connaissance assez distincte du caractère, des principes et des intentions de ces ministres. Ce sera au plénipotentiaire du roi à s'en procurer lui-

1. Victor Amédée, fils de Charles Emmanuel III et de Polyxène Christine de Hesse-Rheinfels, né le 26 juin 1726 : il devint roi en 1773 sous le nom de Victor Amédée III et mourut le 16 octobre 1796.

2. Louis XV eut quatre filles qui survécurent : Louise Elisabeth, femme de l'infant Don Philippe, — Marie Thérèse Louise Victoire, 1732-1799, — Sophie Philippine, 1734-1782, — Louise Marie, 1737-1782 : les trois dernières ne furent pas mariées.

3. Charles Emmanuel III était fils de Victor Amédée II et d'Anne Marie d'Orléans, nièce de Louis XIV.

même des notions assez exactes pour être en état de fixer la façon dont il lui conviendra de leur parler et d'agir avec eux. C'est du même discernement avec lequel il aura démêlé la vérité sur ce sujet que dépendra peut-être le succès de sa négociation.

Les hommes sont en général fort sensibles aux attentions qu'on leur marque. Il y en a peu qui tiennent contre les procédés capables de flatter l'amour-propre,et ceux qui sont inaccessibles sur ce point ne le seroient vraisemblablement pas à des motifs d'intérêt personnel. Il est certaiu que les politesses et l'argent, employés à propos, ont presque toujours facilité le succès des négociations, et, sans ces deux moyens, la plus grande supériorité de talents et de connaissances auroit souvent échoué.

Les ministres, qui assisteront aux conférences d'Aix la Chapelle avec le plénipotentiaire du roi seront ceux d'Espagne, d'Angleterre, de Vienne, de Turin, de Hollande, de Modène et de Gênes.

1° *Ministre d'Espagne*[1]. — La conduite que le comte de Saint-Séverin aura à tenir avec le ministre d'Espagne exigera bien des précautions et surtout une attention extrême à ne pas lui donner le moindre sujet de plainte ou de défiance. Le marquis de Sotto Major de Massonez, que la cour de Madrid envoie à Aix la Chapelle, paraît avoir des talents médiocres et des connaissances fort bornées. Il n'en sera vraisemblablement que plus délicat et plus soupçonneux. Le comte de Saint-Séverin mettra donc toute son application à se ménager, autant qu'il sera possible, sa confiance et à concilier toutes les apparences de la plus parfaite intelligence avec une entière indépendance de ce ministre.

Il seroit dangereux que, pendant le cours de la négociation, le plénipotentiaire du roi fît quelque démarche qui donnât à l'Espagne un sujet plausible de se plaindre de la France, la cour de Madrid n'étant peut-être que trop disposée à une paix

1. Don Jaime Masones de Lima y Sotomayor, IVe comte de Montalvo. V. la notice consacrée à ce personnage dans *Recueil des Instructions, Espagne*, t. III, p. 440-441.

particulière, si elle en trouvoit l'occasion. Il n'y auroit pas moins de risque d'un autre côté à être tellement assujetti aux fantaisies de l'Espagne qu'elle s'imaginât que le roi n'oseroit agir indépendamment d'elle. Le juste milieu à choisir entre ces deux extrémités est plus aisé à prescrire qu'à trouver. Ce sera à la sagesse du comte de Saint-Séverin à donner la préférence à la méthode et aux moyens qu'il croira les plus convenables pour remplir les vues de Sa Majesté.

Il est certain que, si l'Espagne se rendoit trop difficile sur les conditions d'accommodement et si le roi vouloit admettre aveuglément toutes les idées que cette couronne a eues et dont on la croit revenue présentement, on ne parviendroit jamais à faire la paix. Les propositions qu'elle avoit faites étoient si singulières [1] qu'elles donnoient lieu de soupçonner que la cour de Madrid se réservoit un ultimatum plus raisonnable pour traiter séparément avec les Anglais. C'est ce que le temps et la discussion des matières dans les conférences développeront d'autant plus sûrement que le sieur de Sotto Major ne paraît ni assez éclairé ni assez adroit pour pouvoir dérober longtemps à la pénétration du comte de Saint-Séverin les véritables intentions de la cour d'Espagne.

On peut conclure de tout ce qu'on vient de dire que ce seroit se flatter que d'espérer que M. de Sotto Major soit autorisé à remettre au plénipotentiaire du roi le soin de proposer et de soutenir les prétentions de l'Espagne, ou, si la cour de Madrid croyoit devoir communiquer au comte de Saint-Séverin les conditions qu'elle voudra obtenir, elle le feroit de façon qu'il ne pourroit peut-être en faire aucun usage. Quoi qu'il en soit, si le marquis de Sotto Major observoit la même réserve dans laquelle sa cour s'est si souvent renfermée, il seroit essentiel que le comte de Saint-Séverin usât de la plus grande circonspection dans ses discours et dans ses démarches par rapport

1. L'Espagne voulait d'abord que l'Angleterre lui rendît Gibraltar et Port-Mahon. D'autre part, son représentant aux conférences de Bréda, Macanaz, avait eu soit à Bréda soit à La Haye avec les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche des entretiens qui avaient éveillé les soupçons de la cour de Versailles : v. ci-dessus.

aux intérêts de l'Espagne. Mais il n'est pas possible de fixer des points de direction sur la conduite à tenir en pareil cas. Le compte qu'il rendra de sa position, les circonstances et les changements qui pourront arriver, enfin ce qu'il jugera lui-même être le plus utile et le plus convenable, lorsqu'il aura bien connu son terrain, détermineront les ordres ultérieurs que le roi lui fera envoyer tant à cet égard que sur tous les autres objets. On peut dire en général que l'Espagne pourroit se contenter aujourd'hui des états de Parme et Plaisance pour l'infant, même avec une clause de réversion en faveur de la maison d'Autriche, si, par la suite, ce prince venoit à passer aux royaumes de Naples et de Sicile.

2° *Ministre d'Angleterre* [1]. — Le plénipotentiaire anglais exigera aussi beaucoup d'attention et d'égards, et il sera convenable de les avoir pour lui, mais sans affectation et sans préjudice des ménagements qu'il faudra avoir pour les autres ministres. Il sera même bon que celui de Londres puisse s'imaginer que le comte de Saint-Séverin n'est pas tellement disposé à négocier de préférence avec l'Angleterre seule qu'il ne cherche en même temps à séparer quelqu'un des alliés de cette couronne pour traiter directement avec lui.

Le comte de Sandwich s'est déjà acquis dans un âge assez peu avancé beaucoup de considération à sa cour et dans sa patrie où sa maison [2] est puissante et fort nombreuse. Il est ami intime du duc de Bedfort [3] et il l'étoit autrefois du comte de Chesterfield [4]. Mais, ayant vu que celui-ci n'acquéroit point

1. Lord Sandwich. — Au mois d'août 1748, pour le seconder, arriva à Aix la Chapelle Thomas Robinson, premier baron Grantham (1695-1770), qui, depuis 1730, était ambassadeur d'Angleterre à Vienne : v. plusieurs portraits de ce personnage dans *Correspondance de Hollande*, t. 471, f° 142, Puyzieulx à Saint-Séverin, 24 juillet 1748, — t. 472, f° 360, Saint-Séverin à Puyzieulx, 28 août 1748. — Cf. *Dictionary of National Biography*, t. XLIX, p. 47.

2. La maison des Montagu : v. ci-dessus.

3. John Russell, 4e duc de Bedford, (30 septembre 1710-15 janvier 1771) : il venait de succéder à Chesterfield comme secrétaire des affaires étrangères. — V. *Dictionary of National Biography*, t. XLIX, p. 447.

4. Philip Dormer Stanhope, 4e comte de Chesterfield, (1694-1773). — V. *Dictionary of National Biography*, t. LIV, p. 24.

le crédit dominant dans le ministère, il s'est livré au duc de Newcastle [1] et à M. Pelham [2].

Le comte de Sandwich est d'un caractère doux et même timide. Il est fort laconique et très réservé, assez pénétrant et maître de lui-même. Il sait beaucoup de choses : mais, ne s'étant appliqué aux négociations que depuis peu de temps [3], son expérience dans les affaires générales n'est pas fort étendue. Il a pour secrétaire le sieur Keit qui se dit homme de condition. Celui-ci est sociable et assez modéré et il a été en Hollande secrétaire du feu comte de Stairs en 1741 et 1742 [4].

Il y a lieu de croire que le comte de Sandwich aura aussi avec lui le sieur Frölich, qui a été autrefois son gouverneur. C'est un homme d'esprit et de belles-lettres, qui conduit la maison de son ancien élève. Il n'aime pas le sieur Keit. Mais le comte de Sandwich les traite fort bien l'un et l'autre, et, quoiqu'il ne leur accorde qu'une très médiocre confiance, il pourra être bon que le comte de Saint-Séverin paraisse avoir pour eux quelque attention particulière.

Il est nécessaire d'ajouter ici une particularité, qui, en même temps qu'elle peut faire juger du caractère du comte de Sandwich, paraît indiquer assez évidemment que l'Angleterre n'est rien moins que disposée à la paix et qu'elle veut cependant rejeter sur la France tout l'odieux de la continuation de la guerre. Ce ministre a fait entendre qu'il n'avoit trouvé dans le marquis de Puyzieulx lors de leur entrevue à Liège [5] que hauteur et inflexibilité. Cette imputation, qu'on a affecté de répandre dans toute l'Europe, peut, avec

1. Thomas Pelham-Holles, premier duc de Newcastle, (21 juillet 1693-17 novembre 1768), ministre depuis 1744 et frère du suivant. — V. *Dictionary of National Biography*, t. XLIV, p. 257.

2. Henry Pelham, frère cadet du précédent, (1695?-6 mars 1754), ministre depuis 1744. — V. *Dictionary of National Biography*, t. XLIV, p. 244.

3. Depuis les conférences de Bréda.

4. Robert Keith, mort le 21 septembre 1774 : au mois d'août 1748, il alla remplacer Robinson à Vienne comme ambassadeur, y resta dix ans (1748-1758), et fut ensuite envoyé à Saint-Pétersbourg (1758-1762). — V. *Dictionary of National Biography*, t. XXX, p. 328.

5. Le 11 septembre 1747. On peut opposer à l'assertion, mentionnée dans l'instruction, la lettre aimable de lord Sandwich à Puyzieulz, 8 février 1748 : *Correspondance de Hollande*, t. 467, f° 121.

raison, être qualifiée de malignité et d'imposture et apprend à quelles gens le comte de Saint-Séverin aura à faire et ce qu'il aura à en attendre.

3° *Ministres de Vienne.* — Le comte de Caunitz Ritberg [1] et le baron de Reischach [2] sont destinés à remplir les fonctions de plénipotentiaires de la cour de Vienne.

La capacité du comte de Caunitz est peu connue. Il est d'un caractère assez doux et il a toujours désiré d'être employé dans les négociations et surtout en France. Il a la réputation d'un assez honnête homme.

Le baron de Reischach a peu d'esprit et de connaissances, et beaucoup de probité lorsqu'il ne s'agit pas des intérêts de la reine de Hongrie. Car, en ce cas-là, il n'est pas scrupuleux sur les moyens de la servir.

Il faudra que le comte de Saint-Séverin tâche de démêler quelles peuvent être les instructions que ces deux ministres auront reçues de leur cour. Il ne seroit pas impossible qu'elle eût des raisons personnelles de vouloir la paix. Dans ce cas, elle autorisera peut-être les plénipotentiaires à reprendre avec celui du roi la négociation qui a déjà été suivie en deux différentes occasions par le canal de la Saxe [3]. Ainsi, si le comte de Saint-Séverin a lieu d'être persuadé par les propos et les démarches des ministres autrichiens que la reine de Hongrie, qui a réellement des sujets légitimes d'être mécontente de ses alliés [4], pense sérieusement à terminer la guerre et à devenir le principal mobile de la paix générale, il y auroit alors un moyen fort simple de remplir cet objet d'une fa-

1. Wenzel Anton, comte, puis prince de Kaunitz-Rittberg (2 février 1711-27 juin 1794), futur ambassadeur à Paris et chancelier à Vienne. — V. les ouvrages de d'Arneth, qui a consacré une longue notice à ce personnage dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 15, p. 487-505.

2. Probablement Judas Thaddäus, baron de Reischach, ministre autrichien à La Haye, né en 1696, mort le 30 octobre 1782. Il est souvent question de lui dans la correspondance des ambassadeurs français aux Provinces-Unies et il est représenté par eux comme agissant constamment d'accord avec les Anglais. — V. le dictionnaire de Wurzbach, t. 25, p. 243.

3. Sur le rôle de la Saxe dans les négociations pour la paix, v. plus loin.

4. Marie Thérèse reprochait à l'Angleterre et aux Etats-Généraux de ne plus lui envoyer des subsides suffisants.

çon honorable et utile pour le roi et pour la cour de Vienne [1].

Les deux cours pourroient conclure un traité particulier dont les conditions réciproques seroient telles qu'on va les indiquer.

1° Le roi reconnaîtroit la dignité impériale dans la personne du grand duc et ce prince, à qui Sa Majesté garantiroit de nouveau la Toscane, renouvelleroit aussi de son côté la cession des duchés de Lorraine et de Bar.

2° Le roi s'engageroit à retirer ses troupes d'Italie et à ne pas les y faire rentrer, bien entendu cependant que la République de Gênes et le duc de Modène seroient préalablement rétablis dans tous les états qu'ils possédoient avant la présente guerre.

3° Si cependant le roi de Sardaigne ne vouloit pas consentir à ce rétablissement, la reine de Hongrie ne s'opposeroit point à ce que le roi y forçât ce prince soit en entrant en Piémont ou autrement.

4° Le roi ne demanderoit aucun établissement pour l'infant don Philippe en Italie : mais la reine de Hongrie ne s'opposeroit point qu'on formât en faveur de ce prince un établissement pour lequel elle ne seroit obligée de faire aucune cession.

5° Le roi s'engageroit à rendre à la reine de Hongrie tous les pays qu'il a conquis sur elle ; mais cette restitution ne s'exécuteroit que lorsque les puissances maritimes auroient fait la paix avec la France et auroient rendu à cette couronne tout ce qu'elles auroient pu lui prendre aux Indes soit Orientales soit Occidentales. Et, en attendant, le roi payeroit à la reine de Hongrie une somme d'argent, dont on conviendroit, pour lui tenir lieu des revenus des Pays-Bas.

6° La cour de Vienne retireroit ses troupes de l'armée des alliés et s'engageroit à ne plus prendre aucune part à la guerre.

7° La reine de Hongrie consentiroit à la démolition d'Ypres, qu'on a déjà commencé à effectuer.

1. A Aix la Chapelle Saint-Séverin tenta cette négociation séparée : il se retourna vers l'Angleterre lorsqu'il vit que la cour de Vienne ne cherchait qu'à gagner du temps.

8° Le roi renouvelleroit dans la meilleure forme sa garantie de la Pragmatique Sanction et s'engageroit à seconder les vues que la reine de Hongrie pourroit avoir de rétablir la Compagnie d'Ostende.

9° La cour de Vienne se réconcilieroit de bonne foi avec celle de Madrid et garantiroit au possesseur actuel [1] et à ses héritiers, à perpétuité, le royaume des Deux-Siciles.

10° Les enclaves du Hainaut, les discussions par rapport à l'abbaye de Saint-Hubert et aux bureaux nouvellement établis, et autres points non susceptibles d'être insérés dans les articles préliminaires seront renvoyés à la discussion du congrès.

L'électeur palatin sera entièrement dédommagé des prétentions [2] qu'il a contre la reine de Hongrie et des dommages qu'il a soufferts.

11° La reine de Hongrie consentiroit à ce que les Gênois fussent remis en possession des fiefs de Caprauna, Alto, Rezzo, Bardinetto et Carosio, que le roi de Sardaigne a injustement usurpés sur eux à la paix de Vienne de 1738. On confirmeroit ledit traité, ainsi que ceux d'Utrecht, hors dans les points auxquels il auroit été dérogé par le présent traité.

Les conditions qu'on vient d'exposer sont si favorables à la cour de Vienne qu'on ne devroit pas supposer qu'elle les rejetât. Cependant il y auroit trop d'inconvénient à les lui offrir, et le comte de Saint-Séverin ne doit se déterminer à entrer en quelque ouverture sur ce sujet avec les ministres autrichiens qu'autant que ceux-ci lui paraîtront bien intentionnés et autorisés à traiter séparément avec le plénipotentiaire du roi.

4° *Ministre de Turin.* — C'est le comte de La Chavanne [3],

1. Don Carlos ou Charles VII.

3. Les prétentions de l'électeur palatin Charles Théodore sont exposées dans des mémoires, qui se trouvent dans *Correspondance de Hollande*, t. 467, f°s 133-135.

2. Joseph Borré, comte de La Chavanne. Saint-Séverin dit de lui : « Il est savoyard... Il est anglais d'inclination » : *Correspondance de Hollande*, t. 469, Saint-Séverin à Puyzieulx, 11 mai 1748. — Un portrait de ce diplomate se trouve aussi dans l'instruction de La Chétardie, 1749 : *Recueil des Instructions, Savoie-Sardaigne*, t. II, p. 16.

ministre du roi de Sardaigne en Hollande, qui doit assister de la part de ce prince aux conférences de paix. Il a été autrefois chargé des affaires de sa cour à Madrid où il portoit le nom de chevalier Borée. C'est un homme qui a de l'esprit et des connaissances, mais encore plus de présomption et d'entêtement. Il passe pour être totalement vendu à l'Angleterre et il se conduit comme s'il l'étoit en effet. Il est certain que, n'ayant pour tout bien qu'une petite terre [1] dont les Espagnols sont en possession en Savoie et ne recevant que de très modiques appointements de sa cour, il a cependant trouvé le moyen depuis quelques années de fournir à une dépense beaucoup plus considérable que celle qu'il étoit en état de faire en Hollande lorsqu'il jouissoit encore des revenus de sa terre.

Quoiqu'il en soit, on a déjà indiqué dans le cours de cette instruction la façon dont le comte de Saint-Séverin devra se conduire avec le ministre piémontais. Le sieur de La Chavane sera peut-être accompagné du sieur Marin, savoyard de nation, qui lui sert de secrétaire. On a lieu de croire que celui-ci n'est rien moins qu'inaccessible à l'argent et qu'il est assez indifférent sur le choix des moyens pour s'en procurer.

5° *Ministres de Hollande.* — Le comte de Bentinck, le baron de Catwick [2], les sieurs Van Haren le cadet [3] et Hasselaer [4]

1. La Chavanne est une commune du département de la Savoie, canton de Montmélian, arrondissement de Chambéry. — Les Espagnols, avec don Philippe, avaient occupé la Savoie dès 1742.

2. Frédérik Henri, baron de Wassenaer, seigneur de Katwijk et Zand, né le 8 mai 1701, mort le 27 décembre 1771. — V. *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. II, col. 1521. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 486, f° 134 v°, mémoire de Bonnac, janvier 1754 : — t. 489, f° 177 v°, mémoire de Bonnac, septembre 1755.

3. Onno Zwier Van Haren, petit-neveu du plénipotentiaire hollandais aux congrès de Nimègue et de Ryswick : né le 2 avril 1711, député de la Frise au Conseil d'état, commissaire général des troupes suisses au service des Provinces-Unies, il écrivit de nombreux ouvrages dont la liste est dans le dictionnaire de Van der Aa, t. 8, p. 194-199. Il mourut le 2 septembre 1779. — Son frère aîné, Willem Van Haren, écrivit des poésies et des pamphlets contre la France, surtout pendant la guerre de la Succession d'Autriche : sur celui-ci, v. chapitre XXIII (instruction de Saint-Contest).

4. Gérard Arnoud Hasselaer, né à Amsterdam en 1698 : plusieurs fois bourgmestre de sa ville natale, l'un des directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, il sera envoyé en 1750 en Angleterre pour traiter de questions commerciales : il mourut le 12 juillet 1766. — V. les dictionnaires de Kok, t. 19-20, p. 467, et de Van der Aa, t. 8, p. 260.

sont nommés par les Etats-Généraux des Provinces-Unies pour assister aux conférences. Les trois premiers sont gens de naissance et le quatrième est d'une famille patricienne d'Amsterdam. Ils sont tous totalement dévoués au stathouder. On a déjà parlé du comte de Bentinck et de la manière dont on pourroit s'y prendre pour en tirer peut-être quelque parti. Il ne reste qu'à ajouter ici ce qu'on croit savoir du caractère et des sentiments de ses trois collègues [1].

Le baron de Catwick est de la maison de Wassenaer et du corps des nobles de Hollande. C'est un homme assez instruit quoiqu'avec des talents médiocres. Il est peu sociable et fort silencieux, extrêmement lié au comte de Bentinck, dont il suivra vraisemblablement les principes et les conseils.

Le sieur Van Haren est un gentilhomme frison, député de sa province au Conseil d'état des Provinces-Unies. Il a beaucoup d'esprit et de connaissances et il s'exprime avec dignité et agrément. Il n'est pas d'un caractère à se laisser gouverner par ses collègues, et il ne seroit pas impossible qu'il eût seul le véritable secret du stathouder et que ce prince l'eût choisi pour l'opposer au comte de Bentinck dans les choses où celui-ci, altier et indocile, ne voudroit pas se conformer assez exactement aux instructions et aux ordres qui lui seroient envoyés.

Le sieur Hasselaer est conseiller échevin d'Amsterdam et allié aux familles qui ont depuis longtemps le crédit dominant dans cette ville principale. Ainsi, quelque dévouement qu'on lui ait supposé jusqu'à présent pour le stathouder, il y a lieu de penser qu'il ne voudroit pas que l'autorité de ce prince devînt assez absolue pour détruire celle de la magistrature d'Amsterdam, dont le sieur Hasselaer est membre et dont sa famille occupe les premiers emplois. Les entreprises du stathouder depuis son élévation et le projet qu'il paraît avoir formé de se rendre en quelque sorte souverain des Provinces-

1. Il y eut un cinquième délégué hollandais, Jean, baron de Borssele, noble de l'amirauté de Zélande, l'un des directeurs de la Compagnie des Indes Orientales : il fut envoyé, disait-on, pour soutenir les intérêts particuliers du stathouder. — V. le dictionnaire de Kok, t. 7-8, p. 823.

Unies ont déjà trouvé des oppositions de la part des Amsterdamois, et ceux d'entre eux, qui ont peut-être contribué à la résurrection du stathoudérat, se seroient bien gardés de s'y prêter s'ils avoient prévu l'abus que le prince de Nassau voudroit en faire. Il est donc assez vraisemblable que le sieur Hasselaer pensera à cet égard comme ses maîtres immédiats, les régents d'Amsterdam, et il est hors de doute qu'ils lui auront donné des instructions secrètes et particulières, qui peut-être même auront été concertées avec les républicains, qui formoient dans la province de Hollande la tête de l'ancien gouvernement. C'est ce que le comte de Saint-Séverin doit tâcher de démêler en gagnant, s'il est possible, la confiance de ce Hollandais, qui passe pour avoir de l'esprit et des connaissances et pour être d'une société plus facile et d'une conversation plus légère que ne le sont communément les gens de sa nation. Si le comte de Saint-Séverin s'apercevoit, par les discours et les démarches du sieur Hasselaer, que le goût de la liberté n'est pas si totalement anéanti en Hollande qu'il n'y eût encore des républicains assez courageux pour entreprendre de secouer, ou du moins de rendre moins onéreux, le joug du stathouder, il pourra faire entendre à ce ministre que le roi, rempli de discernement et d'équité, n'a jamais confondu dans la République les zélés patriotes avec les antagonistes et que Sa Majesté, persuadée des bonnes intentions des premiers, seroit toujours disposée à leur donner des marques de son affection, lorsqu'ils voudroient efficacement concourir à la pacification et au rétablissement de la plus parfaite union entre la France et les Provinces-Unies [1].

6° Ministres de Gênes et de Modène. — Le comte de Saint-Séverin doit s'attendre que le[s] ministre[s] [2] de Gênes [3] et de Modène [4] le fatigueront sans cesse par des propositions quel-

1. Saint-Séverin n'eut pas à faire usage de cette partie de ses instructions : v. la notice.

2. Dans le texte, on lit : *le ministre.*

3. Le ministre de Gênes fut le marquis Francois Marie Doria, envoyé extraordinaire en France de 1742 à 1744. Il signe d'Oria.

4. Le ministre du duc de Modène fut le conseiller d'état et colonel de Cioja des Forges, comte de Monzone : il fut chargé d'affaires en France en 1740,

quefois fort singulières et peu compatibles avec les événements passés et les circonstances présentes. Et, pour le prévenir d'avance sur ce qui fera la matière de leurs sollicitations, on joint ici deux mémoires [1] qui contiennent une partie des prétentions que ces deux puissances voudroient faire valoir. Il faudra que le plénipotentiaire du roi s'arme de patience pour écouter tranquillement les lamentations et les instances de ces deux ministres. L'état malheureux, dans lequel leurs maîtres gémissent depuis longtemps, semble exiger cette condescendance et, s'il n'est pas possible de leur procurer la satisfaction qu'ils souhaiteroient, il sera au moins convenable et nécessaire de paraître les plaindre et entrer dans leurs vues. Le roi se fera toujours un principe de protéger et de secourir ses alliés, et Sa Majesté en donne les preuves les plus éclatantes, surtout par rapport aux Gênois, puisque c'est Elle seule qui les soutient depuis leur dernière révolution [2], cette infortunée république étant presque abandonnée par l'Espagne. Cependant il y auroit de l'inconvénient à laisser croire que le roi considère le rétablissement des Gênois et du duc de Modène comme un objet qui regarde uniquement Sa Majesté. Les ennemis de la France et l'Espagne même ne manqueroient pas de s'en prévaloir, et la générosité du roi tourneroit entièrement à son préjudice. C'est la porter au plus haut point que d'offrir la restitution de tous les Pays-Bas en faveur de ces deux alliés.

Outre les plénipotentiaires des puissances belligérantes, il y aura peut-être quelques autres ministres qui, suivant la tournure que les conférences prendront, pourront y être admis. Tels sont les ministres de Lisbonne, de Berlin et de Dresde. Il est certain que les rois de Portugal, de Prusse et de Pologne [3] ont ambitionné de jouer le rôle de médiateur

1743 et 1748 et ministre plénipotentiaire en 1749. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 469, f° 327, Saint-Séverin à Puyzieulx, 22 mai 1748: — *Recueil des Instructions, Gênes-Modène-Florence*, p. 386.

1. Ce sont probablement les mêmes que ceux qui avaient été donnés déjà à Du Theil : v. ci-dessus.

2. Du 5 au 10 décembre 1747.

3. Jean VI de Portugal, Frédéric II de Prusse et Auguste III de Saxe-Pologne.

dans la pacification générale. Mais c'est sur quoi il faut entrer ici dans quelque détail.

Portugal. — Immédiatement après la mort du roi d'Espagne Philippe V, la cour de Lisbonne voulut profiter de l'intimité et de la confiance, qui parurent s'établir entre elle et la cour de Madrid, pour se procurer la médiation [1]. Le ministre du roi [2] adopta cette idée dans la vue de plaire au nouveau gouvernement [3] en Espagne, et Sa Majesté consentit d'accepter d'autant plus aisément le roi de Portugal pour médiateur qu'il y avoit déjà eu quelques démarches faites de la part de la France avant la mort de Philippe V.

Rien, depuis cette époque, n'a obligé le roi à changer de sentiment, et la cour de Madrid persiste d'ailleurs dans ses premières vues à cet égard.

Il s'agit de savoir si l'Angleterre et ses alliés voudront admettre cette médiation. La cour de Vienne l'avoit recherchée, il y a quelque temps, dans l'espérance de conclure par ce moyen une paix particulière avec l'Espagne. Mais, la négociation n'ayant pas réussi, il est fort vraisemblable que la reine de Hongrie n'aura plus la même confiance dans les intentions du Portugal. D'ailleurs les nouvelles de Londres assurent que les Anglais affectent de jeter une sorte de ridicule sur cette médiation, soit par rapport au peu de considération et d'influence que la cour de Lisbonne a dans les affaires générales de l'Europe, soit à cause de l'extrême vieillesse de Don Louis da Cuñha [4] que Sa Majesté Portugaise destine à remplir les fonctions de médiateur. Enfin les Etats-Généraux des Provinces-Unies, dans la réponse qu'ils ont faite aux déclarations du roi des 17 avril et 27 septembre dernier, se sont expliqués

1. Sur cette politique portugaise, v. *Recueil des Instructions, Portugal*, p. 287 : — *Idem, Espagne*, t. III, p. 249-250 : — Zévort, *Le marquis d'Argenson et le ministère des affaires étrangères du 18 novembre 1744 au 10 janvier 1747*, Paris, 1880, in-8°, p. 211.

2. Vauréal, évêque de Rennes, ambassadeur à Madrid.

3. Celui de Ferdinand VI, marié à une princesse portugaise.

4. Don Luis da Cuñha, né le 25 janvier 1662, fut ambassadeur à Londres, à Madrid, à Paris, et plénipotentiaire portugais à Utrecht : il mourut à Paris le 9 octobre 1749. — V. *Diccionario bibliographico portuguez*, t. V, p. 282.

de façon à ne laisser aucun doute sur le peu d'envie qu'ils ont de cette médiation [1].

C'est à la cour de Lisbonne à vaincre la répugnance que nos ennemis témoignent à cet égard. Le roi, en acceptant le Portugal pour médiateur, ne s'est point engagé à forcer les autres puissances de se conformer à son exemple. Le marquis de Puyzieulx ne l'a point dissimulé à Don Louis en l'avertissant de prendre en cette occasion les mesures qu'il jugeroit convenables. Si elles opèrent le consentement des principales parties belligérantes et si, en conséquence, ce ministre se conduit avec l'impartialité qui doit faire le caractère essentiel d'un médiateur, le comte de Saint-Séverin ne pourra lui marquer trop d'attention. Le sieur Da Cuñha n'est pas exempt de présomption et de vanité, [mais] [2] il est sensible aux égards et à l'amitié qu'on lui témoigne. Son grand âge peut d'ailleurs autoriser toutes les prévenances que le comte de Saint-Séverin aura pour lui, sans cependant déroger en rien à la dignité de plénipotentiaire du roi.

Mais, si Don Louis da Cuñha, se livrant à ses anciens préjugés, se conduisoit avec une préférence marquée en faveur des ennemis de Sa Majesté, il n'y aura nul inconvénient à lui faire entendre que le roi pourroit se déterminer, sinon à rejeter authentiquement la médiation de sa cour, au moins à demander le rappel du ministre qui l'exerceroit avec partialité et mauvaise intention. Au reste, cet article, sur lequel Don Louis a déjà été suffisamment prévenu par le marquis de Puyzieulx, demandera d'être traité avec la plus grande circonspection et sagesse, parce qu'il seroit également désagréable et dangereux d'être obligé d'en venir à de pareilles extrémités.

Prusse. — Quant au roi de Prusse, il est certain que, s'il vouloit efficacement rétablir la tranquillité en Europe et jouer un grand rôle dans la pacification, il ne tiendroit qu'à lui. Il en a été sollicité vainement, et toutes les propositions, qui lui

1. *Correspondance de Hollande*, t. 464, f°s 319 ou 343, déclaration du 17 avril 1747 : — t. 465, f°s 431 ou 451, déclaration du 27 septembre 1747 : — t. 466, f° 201, réponse des Etats-Généraux, 7 novembre 1747.

2. Mot rétabli.

ont été faites à cet égard par la France, lui ont paru suspectes [1]. Il avoit un moyen bien simple de parvenir à ce grand objet : c'étoit d'offrir sa médiation et d'accompagner l'offre qu'il en auroit fait de quelques démonstrations assez importantes, soit contre la reine de Hongrie, soit contre le roi d'Angleterre, soit contre la Hollande, pour persuader à ces puissances qu'il falloit qu'elles finissent la guerre.

De toutes les démonstrations que ce prince auroit pu faire sans courir le moindre risque, celles qui auroient menacé les états d'Hanovre auroient été sans doute les plus efficaces. Le roi d'Angleterre aime la guerre parce qu'il hait la France, et d'ailleurs sa passion pour l'argent est flattée par les subsides prodigieux que le parlement de la Grande-Bretagne lui fournit et par la complaisance qu'ont les Anglais de payer les troupes hanovriennes [2]. Ce prince, en sa qualité de roi, n'a rien à craindre et tout à espérer de la continuation de la guerre. Mais, comme électeur, il désireroit bientôt la paix s'il voyait ses états d'Allemagne menacés d'une invasion. Le roi de Prusse pourroit d'autant plus sûrement lui en faire la peur que Sa Majesté Prussienne, depuis son dernier traité avec la Suède [3], n'a rien à redouter de la Russsie. Mais il faudroit que ce prince fût lui-même pénétré de cette vérité, et on entreprendroit inutilement de lui persuader ce qui n'entrera pas dans le système politique qu'il a embrassé et qu'il suit avec art et persévérance.

Il y a cependant une circonstance dont il ne sera pas inutile que le comte de Saint-Séverin soit instruit,

On sait que le stathouder des Provinces-Unies a fait déclarer au roi de Prusse que cette République et lui, prince de Nassau, désiroient sincèrement la paix, que les Etats-Généraux, qui jusqu'à présent n'avoient fait que repousser la force

1. V. *Recueil des Instructions..., Prusse,* passim. — Au mois d'octobre 1747, Saint-Séverin a composé un mémoire à ce sujet : *Correspondance de Hollande*, t. 467, f°s 172 et sq.

2. Employées dans les Pays-Bas contre les armées françaises.

3. Traité du 29 mai 1747 : la Suède et la Prusse se garantissent mutuellement leurs possessions : en cas d'attaque, la première fournira 9.000 hommes et la seconde 6.000 : le traité est valable pendant dix ans.

par la force, étoient disposés à se prêter à un accommodement, pourvu qu'ils y trouvassent décence pour le présent et sûreté pour l'avenir, et que le stathouder, rempli de confiance dans les lumières de Sa Majesté Prussienne, la supplioit de l'aider de ses conseils dans une conjoncture si critique.

C'est le comte de Gronsfeldt [1], que le prince de Nassau avoit envoyé à Berlin, qui a donné ces assurances, auxquelles le roi de Prusse a répondu qu'il seroit charmé de contribuer par sa médiation au repos des Provinces-Unies, mais qu'il falloit que la République s'entendît avec l'Angleterre sur les propositions à faire à la France.

Il est à remarquer que Sa Majesté Prussienne a fait communiquer sur le champ au marquis de Puyzieulx et au sieur de Valori [2] les insinuations du comte de Gronsfeldt et que, dans le compte que le baron de Chambrier [3] en rendit au marquis de Puyzieulx, il fit sentir que le roi de Prusse ne demandoit pas mieux que d'offrir sa médiation, mais que ce prince vouloit savoir auparavant quel étoit à cet égard le sentiment de Sa Majesté. Il fut répondu au sieur le Chambrier que le roi avoit toujours désiré que la médiation fût déférée au roi de Prusse. Que les démarches, que Sa Majesté avoit fait faire à Berlin en différents temps, ne laissoient aucun doute à cet égard, quoiqu'elles n'eussent produit aucun effet. Que le roi étoit toujours dans les mêmes sentiments. Mais qu'on croyoit devoir avertir Sa Majesté Prussienne que la médiation du Portugal étoit déjà acceptée par plusieurs des

1. Bertram Philip Sigismund Albrecht, comte de Gronsfeld, né le 19 novembre 1715, mort le 14 novembre 1772: c'est en novembre 1747 qu'il avait été envoyé auprès de Frédéric en mission extraordinaire. — V. *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. III, col. 504: — Cf. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 17, f° 387, Nouvelles de Hollande, 19 juin 1758: — *Correspondance de Hollande*, t. 522, f°s 71 et sq. et 76, — et t. 524, f° 178 v°, portraits par Breteuil et Desnoyers, en 1769 et 1772.

2. Guy Louis Henri, marquis de Valory, (1692-1774), ambassadeur de France à Berlin: v. la notice détaillée qui lui est consacrée dans *Recueil des Instructions..., Prusse*, p. 351.

3. Jean Chambrier (1686-1751), né à Neufchâtel dont son père était gouverneur, fut successivement agent de la Prusse (22 mars 1721), puis ministre (17 avril 1722) en France où il resta jusqu'à sa mort. Il est souvent question de lui dans le *Recueil des Instructions..., Prusse*, passim.

puissances belligérantes. Que c'étoit à ce prince à examiner s'il lui convenoit, dans ces circonstances, de se proposer pour médiateur, et que, s'il s'y déterminoit, le roi en seroit fort aise. Mais qu'on ne pouvoit s'empêcher de lui répéter que le roi, son maître, n'y parviendroit pas facilement, à moins qu'il ne fût déterminé à faire quelques démarches capables [d'en imposer] [1].

Lorsque le sieur le Chambrier entendit nommer le Portugal, son embarras fut trop marqué pour ne pas déceler tout le déplaisir qu'il en ressentoit.

Depuis ce temps-là le roi de Prusse a paru laisser tomber toute idée de devenir médiateur et être fort éloigné d'envoyer un ministre aux conférences d'Aix la Chapelle, quoi qu'il en ait été vivement sollicité par le roi en différents temps. On ne sait pas si ce prince a changé de système : on ne peut pas douter qu'il n'en ait un, mais il le garde pour lui seul : il le développera peut-être à mesure que les circonstances lui paraîtront plus ou moins favorables.

Quoi qu'il en soit, le comte de Saint-Séverin ne sauroit mieux faire que de vivre dans la plus parfaite intelligence avec le ministre du roi de Prusse, supposé qu'il en envoie un aux conférences [2]. Mais il évitera cependant de s'y livrer trop aveuglément, et il faudra que le comte de Saint-Séverin, avant que de marquer au ministre prussien une certaine confiance, approfondisse le plus sûrement qu'il sera possible les vues, le système et les intentions du roi son maître.

Il est bon d'informer le comte de Saint-Séverin que Sa Majesté Prussienne a fait déclarer, au mois de novembre dernier [3], aux Etats-Généraux qu'ils devoient se désabuser des fausses espérances qu'ils paraissoient avoir conçues de quelque secours de sa part. Qu'il persistoit dans la résolution invariable d'observer la plus exacte neutralité, à moins que quelque puis-

1. Mots rétablis.

2. Le Chambellan Ammon, ministre prussien à La Haye, alla à Aix la Chapelle, non pas à titre officiel, mais sous prétexte de prendre les eaux pour rétablir sa santé : il n'y joua d'ailleurs aucun rôle.

3. Lors de la mission du comte de Gronsfeld : v. ci-dessus.

sance ne l'attaquât directement ou n'entreprît de troubler le repos de l'Empire.

Il y a un article qui intéresse personnellement ce prince et dont il a vivement souhaité autrefois que le roi fît une condition de la paix : c'est la garantie de la Silésie. Cette stipulation ne souffriroit aucune difficulté de la part du roi et de ses alliés. L'Angleterre ne feroit que ratifier de nouveau un engagement qu'elle a déjà contracté [1], et le stathouder n'auroit vraisemblablement pas la même répugnance que l'ancien gouvernement des Provinces-Unies a constamment marqué pour cette garantie. Mais la cour de Vienne verroit avec une extrême peine le roi de Prusse établir encore plus solidement sa possession et son droit sur une province que la reine de Hongrie désirera toujours de recouvrer.

On observera ici à ce sujet que les notes, qui furent remises au général Ligonier au mois de juillet dernier, ayant été communiquées par l'Angleterre à la cour de Vienne et la reine de Hongrie y ayant vu un article contenant la garantie de la Silésie en faveur du roi de Prusse, elle en fit porter les plaintes les plus amères par le comte de Loos [2], alléguant que, dans les propositions de paix qu'on avoit fait passer à Vienne par le canal de la cour de Dresde, il n'avoit jamais été question d'un pareil article. On répondit au ministre saxon que la France n'étoit entrée à cet égard dans aucun engagement formel et que, si le roi traitoit avec la reine de Hongrie, il n'exigeroit pas d'elle une stipulation qu'il sentoit parfaitement ne pas convevenir au système politique de cette princesse. Mais que, lorsque Sa Majesté négocieroit avec les Anglais et les autres alliés, Elle ne balanceroit pas à mettre sur le tapis la proposition de cette garantie et la soutiendroit.

1. En particulier, au traité de Worms du 13 septembre 1743.

2. Jean Adolphe, comte de Loss, né le 20 juin 1690 : après avoir été ambassadeur à Londres et à Munich, il fut envoyé par la cour de Dresde à Paris, où il signa le traité du 21 août 1746 entre la France et la Saxe. Il fut relevé de ses fonctions au mois d'août 1753, quitta la France en octobre, et mourut le 29 août 1759. — V *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 19, p. 215 : — C. Stryiensky, *La mère des trois derniers Bourbons, Marie-Josèphe de Saxe*, Paris, 1902, in-8, passim.

Saxe. — Il reste à parler de la cour de Saxe et de ce qui s'est passé par son entremise entre le France et la cour de Vienne [1].

Dès le commencement de l'année 1744, la cour de Saxe fit faire à plusieurs ministres du roi et en différents endroits des insinuations dont l'objet était la médiation du roi de Pologne pour ménager une réconciliation entre Sa Majesté et la reine de Hongrie. Mais il fut aisé de sentir qu'à supposer même vérité et droiture dans les intentions des cours de Vienne et de Saxe leur but étoit d'engager le roi à abandonner totalement le roi de Prusse à leur ressentiment.

La cour de Saxe renouvela les mêmes démarches à la fin de 1745, et il y eut une négociation entamée à Dresde entre le comte de Vaulgrenant [2] et le comte de Harrach [3] : mais elle n'eut aucune suite.

Enfin, pendant le séjour que le duc de Richelieu fit au mois de janvier dernier [4] à la cour du roi de Pologne. il y eut entre lui

1. Sur les négociations de paix engagées par l'entremise de la cour de Dresde de 1744 à 1748, v. *Correspondance de Saxe*, t. 30, pour l'année 1744 : — t. 31-33, pour la mission de Vaulgrenant, 1745, mars et mois suivants : — t. 36 et 37, pour celle de Richelieu, depuis décembre 1746. — Cf. Zévort, *Le marquis d'Argenson et le ministère des affaires étrangères du 18 novembre 1744 au 10 janvier 1747*, Paris, 1880, in-8°, chap. III.

Le comte de Loss était à Paris l'intermédiaire entre la France et l'Autriche. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 467, f° 102, Propositions de la cour de Vienne que le comte de Loos a lues au marquis de Puyzieulx le 15 janvier 1748 et que le marquis de Puyzieulx a écrit de mémoire, avec les observations qu'il a faites verbalement au comte de Loos.

2. François Marie de Villers La Faye, baron, puis comte de Vaulgrenant, né le 2 avril 1699, fut ambassadeur à Turin (1732-1734), en Espagne (1734 et 1748), en Russie (1738), en Saxe (1745). Ce fut, suivant le marquis d'Argenson, un des meilleurs diplomates de son époque. Il mourut en 1774. — V. *Recueil des Instructions..., Espagne*, t. II, et surtout t. III : — *Idem..., Savoie-Sardaigne*, t. I, p. 363 et sq. : — *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye-Desbois, article Villers La Faye.

3. Ferdinand Bonaventure, comte de Harrach, né le 11 avril 1708, était le fils de l'ancien ambassadeur autrichien à Madrid. Désigné pour assister aux conférences de Bréda, il arriva dans cette ville en octobre 1746 et fut rappelé au mois d'août 1747. Il ne fut pas envoyé à Aix la Chapelle, où vint le comte de Kaunitz-Rittberg : il mourut à Vienne le 28 janvier 1778. — V. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 10, p. 632.

4. Janvier 1747, et non 1748, comme on pourrait le croire.

Louis François Armand Du Plessis, duc de Richelieu, né le 31 mars 1696, avait débuté dans la diplomatie par une ambassade à Vienne en 1725. Il

et le comte de Brühl [1] des ouvertures faites de part et d'autre relativement au rétablissement de la paix, et il ne fut cette fois-là nullement question du roi de Prusse [2].

On ne finiroit point si on vouloit détailler toutes les circonstances et la suite de ces différentes négociations. Il suffit de dire qu'elles n'ont jamais eu de consistance solide et qu'elles ont toutes abouti à des idées générales et à des propositions vagues de la part de la cour de Vienne, et l'on se contentera, pour mettre le comte de Saint-Séverin exactement au fait de tout ce qui a rapport à cet objet, de joindre ici quelques écrits qui ont été fournis réciproquement et qui ont toujours passé par le canal des ministres saxons.

Il ne faut pas omettre d'avertir le plénipotentiaire du roi que cette dernière [3] négociation a été confiée en entier à l'Espagne et en partie au roi de Prusse pour tranquilliser ce prince qui, ne sachant pas le fond de l'affaire et se défiant de tout ce qui passoit par la cour de Saxe, s'étoit imaginé qu'on traitoit quelque chose directement contre lui.

Il s'ensuit de tout ce qu'on vient d'exposer que le roi de Pologne et son premier ministre ont désiré d'être les médiateurs de la paix, et il est hors de doute qu'ils le désirent encore. Mais la cour de Madrid a déclaré à l'évêque de Rennes [4] que cette médiation ne convenoit nullement aux deux couronnes et que le roi d'Espagne n'en vouloit pas. Le roi ne la rejettera point et tiendra à cet égard une conduite purement passive en témoignant que Sa Majesté l'accepteroit volontiers si les autres puissances intéressées dans la guerre vouloient l'accepter. C'est dans cet esprit que le comte de Saint-Séverin aura à s'expliquer, si on le met dans la nécessité de parler sur ce sujet.

avait ensuite combattu pendant les guerres des Successions de Pologne et d'Autriche, délivré Gênes, et il obtint le titre de maréchal de France le 11 octobre 1748. Après une existence très agitée, il mourut le 8 avril 1788.

1. Heinrich von Brühl, né le 13 août 1700, devint premier ministre en Saxe en 1746 et eut une énorme influence sur Auguste III : il mourut le 28 octobre 1763. — V. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 3, p. 111-117.

2. Il s'agissait alors du mariage de la princesse Marie Josèphe de Saxe avec le Dauphin.

3. Celle du duc de Richelieu.

4. Vauréal, ambassadeur de France à Madrid : v. ci-dessus.

La cour de Saxe ayant fait recommander au roi une ancienne prétention qu'elle réclame sur la supériorité territoriale de la ville d'Erfurt, on joint ici un mémoire [1] que le comte de Loos a remis sur ce sujet. Il n'est pas à présumer que cette discussion particulière entre dans les délibérations qui feront la matière des conférences : mais il sera bon que le comte de Saint-Séverin ne laisse pas ignorer aux ministres de Saxe, qui pourroient lui en parler [2], qu'il a ordre du roi de s'intéresser à cette affaire conformément aux vues du roi de Pologne.

Armistice. — Il y a un point important sur lequel il est essentiel que le plénipotentiaire du roi soit prévenu des intentions de Sa Majesté. On pourra peut-être lui proposer une convention préliminaire pour établir une suspension d'armes. Si cet armistice devoit être général, tant par terre que par mer, en Europe et dans les Indes, soit Orientales, soit Occidentales, en laissant les choses dans l'état où elles sont actuellement, il semble qu'il n'y auroit point d'inconvénient à l'accepter, et le roi ne feroit aucune difficulté de s'y prêter, à moins que quelque événement imprévu n'eût opéré un changement considérable dans les affaires générales et dans celles de Sa Majesté en particulier. Cependant, comme un armistice, tel qu'on vient de l'indiquer, ne dispenseroit pas la France d'être toujours également armée, il seroit à souhaiter qu'on pût convenir en même temps d'un terme court et limité, pendant lequel on s'engageroit réciproquement de part et d'autre à consommer le grand ouvrage de la pacification. C'est à quoi un médiateur, impartial, ami du bien public et de sa propre gloire, pourroit contribuer avec succès, pour peu que les principales puissances intéressées dans la guerre pensassent sérieusement à y mettre fin.

Le comte de Saint-Séverin comprendra aisément que, quelques détaillées que soient les instructions contenues dans ce mémoire, il y a encore un grand nombre de particularités dont il devra prendre connaissance par lui-même lorsqu'il sera

1. *Correspondance de Hollande*, t. 467, f° 149.
2. Il n'y eut pas de plénipotentiaire saxon à Aix la Chapelle.

rendu au lieu destiné pour les conférences. Si, après qu'il aura bien examiné et reconnu le terrain, il a lieu de juger avec quelque certitude que les intentions des ennemis de la France sont telles qu'il n'y a rien à en espérer pour une prompte et solide pacification, il pourra se déterminer à déclarer à leurs ministres que le roi est toujours disposé à entrer en négociation sur le pied des propositions et des offres que Sa Majesté a fait faire à différentes reprises depuis le commencement de la guerre, mais auxquelles Elle a cru cependant devoir faire quelques changements proportionnés aux circonstances et aux événements. Il expliquera ensuite à quelles conditions le roi veut bien consentir à une conciliation générale et il produira le plan de pacification [1], qui sera joint à ces instructions. Enfin il fixera un terme dans lequel il exigera de l'Angleterre et de ses alliés une réponse claire et précise. Mais, s'il voit ensuite qu'on cherche à éluder cette réponse ou qu'elle n'est pas telle que Sa Majesté auroit droit de l'attendre, il déclarera formellement au nom du roi que toutes offres ou propositions précédemment faites de la part de Sa Majesté doivent être regardées comme non avenues et de nul effet, et qu'Elle se réserve toute liberté d'expliquer ultérieurement ses vues, lorsque l'on voudra sincèrement et efficacement travailler au rétablissement de la paix.

Cette déclaration étant faite, le comte de Saint-Séverin, affectant la plus grande indifférence pour les affaires, ne paraîtra s'occuper que des amusements de la société, et, sur le compte qu'il rendra au roi de la situation des choses et des esprits, Sa Majesté pourra se déterminer à envoyer à Berlin un ministre de confiance pour informer le roi de Prusse de tout ce qui se sera passé et soumettre au jugement et à l'arbitrage de ce prince les procédés et la mauvaise volonté des ennemis de la France.

On ne prescrira ici rien au plénipotentiaire du roi touchant le cérémonial qui s'observera aux conférences d'Aix. Tout ce qui aura rapport à cet objet se constatera suivant les usages

1. Il a été question déjà de ce projet dans les instructions précédentes.

ou se trouve déjà réglé par ce qui a été établi et suivi dans de semblables occasions.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE DE SAINT-SÉVERIN D'ARAGON, CHEVALIER NOMMÉ DES ORDRES DU ROI, RETOURNANT A AIX LA CHAPELLE EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DE SA MAJESTÉ AUX CONFÉRENCES ÉTABLIES DANS CETTE VILLE POUR PARVENIR AU RÉTABLISSEMENT D'UNE PAIX GÉNÉRALE, VERSAILLES, LE 17 JUIN 1748.

Correspondance de Hollande, t. 470, f°s 105-112, minute.

Le sieur comte de Saint-Séverin a si parfaitement rempli les intentions du roi et justifié la confiance de Sa Majesté dans le cours de la négociation importante dont Elle l'a chargé qu'Elle ne peut que bien augurer du succès entier d'un ouvrage si heureusement commencé, Elle s'attend que, par les nouvelles preuves qu'il lui donnera de son zèle et de ses talents, il méritera de plus en plus de recevoir de Sa Majesté des témoignages distingués de l'estime et de la bienveillance dont Elle l'honore et de la satisfaction qu'Elle a de ses services.

La mission du comte de Saint-Séverin doit avoir désormais pour objet la formation du traité de paix définitif, dont les articles préliminaires, signés le 30 du mois d'avril dernier [1], seront la base. Le roi souhaite que cette grande affaire puisse être incessamment consommée et sans la formalité aussi fastueuse qu'inutile d'un congrès général.

Si les puissances, qui prendront part au traité définitif, sont animées d'un désir sincère de donner sans délai au rétablissement du repos public une consistance solide, elles se prêteront au seul moyen d'y parvenir. Il ne s'agira que de reprendre uniquement les mêmes articles, qui ont déjà été signés et ratifiés, et de les rédiger dans une forme plus précise et plus claire, de façon qu'ils ne puissent point être susceptibles de plusieurs

1. Sur la signature des articles préliminaires et les ratifications successives, dont il est question ci-après, v. *Correspondance de Hollande*, t. 468 à 470, passim, et les instructions précédentes.

sens ou d'interprétations arbitraires. Il est certain que la négociation pourroit être prolongée pendant plusieurs années, si chaque puissance étoit autorisée à faire insérer dans le traité des articles particuliers sur ce qui concerne leurs intérêts. On préviendra cet inconvénient en observant à cet égard la même méthode qui a été observée pour les préliminaires, c'est à-dire en renvoyant à l'examen d'un congrès toutes les affaires contentieuses qui ne regardent pas directement le bien public et qui sont indépendantes de la conciliation générale. Telles sont [1] les prétentions de l'électeur palatin, les différends touchant les enclaves du Hainaut, l'abbaye de Saint-Hubert et les bureaux nouvellement établis dans les Pays-Bas, les discussions entre les cours de Madrid et de Vienne par rapport à la Toison d'or [2]. Ces affaires particulières doivent être traitées pour la plupart de cour à cour, et ce n'est que dans le cas où elles se trouveroient arrangées avant la signature du traité définitif qu'on pourroit les y insérer. Il faudra cependant ne rien négliger pour terminer sans délai et pour faire entrer dans le traité définitif l'affaire concernant l'indépendance de l'abbaye de Saint-Hubert et les bureaux établis de Falmigneul [3] et autres, sous-entendus sous la dénomination de bureaux nouvellement établis.

Pour donner une idée plus juste au comte de Saint-Séverin des intentions du roi sur ce sujet, Sa Majesté fait joindre à cette instruction un projet de traité définitif [4], dans lequel on ne fait entrer que les articles principaux qu'il s'agit de constater et ceux qui sont d'usage et de style.

Sa Majesté fait remettre en même temps au comte de Saint-Séverin quelques observations [5] sur chacun des articles préliminaires. Elles dispensent d'entrer ici dans aucun détail sur

1. Il a été déjà question de toutes ces affaires particulières ci-dessus.

2. L'Espagne prétendait avoir le droit exclusif de créer les chevaliers de la Toison d'or : son plénipotentiaire à Aix la Chapelle, n'ayant pas eu satisfaction sur ce point, formula une protestation officielle lors de la conclusion du traité.

3. Peut-être s'agit-il du village de Familleureux, dans le Hainaut belge, canton de Charleroi, non loin de Seneffe.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 470, f°s 113 et sq.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 470, f°s 122 et sq.

les objets qui en font la matière, et l'on va se borner uniquement à traiter les points dont il n'est pas parlé dans ces observations.

Il n'est guère possible de fixer la conduite que le comte de Saint-Séverin aura à tenir avec le marquis de Sotomayor [1]. Elle dépendra du parti que prendra la cour de Madrid et des ordres qu'elle donnera en conséquence à son ministre. Mais le comte de Saint-Séverin, qui saura mieux que personne proportionner ses discours et ses démarches vis-à-vis du plénipotentiaire espagnol au besoin et à la diversité des circonstances, aura une extrême attention à examiner si celui-ci n'est pas chargé de suivre quelque négociation particulière [2], soit avec les Anglais, soit avec la cour de Vienne. Quoiqu'il en soit, le comte de Saint-Séverin ne cessera point de témoigner en toute occasion au marquis de Sotomayor le désir que le roi conserve toujours de vivre dans la plus parfaite intelligence avec Sa Majesté Catholique et d'appuyer par ses offices et son concours les justes prétentions de ce prince. Mais il ne dissimulera point au marquis de Sotomayor que le roi lui a cependant donné les ordres les plus précis de procéder sans délai à l'exécution des préliminaires.

Quoiqu'il ne doive point être question de rien stipuler dans le traité définitif touchant le lieu où le prince Edouard fera désormais sa résidence, il seroit cependant à souhaiter que le comte de Saint-Séverin pût obtenir une espèce de consentement au moins tacite de l'Angleterre au séjour de ce prince, soit en Suisse, soit à Genève [3]. Le comte de Saint-Séverin est déjà instruit des raisons qni empêchent le prince Edouard de retourner à Rome. Ce n'est pas que le roi ait besoin de ce consentement de l'Angleterre, puisque Sa Majesté n'est obligée par aucun traité à autre chose, par rapport à ce prince, qu'à ne lui donner aucun secours et à ne pas permettre qu'il demeure dans les états de Sa Majesté. Mais il seroit plus agréable pour

1. Représentant de l'Espagne à Aix la Chapelle: v. ci-dessus.
2. V. *Recueil des Instructions,... Espagne*, t. III.
3. Genève ne fait pas encore partie de la Suisse: depuis 1535, elle est une république indépendante, alliée du canton de Berne.

le roi de pouvoir prendre à cet égard les arrangements qui seront praticables et décents sans avoir à écouter, de la part de l'Angleterre, des représentations sur ce sujet. Il doit être fort indifférent aux Anglais que la maison de Stuart fasse sa résisidence en Suisse ou en Italie. Mais il ne le seroit point au roi de voir qu'on voulût exiger de Sa Majesté au-delà des engagements qu'Elle a contractés, et Elle sauroit beaucoup de gré à la cour de Londres de s'en rapporter totalement sur ce point à la bonne foi et à la droiture des intentions de Sa Majesté.

On ajoutera seulement ici quelques réflexions par rapport aux restitutions ou cessions réciproques qui doivent être faites de part et d'autre. Si l'Angleterre veut ne pas différer à rendre au roi le Cap Breton, il faut qu'elle donne incessamment des ordres en conséquence, parce qu'il ne seroit plus temps après le mois d'août de faire partir les approvisionnements nécessaires pour cette île [1]. Il faudroit au moins que l'Angleterre consentît dès à présent que Sa Majesté y envoyât un commissaire qui pût prendre connaissance de l'état des lieux et qui, par le compte qu'il en rendroit, mît le ministre chargé du département de la marine [2] à portée de préparer d'avance les arrangements indispensables pour rentrer en possession du Cap Breton.

Quant au temps et à la manière d'évacuer de part et d'autre les pays qui doivent être cédés ou restitués, il n'est guère possible de former un plan fixe et déterminé sur tout ce qui concerne cet objet. Les observations ci-jointes ne présentent à cet égard que des idées assez générales. Mais le comte de Saint-Séverin ne risquera jamais rien en assurant aux plénipotentiaires des alliés que le roi suivra au moins dans une égale proportion tous les exemples qu'ils donneront à Sa Majesté sur ce qui a rapport aux évacuations des pays dont il s'agit. Toutes les puissances sont d'autant plus intéressées à exécuter au plus tôt ce qui a été réglé sur ce sujet par les préliminaires qu'elles sont pressées de réformer leurs trou-

1. L'instruction s'inspire ici de la lettre de Maurepas à Puyzieulx, 25 mai 1748 : *Correspondance de Hollande*, t. 469, f°s 369 et sq.
2. Le comte de Maurepas, depuis 1723.

pes[1] pour diminuer leurs dépenses, jouir du bénéfice de la paix et soulager les pays que le séjour d'armées si nombreuses achève de ruiner. Le sieur comte de Saint-Séverin tâchera d'être fidèlement informé des ordres qui peuvent avoir été envoyés aux troupes russes[2] et des mesures que l'on prend tant en Angleterre qu'en Hollande et à Vienne pour la réforme des troupes. On l'instruira d'ici exactement de tout ce que l'on apprendra qui sera relatif à ces divers objets.

Il n'est pas douteux que les ministres hollandais n'insistent fortement, dans la négociation qui précèdera le traité définitif, pour qu'on renouvelle et qu'on confirme dans tous ses points le traité de commerce de 1739. Mais il faut leur faire entendre que c'est là une affaire particulière qui ne peut et ne doit être traitée qu'entre le roi et les Etats-Généraux, et le comte de Saint-Séverin déclarera bien nettement à leurs plénipotentiaires qu'il faut, avant qu'on puisse entrer en matière sur cet article, que la république révoque purement et simplement les placards qu'elle a publiés depuis un an pour interdire à ses sujets tout commerce avec ceux du roi[3]. On doit se rappeler que, dans le temps même que les Etats-Généraux défendoient sous les peines les plus sévères toute correspondance avec la France, le roi, bien loin de suivre cet exemple, faisoit distribuer des passeports pour tous les bâtiments que les négociants hollandais vouloient envoyer dans les ports du royaume. C'est à ceux qui ont fait le mal à le réparer par la

1. Dans la *Correspondance de Hollande*, on trouve plusieurs états de réforme des troupes françaises.

2. Les troupes russes s'étaient mises en marche et étaient arrivées jusqu'en Bohême : cette question tient une grande place dans la correspondance avec Saint-Séverin. En juillet 1748, il fut fait un contre-projet de convention pour le renvoi des troupes russes, convention qui aurait été ajoutée au traité d'Aix la Chapelle : v. le texte dans *Correspondance de Hollande*, t. 471, f° 235.

3. Il s'agit surtout du placard du 11 décembre 1747, par lequel les Hollandais étaient autorisés à courir sus aux navires français. Le stathouder avait même délivré de nombreuses commissions dans ce but : *Correspondance de Hollande*, t. 476, f° 23, Chiquet à Puyzieulx, 2 janvier 1748. — Par contre, le 4 mars 1748, les Etats-Généraux avaient autorisé les commerçants hollandais à continuer, sous certaines conditions, de se servir des passeports délivrés par le roi et leur permettant de trafiquer en France : *Correspondance de Hollande*, t. 476, f° 189.

révocation absolue des placards en question. Il n'y a pas d'inconvénient que le sieur comte de Saint-Séverin fasse sentir que, quand même le roi voudroit bien se prêter à remettre en activité le traité de 1739, Sa Majesté ne pourroit se dispenser d'en supprimer l'article qui exempte les Hollandais du droit de quatre sols pour livre [1]. Le comte de Saint-Séverin en trouvera les justes raisons détaillées dans un mémoire [2] qui lui a été remis à ce sujet.

Le comte de Saint-Séverin est trop instruit de l'affection particulière dont le roi honore l'électeur palatin [3] pour n'être pas bien persuadé que Sa Majesté lui auroit beaucoup de gré des avantages qu'il trouveroit le moyen de procurer à ce jeune prince, qui a été l'allié le plus zélé et le plus fidèle de la France. Cependant, comme il n'est que trop vraisemblable qu'il ne sera pas possible d'obtenir quelque chose en faveur de cet électeur, il faudra bien se résoudre à ne pas faire mention de ce qui concerne ses intérêts. Mais il faudra que le comte de Saint-Séverin se conduise à cet égard de façon que ce prince puisse du moins être convaincu que, si le roi n'a pas pu lui procurer satisfaction, ce n'aura point été faute de zèle de la part du ministre de Sa Majesté.

Une des attentions les plus essentielles à avoir dans la rédaction des articles du traité définitif, ce sera de ne pas présenter l'établissement de Don Philippe en Italie comme l'équivalent des engagements auxquels l'Espagne se trouve obligée par les préliminaires, mais comme le prix de la générosité avec laquelle le roi restitue toutes ses conquêtes. En effet, si la cour de Madrid refusoit d'accéder à ce qui s'est fait, la cour de Vienne pourrroit en prendre prétexte de ne pas vouloir mettre l'infant en possession des duchés [4] qui lui ont été cédés, à moins qu'il ne soit bien constaté que cette cession a été faite et doit être exécutée indépendamment du parti auquel l'Espagne se déterminera.

1. Concession accordée au traité de Ryswick en 1697.
2. *Correspondance de Hollande*, t. 469, f°s 133 et sq., 10 mai 1748.
3. Voir instructions précédentes.
4. Ceux de Parme et de Plaisance.

Le comte de Saint-Séverin remarquera l'extension qu'on a donnée à l'article touchant l'amnistie générale et le pardon de tous ceux qui ont suivi l'un ou l'autre parti pendant la guerre. L'objet principal, que le roi a eu à cet égard, est de paraître, sans nommer les Ecossais partisans de la maison de Stuart, ne pas les abandonner entièrement et de se ménager une espèce de droit de faire demander, par la suite, la grâce de ceux qu'on voudroit continuer de persécuter en Angleterre[1]. C'est une intention secrète sur laquelle il est nécessaire que le comte de Saint-Séverin ne se laisse pas pénétrer.

Quant à la restitution des prisonniers, il devra faire dépendre la liberté des Hollandais qui sont en France de celle des matelots français qui sont en Angleterre[2].

On joint ici un mémoire au sujet d'un projet de neutralité qui devroit toujours être observée dans les Indes entre les nations de l'Europe qui font le commerce dans les autres trois parties du monde. L'Angleterre ne voudra peut-être pas et les Hollandais encore moins consentir à une pareille neutralité, ces derniers ayant sur nous une supériorité marquée dans les Indes Orientales par les grands et solides établissements qu'ils y ont[3]. Il n'y aura cependant pas d'inconvénient que le plénipotentiaire de Sa Majesté en fasse la proposition, non seulement pour les établissements respectifs que les puissances intéressées ont formés au delà du cap de Bonne-Espérance, mais aussi pour la côte occidentale d'Afrique, en stipulant cette neutralité depuis et au-delà du 18e degré de latitude septentrionale[4].

Toutes les compagnies de commerce de toutes les nations (si l'on en excepte celle de Hollande) donneroient volontiers les mains à une convention qui feroit pour toujours la sûreté de

1. Après l'échec de la tentative du prince Edouard en Ecosse, le duc de Cumberland avait fait régner dans ce pays une terreur sanglante.

2. Dès la signature des articles préliminaires, le comte de Bentinck avait réclamé avec instance au comte de Saint-Séverin la libération des troupes hollandaises prisonnières en France : *Correspondance de Hollande*, t. 469, passim.

3. Ceylan, les îles de la Sonde, etc.

4. Le 18e degré de latitude septentrionale passe dans la région de Portendick, port situé au nord de Saint-Louis du Sénégal, aux confins du Sahara.

leur navigation. Il ne s'agiroit que de persuader au gouvernement anglais qu'il y auroit dans cet arrangement un avantage réel pour sa nation. En effet la situation de l'île de France [1], dont le roi est en possession, met Sa Majesté en état de faire partir, quand Elle le veut et sans qu'on le sache, des secours pour les Indes au lieu que l'Angleterre ne sauroit avoir la même facilité.

On vient de dire que les Hollandais, qui ont les établissements les plus considérables dans les Indes Orientales, donneroient difficilement leur consentement à ce projet de neutralité perpétuelle. S'ils le refusent, on peut toujours traiter cette affaire avec les Anglais. Il est certain que, si les Hollandais se fussent concertés avec les Anglais dès le commencement de la guerre pour envahir nos colonies et nos comptoirs en ce pays-là, ils y auroient infailliblement réussi.

Le comte de Saint-Séverin sentira parfaitement que ce n'est ici qu'une idée dont on laisse à sa prudence et à son habileté le soin de faire l'usage qu'il jugera pouvoir être convenable et utile. D'ailleurs c'est une matière totalement étrangère aux articles préliminaires qui doivent servir de base au traité définitif.

Il verra aussi s'il ne lui seroit pas possible d'engager adroitement la cour de Turin à demander en mariage pour le duc de Savoie une de Mesdames filles du roi. Mais il conviendra de ne montrer aucun empressement marqué pour cette alliance, qui, dans le fond, seroit peu utile à la France et qui ne manqueroit pas d'inspirer de la jalousie et des défiances à la cour de Vienne.

Dans les conversations particulières que le comte de Saint-Séverin aura avec les ministres des Provinces-Unies il leur parlera avec toute la dignité, qu'il sait si parfaitement mettre dans tous ses discours et dans toutes ses démarches, de

1. Aujourd'hui île Maurice. Les colons français de l'île Bourbon ou de la Réunion en prirent possession en 1712. Grâce à Mahé de La Bourdonnais, cette île était devenue la « citadelle de la marine française dans l'Océan Indien ». En 1746, la flotte, créée par ce gouverneur, était allée au secours de Dupleix à Pondichéry et avait battu l'escadre anglaise.

l'insolence des écrivains hollandais et en particulier du nommé Rousset[1]. Il fera sentir combien une licence si scandaleuse est contraire aux premiers principes de l'ordre public et aux bienséances les plus communes et propre à entretenir un esprit d'aigreur et d'animosité entre les deux nations. Mais il évitera de demander aucune satisfaction en forme pour ne pas mettre le roi dans la nécessité de se faire à lui-même la justice qu'on lui auroit refusée.

Le roi autorise le comte de Saint-Séverin à déclarer au ministre d'Angleterre que Sa Majesté va faire détruire incessamment les fortifications qui ont été construites en dernier lieu à Dunkerque du côté de la mer.

Sa Majesté, informée des incommodités[2] et des dépenses auxquelles le séjour d'Aix la Chapelle expose les plénipotentiaires qui y sont assemblés, consentira volontiers à transférer les conférences, soit à Malines, soit partout ailleurs. Mais il sera nécessaire que ce changement soit préalablement concerté et convenu entre le comte de Saint-Séverin et les ministres des autres puissances. On observera seulement que, si le choix tombe sur Malines, il faudra y marquer d'avance un nombre suffisant de maisons décentes, au loyer desquelles on fixera un prix raisonnable[3] proportionnément à leur grandeur et à leur situation.

Le roi fait remettre au sieur comte de Saint-Séverin des pleins pouvoirs[4] avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté. Mais il n'aura aucun usage à en faire qu'autant que les ministres des autres prin-

1. Jean Rousset de Missy, né à Laon le 26 août 1686, passa en Hollande et acquit la confiance du stathouder pendant quelque temps : plus tard il se réfugia à Bruxelles où il mourut en 1762. Des extraits de ses pamphlets contre la France, *l'avocat patriote, le pour et le contre*, se trouvent dans les volumes de la Correspondance. — V. Haag, la *France protestante*, t. 9. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 476, Puyzieulx à Chiquet, 6 juin 1748.

2. Dès son arrivée à Aix la Chapelle, Saint-Séverin protesta contre les « incommodités » de la maison dans laquelle il devait loger : v. ses premières lettres à Puyzieulx dans *Correspondance de Hollande*, t. 467.

3. La question des loyers s'était déjà posée pour Puyzieulx et Du Theil quand ils étaient allés à Bréda : v. ci-dessus.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 470, f° 13, plein pouvoir, 7 juin 1748.

cipales puissances se trouveroient aussi revêtus du même caractère.

Le sieur comte de Saint-Séverin trouvera à son passage à Bruxelles le sieur de Séchelles [1], intendant de l'armée de Sa Majesté, prévenu sur les échanges qui pourront être proposés au comte de Kaunitz pour les enclaves aux environs de Lille, marquées dans la carte ci-jointe et qui font partie du Tournaisis. Le comte de Saint-Séverin doit principalement avoir attention à n'offrir aucuns lieux qui donnent des passages sur la Marque [2] et sur l'Escaut, et seulement au-delà de la chaussée qui conduit de Lille à Tournay. Comme le sieur de Séchelles a une connaissance parfaite du pays, il peut mieux que personne donner au comte de Saint-Séverin les notions qui lui sont nécessaires pour parvenir à l'échange de ces enclaves.

On joint ici un petit plan particulier [3] de ces enclaves, très nécessaire pour leur intelligence.

Il est nécessaire que le comte de Saint-Séverin soit attentif à ne pas admettre la signature alternative entre lui et le ministre de la cour de Turin dans les actes communs qu'ils pourroient avoir à signer ensemble. Il devroit en user de même avec un ministre de la cour de Berlin. Le roi a toujours eu et veut conserver une juste préséance à cet égard sur les rois de Prusse et de Sardaigne.

1. Jean Moreau de Séchelles, né le 10 mai 1690 : maître des requêtes, intendant du Hainaut en 1727, il suivit en 1741 l'armée française en Bohême. Conseiller d'état, intendant de Flandre, puis des armées françaises de Flandre et d'Alsace, il fut contrôleur général des finances de 1754 à 1756. Il mourut le 31 décembre 1760. De nombreuses lettres de lui se trouvent dans les volumes de la *Correspondance de Hollande*, en particulier une note sur les villages des régions de Lille et de Tournai où ont été prélevés des impôts pendant l'occupation française.

2. La Marcq est un petit affluent de la Deule : née à Mons-en-Pévèle, elle traverse le champ de bataille de Bouvines, et se confond avec le canal de Roubaix entre Marq et Marquette.

3. Ce plan n'est pas dans la *Correspondance de Hollande*, pas plus que la carte mentionnée quelques lignes plus haut.

XXIII

BARBERIE DE SAINT-CONTEST

AMBASSADEUR

1750-1751

Lorsque toutes les délibérations relatives à l'exécution du traité d'Aix la Chapelle eurent été terminées dans cette ville, le cabinet de Versailles se préoccupa de renouer des relations normales avec les Provinces-Unies et de remplacer à La Haye le secrétaire Chiquet par un ambassadeur en titre : le 16 octobre 1749, le marquis de Puyzieulx annonça la nomination de M. de Saint-Contest [1]. De leur côté, les Etats-Généraux avaient désigné Lestevenon de Berkenrode pour les représenter en France; mais, en attendant les événements, ils ne manifestaient aucun empressement pour lui faire rejoindre son poste. Puyzieulx voulut leur infliger une leçon ; ce fut seulement six mois après l'arrivée du ministre hollandais à Paris qu'il décida le départ de l'ambassadeur français (septembre 1750).

François Dominique Barberie de Saint-Contest était né le 26 juin 1707. Fils d'un magistrat diplomate [2], il suivit la même carrière que son père. Conseiller au Parlement (29 décembre 1724), maître des requêtes (24 décembre 1728), il occupa successivement, à partir de 1737, les intendances de Pau, Caen et Dijon. Débutant dans la diplomatie le 15 juillet 1749, il fut envoyé à Genève pour régler les limites territoriales entre cette république et la France dans le pays de Gex. C'est au retour de cette mission qu'il fut nommé ambassadeur dans les Provinces-Unies. Il sera bientôt après, par la protection de la marquise de Pompadour et du maréchal de Noailles, rappelé pour

1. *Correspondance de Hollande*, t. 479, f° 247, Puyzieulx à Chiquet, 16 octobre 1749.

2. Dominique Claude Barberie de Saint-Contest (1688-1730) : il fut l'un des plénipotentiaires français à Bade en 1714 et au congrès de Cambrai en 1724.

assumer la charge de secrétaire d'état des affaires étrangères (11 septembre 1751), qu'il conserva jusqu'à sa mort, le 24 juillet 1754.

D'Argenson, qui dénigre systématiquement tous ses successeurs, s'est acharné contre lui dans ses mémoires, lui refuse tout mérite et ne lui reconnaît qu'une incapacité totale. Ce jugement intéressé n'est pas dépourvu de partialité. Les lettres de Saint-Contest, presque toujours très brèves, montrent en effet que, si ce diplomate manquait d'envergure et de vues étendues, il était tout au moins capable de remplir le rôle secondaire qu'il était destiné à jouer et d'observer à La Haye avec précision et netteté [1].

Son instruction, rédigée par Puyzieulx, est datée du 6 septembre 1750 [2]. Elle est assez ample : mais la méthode et la logique n'en sont pas toujours les qualités dominantes.

Après avoir résumé brièvement les conséquences, fâcheuses pour les Provinces-Unies, de la dernière guerre et aussi les plaintes justifiées que le roi pourrait leur adresser à cause de leur conduite passée, après avoir examiné plus longuement la question épineuse du cérémonial [3], Puyzieulx précise le but réel de la mission de Saint-Contest. L'ambassadeur n'a à « suivre en Hollande aucun objet particulier de négociation ». Sa tâche consistera, d'une part à exposer les vues politiques de la France, de l'autre à étudier la situation des Provinces-Unies et à démêler les vrais sentiments de leurs hommes d'état.

Saint-Contest s'appliquera donc « à ne laisser aucun doute sur la pureté des intentions du roi », qui veut sans arrière-pensée « maintenir la paix que toutes les nations doivent à son équité et à sa modération ». Toutefois, si elle était obligée à faire de nouveau la guerre, la France n'hésiterait pas un moment à l'entreprendre pour sa défense.

A l'égard des Hollandais en particulier, Puyzieulx est disposé à adopter une politique conciliante et à entretenir avec eux « la plus parfaite intelligence ». Il accepte donc le nouveau gouvernement établi depuis 1747, le stathoudérat. Saint-Contest doit cependant agir

1. V. Luynes, *Journal*, passim ; — d'Argenson, *Mémoires*, édition Rathery, passim, surtout le tome VII ; — *Grande Encyclopédie*, t. 29, p. 114, article Asse.

2. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f°s 143-161, original : — *Mémoires et documents, Hollande*, t. 1, f°s 123-135, copie. — Il y a quelques différences entre les deux textes : mais elles sont de minime importance. — Dans l'original, en marge, sont des titres qui paraissent avoir été ajoutés par Saint-Contest lui-meme pour lui servir de memorandum.

3. Par la révolution de 1747, le stathoudérat avait été rétabli dans les Provinces-Unies : cette restauration pouvait entraîner des complications au point de vue du cérémonial. Cela explique que deux longs mémoires aient été donnés à Saint-Contest : v. l'instruction.

avec mesure et, malgré la faiblesse présente des républicains, ne rien faire ou dire « qui puisse leur faire juger que le roi les a entièrement abandonnés ». En d'autres termes, il convient « qu'il se conduise avec délicatesse, prudence et dextérité pour tenir un juste milieu entre les deux partis ». Il en sera de même au point de vue commercial ; les négociations pour le renouvellement du traité de 1739 étant en cours à Versailles, l'ambassadeur, loin de prendre une initiative quelconque se bornera à assurer les Etats-Généraux des dispositions favorables de son gouvernement. Enfin, à propos de la barrière qui leur tient tant à cœur, il leur montrera qu'elle est onéreuse et pleine de périls, puisqu'elle les entraîne fatalement dans tous les conflits survenant entre la France et l'Autriche ; il vaudrait mieux pour eux qu'ils en eussent une « moins éloignée, moins dispendieuse, plus réunie, moins dangereuse et plus solide ».

La tâche essentielle de Saint-Contest sera d'étudier le système politique des Provinces-Unies qui « n'est actuellement fondé que sur leur faiblesse, sur l'influence de la Grande-Bretagne et sur l'autorité du stathouder ». Celui-ci est le maître absolu et, malgré les apparences, « totalement livré à la cour de Londres ». L'ambassadeur s'efforcera donc de découvrir jusqu'à quel point les Provinces-Unies participent aux négociations engagées depuis un an par Georges II en Allemagne : il ne pourra y réussir qu'en entretenant des relations à la fois avec les membres du gouvernement et les principaux républicains.

Puyzieulx lui désigne les personnes avec lesquelles Saint-Contest pourra converser, lui signale les ministres étrangers qu'il aura à fréquenter, et termine son mémoire par l'examen de quelques affaires particulières.

L'ambassade de Saint-Contest fut de courte durée, un an à peine, et d'une importance minime. Après avoir pris congé du roi le 6 septembre 1750 [1], le ministre français partit de Paris vers la fin du mois. Par Bruxelles, Anvers, Bréda et Rotterdam, il gagna La Haye où il arriva le 3 octobre [2].

La question du cérémonial, qui l'occupa d'abord, fut vite résolue grâce à l'esprit conciliant du pensionnaire Steyn [3]. Puis, n'ayant aucune négociation à suivre, Saint-Contest se contenta d'adresser avec régularité à son gouvernemeut des informations de tous ordres et, conformément à ses instructions, il s'appliqua à une étude conscien-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 481, f° 98, Puyzieulx à Chiquet, 6 septembre 1750.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 481, f°s 122 et 133, Saint-Contest à Puyzieulx, 28 septembre et 5 octobre 1750.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 481, passim.

cieuse et approfondie de la situation des Provinces-Unies, ce qui devait lui servir plus tard.

Inertie politique des Etats-Généraux, autorité sans contrôle du stathouder et de son entourage, délabrement extrême des finances, faiblesse générale, tels sont les thèmes divers qu'il aborde et traite dans ses plus importantes dépêches [1]. Pour lui, la situation est très claire : « Il n'est plus question ici ni de stathouder ni de république. Il y a actuellement deux partis, l'un anglais et l'autre hollandais. Le parti anglais est composé de ces gens attachés au stathouder et de républicains, qui se sont joints à ce parti dans la vue d'obtenir des grâces pour eux et pour leur famille. Le parti hollandais, qui devroit être le plus nombreux et qui cependant est le moindre, est composé de gens attachés au stathouder dès son enfance [2] ».

Une fois ce tableau achevé, Saint-Contest ne trouva plus rien à mander, se plaignant bien souvent de la pauvreté et de la sécheresse des informations à La Haye. Puyzieulx, d'abord du même avis [3], se plaignit ensuite avec une certaine vivacité de cette « stérilité » continue et, pour lui, inexplicable, puisque, affirmait-il, La Haye restait toujours la ville où aboutissaient les nouvelles de toute l'Europe [4]. Piqué au vif, Saint-Contest répliqua aussitôt : « Il n'est pour ainsi dire plus question dans ce pays-ci que des affaires intérieures de la république, et les membres de la régence et les bourgeois des villes ne prennent plus de part aux affaires du dehors » : aucune activité diplomatique ne peut donc exister dans les Provinces-Unies, qui ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois, « un centre de nouvelles politiques [5] ». Ce dernier trait est celui qui a le plus vivement frappé Saint-Contest. Devenu ministre, il ne l'oubliera pas : il ne comptera pour rien les Etats-Généraux.

Rappelé brusquement en France, Saint-Contest quitta La Haye le 2 septembre 1751, au moment où il allait faire son entrée publique, et ce départ précipité et inattendu ne manqua pas de soulever une

1. *Correspondance de Hollande*, t. 481 et 482, passim.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 482, f° 94 v°, Saint-Contest à Puyzieulx, 14 février 1751. — Les « gens attachés au stathouder dès son enfance » sont les Frisons : ils étaient irrités que, depuis son élévation, Guillaume IV ne fît d'eux aucun cas et surtout ne leur accordât ni influence dans le gouvernement ni places lucratives.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 482, f° 270, Puyzieulx à Saint-Contest, 16 mai 1751 : « Je conçois parfaitement que, dans l'état où se trouve actuellement le pays où vous êtes, il ne peut guère vous fournir par lui-même de quoi rendre votre correspondance bien intéressante ».

4. *Correspondance de Hollande*, t. 483, Puyzieulx à Saint-Contest, 18 juillet 1751, lettre n° 21.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 483, Saint-Contest à Puyzieulx, 26 juillet 1751, lettre n° 89.

vive émotion dans les Provinces-Unies[1]. Puyzieulx ne pouvant continuer ses fonctions à cause de sa mauvaise santé, le roi avait nommé Saint-Contest secrétaire d'état des affaires étrangères.

Le 24 octobre, le nouveau ministre transmettait aux Etats-Généraux sa lettre de recréance et un mémoire pour prendre définitivement congé[2].

Mémoire pour servir d'instruction au sieur Barberie de Saint-Contest, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, allant en Hollande en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, [6 septembre 1750].

Correspondance de Hollande, supplément, t. 15, f°s 143-161, original. — *Mémoires et documents, Hollande*, t. I, f°s 123-135, copie.

La dernière guerre a causé aux Provinces-Unies un préjudice qu'il ne leur sera pas facile de réparer. La considération de leur puissance n'est plus la même qu'elle étoit autrefois en Europe ; la réputation que leurs troupes s'étoient acquises dans les guerres précédentes est considérablement diminuée. Leurs finances et leur marine sont dans un fort mauvais état et la révolution, opérée dans leur gouvernement domestique, n'a point fait cesser la fermentation, qui agite depuis plusieurs années l'intérieur de leur pays et qui y excite de temps en temps des murmures et des mouvements populaires[3]. Tels sont les funestes fruits des partis mitoyens que les anciens administrateurs des Provinces-Unies, connus sous le nom de républicains, ont constamment pris pendant les troubles qui ont précédé la paix d'Aix la Chapelle. Ils ont été trop peu éclairés pour prévoir les inconvénients de leur faiblesse, trop peu courageux pour prévenir les malheurs dont ils ont été la

1. *Correspondance de Hollande*, t. 483, Lesseps à Puyzieulx, 3 septembre 1751, lettre n° 99.

2. *Correspondance de Hollande*, supplément, t. 15, f° 218, lettre de recréance du roi aux Etats-Généraux, 24 octobre 1751 : — f° 219, mémoire de Saint-Contest pour prendre congé, 24 octobre 1751 : — f° 221, Les Etats-Généraux à Saint-Contest, 3 novembre 1751 : — f° 222, lettre de recréance des Etats-Généraux au roi, 3 novembre 1751.

3. La situation des Provinces-Unies est exposée dans les lettres du secrétaire Chiquet, *Correspondance de Hollande*, t. 476 à 480, passim.

victime, et trop peu en garde contre l'influence anglaise et contre l'esprit ambitieux et entreprenant du parti stathoudérien, de façon qu'après avoir observé longtemps une neutralité équivoque [1] ils n'ont su prendre aucune résolution de vigueur ni pour faire la guerre ni pour procurer le rétablissemment de la paix. Le prestige s'est enfin dissipé, mais trop tard, et ils n'ont réfléchi assez sérieusement sur l'objet essentiel, qui intéressoit leur liberté, que lorsqu'ils étoient déjà subjugués. Ils ont cru avoir à se plaindre de toutes les puissances et la plupart de celles-ci n'ont certainement pas eu à se louer des Etats-Généraux. Le roi a eu en particulier les plus justes sujets de se plaindre des secours illimités qu'ils ont fournis à ses ennemis malgré les égards que Sa Majesté avoit constamment témoignés à la République, et les offres réitérées que le roi lui avoit faites, non seulement d'éloigner le théâtre de la guerre du territoire des Provinces-Unies, mais encore de leur procurer la gloire et le mérite de contribuer, par leurs bons offices et par leur médiation, à rétablir la paix entre les puissances belligérantes.Sa Majesté n'a cependant jamais regardé les Etats-Généraux comme ses ennemis directs et ne leur a point déclaré la guerre [2], quoiqu'Elle se soit vue forcée à leur en faire éprouver les calamités [3]. Le roi même a toujours conservé les sentiments d'affection et de bienveillance, dont il a été animé pour leur République depuis le commencement de son règne, et c'est avec une véritable satisfaction que Sa Majesté profitera dans la suite des occasions de leur en donner de nouvelles preuves, si leur conduite répond à des dispositions si favorables.

C'est dans ces circonstances que le roi envoie en Hollande le sieur de Saint-Contest pour y résider en qualité de son ambassadeur. Sa Majesté, en lui donnant cette marque distinguée de sa confiance, est persuadée qu'il ne la servira pas dans

1. V. les chapitres précédents.

2. La déclaration du roi, en avril 1747, n'était sans doute pas théoriquement une déclaration de guerre : elle marqua, en réalité, le début des hostilités.

3. Allusion à la conquête des villes de la barrière d'abord, à la prise des places hollandaises, Berg-op-Zoom et Maestricht, ensuite.

cette nouvelle commission avec moins de talents, de zèle et d'application qu'il n'en a fait paraître jusqu'à présent dans les autres emplois qu'il a remplis avec succès et à la satisfaction de Sa Majesté.

Elle lui fait remettre une lettre de créance[1] pour les Etats-Généraux, qu'il présentera dans la forme prescrite dans le mémoire ci-joint sous le n° 1 [2], qui contient une instruction détaillée sur les usages, qui se pratiquent en Hollande, concernant le cérémonial relatif aux ambassadeurs. On y ajoute un second mémoire instructif, qui traite en particulier du cérémonial qui a été observé autrefois entre les ambassadeurs du roi et les stathouders des Provinces-Unies [3].

Le prince de Nassau [4], qui occupe actuellement cette place principale dans la République, a prétendu à cet égard des distinctions et des prérogatives supérieures à celles dont jouissoient ses prédécesseurs, et, en conséquence, il n'a pas rendu à l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique [5] une visite que celui-ci lui avoit faite à la vérité trop légèrement et sans avoir pris préalablement les précautions nécessaires pour s'assurer que le stathouder lui rendroit politesse pour politesse. Comme il ne peut être que bon que le sieur de Saint-Contest soit exactement informé de tout ce qui a rapport à cette affaire, on lui remet ici sous le n° 3 une copie d'une lettre détaillée écrite de La Haye sur ce sujet [6].

Le prince de Nassau, qui est allé passer à sa terre de Loo le reste de la belle saison, ne se trouvera point à La Haye lorsque le sieur de Saint-Contest y arrivera ; et cette circonstance de l'absence du stathouder pourra donner le temps aux minis-

1. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f° 138, 6 septembre 1750.
2. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f°s 162-173.
3. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f°s 174-192. — En outre, des recherches furent faites dans le dépôt des archives pour voir comment le comte d'Avaux avait agi à l'égard de Guillaume III : des extraits de sa correspondance furent envoyés à Saint-Contest.
4. Guillaume IV.
5. Le marquis del Puerto.
6. *Correspondance de Hollande*, t. 478, f° 3, Chiquet à Puyzieulx, 3 janvier 1749. — Cf. *Idem*, t. 479, f° 70, Puyzieulx à Chiquet, 7 août 1749 : — t. 482, f° 4, Saint-Contest à Puyzieulx, 5 janvier 1751.

tres de la République, qui souhaiteront que ce prince entre en correspondance avec l'ambassadeur du roi, de prendre les mesures convenables pour le succès de leurs désirs. Le sieur de Saint-Contest témoignera, de son côté, une envie sincère de vivre avec le stathouder dans une liaison et un commerce qui puissent se concilier avec la dignité de l'ambassadeur du roi, conformément à l'ancien cérémonial. Il sera même nécessaire que, dans la première visite que le sieur de Saint-Contest fera au pensionnaire de Hollande [1], il s'explique confidemment avec lui sur ce sujet[2], et qu'il lui fasse entendre que le changement, arrivé en 1747 dans la forme de l'administration intérieure des Provinces-Unies, n'en a apporté aucun dans les sentiments du roi pour la République. Que le système politique, que Sa Majesté juge à propos de suivre relativement aux affaires générales de l'Europe, est et sera toujours indépendant du gouvernement hollandais. Mais, qu'à ne juger de l'avenir que par l'expérience du passé, il semble que le roi doit souhaiter par préférence le maintien de l'administration actuelle, puisqu'il est certain que les Provinces-Unies n'ont jamais été dans une liaison aussi étroite et aussi constante avec la France que pendant la vie de leurs trois premiers stathouders [3], qui trouvèrent toujours dans la bienveillance des augustes prédécesseurs de Sa Majesté les secours les plus efficaces pour l'établissement, le maintien et la prospérité de la République. Que le roi fait un cas particulier des qualités personnelles [4] du prince de Nassau, et que Sa Majesté est sincèrement disposée à lui donner des preuves de son estime et de son affection. Qu'Elle verroit avec plaisir qu'il ne formât pas des prétentions

1. Pieter Steyn : v. ci-après.

2. Saint-Contest rend compte de cette première conversation dans sa dépêche à Puyzieulx, 7 octobre 1750: *Correspondance de Hollande*, t. 481, f°s 137 et sq.

3. Maurice de Nassau, Frédéric Henri, et Guillaume II.

4. Il est curieux d'opposer à cet éloge, d'ailleurs officiel, le portrait tracé par Chiquet: « Il n'a pas, je crois, plus de courage et de fermeté qu'on ne lui attribue de discernement. C'est un bon prince de l'aveu de tout le monde et qu'il ne seroit pas difficile de porter au bien. Mais on convient généralement que ses lumières sont trop bornées pour pouvoir rien faire de son chef, et c'est ce qui fait tout le malheur de ce pays »: *Correspondance de Hollande*, t. 477, f° 41 v°, Chiquet à Puyzieulx, 12 juillet 1748.

sur le cérémonial, différentes de celles des anciens stathouders et qui ne permettroient pas à ses ambassadeurs de traiter avec lui. Enfin, que, dès que ce prince voudra se conformer à la règle et à l'usage précédemment observés, personne ne sera plus empressé et plus assidu que l'ambassadeur de Sa Majesté à rendre au stathouder tous les devoirs que sa haute naissance, son rang et ses dignités peuvent exiger. Le sieur de Saint-Contest s'expliquera dans le même esprit avec les autres ministres de la République et, en particulier, avec le greffier Fagel [1] et avec les autres confidents du prince de Nassau [2], et il rendra compte au roi des réponses qu'il aura reçues de leur part.

Sa Majesté ne charge point, dans le moment présent, le sieur de Saint-Contest de suivre en Hollande aucun objet particulier de négociation, et Elle borne à deux points principaux les ordres qu'Elle lui donne à exécuter dans les premiers temps de sa résidence à La Haye. L'un est de faire connaître quels sont les véritables sentiments de Sa Majesté par rapport aux affaires générales de l'Europe et à la République des Provinces-Unies en particulier. L'autre est de prendre des connaissances exactes et précises de l'état actuel de la République et des vues et des affections des membres qui composent son gouvernement.

Quant au premier point, le sieur de Saint-Contest s'exprimera toujours de manière à ne laisser aucun doute sur la pureté des intentions du roi. Les démarches, que Sa Majesté a faites pendant tout le cours de la dernière guerre dans la vue de ramener la paix, ont été si publiques et si constantes que personne n'a pu les ignorer, et il est également certain que, le roi ayant bien voulu sacrifier au rétablissement de la tranquillité générale les avantages que la guerre lui avoit procurés, son principal objet a été et est encore de maintenir la paix, que toutes les nations doivent à son équité et à sa modération. Tout ce que Sa Majesté a fait, depuis la conclusion du traité d'Aix la Chapelle, pour prévenir et pour détourner

1. Hendrik Fagel.
2. Le sieur de Back, le comte de Bentinck, Van Haren.

les troubles qui menacent le repos du Nord [1] est une preuve sensible et subsistante de ses désirs à cet égard. Le roi continuera d'agir dans les mêmes principes et ne négligera aucun des moyens qu'il sera à portée d'employer pour inspirer à toutes les cours le même esprit de justice et de conciliation. Mais, si d'autres puissances [2], jalouses de la grandeur et du pouvoir de la France, travailloient dans la suite à concerter entre elles de nouvelles liaisons pour former d'avance quelque ligue contre les prétendus projets d'ambition qu'elles attribueroient gratuitement à cette couronne ou contre ses alliés, le roi prendra de son côté les mesures qu'il jugera les plus convenables à sa gloire et à la fidélité qu'il doit aux engagements qu'il a contractés. Sa Majesté sera toujours disposée à faire cause commune avec les souverains qui voudront concourir avec Elle à la conservation de la paix. Mais, si on la forçoit malgré Elle de recommencer la guerre, Elle trouveroit, pour la faire avec avantage, les ressources les plus efficaces dans la justice de sa cause, dans la droiture de ses intentions, dans la fermeté de son courage, dans la valeur de ses troupes et dans l'amour de ses sujets.

En même temps que le sieur de Saint-Contest s'expliquera ainsi sur les sentiments du roi par rapport aux affaires générales, il aura une grande attention à faire connaître avec la même sincérité quelles sont les dispositions particulières de Sa Majesté pour les Provinces-Unies. Le roi désire véritablement d'entretenir avec cette république la plus parfaite intelligence, de pouvoir lui donner des marques de son ancienne affection et de voir revivre en Hollande les temps où ses habitants et ses administrateurs étoient persuadés avec raison que, soit par des raisons de convenance et d'intérêts communs, soit par

1. Il s'agit surtout des négociations entre les cours de Londres, de Copenhague et de Saint-Pétersbourg. La question est plus amplement traitée dans des instructions dressées pour d'autres ambassadeurs. — V. *Recueil des Instructions..., Russie*: — *Idem..., Suède*: — *Idem..., Danemark* (instruction du président Ogier, p. 157): — *Idem..., Prusse* (instruction du marquis de Valory, p. 401). — Cf. Danielson, *Die nordische Frage, 1746-1755*, Helsingfors, 1888, in-8°.

2. Allusion à l'Angleterre et à l'Autriche.

la situation des états respectifs, la République ne peut avoir d'allié plus effectif que la France.

Il y a trois objets sur lesquels les Hollandais sont principalement intéressés à ménager les bontés de Sa Majesté. Le premier concerne leur gouvernement tel qu'il est aujourd'hui : le second regarde le traité de commerce qu'ils voudroient renouveler avec la France : enfin le troisième est relatif aux places dites de la barrière.

On a déjà parlé plus haut de la façon dont le roi pense sur le stathoudérat. Il faudra que le sieur de Saint-Contest ne perde aucune occasion de tranquilliser les partisans du prince de Nassau sur l'idée où ils pourroient être que le système de la France est de favoriser le rétablissement du gouvernement connu sous le nom de républicain. Sa Majesté, bien éloignée de vouloir renverser l'administration qui a été substituée depuis peu [1] à ce gouvernement, est au contraire très disposée à donner des marques de bienveillance au prince de Nassau, dès que ce prince se conduira de son côté par des maximes convenables au respect qu'il doit à Sa Majesté, et qu'il travaillera à se concilier ses bontés et sa confiance. Tels sont les discours généraux que le sieur de Saint-Contest aura soin de tenir sur cette matière, mais en observant d'éviter des expressions trop marquées qui indisposeroient sans aucune utilité réelle le parti opposé au stathouder. L'élévation de ce prince a été suivie d'une révolution presque totale dans la magistrature des villes [2]. La faction, qui y étoit autrefois sans crédit, y est aujourd'hui la dominante. L'amour de la nouveauté, le désir de se faire un mérite auprès du prince de Nassau, les passions personnelles d'intérêt et d'ambition, et l'espérance de satisfaire des ressentiments particuliers ont opéré en 1747, comme en 1672, les deux effets suivants. Les vrais patriotes ont été sacrifiés et l'on s'est pressé d'augmenter les préroga-

1. Au mois de mai 1747.

2. Autrefois les habitants d'une ville élisaient leurs magistrats : après la révolution, ils furent tenus de présenter une liste au stathouder, qui choisissait lui-même et put ainsi éliminer ses adversaires, en particulier à Amsterdam.

tives et le pouvoir du stathouder. Cependant il est hors de doute que les républicains ,qui forment un parti nombreux, entretiendront dans le sein de la République une fermentation et des divisions continuelles, et que, s'ils n'ont pas assez de courage ou d'autorité pour faire réussir leurs desseins, ils pourront du moins être quelquefois en état de traverser les vues et les entreprises des stathoudériens. Il est donc nécessaire que l'ambassadeur du roi ne fasse et ne dise rien qui puisse faire juger aux républicains déplacés que le roi les a entièrement abandonnés. Il convient même au service de Sa Majesté que son ambassadeur, sans paraître avoir avec eux des liaisons trop marquées qui exciteroient infailliblement des soupçons et de la défiance contre lui, cultive cependant les membres de l'ancien gouvernement pour pouvoir, dans la suite, les opposer, s'il est nécessaire, aux promoteurs des résolutions qui pourroient être prises dans la République au préjudice des intérêts de la couronne du roi. Il faut donc qu'en même temps que le sieur de Saint-Contest traitera avec les stathoudériens les affaires dont il sera chargé et sur lesquelles ils auront une influence et une supériorité entière dans les délibérations des Etats-Généraux, il ménage les démonstrations de sa confiance pour eux, de manière que les républicains ne puissent point avoir de justes sujets de se plaindre que la France les néglige absolument après les preuves qu'ils prétendront avoir données de leur attachement et de leur zèle pour cette couronne. Ce sera au discernement du sieur de Saint-Contest à démêler, avec le temps, quels sont les membres de l'ancien gouvernement auxquels il conviendra de marquer de sa part plus d'égards et d'attentions ; et, lorsqu'il en connaîtra en qui le goût de la liberté subsiste et qui, se bornant aujourd'hui à gémir en secret sur le mauvais état des affaires de leur République, seroient peut-être assez hardis dans une circontance critique pour entreprendre de secouer ou du moins de rendre moins onéreux le joug de la nouvelle administration, il pourra leur faire entendre que le roi n'a jamais confondu dans la République les zélés patriotes avec le parti qui leur est opposé, et que Sa Majesté, persuadée des bonnes intentions des premiers,

sera toujours prête à leur accorder des témoignages de protection et de bienveillance. Le sieur de Saint-Contest sentira aisément combien il sera important qu'il se conduise avec délicatesse, prudence et dextérité, pour tenir un juste milieu entre les deux partis qui divisent les Provinces-Unies et pour ne se rendre suspect ni à l'un ni à l'autre.

Quant au traité de commerce dont les Etats-Généraux négocient le renouvellement avec le roi, l'ambassadeur de Sa Majesté est instruit, par la lecture des papiers qui lui ont été communiqués sur ce sujet, en quel état est cette négociation. On lui remet ici sous le n° 4 [1], pour sa plus grande information, un précis des dernières propositions qui ont été faites tant pour le traitement que les Français auront en Hollande que pour celui que les Hollandais auront en France. Comme tout ce qui concerne cette matière se traite sous les yeux du ministère du roi par les commissaires respectifs [2] qui ont été choisis de part et d'autre pour cet effet, le sieur de Saint-Contest se bornera à recueillir avec soin toutes les représentations ou insinuations qui pourront lui être faites à cet égard et à en rendre compte à Sa Majesté qui fera adresser ses ordres en conséquence. Il se renfermera d'ailleurs dans les assurances de la disposition dans laquelle le roi est d'accorder aux habitants des Provinces-Unies tous les avantages de navigation et de commerce qui seront compatibles avec les intérêts essentiels des sujets de Sa Majesté et avec les engagements qu'Elle pourroit prendre dans la suite avec d'autres puissances relativement au même objet.

Indépendamment des discussions de commerce que la France peut avoir en Europe avec la Hollande, il y en a aussi qui regardent les possessions respectives aux Indes Orientales. La Compagnie française a même, par rapport à cette partie du monde, plusieurs griefs contre la Compagnie hollandaise. Mais elle se borne à ne demander que justice sur ses prétentions,

1. *Correspondance de Hollande*, t. 481, f°s 330 et 331.

2. Pour la France, ce fut d'abord Rouillé, puis Trudaine : pour les Etats-Généraux, ce furent de Larrey et de Marselis (v., à la fin de l'ouvrage, la liste des ministres et ambassadeurs de Hollande en France).

conformément aux mémoires qu'on joint ici sous les nos 5 et 6[1].

Le sieur de Saint-Contest, après s'être mis exactement au fait de ce qui a rapport à cette matière, en entretiendra les ministres de la République et tâchera de les engager à faire écrire aux gouverneurs et Conseil de la Compagnie hollandaise, ainsi que la Compagnie française écrira de son côté aux siens[2], d'avoir les uns pour les autres les égards et les procédés qui conviennent entre des nations amies et de tenir la main à ce qu'il en soit usé de même par tous ceux qui sont sous leurs ordres, et, dans le cas où il surviendroit quelque sujet de discussion et de plainte, de s'abstenir réciproquement de toute voie de fait et de se contenter d'instruire leurs supérieurs ou souverains respectifs pour qu'il en soit décidé à l'amiable entre les deux puissances intéressées. Le sieur de Saint-Contest sollicitera aussi une réponse prompte et satisfaisante de la Compagnie hollandaise sur les justes prétentions de la Compagnie française, afin qu'elles puissent l'une et l'autre, par les vaisseaux qui partiront à la fin de cette année, envoyer à leurs gouverneurs et conseils dans les Indes des ordres en conformité de ce dont on sera convenu.

Ce qui concerne les places appelées de la Barrière est regardé par les Etats-Généraux comme un des objets les plus intéressants pour leur République. Ce n'est pas qu'on ne s'accorde assez communément en Hollande à penser que cette Barrière, telle qu'elle est aujourd'hui, a de très grands inconvénients.

1° Elle est fort onéreuse pour les finances de la République. En effet, à supposer que la cour de Vienne lui paye exactement le subside[3] stipulé par le traité d'Anvers du 15 no-

1. *Correspondance de Hollande, supplement*, t. 15, f° 125, mémoire sur les prétentions respectives des Compagnies des Indes, française et hollandaise : — f° 123, mémoire sur le vaisseau le Dauphin : — f° 130, extrait de la lettre du conseil de direction de Canton, écrite à la Compagnie des Indes en date du 9 décembre 1745 : — f° 132, copie du traité passé le 8 juin 1746 entre les Compagnies des Indes de France et de Hollande au sujet des trois vaisseaux, l'Hercule, le Jason et le Dauphin : — f° 134, Montaran à Puyzieulx, 25 août 1750.

2. V. la lettre de Montaran indiquée à la note précédente.

3. D'après Saint-Contest, l'Autriche devait payer 1.250.000 florins : mais l'ambassadeur pensait qu'elle se bornerait à des promesses et en effet les

vembre 1715, il s'en faut bien que cette somme puisse fournir à la solde des garnisons des places, aux appointements des états-majors et à l'entretien des fortifications. Cela est si vrai que le Conseil d'état à La Haye, à qui l'emploi des cinq cent mille écus dont il s'agit est confié, n'a été tenu jusqu'à présent qu'à entretenir, au moyen de cette somme, les fortifications des places, à payer les états-majors et à soudoyer trois mille Suisses que la République avoit à son service, de sorte que, de douze mille hommes que les Etats-Généraux sont obligés d'avoir dans les places de la Barrière suivant le traité de 1715, il n'y en a que trois mille qui soient payés par les subsides autrichiens, et il y en a neuf mille qui demeurent à la charge de la République et qui consomment en pays étranger des sommes considérables qui ne rentrent plus en Hollande.

2° Cette Barrière est regardée comme dangereuse, parce qu'elle sépare les troupes de la République dont une partie considérable est employée fort au loin et n'est d'aucune ressource pour la défence des places dites de la Généralité, qui demeurent dégarnies, quoiqu'elles soient le véritable rempart des Provinces-Unies [1].

3° Cette Barrière engage en quelque sorte indispensablement la République dans toutes les querelles qui peuvent naître entre la France et le souverain des Pays-Bas autrichiens.

Toutes ces raisons font souhaiter aux Hollandais éclairés une Barrière moins dispendieuse, plus réunie, moins dangereuse et plus solide pour eux [2] : mais, en attendant à cet égard un arrangement, qui n'aura peut-être jamais lieu, ils sont fort attachés à la conservation de la Barrière actuelle. Le sieur de Saint-Contest est sans doute instruit que le roi n'a jamais pris aucune part à ce qui a été réglé sur ce sujet entre les cours de Vienne et de Londres et les Etats-Généraux, et Sa Majesté n'est nullement disposée à entrer dans ce qui

négociations engagées n'aboutirent pas : — *Correspondance de Hollande*, t. 481, f°s 294 et sq., Saint-Contest à Puyzieulx, 23 décembre 1750.

1. Les campagnes de 1745 à 1747 avaient montré la réalité de ce danger.

2. Le comte de Rechteren, l'un des plénipotentiaires hollandais, avait exprimé cette opinion aux conférences d'Anvers en 1715 : v., ci-après, l'instruction du comte d'Affry.

pourroit être stipulé de nouveau sur le même sujet. Rien n'est plus injuste et plus absurde en même temps que l'opinion que les Hollandais n'ont pas eu honte de produire au commenment de la dernière guerre, savoir, qu'ils n'étoient pas en droit d'empêcher les Autrichiens d'attaquer la France par les places dites de la Barrière, et que cette couronne devoit de son côté respecter ces mêmes places sous le prétexte illusoire qu'elles servoient de Barrière aux Provinces-Unies [1]. Il n'a cependant pas tenu au roi que les Pays-Bas n'aient joui en dernier lieu du même repos que pendant la guerre commencée en 1733 [2], puisque Sa Majesté avoit également offert à la République de les mettre sous la sauvegarde d'une convention de neutralité. Il est fort douteux que le roi, dans le cas où il surviendroit de nouveaux troubles, eût la complaisance de renouveler cette offre. En effet, il est évident que, par une pareille stipulation, Sa Majesté se priveroit de la liberté de porter ses armées dans les endroits où Elle peut faire la guerre avec plus d'avantage. D'ailleurs la cour de Vienne sera toujours attentive à empêcher, en cas de rupture, la neutralité des Pays-Bas, parce que sa politique a toujours été de regarder la guerre dans la Flandre et dans le Brabant comme un moyen de forcer les Anglais et les Hollandais à faire cause commune avec elle.

Après avoir exposé au sieur de Saint-Contest quels sont les sentiments du roi sur les différents points qu'on vient de traiter, il faut l'instruire des intentions de Sa Majesté sur ce qui doit faire le principal objet de ses soins et de son travail en Hollande.

Il doit s'appliquer d'abord à connaître les dispositions de la République en général, le caractère de la nation, les talents et les affections personnelles de tous ceux qui ont part à l'administration.

On peut supposer avec beaucoup de vraisemblance que le

1. Mission du comte de Wassenaer-Twickel en 1744 : v., à la fin de l'ouvrage, la liste des ambassadeurs de Hollande en France.

2. Guerre de la Succession de Pologne : les Hollandais acceptèrent la neutralité des Pays-Bas.

système politique des Provinces-Unies n'est actuellement fondé que sur leur faiblesse, sur l'influence de l'Angleterre et sur l'autorité du stathouder. C'est même de ce prince seul que les Etats-Généraux paraissent recevoir les impressions qui les font délibérer et agir, et il est le principal ressort ou peut-être l'unique mobile de toutes les résolutions [1]. La ville d'Amsterdam, dont le crédit étoit autrefois en proportion de ses finances et qui étoit en possession de donner le ton aux autres membres de la Hollande et par conséquent au corps de la République entière, n'a plus son ancienne considération et n'a guère moins de déférence que toutes les autres villes pour les volontés du stathouder. L'autorité du prince de Nassau est même plus étendue et plus absolue que celle de ses prédécesseurs, en ce qu'il est stathouder des sept provinces, au lieu qu'ils ne l'ont été tout au plus que de cinq, Frise et Groningue ayant alors un stathouder particulier [2]. D'où il arrivoit qu'on avoit, dans le besoin, la ressource d'opposer un stathouder à l'autre.

On peut, sans crainte de se méprendre, regarder le prince de Nassau comme totalement livré à la cour de Londres, tant par inclination et par intérêt que par reconnaissance, puisqu'elle a efficacement contribué à le placer à la tête de la République. On prétend que le roi d'Angleterre ne se soucioit pas d'élever son gendre au stathoudérat, et cette opinion est fort vraisemblable. La révolution, qui, en 1688, porta Guillaume III sur le trône britannique, est un exemple trop récent et trop sensible de ce que peut opérer l'ambition d'un stathouder qui dispose de toutes les forces de terre et de mer et des résolutions des Etats-Généraux. Il pourroit arriver que, dans un temps où la nation anglaise seroit mécontente de son roi, elle donneroit elle-même beau jeu à un stathouder aussi ambitieux que

1. Sur le pouvoir de Guillaume IV, v. *Correspondance de Hollande*, t. 481, f°s 280 et sq., et surtout f°s 319 et sq., Saint-Contest à Puyzieulx, 17 et 28 décembre 1750.

2. La maison de Nassau-Dietz possédait le stathoudérat de la Frise : en 1650, le comte Guillaume Frédéric, profitant de la mort de Guillaume II et de la minorité de Guillaume III, y ajouta celui de la province de Groningue.

Guillaume III. L'expérience du passé, le voisinage et la facilité qu'il a de fomenter les divisions intestines de l'Angleterre ont eu de quoi justifier la répugnance du roi britannique, s'il est vrai qu'il en ait eu, pour la promotion du prince de Nassau à la dignité de stathouder. Quoiqu'il en soit, il est constant que ce monarque n'aime pas son gendre et qu'il refuse ordinairement de l'admettre en sa présence, lorsque Sa Majesté Britannique traverse plusieurs des Provinces-Unies pour se rendre à Hanover [1]. Mais il n'en est pas moins vrai qu'ils se conduiront l'un avec l'autre, relativement aux affaires générales de l'Europe, avec la même confiance que si leurs cœurs étoient aussi unis que leurs intérêts. D'ailleurs les Hollandais ont un lien nécessaire qui les attache à la cour de Londres, puisqu'ils ont au moins vingt-millions de livres sterling dans les fonds d'Angleterre. Ainsi il faut désormais s'attendre que ces deux puissances agiront, sinon par des principes communs, du moins par des mesures uniformes. Ce que l'ambassadeur du roi doit tâcher de pénétrer, c'est jusqu'à quel point et sous quelles conditions les Etats-Généraux sont entrés dans les différentes négociations que le Roi Britannique a entamées ou même conclues depuis un an avec plusieurs princes d'Allemagne. Le sieur de Saint-Contest ne négligera rien pour découvrir en particulier, s'il est possible, quel a été le véritable objet de la mission du comte de Bentinck à Vienne et du long séjour qu'il y a fait [2].

Il se procurera aussi des notions précises sur les revenus et sur les dettes des Provinces-Unies, sur l'état de leurs finances, de leurs troupes, de leur marine, de leur commerce, sur le degré de crédit qu'ont leurs principaux ministres, enfin sur tous les objets qui peuvent intéresser le service ou la curiosité du roi.

On ne peut guère se procurer toutes ces connaissances,

1. V. *Correspondance de Hollande*, t. 481, f° 294 v., Saint-Contest à Puyzieulx, 16 novembre 1750.

2. Saint-Contest ne parvint pas à découvrir l'objet de cette mission : *Correspondance de Hollande*, t. 481, f° 202, Saint-Contest à Puyzieulx, 2 novembre 1750.

surtout dans un pays républicain, qu'en se communiquant beaucoup. D'ailleurs, la souveraineté y étant composée d'un grand nombre de personnes [1], il est nécessaire de cultiver tous les membres du gouvernement et de leur parler suivant le génie et le caractère de chacun. Les Hollandais sont naturellement flegmatiques, taciturnes, sensés et défiants. Plusieurs d'entre eux conservent encore les dehors et les apparences de l'ancienne simplicité. Mais ils sont délicats et se blessent aisément, pour peu qu'on paraisse leur marquer peu de considération. Il n'est cependant pas difficile de gagner leur amitié et même leur confiance, pourvu qu'on ait une attention suivie à leur marquer des égards et de l'estime, et à éviter de témoigner le moindre mépris ou de faire la plus légère plaisanterie sur les mœurs et les usages de leur nation.

Les principaux ministres de la Républiqne sont le sieur Steyn [2], pensionnaire de Hollande, le sieur Fagel [3], greffier des Etats-Généraux, et les sieurs de la Bassecour [4], trésorier

1. L'auteur de l'instruction oublie que, depuis 1747, l'autorité appartenait en réalité au stathouder seul : Chiquet d'abord, Saint-Contest ensuite déclarent que le secret est toujours bien gardé et qu'on ne peut plus avoir d'informations nombreuses et sûres comme autrefois.

2. Pieter Steyn, né à Harlem en 1706, fut secrétaire de sa ville natale en 1729, et bourgmestre en 1735. Lorsque le stathouder obligea le pensionnaire Gilles à se retirer (mai 1749), Steyn fut choisi pour lui succéder: *Correspondance de Hollande*, t. 479, f°s 49 et sq., Chiquet à Puyzieulx, 25 juillet 1749.

Steyn resta pensionnaire de Hollande jusqu'à sa mort, le 5 novembre 1772: v. le dictionnaire de Van der Aa, — l'histoire de Wagenaar, t. XX, p. 338 portrait gravé).

Correspondance de Hollande, t. 482, f° 14 v°, Saint-Contest à Puyzieulx, 8 janvier 1751: « Le pensionnaire est un homme bien intentionné qui aime le bien public. Il a l'esprit juste et dans les affaires il va droit au point de la difficulté. Il parle toujours vrai et on peut compter sur ce qu'il dit. Il seroit fort à désirer que le prince stathouder eût plus de confiance en lui. Mais on a remarqué que, lorsque M. le greffier Fagel et lui sont consultés et que ces deux ministres de la république se trouvent d'avis différent, le prince donne toujours la préférence à l'avis de M. le greffier Fagel ». — Autres portraits dans *Correspondance de Hollande*, t. 479, f° 61 v°, Chiquet à Puyzieulx, 1er août 1749 : — t. 486, f° 132, mémoire de Bonnac, janvier 1754 : — t. 489, f° 179, mémoire de Bonnac, septemhre 1755.

3. Hendrik Fagel : v, chapitre XXII.

4. Jean de La Bassecour, né le 25 novembre 1696, était le neveu de l'ancien pensionnaire d'Amsterdam. Avocat de cette ville et de la Compagnie des Indes Occidentales (1720), il fut successivement second pensionnaire

général, et Hop [1], secrétaire du Conseil d'état. Le sieur de Saint-Contest aura fort peu d'occasions de traiter d'affaires avec les deux derniers ; mais il devra être dans une correspondance journalière avec les deux premiers.

On ne connaît pas assez le pensionnaire de Hollande pour pouvoir indiquer avec quelque certitude quels sont ses talents et ses intentions. Il est créature du stathouder et vraisemblablement livré sans réserve à ses volontés.

Le sieur Fagel n'a ni la capacité ni l'expérience ni la considération de son oncle : mais il en a hérité le dévouement le plus absolu à l'Angleterre et au stathouder et beaucoup d'éloignement pour la France.

Le comte de Bentinck [2], qui a été un des principaux auteurs de la dernière révolution qui a donné un stathouder à sa République, a de l'esprit et des connaissances, mais beaucoup de présomption et de hauteur dans le caractère. Il paraît avoir conservé jusqu'à présent un crédit prédominant dans l'esprit du prince de Nassau. Mais on prétend qu'il s'en faut bien qu'il soit également en faveur auprès de la princesse, épouse du stathouder. On ajoute même que les ennemis, qu'il a en très grand nombre, tâcheront par la suite de l'éloigner de La Haye sous quelque prétexte honnête : mais on doute qu'ils puissent réussir. Le sieur de Saint-Contest doit être prévenu que, si jamais il étoit question du comte de Bentinck pour l'envoyer en France, il devra tâcher de détourner cette nomination, mais avec ménagement et sans se conduire d'une manière injurieuse pour ce ministre, qui a tâché de réparer en quelque sorte à Aix la Chapelle les procédés dont il s'étoit rendu coupable envers la

d'Amsterdam (1733), trésorier général des Etats-Généraux (30 septembre 1738) et second greffier (1746). Après la révolution de 1747, il reprit le poste de trésorier général. Il mourut le 21 juillet 1753. — V. *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. II, col. 99.

1. Johannes Hop, né le 19 janvier 1709, cousin de l'ancien ambassadeur en France, fut nommé par Guillaume IV secrétaire du Conseil d'état le 2 février 1748. Il mourut le 17 décembre 1772. — V. *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. III, col. 602 : — *Correspondance de Hollande*, t. 486, f° 135, mémoire de Bonnac, janvier 1754 : — t. 489, f° 181, mémoire de Bonnac, septembre 1755.

2. V. chapitre XXII.

France. Le roi ne verroit pas plus volontiers à sa cour le sieur Van Haren l'aîné, connu sous le nom de poète et frère de celui qui a été un des plénipotentiaires des Etats-Généraux aux conférences pour la dernière paix [1].

Parmi les principaux républicains, le sieur de Saint-Contest fera très bien de voir : 1° le sieur Haluyn [2], pensionnaire de la ville de Dordrecht, qui fait sa résidence ordinaire à La Haye et qui est peut-être le citoyen le plus vertueux, le plus éclairé et le plus courageux des Provinces-Unies : 2° le comte de Wassenaer-Twickel et les sieurs Hop et Van Hoey [3], qui ont été tous trois employés en France et dont les sentiments et les intentions méritent que l'ambassadeur du roi leur témoigne des attentions particulières : 3° le sieur Pielck de Zoëlen [4], député de la province de Gueldres à l'assemblée des Etats-Généraux. Le temps et l'expérience apprendront au sieur de Saint-Contest quels sont les autres membres de la République auxquels il pourra parler avec plus d'ouverture et de confiance dans les occasions où il se trouvera à portée de traiter d'affaire avec eux.

La réconciliation du roi avec toutes les puissances, contre lesquelles Sa Majesté a soutenu la guerre, ayant rétabli la correspondance entre ses ministres dans les cours étrangères et ceux de ces différentes puissances, le sieur de Saint-Contest entretiendra avec tous ceux qui se trouveront à La Haye un commerce, sinon d'affaires, au moins de politesse, en se conformant d'abord pour les premières visites au cérémonial qui sera joint à cette instruction [5], et il se règlera pour la conduite à observer avec eux sur le plus ou le moins d'égards et de ménagements que le roi croit devoir observer par rapport aux autres souverains. Mais l'ambassadeur de Sa Majesté devra

1. V. chapitre XXII.

2. Halewijn, avec lequel les ambassadeurs français, depuis Fénelon, ont eu des relations constantes : depuis la révolution de 1747, il s'efface. — V. les chapitres précédents.

3. Sur ces trois personnages, v., à la fin de l'ouvrage, la liste des ambassadeurs de Hollande en France.

4. Peut-être s'agit-il de Conraad Pieck, seigneur de Portingen, mort en 1757 : v. le dictionnaire de Van der Aa, t. 15, p. 272-3. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 489, f° 170, mémoire de Bonnac, septembre 1755

5. V. ci-dessus.

entretenir une intelligence marquée et vivre dans une confiance intime avec le marquis del Puerto [1], ambassadeur du Roi Catholique auprès des Etats-Généraux. Rien n'est plus convenable et plus important que de ne laisser aucun doute sur la parfaite union et sur la conformité entière et réciproque de vues et d'intérêts qui subsistent heureusement entre deux monarques si étroitement liés par le sang et par l'amitié. Et leurs ministres respectifs ne peuvent trop s'appliquer à établir de plus en plus, par leurs liaisons particulières entre eux, une opinion si raisonnable et si fondée.

Le sieur de Saint-Contest aura soin aussi, et par les mêmes motifs, de bien vivre avec le comte Finochietti [2], ministre du roi de Naples [3].

Le sieur Preïs [4], envoyé extraordinaire de Suède, et le sieur Elsacker [5], ministre des trois électeurs [6] de la maison de Bavière, méritent, par leur probité et par les preuves constantes qu'ils ont données de leurs bonnes intentions, que l'ambassadeur du roi ait pour eux des attentions de préférence.

La cour de Saxe vient de charger de ses affaires en Hollande le sieur de Kauderbach [7], qui joint à beaucoup de talent une

1. Don Joachin Ignacio de Barrenechea y Erquinigo, marquis del Puerto V. sa notice dans *Recueil des Instructions..., Espagne,* t. III, p. 428-9.

2. Le comte Finocchieti avait été envoyé dans les Provinces-Unies pour négocier un traité de commerce : l'ayant conclu en 1753, il quitta La Haye au mois de décembre : — *Correspondance de Hollande,* t. 486, f°s 44 et 60 v°, Bonnac à Saint-Contest, 29 novembre et 25 décembre 1753.

3. Les préliminaires de Vienne (1735) avaient reconnu don Carlos comme roi de Naples sous le nom de Charles VII.

4. Joachim Frederik Preis, né en 1666, accompagna Palmqvist à La Haye en 1703 et y resta. Il fut successivement chargé d'affaires (1715), résident (1719), envoyé extraordinaire (1721). Il mourut à La Haye le 22 décembre 1759 après 56 ans de séjour en Hollande. — V. *Biographiskt Lexicon,* Upsal, 1845, t. 11, p. 362.

5. Il mourut le 10 janvier 1755 à La Haye : *Correspondance de Hollande,* t. 487, f° 425, et t. 488, f°s 3 et 14, Bonnac à Rouillé, 31 décembre 1754, 7 et 10 janvier 1755. — Rouillé dit qu'il était un « ministre estimable par sa probité et par ses connaissances, et un serviteur zélé de la maison de Bavière » : *Correspondance de Hollande,* t. 488, f° 29, Rouillé à Bonnac, 16 janvier 1755.

6. L'électeur archevêque de Cologne, Clément Auguste (fils de Maximilien Emmanuel de Bavière), — l'électeur duc de Bavière, Maximilien Joseph ou Maximilien III, — l'électeur palatin, Charles Théodore, qui succédera au précédent en Bavière.

7. La cour de Dresde avait comme ministre à La Haye le général Des

grande connaissance des Provinces-Unies où il a passé une partie considérable de sa vie. Il a toujours paru fort attaché à la France, et le sieur de Saint-Contest pourra, dans les commencements de son ambassade, en tirer de grands secours, surtout par rapport aux affaires intérieures de la République.

L'Electeur palatin ayant supplié le roi de vouloir bien lui accorder sa protection auprès des Etats-Généraux pour lui faire obtenir la justice qu'il leur demande concernant plusieurs innovations onéreuses qu'ils ont établies dans la ville et marquisat de Berg-op-Zoom au préjudice de ce prince qui en est seigneur, on joint ici, sous le n° 7, un mémoire [1] qui mettra le sieur de Saint-Contest au fait de ce dont il s'agit, et il aura soin, immédiatement après son arrivée à La Haye, de faire connaître au sieur Elsacker la disposition dans laquelle il sera, conformément aux ordres de Sa Majesté, d'appuyer de bons offices les démarches que la cour de Manheim jugeroit à propos de faire auprès des Etats-Généraux relativement à cet objet. Le sieur de Saint-Contest ne peut mieux faire que de ménager en toutes occasions le sieur Elsacker. Il est galant homme et a toujours eu une prédilection marquée pour la France. Ce ministre n'aura pas vu certainement avec plaisir les liaisons que les cours de Bonn [2] et de Munich ont pris tout récemment. Mais il le dissimulera par sa sagesse, et le sieur de Saint-Contest doit le mettre fort à son aise sur cet article, en lui faisant sentir, s'il étoit jamais question de la traiter avec lui, que ces deux cours pensent avec trop d'élévation et connaissent trop bien leurs véritables intérêts pour ne pas revenir à nous tôt ou tard [3].

Brosses, qui mourut en 1750. Ce minstre ne s'était guère entendu avec Kauderbach qui jouait depuis longtemps le rôle d'agent officieux. — Jean Henri Kauderbach avait épousé Marie Marthe Vaucher, de Neufchâtel, qui eut des difficultés avec ses parents français pour la succession d'un oncle : *Correspondance de Hollande*, t. 499 et 500, passim, mémoires à ce sujet.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 474, f° 308, mémoire du mois d'octobre 1748.

2. Celle de l'archevêque de Cologne.

3. V. *Correspondance de Cologne*, t. 87, passim, 1749-1750 : l'électeur de Bavière avait abandonné l'alliance française dès 1745 (traité de Fussen) : celui de Cologne, à son instigation, fit de même en 1750, mais pour peu de temps.

Le comte de Vaulgrenant [1], ambassadeur du roi en Espagne, a quelques biens en Hollande, provenant de la succession de la comtesse son épouse, morte il y a quelques années [2]. Il a confié le soin de ses intérêts au sieur Kersseboom [3], un des commis des finances de la Hollande. Mais ce commissionnaire infidèle a perçu jusqu'à présent les revenus du comte de Vaulgrenant sans lui avoir jamais rendu compte de l'usage qu'il en a fait ni de l'état des affaires de cette succession. Le comte de Vaulgrenant, employé pour le service du roi en Espagne, ne se trouvant pas à portée de suivre cette discussion avec l'attention qu'elle exige, l'intention de Sa Majesté est que le sieur de Saint-Contest donne ses soins pour la terminer le plus tôt qu'il sera possible par les voies dont il conviendra avec le comte de Vaulgrenant, qui lui a fait remettre tous les papiers qui concernent cette affaire. Le sieur de Kersseboom ne mérite aucun ménagement, et le sieur de Saint-Contest doit même se tenir en garde contre les assurances que ce Hollandais ne manquera par de lui donner de son prétendu ancien attachement pour la France. C'est par de pareilles protestations et par une simplicité affectée qu'il avoit gagné la confiance du feu marquis de Fénelon, auprès duquel on a tout lieu de croire qu'il étoit l'espion des ennemis de la France.

Le droit d'asile, qui, dans tous les temps, a été regardé comme un des droits les plus essentiels de la souveraineté, est plus respecté dans les Provinces-Unies que dans aucun autre pays. Mais l'application en est souvent portée au-delà de ses justes bornes, et il seroit de l'intérêt de toutes les nations que les souverains, dont les états sont limitrophes, convinssent entre eux de quelques arrangements, qui, sans donner une atteinte formelle au droit d'asile, exceptassent

1. V. chapitre XXII.

2. Madeleine Jacqueline de Sallengre épousa en 1719 Charles Whitworth, ambassadeur d'Angleterre : devenue veuve en 1725, elle se remaria en 1729 à La Haye avec le comte de Vaulgrenant et mourut le 16 décembre 1733 dans le Milanais : — La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 19, col. 822, art. Villers La Faye.

3. Probablement Willem Kersseboom, qui, de 1738 à 1742, a écrit plusieurs ouvrages sur des matières financières et commerciales : v. l'énumération dans le dictionnaire de Van der Aa, t. 10, p. 133.

cependant de cette faveur ceux qui, s'étant rendus coupables de crimes atroces, se seroient réfugiés dans les pays de l'une ou de l'autre domination pour se soustraire à la rigueur des lois [1]. Cette convention seroit encore plus nécessaire avec les Etats-Généraux par rapport à la France, puisque le voisinage fournit aux sujets des deux puissances la facilité de se procurer l'impunité par la fuite. Le sieur de Saint-Contest verra, pendant le cours de son ambassade, si cette idée pourroit être adoptée en Hollande. Toute raison de délicatesse qu'on pourroit alléguer sur le droit d'asile cesseroit, dès que le roi assureroit une réciprocité entière de sa part pour la restitution des sujets des Provinces-Unies, qui, se trouvant dans le cas excepté, se seroient retirés dans le royaume.

Il est bon de prévenir, à ce sujet, le sieur de Saint-Contest qu'il devra avoir une extrême attention à ne point admettre chez lui les Français qui passeront en Hollande, à moins qu'ils ne se fassent connaître et qu'ils ne soient munis de passeports de Sa Majesté ou de lettres qui ne laissent aucune incertitude sur leur état et sur les raisons qui les obligent à voyager. Trop peu de précaution à cet égard de la part des ministres du roi les a quelquesfois exposés à des inconvénients désagréables et peu décents pour leur caractère.

Le sieur de Saint-Contest entretiendra une correspondance suivie, mais sage et discrète, avec ceux des autres ministres du roi en pays étrangers, dont les avis pourront lui être utiles ou nécessaires, et il les informera de son côté de tout ce qu'il croira pouvoir contribuer à leur direction dans l'exécution des ordres du roi.

On lui remet, pour cet effet, des tables de chiffre dont il ne fera usage que pour cette correspondance, le chiffre intitulé *pour la dépêche* ne devant jamais servir que pour les lettres

1. V. dans la *Correspondance de Hollande*, t. 486 et sq., lettres de Bonnac, 1754-1755, sur un incident typique à propos de ce droit d'asile. Non seulement un criminel, d'Hauteville, dont le gouvernement français réclamait l'extradition, ne fut pas livré, mais le magistrat, qui l'avait fait arrêter, et auquel il intenta un procès, fut condamné à lui payer une somme élevée à titre de dommages.

de l'ambassadeur au roi ou au ministre ayant le département des affaires étrangères.

On y joint un autre chiffre de réserve pour le cas où celui de la dépêche pourroit être soupçonné d'interception, ou pour les occasions qui demanderoient un surcroît de précaution pour la sûreté du secret. Enfin on ajoute un quatrième chiffre pour les pièces communiquées. Et, comme rien n'est plus essentiel que d'employer les chiffres avec la plus scrupuleuse exactitude et de manière à en prévenir l'interception, on y joint un mémoire instructif sur la manière de chiffrer. Le sieur de Saint-Contest ordonnera au secrétaire, auquel il accordera sa principale confiance, de se conformer littéralement et constamment aux règles prescrites par ce mémoire.

Les instructions et les ordres plus circonstanciés, dont le sieur de Saint-Contest aura besoin dans la suite, relativement aux différents objets de sa mission, lui seront envoyés successivement suivant que les conjonctures l'exigeront.

L'intention du roi est que ses ambassadeurs aient l'honneur de lui écrire directement lorsqu'ils auront quelque affaire ou circonstance importante à mettre sous les yeux de Sa Majesté, et, dans ces sortes d'occasion, il adressera ses dépêches au roi suivant l'usage constamment pratiqué sous le règne de Louis XIV. Elles devront être à cachet volant et renfermées dans un paquet pour le ministre des affaires étrangères, à qui l'ambassadeur rendra compte en même temps de tous les détails qui ne lui paraîtront pas mériter également l'attention de Sa Majesté.

Le roi voulant que tous ses ambassadeurs ou ministres dans les cours étrangères lui remettent, au retour de leur mission, une relation détaillée de tout ce qui se sera passé de plus important dans le lieu de leur résidence, soit par rapport aux négociations dont ils auront été chargés, soit sur le cérémonial, l'état des cours et des pays où ils auront été employés, sur le caractère et les inclinations des princes et de leurs ministres, enfin sur tous les objets qui peuvent intéresser la curiosité de Sa Majesté, le sieur de Saint-Contest préparera d'avance un mémoire qui renferme tous ces détails.

Le roi veut aussi que ses ambassadeurs ou ministres, après qu'ils sont revenus auprès de Sa Majesté, remettent en original les instructions, les chiffres et tous les papiers concernant son service, le tout avec un inventaire sur la vérification duquel il leur est donné une décharge.

Fait à Versailles le six de septembre 1750.

LOUIS,

BRULART [1].

1. Le marquis de Puyzieulx.

XXIV

DURAND DE DISTROFF

CHARGÉ D'AFFAIRES

1751-1752

En partant de La Haye au mois de septembre 1751, Barberie de Saint-Contest confia la gérance de l'ambassade à son secrétaire, Michel de Lesseps. Celui-ci, né le 3 février 1729, appartenait à une famille originaire de Bayonne, qui devait donner de nombreux diplomates à la France [1]. Après son bref séjour dans les Provinces-Unies, il revint à Versailles : il fut dès lors attaché au département des affaires étrangères et chargé, à plusieurs reprises, d'accompagner des ambassadeurs français à Hanovre, en Espagne et en Portugal [2].

Il fit l'intérim de septembre à novembre 1751, ayant pour simple fonction d'informer son gouvernement de ce qui se passait à La Haye [3]. Il eut cependant à signaler deux faits importants. D'abord, les états de la province de Hollande, refusant de s'engager à fond sur la question de l'adhésion des Provinces-Unies au traité de Saint-Pétersbourg de 1746, résolurent seulement de la prendre *ad referendum* et manifestèrent ainsi nettement leur intention d'ajourner leur décision. Ensuite ce fut la mort, grosse de conséquences, du stathouder Guillaume IV, le 22 octobre [4].

1. Son frère, Dominique, né en 1715, fut ministre de France à Bruxelles de 1751 à 1759.

2. V. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 11, col. 935.

3. Ses lettres vont du 3 septembre au 5 novembre 1751 : *Correspondance de Hollande*, t. 483.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 483, Lesseps à Saint-Contest, 11 et 22 octobre 1751, lettres nos 111 et 113.

Commentant cet événement, Saint-Contest et Lesseps émirent simultanément la même opinion. Le premier écrit : « Il y a apparence que le gouvernement deviendra encore plus anglais qu'il n'étoit : mais, d'un autre

A cette date, Saint-Contest avait déjà songé à envoyer à La Haye un chargé d'affaires plus expérimenté que le jeune secrétaire : dès le 16 septembre il avait choisi le sieur Durand[1].

François Marie Durand, seigneur de Distroff, né à Thionville le 19 mai 1714, avait d'abord été conseiller au parlement de Metz (1740). Venu à Paris pour défendre la cause de ce parlement, provisoirement dissous, il y connut Puyzieulx, qui le fit entrer dans la diplomatie et le guida souvent par des conseils à la fois amicaux et curieux[2]. Secrétaire de Saint-Séverin à Aix la Chapelle, il fut ensuite envoyé à Londres comme chargé d'affaires[3]. Mais, les informations transmises à Versailles par le secrétaire Chiquet paraissant insuffisantes, Puyzieulx donna l'ordre à Durand de passer dans les Provinces-Unies pour y étudier à fond la situation[4].

Ce premier séjour à La Haye dura cinq mois, novembre 1749-avril 1750, et déjà, satisfait probablement de son protégé, Puyzieulx lui laissait entrevoir qu'il pourrait le nommer à La Haye au retour de Chiquet en France[5]. Il l'employa cependant à Londres encore, puis dans diverses cours de l'Allemagne, et c'est à Berlin que Durand reçut la dépêche de Saint-Contest, successeur de Puyzieulx[6]. Au début du mois de novembre 1751, il était à La Haye[7].

Il y trouva une lettre de créance[8], mais aucune instruction, quoi-

côté, il aura moins d'autorité et sera exposé à plus de contradictions ». Le deuxième mande: « Le système y sera aussi anglais que l'étiquette et les modes » : *Correspondance de Hollande*, t. 483, lettre n° 30 de Saint-Contest, 28 octobre 1751, et lettre n° 115 de Lesseps, 29 octobre 1751.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 483, lettre de Saint-Contest du 16 septembre 1751.

2. V. par ex., *Correspondance de Hollande*, t. 479, f° 313, et t. 480, f° 22, Puyzieulx à Durand, 27 novembre 1749 et 6 janvier 1750.

3. *Correspondance d'Angleterre*, t. 425, f° 211, instruction du 16 janvier 1749.

4. *Correspondance d'Angleterre*, t. 427, f°s 69 et 132, Puyzieulx à Durand, 17 septembre et 6 octobre 1749.

Parti de Londres le 4 novembre 1749, Durand arriva à La Haye le 8 : *Correspondance d'Angleterre*, t. 427, f° 202, Mirepoix à Puyzieulx, 3 novembre 1749. — Les lettres qu'il adressa à Puyzieulx tous les quinze jours se trouvent dans les t. 479 et 480 de la *Correspondance de Hollande*,

Durand repartit de La Haye au début du mois d'avril 1750 : *Correspondance de Hollande*, t. 480, f° 185 v°, Chiquet à Puyzieulx, 3 avril 1750, et *Correspondance d'Angleterre*, t. 428, f° 289, Durand à Puyzieulx, 9 avril 1750.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 479, f°s 392 et sq., Puyzieulx à Durand, 14 décembre 1749.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 483, Saint-Contest à Lesseps, 14 octobre 1751, lettre n° 26 : — Durand à Saint-Contest, 30 octobre 1751.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 483, Lesseps à Saint-Contest, 5 novembre 1751, lettre n° 118.

8. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f° 217, lettre de créance du roi aux Etats-Généraux, 24 octobre 1751.

que son séjour en Hollande, de l'avis du cabinet de Versailles, dût être assez long[1]. Saint-Contest l'informa simplement, dans une courte dépêche, que sa conduite devait être « purement passive et de simple observation »[2].

Connaissant déjà le pays, Durand émit une opinion semblable à celle du secrétaire d'état des affaires étrangères : « Il y a, dit-il dès son arrivée, bien de l'apparence que je n'aurai... d'autres occupations que celles d'observer ce qui se passe »[3]. Il se résigna à cette tâche négative et occupa les loisirs, qu'elle lui laissait, à tracer un tableau des Provinces-Unies : il décrit en effet leur gouvernement, expose les sentiments de la régente et de son entourage, raconte les conflits provoqués par la question de la tutelle du jeune prince Guillaume V, n'oublie pas les débats sur la situation financière ou la réforme des troupes, etc[4].

Par contre, dans ses dépêches, ne trouvent place que deux faits de politique extérieure.

Tout d'abord, le parti anglais, dirigé par le comte de Bentinck, essaya, après un an de vaine attente, de provoquer une résolution décisive à propos du traité de Saint-Pétersbourg et de lancer ainsi les Provinces-Unies dans les aventures. Le pensionnaire Steyn, avec l'appui des partisans de la paix, fit échouer cette manœuvre. Les dépêches de Durand sont, à cet égard, remplies de détails abondants et caractéristiques[5].

Il en est de même à propos du conflit, déjà ancien, entre les Provinces-Unies et l'Autriche. Celle-ci promettait constamment de payer les subsides, auxquels le traité d'Anvers de 1715 l'obligeait, pour les garnisons hollandaises de la barrière des Pays-Bas, mais elle ne s'acquittait jamais. Durand, qui fait preuve d'un scepticisme, d'ailleurs justifié, raconte avec minutie toutes les phases de ce débat, dont la solution était encore fort lointaine[6].

Les renseignements fournis par lui étaient si nombreux et si variés que Saint-Contest s'en servit pour rédiger, tout au moins en

1. *Correspondance de Hollande*, t. 483, Saint-Contest à Lesseps, 14 octobre 1751, lettre n° 26 : « Il y a apparence qu'il restera là longtemps. Quoique le roi doive nommer incessamment un ambassadeur, vous sentez qu'il n'ira pas avant huit ou neuf mois ».

2. *Correspondance de Hollande*, t. 483, lettre du 14 novembre 1751.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 483, Durand à Saint-Contest, 9 novembre 1751, 1ère lettre.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 483 et t. 484, passim, lettres de Durand, décembre 1751-août 1752.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 484, fos 274 et 293, Durand à Saint-Contest, 31 août et 19 septembre 1752.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 484, fos 321 et sq., Durand à Saint-Contest, 13 août 1752, — et lettres suivantes.

partie, l'instruction du marquis de Bonnac, qu'il désigna comme ambassadeur à La Haye au mois d'octobre 1752. Après avoir donné à celui-ci toutes les informations indispensables, Durand remit ses lettres de créance le 9 janvier 1753 et partit, le 18, pour la France [1]. Il devait, plus tard, être chargé de missions beaucoup plus importantes que celle qu'il venait de remplir [2].

Extrait d'une lettre de M. de Saint-Contest au sieur Durand, 14 novembre 1751.

Correspondance de Hollande, t. 483, minute.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 9 de ce mois [3].

Vous pensez avec raison que votre conduite dans le pays où vous êtes doit être purement passive et de simple observation. Si les circonstances exigent dans la suite que vous ayez des instructions plus détaillées, je vous les adresserai successivement, à mesure qu'elles vous seront nécessaires...

1. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, lettre de recréance du roi, 16 décembre 1752: — t. 16, f° 4, lettre de recréance des Etats-Généraux, 6 janvier 1753. — *Correspondance de Hollande*, t. 484, f° 478, Saint-Contest à Durand, 28 décembre 1752: — t. 485, f° 16, Durand à Saint-Contest, 9 janvier 1753, — f° 28, Bonnac à Saint-Contest, 18 janvier 1753.

2. La carrière de Durand est résumée dans la *Grande Encyclopédie*, art. Farges. — Durand fut un des agents du « secret du roi »: v. *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, publ. p. E. Boutaric, Paris, 1866, in-8, t. I et II, passim. — Il mourut le 5 août 1778.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 483 (non folioté), première lettre de Durand.

XXV

LE MARQUIS DE BONNAC

AMBASSADEUR

1752-1756

Ambassadeur auprès des Provinces-Unies, Saint-Contest avait acquis la conviction qu'aucune activité politique n'était plus possible dans ce pays irrémédiablement affaibli : secrétaire d'état des affaires étrangères, il avait donc envoyé à La Haye un simple chargé d'affaires, Durand. Mais les Hollandais, qui entretenaient à Paris un ambassadeur, se montraient froissés que le gouvernement français ne fît pas de même pour eux. Saint-Contest se décida donc à faire partir le marquis de Bonnac, depuis longtemps désigné.

Petit-neveu et fils de diplomates réputés, qui avaient autrefois occupé le même poste [1], François Armand Dusson, marquis de Bonnac, avait suivi une carrière différente de la leur. Jusqu'alors il avait été exclusivement militaire : né le 7 décembre 1716, il était brigadier le 27 juillet 1747 et maréchal de camp le 25 août 1748. Plus tard il parviendra au grade de lieutenant-général (1762) : il mourra le 2 décembre 1778 [2].

L'ambassade à La Haye fut sa seule incursion dans la carrière diplomatique [3] : il paraît évident que le choix de ce mutilé de la guerre [4] fut dicté par les souvenirs laissés en Hollande par son grand-oncle Bonrepaus et son père, Louis Dusson, marquis de Bonnac.

1. Bonrepaus et Jean Louis Dusson, marquis de Bonnac.

2. V. Pinard, *Chronologie historique militaire* : — La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 19, col. 322.

3. Aussi d'Argenson s'étonne-t-il de ce choix dans ses *Mémoires*, édition Rathery.

4. Bonnac avait perdu une jambe à la bataille de Lawfeld : v., ci-dessous l'instruction.

Son instruction, rédigée le 15 octobre 1752, est assez longue, mais peu caractéristique Saint-Contest s'est inspiré simplement de celle qui avait été dressée auparavant pour lui, et, ayant peu de choses à dire, il a développé surtout ce qui a trait au cérémonial [1].

Après avoir, suivant une tradition à peu près constante, rappelé le passé, il affirme que Bonnac, à son arrivée à La Haye, trouvera « peu d'objets de négociation ». Il lui suffit donc de décrire l'état intérieur des Provinces-Unies, de résumer, en somme, les connaissances acquises pendant son ambassade. Il signale ensuite rapidement les trois questions, qui, dans le moment présent, intéressent les Hollandais : l'accession des Etats-Généraux au traité de Saint-Pétersbourg, le différend avec l'Autriche à propos de la barrière des Pays-Bas, et le renouvellement du traité de commerce avec la France. La seconde partie de l'instruction est consacrée au cérémonial et aux relations avec les ministres étrangers à La Haye. L'impression, que laisse la lecture de ce pâle mémoire, est que Saint-Contest ne faisait aucun cas des Provinces-Unies.

Quoique sa lettre de créance eût été signée dès le 15 octobre 1752 [2], Bonnac ne partit pas immédiatement. Le 8 décembre seulement, il était à Anvers et le 15 à La Haye [3]. Il montra d'abord un optimisme sans réserve : on s'empresse, dit-il, de tous côtés de recevoir l'ambassadeur, le prestige de la France augmente tandis que le crédit du parti anglais décline, on crie Vive le roi ! sur le passage de Bonnac le jour de son entrée officielle (30 avril 1753), on insinue que des relations étroites pourraient être renouées avec la France, Amsterdam enfin s'élève de plus en plus contre la « tyrannie » de la Grande-Bretagne [4].

Saint-Contest refroidit assez brutalement cet enthousiasme et ramena l'ambassadeur à la réalité. Faisant allusion à la paix perpétuelle qui existait entre la France et les Suisses, « il ne tiendroit qu'à la Hollande, dit-il, d'en faire de même : mais ce n'est pas là le système

1. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f°s 226-246, minute : la lecture est parfois assez difficile, et même presque impossible, parce que, pour la reliure, le papier a été mal coupé en plusieurs endroits.

2. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f° 47, lettre de créance du roi aux Etats-Généraux, 15 octobre 1752.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 484, f°s 423 et 428, Bonnac à Saint-Contest, 9 et 15 décembre 1752.

Bonnac a rédigé plusieurs mémoires généraux en janvier 1754, en avril et en septembre 1755 : dans ce dernier, il résume les premières années, fort peu importantes, de son ambassade. Ces mémoires sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 486, f°s 127 et sq., — t. 488, f°s 200 et sq., — t. 489, f°s 160 et sq.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 484, f°s 446 et sq., — t. 485, f°s 22 et 173, — t. 486, f°s 24 et sq., Bonnac à Saint-Contest et au roi, 22 décembre 1752, 18 janvier, 11 mai et 8 novembre 1753.

des puissances par l'inspiration desquelles la république est conduite. Ces puissances supposent toujours à la France des vues d'ambition pour mieux cacher les leurs. Elles entretiennent perpétuellement la république dans des terreurs paniques afin de la faire entrer dans des projets contraires à la France »[1].

Surpris de ces reproches indirects, Bonnac ne perdit pas de temps pour exposer et justifier ses vues personnelles. D'après lui, comme les Etats-Généraux sont mécontents des cours de Londres et de Vienne, la France pourrait les gagner par des concessions commerciales: « On découvriroit par là quelles seroient les intentions de la république, et, si on entrevoyoit des dispositions favorables, on pourroit la sonder sur une paix perpétuelle telle que celle que nous avons avec les Suisses ». Il faut donc tendre « une main secourable aux Hollandais » et les « servir, pour ainsi dire, malgré eux » : on empêchera ainsi « l'Angleterre de s'approprier le reste du commerce de la république et on lui donne le moyen de rattraper une partie de celui qu'elle a perdu »[2].

Saint-Contest remercia l'ambassadeur de ses « réflexions », mais nullement convaincu, il répondit froidement : « Je n'ai point changé de sentiment et il n'est pas possible d'en changer tant que vous verrez la Hollande persévérer dans le système qu'elle a toujours suivi depuis le roi Guillaume »[3].

Le successeur de Saint-Contest, Rouillé, adopta la même défiance à l'égard des Provinces-Unies. Lorsqu'à la fin de 1754 la tension s'accentua entre la France et l'Angleterre et que ces deux puissances procédèrent simultanément à des préparatifs militaires, il exposa longuement à Bonnac les vues du cabinet de Versailles par rapport à la Hollande, lui enjoignant de ne pas compter sur l'efficacité d'une action des républicains trop peu nombreux, de se méfier de la masse du peuple, gagné à l'Angleterre, de ne pas ajouter foi enfin aux assurances « qu'on donne au désir qu'on a de mériter l'affection et la confiance du roi » : car, ajoute le ministre, l'histoire prouve que ces assurances « ne sont que des démonstrations passagères »[4].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 486, f°s 47 et sq., Saint-Contest à Bonnac, 2 décembre 1753.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 486, f°s 141-146, Réflexions sur la lettre du 2 décembre 1753, janvier 1754. — Compléter avec le mémoire de Bonnac, même date : *Idem*, f°s 127 et sq.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 486, f° 156, Saint-Contest à Bonnac, 4 février 1754.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 488, f°s 17 et sq., Rouillé à Bonnac, 16 janvier 1755 : « L'empressement qu'on vous a quelquefois témoigné, Monsieur, pour faire contracter aux Etats-Généraux une liaison étroite et solide avec la France n'a été que l'expression des sentiments et des désirs de quelques

Rouillé s'étonnait surtout de l'indifférence des Hollandais devant les armements français et anglais. Le pensionnaire Steyn et le greffier H. Fagel, en effet, pensèrent d'abord que « l'accommodement entre les deux cours étoit une affaire qui ne souffriroit point de difficultés » et ils affirmèrent qu'en tout cas les Etats-Généraux resteraient en dehors du conflit [1]. De son côté, Bonnac était d'avis que la guerre inévitable s'étendrait à toute l'Europe, mais que les Hollandais s'abstiendraient d'y prendre part [2].

Pourtant, il dut envoyer bientôt des informations assez alarmantes : « Tout ce qui tient ici à l'Angleterre, mande-t-il le 15 avril 1755, parle assez haut et nous qualifie d'usurpateurs ». La crise s'aggrava avec la venue à La Haye d'un membre du ministère anglais, milord Holderness, qui demanda aux Etats-Généraux de fournir à la Grande-Bretagne le secours de six mille hommes, stipulé par le traité de 1678. Le parti stathoudérien profita de cette intervention pour proposer, dans son intérêt particulier, une augmentation des troupes. Le conflit fut très vif de mai à septembre 1755 et se termina par le refus des villes pacifiques de la province de Hollande [3].

Bonnac, qui en avait noté avec soin les diverses péripéties et qui

particuliers bien intentionnés pour les vrais intérêts de leur patrie et qui savent que les temps les plus heureux de leur république ont été ceux de leur union avec le roi. Mais il s'en faut bien encore que le plus grand nombre soit disposé à se conduire en Hollande par des principes si salutaires. Les Etats-Généraux ont des engagements trop forts et trop étendus avec les cours jalouses de notre puissance pour qu'il soit facile à la république d'adopter un nouveau système de politique et de conduite. D'ailleurs l'influence prédominante, dont l'Angleterre jouit sur les résolutions des Hollandais depuis l'avènement de Guillaume III au stathoudérat, a pris de si profondes racines qu'il n'est guère possible de les ramener aux anciennes maximes du gouvernement républicain. Les assurances, qu'on vous donne, du désir qu'on a de mériter l'affection et la confiance du roi, ne sont que des démonstrations passagères que le moment du besoin présent fait naître et qui cesseroient vraisemblalement dès que l'occasion de les réaliser se présenteroit. C'est ainsi que les Etats-Généraux, après avoir obtenu de la France en 1699 et en 1739 un traité de commerce extrêmement avantageux pour eux, entrèrent en 1700 et en 1740 dans toutes les vues et mesures que ses ennemis lui proposèrent. Pourrions-nous, sans crainte de nous méprendre, nous promettre pour l'avenir plus de reconnaissance et d'attachement de la part des Hollandais, si le roi consentoit, au préjudice des autres nations et de ses propres sujets, à leur accorder tous les avantages qu'ils sollicitent pour leur commerce? ».

1. *Correspondance de Hollande*, t. 488, f°s 100 et sq., Bonnac à Rouillé, 21 février 1755 : « Leurs engagements, qui n'étoient que défensifs, ne regardoient que les possessions en Europe », et non pas les affaires d'Amérique.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 488, f°s 200-213, mémoire de Bonnac, avril 1755.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 488 et t. 489, passim, dépêches de Bonnac à Rouillé.

était entré en relations suivies avec les bourgmestres d'Amsterdam, s'exagéra l'importance de ce succès Aussi crut-il bon de rédiger un ample mémoire dans lequel il envisageait sous un jour trop favorable les dispositions réelles des Hollandais [1]. Ce zèle allait se tourner contre lui.

A ce moment en effet (septembre 1755) commençaient à Paris entre l'abbé de Bernis et l'ambassadeur autrichien Stahrenberg les conférences qui devaient aboutir au renversement des alliances. Entraîner non seulement l'Autriche, mais aussi les Provinces Unies, serait un coup de partie : car l'Angleterre serait ainsi séparée du Hanovre et empêchée de porter la guerre aux Pays-Bas autrichiens. Le ministère français estima possible d'atteindre ce double but. Mais le marquis de Bonnac ne fut pas chargé de la négociation avec les Etats-Généraux : ce fut le comte d'Affry qui fut désigné dès le 15 septembre [2].

Sans doute les deux diplomates devaient « travailler de concert et sans délai à faire fructifier les dispositions vraiment patriotiques qui paraissent aujourd'hui reprendre quelque influence dans les résolutions de la Hollande » [3]. En réalité Bonnac fut peu à peu évincé [4] et, de décembre 1755 à mai 1756, d'Affry joua seul le rôle capital [5].

Il réussit, par son énergie, à vaincre les hésitations des Hollandais et à leur arracher une déclaration formelle de neutralité. Lorsqu'il fut parti le 2 juillet 1756, Bonnac reçut l'ordre de rester désormais

1. *Correspondance de Hollande*, t. 489, f°s 160 et sq., mémoire de Bonnac, septembre 1755.

2. *Correspondance de Hollande*, t, 489, f°s 203 v° et sq., Rouillé à Bonnac, 15 septembre 1755.

3. *Corresponance de Hollande*, t. 489, f°s 388 et sq., Rouillé à Bonnac, 14 décembre 1755.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 491, f° 2, Rouillé à Bonnac, 2 janvier 1756 : « Je n'entrerai désormais en aucun détail avec vous, Monsieur, sur ce qui regarde la mission particulière de M. d'Affry : c'est avec lui seul que je traiterai cette matière, tant pour éviter des répétitions inutiles que parce qu'il vous fera part de tout ce qu'il sera nécessaire que vous sachiez pour agir avec lui dans une parfaite uniformité de principes et de langage ». — F^o^ 28 v°, Rouillé à Bonnac, 8 janvier 1756 : « Le roi m'a chargé de vous mander que ce ministre [Affry] assiste seul désormais aux conférences qui n'auront pour objet que sa négociation, mais qu'il continue à vous confier ses discours et ses démarches, afin que vous puissiez l'un et l'autre tenir un langage et une conduite uniformes ».

D'ailleurs, dès l'arrivée du comte d'Affry, Bonnac accepta de lui-même une situation effacée : il écrit en effet à Rouillé que son collègue rendra « compte seul de la négociation : les réflexions que je pourrois ajouter ne serviroient qu'à embrouiller la relation directe de ce ministre, puisque, n'en connaissant pas le fond, il me seroit aisé de m'éloigner du vrai but » : *Correspondance de Hollande*, t. 489, f° 405 v°, Bonnac à Rouillé, 9 décembre 1755.

5. Sur cette négociation, v. le chapitre XXVI.

sur la réserve et d'attendre patiemment les propositions des Etats-Généraux, s'ils désiraient faire un pas plus avant. Il s'y conforma scrupuleusement[1], transmettant seulement les promesses réitérées du pensionnaire que les Provinces-Unies resteraient neutres, quelques démarches que fît l'Angleterre[2].

Toutefois il comprenait que son prestige avait été fortement atteint. Le 31 août 1756, il demanda son rappel[3], prit congé des Etats-Généraux le 19 octobre et partit le 22[4].

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTIONS AU SIEUR MARQUIS DE BONNAC, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, ALLANT EN HOLLANDE EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DES ETATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES, FONTAINEBLEAU, 15 OCTOBRE 1752.

Correspondance de Hollande, supplément, t. 15, f°s 226-246 : minute.

La République des Provinces-Unies des Pays-Bas ne seroit jamais parvenue à secouer le joug de la maison d'Autriche sans les secours de la France, et l'on peut dire que c'est à cette couronne qu'elle est redevable de son existence et du maintien de sa liberté. La République n'a pas cependant paru toujours conserver toute la reconnaissance qu'elle lui devoit pour de tels bienfaits. Elles s'est souvent laissée entraîner dans des guerres contre la France, dont elle n'a retiré aucun avantage

1. *Correspondance de Hollande*, t. 492, f° 213, Bonnac à Rouillé, 16 juillet 1756 « M'en rapportant entièrement aux ordres que vous m'avez donnés et ayant moi-même une façon de penser uniforme sur tout ce qui pourroit avoir l'air de vouloir engager et presser la république, je crois, ainsi que vous, Monsieur, qu'il faut, en la livrant à ses propres réflexions, attendre qu'elle ait elle-même recours à l'amitié et à la bienveillance du roi pour obtenir les secours qui lui seront nécessaires contre les vexations des Anglais ».

2. *Correspondance de Hollande*, t. 492, f° 199 v°, Bonnac à Rouillé, 12 juillet 1756. — *Idem*, f° 233, 23 juillet 1756 : « La nation hollandaise en général paraît si contente de la neutralité dont elle jouit qu'on ne peut pas penser qu'elle et le gouvernement changent de système ». — *Idem*, f°s 268 et sq., 3 août 1756.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 492, f°s 346 et 367, Bonnac à Rouillé, 31 août et 14 septembre 1756 : — f° 357, Rouillé à Bonnac, 9 septembre 1756.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 492, f° 414, lettre de recréance du roi aux Etats-Généraux, 10 octobre 1756, — f° 425, mémoire de Bonnac pour prendre congé, 19 octobre 1756 : — t. 493, f°s 22 et 25, Affry à Rouillé, 21 et 22 octobre 1756.

et qui ont, au contraire, été la source de ses malheurs et de sa décadence. Le mauvais état de ses finances et de sa marine, la révolution arrivée dans son gouvernement[1], ses sujets surchargés d'impôts, la perte presque totale de la considération qu'elle s'étoit acquise dans l'Europe sont les fruits de son ambition et les Hollandais ont appris à leurs propres dépens que, sans prendre aucune part aux querelles étrangères, une république ne doit s'occuper que de ce qui peut augmenter et faire fleurir son commerce. Les Vénitiens ont senti toute la vérité de ce principe, et ce n'est qu'après avoir éprouvé les suites funestes du système opposé qu'ils ont adopté celui auquel ils paraissent aujourd'hui attachés invariablement[2].

Cependant les Etats-Généraux des Provinces-Unies ont reçu dans tous les temps[3] des marques de bienveillance et de protection de la part de nos rois. Ils auroient toujours ressenti les effets de cette même bienveillance, si leur République, se laissant conduire par des impulsions étrangères, n'avoit pas donné au feu roi[4] divers sujets de mécontentement. Le roi, suivant l'exemple de ses augustes prédécesseurs, a toujours cherché à entretenir la paix et le bon voisinage avec les Etats-Généraux. C'est dans cette vue que Sa Majesté avoit envoyé près d'eux le sieur marquis de Saint-Contest en qualité de son ambassadeur. Le roi ayant jugé à propos de donner à ce ministre une marque distinguée de la satisfaction qu'il avoit de ses services en l'appelant dans son Conseil et en lui confiant la place importante de secrétaire d'état des affaires étrangères, Sa Majesté a regardé comme un objet digne de ses attentions de lui nommer un successeur capable de suivre, avec la même intelligence, la route qu'il avoit tracée et de cimenter l'union et la bonne correspondance avec une République pour laquelle le roi conserve toujours la même affection.

1. Au mois de mai 1747 : rétablissement du stathoudérat.

2. Depuis le traité de Passarowitz (1718), qui lui avait enlevé la Morée, la république de Venise avait pratiqué une politique d'isolement absolu, et était restée neutre dans toutes les guerres : ce « système » lui était d'ailleurs imposé par sa faiblesse extrême.

3. Il y a là une exagération évidente.

4. Louis XIV.

Sa Majesté a cru devoir fixer son choix sur le sieur marquis de Bonnac qu'Elle a nommé son ambassadeur auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. La valeur et le zèle, dont il a donné des preuves au roi dans ses armées et dont il porte des marques honorables [1], lui ont mérité la préférence pour cette commission importante, et Sa Majesté est persuadée que, fils et neveu de sujets fidèles [2] qui se sont distingués dans les diverses ambassades dont Elle les avoit honorés, le sieur marquis de Bonnac ne la servira pas avec moins d'intelligence et de zèle dans la carrière des négociations et qu'il se montrera digne héritier des talents et des vertus de ses pères. Il sentira que le principal objet d'un ambassadeur doit être de se rendre agréable dans le lieu de sa résidence. Qu'il faut se conformer aux manières du pays et paraître extérieurement adopter les affections et le génie de la nation. Que ce n'est que par là qu'on parvient à gagner la confiance et à assurer le succès des affaires qu'on peut avoir à traiter.

Les circonstances présentes fourniront au sieur marquis de Bonnac peu d'objets de négociation dans les premiers temps de sa résidence. Mais il est important qu'il soit parfaitement instruit de l'état actuel des Provinces-Unies, et, comme Sa Majesté est informée qu'il n'a rien négligé pour acquérir, par la lecture des meilleurs auteurs, une parfaite connaissance de la forme de leur gouvernement et des événements les plus intéressants de leur histoire, on ne partira que de l'époque de la dernière guerre, heureusement terminée par le traité conclu à Aix la Chapelle en l'année 1748.

Lorsque cette guerre commença, il se forma deux partis dans les Provinces-Unies, le parti des républicains et le parti du stathouder [3]. Ce dernier sut tirer avantage des plaintes que le peuple formoit contre la dureté de la régence des républicains. Il parut s'intéresser à ses malheurs, il lui représenta le stathouder comme son libérateur et comme le vengeur de l'oppression, dans laquelle on le retenoit. Ces menées eurent

1. Voir la notice, note.
2. Louis Dusson, marquis de Bonnac, et Bonrepaus.
3. Voir le chapitre XXIII (ambassade de Saint-Contest).

tout le succès qu'on pouvoit en attendre : les peuples se soulevèrent et forcèrent les membres des différentes régences, qui s'opposoient encore au stathoudérat, à déclarer le prince de Nassau stathouder général des Provinces-Unies. Ce prince, se voyant alors autorisé à changer la plupart des membres de la régence sous prétexte qu'ils étoient désagréables au peuple, eut soin de ne donner les places vacantes [1] qu'à des personnes sur l'affection desquelles il pouvoit compter et qui lui étoient totalement dévouées. Lorsque le sieur marquis de Saint-Contest arriva en Hollande, il n'y avoit, pour ainsi dire, plus de républicains dans la régence. Il n'y en étoit resté que deux ou trois, gens recommandables par leur âge et par leurs vertus, que le stathouder n'avoit pas osé déplacer. Mais les partisans du stathouder formoient alors deux partis différents, qui subsistent encore aujourd'hui. L'un, appelé le parti anglais, a pour chefs les sieurs de Bentinck et le greffier Fagel, qui sont absolument vendus à l'Angleterre.

L'autre est appelé le parti hollandais parce qu'il se pique d'être attaché au véritable intérêt des Provinces-Unies. Il est composé des provinces de Frise et de Zélande et de plusieurs membres de la régence de Hollande, entre autres de la ville d'Amsterdam [2]. Le grand pensionnaire de Hollande [3], homme de probité et véritablement attaché à la patrie, est intérieurement de ce dernier parti : mais il n'ose le faire paraître au dehors de craindre de perdre sa place. On joint ici quelques dépêches [4] du sieur marquis de Saint-Contest, qui contiennent

1. Il est souvent question, dans les dépêches, de ces changements opérés par Guillaume IV. Celui-ci força le pensionnaire Gilles à se démettre et mit à la tête de la ville d'Amsterdam des « régents » qui étaient ses partisans fidèles.

2. Le stathoudérat avait toujours été très puissant dans la Frise : mais, après la révolution de 1747, les « Frisons » furent irrités de voir que Guillaume IV ne leur accordait ni influence ni fonctions lucratives. — La Zélande avait toujours fait opposition au stathoudérat, du moins la bourgeoisie : mais le peuple était, comme partout, orangiste. — A Amsterdam, le bourgmestre Hasselaer (dont il a été question au chapitre XXII) n'hésitait pas à exprimer avec vivacité et franchise ses sentiments républicains.

3. Pieter Steyn, depuis 1749.

4. Au premier folio de l'instruction, en marge, sont énumérées les dépêches suivantes de Saint-Contest : n° 18, 24 novembre 1750, — n° 20, 27 no-

tous ces détails. Quoique le sieur marquis de Bonnac les ait déjà lues, lorsqu'on lui a communiqué la correspondance, il est à propos qu'il les ait sous les yeux.

La mort du prince stathouder [1], arrivée depuis le départ du sieur marquis de Saint-Contest, n'a pas laissé que d'influer sur le gouvernement. La princesse gouvernante n'a pas le même crédit ni la même autorité que le feu prince son mari [2]. Les républicains, qu'on croyoit anéantis, parlent aujourd'hui avec plus de force et de liberté et ils se réunissent, dans les résolutions qu'ils prennent, au parti hollandais. Les anciens magistrats d'Amsterdam, qui avoient été déplacés, rentrent insensiblement dans leurs emplois [3], en sorte qu'il y a lieu de croire que, bientôt, la régence de cette ville sera aussi républicaine qu'elle l'étoit ci-devant.

La seule affaire politique, qui se soit présentée pendant que le sieur marquis de Saint-Contest étoit ambassadeur du roi en Hollande, a été l'accession au traité de Pétersbourg, qui fut proposée par l'Angleterre à la République au mois de décembre 1750 et qui fut prise *ad referendum* dans les provinces [4], sans que, depuis, il ait encore été pris aucune résolution sur cela. On n'entrera point ici dans le détail de tout ce qui fut dit et fait alors pour déterminer la République à cette accession. On se contentera de joindre à cette instruction les dépêches où se trouvent les relations que le sieur marquis de Saint-Contest en a données dans ce temps-là [5]. Le sieur Durand, chargé des affaires du roi depuis le retour du sieur marquis

vembre 1750, — n° 21, 30 novembre 1750, — n° 26 (et non pas 22), 17 décembre 1750, — n° 44, 14 février 1751, — n° 46, 23 février 1751, — n°, 47, 25 février 1751, — n° 49, 4 mars 1751. Dans ces dépêches Saint-Contest décrit la situation intérieure des Provinces-Unies. On les trouvera dans *Correspondance de Hollande*, t. 481, f°s 237, 241, 245, 279, — et t. 482, f°s 92, 112, 126, 159.

1. Guillaume IV mourut dans la nuit du 21 au 22 octobre 1751 : v. chapitre XXIV.

2. La régente eut à compter avec l'oppostion des républicains à propos de la tutelle, de la réforme des troupes, de la situation financière : v. le chapitre XXIV.

3. En 1753, l'ancien ambassadeur en France, Cornélis Hop, du parti antistatoudhérien, sera nommé régent à Amsterdam.

4. Voir les chapitres XXIII et XXIV.

5. Les dépêches de Saint-Contest ont été énumérées ci-dessus, en note.

de Saint-Contest, marque, par sa dépêche du 19 septembre 1752 dont la copie est jointe à ces instructions [1], que le parti anglais a fait une nouvelle tentative pour procurer l'accession de la République à ce traité, et il y rapporte toutes les raisons alléguées contre l'accession, en sorte qu'il la regarde aujourd'hui comme absolument rejetée.

L'affaire qui occupe le plus aujourd'hui la République est celle de la Barrière : mais il n'y a pas d'apparence qu'elle soit de longtemps terminée [2]. La cour de Vienne n'a point d'argent à donner pour le rétablissement des places, et de plus elle exige que les Hollandais conviennent d'un tarif pour les Pays-Bas autrichiens. Il avoit été stipulé dans le traité de la Barrière de 1715 qu'on travailleroit incessamment à ce tarif et qu'en attendant les droits seroient payés sur le même pied où ils étoient lors du traité fait à Munster entre l'Espagne et la Hollande [3]. Mais cette clause n'a jamais eu d'exécution, les Hollandais aimant mieux payer les anciens droits, qui sont modiques, que de faire un nouveau tarif où il n'y auroit qu'à perdre pour eux.

On ne parle point à l'ambassadeur du roi des difficultés qui se rencontrent à faire un traité de commerce entre le roi et la République des Provinces-Unies, parce que c'est une affaire qui se traite ici directement par la voie des commissaires nommés tant de la part de Sa Majesté que de celle des Etats-Généraux [4]. Si le sieur marquis de Bonnac se trouve dans le cas de s'expliquer sur cet objet, il se contentera de dire que le roi est très disposé à conclure ce traité, pourvu qu'on n'exige de Sa Majesté rien de préjudiciable au commerce de ses propres sujets ou qui soit contraire aux engagements qu'Elle a pris avec d'autres nations amies et alliées de sa couronne.

L'ambassadeur du roi ne perdra d'ailleurs aucune occasion

1. *Correspondance de Hollande*, t. 484, f°s 293 et sq., Durand à Saint-Contest, 19 septembre 1752. — Cf. *Idem*, f° 274, du même au même, 31 août 1752. — Compléter avec le chapitre XXIV.

2. V. Chapitre XXIV et, ci-dessus, notice de l'ambassade de Bonnac.

3. Le 30 janvier 1648.

4. V., à la fin de l'ouvrage, la liste des ambassadeurs de Hollande (Larrey et Marselis).

de faire connaître avec sincérité quelles sont en général les dispositions de Sa Majesté pour les Provinces-Unies. Le roi désire véritablement d'entretenir avec cette République la plus parfaite intelligence, de pouvoir lui donner des marques de son ancienne affection, et de voir revivre en Hollande ces temps heureux où ses habitants et ses administrateurs étoient persuadés que, soit par des raisons de convenance et d'intérêts communs, soit par la situation des états respectifs, la République ne peut avoir de plus sûr allié que la France. Les Etats-Généraux doivent être aujourd'hui rassurés contre les projets d'ambition faussement attribués à cette couronne par des puissances jalouses de sa grandeur, et ce seroit vouloir se faire illusion que de ne pas reconnaître et admirer la générosité avec laquelle le roi a sacrifié tous les avantages que la guerre lui avoit procurés [1]. Depuis que l'Europe jouit de la paix qu'elle doit à son équité et à sa modération, Sa Majesté n'est occupée que des moyens de la maintenir et Elle ne néglige aucun de ceux qu'Elle croit les plus propres à inspirer à toutes les cours le même esprit de justice et de conciliation. Telles sont les vérités incontestables qui doivent faire la base de toutes les conversations du sieur marquis de Bonnac. Le parti hollandais lui en saura gré et les personnes les plus malintentionnées ne pourront se refuser à leur évidence.

Si le sieur marquis de Bonnac fait quelque séjour à Bruxelles, il pourra aller, mais comme simple voyageur, rendre ses respects au prince Charles [2], l'intention du roi étant que son ambassadeur observe l'incognito jusqu'à son arrivée à La Haye. Mais il aura soin de commencer par faire une visite au marquis de Botta [3] sans néanmoins se faire annoncer, et de le

1. Allusion au traité d'Aix la Chapelle de 1748.

2. Charles Alexandre, fils de Léopold, duc de Lorraine, né le 12 décembre 1712 : il combattit d'abord contre les Turcs, puis pendant la guerre de la Succession d'Autriche et celle de Sept ans et ne fut pas toujours heureux. Beau-frère de Marie-Thérèse, il fut nommé gouverneur des Pays-Bas en 1744 et occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 4 juillet 1780 ; l'administration de Charles de Lorraine fut bienfaisante pour ce pays. — V. la *Grande Encyclopédie*, t. 10, p. 729 (bibliographie).

3. Anton Otto, marquis de Botto d'Adorno, né à Pavie en 1688, mort dans cette ville le 30 décembre 1774. D'abord militaire, il servit sous le prince

prévenir sur le désir qu'il a de faire la révérence au prince Charles.

Dans le cas où le gouvernement des Pays-Bas feroit rendre à l'ambassadeur du roi les honneurs convenables au caractère dont Sa Majesté l'a honoré, il ne refusera point cette distinction.

Quant au cérémonial [1] que l'ambassadeur du roi doit observer aussitôt qu'il est arrivé à La Haye, il envoie un de ses gentilshommes chez le grand pensionnaire pour lui notifier son arrivée et pour lui demander l'heure à laquelle il pourra le voir. Le marquis de Bonnac se rendra chez lui à l'heure qu'il lui aura indiquée : il lui fera voir sa lettre de créance, et il lui demandera s'il doit la présenter le lendemain au président de semaine [2].

Immédiatement après cette visite, l'ambassadeur du roi fera notifier au sieur Fagel, greffier des Etats-Généraux, son arrivée par un de ses gentilshommes, en la même manière qu'il l'aura fait notifier au grand pensionnaire, et il lui fera pareillement demander l'heure à laquelle il pourra le voir. Dans la visite qu'il lui fera à l'heure qui lui aura été indiquée par le greffier Fagel, il lui dira qu'il compte présenter le lendemain ou le jour même sa lettre de créance au président de semaine. L'ambassadeur du roi ira ensuite chez le président de semaine et il lui remettra sa lettre de créance. Ce président reçoit ordinairement ces sortes de visites depuis sept heures du matin jus-

Eugène en Italie, puis contre les Turcs : il finit par obtenir le grade de feldmaréchal impérial. Nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il ne réussit guère et dut être rappelé brusquement. En 1746, il fut désigné comme gouverneur de la ville de Gênes, conquise par les Autrichiens : mais, le 10 décembre, il dut s'enfuir devant la révolte des habitants. Il resta aux Pays-Bas comme conseiller de Charles de Lorraine de 1749 à 1753. — V. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 47, p. 139.

1. V. les deux mémoires que Saint-Contest reçut quand il fut nommé ambassadeur à La Haye et dont il résume ici les principaux articles : chapitre XXIII. — Les premières lettres de Bonnac sont consacrées presque exclusivement à cette question du cérémonial.

2. Les provinces désignaient toutes les semaines un député pour exercer la présidence pendant huit jours : le roulement était fixé suivant un ordre établi depuis longtemps, la Gueldre ayant le droit d'avoir la première la présidence.

qu'à l'heure qu'il se rend à l'assemblée des Etats-Généraux. Le sieur marquis de Bonnac reviendra alors chez lui pour attendre que le président de semaine lui fasse part que les Etats-Généraux l'ont légitimé, ce qui se fait en la manière suivante.

Le président de semaine, lorsque l'assemblée des Etats-Généraux sera levée, enverra prendre l'heure de l'ambassadeur du roi pour venir le complimenter de la part des Etats-Généraux. L'ambassadeur du roi répondra qu'il est prêt à le recevoir sur-le-champ, et il aura attention qu'on l'avertisse lorsqu'on verra arriver le président, afin de se trouver à la portière de son carrosse avant qu'il en descende[1]. Il le conduira, en lui donnant la main, jusqu'à la salle du dais où il y aura deux fauteuils vis-à-vis l'un de l'autre. L'ambassadeur s'asseoira dans celui qui sera le plus proche de l'entrée et fera asseoir le président dans l'autre. Le président fera un compliment à l'ambassadeur en lui disant que sa personne est très agréable aux Etats-Générax, qu'ils seront toujours prêts à traiter avec lui des affaires qui se présenteront et à lui donner des conférences lorsqu'il les demandera. Le président lui ajoutera qu'aussitôt que la résolution des Etats-Généraux pour le légitimer sera expédiée, il la lui enverra par le sieur de Biemont, agent des Etats-Généraux[2], ce qui se fera le lendemain ou le surlendemain. Lorsque la visite sera finie, l'ambassadeur reconduira le président, de même qu'à son arrivée, jusqu'à la portière de son carrosse, et il ne se retirera que lorsqu'il l'aura vu partir.

Après que l'ambassadeur du roi aura reçu la visite du président de semaine, il fera notifier son arrivée à la princesse gouvernante, et il lui fera demander une audience particulière. La princesse le recevra debout. Mais si, après s'être levée, elle venoit à se rasseoir, l'ambassadeur du roi s'asseoiroit aussi dans un siège pareil à celui de la princesse, et, s'il

1. Ces détails sont donnés ici, parce que, à plusieurs reprises, en particulier lors de l'ambassade du marquis de Fénelon, des incidents s'étaient produits à propos de la « main ».

2. L'agent des Etats-Généraux introduisait les ambassadeurs étrangers dans la salle des séances, leur transmettait les résolutions de l'assemblée, les convoquait aux réunions, quand il y avait lieu.

n'y en avoit point de pareil, il se contenteroit de lui faire son compliment, et il se retireroit sur-le-champ. Supposé que le jeune prince, son fils[1], fût avec elle, il auroit attention de faire sentir à la princesse que ce n'est pas là le lieu où il compte faire son compliment au prince.

Cette visite faite à la princesse gouvernante, l'ambassadeur du roi fera notifier son arrivée aux ambassadeurs et ministres étrangers, lesquels viendront le voir après lui avoir fait demander son heure. Il retournera les voir dès le lendemain en observant de commencer ces visites par l'ambassadeur d'Espagne.

Quant au cérémonial avec le prince stathouder, il est hors de doute que l'ambassadeur du roi doit lui faire la première visite et que ce prince doit la lui rendre. C'est une chose qui a été réglée entre le sieur marquis de Saint-Contest et le feu stathouder[2] et qui a été exécutée de part et d'autre. On joint ici la copie des différentes lettres qui ont été écrites à ce sujet par le sieur marquis de Saint-Contest et dans lesquelles il rend compte du cérémonial qui s'est observé dans ces visites réciproques. Ainsi il n'y a pas d'apparence qu'il puisse survenir aucune difficulté sur ce point. L'ambassadeur du roi aura seulement attention de prévenir le grand pensionnaire de l'empressement qu'il a de rendre cette visite au jeune prince stathouder, en s'assurant néanmoins que le prince la lui rendra. Le sieur marquis de Bonnac trouvera dans une des dépêches, dont la copie est ci-jointe[3], de quelle manière ces visites furent convenues entre lui et le grand pensionnaire.

Il n'est pas nécessaire d'observer au sieur marquis de Bonnac que le roi ne donne jamais le titre de prince d'Orange au stathouder, parce que Sa Majesté est souveraine de la principauté d'Orange. Mais, pour éviter dans les conversations avec les Hollandais de le nommer prince de Nassau, l'ambassadeur du roi doit affecter de se servir toujours de la dénomination de prince stathouder.

1. Guillaume V n'avait que quatre ans.
2. Guillaume IV, — V. le chapitre XXIII.
3. V. note ci-dessus.

A l'égard du cérémonial avec les princes étrangers qui voyagent en Hollande, il est de règle que ces princes, soit régnants, soit cadets, fassent la première visite à l'ambassadeur du roi, et, s'ils ne la lui faisoient pas, il ne doit point les voir. Cependant les électeurs et le fils aîné d'un électeur sont exceptés de cette règle et il est permis à l'ambassadeur du roi de leur faire la première visite. Ainsi, s'il s'en trouvoit quelqu'un à La Haye, le sieur marquis de Bonnac pourra le visiter le premier.

Pour ce qui concerne le cérémonial de l'entrée et celui qui se pratique dans les autres occasions, on joint ici un mémoire qui mettra le sieur marquis de Bonnac parfaitement au fait de tout ce qui a rapport à cet objet.

Il a été dit ci-dessus que le président, dans le compliment qu'il fait à l'ambassadeur du roi, lui dit que les Etats-Généraux lui donneront des conférences toutes les fois qu'il les désirera. Il est certain que l'ambassadeur du roi est en droit de demander ces conférences, et alors les Etats-Généraux envoient chez lui des députés avec lesquels il délibère sur les affaires qui en font l'objet. Mais il est d'usage que l'ambassadeur du roi ne demande que très rarement ces sortes de conférences, et même qu'il ne se serve point de ce droit à moins qu'il ne reçoive à ce sujet des ordres de sa cour. Toutes les affaires se traitent d'ailleurs par le canal des ministres de la République, qui sont le grand pensionnaire et le sieur Fagel, greffier des Etats-Généraux des Provinces-Unies. C'est à l'un ou à l'autre de ces ministres que l'ambassadeur du roi doit toujours s'adresser, lorsqu'il aura quelque affaire à traiter. Mais il peut s'ouvrir davantage au grand pensionnaire, et il doit user de beaucoup plus de circonspection avec le greffier Fagel, lequel, étant dans un parti absolument opposé à la France, pourroit faire un mauvais usage des ouvertures qu'il lui feroit.

La réconciliation [1] du roi avec toutes les puissances, contre

1. Tout ce passage et les deux suivants, qui concernent les relations avec les ministres étrangers, sont la reproduction presque intégrale des passages correspondants de l'instruction de Saint-Contest : v. chapitre XXIII.

lesquelles Sa Majesté a soutenu la guerre, ayant rétabli la correspondance entre ses ministres dans les cours étrangères et ceux de ces différentes puissances, le sieur marquis de Bonnac entretiendra avec tous ceux qui se trouveront à La Haye un commerce, sinon d'affaires, au moins de politesse, en observant qu'ils lui doivent la première visite. L'ambassadeur du roi se règlera d'ailleurs, pour la conduite à observer avec eux, sur le plus ou le moins d'égards et de ménagements que Sa Majesté croit devoir observer par rapport aux autres souverains. Mais le sieur marquis de Bonnac doit avoir une attention particulière à entretenir une intelligence marquée et à vivre dans la plus grande intimité avec l'ambassadeur du roi d'Espagne auprès des Etats-Généraux, qui est actuellement le marquis del Puerto [1]. Rien n'est plus convenable et plus important que de ne laisser aucun doute sur la parfaite union et sur la conformité entière et réciproque de vues et d'intérêts, qui subsistent entre deux monarques si étroitement liés par le sang et par l'amitié. Et leurs ministres respectifs ne peuvent trop s'appliquer à établir de plus en plus, par leurs liaisons particulières entre eux, une opinion si raisonnable et si bien fondée.

Le sieur marquis de Bonnac aura soin aussi, et par les mêmes motifs, de bien vivre avec le comte de Finochetti, ministre du roi de Naples auprès des Etats-Généraux.

Le sieur Preis, envoyé extraordinaire de Suède, et le sieur Elsacker, ministre des trois électeurs de la maison palatine, méritent, par leur probité et par les preuves qu'ils ont données de leurs bonnes intentions, que l'ambassadeur du roi ait pour eux des attentions de préférence, et le sieur marquis de Bonnac doit s'attacher particulièrement à ménager en toutes occasions le sieur Elsacker, qui a toujours eu une prédilection marquée pour la France. On peut aussi compter sur les bonnes intentions et sur la droiture du sieur de Kauderbach, chargé des affaires de la cour de Saxe.

1. Après la mort du marquis Del Puerto, l'Espagne fut représentée à La Haye par un chargé d'affaires, La Quadra, dont l'attitude déplut fort à Bonnac : *Correspondance de Hollande*, t. 485, f° 252 v°, et t. 486, f° 152, Bonnac à Saint-Contest, 14 août 1753 et 1er février 1754.

Le sieur marquis de Bonnac[1] entretiendra une correspondance suivie, mais sage et discrète, avec ceux des autres ministres du roi en pays étrangers, dont les avis pourront lui être utiles ou nécessaires, et il les informera de son côté de tout ce qu'il croira pouvoir contribuer à leur direction dans l'exécution des ordres du roi.

Il trouvera entre les mains du sieur Durand, actuellement chargé des affaires du roi en Hollande, un chiffre destiné à cette correspondance. Le sieur Durand lui remettra aussi un chiffre appelé de réserve, un pour les pièces communiquées et une instruction sur la manière de chiffrer. L'ambassadeur du roi recevra ici un chiffre intitulé *ordinaire* et qui ne doit servir que pour sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères. Comme il n'y a rien de plus essentiel que d'employer les chiffres avec la plus scrupuleuse exactitude et de manière à en prévenir l'interception, le sieur marquis de Bonnac ordonnera au secrétaire, auquel il accordera sa principale confiance[2], de se conformer littéralement et constamment aux règles prescrites sur l'instruction sur la manière de chiffrer, dont il a été fait mention ci-dessus.

Il est à propos d'observer encore au sieur marquis de Bonnac qu'il devra avoir une extrême attention à ne point admettre chez lui les Français qui passeront en Hollande, à moins qu'ils ne soient munis d'un passeport de Sa Majesté, ou de lettres qui ne laissent aucune incertitude sur leur état et sur les raisons qui les engagent à voyager. Trop peu de précaution à cet égard de la part des ministres du roi les a quelquefois exposés à des inconvénients désagréables et peu décents pour leur caractère.

Les instructions et les ordres plus circonstanciés, dont le sieur marquis de Bonnac, pourroit d'ailleurs avoir besoin dans la suite, relativement aux différents objets de sa mission, lui

1. Depuis ces mots jusqu'à la fin de l'instruction, le texte est celui de l'instruction de Saint-Contest : il y a seulement quelques variations dans la disposition des paragraphes, mais peu dans le style : v. chapitre XXIII.

2. Les principaux secrétaires de Bonnac furent le sieur de Combes, qualifié quelquefois de premier secrétaire, et le sieur de La Fontaine.

seront envoyés successivement, suivant que les conjonctures l'exigeront.

Le roi ayant ordonné la suppression des extraits des dépêches de ses ambassadeurs et ministres dans les cours étrangères, et Sa Majesté voulant que ces dépêches soient rapportées en original dans son Conseil, l'ambassadeur du roi aura attention que ses lettres soient écrites en gros caractères, lisibles et conformes au modèle ci-joint.

Le roi veut aussi que tous ses ambassadeurs et ministres dans les cours étrangères lui remettent, au retour de leur mission, une relation détaillée de tout ce qui se sera passé de plus important dans le lieu de leur résidence, soit par rapport aux négociations dont ils auront été chargés, soit sur le cérémonial, l'état des cours et pays où ils auront été employés, sur le caractère et les inclinations des princes et de leurs ministres, enfin sur toutes les choses qui peuvent intéresser la curiosité de Sa Majesté. Le sieur marquis de Bonnac aura soin de préparer d'avance des mémoires séparés sur ces différents objets [1].

Le roi a pareillement ordonné que ses ambassadeurs et ministres, après qu'ils sont revenus auprès de Sa Majesté, remettent en original les instructions, les chiffres et tous les papiers concernant son service, le tout avec un inventaire, sur la vérification duquel il leur est donné une décharge.

1. Sur les mémoires rédigés par Bonnac, v. ci-dessus, notice, note.

XXVI

LE COMTE D'AFFRY

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, 1755-1756, 1756-1758
AMBASSADEUR, 1758-1762

Les relations entre la France et l'Angleterre devinrent très difficiles en 1755 et, à la suite de l' « attentat » de l'amiral Boscawen, le cabinet de Versailles envisagea l'éventualité d'une rupture prochaine. Pour en diminuer les risques, il projeta, tout en négociant avec l'Autriche, d'empêcher les Provinces-Unies de prendre une part effective au futur conflit[1]. Dans ce but, il jugea nécessaire de leur envoyer un ambassadeur extraordinaire, et, dès le 15 septembre, il chargea le comte d'Affry de cette mission[2].

Louis Augustin, comte d'Affry, appartenait à une famille suisse, originaire du canton de Fribourg. Né à Versailles en 1713, il entra, comme cadet, dans le régiment des gardes suisses que commandait son père, et combattit pendant les guerres des successions de Pologne et d'Autriche, notamment à Fontenoy, Raucoux et Lawfeld.

Pendant la courte période de paix qui sépara ces deux guerres, il avait paru désireux d'embrasser la carrière diplomatique et était allé d'abord en Angleterre, puis à La Haye où il avait, pendant quelques mois (1740-1741), travaillé sous la direction du marquis de Fénelon et noué des relations qui lui servirent plus tard[3].

1. V. chapitre XXV, ambassade du marquis de Bonnac.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 489, f° 204 v°, Rouillé à Bonnac, 15 septembre 1755.

3. V. Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. V, p. 585 : — Luynes, *Journal*, t. XIV, p. 263 : — La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. I, col. 134.

V. *Correspondance de Hollande*, t. 437, f° 284, Affry à Amelot, 15 décembre 1740, — f° 340, Fénelon à Amelot, 30 décembre 1740 : — t. 438, f°s 63 et 65, lettres de d'Affry, 31 janvier 1741 : — t. 490, f°s 69 v° et 286, Affry à Rouillé, 8 janvier et 19 mars 1756.

Il fut nommé brigadier le 2 mai 1744 et maréchal de camp le premier janvier 1748. Pendant son ambassade en Hollande, il sera fait lieutenant-général (1 mai 1758) et plus tard, en 1767, il sera colonel des gardes suisses. A ce titre il défendit les Tuileries lors de la journée du 10 août 1792, put échapper aux recherches et se retira dans le canton de Vaud où il mourut en 1793.

Le 29 novembre 1755, le secrétaire d'état des affaires étrangères, Rouillé, rédigea pour lui une assez longue instruction [1].

A l'exemple de ses prédécesseurs, il résume les faits antérieurs et oppose la mauvaise foi de l'Angleterre à la modération de la France. Comme la guerre doit fatalement éclater entre les deux pays, il désire vivement connaître « les principes et les sentiments » des Etats-Généraux. Mais, les négociations avec eux ayant toujours été fort difficiles, il entreprend d'abord de définir le caractère ombrageux et susceptible de la nation hollandaise et de prouver que son véritable intérêt est de rester paisible pour ne pas accroître sa faiblesse, conséquence d'une ancienne politique trop belliqueuse.

Sans intervenir dans leurs querelles intérieures, d'Affry devra donc assurer les Hollandais des « intentions pacifiques » et des « favorables dispositions de Sa Majesté pour les Provinces-Unies ». Aux stathoudériens, il affirmera que la France n'a aucune hostilité de principe contre le gouvernement princier, restauré en 1747 : aux républicains, il certifiera que le roi ne les a pas abandonnés et qu'il serait heureux de « leur procurer le degré de considération dont ils jouissoient autrefois ». En somme, entre les deux groupements, il paraîtra « tenir un milieu impartial... pour ne se rendre suspect ni à l'un ni à l'autre ».

Après cet exposé général, Rouillé arrive au but essentiel de la mission confiée à d'Affry : il faut que « les Etats-Généraux veuillent bien s'expliquer avec confiance et précision sur le système qu'ils jugeront à propos d'adopter, lorsque la guerre sera déclarée entre la France et l'Angleterre ». Sont-ils résolus à observer une neutralité stricte et réelle ? Et, dans ce cas, ne voudront-ils pas, comme en 1733, étendre cette neutralité aux Pays-Bas autrichiens ? Le cabinet de Versailles ne pourrait nullement accéder à cette proposition. La France, en effet, n'a pas participé aux négociations d'Anvers, qui, en 1715, ont fixé la barrière, et, surtout, « ce qui s'est passé dans la dernière guerre doit servir de leçon pour celles que le roi pourroit avoir à soutenir dans la suite ».

En échange d'une neutralité limitée au seul territoire des Provinces-Unies, le gouvernement français consentirait à accorder aux Etats-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 489, f°s 362-383, original : — *Idem*, supplément, t. 16, f°s 16-56, minute.

Généraux des avantages maritimes et commerciaux, comme il l'a déjà fait dans le traité de commerce de 1739. Mais, pour cela, les Hollandais devront adopter une conduite différente de celle du passé, et prendre des mesures promptes et efficaces contre le « despotisme tyrannique que les Anglais veulent exercer sur mer ».

L'instruction se termine par l'examen de quelques points particuliers, par exemple la question des fortifications de Dunkerque, le refus d'accorder un appui quelconque à la maison de Stuart, etc [1].

Le comte d'Affry arriva le 6 décembre 1755 à La Haye [2] et se mit immédiatement à l'œuvre de concert avec l'ambassadeur ordinaire, le marquis de Bonnac. « Il faut, lui mandait Rouillé, en Hollande plus que partout ailleurs attendre beaucoup du temps et des réflexions » [3]. D'Affry dut en effet patienter pendant plus de six mois.

Il se rendit compte tout d'abord des réels sentiments des Hollandais : ceux-ci ne voulaient pas de guerre et craignaient que la France ne leur demandât des « engagements directs » [4]. D'Affry pensa donc avec raison que leur résolution serait dictée, non par l'affection, mais par la peur d'être entraînés dans le conflit franco-anglais [5].

Le 31 décembre, les Etats-Généraux acceptèrent, conformément à la proposition faite par d'Affry, d'ouvrir des conférences [6] : mais, comme de son côté, l'ambassadeur anglais avait réclamé une aide militaire [7], ils se trouvèrent fort embarrassés. Aussi firent-ils attendre leur double réponse jusqu'au commencement du mois de fé-

1. Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 8, Instructions sur le langage qu'il doit tenir aux ministres de la république.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 489, f° 404, Bonnac à Rouillé, 9 décembre 1755 : — t. 490, f° 5, Affry à Rouillé, 7 décembre 1755.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 29, Rouillé à d'Affry, 21 décembre 1755.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 489, f°s 390 et sq., Bonnac à Rouillé, 5 décembre 1755.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f°s 36, 23 décembre 1755 : la république « se soumettra, à ce que j'espère, aux volontés du roi : mais on le devra aux seuls sentiments de la peur ». — F° 45 v°, 29 décembre 1755 : « Il est certain que l'aversion des habitants de ce pays pour la France est diminuée, mais elle existe encore : la religion, l'éducation et la crainte la nourrissent. Ainsi, je crois qu'on ne peut rien attendre de leur affection, mais que nous pouvons tout espérer de leur faiblesse et de leur impatience ». — F° 78, 9 janvier 1756 : « Tout paraît annoncer un succès prompt à ma négociation : je persiste cependant à croire qu'on ne le devra qu'à la peur et à l'impuissance ».

Cf. *Idem*, f°s 157-170, mémoire sur la Hollande, rédigé par d'Affry en janvier 1756.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 53, mémoire de Bonnac et d'Affry, 31 décembre 1755 : — t. 489, f° 482, réponse des Etats-Généraux, même date.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 489, f° 428, Bonnac à Rouillé, 18 décembre 1755.

vrier 1756. Le 9, ils résolurent de ne pas participer à une guerre « pour un objet qui ne les y oblige point »[1] : ils espéraient qu'en échange le roi de France ne porterait les hostilités ni dans les Provinces-Unies, ni dans les Pays-Bas autrichiens, ni en Angleterre, ni en Irlande[2].

Le ministère français accorda sans difficulté des garanties formelles pour les territoires des Provinces-Unies et des Pays-Bas, puisqu'il n'était nullement question d'une guerre avec l'Autriche. Mais il repoussa les autres réserves des Etats-Généraux et surtout s'opposa à leur projet d'envoyer, comme auxiliaires, six mille hommes à l'Angleterre[3].

En attendant cette réponse, Affry agissait vivement à La Haye, encouragé par les républicains eux-mêmes[4] et profitant du désarroi du pensionnaire Steyn[5]. Les Anglais, par leur maladresse, facilitèrent aussi sa tâche : se croyant sûrs des Hollandais, ils envoyèrent, sans les prévenir, une flotte pour embarquer les six mille hommes. Aussitôt, le 4 mars, en vertu des ordres reçus, d'Affry délivra aux Etats-Généraux la réponse de son gouvernement[6]. Puis, rompant avec toutes les traditions diplomatiques, il intervint en personne auprès des députés, allant leur rendre visite chez eux, insistant à la fois auprès de ceux d'Amsterdam qui étaient foncièrement pacifiques et auprès de ceux des provinces orientales qui étaient stathoudériens[7].

Sa propagande fut si active que le pensionnaire s'en offusqua[8]. Mais le résultat fut atteint. A la fin du mois de mars, la flotte an-

1. Les affaires d'Amérique.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 51, résolution des Etats-Généraux, 9 février 1756 : — f° 193, Affry au roi, 9 février 1756.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f°s 206 et sq., Rouillé à d'Affry, 19 février 1756 : — f° 209, projet de réponse, même date (ce projet se trouve aussi au f° 212, et dans les t. 489, f° 483, et 491, f° 215, celui-ci imprimé).

4 *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 217 v°, Affry à Rouillé, 20 février 1756 les républicains « me pressent de parler fort et me disent les mêmes choses que vous me prescrivez ».

5. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 221, Affry à Rouillé, 23 février 1756 « Il avoit, en me parlant, les larmes aux yeux et je suis bien trompé s'il ne me parloit pas de la meilleure foi du monde ».

6. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f°s 232 et sq., Rouillé à d'Affry 1er mars 1756 : — f° 241, résolution des Etats-Généraux, même date.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 490, lettres de d'Affry, mars et avril 1756 — f° 338 v°, Affry à Rouillé, 7 avril 1756 : « Des républicains m'ont exhorté et même pressé de voir les députés des villes qui nous sont contraires, de leur parler vivement et d'aller même jusqu'aux menaces ». Affry se refusa à aller si loin.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 279, Affry à Rouillé, 17 mars 1756 — En revanche, Rouillé approuve pleinement l'ambassadeur : *Idem*, f°s 282 et sq., 17 mars 1756.

glaise repartait, les républicains, à leur grand étonnement d'ailleurs [1], formaient de nouveau un parti, et les états de la province de Hollande, la plus importante de toutes, émettaient les premiers, le 23 avril, un avis favorable [2].

Pour enlever rapidement le vote définitif aux Etats-Généraux, d'Affry conseillait depuis longtemps à sa cour d'accorder quelques-uns des privilèges commerciaux, qui tenaient tant à cœur aux marchands des Provinces-Unies [3]. Cette tactique habile devait porter ses fruits. Le 6 mai en effet, le gouvernement de Versailles exempta les bateaux hollandais des droits de tonneau et de fret et diminua les droits établis sur l'importation de la morue [4]. S'il se résolut à ces concessions, c'est qu'il venait de conclure un traité avec l'Autriche (1er mai) et qu'il lui restait à gagner les Provinces-Unies. La réponse fut prompte : satisfaits, les Etats-Généraux résolurent, le 25 mai 1756, de garder une neutralité entière dans le conflit franco-anglais [5].

Après avoir félicité d'Affry de son succès, Rouillé l'autorisa à venir en France : mais l'ambassadeur ne devait pas prendre congé des Etats-Généraux, le roi se réservant, après l'avoir vu, de le renvoyer à La Haye [6]. D'Affry partit donc le 2 juillet et arriva à Paris le 8 [7]. Le marquis de Bonnac ayant ensuite demandé son rappel à la fin du mois d'août, il le remplaça avec le titre de ministre plénipotentiaire. De retour à La Haye le 13 octobre [8], il devait y rester environ six ans.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 386 v°, 24 avril 1756 : « La réunion des républicains forme un corps assez solide : cependant on ne peut exiger d'eux encore actuellement des démarches éclatantes. La plupart sont étonnés d'avoir osé tant entreprendre : quelques-uns sont effrayés de la barrière qu'ils ont franchie ». — F° 388, même date. « Le parti républicain, qui n'osoit pas se déclarer il y a trois mois, croyoit faire beaucoup à la fin de février en se tenant sur la défensive et s'est trouvé totalement maître du terrain avant la fin du mois d'avril ».

Rouillé félicite d'Affry d'avoir su rétablir « l'intime correspondance qui subsistoit autrefois entre les ministres du roi et les zélés républicains » : *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 393, 29 avril 1756.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 381, Affry à Rouillé, 23 avril 1756.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f°s 305, 334, 372, 379 v°, 395 v° et 416, Affry à Rouillé, 26 mars, 10, 16, 18 et 29 avril, 12 mai 1756.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 492, f° 7 v°, Rouillé à d'Affry, 6 mai 1756. — Cf. *Idem*, t. 490, f°s 426 et sq., Rouillé à d'Affry, 20 mai 1756.

5. Le texte de cette résolution est dans *Correspondance de Hollande*, t. 490, f° 438, où t. 492, f° 86 : une traduction française est dans le t. 490, f° 440.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 490, f°s 444 et 479, Rouillé à d'Affry, 1er et 24 juin 1756.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 492, f° 175, Bonnac à Rouillé, 3 juillet 1756, ou t. 490, f° 483, Affry à Rouillé, 29 juin 1756 : — t. 492, f° 187, Rouillé à Bonnac, 11 juillet 1756.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 493, f° 5, Affry à Rouillé, 14 octobre 1756.

Suffisamment instruit de la situation des Provinces-Unies, il ne reçut pas de nouvelles instructions. Sa tâche unique devait être de maintenir les Etats-Généraux dans la neutralité promise[1].

Pendant plus d'un an il eut fort à faire. Le parti anglais, ayant à sa tête la régente, fille de Georges II, désirait prendre sa revanche : il profita de tous les incidents pour emouvoir le peuple. Il demanda d'abord une augmentation des forces de terre et de mer, sous le prétexte de garantir l'intégrité du territoire contre un ennemi quelconque[2]. Quand Marie-Thérèse retira d'Ostende et de Nieuport les garnisons autrichiennes, remplacées par des troupes françaises, il soutint avec une grande violence les protestations de l'ambassadeur anglais[3]. L'agitation devint parfois excessive. Frédéric II était-il battu ? il fallait mettre une garde devant la maison du libraire qui avait publié la nouvelle[4]. Le roi de Prusse était-il vainqueur à Rossbach et à Leuthen ? on laissait libre cours à une joie « indécente » et on tirait un feu d'artifice[5].

D'Affry résista fermement et avec succès à ces attaques. Appuyé par le pensionnaire et par les bourgmestres d'Amsterdam[6], il fit repousser, le 3 mars 1757, l'augmentation des troupes de terre[7]. De concert avec l'ambassadeur autrichien, le baron de Reischach, il présenta aux Etats-Généraux des mémoires explicatifs sur l'affaire

1. *Correspondance de Hollande*, t. 493, f°s 266 et sq., Rouillé à d'Affry, 6 janvier 1757 : « Nous n'avons jamais espéré, Monsieur, et encore moins prétendu d'engager les Etats-Généraux à faire cause commune avec nous. Tout ce que nous attendons et avons droit d'exiger de la sagesse de leurs résolutions et de la connaissance qu'ils doivent avoir de leurs véritables intérêts, c'est qu'ils persistent invariablement dans l'exacte neutralité qu'ils ont solennellement promis d'observer ».

2. Les documents se trouvent dans *Correspondance de Hollande*, t. 493 et 494, passim, octobre 1756-mars 1757.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 494, 495 et 496, passim. — Le mémoire de l'ambassadeur anglais Yorke, 28 novembre 1757, est dans le t. 496, f° 71, ou dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 17, f° 297.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 495, f°s 3 et sq., Affry à Bernis, 1er juillet 1757. Dans cette dépêche, où il raconte l'incident, d'Affry écrit : « Le peuple, dans la plupart des villes de Hollande, et surtout à La Haye, est partisan si outré du roi de Prusse qu'on a été obligé de lui annoncer la défaite de ce prince par degré et en faisant imprimer des mensonges qui le consolent ».

5. *Correspondance de Hollande*, t. 496, f° 34, Affry à Bernis, 15 novembre 1757

6. *Correspondance de Hollande*, t. 495, f° 197, Affry à Bernis, 1er septembre 1757 : « M. le pensionnaire et Messieurs d'Amsterdam, que j'ai vus ce matin, se félicitent du bonheur qu'a eu la république de prendre un parti aussi sage que celui de la neutralité et qui la soustrait à tous les malheurs de la guerre ».

7. *Correspondance de Hollande*, t. 494, f° 13, Affry à Rouillé, 3 mars 1757.

d'Ostende et de Nieuport. Bref, il annihila tous les efforts du ministre anglais, Yorke[1].

Cette lutte diplomatique était à peine terminée que l'activité de d'Affry dut se tourner d'un autre côté. Plusieurs républicains redoutaient un débarquement de troupes anglaises dans les Pays-Bas et s'effrayaient à l'idée que la guerre pourrait s'étendre jusqu'aux frontières des Provinces-Unies. Pour prévenir ce danger, ils conçurent un projet de pourparlers secrets entre l'Angleterre et la France, et, le 20 février 1758, ils en firent la proposition à d'Affry[2].

Bernis, qui dirigeait alors les affaires étrangères, se méfiait en même temps de l'Angleterre et de la Prusse. Toutefois la situation militaire était alors si mauvaise qu'il accepta de négocier des articles préliminaires qui seraient ensuite transmis aux alliés des deux parties[3]. D'Affry eut donc une entrevue avec la régente qui se chargea de communiquer à son père Georges II les vues du gouvernement français.

La tentative échoua presqu'aussitôt, parce que Georges II et Frédéric II venaient de conclure un nouveau traité pour resserrer leur alliance[4]. Il en fut de même quelques mois plus tard, lorsque Bernis tenta d'entraîner les Provinces-Unies à joindre leur médiation à celles de l'Espagne et du Danemark : le pensionnaire refusa en invoquant la trop grande faiblesse de la république[5].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 495, f° 75, mémoire, juillet 1757, — f° 81, Affry à Bernis, 18 juillet 1757 : — t. 496, f° 315, Bernis à d'Affry, 21 janvier 1758, — f° 353, mémoire, 21 janvier 1758, — f°s 357 et sq., Affry à Bernis, 25 janvier 1758 : — t. 497, f°s 138 et sq , Affry à Bernis, 2 mars 1758.

Dès le 26 juillet 1757, Affry avait mandé à Bernis : « Je crois pouvoir assurer que l'occupation d'Ostende et de Nieuport ne fera point d'effet sensible ici » : *Correspondance de Hollande*, t. 495, f° 97.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 497, f°s 83 et sq., Affry à Bernis, 20 février 1758.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 497, f°s 131 et sq., 276 et sq., 331 et sq., Bernis à d'Affry, 2 mars, 9 et 26 avril 1758. Dans cette dernière dépêche, Bernis écrit : « Nous désirons la paix parce que nous en avons réellement besoin... Mendier en quelque sorte un accommodement ne seroit pas le moyen de l'obtenir et il faut le rechercher avec la dignité qui convient à une aussi grande couronne que celle du roi ».

4. *Correspondance de Hollande*, t. 497, f°s 293 et sq., 315 et sq., Affry à Bernis, 18 et 21 avril 1758.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 499, f°s 26 et sq., Bernis à d'Affry, 7 septembre 1758 : — f°s 99 et sq., Affry à Bernis, 28 septembre 1758.

Le 13 juillet, Affry avait émis la même opinion que le pensionnaire : « Je crois que, tant que la forme actuelle du gouvernement et le stathoudérat existeront, le ministre du roi en Hollande ne pourra parvenir à faire entrer ce pays dans des engagements intimes et actifs avec nous et qu'il se trouvera des occasions où tout ce qu'on pourra faire se réduira à empêcher la république de prendre des engagements qui nous soient contraires. Si l'on

Au mois de décembre 1758, Choiseul remplaçait Bernis et, le 27, accordait à d'Affry le titre d'ambassadeur [1]. Peut-être croyait-il que le poste de La Haye allait devenir important : en effet, la mort de la régente [2] pouvait avoir de graves conséquences et, d'autre part, les Hollandais manifestaient une animosité de plus en plus vive contre les Anglais qui capturaient leurs bâteaux de commerce.

D'Affry rassura promptement son ministre sur le premier point. Exposant, sur sa demande, la situation des Provinces-Unies, il lui manda, le 24 janvier 1759, que la mort d'Anne d'Angleterre avait réduit à l'impuissance le parti stathoudérien : bien plus, dans la plupart des provinces, les républicains se réunissaient pour s'emparer des magistratures et « se soustraire à la domination qui les attend à la majorité du jeune prince » : l'occasion paraissait donc favorable pour exciter les Hollàndais contre les Anglais [3].

Choiseul s'empressa de la saisir : « Appliquez-vous surtout, dit-il, à sonner en Hollande le tocsin de mer contre les Anglais. Si nous parvenions à faire prendre à la république un parti de vigueur, d'autres puissances suivroient successivement cet exemple et c'est le seul moyen de réprimer les violences et le despotisme avide de la nation britannique » [4]. Il charge donc d'Affry de pousser les Etats-Généraux à des armements maritimes, à l'envoi d'une ambassade à Londres pour protester contre les prises, à une négociation avec le Danemark pour organiser une ligue des neutres. D'Affry doit en outre informer l'ambassadeur français à Copenhague, le président Ogier, et entrer en relations directes avec lui [5].

Ces pourparlers durèrent sept mois et finirent en août 1759 : à une ligue maritime avec les Etats-Généraux le Danemark préféra une entente amiable avec l'Angleterre. Mais, tout en regrettant cet in-

n'y parvient pas alors et que la guerre ne soit pas heureuse pour la république, elle courra risque d'être réduite à un état de faiblesse qui la mettroit hors de compte dans les affaires générales de l'Europe pour longtemps » : *Correspondance de Hollande*, t. 498, f° 277, lettre à Bernis. — Cf. la fin de la notice.

1. *Correspondance de Hollande*, t, 499, f° 468 v°, Choiseul à d'Affry, 27 décembre 1758.

Affry lui a adressé deux longues dépêches sur la situation des Provinces-Unies : *Correspondance de Hollande*, t. 500, f^es 21 et sq., et t. 501, f°s 362 et sq., 5 janvier et 16 juillet 1759.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 500, f° 75, Affry à Choiseul, 13 janvier 1759.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 500, f°s 138 et sq., Affry à Choiseul, 23 janvier 1759. — D'ailleurs, les républicains furent incapables de soutenir cet effort.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 500, f° 124 v°, Choiseul à d'Affry, 20 janvier 1759.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 500 et 501, passim.

succès, Choiseul mandait à d'Affry qu'il ne fallait pas « perdre entièrement de vue l'idée de cette association, que la suite des événements pourra peut-être rendre plus facile à négocier »[1].

A cette date (août 1759), des négociations plus importantes s'engagèrent à La Haye. Frédéric II avait été complètement battu par les Russes à Künersdorf et Georges II voyait son électorat de Hanovre menacé par l'armée du maréchal de Broglie : les deux souverains pensèrent donc à la paix. Ils adressèrent au régent de Hollande, le prince Louis de Brunswick-Wolfenbüttel, une déclaration pour entamer des pourpalers secrets avec les ambassadeurs des puissances ennemies[2].

La proposition paraissant, cette fois, sérieuse, Choiseul, le premier décembre 1759, envoya à d'Affry des instructions étendues. Le roi n'agirait que de concert avec les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Mais, dès maintenant, il faisait connaître son point de vue. Pour lui, il fallait distinguer entre les deux guerres : le conflit franco-anglais serait résolu séparément par la médiation que l'Espagne avait offerte : seul, le différend continental serait réglé dans un congrès général[3].

Pendant plusieurs mois, les entretiens se succédèrent entre d'Affry et Yorke à La Haye. Ils ne purent aboutir : car Georges II rejeta la médiation espagnole et refusa de signer la paix sans le roi de Prusse[4].

Le 3 avril 1760, d'Affry remit au régent la déclaration commune de la France, de l'Autriche et de la Russie[5], maintenant leur résolution de séparer les deux guerres[6]. Le 5 Yorke lui dicta la réponse de l'Angleterre, persistant à comprendre le Hanovre et la Prusse

1. *Correspondance de Hollande*, t. 502, f° 54, Choiseul à d'Affry, 16 août 1759.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 502, f° 333, déclaration des rois d'Angleterre et de Prusse, 25 novembre 1759 : — f°s 334 et sq., Affry à Choiseul, 26 novembre 1759.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 502, f°s 361 et sq., Affry à Choiseul, 1er décembre 1759. Choiseul, d'ailleurs, revient sur cette idée dans les lettres suivantes.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 502, f°s 406 et sq., — t. 503, f°s 139 et sq., 187 et sq., Affry à Choiseul, 14 décembre 1759, 15 février et 4 mars 1760.

5. La réponse de l'Autriche et de la France était prête dès le mois de février et, le 17, Choiseul l'avait envoyée à d'Affry, avec ordre d'en informer le régent, mais de la communiquer seulement après que la cour de Versailles aurait reçu la réponse de la tsarine Elisabeth. — *Correspondance de Hollande*, t. 503, f°s 122 v° et sq., 144 et sq., Choiseul à d'Affry, 10 et 17 février 1760 : — f° 145, contre-déclaration...

6. *Correspondance de Hollande*, t. 503, f° 281, Choiseul à d'Affry, 31 mars 1760 — f° 183, contre-déclaration : — f°s 295 et sq., 301 et sq., Affry à Choiseul, 3 et 4 avril 1760.

dans les négociations avec la France[1]. Les deux points de vue restant irrémédiablement opposés, les entretiens des deux diplomates furent vains[2].

Sous le prétexte de s'occuper de ses affaires personnelles, en réalité pour exposer à Choiseul ses impressions, d'Affry vint passer deux mois en France (20 mai-11 juillet). Lorsqu'il repartit pour La Haye, il était muni d'instructions nouvelles. Choiseul, décidé à ne plus faire d'avances, ordonnait à l'ambassadeur de s'abstenir de toute démarche. « Je ne suis revenu, disait d'Affry au ministre espagnol, que pour jouer, aller aux spectacles, dîner et souper autant que ma santé le permettra : je suis prêt à écouter tout ce qu'on me dira, mais je ne parlerai certainement pas le premier »[3].

Pendant plus d'un an, il se résigna malgré lui à une inertie totale, et même il répéta si souvent : « Il ne se passe ici rien du tout d'intéressant »[4] que Choiseul s'étonna de cette stérilité de nouvelles[5]. A ce reproche indirect, d'Affry répliqua simplement, le 23 juin 1761 : « La Haye ne ressemble point à ce qu'elle a été ci-devant. La conduite des Etats-Généraux dans la dernière guerre a jeté la république dans l'état de faiblesse dont elle n'est pas relevée... Il n'y a presque personne qui connaisse l'état actuel de l'Europe et encore moins les différents intérêts qui dirigent les puissances qui la gouvernent »[6].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 503, f°s 308 et sq., Affry à Choiseul, 5 avril 1760.

2. Tout en refusant l'« inclusion » de la Prusse, Choiseul promettait, une fois le traité signé avec l'Angleterre, de faire des efforts pour amener la conclusion de la paix entre les alliés des deux couronnes. Yorke répondit à d'Affry qu'il craignait que cette négociation ne fût « infructueuse, puisqu'on vouloit absolument que l'Angleterre abandonnât le roi de Prusse ». Et en effet le 28 avril le ministère anglais opposa un refus formel aux vues de Choiseul. — *Correspondance de Hollande*, t. 503, f°s 322 et sq., Choiseul à d'Affry, 11 avril 1760 : — f°s 337 et sq., et t. 504, f°s 13 et sq., Affry à Choiseul, 15 avril et 5 mai 1760.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 504, f° 170, Affry à Choiseul, 11 juillet 1760. Les instructions de Choiseul sont en effet très nettes. — *Correspondance de Hollande*, t. 504, f° 195, 20 juillet 1760 : « Il faut... que vous ayez absolument pour le public l'air de n'avoir rien à faire ». — *Idem*, t. 505, f° 40, 28 septembre 1760 : « Votre conduite purement passive sur l'objet de la paix est la seule qu'il convient de tenir vis-à-vis de la cour de Londres dans le moment présent. Si, dans la suite, d'autres circonstances donnent lieu de vous mettre en activité à cet égard, je vous informerai des intentions du roi et vous adresserai les ordres de Sa Majesté ».

4. V. les lettres dans *Correspondance de Hollande*, t. 506, passim.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 507, f° 104, Choiseul à d'Affry, 14 juin 1761.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 507, f°s 123 et sq., Affry à Choiseul, 23 juin 1761. — De même, lorsque la conclusion du pacte de famille fut connue à La Haye, l'ambassadeur écrit au duc de Praslin, qui a remplacé son cousin au secrétariat d'état des affaires étrangères : « Je ne peux pas vous

Ce rôle de simple transmetteur de nouvelles insignifiantes ne plut pas longtemps à d'Affry, qui demanda à servir dans l'armée du Bas-Rhin comme lieutenant-général [1]. Le premier juin 1762, il remit ses lettres de rappel, prit congé des Etats-Généraux le 3 et partit le lendemain pour Wesel [2].

Quelle opinion emportait-il des Provinces-Unies? Quelques mois avant il avait écrit au duc de Praslin : « Un ministre du roi dans ce pays ne pourra presque jamais se flatter d'engager le gouvernement à mettre dans sa conduite de l'activité et de la fermeté. Il ne pourra guère espérer de succès dans ses négociations que lorsqu'elles auront pour objet de ne prendre des engagements que passifs et défensifs » [3]

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE D'AFFRY, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI ET LIEUTENANT-COLONEL DES GARDES SUISSES DE SA MAJESTÉ, ALLANT EN HOLLANDE EN QUALITÉ DE SON MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE AUPRÈS DES ETATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES [22 NOVEMBRE 1755].

Correspondance de Hollande, t. 489, f°s 362-383, original : — *Id.*, *supplément*, t. 16, f°s 16-56, minute.

De toutes les principales puissances, qui signèrent la paix en 1748 à Aix la Chapelle, il n'y a eu que le roi qui en ait rempli les engagements d'aussi bonne foi qu'il les avoit contractés. Les Anglais surtout se virent, avec le plus sensible regret, forcés de mettre fin à une guerre, qu'ils avoient regardée comme l'époque certaine de l'humiliation et de l'affaiblissement de la France. Le succès des armes du roi, et plus

rendre compte des raisonnements absurdes qu'elle [l'alliance franco-espagnole] fait tenir ici. La Haye n'est plus ce qu'elle a été autrefois. La composition des Etats-Généraux est très médiocre : celle du corps des ministres étrangers ne l'est pas moins, et l'on ne peut tirer que trés peu de lumières des uns et des autres »: *Correspondance de Hollande*, t. 509, f° 7, lettre du 5 janvier 1762.

1. *Correspondance de Hollande*. t. 509, f° 356, Affry à Praslin, 13 avril 1762 — f° 381, Praslin à d'Affry, 22 avril 1762.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 510, f° 106, Affry à Praslin, 1er juin 1762 — f° 112, discours pour prendre congé, 3 juin 1762 : — f° 114, résolution des Etats Généraux, même date : — f° 115, lettre de recréance des Etats-Généraux au roi, même date : — f°s 133, Affry à Praslin, 4 juin 1762 : — f° 139 Prévost à Praslin, 8 juin 1762.

3 *Correspondance de Hollande*, t. 509, f° 363, Affry à Praslin, 16 avril 1762.

encore le danger prochain d'un discrédit total et inévitable de leurs finances les firent profiter habilement du désir extrême, que Sa Majesté avoit constamment témoigné de rétablir le repos public. Mais il fut aisé de juger, immédiatement même après la signature du traité, que toutes les vues et les opérations politiques de la cour de Londres n'avoient pour objet que de mettre à profit l'intervalle, pendant lequel la paix subsisteroit, pour prendre les mesures les plus efficaces afin de recommencer une nouvelle guerre contre la France. Il ne falloit que le discernement le plus commun pour pénétrer les intentions de l'Angleterre, et l'événement n'a que trop justifié à cet égard les conjectures et la prévoyance des politiques sensés.

On n'entrera point dans le détail de toutes les circonstances relatives à la façon dont les Anglais ont procédé avec la France pour parvenir enfin au but qu'ils n'avoient jamais perdu de vue. On se bornera à communiquer ici des copies de deux lettres [1], qui furent écrites aux mois de février et mars derniers à tous les ambassadeurs et ministres du roi dans les cours étrangères pour les informer de l'état de la négociation, qu'on suivit alors à Londres, afin de terminer à l'amiable les discussions qui s'étoient élevées en Amérique entre les sujets des deux couronnes. On joindra à ces lettres un mémoire abrégé [2] des procédés des Anglais depuis que l'escadre de l'amiral Boscawen [3] attaqua et prit, au mois de juin, l'Alcide et le Lys [4]. La lecture de ces trois pièces suffit pour démontrer que la cour de Londres a porté en cette occasion, jusqu'aux excès les plus odieux, la mauvaise foi, l'injustice et la vio-

1. Ces deux lettres se trouvent dans *Correspondance d'Angleterre*, t. 438, f°s 158 et 321, 19 février et 25 mars 1755. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 488, f°s 130, 170, 226 et 263, Rouillé à Bonnac, 6 mars, 3 et 24 avril, et 18 mai 1755.

2. Peut-être s'agit-il de la lettre-circulaire du 20 juillet 1755, qui se trouve dans *Correspondance d'Angleterre*, t. 439, f° 259. Dans ce même tome sont de nombreux mémoires relatifs au différend franco-anglais.

3. Edward Boscawen, 19 août 1711-10 janvier 1761 : — v. un long article dans *Dictionary of National Biography*, t. V, p. 415-419.

4. Ces deux vaisseaux furent pris le 8 juin 1755. V. *Correspondance d'Angleterre*, t. 439, f° 257, relation de la prise du vaisseau l'Alcide : — f°s 250 et 252, Mirepoix à Rouillé, 15 et 16 juillet 1755.

lence. Elle continue d'agir sur les mêmes principes en attaquant, en pleine mer et sans déclaration de guerre, tous les vaisseaux français [1], au mépris du droit des gens, de la religion des traités, de toutes les lois divines et humaines, des bienséances les plus communes et des égards que les nations se doivent réciproquement. On ose même avancer que les histoires des peuples civilisés ne fournissent point d'exemple d'une conduite pareille à celle que les Anglais tiennent à l'égard de la France.

Dans cet état des choses, le roi, fidèle à ses maximes d'équité et de modération, a borné jusqu'à présent les démonstrations de son juste ressentiment à l'ordre qu'il envoya, au mois de juillet dernier [2], à ses ministres, tant à Londres qu'à Hanover, de revenir sur-le-champ en France, sans prendre congé ni du roi ni de la régence d'Angleterre. Sa Majesté avoit espéré que le temps, les réflexions et le cri public, que les Anglais excitoient contre eux dans toute l'Europe, les engageroient enfin à se respecter assez eux-mêmes pour faire cesser la piraterie qu'ils exercent contre les vaisseaux de Sa Majesté et contre la navigation et le commerce de ses sujets. D'ailleurs, les ministres de la plupart des autres puissances, et surtout de la cour de Vienne et des Provinces-Unies, blâmoient si hautement les procédés des Anglais qu'il y avoit lieu de conjecturer que ces puissances feroient à Londres, ou de concert ou chacune en particulier, les représentations les plus convenables et les plus fortes pour prévenir une nouvelle guerre. Mais, quel que soit le motif de l'indifférence, du moins apparente, que les cours les plus essentiellement intéressées au maintien de la paix témoignent dans les conjonctures présentes, tout annonce de la part des Anglais une résolution absolue de rallumer le feu de la guerre, et le roi a pris les précautions

1. L'amiral Boscawen enleva, dit-on, plus de trois cents navires marchands français, sans déclaration de guerre.

2. Sur le rappel de Mirepoix, ambassadeur à Londres, v. *Correspondance d'Angleterre*, t. 439, f°s 239 et 255, Rouillé à Mirepoix, 14 et 18 juillet 1755.

M. de Bussy avait été envoyé à Hanovre auprès de Georges II, le 28 juin 1755 : il fut rappelé le 18 juillet. — V. *Correspondance de Brunswick-Hanovre*, t. 52, f°s 8 et sq. (instructions) : — f° 16, Rouillé à Bussy, 18 juillet 1755.

nécessaires pour être en état de la soutenir avec vigueur. Les augmentations que Sa Majesté a ordonnées dans ses troupes de terre et dans sa marine [1], le zèle et l'activité avec lesquels on travaille à remplir à ces deux égards les intentions du roi, les nouveaux arrangements qu'il a faits dans ses finances [2] sont autant de moyens que Sa Majesté prépare pour venger sa gloire offensée et ses sujets opprimés.

Le roi, qui n'a encore à se plaindre que des Anglais, désire bien sincèrement de n'avoir point d'autres ennemis à combattre que cette nation. Sa Majesté, en concourant avec tant de générosité à rétablir la paix par le traité d'Aix la Chapelle, avoit compté que tòutes les puissances, qui avoient eu part à cet ouvrage, travailleroient également à le rendre solide et durable, et Elle souhaite de n'avoir à reprocher qu'aux seuls Anglais l'infraction de ce traité solennel et l'interruption de la tranquillité publique.

C'est pour fixer son jugement sur un objet aussi important que le roi a résolu de s'expliquer avec les puissances garantes [3] des engagements mutuellement contractés en 1748, et de leur demander quelles sont leurs vues et leurs dispositions relativement à la crise actuelle, que la conduite de la cour de Londres a excitée dans les affaires générales.

La République des Provinces-Unies, soit par la position de ses états, soit par ses liaisons anciennes et naturelles avec l'Angleterre, est une des puissances dont il importe le plus au roi de connaître en cette occasion les principes et les sentiments.

Quoique Sa Majesté entretienne à La Haye un ambassadeur [4], dont elle connaît le zèle pour son service, Elle a cru que la conjoncture du moment présent pouvoit exiger de sa part une mission extraordinaire, et Elle a fixé son choix sur

1. Sur les préparatifs militaires, v. d'Argenson, *Mémoires*, édit. Rathery, t. IX, p. 40, 46, 63, 73, 82, 102, juillet-novembre 1755.

2. Les projets du contrôleur général, de Séchelles, sont rapportés et commentés par d'Argenson, *Mémoires*, édit. Rathery, t. IX, p. 41, 43, 85, 88-89, 103, 119, 129, juillet-novembre 1755

3. L'Autriche et la République des Provinces-Unies.

4. Le marquis de Bonnac.

le sieur comte d'Affry, maréchal de ses camps et armées et lieutenant-colonel du régiment de ses gardes, qu'Elle a nommé son ministre plénipotentiaire auprès des Etats-Généraux. Les preuves militaires[1], qu'il a déjà données de ses talents et de son attachement aux intérêts du roi, persuadent à Sa Majesté qu'Elle aura lieu d'être également satisfaite de ses lumières et de sa conduite, par rapport à l'exécution des ordres qu'Elle lui confie dans la carrière politique où il va entrer.

Mais, pour le mettre en état de remplir avec succès les fonctions du ministère dont il sera chargé, il est nécessaire qu'il connaisse le génie et le caractère de la nation avec laquelle il aura à négocier, l'état actuel des Provinces-Unies comparé à la situation où elles étoient avant le rétablissement du stathoudérat, l'esprit et les maximes qui ont aujourd'hui une influence prédominante sur les délibérations, les affections différentes et les intérêts particuliers de ceux qui ont part à l'administration, enfin la méthode la plus convenable à suivre pour traiter avec fruit les affaires qui seront confiées à ses soins.

Il n'est pas possible de discuter à fond chacun de ces objets et il suffira d'en donner ici une notion abrégée.

De toutes les nations[2], la Hollande est peut-être celle qui s'indispose le plus facilement, lorsqu'elle se croit négligée, et qu'on gagne le plus sûrement, lorsqu'on lui marque des attentions et des égards. Il en est des particuliers comme de la nation. Ils veulent qu'on leur témoigne de la considération et ne répondent pas toujours aussi promptement qu'il est d'usage de le faire ailleurs aux avances, dont on les prévient. Mais il ne faut pas se rebuter du retour peu affectueux qu'on éprouve d'abord de leur part. Une conduite sage et uniforme leur inspire enfin de la confiance, et ils s'y livrent de bonne foi, quand ils la croient bien placée. Ce n'est qu'avec du temps et de la patience qu'on parvient à former avec eux des liaisons

1. V. la notice.

2. Les idées, exposées dans ce paragraphe, l'ont été dans beaucoup d'instructions antérieures.

intimes, et on doit les cultiver avec beaucoup de soin et de suite. Il convient même de ne pas paraître rechercher ces liaisons avec un empressement trop marqué, qui certainement deviendroit suspect. Le sieur comte d'Affry réunit toutes les qualités les plus propres à établir parmi les Hollandais l'opinion la plus favorable de sa façon de penser, et, pourvu qu'il parvienne à se lier d'amitié et de confiance avec un petit nombre de membres de la République, il sera ordinairement très bien instruit de tout ce qui se passera dans le pays où il va résider [1].

Rien ne contribue plus efficacement en Hollande à rendre agréable la personne d'un ministre étranger qu'une grande simplicité dans ses manières et dans ses discours. Il faut qu'il évite avec la plus scrupuleuse attention tout ce qui pourroit indiquer de sa part ou de l'artifice ou de la hauteur. Il est également important qu'il ne contredise jamais les faits constants et les raisons solides. Il ne séduiroit personne et il ne lui resteroit que le démérite d'avoir cherché à faire illusion. Ces principes de conduite, qui sont honnêtes par eux-mêmes et utiles dans tous les pays, sont d'une extrême nécessité chez les Hollandais. Ceux-ci ont communément beaucoup de bon sens et, accoutumés par tempérament et par éducation à réfléchir lentement et mûrement, ils sont très susceptibles de défiance et ne reviennent presque jamais des premières impressions qu'ils reçoivent [2].

Il ne suffit pas d'avoir une idée générale du caractère de la nation avec laquelle on a [à] négocier. Il faut connaître quels sont ses véritables intérêts, quelle est la forme de son administration et quelle est l'étendue de ses forces.

Ce ne fut qu'après la paix d'Utrecht que les Provinces-Unies

1. Le cabinet de Versailles pensait, comme auparavant, que dans une république, où les affaires étaient connues de beaucoup de personnes, il était aisé à l'ambassadeur d'obtenir des informations précises et nombreuses. Il oubliait, peut-être volontairement, que, depuis le rétablissement du stathoudérat en 1747, la direction des affaires était réservée seulement à quelques membres de l'entourage du stathouder et que, par suite, le secret était bien mieux gardé qu'autrefois.

2. V. l'ambassade de Pomponne de Bellièvre en 1651.

ouvrirent enfin les yeux sur les intérêts les plus essentiels de leur République. Elles doivent à la France l'établissement de leur liberté et de leur puissance, et elles avoient toujours prospéré tandis qu'elles avoient été fidèles à leur alliance avec cette couronne. Mais la guerre que Louis XIV leur déclara en 1672 interrompit cette union et répandit contre la France dans les sept Provinces un esprit de crainte et de haine [1], qui a toujours subsisté depuis cette époque. Guillaume III, devenu leur stathouder malgré l'édit perpétuel [2] que la Hollande avoit porté contre le stathoudérat, avoit entretenu ces sentiments d'aversion et de défiance, et, après avoir engagé la République dans la guerre [3] qui précéda la paix de Riswick, il la détermina, quelques mois avant sa mort, à entrer dans la grande ligue offensive, qui fut signée à La Haye en 1701 [4] à l'occasion de la succession d'Espagne. Les Hollandais s'enivrèrent trop de la prospérité de leurs armes, et les principaux membres de la République, guidés par les avantages personnels qu'ils trouvoient dans les commissions honorables et dans les maniements utiles qui leur étoient confiés pendant la guerre, négligèrent en 1708 [5] l'occasion de la terminer glorieusement pour les Provinces-Unies et eurent la confusion et le chagrin de se voir ensuite prévenus par les Anglais [6]. Ceux-ci, en ménageant pour eux-mêmes tous les avantages de la paix, ne laissèrent aux Hollandais que la triste ressource de se plaindre de l'injustice et de l'infidélité de la cour de Londres, dont ils n'éprouvèrent cependant que des reproches, au lieu des remerciements et des indemnités, qu'ils avoient droit d'en attendre après avoir entretenu pour le service des alliés jusqu'à cent trente mille hommes de troupes.

1. V., chapitre XXV, les extraits de lettres de Rouillé à cet égard.

2. C'est la grande assemblée de 1651 qui fit promulguer cet édit : v. A. Lefèvre-Pontalis, *Jean de Witt*, t. I, passim.

3. Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697).

4. La Grande Alliance de La Haye fut conclue en septembre 1701 : Guillaume III mourut le 19 mars 1702.

5. Ou plutôt en 1709 : v. le chapitre XII. — L'obstination des Hollandais en effet arrêta constamment les intentions pacifiques de Louis XIV.

6. Allusion aux préliminaires de Londres signés par Mesnager en 1711 : v. chapitre XII.

Une dépense si prodigieuse ne valut à la République qu'une prétendue barrière, beaucoup plus onéreuse qu'utile, et dont on aura occasion de parler dans la suite de ce mémoire.

L'illusion cessa enfin après la paix d'Utrecht, et l'on commença, mais trop tard, à envisager les objets dans leur véritable point de vue. La seule province de Hollande, qui ne devoit que trente millions de florins au commencement de ce siècle[1], se trouva endettée en 1713 de cent soixante-treize millions, et, depuis ce temps-là, elle a emprunté environ quatre-vingt millions, sans qu'elle ait encore rien payé d'un capital aussi considérable. Il s'ensuit de ce calcul, qui est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité, que la Hollande doit aujourd'hui plus de cinq cent dix millions de livres, monnaie de France.

Les autres provinces de l'Union, qui ont moins de ressources que la Hollande, sont encore plus ruinées. Il n'y a que la Gueldres dont les finances sont en bon état. Cette province, qui tient le premier rang[2] parmi les sept qui forment la République, étoit beaucoup plus exposée aux contributions et aux ravages des Espagnols, lorsqu'on régla la répartition qui subsiste encore et qui fixa le contingent à fournir, par chaque province, à la caisse du trésorier général de l'Union. Cette considération détermina à ne taxer la Gueldre qu'à cinq florins onze sols et deux deniers sur cent florins à payer par les sept provinces, ce qui fait qu'elle n'est pas à beaucoup près aussi chargée que les autres. Elle est aussi la seule qui a payé constamment son contingent pour tous les frais extraordinaires de la guerre, sans avoir recours à des négociations d'argent.

Cet épuisement des finances de la République obligea les Etats-Généraux à réduire leurs troupes[3] après la paix

1. La situation financière des provinces de la république a été souvent traitée par les ambassadeurs français, soit dans leurs dépêches, soit dans des mémoires : v. par ex. les mémoires de Chanut, de Bonrepaus, de Fénelon, de Bonnac.

2. Le duché de Gueldre avait été formé au moyen-âge : en vertu de cette ancienneté, les députés de cette province présidaient les premiers les Etats-Généraux, votaient avant les autres, etc.

3. Rouillé se sert ici surtout des mémoires de Fénelon pour expliquer la situation militaire des Provinces-Unies. Il est curieux de constater qu'an-

d'Utrecht à trente-quatre mille hommes, qui n'en faisoient pas trente mille effectifs, et, malgré les augmentations qu'ils ont faites en 1726 et 1727 et ensuite en 1741 et 1742, ils n'ont jamais porté leur état de milice au-delà de cinquante à cinquante-cinq mille hommes, quoique, sur le papier, ils en eussent plus de soixante-dix mille.

La suite nécessaire de cet épuisement des finances fut une diminution sensible de la considération que les alliés de la République lui avoient témoignée pendant la guerre, et de passer tout à coup d'une situation brillante et glorieuse à un état plus réel de dégradation et de faiblesse.

On avoit cependant remarqué en France, dans le cours des négociations entamées en Hollande avant 1713, que les affections, les principes et les vues n'étoient pas uniformes parmi tous les membres de la République. En effet, quoique ceux qui avoient la principale autorité dans l'administration [1] fussent les partisans déclarés de la guerre, il y avoit aussi un parti composé de ceux qu'on appeloit les pacifiques. Ce dernier parti, connu sous le nom de républicains, commença à acquérir quelque réputation et quelque force après la paix d'Utrecht [2]. Louis XIV jugea qu'il étoit de l'intérêt de sa couronne de l'encourager et de le protéger, et le roi, depuis son avènement au trône, a regardé comme un point important de son système politique de former et d'entretenir des liaisons avec ce même parti pacifique. Il n'étoit pas facile d'y parvenir depuis que le feu roi par ses conquêtes du dernier siècle et les ennemis de la France par leurs suggestions avoient persuadé aux Hollandais que cette couronne étoit l'ennemie irréconciliable de leur liberté et de leur commerce. Les ministres, qui ont résidé successivement à La Haye de la part de Sa Majesté, ont travaillé à détruire ce préjugé, et, s'ils n'y ont pas entièrement réussi, il est au moins certain qu'ils ont contribué à diminuer considérablement la défiance et l'animosité.

cien secrétaire d'état de la marine il ne parle pas de la décadence de la flotte de guerre.

1. Le pensionnaire Heinsius.

2. V. chapitre XIII, ambassade du marquis de Chasteauneuf.

Le traité de la Triple Alliance en 1717 et l'accession à celui d'Hanover en 1725 furent les époques d'un renouvellement d'intelligence entre le roi et la République, et la convention de la neutralité, stipulée en 1733, cimenta cette réunion.

Des circonstances, qu'il seroit trop long de rappeler ici [1], l'ont de nouveau altérée pendant la dernière guerre et ont produit en 1747 la révolution qui a donné un stathouder aux Provinces-Unies. Si les républicains avaient encore eu en 1741 le sieur Slingelandt pour pensionnaire de Hollande, ils auroient vraisemblablement tenu la même conduite qu'en 1733. Mais, malheureusement pour eux, ils n'avoient plus personne assez accrédité dans la République pour donner le ton à la multitude, et ils ont éprouvé, ce qui arrive infailliblement dans tous les temps et dans tous les pays, que la division entre les administrateurs d'un état y produit l'anarchie, que l'anarchie y enfante les résolutions les plus faibles et que la faiblesse dans les résolutions est suivie des événements les plus funestes.

Comme les temps de guerre sont toujours favorables à l'autorité et à l'ambition des stathouders, la paix, par la raison contraire, favorise toujours les intérêts des vrais républicains. On a vu en effet, depuis 1748, que ceux-ci ont commencé à reprendre quelque influence et quelque crédit en Hollande. La magistrature d'Amsterdam, dont le feu prince de Nassau [2] avoit exclu tous les vrais patriotes, n'est presque plus composée que de zélés citoyens, qui paraissent n'avoir pour objet que de rétablir leur ancienne autorité sur la ruine ou, du moins, sur l'affaiblissement du stathoudérat, et qui, par une conséquence nécessaire, désirent non seulement de maintenir la paix avec les puissances étrangères, mais de se rapprocher de la France, qui, seule, a également et le pouvoir et la

1. Il s'agit de la conduite des Etats-Généraux pendant la guerre de la Succession d'Autriche. Au lieu de garder une neutralité absolue, la république fournit à l'Autriche et à l'Angleterre de l'argent d'abord, des hommes ensuite, et participa ainsi à la lutte quoique aucune déclaration n'eût été faite. Louis XV mit fin à cette situation ambigue en 1747 en attaquant les places fortes des Provinces-Unies (Berg-op-Zoom, Maestricht.)

2. Le stathouder Guillaume IV, mort le 22 octobre 1751.

volonté de les aider efficacement à parvenir au but qu'ils se proposent[1].

Il s'agit actuellement de maintenir et de fortifier ces dispositions et d'encourager les républicains à secouer le joug, aussi onéreux qu'humiliant, auquel la faction stathoudérienne, soutenue par le crédit et l'argent de l'Angleterre, les assujettit. Mais, pour travailler à cet important ouvrage avec espérance de succès, le comte d'Affry doit éviter, avec la plus scrupuleuse attention, toutes les démarches et tous les discours, qui pourroient faire soupçonner que sa mission a pour objet de favoriser le rétablissement de l'ancienne administration et de nuire au nouveau gouvernement.

Dans les conversations que le comte d'Affry aura successivement avec les sectateurs des deux partis, qui divisent les affections et les intérêts dans la République, il devra tenir aux uns et aux autres un langage uniforme, et il s'expliquera de façon à ne leur laisser aucun doute sur la droiture des intentions du roi.

Tout ce que Sa Majesté a fait depuis la dernière paix pour prévenir les troubles, qui bientôt après menacèrent le nord[2], et pour détourner ceux que les Anglais viennent d'exciter en Amérique et dans les mers de l'Europe, est une preuve subsistante et démontrée de ses intentions pacifiques. Toutes les cours, avec lesquelles le roi entretient une correspondance suivie, lui doivent le témoignage qu'il n'a travaillé qu'à leur inspirer les mêmes sentiments de justice et de conciliation. Sa Majesté n'a point changé de principes, et, malgré la nécessité indispensable où les Anglais veulent la mettre de commencer une nouvelle guerre, Sa Majesté est toujours également disposée à vivre en bonne amitié et correspondance avec toutes les puissances qui ne se rendront pas complices de ses ennemis en leur fournissant, directement ou indirectement, des secours de quelque espèce qu'ils puissent être.

En même temps que le comte d'Affry s'expliquera ainsi en

1. Dans tout ce paragraphe, Rouillé a résumé le mémoire de Bonnac (septembre 1755) : v. chapitre xxv.
2. V. les instructions antérieures.

Hollande sur la façon de penser du roi par rapport à la crise actuelle des affaires générales, il fera connaître les favorables dispositions de Sa Majesté pour les Provinces-Unies. Il peut assurer qu'Elle profitera volontiers de toutes les occasions de leur donner des marques essentielles de son affection, et de faire revivre ces temps heureux où les administrateurs et les habitants de la République étoient également persuadés que, soit par les motifs les plus évidents de convenance et d'intérêts, soit par la situation des pays soumis aux deux dominations, la France étoit l'allié des Etats Généraux le plus naturel, le plus utile et le moins dangereux.

Ces discours généraux ne doivent pas empêcher le comte d'Affry de s'expliquer avec chaque membre des deux factions dans des termes, qui ne puissent exciter ni soupçons ni défiance sur les vues du roi relativement au gouvernement présent des Provinces-Unies.

En partant de ce principe, il dira aux partisans du stathoudérat, lorsqu'ils lui donneront des occasions, qu'il ne recherchera point, de parler sur cette matière, que Sa Majesté est bien éloignée de vouloir se mêler de la forme de l'administration des Provinces-Unies. Qu'Elle sera toujours prête à donner des marques de son estime et de son amitié à la princesse gouvernante [1], et de son affection au jeune prince de Nassau [2], lorsqu'ils se conduiront de leur côté par des maximes convenables aux sentiments du roi pour la République et conformément au système politique adopté et constamment suivi par les quatre premiers stathouders, Guillaume Ier, Maurice, Frédéric Henri et Guillaume II. Le comte d'Affry se renfermera dans ces expressions générales et évitera avec attention tout propos, qui pourroit faire juger aux républicains que la France les néglige et que le roi n'a plus pour eux la même bonne

1. Anne d'Angleterre, fille de Georges II, veuve du stathouder Guillaume IV.
2. Guillaume V, né le 8 mars 1748, mort le 9 avril 1806, après un règne fort agité. Il épousa le 4 octobre 1767 Frederica Sophia Wilhelmina de Prusse, nièce de Frédéric II. Il sera souvent question de lui dans les chapitres suivants. — V. *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. I, col. 1556.

volonté dont il leur a constamment donné des preuves depuis son avènement au trône.

Il faut au contraire que, dans ses entretiens particuliers avec les vrais patriotes, le comte d'Affry leur insinue que Sa Majesté, connaissant leurs intentions pacifiques, contribuera, autant que cela pourra dépendre d'Elle, à leur procurer le degré de considération, dont ils jouissoient autrefois, et une influence supérieure dans les délibérations et les résolutions des Etats-Généraux, si les républicains, de leur côté, se conduisent de façon à convaincre le roi de leur zèle et de leur attachement pour sa couronne. Mais, pour ne pas semer en terre ingrate de pareilles insinuations, il sera essentiel de démêler d'abord avec discernement quels sont les membres de l'ancien gouvernement[1], auxquels on peut s'ouvrir avec confiance. Lorsque le comte d'Affry en connaîtra, en qui le goût de la liberté et l'amour de la patrie ont une existence réelle et active, et qui, s'étant bornés jusqu'à présent à gémir en secret sur le mauvais état des affaires de la République, seroient assez courageux pour entreprendre de rompre les chaînes trop pesantes, qui leur ont été imposées par la faction anglaise et stathoudérienne, il leur fera entendre que le roi, qui ne les a jamais confondus avec le parti qui leur est opposé, sera toujours disposé à protéger leurs vues et à leur accorder les témoignages les plus efficaces de sa bienveillance.

Au reste, le comte d'Affry sentira de lui-même l'importance dont il sera qu'il se conduise à l'extérieur avec assez de prudence, de dextérité et de délicatesse pour paraître tenir un milieu impartial entre les deux partis, qui divisent les Provinces-Unies, et pour ne se rendre suspect ni à l'un ni à l'autre.

Après avoir exposé le caractère de la nation hollandaise, l'état du gouvernement présent de la République et les diffé-

1. Le comte d'Affry n'entra pas en relations avec des membres de l'ancien gouvernement. Ses principaux interlocuteurs furent le comte de Wassenaer-Twickel, le baron Hompesch, l'ancien ambassadeur en France Van Hoey, et le secrétaire du stathouder défunt, de Back, qui tomba en disgrâce quelques années plus tard.

rentes vues de ceux qui ont quelque part à l'administration, il est nécessaire de connaître la méthode de négocier en Hollande.

Une longue expérience a appris que cette République se tient toujours en garde contre les propositions nouvelles qu'on lui fait, mais qu'elle se prête assez promptement et assez facilement aux moyens de faire réussir ce qu'elle a projeté et résolu par elle-même. Il est par conséquent extrêmement important, pour le succès des vues dans lesquelles on veut la faire entrer, qu'elle se porte de son propre mouvement à désirer ce qu'on auroit à lui proposer. Le vœu de la partie la plus saine des Provinces-Unies, et surtout de la Hollande, est sans doute de conserver le repos dont elles jouissent et de se ménager une neutralité solide dans le cas où la guerre se rallumeroit en Europe. Les désirs du roi s'accordent parfaitement à cet égard avec ceux de la République. Mais il faut attendre qu'elle donne occasion à Sa Majesté de s'expliquer sur ce sujet. C'est avec les ministres hollandais, chargés de la correspondance avec les ministres étrangers, qui résident à La Haye, que le comte d'Affry aura à développer d'abord l'objet et le motif de la commission dont Sa Majesté l'a honoré.

Les deux principaux ministres de la République sont le greffier des Etats-Généraux et le conseiller pensionnaire de Hollande [1]. Il y a une observation essentielle à faire par rapport à ces deux ministres. Le greffier est lié par un serment solennel, qui ne lui laisse pas la liberté de ne pas rendre compte à l'assemblée des Etats-Généraux de tout ce que les ministres étrangers lui disent. Le pensionnaire n'a pas contracté la même obligation, et il peut, quand il croit que le bien des affaires l'exige, ne communiquer que quand et à qui il le juge à propos ce qui lui a été confié. Il s'ensuit naturellement que c'est au pensionnaire qu'il faut s'adresser de préférence, lorsqu'on veut que le secret soit exactement observé.

Le comte d'Affry, dans ses premières conversations avec les deux ministres, se bornera à leur dire que le roi, insulté

1. Hendrik Fagel et Pieter Steyn.

et attaqué avec autant d'injustice que d'indécence et de mauvaise foi par les Anglais, soit en Amérique, soit dans les mers de l'Europe, se dispose à venger la dignité de sa couronne et à procurer à ses sujets une réparation convenable des dommages considérables, que leur navigation et leur commerce souffrent depuis quatre mois [1] de la part de la nation britannique.

Que Sa Majesté est autorisée à requérir la prestation de la garantie commune et réciproque, stipulée par l'article 23 du traité d'Aix la Chapelle [2], puisque les Anglais ont violé les engagements qu'ils avaient pris avec le roi par les articles 9 et 18 du même traité [3]. Que les droits de Sa Majesté étant incon-

1. C'est au mois de juin que les hostilités avaient été ouvertes par l'amiral Boscawen.

2. Article XXIII : « Toutes les puissances contractantes et intéressées au présent traité en garantissent réciproquement et respectivement l'exécution ».

3. Article IX : « En considération de ce que, nonobstant l'engagement mutuel pris par l'article XVIII des préliminaires, portant que toutes les restitutions et cessions marcheront d'un pas égal et s'exécuteront en même temps, Sa Majesté Très Chrétienne s'engage par l'article VI du présent traité, à restituer dans l'espace de six semaines, ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, toutes les conquêtes qu'Elle a faites dans les Pays-Bas pendant qu'il n'est pas possible, vu la distance des pays, que ce qui concerne l'Amérique ait son effet dans le même temps, ni même de fixer le terme de sa parfaite exécution, Sa Majesté Britannique s'engage aussi de son côté à faire passer auprès du Roi Très Chrétien, aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, des personnes de rang et de considération, qui y demeureront en otage jusqu'à ce qu'on y ait appris d'une façon certaine et authentique la restitution de l'île Royale, dite Cap Breton, et de toutes les conquêtes que les armes ou les sujets de Sa Majesté Britannique pourroient avoir faites, avant ou après la signature des préliminaires, dans les Indes Orientales et Occidentales. Leurs Majestés Très Chrétienne et Britannique s'obligent pareillement de faire remettre, à l'échange des ratifications du présent traité, les duplicata des ordres adressés aux commissaires nommés pour remettre et pour recevoir respectivement tout ce qui pourroit avoir été conquis de part et d'autre dans lesdites Indes Orientales et Occidentales, conformément à l'article II des préliminaires et aux déclarations des 21 et 31 mai et 8 juillet derniers, pour ce qui concerne les dites conquêtes dans les Indes Orientales et Occidentales. Bien entendu néanmoins que l'île Royale, dite le Cap Breton, sera rendue avec toute l'artillerie et munitions de guerre qui s'y seront trouvées au jour de la reddition, conformément aux inventaires qui en ont été dressés, et dans l'état où étoit ladite place le jour de sa reddition. — Quant aux autres restitutions, elles auront leur effet, conformément à l'esprit de l'article II des préliminaires et des déclarations

testables, ses intentions pures et son amour pour la paix démontré par des preuves non équivoques, ce sera sans regret qu'Elle se verra obligée d'employer ses forces pour obtenir une satisfaction qu'Elle est résolue de se procurer et qu'Elle auroit voulu, de toute préférence, devoir à la cour de Londres elle-même.

Que le roi désire très sincèrement de ne pas faire de sa querelle particulière une guerre générale.

Que, les Anglais étant les agresseurs, ils ne sont point en droit de réclamer en leur faveur l'exécution des traités défensifs [1] qu'ils ont contractés avec d'autres puissances, et surtout avec celles qui, par le traité d'Aix la Chapelle, se sont unies par des liens communs d'alliance, de garantie et de zèle pour le maintien du repos public rétabli par ce traité.

Que Sa Majesté a trop bonne opinion de l'équité et de la sagesse des Etats-Généraux pour n'être pas persuadée que, dans une circonstance aussi critique, ils ne se laisseront pas séduire par des considérations opposées à leurs véritables intérêts et qu'ils prendront le parti le plus convenable au bien de

et conventions des 21 et 31 mai et 8 juillet derniers, dans l'état où se seront trouvées les choses le 11 juin, nouveau style, dans les Indes Occidentales, et le 31 octobre, pareillement nouveau style, dans les Indes Orientales. Toutes choses d'ailleurs y seront remises sur le pied qu'elles étoient ou devoient être avant la présente guerre. — Lesdits commissaires respectifs, tant ceux pour les Indes Occidentales que ceux pour les Indes Orientales, devront être prêts à partir au premier avis que Leurs Majestés Très Chrétienne et Britannique recevront de l'échange des ratifications, munis de toutes les instructions, commissions, pouvoirs et ordres nécessaires pour le plus prompt accomplissement des intentions de leurs dites Majestés et des engagements qu'Elles contractent par le présent traité ».

Article XVIII : « Les prétentions d'argent que Sa Majesté Britannique a, comme électeur de Hanovre, sur la couronne d'Espagne, les différends touchant l'abbaye de Saint-Hubert, les enclaves du Hainaut et les bureaux nouvellement établis dans les Pays-Bas, les prétentions de l'électeur palatin et les autres articles qui n'ont pu être réglés pour entrer dans le présent traité, le seront incessamment, à l'amiable, par les commissaires nommés à cet effet de part et d'autre ou autrement, selon qu'il en sera convenu par les puissances intéressées ».

1. En particulier celui de 1678 entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, qui obligeait chacune des parties contractantes à fournir à celle qui serait attaquée un secours effectif de six mille hommes. L'exécution de cette clause avait suscité des difficultés pendant la guerre de la Succession d'Autriche : v. les chapitres relatifs au marquis de Fénelon, à l'abbé Delaville, etc.

leur République. Mais qu'il est de la prudence de Sa Majesté de savoir quelles sont à cet égard les dispositions de Leurs Hautes Puissances, afin qu'Elle puisse diriger en conséquence ses opérations.

Le comte d'Affry demandera donc au nom du roi que les Etats-Généraux veuillent bien s'expliquer avec confiance et précision sur le système qu'ils jugeront à propos d'adopter et de suivre, lorsque la guerre sera déclarée entre la France et l'Angleterre.

Ces propos, que le comte d'Affry tiendra aux ministres et aux principaux membres de la République, donneront sans doute lieu à des réflexions fort sérieuses de leur part. Mais on peut prévoir que la première proposition qu'ils feront au ministre du roi aura peut-être pour objet de l'engager à donner un mémoire [1] aux Etats-Généraux pour leur expliquer les intentions du roi et pour mettre leurs Hautes Puissances en état de délibérer sur la réponse qu'il leur conviendra de lui faire.

Dans ce cas-là le comte d'Affry représentera les inconvénients qui pourroient résulter d'un pareil mémoire, qui, en publiant le sujet de sa commission, exciteroit, de la part de ceux qui sont intéressés à la rendre infructueuse, des clameurs et des obstacles qu'il ne seroit peut-être pas facile de vaincre. Que la négociation dont il est chargé doit être suivie dans le plus grand secret jusqu'à ce qu'elle ait été conduite à un point de maturité qui permette de la rendre publique. Que la méthode, qui fut observée en 1733 [2], lorsque les Etats-Généraux conclurent avec le roi une convention de neutralité, peut servir de règle pour la conduite à tenir dans les circonstances présentes. Qu'au reste, il rendra compte à Sa Majesté des propositions, qui lui seront faites tant sur le fonds que sur la forme des négociations.

L'idée d'une neutralité à stipuler de la part des Etats-Géné-

1. C'est en effet ce que demanda le pensionnaire Steyn dès le début : *Correspondance de Hollande*, t. 490, f°s 33 et sq., Affry à Rouillé, 21 décembre 1755. D'Affry et Bonnac surent vaincre les répugnances du gouvernement français et présentèrent leur mémoire aux Etats-Généraux, le 31 décembre *Idem*, f° 53. — V. aussi la notice.

2. V., ci-dessus, ambassade du marquis de Fénelon.

raux est si naturelle qu'elle est regardée assez généralement comme la seule qui doive, dans les conjonctures présentes, occuper la République. Mais il faut s'attendre que ses ministres demanderont que cette neutralité s'étende à tous les Pays-Bas comme en 1733 [1].

Il est aisé de sentir qu'une pareille proposition ne doit ni ne peut être admise et les raisons pour la combattre se réduisent à deux principales.

La première est que le roi n'étant pas assuré que les Anglais ne feront point passer en Flandre et en Brabant, comme ils firent en 1742 et en 1743, soit leurs troupes nationales, soit leurs subsidiaires [2], pour y être à portée d'attaquer les frontières du royaume, Sa Majesté ne doit point s'interdire la liberté de prévenir l'exécution d'un dessein aussi dangereux de la part de ses ennemis, ni s'engager à ne point entrer dans un pays, dont ils pourroient de leur côté disposer à leur gré et à son préjudice [3].

La seconde raison est que les Pays-Bas autrichiens ne doivent plus être regardés comme la barrière des Etats-Généraux, 1° parce que la plupart des places qu'ils y occupoient sont tellement hors d'état de défense [4] qu'ils les ont fait évacuer eux-mêmes par les garnisons qu'ils y entretenoient, 2° parce que, la cour de Vienne n'ayant point rempli les conditions du traité dit de la barrière [5], les Etats-Généraux sont libres des engagements qu'ils ont contractés par le même traité.

D'ailleurs, le roi n'ayant eu aucune part ni directe ni indirecte aux stipulations que ce traité renferme, elles n'ont rien

1. Idem.

2. Les troupes hanovriennes et hessoises.

3. Officiellement l'Autriche est toujours l'alliée de l'Angleterre, qui peut donc intervenir militairement dans les Pays-Bas. Sans doute des conférences ont lieu depuis le mois de septembre entre l'abbé de Bernis et l'ambassadeur autrichien, Stahrenberg : mais elles n'ont encore donné aucun résultat précis.

4. Pendant la guerre de la Succession d'Autriche, Louis XV avait fait démolir les fortifications de plusieurs des places de la barrière, malgré les protestations vives et réitérées des Hollandais. V. les ambassades antérieures.

5. Traité d'Anvers du 15 novembre 1715.

qui doive gêner les résolutions que Sa Majesté jugeroit à propos de prendre.

Il ne sera pas inutile d'instruire ici plus particulièrement le comte d'Affry de quelques circonstances relatives à la barrière dont il s'agit.

Lorsqu'il fut question de la fixer sur le pied où elle fut réglée par le traité du 15 novembre 1715, plusieurs principaux membres de la République et en particulier le comte de Rechteren, qui étoit un des négociateurs hollandais à Anvers, pensèrent, comme bien des gens pensent encore aujourd'hui en Hollande, que cette barrière étoit également onéreuse et dangereuse pour la République, et voici sur quoi ils appuyoient leur opinion.

A supposer que la cour de Vienne payât aux Etats-Généraux le subside stipulé en 1715 [1] (ce qu'elle n'a jamais fait exactement et ce qu'elle ne fait point du tout depuis plus de 12 ans), il s'en faudroit bien que cette somme pût fournir aux frais des garnisons et à l'entretien des fortifications. Cela est si vrai que le Conseil d'état, qui a été chargé de faire l'emploi des 1200 mille cinq cents florins dont il s'agit, n'a jamais été tenu qu'à entretenir, au moyen de ce subside, les fortifications et à payer les appointements des états-majors et la solde de 3000 Suisses que la République avoit à son service, de sorte que, de 12000 hommes qu'elle étoit obligée d'avoir dans les places de la barrière, il n'y en avoit que trois mille payés par l'argent autrichien, et les autres neuf mille étoient à la charge de la caisse des Etats-Généraux et consommoient en Flandre des sommes considérables, qui ne rentroient plus en Hollande.

Cette barrière avoit d'ailleurs un autre inconvénient. Elle séparoit trop les troupes de la République, puisqu'une partie de la milice hollandaise étant employée fort au loin, les places, dites de la Généralité et qui sont les véritables remparts des Provinces-Unies [2], demeuroient trop dégarnies.

Enfin cette barrière engageoit presque toujours nécessaire-

1. Les idées exprimées dans ce paragraphe ont été déjà exposées antérieurement.

2. Par exemple Berg-op-Zoom, Bréda, Bois le duc.

ment la République dans toutes les querelles qui occasionnoient quelque invasion dans les Pays-Bas autrichiens.

Toutes ces raisons, dont la solidité ne souffre guère de contradiction, font depuis longtemps souhaiter à un très grand nombre de Hollandais éclairés une barrière plus rapprochée, moins onéreuse pour leurs finances et moins critique par les dangers où elle les expose. Si quelques-uns d'entre eux témoignoient sur ce sujet leurs inquiétudes et leurs désirs au comte d'Affry, il n'hésitera point à leur déclarer que, si jamais les circonstances mettoient le roi à portée de favoriser à cet égard leurs vues, Sa Majesté seroit très disposée à en procurer le succès, autant que cela pourroit dépendre d'Elle.

De tout ce qu'on vient d'exposer il s'ensuit évidemment que les Etats-Généraux ne doivent pas insister sur une neutralité qui comprendroit tous les Pays-Bas autrichiens, et que l'intérêt du roi ne lui permettroit pas d'en accepter la proposition. Ce qui s'est passé dans la dernière guerre doit servir de leçon pour celles que le roi pourroit avoir à soutenir dans la suite.

Il ne tint point à Sa Majesté en 1742 [1] que la tranquillité des Pays-Bas ne fût établie sur les mêmes conditions qu'elle l'avoit été en 1733. Sa Majesté avoit également offert à la République de les mettre sous la sauvegarde d'un traité de neutralité. Mais Elle eut bien à s'applaudir ensuite de n'avoir pas contracté cet engagement. Les revers [2], que ses armées éprouvèrent successivement en Bohême et en Bavière, en Italie, en Amérique et sur mer, ne lui laissèrent que la ressource unique des Pays-Bas pour y porter la guerre, et quatre glorieuses campagnes, que Sa Majesté y fit en personne, [3] rétablirent

1. Voir l'ambassade du marquis de Fénelon.

2. En Bohême et Bavière : retraite de Belle-Isle et capitulation de Chevert à Prague (septembre-décembre 1742), occupation de la Bavière par les Autrichiens. — En Italie : défaite de Plaisance (19 juin 1746), suivie de l'invasion du comté de Nice et de la Provence. — En Amérique : prise de Louisbourg dans l'île du Cap Breton. — Sur mer : débarquement des Anglais en Bretagne (octobre 1746), défaites navales du cap Finisterre et de Belle-Isle (mai et octobre 1747), attaque des ports de Brest, Lorient, Toulon et Antibes,

3. En 1744, conquête de la barrière : — en 1745, victoire de Fontenoy 11 mai) — en 1746, victoire de Raucoux (27 octobre) : — en 1747, victoire

l'honneur de ses armes et le mirent en état de donner la paix en Europe en 1748. Si les Hollandais avoient été assez sages et assez habiles pour conclure une neutralité, il seroit arrivé de deux choses l'une : ou que Sa Majesté, ayant fait partout ailleurs la guerre avec désavantage et ne pouvant point prendre sa revanche sur les Pays-Bas, auroit été forcée de recevoir la paix aux conditions qu'il auroit plu à ses ennemis de lui imposer ; ou qu'Elle auroit manqué à la promesse solennelle, qu'Elle auroit faite de ne point entrer dans les Pays-Bas. Rien n'est plus important que de ne pas s'exposer aujourd'hui à une alternative aussi fâcheuse et aussi humiliante.

La neutralité, dont on pourroit convenir avec les Hollandais, doit donc se borner uniquement aux pays qui sont sous la domination des Etats-Généraux. Il faut cependant s'attendre qu'ils voudront aussi comprendre dans cette neutralité Maestricht [1], dont l'évêque-prince de Liège [2] est seigneur conjointement avec eux, et Namur, dont ils ont depuis peu renforcé la garnison.

Le comte d'Affry doit leur représenter que, dans la nécessité où le roi se trouvera peut-être d'aller chercher son ennemi dans ses états d'Hanover, Maestricht et Namur sont des places, dont il est extrêmement important à Sa Majesté d'être en possession, tant pour faciliter ses opérations militaires que pour assurer la retraite de ses troupes. Il offrira en même temps aux Etats-Généraux toutes les sûretés, qu'ils pourront raisonnablement exiger, pour la restitution de ces forteresses immédiatement après la conclusion de la paix. Peut-être même pourroit-on leur offrir deux autres places en France pour leur servir d'hypothèque. Mais c'est sur quoi le comte d'Affry aura attention à ne pas s'ouvrir qu'il n'ait reçu des ordres bien positifs de Sa Majesté sur ce sujet.

de Lawfeld (2 juillet). Le résultat fut la conquête de tous les Pays-Bas et, en outre, des deux villes hollandaises, Berg-op-Zoom et Maestricht.

1. Maestricht, d'abord possession des rois francs, avait ensuite appartenu, en commun, aux princes-évêques de Liège et aux ducs de Brabant. Les Espagnols héritèrent de ces derniers : mais leurs droits leur furent enlevés par les Hollandais insurgés contre eux.

2. L'évêque-prince de Liège est Jean XI Théodore de Bavière, élu le 23 janvier 1744, qui occupa ce siège jusqu'à sa mort, le 27 janvier 1763.

S'il voit évidemment, dans le cours de sa négociation, qu'il n'est pas praticable de faire consentir la République à confier en dépôt aux troupes françaises Namur et Maestricht, ou du moins Maestricht, il sera indispensable d'exiger des Etats-Généraux l'engagement le plus précis et le plus solennel pour la neutralité la plus exacte de la part des garnisons de ces deux places.

Tels sont les objets importants qui doivent fixer le travail et l'application du comte d'Affry.

Il faudra que, dans ses conversations avec les principaux administrateurs de la République, il se borne d'abord à jeter des propos sans affectation et à laisser échapper naturellement des insinuations indirectes pour inspirer le désir du but auquel il se proposera lui-même de parvenir. Son habileté à remplir ces premières fonctions de son ministère lui préparera avantageusement les moyens de réussir. C'est un grain qui, semé convenablement, germera et portera son fruit.

Il doit s'attendre que les Hollandais se donneront le temps de réfléchir [1] sur l'étendue et sur l'utilité des engagements, par lesquels il s'agira pour eux de se lier et de les combiner avec ceux que le roi voudra prendre de son côté en leur faveur.

Ce qu'ils désirent avec le plus de vivacité, c'est le renouvellement du traité de commerce de 1739 [2]. Le comte d'Affry est instruit, par la lecture des papiers qui lui ont été communiqués sur cette matière, de tout ce qui s'est passé depuis 1748 relativement à cet objet. On lui remet ici, pour sa plus grande information, une copie des réponses [3] aux questions qu'il a cru devoir faire lui-même pour se procurer les éclaircissements dont il avoit besoin. Il aura soin de recueillir les représentations et les propositions, qui pourront lui être faites à cet égard, et, sur le compte qui en sera rendu au roi, Sa Majesté lui fera adresser les ordres qu'Elle jugera à propos de lui don-

1. La négociation dura en effet jusqu'au mois de mai 1756 : v. la notice.

2. On peut consulter, sur cette question, les *Mémoires et documents, France*, t. 522.

3. Ce mémoire se trouve dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 18, f°s 40 et sq.

ner. Il se renfermera, en attendant, dans les assurances de la disposition sincère où est le roi d'accorder aux habitants des Provinces-Unies tous les avantages de navigation et de commerce, qui ne seront pas incompatibles avec les intérêts essentiels des sujets de Sa Majesté et avec les engagements qu'Elle a pris ou qu'Elle pourroit contracter avec d'autres puissances. Les derniers traités de commerce, qui ont été signés au nom du roi avec les Etats-Généraux, sont de 1699, de 1713 et de 1739, et leur étoient extrêmement avantageux. Cependant le premier fut suivi de la grande ligue offensive, dans laquelle ils entrèrent en 1701 contre la France, et le troisième fut suivi en 1741 et jusqu'en 1748 des secours multipliés et de toute espèce, qu'ils fournirent aux ennemis du roi pendant la dernière guerre [1]. Quoique ces deux époques ne fassent pas honneur à la reconnaissance de la République et ne favorisent pas les demandes qu'elle fait aujourd'hui, le roi se portera volontiers à lui accorder, par des concessions particulières, une partie des avantages qu'elle sollicite, si, par un juste retour, elle se prête de bonne foi aux mesures, que Sa Majesté a droit d'attendre de la sagesse et de la prévoyance des Etats-Généraux [2].

Un des articles relatifs à la navigation et au commerce, sur lesquels il importe le plus aux Hollandais de prendre des résolutions efficaces de vigueur et de fermeté, c'est celui qui regarde la sûreté et l'inviolabilité de leur pavillon. Ils ont éprouvé constamment, depuis l'établissement de leur République, qu'ils n'ont point d'ennemis si redoutables de leur navigation que les Anglais, et, sans parcourir en détail toutes les branches de commerce, que ceux-ci leur ont déjà enlevées, il suffit de se rappeler comment ont été terminées les guerres même, dans lesquelles l'Angleterre a entraîné la Hollande depuis plus de 150 ans. Elles ont toujours fini au désavantage des Etats-Généraux et au détriment du commerce de leurs sujets. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à lire presque tous les trai-

1. Cette association de la question politique et de la question commerciale est une idée chère à Rouillé : v. les textes cités au chapitre XXV.

2. Sur les concessions faites au cours de la négociation, v. la notice.

tés signés par l'Angleterre, et en particulier celui de Londres de 1604 (A), celui de Ryswick de 1697 (B), et celui d'Utrecht de 1713 (C) [1]. Mais, pour parler de temps encore plus rapprochés du moment présent, les Hollandais sans doute n'ont pas oublié les sujets de plaintes, que l'Angleterre leur a donnés, dans la dernière guerre, par rapport à la visite et à la saisie de plus de 200 de leurs vaisseaux et aux déprédations qu'ils ont éprouvées sur leurs propres côtes de la part de cette couronne. S'ils ont été exposés à des procédés aussi injustes et aussi violents dans le temps même où ils faisoient cause commune avec la nation britannique, que n'ont-ils pas à craindre de son ressentiment si, dans les circonstances actuelles, ils embrassent le parti de la neutralité [2], qui seul peut convenir à la conservation de leur liberté, de leur repos et de leurs possessions ?

Les Etats-Généraux ne sauroient donc prendre des mesures trop promptes et trop efficaces pour se garantir des dangers, dont ils sont menacés par le despotisme tyrannique que les Anglais veulent exercer sur mer. C'est ici l'intérêt commun et réciproque de toutes les nations commerçantes.

Il y a 70 ans [3] que la cour de Londres a travaillé sans cesse à soulever toutes les puissances contre la France, sous le faux prétexte que cette couronne vouloit anéantir la liberté de l'Europe, détruire l'équilibre de pouvoir et parvenir à la monarchie universelle.

C'est avec bien plus de fondement qu'on peut actuellement exciter par les mêmes motifs la jalousie et la crainte de toutes

1. On trouve en marge les annotations suivantes. — A : *L'Angleterre fit sa paix particulière avec l'Espagne et abandonna les Hollandais.* — B : *Les Anglais signèrent le traité avec précipitation et ne donnèrent pas le temps aux Hollandais de régler avec la France le tarif qui devait accompagner ce traité.* — C. : *L'Angleterre se ménage les avantages les plus étendus pour son commerce et ne stipule rien pour les Hollandais.*

2. Dès le début de la guerre, les Anglais en effet capturèrent les navires de commerce hollandais. A la suite de réclamations réitérées et vaines, les Etats-Généraux envoyèrent à Londres en 1759 trois ambassadeurs pour demander la restitution des prises : aucun résultat ne fut obtenu. Les Hollandais se décidèrent alors à armer des vaisseaux de guerre pour protéger leurs convois.

3. Allusion à la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

les nations contre les Anglais. En feignant de vouloir protéger l'équilibre par terre, que personne n'attaque, ils anéantissent absolument l'équilibre par mer, que personne ne défend. Il est cependant démontré que celui-ci n'est pas moins essentiel que l'autre, et que le premier ne peut même exister qu'autant qu'on maintiendra le second. Si les Anglais exécutent les vastes projets d'ambition et de cupidité qu'ils ont formés, les autres nations n'auront bientôt plus qu'une navigation et un commerce précaires et, par conséquent, une puissance subordonnée et dépendante de la supériorité anglaise.

Ces réflexions sont si solides et si sensibles que le comte d'Affry ne doit négliger aucune occasion de les présenter aux Hollandais sous le point de vue le plus propre à faire impression sur eux.

Il y a deux articles sur lesquels on ne manquera pas d'interroger le comte d'Affry. L'un regarde Dunkerque, et l'autre la maison de Stuart.

Quant au premier, il répondra que tous les travaux faits à Dunkerque [1] se réduisent aux mêmes précautions qui furent prises en 1739 et qui, aujourd'hui beaucoup plus qu'alors, sont devenues d'une indispensable nécessité pour mettre cette ville à l'abri d'une invasion et d'une insulte. L'animosité injuste et outrée que les Anglais font éclater contre la France, les excès odieux qu'ils commettent contre ses colonies, ses vaisseaux et ses sujets, l'infraction la plus indécente des traités et de toutes les lois et les hostilités les plus marquées de leur part, ont occasionné les précautions prises par la France. Et les Hollandais doivent y applaudir avec d'autant moins de répugnance qu'il leur seroit, dans le fond, assez indifférent que la France rétablît les anciennes fortifications de Dunkerque, et qu'il seroit au contraire extrêmement préjudiciable pour eux que les Anglais s'emparassent de cette ville..

1. Le traité d'Aix la Chapelle (article XVII) contenait la clause suivante : « Dunkerque restera fortifié du côté de terre en l'état qu'il est actuellement, et, pour le côté de la mer, il restera sur le pied des anciens traités ». Déjà, pendant la guerre de la Succession d'Autriche, les Hollanddais s'étaient émus des travaux faits du côté de la mer à Dankerque et avaient élevé des protestations en invoquant les traités d'Utrecht.

Quant à la maison de Stuart, le comte d'Affry répondra que le roi ne lui a donné aucune instruction à cet égard et qu'il ignore absolument quelles sont les dispositions de Sa Majesté, mais qu'on a reconnu, pendant la dernière guerre, que le parti du prétendant [1] étoit alors très peu considérable. Que ce parti est même vraisemblablement fort diminué depuis ce temps-là, et qu'on croit qu'il s'affaiblit de plus en plus tous les jours par le peu d'opinion qu'on a de la conduite de ce prince. Que d'ailleurs le roi n'a pas eu lieu d'en être content, et que lui, comte d'Affry, conjecture, sans cependant rien savoir de positif, que Sa Majesté auroit peine à se déterminer à y prendre confiance.

On croit devoir encore répéter ici au comte d'Affry que tous les détails contenus dans ce mémoire ne doivent servir qu'à sa seule et particulière instruction. Qu'il doit d'abord se renfermer scrupuleusement, quant au fonds et quant aux expressions, dans les discours que le roi lui prescrit de tenir immédiatement après son arrivée en Hollande, et attendre que, sur le compte qu'il rendra des réponses ou des propositions qui pourront lui être faites, Sa Majesté lui envoie de nouveaux ordres pour diriger la suite de ses démarches et de sa négociation.

On croit devoir prévenir le comte d'Affry qu'il ne doit admettre chez lui qu'avec une extrême précaution les Français, qui passeront par La Haye sans être munis de passeports ou de lettres de recommandation, qui ne laissent aucun doute sur leur état et sur le motif et l'objet de leur voyage. Trop de facilité à cet égard, de la part des ministres du roi, les a quelquefois exposés à des inconvénients désagréables et peu décents pour leur caractère.

On joint à ce mémoire deux tables de chiffre. L'une, intitulée chiffre ordinaire, doit servir uniquement pour la corres-

1. Après la paix d'Aix la Chapelle, Charles Edouard Stuart, qui refusait de quitter la France, fut arrêté à l'Opéra, enfermé à Vincennes, et enfin expulsé. Il s'établit à Avignon, alla incognito à Paris et même à Londres (1750, 1752, 1754): il embrassa le protestantisme en 1750, espérant que cela lui vaudrait de nombreux partisans en Angleterre. Déçu, peu aimé à cause de sa fierté et de sa brutalité, il alla vivre à Rome où il mena une existence peu recommandable.

pondance du comte d'Affry avec le ministre et secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangères. L'autre, intitulée chiffre de correspondance, servira pour les lettres que le comte d'Affry auroit à écrire à d'autres ministres du roi dans des cours étrangères. Il en fera aussi usage dans le cas où il auroit à chiffrer quelques pièces qui lui auroient été communiquées et pour lesquelles on ne doit jamais employer le chiffre ordinaire.

On n'entrera ici dans aucun détail sur le cérémonial. Le titre de ministre plénipotentiaire n'exige rien et ne se refuse à rien. Le marquis de Bonnac, ambassadeur du roi en Hollande, à qui le comte d'Affry confiera l'objet de sa mission et avec lequel il agira de concert pour en faciliter et en accélérer le succès, lui donnera les éclaircissements nécessaires, tant pour les premières visites à faire aux ministres de la République et aux ambassadeurs étrangers que pour la notification à donner de son arrivée aux ministres étrangers du second ordre.

L'intention du roi est que ses ministres, après qu'ils sont revenus auprès de Sa Majesté, remettent en original au ministre et secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangères les instructions, chiffres et papiers concernant son service, le tout avec un inventaire, sur la vérification duquel il leur est donné une décharge. Fait à Versailles, le 22 novembre 1755.

LOUIS

ROUILLÉ [1].

1. Antoine Louis Rouillé, comte de Jouy, né le 7 juin 1689, fut successivement conseiller au parlement (3 décembre 1711), maître des requêtes en 1717, intendant de commerce en 1725, commissaire général de la Compagnie des Indes en 1744, et conseiller d'état (mai 1744). Il fut nommé secrétaire d'état de la marine le 28 avril 1748, où il fut remplacé par Machault d'Arnouville : le 28 juillet 1754, il devint secrétaire d'état des affaires étrangères. Démissionnaire le 25 juin 1757, il mourut le 20 septembre 1761. Dans ses *Mémoires*, d'Argenson ne le juge pas favorablement.

XXVII

LE MARQUIS D'HAVRINCOURT

AMBASSADEUR

1763-1767

Le comte d'Affry, en partant de La Haye au mois de juin 1762, y laissa son premier secrétaire Prévost avec des instructions écrites [1]. Agé d'environ trente-sept ans, reçu avocat au Parlement de Paris, protégé du comte de Noailles qui, probablement, l'avait désigné à d'Affry [2], Prévost avait déjà fait l'intérim en 1760 pendant un bref congé de l'ambassadeur [3]. Après le départ définitif de ce dernier, il fut « chargé de la correspondance relative aux affaires de France à La Haye », avec un traitement mensuel de 500 livres [4].

Il resta en fonctions du 8 juin 1762 au 24 octobre 1763. Dès le début, il définit avec précision et simplicité le caractère de sa mission : « Je me renfermerai toujours, dit-il, dans les bornes de la simple narration, si Votre Excellence ne daigne en ordonner autrement [5]. » Et en effet il n'eut qu'à raconter des nouvelles, par exemple l'effet produit par l'avènement de la tsarine Catherine II, la signature des

1. *Correspondance de Hollande*, t. 509, f° 416, et t. 510, f° 132, Affry à Praslin, 27 avril et 4 juin 1762: — t. 510, f° 139, Prévost à Praslin, 8 juin 1762. — Les instructions écrites du comte d'Affry ne se trouvent pas dans la *Correspondance de Hollande*.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 494, f° 94, le comte de Noailles à l'abbé Delaville, 28 mars 1757,

3. *Correspondance de Hollande*, t. 504, f° 16, Affry à Choiseul, 5 mai 1760. Le congé de l'ambassadeur dura un mois: les lettres de Prévost à Choiseul du 20 mai au 8 juillet 1760 sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 504, f°s 61 à 168.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 510, f° 213 v°, Praslin à Prévost, 1er juillet 1762.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 510, f° 238, Prévost à Praslin, 9 juillet 1762.

préliminaires de Fontainebleau et des traités de Paris et d'Hubertsbourg, ou bien encore l'introduction du stathouder Guillaume V dans les assemblées des Etats-Généraux et du Conseil d'état[1]. Il répète ce qu'avait dit d'Affry, ce que dira d'Havrincourt : « Il ne se passe rien ici d'intéressant. »

L'une des dernières informations qu'il manda à la cour de Versailles fut la mort d'Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, qui pouvait faire surgir de redoutables compétitions. Mais, à ce moment, sa mission était terminée : le marquis d'Havrincourt était en route pour La Haye[2].

Né le 28 juin 1707, Louis de Cardevac, marquis d'Havrincourt[3], avait d'abord embrassé la carrière militaire. Brigadier (2 mai 1744), maréchal de camp (1er janvier 1748), il obtint en 1758 le grade de lieutenant-général. De 1749 à 1762 il fut ambassadeur à Stockholm où il réussit et c'est peu après son retour en France qu'il fut désigné pour le poste de La Haye[4].

Son instruction, du 3 octobre 1763, est à la fois très brève et très insignifiante[5]. Le duc de Praslin, alors secrétaire d'état des affaires étrangères, se borna en effet à donner au marquis d'Havrincourt l'instruction rédigée pour le comte d'Affry, en y apportant seulement quelques modifications de forme : puis il écrivit un tout petit mémoire dont l'intérêt est fort mince.

Praslin répète simplement qu'il n'y a « aucun objet particulier de négociation à suivre » avec les Provinces-Unies et qu'il suffit de les assurer de l'amitié du roi. L'ambassadeur aura donc seulement « à étudier le système politique des Hollandais » et à démêler les vues de leurs ministres. Or ce qui frappe particulièrement, c'est la dépendance des Etats-Généraux vis-à-vis de la Grande-Bretagne, dé-

1. V. *Correspondance de Hollande*, t. 510 à 513, passim.

2. Prévost avait été prévenu qu'il serait rappelé après l'arrivée du marquis d'Havrincourt à La Haye. Il partit le 29 novembre 1763 et reçut, en récompense de ses services, un poste de consul en Morée. — *Correspondance de Hollande*, t. 512, f° 138, Prévost à Praslin, 23 mars 1763, — f° 141 v°, Praslin à Prévost, 31 mars 1763 : — t. 513, f° 91 v°, Prévost à Praslin, 14 octobre 1763, — f° 96, Praslin à Prévost, 20 octobre 1763, — f° 107, Prévost à Praslin, 28 octobre 1763, — f°s 171 et 177, Havrincourt à Praslin, 27 et 29 novembre 1763.

3. Il signe *D'Havrincour*.

4. V. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 4, col. 706 : — Pinard, *Chronologie historique militaire* : — *Recueil des Instructions...*, *Suède* : — Saint-Simon, *Mémoires*, édit. A. de Boislisle, t. XII, p. 424, note 2.

Il était passé en Hollande pour se rendre à Stockholm en 1748 : *Correspondance de Hollande*, t. 478, f° 284 v°, Chiquet à Puyzieulx, 6 mai 1748, et *Idem*, *supplément*, t. 15, f° 95, Havrincourt à Puyzieulx, 6 mai 1748.

5. *Correspondance de Hollande*, *supplément*, t. 18, f°s 31-38 : minute.

pendance que le roi Georges II cherche à rendre encore plus étroite en projetant le mariage d'une de ses sœurs avec le stathouder Guillaume V. Il importe donc de savoir les sentiments des divers partis, et surtout de reconnaître si les républicains seraient assez forts pour secouer le joug qui accable leur pays. D'autre part, celui-ci n'a-t-il pas un voisin immédiat et dangereux à l'est ? Le marquis d'Havrincourt tâchera d'éveiller l'attention des Hollandais sur les agissements du roi de Prusse.

Il n'était pas encore parvenu à La Haye lorsque se répandit le bruit de la mort d'Auguste III. Aussitôt le cabinet de Versailles lui adressa un supplément d'instructions pour lui exposer l'attitude qu'il allait prendre [1]. Tout en désirant que le fils de l'électeur défunt fût élu roi de Pologne, le roi s'abstiendra d'exercer la moindre pression sur les Polonais. Mais il veut que l'intégrité de leur territoire soit respectée par tous et « regarderoit le démembrement de quelque province de ce royaume comme absolument contraire à l'équilibre de puissance, qu'il est désirable de maintenir dans le Nord ». Havrincourt doit donc sonder les Hollandais, voir si leurs intentions correspondent à celles du roi, et les mettre en défiance contre les projets ambitieux que l'on suppose être ceux des cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

Le 24 octobre 1763, l'ambassadeur français arriva à La Haye, et, à la suite d'entretiens avec le pensionnaire et le greffier, put rassurer son gouvernement. L'Angleterre n'étant nullement intéressée par la question polonaise, les Etats-Généraux ne prendront pas parti : ils adopteront « un système de conduite entièrement passive » [2].

En décembre l'affaire de Pologne était définitivement réglée pour les Provinces-Unies. Dès lors, Havrincourt n'eut plus d'occasion d'exercer son activité. En novembre, déjà, il mandait : « Tout continue d'être ici dans le plus grand calme et dans la plus complète inactivité » [3]. Alors se succèdent dans les dépêches les mentions désolantes, analogues à celles que d'Affry et Prévost avaient tant de fois

1. *Correspondance de Hollande*, t. 513, f°s 97-98, minute, Praslin à d'Havrincourt, 20 octobre 1763.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 513, f°s 101 et sq., 108 et sq., 119 et sq., 131 et sq., 147 et sq., 202 v°, Havrincourt à Praslin, 26 et 28 octobre, 1, 8 et 15 novembre, 16 décembre 1763.

De son côté, le 30 octobre, Praslin mande à l'ambassadeur : « Il est assez vraisemblable... que les principales puissances de l'Europe, épuisées par une longue guerre, ne voudront point s'exposer, en prenant un intérêt direct à l'élection d'un roi de Pologne, au danger de dépenser en pure perte beaucoup d'argent et de troubler peut-être le repos dont elles jouissent à peine » : *Correspondance de Hollande*, t. 513, f° 115.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 513, f° 142, Havrincourt à Praslin, 11 novembre 1763.

répétées déjà. Aussi Havrincourt n'hésita-t-il pas en 1765 à passer plusieurs mois en France [1].

Pendant ces années stériles, il renseigne son gouvernement sur des faits, qui n'avaient guère de rapports avec la Hollande, par exemple le meurtre d'Ivan VI, les nouvelles de Pologne, de Berlin, de Londres, etc. Il annonce la proclamation de la majorité de Guillaume V et décrit les fêtes célébrées alors à La Haye (mars 1766) [2]. La situation des Provinces-Unies allait-elle changer? En aucune façon, mande l'ambassadeur : car un contrat a été passé entre l'ex-régent, Louis de Brunswick-Wolfenbüttel, et le stathouder, stipulant que le premier continuera à être consulté par le second sur les affaires. Stupéfait de cet acte, Choiseul se hâta de conclure : « Si la république ne réclame pas contre l'arrangement dont il s'agit, elle aura deux stathouders au lieu d'un et il faut la regarder comme une puissance entièrement subjuguée » [3].

Pendant plusieurs années cette correspondance officielle fut donc à peu près vide. Les Provinces-Unies n'avaient plus l'importance politique qu'elles avaient eue au début du XVIIIe siècle et, comme le dira Favier en 1773, « le *congrès perpétuel* des ministres étrangers, qui, du village de La Haye, ébranloit et pacifioit l'Europe, n'est plus aujourd'hui qu'une assemblée de nouvellistes » [4].

Du moins le marquis d'Havrincourt trouva plus d'aliments pour entretenir une autre correspondance. Il avait été affilié au « secret » du roi par le prince de Conti vers 1750 et en avait reçu des instructions particulières pendant son séjour en Suède. Quand il partit pour La Haye, il n'en eut pas besoin parce qu'il put voir à Versailles le nouveau chef de ce secret, le comte de Broglie : mais il lui fut permis de confier le chiffre à son secrétaire Desrivaux [5].

Cette correspondance s'étend du 3 janvier 1764 au 24 décembre 1766 [6]. Peu volumineuse, elle ne comprend guère qu'une quinzaine

1. *Correspondance de Hollande*, t. 516, f° 208, Havrincourt à Praslin, 16 juillet 1765, — f° 217, Praslin à d'Havrincourt, 28 juillet 1765, — f° 243, Desrivaux à Praslin, 20 août 1765, — f° 313, Havrincourt à Praslin, 8 novembre 1765.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 517, f°s 46 et sq., Havrincourt à Praslin, 11 mars 1766.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 517, f° 130, Choiseul à d'Havrincourt, 18 mai 1766.

4. *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, publ. par E. Boutaric, Paris, 1866, in-8, t. II, p. 154.

5. *Idem*, t. I, p. 209 et 299. — De même, la correspondance secrète fut interrompue quand d'Havrincourt vint en 1765 en France : *Idem*, t. I, p. 343. — Cf. Coquelle, *L'alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre*, Paris, 1902, in-8°, chapitre XIV.

6. Elle est réunie dans le tome 515 de la *Correspondance de Hollande* : on y

de lettres écrites par le marquis d'Havrincourt[1]. Elle n'intéresse pas la politique des Provinces-Unies, à laquelle une seule allusion est faite[2]. L'ambassadeur se borne le plus souvent à reprendre dans ces lettres les idées émises dans ses dépêches officielles et à renseigner le « secret » sur les affaires de Pologne, de Russie, de Prusse et d'Angleterre. Dans son rapport au roi Louis XVI en 1774, le comte de Broglie a apprécié justement ces missives d'Havrincourt : « La correspondance en Hollande, dit-il, ne renferme rien d'important »[3].

Le 10 février 1767, l'ambassadeur fut atteint de la petite vérole et mourut le 15 à 4 heures et demie du soir. Son secrétaire Desrivaux prit la gérance de l'ambassade en attendant les ordres du gouvernement[4].

Mémoire pour servir d'instruction au sieur marquis d'Havrincour, lieutenant-général des armées du roi, conseiller d'état d'épée et gouverneur d'Hesdin[5], allant a La Haye pour y résider en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies [3 octobre 1763].

Correspondance de Hollande, *supplément*, t. 18, f°s 31-38 : minute.

Les talents et le zèle dont le sieur marquis d'Havrincour a donné constamment des preuves pendant son ambassade en

trouve à la fois les minutes et les lettres chiffrées. Dans le tome 519, f° 11, est la dernière lettre du roi du 14 février 1767 : elle arriva à La Haye après la mort de l'ambassadeur.

1. La première lettre est cotée n° 4, la dernière n° 19.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 515, f° 174 v°, dépêche du 6 juin 1766.

3. *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, pub. par E. Boutaric, t. II, p. 458. — Dans cet ouvrage, il est souvent question du marquis d'Havrincourt : consulter la table.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 518, f°s 26, 27, 28, 30 et 33, Desrivaux à Choiseul et à Delaville, 10, 13 et 15 février 1767.

Desrivaux, grâce à son ingéniosité, put sauver les papiers secrets, qu'il remit au baron de Breteuil à son arrivée à La Haye. Sur cette question, qui causa beaucoup d'anxiété à Louis XV, v. *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, t. I, p. 356 et 357 : — *Correspondance de Hollande*, t. 519, f° 12, le roi à Desrivaux, 20 février 1767, — f° 16, Desrivaux au roi, 6 mars 1767. Il est curieux de comparer cette dernière dépêche avec la lettre *officielle* de Desrivaux à Choiseul du 27 février 1767 : *Correspondance de Hollande*, t. 518, f° 48.

5. Havrincourt était conseiller d'état d'épée depuis 1757, et gouverneur de Hesdin, sur la Canche, depuis 1737 : ce gouvernement rapportait 12.000 livres environ par an.

Suède, et la satisfaction particulière que le roi a eue des services importants qu'il a rendus à Sa Majesté, l'ont déterminée à l'envoyer en Hollande avec le même caractère de son ambassadeur, et Elle ne doute pas qu'il ne justifie également, dans cette mission, la nouvelle marque de confiance dont Elle veut bien l'honorer.

On joint ici un mémoire instructif[1], qui renferme des notions générales sur l'état actuel des Provinces-Unies, sur le caractère de leurs habitants et sur la méthode de traiter les affaires avec les principaux administrateurs de la République. Les connaissances réfléchies, que le marquis d'Havrincour se procurera par lui-même, le mettront en état de juger s'il y a quelque chose à ajouter ou à réformer dans les idées, qu'on lui fournit à cet égard d'après les observations de ses prédécesseurs dans le ministère, dont il va remplir les fonctions.

Il n'aura d'abord aucun objet particulier de négociation à suivre, et il se bornera, dans ses premières conversations avec les ministres de la République, à leur renouveler les assurances de l'amitié du roi pour les Provinces-Unies, et du désir sincère que Sa Majesté conserve de maintenir avec leur gouvernement la plus parfaite et la plus constante intelligence.

Mais, en se renfermant dans une conduite purement passive en apparence, le marquis d'Havrincour s'occupera, avec son application ordinaire, à étudier le système politique des Hollandais tant sur les affaires générales de l'Europe que sur leur administration intérieure, à développer les intentions et les vues qui dirigent leurs délibérations, à démêler leurs projets et à se procurer à tous ces égards les notions les plus détaillées et les plus exactes qu'il sera possible.

La conduite que les Hollandais ont tenue pendant la dernière guerre[2] peut faire conjecturer que leur vœu le plus général est d'éviter de prendre part, à l'avenir, aux discussions et aux brouilleries, qui pourront s'élever dans l'Europe et

1. Ce mémoire est l'instruction du comte d'Affry, le prédécesseur d'Havrincourt à La Haye.

2. La guerre de Sept ans, terminée par les traités de Paris et d'Hubertsbourg (10 et 15 février 1763).

occasionner quelque nouvelle rupture entre d'autres puissances. Il est certain qu'une république commerçante, qui connaît ses véritables intérêts, doit toujours être pacifique par principe et ne doit jamais sacrifier sa tranquillité qu'à la nécessité indispensable de défendre son commerce ou sa liberté, lorsqu'on attaque l'un ou l'autre. Si les Hollandais avoient agi conformément à cette maxime depuis la paix de Riswick, ils n'auroient pas perdu une partie de la considération dont ils jouissoient alors, et ils n'auroient pas contracté les dettes énormes qui surchargent leurs finances. Mais les deux motifs, dont on vient de parler et qui seuls peuvent justifier un gouvernement républicain lorsqu'il se détermine à prendre les armes, sont précisément ceux dont les Provinces-Unies ont été le moins affectées. Elles ont eu la vanité de vouloir se mêler des querelles des grands princes, et ont laissé porter les atteintes les plus dangereuses à leur liberté par le rétablissement du stathoudérat [1] et à leur commerce par toutes les insultes et les violences que leur navigation a éprouvées de la part des Anglais [2].

Quant au stathoudérat, il doit être assez indifférent au roi que cette dignité existe ou non, parce que le gouvernement de Sa Majesté est absolument indépendant de la forme du gouvernement des Provinces-Unies. Elles ont été constamment attachées à la France sous leurs trois premiers stathouders. Elles se sont livrées à l'Angleterre sous Guillaume III, et, depuis cette époque, elles ont continué d'entretenir la plus étroite correspondance avec cette couronne, qui en a abusé pour se procurer une influence prédominante dans leurs délibérations sur tout ce qui a rapport aux affaires générales de l'Europe. Il ne faut ni se flatter ni entreprendre de rompre des liens si forts et si anciens. Mais il est à souhaiter que les

1. Voir les instructions précédentes.

2. Pendant la guerre de Sept ans en particulier : — v. *Correspondance de Hollande*, t. 511, f° 196, Praslin à Prévost, 10 octobre 1762, et les lettres ultérieures. — V. les chapitres précédents.

Favier a résumé cette question dans un de ses mémoires de 1773 : *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, pub. par E. Boutaric, Paris, 1866, in-8°, t. II, p. 165, note 3.

Hollandais ne laissent pas trop appesantir sur eux le joug que l'Angleterre leur a imposé, et qu'ils travaillent même à le secouer, s'il est possible.

C'est à réveiller sur un objet si essentiel leur amour pour la liberté que le marquis d'Havrincour doit s'appliquer sans affectation et en profitant avec prudence des occasions qu'on lui fournira de traiter cette matière vis-à-vis des membres bien intentionnés de la République. La faction anglaise et la brigue stathoudérienne sont fortes en Hollande. Mais il paraît qu'elles y sont actuellement inférieures en crédit au parti républicain[1], et que l'intérêt naturel de la nation y est encore prépondérant. Les patriotes zélés, qui voient la profondeur du précipice dans lequel ils ont été sur le point de tomber, ont aujourd'hui plus de raison que jamais d'éviter par tous les moyens praticables la servitude à laquelle la cour de Londres voudroit les soumettre.

Il y a apparence que le roi d'Angleterre[2] se propose de faire épouser une des princesses, ses sœurs[3], au jeune stathouder[4]. La révolution de 1688, qui porta Guillaume trois sur le trône de la Grande-Bretagne, est cependant un exemple assez sensible de ce que peut opérer l'ambition d'un prince qui dispose de toutes les forces des Provinces-Unies. Mais cette considération n'a point empêché George II de prendre le stathouder[5] pour gendre et n'empêchera pas George III de le prendre pour son beau-frère. Le projet, formé et presque exécuté par la

1. Le comte d'Affry, dans sa première mission, avait reconstitué le parti républicain, mais temporairement. Prévost mande en effet à Praslin, le 20 août 1762 : « Le parti que l'Angleterre s'est formé dans la république est si puissant que l'on doit croire que l'on ne parviendra que très difficilement à la déterminer à prendre un parti contraire » : *Correspondance de Hollande*, t. 511, f° 48 v.

2. Georges III, né le 4 juin 1738, devint roi le 25 octobre 1760 à la mort de son grand-père Georges II, et mourut la 29 janvier 1820 : — v. *Dictionary of National Biography*, t. XXI, p. 172-192.

3. Georges III avait deux sœurs : Augusta (1737-1813) épousa Charles William Ferdinand, prince de Brunswick-Wolfenbüttel : Caroline Mathilda (1751-1775) devint reine de Danemark par son mariage avec Christian VII.

4. Guillaume V a alors quinze ans. Le 4 octobre 1767, il épousera Frederica Sophia Wilhelmina, princesse de Prusse, fille d'Auguste Willem et nièce de Frédéric II.

5. Guillaume IV

cour de Londres de réduire la République à n'être en quelque sorte qu'une province de la domination anglaise, est le but auquel le ministère britannique a déjà sacrifié et sacrifiera encore la convenance même et l'intérêt personnel de ses rois. Il est d'autant plus difficile de concevoir comment les vrais républicains en Hollande n'ont pas pris des mesures plus efficaces contre la résurrection du stathoudérat qu'ils ont été à la veille d'être entièrement subjugués par les trois Guillaume. Si le 1er de ces princes n'avoit pas été assassiné [1], si le second n'étoit pas mort à la fleur de son âge [2], si le troisième, qui réunissoit la couronne d'Angleterre au stathoudérat, avoit eu des enfants, ç'en étoit fait de la République. Cependant ces trois princes n'étoient que stathouders de cinq provinces de l'Union d'Utrecht. Celui, à qui les Etats-Généraux ont conféré la même dignité dans les sept provinces en 1747 en la rendant héréditaire à perpétuité dans sa famille en faveur tant des mâles que des femelles [3], a donc été, et son fils sera également plus puissant que leurs prédécesseurs ne l'ont jamais été. Les républicains n'auront plus la ressource, comme autrefois, d'opposer un stathouder à l'autre, et il est aisé de prévoir ce que pourroit un stathouder ambitieux, qui réunit en sa personne les prérogatives et l'autorité du commandement en chef de toutes les troupes de terre et de toute la marine militaire de la République.

On a vu [4] en 1747 le prodigieux changement que l'élévation du prince de Nassau-Diest au stathoudérat opéra tout-à-coup dans les Provinces-Unies. La faction qui y étoit sans considération devint la dominante, et, dans les mouvements de la première fermentation, le goût de la nouveauté, l'intérêt particulier et le désir de satisfaire des ressentiments personnels firent sacrifier les zélés républicains aux partisans du stathouder.

1. Guillaume le Taciturne fut assassiné à Delft le 10 juillet 1584 par Balthazar Gérard.

2. Guillaume II, mort le 6 novembre 1650, à l'âge de vingt-quatre ans.

3. Guillaume IV avait eu deux enfants : Guillaume V, et Wilhelmina Carolina (1743-1787), qui épousa le prince de Nassau-Weilburg.

4. Dans ce paragraphe, on résume ce qui a été dit dans les instructions antérieures.

La mort prématurée de celui-ci a procuré aux vrais patriotes l'occasion, dont ils ont assez habilement profité, de rentrer dans les emplois de la magistrature et de recouvrer une partie de leur influence dans les délibérations et dans les résolutions du gouvernement.

Le marquis d'Havrincour examinera avec le plus grand soin quel est le degré de leur crédit, quels sont les principaux chefs de leur parti [1] et ceux de la faction stathoudérienne [2], quel est le caractère d'esprit et de cœur du jeune stathouder [3] et ce qu'on peut en augurer pour l'avenir. Toutes ces connaissances seront nécessaires au roi et à son Conseil pour les mettre en état de porter leur jugement et de prendre dans la suite vis-à-vis des Provinces-Unies les résolutions que les circonstances exigeront et qui seront les plus conformes à la dignité et aux intérêts de Sa Majesté.

On ne répètera point ici ce que le marquis d'Havrincour trouvera dans le mémoire ci-joint n° 2 relativement au commerce [4]. Il n'y a point de Hollandais qui ne sache que la navigation et le négoce de la République n'ont point d'ennemi plus dangereux et plus constant que l'Angleterre.

Il y a un autre objet sur lequel l'ambassadeur du roi remarquera aisément que les Provinces-Unies ne sont pas sans de grandes inquiétudes. C'est la puissance et le voisinage du roi de Prusse [5], qui, par le duché de Clèves, la Gueldre et l'Ost-Frise, les environne dans des points fort importants, et elles ne se font point illusion sur le danger d'une pareille position.

1. Havrincourt répond ainsi à Choiseul, le 16 mai 1766 : « Il n'y a pas ici une seule tête républicaine et tout fléchit servilement le genou devant Baal » : *Correspondance de Hollande*, t. 517, f° 115.

2. En réalité le prince Louis de Brunswick-Wolfenbüttel dirige seul les affaires.

3. Havrincourt a tracé plusieurs portraits de Guillaume V : v. *Correspondance de Hollande*, t. 514, f°s 178 v° et sq., — t. 516, f°s 148 v° et 164, — t. 517, f° 49 v°, — t. 518, f° 18, Havrincourt à Praslin ou à Choiseul, 10 juillet 1764, 10 mai 1765, 11 mars 1766 et 30 janvier 1767. — Cf. celui fait par Favier, *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, t. II, p. 168, note 1.

4. Ce mémoire avait été déjà donné à d'Affry : il se trouve dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 18, f° 40.

5. V. *Correspondance de Hollande*, t. 512, f°s 18 v° et 117 v°, Praslin à Prévost, 16 janvier et 6 mars 1763. — Cf. le mémoire de Favier, déjà cité, dans *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, t. II, p. 160-161.

L'Ost-Frise seule a fixé pendant longtemps l'attention des Etats-Généraux, et c'est avec le plus sensible regret qu'ils ont renoncé au droit de garnison dans Embden [1]. Ils ont été forcés de céder aux circonstances, et il ne seroit pas difficile de réveiller en eux à cet égard un intérêt qui ne peut être que dissimulé de leur part, mais qui est toujours le même. C'est sur quoi cependant le marquis d'Havrincour ne doit faire aucune espèce d'insinuation, et il se bornera à observer les dispositions des esprits et à écouter ce qu'on pourroit lui dire sur ce sujet.

On joint ici deux autres mémoires, l'un sous le numéro 3 et l'autre sous le numéro 4 [2], qui ne traitent que des objets relatifs au cérémonial que l'ambassadeur du roi doit observer tant à l'égard du stathouder et du gouvernement des Provinces-Unies que par rapport aux ministres étrangers qui résident à La Haye. Il entrera avec eux dans la correspondance qui est d'un usage ordinaire lorsque la guerre n'y met point d'obstacle. Mais il se renfermera dans des démonstrations extérieures de politesse en attendant qu'il soit en état de juger par lui-même du degré de confiance qu'il croira pouvoir et devoir leur accorder. Il faut cependant que, dès le commencement de sa résidence en Hollande, il vive dans la plus grande intelligence avec les ministres des cours de Madrid [3] et de Naples [4]. Ceux de Vienne [5] doivent éprouver

1. L'Ost-Frise avait été occupée par Frédéric II en 1744 après la mort du dernier prince.

2. Ce sont probablement les mémoires sur le cérémonial, remis autrefois au marquis de Bonnac.

3. Au début de 1761, le marquis de Puente-Fuerte avait succédé à La Haye au marquis de Grimaldi, nommé ambassadeur en France. Il était le gendre du ministre autrichien, le baron de Reischach, D'Affry a fait de ce diplomate un vif éloge. A la mort de d'Havrincourt, c'est lui qui apposera les scellés, de concert avec le secrétaire français Desrivaux : v. la notice — V. *Correspondance de Hollande*, t. 507, f°s 91, 126 v°, 197, 260 v° et 272 v°, lettres de d'Affry à Choiseul, janvier-décembre 1761.

4. Le comte de Catanti : *Correspondance de Hollande*, t. 513, f° 61, Prévost à Praslin, 23 septembre 1763. — Nommé ambassadeur à Copenhague, il prit congé des Etats-Généraux par un mémoire du 13 août 1766 : *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 18, f° 83.

5. Il n'y a qu'un représentant de la cour de Vienne à La Haye, le baron de Reischach, dont il a été déjà parlé. D'Affry l'a apprécié dans une lettre à Choiseul, 23 juin 1761 : *Correspondance de Hollande*, t. 507, f° 124 v°.

de la part de l'ambassadeur du roi des égards distingués et des marques de confiance proportionnées à l'union qui subsiste entre Sa Majesté et l'Impératrice-Reine, et il aura attention à ne leur tenir, aux uns et aux autres, que des propos qui, rendus à leurs souverains, ne leur laissent aucun doute sur le désir sincère qu'a le roi de fortifier de plus en plus et de perpétuer l'amitié et l'alliance qui les unissent à Sa Majesté, et d'agir avec ces princes dans le concert le plus intime et le plus invariable sur tout ce qui peut intéresser leur gloire et leurs avantages communs et réciproques.

Les instructions plus particulières ou plus détaillées, dont le marquis d'Havrincour pourroit avoir besoin dans le cours de son ambassade pour régler son langage et ses démarches, lui seront successivement adressées suivant les conjonctures.

Quatre tables de chiffre accompagneront le présent mémoire.

Les premières, intitulées *ordinaire*, doivent servir uniquement à chiffrer les lettres que l'ambassadeur du roi écrira au ministre et secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangères. C'est à ce ministre seul et sans aucune exception que le roi veut que ses ambassadeurs rendent compte des affaires concernant le service de Sa Majesté. Si le marquis d'Havrincour se trouve dans le cas de correspondre avec les autres ministres et secrétaires d'état sur des objets directement relatifs à leurs départements, il adressera ses lettres à cachet volant au secrétaire d'état des affaires étrangères, qui aura soin de les faire parvenir à leur destination.

Les deuxièmes tables sont destinées à chiffrer les pièces communiquées et ne doivent être employées à aucun autre usage.

Les troisièmes serviront à la correspondance du marquis d'Havrincour avec les ambassadeurs et ministres du roi dans les cours étrangères, et, lorsqu'il leur écrira par la poste ordinaire, il aura soin de se renfermer dans les bornes d'une circonspection convenable par rapport aux nouvelles et aux réflexions dont il croira devoir leur faire part, en usant de la précaution du chiffre quand la prudence l'exigera.

Enfin les quatrièmes tables, intitulées *réserve*, ne doivent

servir que dans des cas extraordinaires et lorsqu'on a lieu de soupçonner que le chiffre ordinaire pourroit avoir été intercepté.

Le roi a ordonné que tous ses ambassadeurs lui remettroient, au retour de leur mission, une relation détaillée de tout ce qui se sera passé de plus important dans les pays où ils auront résidé, soit par rapport aux négociations qui leur auront été confiées, soit sur l'état civil, ecclésiastique, politique et militaire, soit sur le caractère, les talents et les affections des souverains et des ministres, soit sur le cérémonial et sur tous les objets qui peuvent intéresser le service ou la curiosité de Sa Majesté. Ainsi le marquis d'Havrincour travaillera à rédiger un mémoire qui renfermera tous ces détails.

Le roi veut aussi que ses ambassadeurs et ses ministres remettent, immédiatement après leur retour auprès de Sa Majesté, les instructions en original, les dépêches, les chiffres et généralement tous les papiers concernant ses affaires avec un inventaire, sur la vérification duquel on leur en donne une décharge.

Fait à Versailles, le 3 octobre 1763.

Le duc de Praslin [1] au marquis d'Havrincour, Fontainebleau, 20 octobre 1763.

Correspondance de Hollande, t. 513, f°s 97-98 : minute.

... Vous aurez sans doute appris la mort du roi de Pologne, électeur de Saxe [2], et cet événement, que nous n'envisagions pas comme si prochain, exige que je ne diffère pas à vous ins-

1. César Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, né en 1712, était le cousin du duc de Choiseul. Il combattit pendant les guerres des successions de Pologne et d'Autriche, et fut nommé lieutenant-général en 1748. Ambassadeur à Vienne en 1757, il revint à Paris pour prendre la direction des affaires étrangères en 1761 : il la conserva jusqu'en 1766, époque où il passa à la marine. Il fut disgrâcié en 1770 en même temps que Choiseul et mourut en 1785. — V. *Recueil des Instructions... Autriche.*

2. Né à Dresde le 7 octobre 1696, Auguste III, grâce à l'appui de l'Autriche et de la Russie, devint roi de Pologne en 1733 : il mourut à Dresde le 5 octobre 1763.

truire des sentiments et des dispositions du roi dans une circonstance si intéressante et qui peut devenir fort critique, surtout pour le repos et la sûreté du Nord.

Si tous les souverains se conduisoient également par des principes d'équité et de modération, la vacance du trône de Pologne ne porteroit aucune atteinte à la tranquillité publique. On n'envieroit point aux Polonais le droit de se choisir un roi et de procéder librement à cette élection conformément aux lois et aux constitutions de cette République, et telles sont les véritables dispositions du roi. Sa Majesté, ancienne amie et alliée de la Pologne, ne désire que de maintenir ce royaume dans la joùissance pleine et tranquille de sa liberté et de ses possessions, et c'est dans cet esprit de justice qu'Elle est résolue de se conduire relativement à cet objet et qu'Elle s'expliquera dans toutes les cours par le ministère de ses ambassadeurs.

Le roi vous prescrit en conséquence, Monsieur, de faire connaître ses intentions et ses désirs à cet égard, lorsqu'on vous mettra à portée de traiter cette matière dans vos conversations particulières. Si les ministres de la République vous parlent sur ce sujet, vous leur direz que la parfaite intelligence, qui subsiste heureusement entre la France et les Provinces-Unies, paraît d'autant plus exiger que les deux puissances pensent et agissent uniformément en cette occasion qu'elles ont contracté, par le traité signé à Oliva le 3 mai 1660 [1], un engagement commun de garantie en faveur des Polonais par rapport aux états qu'ils possèdent. Qu'on jugera aisément que le roi verroit avec plaisir que l'élection pût avoir lieu en faveur de l'électeur de Saxe [2], mais que Sa Majesté est bien

1. Le pensionnaire Steyn et le greffier Fagel protestèrent, à juste titre, contre cette interprétation du traité d'Oliva : *Correspondance de Hollande*, t. 513, f° 198 v°, Havrincourt à Praslin, 9 décembre 1763.

Praslin reconnut son erreur : les Hollandais n'ont pas donné des garanties à la Pologne dans le traité d'Oliva, mais dans le cinquième article du traité de La Haye, conclu le 21 mai 1659 entre l'Angleterre, la France et les Etats-Généraux : *Correspondance de Hollande*, t. 513, f° 211, Praslin à d'Havrincourt, 18 décembre 1763.

2. Frédéric Christian, ne régna que deux mois en Saxe, du 5 octobre au

éloignée de vouloir y contribuer par d'autres moyens que ceux qui sont compatibles avec la droiture de ses sentiments et avec les lois et l'indépendance des Polonais. Que le roi a principalement à cœur que l'intégrité de leurs possessions soit inviolablement conservée, et que Sa Majesté regarderoit le démembrement de quelque province de ce royaume comme absolument contraire à l'équilibre de puissance, qu'il est désirable de maintenir dans le Nord. Que la Russie a déjà un corps de troupes en Lithuanie[1], et que le roi de Prusse augmente le nombre de celles qu'il entretient ordinairement dans les états voisins de la Pologne. Qu'on pense assez généralement que les cours de Pétersbourg et de Berlin se proposent de mettre à profit l'interrègne en Pologne pour s'assurer de quelques parties de ce royaume, sur lesquelles elles forment des prétentions ou qui sont à leur convenance. Que nous ne regardons que comme des conjectures fort équivoques les bruits[2] qui se répandent à cet égard, et qu'ils ne sont peut-être que l'effet de la crainte qu'on a de les voir justifiés par l'événement. Mais qu'il est cependant d'une prévoyance sage et éclairée de donner quelque attention à des projets, qui, s'ils existoient, demanderoient de la part des puissances du Nord et de leurs amis et alliés les mesures convenables pour en prévenir l'exécution.

Tel est, Monsieur, en substance, le langage que vous devez tenir en Hollande en tâchant de démêler quelles sont, sur le même objet, les intentions et les vues des Etats-Généraux, et s'ils prennent un intérêt particulier à quelqu'un des candidats qui peuvent se présenter pour remplir le trône vacant.

11 décembre 1763 : il mourut de la petite vérole : *Correspondance de Hollande*, t. 513, f° 228, Havrincourt à Praslin, 27 décembre 1763.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 513, f°s 31 v° et 36 v°, Prévost à Praslin, 26 et 30 août 1763.

2. Sur les bruits d'une alliance entre la Prusse et la Russie, v° *Correspondance de Hollande*, t. 513, f° 9 v°, Prévost à Praslin, 2 août 1763.

XXVIII

LE BARON DE BRETEUIL

AMBASSADEUR

1768-1769

Après la mort du marquis d'Havrincourt, son secrétaire, René Charles Bruere Desrivaux, géra provisoirement l'ambassade.

Né le 15 juillet 1731, près de Loches, Desrivaux avait accompagné son protecteur à Stockholm d'abord, à La Haye ensuite [1]. Il avait déjà fait l'intérim d'août à novembre 1765, pendant un congé de l'ambassadeur [2]. Il allait être maintenant chargé de la correspondance jusqu'à l'arrivée du baron de Breteuil (février 1767-septembre 1768) [3] avec un traitement annuel de dix mille livres [4].

Le seul fait important, qui se produisit alors, fut le mariage du stathouder Guillaume V avec la princesse Wilhelmine de Prusse, nièce de Frédéric II. Après avoir décrit les fêtes célébrées à La Haye, Desrivaux essaie de prévoir les conséquences politiques de cette

1. Il se maria à La Haye et eut plusieurs enfants. Des détails biographiques sont épars dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 19, f° 404 ; — *Correspondance de Hollande*, t. 516, f°s 241-242, — t. 517, f°s 272 et 277, — t. 518, f°s 34 et 359, — t. 521, f° 145 v°, — et, aussi, t. 519, passim.

2. Ses lettres sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 516.

3. Cette correspondance est dans *Correspondance de Hollande*, t. 518 et 520. — Une superbe copie comprend un volume entier de la *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 19 : elle contient des lettres plus nombreuses que dans les deux autres tomes, mais elle est parfois moins fidèle. — On y trouve par exemple la lettre de créance, écrite par Choiseul : « Vous suivrez, Monsieur, la correspondance avec moi sur les affaires du roi. Je sais qu'elle ne peut être en meilleures mains et je me fais un plaisir d'employer vos talents pour le service du roi » : f° 48, lettre du 18 février 1767. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 518, f° 43, Desrivaux à Choiseul, 24 février 1767, (lettre de remerciements).

4. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 19, f° 78 v°, Choiseul à Desrivaux, 18 avril 1767.

union : « Il y a bien à craindre, dit-il, que le joug, que l'Angleterre avoit imposé à la république, ne fasse que changer de maître et ne devienne prussien »[1]. Car la Hollande est d'une extrême faiblesse à tous égards : financièrement, elle a une dette de 400 millions de florins[2] ; politiquement, le parti républicain n'est plus aujourd'hui qu'un « squelette »[3] : moralement enfin, aimant le luxe et ambitieux, ceux qui sont pourvus de charges songent, non pas au bien de l'état et à la sauvegarde de la liberté, comme leurs ancêtres, mais « à l'établissement de leurs enfants, qui n'ont plus de ressources que dans les emplois dont le prince est le dispensateur »[4].

La conclusion logique serait donc qu'on ne peut fonder aucune espérance sur la nation hollandaise, résignée et inerte. Toutefois, observe Desrivaux, elle « est en général méfiante et craintive, et elle l'est beaucoup davantage de tout ce qui appartient au roi de Prusse »[5]. Aussi estime-t il que « la peur naturelle qu'on a assez dans ce pays du nom prussien lui [Frédéric II] fera rencontrer à lui et à ses partisans des difficultés insurmontables et rendra peut-être aux républicains la gloire de leur ancien lustre. Il n'y a que de grands événements qui puissent rompre les chaînes dont cette république se voit menacée »[6]. Les faits devaient plus tard justifier le sentiment du perspicace observateur.

En même temps, au « secret du roi », auquel il était affilié, Desrivaux adressa dix-sept lettres, où l'on retrouve exprimées des opinions semblables[7]. Il y insiste sur l'indifférence des Hollandais pour les affaires de Pologne et d'Angleterre : il y montre un réel et per-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 518, f° 332 v°, Desrivaux à Choiseul, 1er décembre 1767.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 520, f° 38, Desrivaux à Choiseul, 5 février 1768 : « La totalité des revenus de la république n'est estimée qu'à quarante millions de florins... La dette nationale ayant été évaluée à la fin de la guerre de 1748 à 400 millions... »

3. *Correspondance de Hollande*, t. 518, f° 332 v°, Desrivaux à Choiseul, 1er décembre 1767.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 520, f° 134 v°, Desrivaux à Choiseul, 24 mai 1768.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 520, fos 176 et sq., Desrivaux à Choiseul, 26 juillet 1768.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 520, f° 106 v°, Desrivaux à Choiseul, 22 avril 1768.

7. Cette correspondance secrète se trouve dans *Correspondance de Hollande*, t. 519, fos 1 à 195 : elle comprend à la fois les minutes et les lettres chiffrées. Il y est question des affaires de Pologne, de Suède et d'Angleterre, et il est recommandé à Desrivaux d'entrer en relations suivies avec Durand de Distroff, qui a été envoyé à Londres. Quelquefois ce sont simplement des transcriptions des dépêches officielles. — Cf. *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, publ. par E. Boutaric, t. I, passim (v. la table).

sistant dédain pour la république, « ce vaisseau sans boussole », qui « deviendra ce qu'il plaira à Dieu » [1].

Au mois de juin 1768, Frédéric II vint en Hollande rendre visite à sa nièce et au stathouder [2], puis, en août, ce fut son frère, le prince Henri de Prusse, qui fit un séjour plus prolongé près de la Haye [3]. Peut-être ces voyages inquiétèrent-ils le gouvernement français et le décidèrent-ils à hâter le départ de l'ambassadeur, depuis longtemps nommé, le baron de Breteuil [4].

Louis Charles Auguste Le Tonnelier de Preuilly, baron de Breteuil, né le 7 mars 1730, entra de bonne heure dans la diplomatie. Dès 1758, il était désigné pour le poste de Copenhague : il occupa successivement ceux de Saint-Pétersbourg (1760-1763), de Stockholm (1763-1768), de La Haye (1768-1769), de Naples (1772) et de Vienne (1774 et 1777). Ministre d'état en 1783, secrétaire d'état de la maison du roi, il se montra un adversaire résolu de la Révolution : émigré, il fut de 1790 à 1791 un agent secret de Louis XVI comme il l'avait été de Louis XV de 1759 à 1774 : rentré en France en 1802, il mourut à Paris le 2 novembre 1807 [5].

Diplomate actif et sagace, peut-être parfois imprudent et trop audacieux, il acquit une très grande réputation parmi ses contemporains. Mais ce ne fut pas dans la Hollande assoupie qu'il put donner la mesure de son talent.

Choisi dès le mois de juin 1767 [6], il ne prit congé du roi que le 27 août 1768 [7]. Il arriva à La Haye le 20 septembre [8], apportant avec lui

1. *Correspondance de Hollande*, t. 519, f° 136 v°, Desrivaux au roi, 15 mars 1768.

2. V. le récit curieux de cette visite dans *Correspondance de Hollande*, t. 520, f°s 151 et sq., Desrivaux à Choiseul, 21 juin 1768.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 520, passim, lettres de Desrivaux à Choiseul, juillet à septembre 1768.

4. Desrivaux resta auprès de Breteuil jusqu'au 14 août 1769, jour où il partit de La Haye. Le 16 octobre, Choiseul lui accorda une gratification de 6.000 livres et lui maintint un traitement de 3.000 livres en attendant qu'il fût pourvu d'une fonction. Le 17 avril 1772, d'Aiguillon le nomma consul à Raguse et le fit bénéficier d'une pension annuelle de mille livres. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 519, passim : — t. 521, f° 59, Breteuil au roi, 14 août 1769. — *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 19, f°s 401 v° à 404, lettres de Choiseul et d'Aiguillon, et brevets de pension.

5. V. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 19, col. 37 : — *Recueil des Instructions,... Russie ..., Suède..., Naples..., Autriche* : — *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, pub. par E. Boutaric, t. I, passim, et t. II, p. 429 : — Chérest, *La chute de l'ancien régime*.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 519, le roi à Desrivaux, 30 juin 1767 : — *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 18, f° 99, lettre de Favier, 30 juin 1767.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 520, Choiseul à Desrivaux, 20 août 1768.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 520, f° 227, Desrivaux à Choiseul, 20 septembre 1768 : — f° 228, Breteuil à Choiseul, 20 septembre 1768.

deux instructions, l'une secrète, l'autre officielle, d'ailleurs également brèves et presque insignifiantes.

La première a été rédigée le 24 juillet 1768 par le comte de Broglie, alors chef du secret du roi [1]. Elle a simplement pour objet de charger Breteuil de recueillir des informations sur les affaires de Suède, de Russie et d'Angleterre : l'auteur pense en effet que le centre de La Haye est le meilleur de toute l'Europe pour observer et se renseigner. Mais il ne se préoccupe nullement des Provinces-Unies et se réfère sur ce point aux idées exposées dans l'instruction officielle.

Celle-ci, datée du 28 août 1768 [2], a été dressée par Choiseul. Convaincu que les Etats-Généraux sont réfractaires à toute initiative et qu'ils ne comptent plus dans la politique européenne, le ministre français n'a fait aucun effort pour composer un mémoire intéressant, encore moins original. Il s'est borné à choisir certains passages des instructions antérieures, et les a raccordés les uns aux autres avec plus ou moins de logique. N'entreprendre aucune négociation à La Haye, fortifier seulement les désirs pacifiques des Hollandais, étudier la situation de leur pays, leur inspirer la crainte du joug tyrannique de la Grande-Bretagne, surveiller les agissements du roi de Prusse, telles sont les principales idées mises bout à bout dans cette instruction à la fois brève et incolore.

Breteuil savait donc, avant même son arrivée à La Haye, quel rôle peu agréable lui était réservé. Aussi, dès le 7 octobre, mandait-il à Choiseul : « Je crois que mon refrain le plus ordinaire dans la correspondance, que je dois avoir l'honneur d'entretenir avec vous, sera qu'il n'y a rien de nouveau, et, pour ne pas vous fatiguer de cette inutile répétition, j'imagine que vous approuverez que je garde quelquefois le silence » [3].

Après avoir négocié avec le ministre prussien Thulemeier la reprise des relations diplomatiques entre les cours de Versailles et de Berlin [4], interrompues depuis 1756, il n'eut plus qu'à rendre compte des divers événements qui se produisaient en Europe, par exemple la guerre russo-turque ou les tentatives de réforme en Suède [5], ou bien encore à entretenir Choiseul des difficultés d'étiquette survenues entre lui, le stathouder et sa femme [6].

1 *Correspondance de Hollande*, t. 519, f°s 197-198, minute : — f°s 199-200, copie (plus fautive ou moins complète). Cette instruction a été publiée par E. Boutaric, *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, t. I, p. 397-401.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 519, f°s 207-210, copie : — *Idem, supplément*, t. 18, f°s 178-182, minute.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 520, f° 249.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 520 et 522, passim.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 520 et 522, passim.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 520, lettres de Breteuil à Choiseul, décembre 1768, etc.

Très rarement il s'occupe des Provinces-Unies. Toutefois, lorsqu'il lui arrive de décrire leur situation, il le fait avec un esprit aiguisé et curieux [1], et il constate, non sans amertume que « la politique de ce pays est dans son silence et son inaction accoutumée » [2].

Alors qu'à Saint-Pétersbourg et à Stockholm il avait eu à dépenser une activité constante, il se voyait, à La Haye, réduit à une passivité totale. Il ne put le supporter longtemps. En prévision de l'avenir il tenta de nouer des relations qui, le cas échéant, pourraient lui être utiles : mais il n'y avait plus, comme autrefois, de « zélés patriotes », ayant à cœur de renseigner les ambassadeurs français [3]. Découragé, il demanda un congé sous prétexte de régler des affaires personnelles, l'obtint, partit le 2 novembre 1769 et ne revint pas [4].

1. Les idées que Breteuil émet à cet égard, dans sa dépêche à Choiseul du 9 décembre 1768, doivent être retenues : « J'ai été frappé du progrès du luxe depuis douze ans que j'ai été dans cette grande ville [Amsterdam]. Il est porté au plus haut point dans tous les genres les plus chers et les plus recherchés du dehors et de l'intérieur. La société a certainement beaucoup gagné à ce changement de l'antique simplicité. Mais on n'en sauroit penser autant de cet esprit d'ordre et d'économie, qui assuroit une supériorité aux négociants hollandais sur tous ceux de l'Europe. Les gens les plus sages et les plus éclairés voient avec d'autant plus de peine cette fâcheuse révolution de mœurs que tous les négociants conviennent que le commerce tombe tous les jours et que ses profits diminuent autant que le goût pour la dépense se multiplie. Je crois, Monsieur, qu'on peut conclure, du concours de ces circonstances, que la ville d'Amsterdam n'ira plus qu'en décroissant du côté de l'éclat de son commerce et de la solidité de ses richesses. On peut de même prévoir que ces deux malheurs entraîneront insensiblement la destruction de sa fermeté vis-à-vis du stathouder » : *Correspondance de Hollande*, t. 520, f° 294 v°.

Choiseul se borna à répondre brièvement, le 18 décembre 1768 : « Il paraît que, depuis vingt ans, le vœu le plus général de la république est [de] se maintenir en paix et d'éviter d'entrer dans les querelles des grandes puissances, et c'est assurément le seul système politique qui convienne aux Provinces-Unies, si elles entendent bien les intérêts de leur liberté et de leur commerce » : *Correspondance de Hollande*, t. 520, f° 302.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 520, f° 305, Breteuil à Choiseul, 23 décembre 1768.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 522, f°s 64 et sq., Breteuil à Choiseul, 23 mars 1769.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 522, f° 175, Breteuil à Choiseul, 10 octobre 1769 : — f° 178, Choiseul à Breteuil, 22 octobre 1769 : — f° 186, Breteuil à Choiseul, 31 octobre 1769 : — f° 189, Duprat à Choiseul, 10 novembre 1769.

La lettre de recréance des Etats-Généraux, datée du 13 juin 1770, est dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 18.

INSTRUCTION [1] POUR M. LE BARON DE BRETEUIL, AMBASSADEUR DU ROI EN HOLLANDE, [24 JUILLET 1768].

Correspondance de Hollande, t. 519, f°s 197-198 : minute : — f°s 199-200, copie.

Le baron de Breteuil ayant été honoré de la confiance particulière [2] de Sa Majesté pendant le séjour qu'il a fait en qualité de son ministre et de son ambassadeur dans les cours de Pétersbourg et Stockholm, il est déjà instruit de la manière dont il doit entretenir la correspondance, qu'il lui est prescrit d'entretenir [3] avec Elle, en se servant des nouveaux chiffres et des adresses, qui lui seront remises et indiquées par le comte de Broglie [4] avant son départ. Il sait aussi la fidélité avec laquelle il doit garder le secret que le roi a bien voulu lui confier, et l'attention qu'il doit apporter à le conserver et à prévenir les événements qui pourroient le déceler. Il sera donc suffisant de lui faire connaître, par la présente instruction, les objets sur lesquels Sa Majesté désire qu'il fixe principalement son attention.

Il seroit inutile d'entrer, avec le baron de Breteuil, dans les détails purement relatifs à la Hollande. Il recevra sur cet objet des instructions directes par le ministre des affaires étrangères [5]. Le roi se réserve seulement d'y ajouter ce qu'il

1. Introduction secrète : v. la notice.

2. Depuis 1759, ou plutôt depuis 1760 : v. *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, pub. p. E. Boutaric, Paris, 1866, in-8°, t. I, p. 245-247, et t. II, p. 429.

3. Dans la copie, au lieu de entretenir, on lit *suivre*.

4. Charles François, comte de Broglie, né le 20 août 1719, servit d'abord dans l'armée et obtint le grade de brigadier. Il fut nommé en 1752 ambassadeur à Varsovie pour préparer l'élection au trône de Pologne du prince de Conti : revenu en 1756, il reprit son poste en 1757, mais pour peu de temps. Il devint alors le chef de la diplomatie secrète de concert avec Tercier et, après la mort de celui-ci en 1767, occupa seul cet emploi jusqu'à la mort de Louis XV en 1774. Il mourut le 16 août 1781. — V. *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, pub. p. Boutaric, passim : — de Broglie, *Le secret du roi*, Paris, 2 vol., in-8°, passim : — *Grande Encyclopédie*, article Gauvain.

5. Etienne François, comte de Stainville, puis duc de Choiseul. Né le 28 juin 1719, il combattit pendant la guerre de la Succession d'Autriche en

jugera convenable, lorsqu'elles lui auront été adressées par le comte de Broglie à qui le baron de Breteuil les communiquera et en donnera copie [1], dès qu'elles lui auront été remises, ainsi que de tout ce qu'il pourra recevoir par le canal du duc de Choiseul, qui seroit relativement à sa mission, et nommément à une négociation projetée avec Sa Majesté prussienne [2].

Le séjour que le baron de Breteuil a fait en Suède et en Russie, ainsi que ses différents voyages en Pologne et en Danemark [3], lui ont donné une connaissance plus parfaite qu'à aucun des autres ministres du roi de la situation politique de toutes les puissances du nord. Il doit être également instruit du plus ou moins d'influence que nous avons conservé dans chacune de ces cours, des causes qui ont produit et produisent peut-être encore la décadence de notre crédit, des moyens qu'il y auroit de le relever, des obstacles qui peuvent s'y opposer, et de l'intérêt que nous aurions d'y parvenir. Sa Majesté désire qu'il se serve de ces lumières et de l'expérience qu'il a acquise pour pouvoir spéculer, de La Haye, sur ces différents objets, et Elle lui prescrit d'entretenir pour cet effet une exacte correspondance avec ses ministres employés dans toutes ces cours pour se tenir éclairé sur ce qui s'y passe, et particulièrement en Suède et en Russie. De toutes ces relations réunies, le baron de Breteuil doit faire un ensemble et, sans se contenter d'exposer tous les faits dont on l'aura informé, il y joindra des raisonnements et des réflexions parti-

Bohême, sur le Rhin, aux Pays-Bas, et devint brigadier (1746), puis maréchal de camp (1748). Ambassadeur à Rome pendant quatre ans (1753-1757), il fut ensuite envoyé à Vienne pour soutenir l'alliance autrichienne. Rappelé en décembre 1758, il prit la direction des affaires étrangères qu'il abandonna à son cousin, le duc de Praslin, en 1761. Pendant cinq ans, il s'occupa de la réorganisation des forces militaires et maritimes de la France. En 1766, il redevint secrétaire d'état des affaires étrangères. Disgrâcié le 24 décembre 1770, il mourut le 8 mai 1785.

1. Les documents officiels, qui furent communiqués au comte de Broglie, se trouvent dans *Correspondance de Hollande*, t. 519 et 521, passim.

2. V. l'instruction suivante.

3. Pour la Pologne, en 1752 et 1762. — Pour le Danemark, probablement en 1760, 1761 et 1763, quand le baron de Breteuil fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg et à Stockholm.

culières propres à faire connaître à Sa Majesté le jugement qu'il en porte. Elle lui permet même d'y ajouter ce qu'il croiroit à propos de prescrire à ses ministres dans les cours dont il sera question, pour qu'après l'avoir examiné Elle puisse donner ses ordres en conséquence. Sa Majesté lui recommande une singulière attention sur ce qui se passera en Russie et surtout en Suède. Son intention est qu'il lie une correspondance très suivie avec le chevalier de Modène [1] dès qu'il sera arrivé à Stockholm, et qu'il lui fasse passer par la voie secrète la copie des lettres qu'il en recevra, afin de continuer à être instruite de ce qui se passe en Suède avec autant d'exactitude qu'il est possible de l'être, dès qu'Elle n'a pas jugé, par des raisons particulières, devoir honorer le successeur du baron de Breteuil de la même confiance qu'Elle avoit bien voulu lui accorder.

La position où cet ambassadeur va être en Hollande le met fort à portée d'avoir connaissance de ce qui se passe en Angleterre, et la parenté, ainsi que l'amitié, qui le lient au comte du Châtelet [2], lui en fournissent un nouveau moyen. Le baron de Breteuil a pu connaître, par les ordres qu'il a reçus du roi à son départ pour Londres, avec quelle attention et quel intérêt Sa Majesté s'occupe de tout ce qui a rapport à l'Angleterre. Elle ne veut négliger aucun moyen d'en être instruite. C'étoit principalement pour remplir cet objet qu'Elle avoit ordonné au sieur Desrivaux de lui envoyer copie de sa correspondance avec le sieur Durand [3], et, sans le retour prochain de ce chargé d'affaires, il auroit reçu l'ordre d'en user de même de celle qu'on lui auroit prescrit d'avoir avec le

1. Né en 1734, François Charles de Raimond, comte de Modène, entra de bonne heure dans la diplomatie. Après avoir accompagné le cardinal de Bernis à Madrid et à Vienne, il fut nommé ministre dans la Basse-Saxe en 1762, puis ambassadeur en Suède au mois de mai 1768. Après son retour de Stockholm, il ne fut plus employé : il émigra pendant la Révolution et mourut à Baireuth, le 23 janvier 1799. — V. *Recueil des Instructions..., Suède.*

2. Né en novembre 1727, Louis Marie Florent, comte du Châtelet-Lomont, d'abord militaire, fut envoyé en 1761 comme ambassadeur extraordinaire à a cour de Vienne, puis en juillet 1767 à Londres. Il était le fils de Gabrielle Emilie Le Tonnelier de Breteuil, tante du baron de Breteuil. Il fut créé duc en 1777 et guillotiné le 13 décembre 1793

3. V. la notice.

comte du Châtelet. Le baron de Breteuil prendra, dès son séjour ici, les moyens de former avec cet ambassadeur la correspondance la plus intime, et il aura attention d'en faire passer exactement la copie à Sa Majesté, en observant, s'il arrivoit des événements dont il lui parût intéressant qu'Elle fût promptement instruite, d'en faire parvenir le rapport à Sa Majesté avec le plus de célérité possible.

Le détail des objets, qui peuvent principalement attirer l'attention du roi en Angleterre, seroit ici superflu. Sa Majesté a donné trop de preuves du goût qu'Elle a pour contribuer au bonheur, non seulement des peuples qui ont celui d'être ses sujets, mais de toute l'Europe, en perpétuant la paix autant que cela dépendra d'Elle pour qu'on puisse douter que c'est principalement à la conserver que toutes ses vues tendent. Malheureusement les Anglais ont prouvé que les leurs étoient dirigées par d'autres motifs, et on peut sans injustice les soupçonner de n'être pas également attachés à la tranquillité générale et de n'écouter que la voix d'une ambition immodérée [1]. Il est très important de pénétrer les mesures que cette ambition pourroit leur faire prendre, et il n'est pas sans exemple que des ministres, résidents dans des cours voisines, aient été plus à portée de découvrir de pareils préparatifs que ceux même qui sont sur les lieux. La dextérité du baron de Breteuil peut lui faire espérer de saisir une circonstance aussi heureuse, surtout dans un pays qui a autant d'intérêt à connaître les projets de ses voisins et auquel ces voisins même peuvent s'adresser pour lui inspirer des dispositions analogues aux leurs. Sa Majesté se repose entièrement sur le zèle avec lequel il s'occupera de l'exécution de ses ordres, et les preuves qu'Elle a de la prudence et de la sagesse de sa conduite tant en Russie qu'en Suède lui sont un sûr garant qu'il justifiera, partout où Elle jugera à propos de l'employer, le degré de confiance qu'Elle daigne lui témoigner.

Il sera joint à cette instruction un ordre du roi pour rece-

1. Allusion aux différends que l'Angleterre commençait à avoir avec l'Espagne à propos de questions coloniales.

voir du sieur Desrivaux[1] tous les papiers, chiffres et autres pièces généralement quelconques que le marquis d'Havrincourt ou ce chargé d'affaires pourroient avoir entre leurs mains et qui sont relatifs à la correspondance secrète avec Sa Majesté. Le baron de Breteuil en donnera son reçu au sieur Desrivaux au bas de l'inventaire qui en a été dressé et qu'il vérifiera, et il les conservera jusqu'à ce qu'il reçoive l'ordre de les rapporter ou de les faire passer à Sa Majesté.

Fait à Versailles, ce 24 juillet 1768.

Mémoire pour servir d'instruction[2] au sieur baron de Breteuil, brigadier des armées du roi, allant en Hollande pour y résider en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté auprès des Etats-Généraux des Provinces-unies [28 aout 1768].

Correspondance de Hollande, t. 519, f°s 207-210, copie : — *supplément*, t. 18, f°s 178-182, minute.

Comme il est nécessaire qu'un ministre, employé pour le service de son maître auprès d'une puissance étrangère, connaisse le plus exactement qu'il est possible tout ce qui concerne le pays où il doit résider, on remet ici au baron de Breteuil un mémoire n° 1[3] qui renferme quelques notions générales sur l'état actuel des Provinces-Unies, sur le génie et le caractère de leurs habitants et sur la méthode la plus convenable de vivre et de négocier avec les principaux administrateurs de cette république. L'ambassadeur du roi jugera, d'après ses propres réflexions et son expérience, lorsqu'il aura fait quelque séjour en Hollande, de ce qu'il pourra y avoir à réformer ou à ajouter relativement aux premières idées, qu'on lui fournit et qui sont le fruit des observa-

1. Cet ordre est dans *Correspondance de Hollande*, t. 519, f° 198 v° : il a été publié par Boutaric dans *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, t. I, p. 401, 24 juillet 1768. — V. la notice.

2. Instruction officielle : v. la notice.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 519, f°s 213 et sq. — Ce mémoire reproduit simplement les parties essentielles de l'instruction donnée au comte d'Affry.

tions de ses prédécesseurs dans le ministère qu'il va exercer.

La satisfaction particulière que le roi a eue des services importants que le baron de Breteuil lui a déjà rendus en Russie et en Suède, et les preuves constantes qu'il a données de ses talents éprouvés, de son habileté dans la manière de traiter les affaires politiques et de son zèle pour la gloire et les intérêts du roi et de sa couronne, ne laissent aucun doute à Sa Majesté qu'il ne justifie parfaitement, dans les nouvelles fonctions dont Elle le charge, l'estime et la confiance dont Elle veut bien l'honorer.

Il n'aura d'abord aucun objet déterminé de négociation à suivre. Mais, en paraissant se renfermer dans le rôle d'un observateur purement passif, il s'occupera, avec son discernement et sa pénétration ordinaires, à étudier le système politique des Hollandais tant sur les affaires générales de l'Europe que sur l'administration intérieure de leur République, à développer les intentions et les vues qui dirigent leurs délibérations, à démêler quelle est l'influence supérieure qui préside à leurs résolutions, et à se procurer à tous égards les connaissances les plus exactes et les plus détaillées [1].

Le système politique que les Provinces-Unies paraissent avoir adopté depuis la paix signée en 1748 à Aix la Chapelle, et la conduite qu'ils ont tenue pendant la dernière guerre, peuvent faire conjecturer que leur vœu le plus général est d'éviter, à l'avenir, de prendre part aux discussions qui pourroient troubler le repos public.

Il est certain, en général, qu'une République commerçante, qui connaît ses véritables intérêts, doit toujours être pacifique par principe et par goût et ne prendre les armes que lorsqu'on attaque sa liberté ou son commerce, qui sont les deux pivots de la sûreté de son existence. C'est pour ne s'être pas gouvernés conformément à cette maxime depuis la paix de Riswick qu'ils ont perdu la plus grande partie de la considération dont ils jouissoient en Europe et aux deux Indes, qu'ils ont contracté des dettes énormes qui surchargent leurs

1. Tout ceci a été déjà dit dans les instructions antérieures.

finances, qu'ils ont laissé porter les atteintes les plus funestes à leur indépendance par le rétablissement du stathoudérat et à leur navigation, et qu'ils ont été exposés aux insultes et aux violences que cette République a éprouvées de la part des Anglais.

Si les Hollandais, instruits par leur triste expérience, ont enfin renoncé à la manie orgueilleuse de jouer un rôle dans les querelles des grandes puissances et sont sérieusement déterminés à conserver leur tranquillité dans les guerres qui pourront survenir et dont la première époque n'est peut-être pas fort éloignée [1], les ministres de la République feront vraisemblablement quelque insinuation au baron de Breteuil, relative à leurs désirs, et ils chercheront à démêler, dans la manière dont il s'expliquera, si le roi seroit disposé à renouveler, dans ce cas-là, avec les Etats-Généraux les conventions de neutralité qui eurent lieu entre les deux puissances en 1733 et en 1756.

Si l'on tient dans cet esprit quelques propos au baron de Breteuil, il se renfermera dans des assurances générales de l'amitié du roi pour les Provinces-Unies et du désir sincère que Sa Majesté conserve de maintenir avec leur gouvernement la plus parfaite intelligence et de concourir à tout ce qui pourra assurer leur tranquillité. Mais il évitera d'entrer dans aucun détail et de répondre formellement aux questions, qui auroient un rapport direct à la neutralité. Cette circonspection à observer est d'autant plus nécessaire qu'il peut, dans le cas d'une nouvelle guerre, arriver des événements, qui rendroient la neutralité des Hollandais préjudiciable aux intérêts de la couronne du roi. Il faut donc attendre les circonstances, qui décideront du parti qu'il conviendra à Sa Majesté de prendre vis-à-vis de leur République. Le baron de Breteuil recevra alors les instructions

1. Est-ce une simple affirmation générale ou bien Choiseul songeait-il, dès 1768, à un nouveau conflit avec l'Angleterre ? Les idées exprimées dans le paragraphe suivant autorisent à croire que le ministre français avait, en effet, dès ce moment pris une résolution ferme et prévoyait une guerre à bref délai.

et les ordres, dont il aura besoin pour diriger son langage et sa conduite.

La révolution, qui, en rétablissant le stathoudérat, a changé en 1747 la forme du gouvernement de la République, et les suites qui peuvent en résulter à l'avenir exigent une attention particulière de la part de l'ambassadeur du roi. Il est, dans le fond, assez indifférent à Sa Majesté que la dignité d'un stathouder existe ou n'existe pas, parce que le système politique de la France est absolument indépendant de la forme du gouvernement des Provinces-Unies. Elles avoient été constamment attachées à Henri IV et à Louis XIII sous leurs trois premiers stathouders. Ce n'est qu'en 1672 que Guillaume III commença à les livrer à l'Angleterre et, depuis cette époque, elles ont continué d'entretenir la plus étroite intelligence avec la cour de Londres, qui en a constamment abusé pour se procurer une influence prédominante dans leurs principes et dans leurs délibérations, surtout [en] ce qui a rapport aux affaires générales de l'Europe. On tenteroit en vain de rompre des liens si anciens et si forts. Mais il est à souhaiter que les Hollandais ne laissent pas trop appesantir sur eux le joug que l'Angleterre leur a imposé, et qu'ils s'occupent des moyens de s'en affranchir, s'il est possible [1].

C'est à réveiller sur un objet si essentiel leur goût naturel pour la liberté que le baron de Breteuil doit s'appliquer sans affectation, en profitant avec prudence des occasions qui se présenteront, de traiter cette matière vis-à-vis des membres bien intentionnés de la République. La faction anglaise et la brigue stathoudérienne sont puissantes en Hollande. Mais, depuis la mort du dernier stathouder, le parti républicain balance leur crédit, et les vrais patriotes, qui composent les principales magistratures des villes, et celle d'Amsterdam en particulier [2], paraissent bien déterminés à se garantir de la servitude à laquelle on voudroit les soumettre. C'est dans

1. Comparer avec les instructions précédentes.

2. Tous les ambassadeurs français ont en effet signalé que la ville d'Amsterdam était le dernier refuge de la liberté : mais beaucoup ont émis des doutes sur la force et l'efficacité de sa résistance.

cette vue qu'ils ont réussi à empêcher leur stathouder actuel d'épouser une sœur du roi d'Angleterre [1]. L'expérience du passé les avoit éclairés sur le danger auquel de pareilles alliances avoient exposé leur liberté.

Le jeune prince, qui est aujourd'hui gouverneur des Provinces-Unies, n'a ni les talents ni les vertus de sa naissance et de son état, et c'est une circonstance heureuse pour les Hollandais [2]. Si le premier des Guillaume n'avoit pas été assassiné, s'ils n'avoient pas été délivrés du second par une mort prématurée, et si le troisième, qui réunissoit la couronne de la Grande-Bretagne au stathoudérat, avoit laissé des enfants, le gouvernement républicain ne subsisteroit plus dans les Provinces-Unies et elles ne pourroient pas se flatter de conserver longtemps leur indépendance, si elles avoient pour stathouder un prince éclairé et entreprenant, qui trouveroit, dans le commandement qu'il exerce sur toutes les forces de terre et de mer de la République, de très grandes facilités pour satisfaire son ambition.

Le baron de Breteuil examinera avec le plus grand soin et l'attention la plus suivie quels sont les principaux chefs et les membres tant du parti républicain que de la faction stathou-

1. Il conviendrait d'ajouter que l'un des principaux opposants fut l'ex-régent, le prince Louis de Brunswick-Wolfenbüttel, qui fut l'artisan véritable du mariage du stathouder avec une princesse prussienne, sa nièce.

2. Guillaume V a été apprécié en général défavorablement. Dans une dépêche *en clair*, Havrincourt en a fait un portrait flatteur, mais dans une dépêche *chiffrée*, il a exprimé sa véritable opinion : « On ne voit en lui, dit-il, jusqu'à présent aucun caractère décidé. Un génie médiocre et peut-être au-dessous, sans néanmoins manquer de jugement, un fond de hauteur augmenté encore par l'éducation que lui donne le prince de Brunswick, de la dissimulation, de la timidité, voilà les seuls traits qui paraissent caractériser ce jeune homme, qui d'ailleurs ne marque aucun goût, aucun penchant, aucune inclination particulière. Attentif en toutes occasions à faire tout ce qui peut lui concilier l'affection du peuple, il affecte vis-à-vis des grands un ton de hauteur et de domination... Il me semble donc assez naturel de conjecturer qu'il sera gouverné ou par la femme qu'il épousera ou par quelque favori » : *Correspondance de Hollande*, t. 514, f°s 178 et sq., Havrincourt à Praslin, 10 juillet 1764 : — t. 517, f° 49 v°, le même au même, 11 mars 1766 : — t. 518, f° 18, Havrincourt à Choiseul, 30 janvier 1767. — Cf. le mémoire de Favier, pub. p. E. Boutaric dans *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, t. II, p. 168, note 1 (très défavorable). — V. aussi les indications fournies par De Peyster, *Les troubles de Hollande à la veille de la Révolution française*, Paris, 1905, in-8°, p. 68-69 et note.

dérienne. Cette connaissance est nécessaire au roi et à son conseil pour les mettre en état de délibérer sur les résolutions qu'il conviendra à Sa Majesté de prendre vis-à-vis des Hollandais, lorsque les circonstances l'exigeront.

On ne répétera point ici ce que l'ambassadeur du roi trouvera dans le mémoire ci-joint sous le numéro 1 relativement au commerce. Il n'y a point de Hollandais qui ne soit bien persuadé que la navigation et le négoce des sujets de la République n'ont point d'ennemi plus redoutable et plus constant que l'Angleterre.

Il y a un autre objet sur lequel le baron de Breteuil observera aisément que les Etats-Généraux ne sont pas sans de vives inquiétudes. C'est la puissance et le voisinage du roi de Prusse [1], qui, par le duché de Clèves, la Gueldre et l'Ost-Frise, environne leur territoire dans des points très importants. Les Provinces-Unies ne se font point illusion sur le danger de cette position critique. C'est avec la plus sensible répugnance qu'elles ont cédé en particulier leur droit de garnison dans Embden [2], et il ne seroit pas difficile de réveiller à cet égard un intérêt très réel de leur part, mais qu'elles sont forcées de dissimuler. C'est sur quoi l'ambassadeur du roi doit se borner scrupuleusement à démêler la disposition des esprits et à écouter ce qu'on pourroit lui dire à ce sujet. D'ailleurs, le roi de Prusse a des prétentions anciennes et très considérables à la charge des Etats-Généraux. Il a une très grande attention à leur en rappeler le souvenir, et il ne perdroit pas vraisemblablement les occasions qui se présenteroient de les faire valoir suivant ses intérêts et ses vues. Le mariage de la princesse sa nièce [3] avec le stathouder pourroit même lui procurer, dans la suite, des moyens dont il profiteroit avec sa dextérité ordinaire pour acquérir plus de crédit et d'influence qu'il n'en a eu jusqu'à présent dans l'administration des Provinces-Unies. Ces considérations réu-

1. V. les instructions précédentes.

2. Après l'occupation de l'Ost-Frise par Frédéric II en 1744.

3. Sur les relations de cette princesse avec son oncle Frédéric II, v. le livre de De Peyster, déjà cité, passim (en appendice lettres de Frédéric II) Le roi de Prusse ne voulut pas intervenir dans les affaires de Hollande.

nies doivent être un sujet de réflexions très sérieuses pour les Hollandais qui ont à cœur le repos et la tranquillité de leur patrie.

Le baron de Breteuil a déjà été informé des circonstances qui ont donné lieu de croire que le roi de Prusse désiroit de rétablir la correspondance interrompue depuis douze ans entre les cours de France et de Berlin. On joint ici, sous le numéro 2 [1], un mémoire qui expose les détails de tout ce qui s'est passé à cet égard et ce que l'ambassadeur du roi devra dire sur ce sujet au sieur de Thulemeyer [2], ministre de Sa Majesté prussienne à La Haye.

On joint encore ici deux autres mémoires, sous les numéros 3 et 4 [3], qui ne concernent que le cérémonial à observer par le baron de Breteuil, tant à l'égard du stathouder et du gouvernement des Provinces-Unies que par rapport aux ministres étrangers qui résident en Hollande.

Il entrera avec ces différents ministres dans les liaisons qui sont d'usage lorsque la guerre ne les interdit pas. Mais il s'en tiendra à des démonstrations extérieures de politesse, en attendant qu'il puisse juger par lui-même du degré de confiance qu'il croira pouvoir et devoir accorder à chacun d'eux.

Il y a cependant une exception à faire à cette règle générale par rapport au ministre d'Espagne [4] avec lequel le baron de Breteuil doit, dès le commencement de sa résidence, entretenir la plus intime correspondance. Ceux de Vienne et des Deux-Siciles [5] doivent aussi éprouver, de la part de l'ambassadeur du roi, des égards particuliers et des marques de confiance

1. *Correspondance de Hollande*, t. 519, f° 211.

2. Thulemeier fut nommé au mois d'août 1763, arriva en octobre à La Haye et y resta jusqu'à la fin de l'année 1787 : *Correspondance de Hollande*, t. 513, f°s 36 v° et 72 v°, lettres de Prévost, 30 août et 7 octobre 1763. — Sur lui, v De Peyster, ouv. cité, p. 96-97 et les notes.

3. Ce sont probablement ceux qui avaient été donnés auparavant au marquis de Bonnac.

4. Le ministre d'Espagne à La Haye est toujours le marquis de Puente-Fuerte.

5. Le représentant de l'Autriche en Hollande est toujours le baron de Reischach. — Depuis le départ du comte de Catanti en 1766, on ne voit pas que la cour de Naples ait entretenu un ministre à La Haye.

proportionnés à l'union qui subsiste entre la France et les cours de Vienne et de Naples.

Les instructions plus détaillées, dont le baron de Breteuil pourra avoir besoin dans le cours de son ambassade, lui seront adressées suivant l'exigence des conjonctures.

Quatre tables de chiffres accompagnent le présent mémoire.

La première, intitulée pour la dépêche, ne doit servir que pour entretenir la correspondance de l'ambassadeur du roi avec le ministre et secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangères.

La seconde servira pour les pièces qui seront communiquées au baron de Breteuil et qui lui paraîtront mériter la précaution du chiffre.

La 3eme, intitulée de *réserve*, ne doit être employée que lorsque l'ambassadeur du roi aura des choses essentielles à mander et des avis importants à donner, ou lorsqu'il auroit lieu de soupçonner que le chiffre ordinaire pour la dépêche auroit été intercepté et qu'il y auroit du danger à en faire usage.

Enfin la 4eme servira pour entretenir la correspondance du baron de Breteuil avec les ambassadeurs et ministres de Sa Majesté dans les cours étrangères. Mais il ne doit leur écrire qu'avec prudence et circonspection par rapport aux nouvelles et aux réflexions dont il croira devoir leur faire part.

Le roi ayant ordonné que tous ses ministres dans les cours étrangères lui remettroient, au retour de leur mission, une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important dans les pays où ils auroient résidé, soit par rapport aux négociations qui leur auront été confiées, soit sur l'administration civile, politique, ecclésiastique et militaire, sur le caractère, les talents et les affections des souverains et de leurs ministres, sur le cérémonial et sur tous les objets qui peuvent intéresser le service ou la curiosité de Sa Majesté, le baron de Breteuil travaillera à la rédaction d'un mémoire qui traitera tous ces différents objets [1].

1. Le baron de Breteuil n'a pas dressé ce mémoire.

L'intention du roi est aussi que tous ses ministres remettent, après qu'ils sont revenus auprès de Sa Majesté, les instructions en original, les chiffres et tous les papiers concernant son service, avec un inventaire sur la vérification duquel on leur donne une décharge.

Fait à Compiègne, le 28 août 1768.

Signé Louis.

Par le Roi,

Le duc de Choiseul.

XXIX

LE MARQUIS DE NOAILLES

AMBASSADEUR

1771-1775

Le baron de Breteuil partit de La Haye le 2 novembre 1769 : son successeur, le marquis de Noailles, y arriva seulement le 14 mars 1771. Dans l'intervalle, l'abbé Duprat fut chargé de la correspondance avec la cour.

Né à Paris le 21 avril 1737, Louis François Berton Duprat est un de ces nombreux agents d'ordre secondaire, mais très actifs et influents, que la diplomatie de Louis XV employa dans toute l'Europe [1]. Dès l'âge de vingt-un ans, il entra dans la carrière : secrétaire à Liège de Durand d'Aubigny en 1758, il le fut ensuite du baron de Breteuil, le suivit à Bonn et à Cologne, en Russie et en Suède, et le remplaça à Stockholm en 1768 [2]. Il le rejoignit à La Haye au mois de juin 1769 [3], et, lorsque l'ambassadeur obtint un congé, il eut de nouveau à gérer l'ambassade, avec un traitement annuel de 6000 livres [4].

1. Il a été confondu, à tort, avec le fameux abbé Jean Martin de Prades, dont la thèse en Sorbonne sur la divinité du Christ fit scandale le 18 novembre 1751 et qui dut aller vivre en Prusse : v. *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, pub. p. E. Boutaric, t. I, passim, et *Recueil des Instructions..., Russie*, t. II, p. 204, note 2.

2. Archives des A. E., dossiers.

A Stockholm, Duprat eut, comme secrétaire de Breteuil, 1500 livres par an, puis comme chargé d'affaires 1.000 livres par mois. A son retour de Suède, il devint titulaire d'une pension de 1.000 livres et reçut une gratification de 15.000 livres.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 521, Breteuil à Broglie, 13 juin 1769.

4. Duprat était, ainsi que Breteuil, affilié au « secret » du roi : à ce titre,

Pendant son séjour en Hollande, il n'eut pas l'occasion d'envoyer à la cour des nouvelles sensationnelles. Dès le début, il était d'ailleurs convaincu que la stagnation politique continuerait à La Haye : dans sa première lettre à Choiseul, il écrivait en effet : « M. le baron de Breteuil, en quittant ce pays, l'a laissé dans le plus grand calme. Il paraît et j'espère que rien ne l'en sortira de sitôt »[1]. De son côté, le ministre français lui demandait seulement de recueillir dans le centre de La Haye les informations qui pourraient lui sembler intéressantes[2].

L'abbé Duprat n'en rencontra guère : les gémissements des Hollandais quand le gouvernement français suspend le paiement des rentes, leurs contestations avec l'électeur palatin, les bruits d'une guerre prochaine entre l'Espagne et l'Angleterre à propos des îles Malouines, tels sont les rares thèmes qu'il eut à développer jusqu'à la venue de l'ambassadeur en titre, le marquis de Noailles[3].

il eut des traitements supplémentaires et un prieuré dans le diocèse de Périgueux : v. Archives des A. E., dossiers, et *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, t. I, p. 278, 298, 408 et 419. — Sa correspondance secrète est contenue dans *Correspondance de Hollande*, t. 519 et 521 : elle valut parfois à Duprat des reproches du comte de Broglie, qui le trouvait trop négligent. — Cf. Coquelle, *L'alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre*, Paris, 1902, in-8°, chap. XIV.

Après avoir quitté La Haye, l'abbé Duprat ne put suivre à Naples le baron de Breteuil à cause du mauvais état de sa santé. Lors de la Révolution, il fut détenu pendant dix-huit mois. Il finit par devenir, ayant échangé son titre d'abbé contre celui de citoyen, « commis principal à l'administration principale du VIIe arrondissement » : il adresse alors des lettres et des mémoires, en particulier à Talleyrand, « ministre des relations extérieures », pour obtenir des secours pécuniaires en récompense de ses services passés : v. Archives des A. E, dossiers (lettres et mémoires de l'An VI et de l'an VIII.)

1. *Correspondance de Hollande*, t. 522, f° 189, Duprat à Choiseul, 10 novembre 1769.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 522, f° 194, Choiseul à Duprat, 23 novembre 1769 : « Quoique nous n'ayons aucun objet particulier de négociation à suivre dans le pays où vous résidez, cependant, comme c'est un centre de nouvelles, qu'elles y sont le sujet ordinaire de toutes les conversations et qu'on s'y explique plus librement qu'ailleurs sur les affaires générales de l'Europe, on peut, avec une attention suivie et un juste discernement, y recueillir quelquefois des notions intéressantes. Vous êtes très capable de tirer un parti utile de votre position à cet égard, et je compte sur votre exactitude à m'informer de tout ce qui viendra à votre connaissance. »

Par une lettre officielle, Choiseul accrédita l'abbé Duprat auprès des Etats-Généraux jusqu'à l'arrivée du marquis de Noailles : *Correspondance de Hollande*, t. 522, f° 307 v°, Choiseul à Duprat, 24 juin 1770.

3. Duprat resta en Hollande jusqu'au mois d'avril 1771 : il prit congé le 19 et fut à Paris le 28 : *Correspondance de Hollande*, t. 523, f°s 130 et 150, Noailles à La Vrillière, mars et avril 1771, — f° 155, La Vrillière à Noailles, 28 avril 1771, — f° 156, Fagel à Delaville, avril 1771 (éloge de Duprat.)

Né le 12 décembre 1743, Emmanuel Marie Louis, marquis de Noailles, était le fils du second maréchal de Noailles, pour lequel Louis XV montra une constante affection. D'abord militaire et gouverneur de Vannes et d'Auray, il débuta dans la diplomatie à l'âge de vingt-cinq ans comme ministre plénipotentiaire à Hambourg : il y resta près de deux ans, et, à son retour, il fut désigné au mois de juin 1770 pour l'ambassade de Hollande [1], qu'il devait occuper, officiellement tout au moins, pendant six ans. Il sera plus tard envoyé à Londres et à Vienne, accusé faussement de trahison par l'Assemblée Législative et incarcéré pendant la Terreur : délivré après la chute de Robespierre, il rentra dans la vie privée et mourut, dans sa retraite de Maintenon, au mois de septembre 1822.

Son instruction, datée du 2 mars 1771 [2], a été rédigée par le duc de La Vrillière, chargé provisoirement de la direction des affaires étrangères après la disgrâce de Choiseul. Le ministre intérimaire a fait comme son prédécesseur : il a choisi, dans les instructions antérieures, certaines parties, les a combinées entre elles, et, puis, s'en est remis aux documents supplémentaires qui avaient été déjà donnés aux ambassadeurs de France à La Haye. Comme auparavant, il marque qu'il n'existe « aucun objet particulier de négociation à suivre » avec les Etats-Généraux : il suffit de leur assurer qu'ils peuvent toujours compter sur l'amitié de la France. Noailles s'appliquera uniquement à étudier la situation intérieure des Provinces-Unies et la force des divers partis, entre lesquels il tiendra une balance égale, et à mettre en garde les Hollandais contre leur puissant et encombrant voisin, le roi de Prusse.

Le marquis de Noailles s'arrêta à Bruxelles pour rendre visite au prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, et au prince de Stahrenberg, son conseiller. Il arriva à La Haye le 14 mars 1771 et remit aussitôt ses lettres de créance [3]. Quoique, pour diriger l'ambassade française dans les Provinces-Unies, il ne fût pas alors besoin de connaissances fort étendues, il semble avoir pensé que, très jeune encore dans la carrière diplomatique, il lui était nécessaire de compléter son éducation. Aussi eut-il recours aux lumières de son secrétaire, l'abbé Desnoyers, et pensa-t-il,

1. *Correspondance de Hollande*, t. 522, f° 307 v°, Choiseul à Duprat, 24 juin 1770.

2. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 18, f°s 232-237, original : — f°s 227-231, minute. — *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. I, f°s 261-267, copie.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 523, f° 123, Duprat à La Vrillière, 15 mars 1771, — f°s 125 et sq., Noailles à La Vrillière, 19 mars 1771. — *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 18, f° 253, Résolution des Etats-Généraux, 15 mars 1771.

au bout de peu de temps, être assez instruit pour rechercher un poste plus important que celui de La Haye, par exemple celui de Londres [1].

Il ne se plut donc guère dans la Hollande et profita de toutes les occasions pour s'en éloigner. En 1772, 1773 et 1774, il est en congé pendant six mois : en 1775, il part le premier juillet pour les bains d'Aix la Chapelle, revient pour quelques jours à La Haye et s'en va définitivement le 6 août. [2]

Vide avait été la correspondance de Duprat, plus vide encore fut celle de Noailles. Au début, il renseigne son gouvernement sur toutes sortes de menus faits, sur les affaires financières de la république et ses forces militaires et maritimes : il se montre inquiet de l'impudence des éditeurs des Gazettes et mentionne les mesures qu'il prend pour tâcher de la réprimer. Puis il se lasse et s'excuse de la pénurie des nouvelles : la cause en est que « la tranquillité actuelle de ce pays-ci ne sauroit guère fournir d'événements intéressants » [3].

Toutefois, en 1775, le différend entre l'Angleterre et ses colonies américaines devenant plus grave, Noailles rédige des lettres un peu plus copieuses, dans lesquelles il s'élève parfois jusqu'aux idées générales. Il ne lui échappe pas que la Grande-Bretagne exerce sur les Provinces-Unies une domination incontestée et qu'elle agit à leur égard sans aucun ménagement, surveillant étroitement les côtes hollandaises pour empêcher la contrebande, n'hésitant pas à adresser aux Etats-Généraux des mémoires violents et impératifs. Du reste, l'ambassadeur ne s'indigne pas contre cette attitude : car il est persuadé que l'Angleterre remportera sur ses colons une victoire facile et complète. [4]

En somme, cette ambassade est, encore plus que les précédentes, dénuée d'intérêt. Noailles l'a caractérisée lui-même d'une façon

1. Pendant un de ses congés (en 1772), il demande en effet à son secrétaire et conseiller, l'abbé Desnoyers, de lui accorder, quand il sera revenu à La Haye, deux entretiens par semaine pour lire ensemble Cicéron et pour converser sur des matières politiques : *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 18, f°s 267 et sq., correspondance particulière entre Noailles et Desnoyers, lettre du 6 septembre 1772.

2. V. *Correspondance de Hollande*, t. 524 à 527, passim.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 523, f° 196 v°, Noailles à d'Aiguillon, 21 juin 1771. — Cf. *Idem*, t. 525, f° 158 v°, Noailles à d'Aiguillon, 22 octobre 1773.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 527, passim.

F° 193, Noailles à Vergennes, 14 mars 1775 : « La république, dans ce moment-ci, est ou va bientôt être bloquée au Texel, aux bouches de la Meuse et à l'entrée de la Zélande par des bâtiments anglais, qui resteront là en sentinelle tant que la Grande-Bretagne jugera nécessaire d'y faire elle-même la police pour le compte de ses colonies. »

expressive dans sa lettre à Vergennes du 7 juin 1776 : « Il m'étoit prescrit par mes instructions, dit-il, de rassembler dans un mémoire particulier ce qui se seroit passé de plus intéressant pendant mon séjour à La Haye. Mais il n'est rien venu à ma connaissance d'assez remarquable pour en faire l'objet d'un travail séparé » [1].

Pendant ses nombreux congés ou après son départ, Noailles fut remplacé par deux hommes de valeur fort différente, le comte des Escotais et l'abbé Desnoyers.

Le premier, « colonel au service de Sa Majesté », fut pourvu, sur la demande de Noailles lui-même, d'un brevet de « conseiller d'ambassade » [2]. Il était à La Haye le 2 décembre 1772 et faisait ses débuts dans la carrière diplomatique sous les auspices de son protecteur [3]. Il le remplaça du mois de février au mois d'août 1773 et revint en France en septembre [4]. Sa correspondance est indigente, sans idées générales : c'est l'œuvre d'un homme encore inexpérimenté.

Il en est tout autrement du second collaborateur, que l'on a considéré quelquefois, avec exagération peut-être, comme celui qui avait véritablement exercé la charge d'ambassadeur à La Haye. Né à Milly près de Mortain le 22 octobre 1722, Etienne Gastebois entra dans l'ordre des Jésuites, prit le nom de Desnoyers et professa à Rouen, puis à Paris au collège Louis le Grand, où il connut le marquis de Noailles. Il suivit le duc de Duras, ambassadeur à Madrid, et resta en Espagne de 1752 à 1755. Puis, précepteur du marquis de Noailles, il l'accompagna en 1765 dans un voyage d'études en Hollande, et le suivit encore, quand il fut nommé ambassadeur, à Hambourg en 1768 et à La Haye en 1771. Depuis qu'il avait prêté le serment, exigé par le parlement de Paris lors de la suppression des Jésuites, il s'appelait l'abbé Desnoyers [5].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 528, f° 365. — Noailles obtint son rappel officiel au mois de mai 1776 et reçut des Etats-Généraux le présent accoutumé : *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 20, f° 93, Résolution des Etats-Généraux, 29 mai 1776. — *Correspondance de Hollande*, t. 529, f° 8, Desnoyers à Vergennes, 9 juillet 1776.

2. Archives des A. E., dossiers (brevet du 12 novembre 1772).

3. *Correspondance de Hollande*, t. 524, f° 307, Noailles à d'Aiguillon, 4 décembre 1772.

4. Sa première lettre est du 2 mars 1773 ; la dernière, du 24 août 1773 : *Correspondance de Hollande*, t. 524 et 525.

5. Archives des A. E , dossiers : — *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1894, t. I, p. 191 et sq. : — Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. 3, col. 12 et t. 9, col. 206 : — *Recueil des Instructions..., Espagne*, t. II, p. 207.

Sommervogel lui donne les prénoms d'Étienne Joseph d'après les registres de la Compagnie de Jésus : le catalogue de la Bibliothèque nationale lui donne, à tort, ceux d'Étienne Jules. Parmi les ouvrages de Desnoyers,

A un ambassadeur trop jeune et manquant encore d'expérience, le cabinet de Versailles avait évidemment voulu donner un mentor, connu par ses œuvres littéraires, son esprit délié, son habileté diplomatique. Desnoyers fut même chargé par lui de rédiger des bulletins, destinés à former une matière pour la Gazette de France : il s'acquitta de cette tâche pendant cinq ans, accumulant les renseignements de toutes sortes dans ces nouvelles à la main, qu'il écrivit toujours avec soin, parfois avec humour[1].

Il fit de même dans sa correspondance officielle. Pendant les fréquentes absences de son élève, il se livre à une étude méthodique et étendue de la situation des Provinces-Unies et du caractère des habitants. Dès 1772, il marque la faiblesse réelle du régime stathoudérien [2]. En 1774, il note l'inquiétude causée par la mort de Louis XV et la crainte de voir sa politique abandonnée par Louis XVI : il compose un tableau de la Hollande, insistant sur la mauvaise situation financière de ce pays, etc [3].

Puis, en 1775, quand il reste seul chargé d'affaires, son rôle s'élargit considérablement à cause de la crise anglo-américaine. Desnoyers signale les efforts faits partout par l'Angleterre pour trouver des mercenaires : il entre en relations secrètes avec un émissaire des Américains et n'oublie pas de noter les achats considérables qu'ils effectuent à Amsterdam [4]. Surtout, il a l'impression que, soit par intérêt commercial, soit par « aigreur » contre la domination anglaise, les Hollandais deviennent insensiblement favorables aux « insurgents » : cet état d'esprit ne pourrait-il pas amener un changement complet dans la politique des Provinces-Unies, chez qui la

on trouve des *Remarques sur la Hollande avec le journal de la route* (1765) et une relation de la *Négociation de Hambourg* (1770.)

Avant d'arriver en Hollande, Desnoyers avait une pension de 700 livres. A partir de 1773, il aura un traitement annuel de 2.000 livres, qui fut maintenu ensuite jusqu'à ce qu'on pût lui « procurer une grâce ecclésiastique. » En 1777, il obtint 3.000 livres de gratification. Enfin, en 1778, on lui supprima son traitement annuel; mais on le remplaça par une pension de 3.500 livres sur l'abbaye de Fécamp.

1. Les bulletins de Desnoyers, rédigés à la demande du duc d'Aiguillon, forment aujourd'hui six volumes des *Mémoires et documents, fonds France*, t. 1878 à 1883. Dans ces volumes on trouve aussi la correspondance de la cour avec Desnoyers, quand celui-ci gère l'ambassade en titre pendant les absences du marquis de Noailles.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 524, f° 167, Desnoyers à d'Aiguillon, 23 juin 1772 : « On peut douter que le stathoudérat héréditaire et universel ait, avec le temps, le succès qu'avoit dans la république le stathoudérat personnel et limité. Le génie de la nation est de céder tout par faction et d'en reprendre la moitié par sang-froid. »

3. *Correspondance de Hollande*, t. 526, passim.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 528 et 529, passim.

déclaration d'indépendance, votée par le congrès de Philadelphie, avait produit une réelle sensation ? [1].

Le secrétaire d'état des affaires étrangères, Vergennes, fut très vivement intéressé par ces informations si abondantes et si variées. Il en demanda d'autres encore : « Il nous importe de connaître la façon de penser des Hollandais à cet égard, ainsi que leurs dispositions secrètes à l'égard des Insurgents et les relations, soit politiques, soit mercantiles, qu'ils ont avec eux » [2]. Dans ce but, il pensa qu'il convenait de donner à l'ambassade de Hollande un titulaire autorisé : au mois de décembre 1776, le duc de La Vauguyon partait pour La Haye [3].

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE NOAILLES, MESTRE DE CAMP DE CAVALERIE, ALLANT A LA HAYE POUR Y RÉSIDER EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR DU ROI AUPRÈS DES ETATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS, [2 MARS 1771].

Correspondance de Hollande, supplément, t. 18, f°s 232-237 : original.

Le sort de tous les états est d'avoir leurs accroissements et leur décadence : mais cette vicissitude est particulièrement remarquable dans les républiques. Les Provinces-Unies en ont éprouvé les effets. Faibles dans leur origine, elles avoient successivement augmenté leur puissance jusqu'à figurer dans les grandes affaires de l'Europe et des Indes avec les principaux souverains. Mais elles ont fait enfin la triste expérience

1. *Correspondance de Hollande*, t. 529, f° 18, Desnoyers à Vergennes, 23 juillet 1776 : « Les Hollandais sont très portés à enfler les bruits relatifs à la guerre. Ils voudroient, s'il étoit possible, recueillir chez eux seuls les douceurs et le bénéfice de la paix. Mais il y a des motifs de croire qu'ils pourroient se tromper dans leurs spéculations intéressées. Ils pourroient finir, si la guerre commence une fois, par n'être pas les maîtres de rester neutres. On ne voit plus, le cas arrivant, le parti qu'ils prendroient, doute très nouveau et très intéressant par le poids qu'ils auroient le moyen de mettre dans la balance. »

2. *Correspondance de Hollande*, t. 529, f° 93 v°, Vergennes à Desnoyers, 26 septembre 1776.

3. L'abbé Desnoyers revint en France à la fin du mois de janvier 1777 : *Correspondance de Hollande*, t. 529, f° 261, La Vauguyon à Vergennes, 28 janvier 1777.

Il vécut à Paris où, en 1779, il habitait dans la rue du Four « à l'ancien hôtel de La Guette. » On ne connaît pas la date de sa mort : mais on peut affirmer qu'il vit les premières journées révolutionnaires, tout au moins.

des inconvénients d'une ambition qui auroit infailliblement occasionné leur ruine totale, si elles ne s'étoient pas déterminées à adopter des maximes pacifiques, qui seules pouvoient faire leur sûreté et leur conserver la considération dont elles jouissent encore.

Le roi et ses augustes prédécesseurs ont presque toujours entretenu auprès de cette République un ministre revêtu du caractère d'ambassadeur, et Sa Majesté, voulant continuer à donner aux Provinces-Unies le même témoignage de son affection, a jugé qu'Elle ne pouvoit fixer son choix pour cet effet sur un sujet plus capable par sa naissance, par ses talents et par son zèle que le marquis de Noailles de remplir avec dignité et avec succès l'emploi qu'Elle lui confie. Les services qu'il a déjà rendus à Sa Majesté dans la carrière politique pendant le ministère qu'il a exercé à Hambourg [1] ne permettent pas de douter de la supériorité avec laquelle il justifiera la nouvelle marque d'estime dont Elle veut bien l'honorer.

Comme il est nécessaire qu'un ambassadeur, pour se conduire d'une manière utile aux intérêts de son maître, connaisse le plus exactement qu'il est possible le pays où il doit résider, on joint ici sous le numéro 1 [2] un mémoire instructif, qui renferme des notions générales sur l'état des Provinces-Unies, sur le caractère de leurs habitants et sur la méthode de traiter avec les principaux administrateurs de la République. Les connaissances locales et réfléchies, que le marquis de Noailles se procurera par lui-même, le mettront en état de juger s'il aura quelque chose à ajouter ou à réformer dans les idées, qu'on lui fournit à cet égard d'après les observations de ses prédécesseurs dans le ministère, dont il remplira les fonctions.

L'intention du roi est que son ambassadeur observe un parfait incognito jusqu'à son arrivée à sa destination. Si cepen-

1. Le marquis de Noailles fut nommé ministre plénipotentiaire à Hambourg en 1768 et y resta jusqu'en 1770 : c'est à son retour qu'il fut choisi pour occuper le poste de La Haye.

2. C'est le mémoire déjà donné au baron de Breteuil : v. ambassade précédente. — Il se trouve dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 18, f°s 238 et sq., ou dans *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. I, f°s 267 et sq.

dant il fait quelque séjour à Bruxelles, il pourra aller, mais comme simple voyageur, rendre ses devoirs au prince Charles de Lorraine [1]. Mais il aura soin de commencer par faire visite au prince de Staremberg, ministre plénipotentiaire [2], sans néanmoins se faire annoncer, et le préviendra du désir qu'il a de faire sa révérence au prince. Dans le cas où le gouvernement des Pays-Bas autrichiens feroit rendre au marquis de Noailles les honneurs, qui sont dûs à son caractère d'ambassadeur du roi, il ne refusera pas cette distinction, il se contentera de n'en exiger aucune.

Aussitôt qu'il sera arrivé à La Haye, il se conformera, par rapport au cérémonial, à ce qui est marqué dans les mémoires, qu'on joint ici sous le numéro 2 et sous le numéro 3 [3].

Le marquis de Noailles [4] n'aura, dans le commencement de son ambassade, aucun objet particulier de négociation à suivre, et il se bornera, dans ses premières conversations avec les ministres de la République, à leur renouveler les assurances de l'amitié du roi pour les Provinces-Unies et du désir sincère que Sa Majesté conserve de maintenir avec leur gouvernement la plus parfaite et la plus constante intelligence.

Mais, en se renfermant dans une conduite passive et de pure observation en apparence, il s'occupera, avec le discernement qui lui est naturel, à étudier le système politique des Etats-Généraux, tant par rapport aux affaires générales de l'Europe que sur l'administration intérieure de leurs provinces, à développer les intentions et les vues qui dirigent leurs délibérations, à démêler leurs projets et à se procurer à tous ces égards les notions les plus détaillées et les plus exactes.

On peut conjecturer avec beaucoup de vraisemblance de la conduite, que les Hollandais ont tenue pendant la dernière

1. V. chapitre xxv.

2. Georg Adam, comte, puis prince de Stahrenberg, né le 10 août 1724, avait, comme ambassadeur à Paris, conclu le premier traité de Versailles avec l'abbé de Bernis (1er mai 1756). Après avoir occupé le poste de Madrid, il avait remplacé, auprès de Charles de Lorraine, Karl Cobenzl, le 20 janvier 1770. Il mourra le 19 avril 1807. — V. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 35, p. 471 et sq., et le dictionnaire de Wurzbach, t. 37, p. 20 et sq.

3. Voir les instructions antérieures.

4. Tout ce qui suit a été déjà dit dans les instructions précédentes.

guerre, que leur vœu le plus général est d'éviter de prendre part à l'avenir aux discussions, qui pourroient s'élever entre les principales puissances de l'Europe et occasionner entre elles une nouvelle rupture. Il est évident qu'une république commerçante, qui connaît ses véritables intérêts, doit être pacifique par principe et ne doit jamais sacrifier sa tranquillité qu'à la nécessité forcée de défendre son commerce ou sa liberté, lorsque l'un ou l'autre sont attaqués. Ces deux motifs, qui seuls peuvent justifier un gouvernement républicain lorsqu'il se détermine à prendre les armes, sont cependant ceux dont les Provinces-Unies ont été le moins affectées. Elles ont eu la manie orgueilleuse de vouloir se mêler des querelles des grands princes et ont laissé porter les atteintes les plus dangereuses à leur indépendance par le rétablissement du stathoudérat et à leur navigation par les insultes et les violences qu'ils ont éprouvées de la part des Anglais.

Quant au stathoudérat, il est fort indifférent au roi que cette dignité existe ou non dans la République, parce que le gouvernement de Sa Majesté est absolument indépendant de la forme du gouvernement des Provinces-Unies. Elles ont été constamment attachées à la France sous leurs quatre premiers stathouders. Elles se sont livrées à l'Angleterre sous Guillaume III, et, depuis cette époque, elles ont constamment entretenu une étroite correspondance avec cette couronne, qui en a abusé pour se procurer une influence prédominante dans leurs délibérations sur tout ce qui a rapport aux affaires générales de l'Europe. Il ne faut pas se flatter de rompre des liens si forts et si anciens. Mais il est à souhaiter que les Hollandais ne laissent pas trop appesantir sur eux le joug que l'Angleterre leur a imposé, et qu'ils travaillent même à le secouer, s'il est possible.

C'est à nourrir sur cet objet si essentiel leur amour pour la liberté que le marquis de Noailles doit s'appliquer sans affectation et en profitant avec prudence des occasions qu'on lui fournira de traiter cette matière vis-à-vis de membres bien intentionnés de la République. La faction anglaise et la brigue stathoudérienne sont puissantes en Hollande. Mais elles

sont cependant inférieures en crédit au parti républicain, et l'intérêt naturel de la nation y est encore prépondérant. Les patriotes zélés, qui voient la profondeur du précipice dans lequel ils ont été sur le point de tomber, ont aujourd'hui plus de raisons que jamais [1] d'éviter par tous les moyens praticables la servitude, à laquelle le stathouder et la cour de Londres ne perdent pas l'espérance de les soumettre.

L'élévation du prince de Nassau-Diets [2] opéra tout-à-coup en 1747 un changement prodigieux dans les Provinces-Unies, et, dans les mouvements de la première fermentation, le goût de la nouveauté, l'ambition et la cupidité personnelle et le désir de satisfaire des passions particulières de jalousie, de ressentiment et de haine, firent sacrifier les zélés républicains aux partisans du stathouder. Mais la mort prématurée de ce prince procura aux patriotes l'occasion, dont ils ont assez habilement profité, de rentrer dans les emplois de la magistrature [3] et de recouvrer une partie de leur influence dans les résolutions du gouvernement.

Le marquis de Noailles examinera avec soin quel est le degré de leur crédit, quels sont les principaux chefs de leur parti et ceux de la faction stathoudérienne, quel est le caractère d'esprit et de cœur du prince stathouder et ce qu'on peut en augurer pour l'avenir. Toutes ces connaissances seront nécessaires au roi et à son conseil pour les mettre en état de porter leur jugement et de prendre dans la suite, vis-à-vis des Provinces-Unies, les résolutions que les circonstances pourront exiger.

Il y a un autre objet sur lequel les Etats-Généraux ne sont pas sans inquiétude : c'est le voisinage du roi de Prusse, qui, par le duché de Clèves, la Gueldre et l'Ost-Frise, environne les Provinces-Unies dans des points fort importants, et elles ne se font point illusion sur le danger d'une pareille position.

1. A cause du conflit, qui s'aggrave, entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique.

2. Guillaume IV. — Pour ce paragraphe, comparer avec l'instruction du marquis de Bonnac.

3. En particulier à Amsterdam.

L'Ost-Frise seule a fixé pendant longtemps leur attention, et c'est avec regret qu'elles ont renoncé au droit de garnison dans Embden. Il ne seroit pas difficile de réveiller à cet égard un intérêt réel et qui n'est certainement que dissimulé de leur part.

D'ailleurs, le roi de Prusse a des prétentions anciennes et très considérables à la charge de la République, et il a soin de lui en rappeler de temps en temps le souvenir. Il ne perdroit vraisemblablement pas les occasions de les faire valoir suivant ses intérêts et ses vues. Le mariage de la princesse, sa nièce, avec le stathouder pourroit même lui procurer dans la suite des facilités, dont il profiteroit avec sa dextérité ordinaire pour acquérir plus de crédit et d'influence qu'il n'en a eu jusqu'à présent dans l'administration des Provinces-Unies.

Ces considérations réunies doivent être un sujet de réflexions très sérieuses pour les Hollandais qui ont à cœur le repos de leur patrie. Le marquis de Noailles ne doit faire aucune espèce d'insinuation à cet égard, et se bornera seulement à observer les dispositions des esprits et à écouter ce qu'on pourroit lui dire.

Il entrera avec les ministres étrangers qui résident à La Haye dans la correspondance qui y est d'un usage ordinaire, lorsque la guerre n'y met point d'obstacle. Mais il aura attention à se renfermer dans des démonstrations extérieures de politesse, en attendant qu'il soit en état de juger par lui-même du degré de confiance qu'il croira pouvoir et devoir leur accorder. Il faut cependant que, dès le commencement de sa mission, il vive dans une intelligence très marquée avec les ministres des cours de Madrid, de Naples et de Vienne [1], et il aura soin de ne leur tenir aucun propos, qui,

1. Pour les ministres de Naples et de Vienne, v. l'instruction précédente. — Celui d'Espagne, le marquis de Puente-Fuerte, avait quitté La Haye le 4 septembre 1770 et laissé son secrétaire, de Renovalès : *Correspondance de Hollande*, t. 523, f° 4 v°, Duprat à Choiseul, 7 septembre 1770. — Puente-Fuerte étant mort (*Mémoires et documents, fonds France*, t. 1878, Bulletin de Desnoyers du premier octobre 1771), la cour de Madrid envoya à La Haye le vicomte de La Herreria, alors ambassadeur en Russie : celui-ci ne prit possession de son nouveau poste que le 28 novembre 1771 : *Correspondance de Hollande*, t. 523, f° 332, Noailles à d'Aiguillon, 27 novembre 1771.

rendu à leurs souverains, ne les confirme dans l'idée que le roi désire très sincèrement de fortifier et de perpétuer l'amitié et l'alliance qui les unissent à Sa Majesté et d'agir avec ces princes dans le concert le plus invariable sur tout ce qui peut intéresser leur gloire et leurs avantages communs et réciproques.

On croit devoir prévenir le marquis de Noailles qu'il ne doit admettre chez lui qu'avec une extrême précaution les Français, qui passeront à La Haye sans être munis de passeports du roi ou de lettres de recommandation qui ne laissent aucun doute sur leur état et sur le motif et l'objet de leur voyage. Trop de facilité à cet égard de la part des ambassadeurs de Sa Majesté les a quelquefois exposés à des inconvénients désagréables et peu décents pour leur caractère.

Les instructions plus détaillées, dont le marquis de Noailles pourroit avoir besoin pour régler son langage et ses démarches, lui seront successivement adressées suivant les circonstances.

On joint ici trois tables de chiffre.

Les premières, intitulées *ordinaire*, doivent servir uniquement à chiffrer les lettres de l'ambassadeur du roi au ministre et secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangères. C'est à ce ministre seul et sans aucune exception que le roi veut que ses ambassadeurs rendent compte des affaires concernant le service de Sa Majesté. Si le marquis de Noailles se trouve dans le cas de correspondre avec les autres ministres ou secrétaires d'état sur des objets directement relatifs à leurs départements, il adressera les lettres à cachet volant au secrétaire d'état des affaires étrangères, qui les fera déchiffrer si cela est nécessaire, et les fera parvenir à leur destination.

Les secondes tables, intitulées *de réserve*, ne doivent servir que pour des circonstances particulières et importantes, ou lorsqu'il y auroit quelque lieu de soupçonner que le chiffre ordinaire auroit pu être intercepté.

Les troisièmes sont destinées à chiffrer les pièces communiquées et ne doivent être employées à aucun autre usage.

Le sieur abbé Duprat[1], chargé des affaires du roi à La Haye, remettra au marquis de Noailles les tables de chiffre, qui servent à la correspondance entre les ambassadeurs et ministres de Sa Majesté dans les cours étrangères. Ces tables ne tarderont pas à être renouvelées[2].

Au reste, lorsque le marquis de Noailles écrira aux autres ministres du roi, il se renfermera dans les bornes d'une circonspection convenable par rapport aux nouvelles et aux réflexions dont il croira devoir leur faire part, et en usant de la précaution du chiffre lorsque la prudence l'exigera.

L'intention du roi est que ses ambassadeurs lui remettent, au retour de leur mission, une relation détaillée de tout ce qui se sera passé d'important dans le pays où ils auront résidé. Ainsi, le marquis de Noailles travaillera à rédiger un mémoire en conséquence[3].

Le roi veut aussi que ses ambassadeurs et ministres remettent, immédiatement après être revenus auprès de Sa Majesté, les instructions en original, les dépêches, les chiffres et généralement tous les papiers concernant ses affaires, avec un inventaire, sur la vérification duquel on leur en expédie une décharge.

Fait à Versailles, le 2 mars 1771.

LOUIS

Par le Roi,

PHÉLYPEAUX[4]

1. V. la notice.
2. Elles le furent en 1773.
3. Le marquis de Noailles ne jugea pas utile de rédiger ce mémoire : v. la notice.
4. Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, marquis de Châteauneuf et duc de La Vrillière, né en 1707, fut nommé en 1749 secrétaire d'état de la maison du roi. Après la disgrâce de Choiseul (décembre 1770), il fut chargé provisoirement de la direction des affaires étrangères jusqu'à la nomination du duc d'Aiguillon (juin 1771). Disgrâcié par Louis XVI en 1774, il mourut trois ans après.

XXX

LE DUC DE LA VAUGUYON

AMBASSADEUR

1776-1784

Les lettres de l'abbé Desnoyers laissaient pressentir qu'après une longue période de somnolence les Provinces-Unies, directement intéressées par la guerre anglo-américaine, seraient amenées à rentrer dans la vie politique. Cette évolution, encore imperceptible, fut hâtée par le nouvel ambassadeur de France, le duc de La Vauguyon, qui, avec une ardeur juvénile et sans attendre toujours les ordres du roi, n'hésita pas à prendre une initiative souvent hardie.

Paul François de Quélen de Stuer de Caussade, duc de La Vauguyon, né le 30 janvier 1746, était le fils d'un lieutenant-général, devenu gouverneur du futur Louis XVI et de ses frères. Compagnon de jeux de ces princes, protégé par Chavigny, dont le neveu, Vergennes, était un ami de son père, il dut à toutes ces circonstances sa nomination, le 10 mai 1776, au poste de La Haye [1]. Il l'occupa jusqu'en 1784 et fut ensuite transféré à Madrid [2]. Un peu lourd d'al-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 528, f° 341, Vergennes à La Vauguyon, 11 mai 1776.

2. *Recueil des Instructions...*, *Espagne*, t. III, p. 369 et sq.

Brigadier en 1781, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en février 1784, La Vauguyon fut promu maréchal de camp en 1789. — Le 9 mars 1789, il obtint un congé pour revenir en France pendant quelques mois. Après le renvoi de Necker, il fut ministre des affaires étrangères pendant cinq jours (12-16 juillet) : après la journée du 4 août, il s'enfuit au Hâvre, fut arrêté, mais se justifia devant l'Assemblée Constituante et retourna à Madrid. Rappelé en juin 1790, il resta en Espagne et participa aux intrigues des émigrés. En 1795, il rejoignit à Vérone Louis XVIII, qui en fit un de ses quatre ministres. Il rentra en France en 1805, resta inactif sous l'Empire, et fut nommé, en 1816, membre de la Chambre des pairs. Il écrivit alors plusieurs ouvrages sur le droit constitutionnel et administratif et mourut le 14 mars 1820.

lures, il avait l'esprit délié et, pénétrant bien le caractère des Hollandais, il sut les gagner par sa courtoisie et sa politesse, qui formèrent un contraste frappant avec la hauteur et la rudesse du ministre anglais Yorke [1].

Il emmena avec lui un secrétaire particulier, Pierre François Lemarchand, plus âgé que lui, qui le suivit plus tard en Espagne [2]. Mais, à cet ambassadeur de trente ans, qui débutait dans la carrière diplomatique, Vergennes adjoignit un agent d'une expérience consommée, Laurent Bérenger. Celui-ci est un de ces serviteurs, si nombreux aux XVIIe et XVIIIe siècles, profondément dévoués à la monarchie, qui accomplissaient sans éclat et dans des postes secondaires une besogne le plus souvent fructueuse. Né vers 1728 à Bernac dans le comté de Bigorre, avocat au parlement de Paris, il devint diplomate vers 1759 : secrétaire ou chargé d'affaires, il fut successivement à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Naples, et partout il fit preuve de sang-froid, de bon sens et de perspicacité. Anobli au mois de janvier 1776, il devait jouer auprès de La Vauguyon le rôle de modérateur et le remplacer après son départ [3].

Vergennes avait donc pris toutes les précautions pour être exactement renseigné sur les sentiments des Hollandais, au moment où le conseil du roi débattait la grave question de l'intervention française dans le conflit anglo-américain. Cette préoccupation se reflète nettement dans l'instruction du 28 novembre 1776, dans laquelle, tout en utilisant les idées déjà exposées par ses prédécesseurs, il indiqua sans détours le but à atteindre [4].

La situation troublée de l'Europe nécessite, d'après le secrétaire d'état, l'envoi immédiat d'un ambassadeur à La Haye : car les Provinces-Unies peuvent « influer d'une manière quelconque sur tous

1. V. Ellis, *History of the late revolution of the dutch Republic*, Londres, 1790. On trouve des portraits de La Vauguyon dans les dépêches de Yorke, pub. par H. T. Colenbrander, *De Patriottentijd*, La Haye, 1897-1899, in-8°, 3 vol., — et dans les lettres de la princesse d'Orange à son oncle Frédéric II (*Geheime Staatsarchiv* de Berlin.)

2. *Recueil des Instructions...*, *Espagne*, t. III, p. 374-375 et notes.

3. *Recueil des Instructions...*, *Russie*, t. II, p. 219 et sq.; *Autriche*, p. 410, 426 .. *Naples, Parme*, p. 105. — Dossiers des Affaires étrangères.

A Naples, Bérenger reçut, à deux reprises, des gratifications de 6.000 livres, et, en 1774, son traitement fut porté à mille livres par mois. A La Haye, cet agent eut 4.000 livres par an et obtint en 1777 et 1778 des gratifications de 2.000 livres. En juillet 1785, il fut désigné pour représenter la France à Ratisbonne, où il était encore en 1792 : — *Recueil des Instructions...*, *Diète Germanique*, p. 362.

4. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 20, f°s 136-152, minute.

Sur l'ambassade de La Vauguyon, v. *Mémoire historique de nos rapports politiques et de notre traité d'alliance avec les Provinces-Unies des Pays-Bas*, rédigé en 1788 ; *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. 48, f°s 114 et sq.

les événements qui peuvent survenir » et redevenir le centre où l'on connaîtra « les dispositions et les démarches des principales puissances de l'Europe ». Ainsi, la tâche du diplomate français sera double, étudier à fond et la situation intérieure de la Hollande et ses relations avec les autres états.

Après avoir prétendu jouer un grand rôle, disproportionné avec leurs forces réelles, les Etats-Généraux sont revenus à de plus saines conceptions Soit pour maintenir leur liberté, soit pour ramener la prospérité en développant le commerce, ils se sont, depuis 1748, confinés dans une politique passive, et ils n'en sortiront que si des « circonstances majeures » les y obligent.

La France, nullement jalouse du « bonheur » de la république, ne lui a jamais demandé que sa neutralité : l'Angleterre au contraire l'a constamment dominée et retenue « dans ses fers ». Mais « le charme commence à se dissiper » et les Etats-Généraux ont tout récemment résisté aux propositions de la Grande-Bretagse. Il appartiendra à La Vauguyon de démêler la valeur de ces nouvelles dispositions et d'en marquer, avec le plus grand soin, « les nuances et les progrès ».

Sans doute le stathouder est tout dévoué à l'Angleterre et dispose d'un pouvoir énorme. Il « ne faut pas se flatter de rompre des liens si forts et si anciens ». Toutefois, en agissant avec prudence, ne serait-il pas possible de mettre en garde les « patriotes zélés », s'ils ont conservé quelque énergie ?

Examinant enfin les relations des Etats-Généraux avec les autres puissances, Vergennes constate judicieusement que leurs « véritables liaisons... résultent de leur commerce ». Peut-être désireront-ils conclure sur ce point capital un traité avec la France. La Vauguyon se bornera à écouter leurs ouvertures et à les assurer en général de la bienveillance du roi. Il convient en effet de voir tout d'abord si les Provinces-Unies, dont le commerce gagnerait beaucoup au succès des Américains, accentueront les bonnes dispositions qu'elles paraissent manifester pour eux.

Des indications sur le caractère des Hollandais, sur la manière de négocier avec eux et de s'imposer à eux, sur les rapports à entretenir avec les ministres étrangers à La Haye terminent cette brève, mais substantielle instruction.

La Vauguyon était à La Haye le samedi 21 décembre 1776 [1] et, après avoir rapidement envisagé la situation, il exposa son plan à Vergennes. Il considère, dit-il, « la Hollande sous deux rapports, comme un centre de relations et de nouvelles, et comme un point de

1. *Correspondance de Hollande*, t. 529, f° 167, La Vauguyon à Vergennes, 23 décembre 1776 : — f° 171, Résolution des Etats-Généraux, 23 décembre 1776.

la circonférence politique, qui peut acquérir de l'étendue et de l'activité » : il s'attachera à rétablir les relations oubliées et perdues, sans distinguer entre les stathoudériens et les républicains, mais avec prudence et lenteur pour ne pas exciter la méfiance [1]. Sans perdre de temps, il multiplia les conversations à La Haye, visita à Amsterdam « les femmes les plus considérables » et accueillit « avec empressement les négociants et les banquiers les plus importants » [2]. Il eut vite fait de rétablir la confiance.

Mais, pour Vergennes, il était avant tout essentiel de connaître l'attitude des Etats Généraux dans le cas d'une guerre franco-anglaise [3]. Les Hollandais, répondit tout d'abord l'ambassadeur, continueront à faire avec les Américains un commerce actif et aucune mesure ne pourra les en empêcher : d'autre part, ils ont chez eux un émissaire des Insurgents, muni de pleins pouvoirs [4]. Puis, traitant la question à fond, La Vauguyon rédigea deux mémoires d'une importance capitale. Il y expose amplement et les raisons qui poussent les Hollandais à rester neutres et celles qui les entraîneront fatalement dans la guerre. Pour les tourner vers la France, le seul moyen est d'effrayer la république « avant de la convaincre » : d'ailleurs, s'empresse-t-il d'ajouter, « c'est avec le ton de la modération qu'il faut faire naître ce sentiment salutaire ». Pour réaliser ce dessein, il convient avant toute chose d'observer et de ménager la ville d'Amsterdam, « centre de l'opposition et asile du patriotisme », où l'on rencontre encore « quelques âmes vraiment républicaines, qui regrettent sincèrement le temps où la république fleurissait sans dictateur » [5].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 529, f°s 208 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 7 janvier 1777.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 529, f°s 256 et sq., 264. La Vauguyon à Vergennes, 25 janvier et 11 février 1777.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 529, f°s 249 et sq., Vergennes à La Vauguyon, 23 janvier 1777 : « Il seroit très utile pour le service du roi que vous pussiez pénétrer quelles seroient les dispositions des Etats-Généraux ou, du moins, des membres qui influent le plus sur leurs délibérations, soit dans le cas où les affaires d'Amérique entraîneroient la Grande-Bretagne dans une guerre étrangère, soit dans le cas où cette puissance s'y détermineroit par le seul mouvement de son ambition. » Dans la première éventualité, les Anglais réclameraient les secours militaires conformément aux traités : dans la seconde, les Hollandais seraient dégagés de toute obligation.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 529, f°s 271 v° — 273, 278 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 11 et 14 février 1777.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 529, f°s 284 et sq., 324 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 18 et 25 février 1777.

F^o^ 302 v° : « Les Hollandais se conserveront en paix tant qu'ils le pourront. Mais, comme ce ne sera pas par un motif de modération, mais par un principe de faiblesse, qu'ils écarteront la guerre, ils seront faillibiement

Vergennes dut modérer le zèle trop vif de l'ambassadeur, lui recommander d'éviter les menaces et lui prescrire de faire seulement apprécier par les Hollandais la différence de l'attitude de la France et de l'Angleterre à leur égard [1]. L'événement lui donna raison. A la suite d'un mémoire violent présenté par Yorke pour protester contre la partialité du gouverneur de l'île de Saint-Eustache en faveur des Américains [2], les Etats-Généraux, froissés du ton de ce diplomate, rédigèrent une réponse dilatoire [3]. Bien plus, l'émotion ayant gagné le pays tout entier, ils résolurent la construction d'une flotte de guerre pour protéger leurs bateaux de commerce [4]. Et Vergennes eut raison de souligner l'importance et la gravité de cette décision [5].

De son côté, La Vauguyon constate, avec une satisfaction non dissimulée, que « l'aigreur et l'animosité publique semblent faire effort contre l'engourdissement national » et que ce sentiment pourrait s'accentuer, s'il était « fomenté et entretenu » par les républi-

entraînés par l'impulsion de ceux qui leur causeront le plus d'effroi. Il me semble, M. le comte, qu'il n'est pas de puissance qui puisse leur en imposer davantage que la France et l'Espagne réunies, lorsqu'elles voudront faire usage de leurs moyens. »

F° 324 v° : « Comme la république se dirige moins par le sentiment de son intérêt que par celui de sa faiblesse, il me paraît nécessaire de l'effrayer avant de la convaincre. Ce n'est qu'après lui avoir exposé sous tous les aspects les désastres inévitables d'une rupture avec la France, les dangers de sa déférence pour l'Angleterre, les vues ambitieuses et exclusives de cette puissance et l'humiliation de son joug destructif, qu'il peut devenir utile de développer la source inépuisable de prospérités dont elle ne peut jouir que par l'harmonie parfaite de ses vues avec les nôtres. » — F° 326 : « C'est avec le ton de la modération qu'il faut faire naître ce sentiment salutaire. »

Le 4 mars 1777, La Vauguyon envoya un troisième mémoire qui complète les deux premiers : il y trace le portrait des principaux personnages de la république : *Correspondance de Hollande*, t. 530, f°s 6 et sq.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 530, f°s 23 et sq., Vergennes à La Vauguyon, 9 mars 1777.

2. Ce mémoire du 21 février 1777 est dans *Correspondance de Hollande*, t. 529, f°s 308 et sq., ou *Idem*, *supplément*, t. 20, f°s 156 et sq.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 530, f° 50, Résolution des Etats-Généraux, 21 mars 1777.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 530, f° 65, La Vauguyon à Vergennes, 4 avril 1777.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 530, f° 75 v°, Vergennes à La Vauguyon, 10 avril 1777 : « Cette résolution, dont nous verrons avec plaisir l'exécution, causera certainement une sensation désagréable en Angleterre et contribuera probablement à étendre la mésintelligence secrète qui subsiste déjà entre les deux nations. Cet état de choses, Monsieur, offre ample matière à votre zèle et à votre activité. »

cains [1]. Dès lors il se tourne délibérément vers eux et les anime. L'activité renaît-elle dans les chantiers navals ? Il conclut que la république est décidée « à rendre son pavillon respectable » [2]. Les commerçants demandent-ils et obtiennent-ils que leurs bâtiments soient protégés ? il prévoit que cette résolution des Etats-Généraux conduira à des actes violents contre l'Angleterre. Il manifeste publiquement sa joie, tandis que Yorke ne cache pas son mécontentement [3]. Et, avant de partir en congé pour la France, combien est-il heureux de décrire la sensation énorme produite dans les Provinces-Unies quand on y apprend la capitulation de Saratoga ! [4]

Cette défaite anglaise engagea Vergennes à sonder sérieusement les Hollandais : tout en affirmant que Louis XVI pacifique ne prendrait pas l'initiative d'une déclaration de guerre à la Grande-Bretagne, il chargea Bérenger de voir si les Provinces-Unies ne seraient pas disposées à conclure avec la France et l'Espagne une convention « pour la sûreté et la liberté de leur navigation et de leur commerce respectifs » : Bérenger devait « avec prudence et dextérité » présenter « comme de lui-même » cette insinuation et d'une manière « fructueuse » [5].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 530, f° 52 v°, La Vauguyon à Vergennes, 25 mars 1777.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 530, f°s 222 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 22 juillet 1777. — Cf. *Idem*, t. 531, f°s 142 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 14 novembre 1777.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 531, f° 50, La Vauguyon à Vergennes, 26 septembre 1777 : — f° 102, Résolution des états de Hollande, 23 octobre 1777 : — f°s 116 et sq., 131 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 31 octobre et 7 novembre 1777.

4. La Vauguyon, avant de partir le 26 décembre 1777, rédigea une sorte de mémoire récapitulatif des faits depuis le début de son ambassade : *Correspondance de Hollande*, t. 531, f°s 220-240, 23 décembre 1777.

Dans une de ses premières lettres, Bérenger expose ainsi les sentiments des Hollandais pour l'Angleterre : « Son arrogance et son despotisme paraissent avoir fait des plaies profondes. Ses désastres n'affligent personne et on se réjouit de son humiliation » : *Correspondance de Hollande*, t. 532, f° 33, Bérenger à Vergennes, 20 janvier 1778.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f°s 63 v° et sq., Vergennes à Bérenger, 29 janvier 1778 : « Le roi désire assurément la conservation de la paix : mais Sa Majesté est déterminée à ne point souffrir les insultes et les déprédations des Anglais... Les conjonctures actuelles et celles qui pourront survenir semblent rendre très utile et même nécessaire une convention par laquelle la France, l'Espagne et les Provinces-Unies s'assureroient réciproquement la sûreté et la liberté de leur navigation et de leur commerce respectifs. Si cette idée est goûtée et si elle est adoptée, nous serons sûrs que les Hollandais ne seront point disposés à faire cause commune avec la Grande-Bretagne : nous pourrons espérer au contraire que, si cette puissance provoque et nécessite la guerre, la république sera notre amie ou au moins

Plus calme et plus réfléchi que La Vauguyon, le chargé d'affaires souleva de nombreuses objections. Très perspicace, il avait pénétré exactement le caractère des Hollandais : « Tous mes aperçus, écrit-il à Vergennes le 6 février 1778, m'autorisent à répéter qu'ils supportent impatiemment l'orgueil et le despotisme de la Grande-Bretagne. Mais ils m'autorisent aussi à soupçonner qu'ils sont incapables de prendre les résolutions vigoureuses qui seroient nécessaires pour en secouer le joug. Ils verroient avec plaisir tomber ce colosse trop imposant pour eux. Mais, comme ils n'en mesurent la hauteur qu'avec effroi, ils oseront difficilement entreprendre de le renverser ». A son avis, il valait mieux communiquer la proposition du roi aux républicains d'Amsterdam, qui, ensuite, en feraient part au pensionnaire [1].

Ainsi fut fait [2]. Les bourgeois d'Amsterdam furent enthousiasmés. Mais le pensionnaire, beaucoup plus réservé, objecta qu'il fallait informer le stathouder et attendre une nouvelle incartade de l'Angleterre. Sincérité ou subterfuge ? Bérenger ne concluait pas [3].

Persistant dans son projet de reconnaître le terrain, Vergennes, toujours avec prudence, fit un pas en avant. Sur son ordre, Bérenger, le 18 mars, prévint les ministres de la république de la conclusion du traité franco-américain, sans en préciser la date et le texte [4]. Le pensionnaire ne fut nullement surpris, mais le greffier H. Fagel fut atterré et le parti anglais se répandit en invectives contre la France. Impressionné par cette divergence d'opinions, Bérenger

qu'elle adoptera le parti de la neutralité... Pour d'autant mieux y réussir, vous poserez pour principe que le roi ne déclarera point la guerre à la Grande-Bretagne, au moyen de quoi les traités défensifs subsistants entre cette puissance et les Provinces-Unies sont inapplicables. »

1. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f° 84 v°, Bérenger à Vergennes, 6 février 1778.

Dans une dépêche ultérieure, Bérenger annonce qu'un député des Etats-Généraux lui a tenu le propos suivant : « Si vous êtes attaqués, vous pouvez envoyer cinquante mille Français à Londres sans crainte que la république envoie un seul homme à sa défense » : *Correspondance de Hollande*, t. 532, f° 142 v°, Bérenger à Vergennes, 27 février 1778. Il insiste sur ce fait que les Hollandais non seulement ne prendront pas la défense de l'Angleterre, mais qu'ils répugnent surtout à l'idée d'être entraînés dans une guerre contre elle.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f° 163.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f°s 168 et sq., 180 et sq., Bérenger à Vergennes, 6 et 10 mars 1778.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f°s 192 et sq., Vergennes à Bérenger, 12 mars 1778. — La déclaration du roi est au f° 196.

Le bruit courait depuis quelque temps en Hollande de la signature d'un traité entre la France et les Américains : *Correspondance de Hollande*, t. 532, f° 206, Bérenger à Vergennes, 17 mars 1778.

émit donc l'avis de renoncer provisoirement au projet de convention et de réserver tous les efforts pour résoudre exclusivement la question de la neutralité : les Provinces-Unies, affirma-t il, la désirent sincèrement et l'Angleterre tentera vainement de les entraîner à une action commune avec elle [1].

Ainsi informé, Vergennes renvoya à La Haye La Vauguyon, muni, le 26 mars 1778, d'instructions nouvelles et précises [2]. Il répète que « le roi ne demande point que les Provinces-Unies épousent la querelle contre l'Angleterre ». Il désire uniquement leur suggérer les moyens de protéger leur commerce et de rester en dehors du conflit armé, qui est inévitable. Se montrant peu désireux de s'associer à la France et à l'Espagne, les Etats-Généraux doivent tout au moins proclamer leur neutralité : de cette façon, ils n'auront pas à fournir de secours militaires à l'Angleterre. Sans doute celle-ci va soutenir que la France a pris l'initiative de la rupture. Pur mensonge, affirme Vergennes : c'est le roi de la Grande-Bretagne qui, en rappelant son ambassadeur à Paris, a commis le premier « un acte hostile ». La Vauguyon devra convaincre les Hollandais non seulement de cette vérité, mais de la nécessité, pour eux, de rester simples spectateurs de la guerre future. Comment obtenir cette neutralité ? Attendre que les Etats-Généraux la proposent eux-mêmes ? Leur en faire l'offre « franchement ? » Vergennes s'en remet sur ce point à l'avis motivé qu'enverra l'ambassadeur.

De retour à La Haye, La Vauguyon fut vite convaincu qu'il ne fallait pas trop presser les Hollandais. « La certitude d'une neutralité, mande-t-il le 27 mars, soutenue par des forces respectables, me paraît être le point essentiel à ménager » : ne pas montrer un empressement intempestif, laisser aux Etats-Généraux le soin des premières propositions, les assurer que le roi soutiendra « leur vœu pour la neutralité », telle fut sa tactique primitive, en accord complet avec les intentions du secrétaire d'état [3].

Mais le naturel ardent du diplomate prit bientôt le dessus. Le 17 avril, désireux d'entraîner les Etats-Généraux à une décision

1. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f°s 216 et sq., 234 et sq., Bérenger à Vergennes, 20 et 24 mars 1778. — Dans la seconde de ces dépêches, Bérenger raconte avec humour un entretien curieux qu'il eut dans un bal avec l'ambassadeur anglais Yorke.

Le vicomte de La Herreria, ministre espagnol à La Haye, est persuadé, comme Bérenger, que l'Angleterre ne pourra pas entraîner la Hollande : *Correspondance de Hollande*, t. 532, f° 241, La Herreria à Florida Blanca, 25 mars 1778.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f°s 246-251, minute.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f°s 252 et sq., 263 et sq., 280 et sq., 332 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 27 et 31 mars, 3 et 17 avril 1778 : — f° 293 v°, Vergennes à La Vauguyon, 5 avril 1778.

rapide, il tenta, de lui-même, de les mettre directement en rapports avec les Américains : Franklin, alors à Paris, ne pourrait-il pas, par l'intermédiaire de Louis XVI, leur demander la reconnaissance des nouveaux Etats-Unis ? Et Franklin ayant rédigé une lettre dans ce but, La Vauguyon n'hésita pas à la communiquer d'abord à l'un de ses amis, « zélé républicain », qui la reçut « avec transport », puis au pensionnaire qui fut loin de montrer le même enthousiasme [1]. Voulant éviter toute complication, Vergennes se hâta de rappeler à la modération le trop vif ambassadeur : « La marche circonspecte et prudente, écrit-il le 26 avril 1778, qu'il nous convient de tenir encore dans ce moment avec les Hollandais doit nous porter à leur éviter les embarras que pourroient leur causer des démarches quelconques de la part des députés américains » [2]. Le ministre souhaitait sans doute le succès de ces insinuations : il ne voulait pas en prendre l'initiative et la responsabilité [3].

La Vauguyon ne se tint pas pour battu. Comme Franklin avait adressé à l'un de ses agents à La Haye la copie du récent traité franco-américain, il demanda que l'on en fît part au pensionnaire. Vergennes, après avoir résisté, céda au mois de juillet [4], et l'ambassadeur, tout heureux de cette concession, s'en servit aussitôt pour mettre en relations étroites l'agent de Franklin et les bourgmestres d'Amsterdam, ce qui devait amener plus tard la rupture entre l'Angleterre et les Provinces-Unies [5].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f°s 332 et sq., 373 v° et sq., 380 et sq., 407 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 17 et 28 avril, 1 et 15 mai 1778.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f° 368 v°, Vergennes à La Vauguyon, 26 avril 1778 : — f°s 396 et sq., Vergennes à La Vauguyon, 7 mai 1778 : — f° 416, lettre de Franklin au pensionnaire.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f° 406 v°, Vergennes à La Vauguyon, 21 mai 1778 : « Nous verrons avec plaisir le succès des démarches de M. Franklin, mais nous ne saurions en être les promoteurs dans les circonstances actuelles, parce que nous nous rendrions suspects aux Hollandais, ce que nous devons éviter avec le plus grand soin. »

4. *Correspondance de Hollande*, t. 533, f°s 15 et sq., 67 et 72, La Vauguyon à Vergennes, 3 et 5 juillet 1778; — f°s 26 et sq., 112 et sq., Vergennes à La Vauguyon, 21 juin et 19 juillet 1778.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 533, f°s 156 et sq., 177 et sq., 276 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 31 juillet, 4 août et 1er septembre 1778. — La Vauguyon transmit à sa cour la lettre écrite par le pensionnaire d'Amsterdam, Van Berckel, à l'émissaire américain. Cette lettre fut invoquée par l'Angleterre quand elle rompit avec les Provinces-Unies : *Correspondance de Hollande*, t. 533.

Sur les rapports secrets d'Amsterdam et des Américains, voir plusieurs lettres dans *Correspondance de Hollande*, t. 534, passim. Vergennes finit par encourager La Vauguyon : « Vous ferez très bien, lui écrit-il le 15 octobre 1778, de favoriser les relations qui se sont établies entre les deux na-

Il ne négligeait pas, en même temps, d'exciter les Hollandais contre les Anglais, qui opéraient de nombreuses prises sur mer. Il les amène ainsi à formuler d'énergiques protestations à Londres et à voter l'armement de vaisseaux de guerre pour la protection des convois commerciaux [1]. Il attise constamment le feu et se réjouit parce que « la fermentation, qu'excitent parmi les négociants d'Amsterdam les déprédations anglaises, s'accroît à chaque instant » [2]. Il poursuit sans arrêt la réalisation de son programme, convaincre les Etats-Généraux que la France est leur seul et véritable soutien, les brouiller avec l'Angleterre destructrice de leur commerce : l'avidité, pense-t-il, surmontera enfin leur apathie naturelle [3].

Jusqu'alors il n'avait qu'un seul appui, Amsterdam : dans les autres villes dominait la volonté d'éviter la guerre. Pour modifier leur opinion, La Vauguyon spécula, avec une extrême habileté, sur le désir de lucre, commun à tous les Hollandais sans distinction. Le roi avait manifesté l'intention de supprimer, à l'avenir, les privilèges commerciaux, dont bénéficiaient les bateaux étrangers abordant dans les ports de France. Comme, sous l'influence du stathouder et de Yorke, les Etats-Généraux votèrent, le 19 novembre, la suppression des « convois armés », La Vauguyon, soutenu par les commerçants d'Amsterdam désolés [4], obtint de son gouvernement l'applica-

tions et de les étendre sous main, autant qu'il sera en votre pouvoir » : *Correspondance de Hollande*, t. 534, f° 50.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 533, lettres de La Vauguyon, de juillet à septembre 1778.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 533, f° 335, La Vauguyon à Vergennes, 11 septembre 1778.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 534, f°s 10 v° — 12, La Vauguyon à Vergennes, 2 octobre 1778 : « Je continuerai à combattre l'apathie de la nation par l'avidité qui lui est naturelle. J'opposerai l'aspect séduisant des ressources immenses que la France offre au commerce hollandais, s'ils savent en profiter, à la crainte d'en être frustrés, s'ils ne sont pas assez courageux pour en imposer à ceux qui troublent leur jouissance légitime. J'espère que nous parviendrons incessamment à déterminer les Etats-Généraux ou bien à des réclamations si vives qu'elles forceront l'Angleterre à accorder au pavillon hollandais la plus parfaite sécurité ou à de justes représailles qui les mettront dans la nécessité de recourir à l'assistance du roi. »

Vergennes approuva cette tactique : « Vous ferez très bien, écrit-il le 25 octobre 1778, de nourrir l'opposition des patriotes et de leur faire sentir qu'en cédant à la cour de Londres ils sacrifieroient la dignité et les intérêts de la république. Vous pourrez ajouter que le roi ne verroit certainement pas avec indifférence cet acte de faiblesse de la part des Etats-Généraux » : *Correspondance de Hollande*, t. 534, f° 100, Vergennes à La Vauguyon, 25 octobre 1778.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 534, f°s 224 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 24 novembre 1778 : « Les patriotes gémissent et me font part de leur douleur : mais ils espèrent que la France soutiendra l'énergie des Ams-

tion, aux Hollandais, du nouveau tarif, mais le maintien des anciens privilèges en faveur des villes qui se montreraient dévouées à la cause française [1]. Vergennes le chargea donc de demander, par un mémoire, aux Etats-Généraux « une explication claire et précise sur leur détermination ultérieure » : leur réponse dicterait la conduite du cabinet de Versailles à propos du tarif [2].

Le 7 décembre, La Vauguyon s'acquitta de cette mission [3], et pendant un an, il dut soutenir un véritable duel contre Yorke, appuyé par Guillaume V et les nobles de la province de Hollande.

Le 30, dans leur réponse, les Etats-Généraux affirmèrent leur volonté inébranlable de rester neutres, demandèrent au roi, en échange, de ne pas modifier les rapports commerciaux : mais, toujours hésitants, ils ne se prononcèrent pas sur la question de la protection des convois [4]. La Vauguyon à La Haye et Vergennes à Paris refusèrent de recevoir cette résolution « dilatoire » [5] : tous deux, de concert, agirent vivement pour obliger les Provinces-Unies à prendre un parti net et définitif. Le ministre français, constatant leur embarras, résumait ainsi la situation, le 6 janvier 1779 : « Les Etats-Généraux sont dans le défilé : reste à voir s'ils auront la sagesse de s'en tirer » [6].

Poussé par l'ambassadeur qui insistait pour des mesures extrêmes, Vergennes se décida enfin : le 14 janvier 1779 fut promulgué un règlement, révoquant tous les privilèges concédés aux navires des neutres. Le résultat fut presque immédiat : le 30 mars, les états de la province de Hollande décidèrent que les convois commerciaux seraient désormais protégés par des navires de guerre. En annon-

terdamois... Plus je réfléchis sur la situation des affaires, plus le moment me semble décisif. »

1. *Correspondance de Hollande*, t. 534, f°s 201 et sq , 224 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 20 et 24 novembre 1778.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 534, f°s 237 et sq., Vergennes à La Vauguyon, 26 novembre 1778. Il autorisait l'ambassadeur à prévenir confidentiellement ses amis d'Amsterdam que rien n'était changé pour eux. Mais, ajoutait-il, « vous ne devez pas négliger de faire sentir aux Amsterdamois que la faveur, que Sa Majesté est disposée à leur accorder, est le prix et la récompense de la résistance patriotique qu'ils annoncent pour empêcher la subversion des vrais principes. »

Le mémoire de Vergennes est au f° 239.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 534, f°s 282 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 8 décembre 1778.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 534, f° 391, Résolution des Etats-Généraux, 30 décembre 1778.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 535, f°s 3 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 3 janvier 1779 : — f°s 37 et sq., Vergennes à La Vauguyon, 6 janvier 1779.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 535, lettre de Vergennes à La Vauguyon, 6 janvier 1779.

çant cette résolution, La Vauguyon la qualifiait de « triomphe du patriotisme », qui doit « entraîner nécessairement le renouvellement du système républicain, le discrédit du parti anglais, l'abaissement du stathouder et le rétablissement de la considération française » [1].

Il se trompait : les Etats-Généraux ne suivirent pas les états de la Hollande. Pour leur en imposer, La Vauguyon, d'accord avec ses amis d'Amsterdam, élabora un tarif, qui élevait de quinze pour cent les droits sur les marchandises importées en France et qui, modifié par le cabinet de Versailles, fut publié le 27 avril [2]. Et aux plaintes, qui s'élevèrent de tous côtés, il répondit placidement que les Provinces-Unies devaient assurer le respect de leur pavillon et que, dans ce cas seulement, la France modifierait son attitude. Il croyait toucher au but : « Je ne saurois vous exprimer, écrit-il à Vergennes le 14 mai 1779, avec quelle satisfaction patriotique je jouis de notre influence sur la destinée des Provinces-Unies... Nous touchons à l'époque qui doit terminer cette grande crise : les petites ruses, les subtilités, les finesses ne sont pas de saison » [3].

Harlem, Rotterdam et Dordrecht s'unirent en effet à Amsterdam pour affirmer énergiquement que si, dans un délai d'un mois, les Etats-Généraux ne procédaient pas à un vote définitif, elles assureraient elles-mêmes la protection de leurs bâteaux de commerce [4]. Fort habilement, La Vauguyon proposa de ne pas leur appliquer le tarif nouveau [5], tandis que, pour gagner de nouveaux adhérents dans le nord de la province de Hollande, il suggérait l'idée d'interdire l'importation des fromages en France [6].

1. Sur tous ces faits, v. *Correspondance de Hollande*, t. 535 et 536, passim, lettres de janvier à avril 1779.

La publication du réglement fut retardée pendant un mois, parce que La Vauguyon, assuré du concours d'Amsterdam, comptait que cette ville entraînerait les autres. L'effet fut immédiat : les commerçants de Rotterdam, de la Frise, de Groningue et de la Gueldre furent consternés. — Le réglement du 14 janvier 1779 est dans *Correspondance de Hollande*, t. 535, f° 77 et sq.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 536, f°s 112 et sq.

Les textes de tous les tarifs et réglements, jusqu'au 22 avril 1780, sont réunis dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 20, f°s 234-243.

3. *Correspondanee de Hollande*, t. 536, f°s 186 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 14 mai 1779.

Dans sa dépêche du 18 mai, La Vauguyon est encore plus optimiste : « Cet état de crise effrayant ne sauroit se soutenir : mais il me paraît ne pouvoir cesser que par une révolution favorable à nos vues : ce n'est qu'en y adhérant complètement que la république peut écarter les malheurs dont elle est menacée » : *Correspondance de Hollande*, t. 536, f° 202.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 536, f° 346, Résolution des états de Hollande, 25 juin 1779 : — f°s 340 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 25 juin 1779.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 537, f° 13, Arrêt du 3 juillet 1779.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 537, f° 366, Arrêt du 18 septembre 1779.

Le résultat qu'il escomptait ne fut pas complètement obtenu. Les Etats-Généraux, en novembre, acceptèrent seulement la formation de trois convois, vers les ports français, vers ceux de la Méditerranée et vers les Indes, mais se refusèrent à prendre une décision de principe [1]. Ils étaient en effet fort embarrassés par l'attitude hostile du stathouder [2] et par les demandes de l'Angleterre.

Depuis l'alliance franco-espagnole, celle-ci n'était pas demeurée inactive, et, dès le 23 juillet 1779, elle avait réclamé les secours militaires stipulés par le traité de 1678 [3]. Les Etats-Généraux s'étant peu pressés de répondre [4], l'ambassadeur Yorke revint à la charge le 26 novembre, en exigeant une résolution prompte et favorable [5]. Il ne l'obtint pas et l'Angleterre ne vit d'autre moyen pour maintenir sous sa domination les Provinces-Unies que de recourir à la force [6].

Le 1er janvier 1780, l'amiral Fielding attaquait quelques vaisseaux hollandais qui escortaient un convoi et s'en emparait après un simulacre de combat [7]. Ce fut un coup de partie pour La Vauguyon : le pensionnaire « humilié, navré et irrité », le stathouder furieux abandonnèrent leurs tergiversations et s'unirent aux patriotes pour prendre des mesures énergiques [8]. Vives protestations adressées à Londres, refus des secours militaires, armement de 52 vaisseaux, ordre de protéger tous les convois [9], tout cela prouva un revirement brusque

1. *Correspondance de Hollande*, t. 538, f° 190, Résolution des Etats-Généraux, 8 novembre 1779 : — f°s 196 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 9 nov. 1779.

2. A cette époque, La Vauguyon parle constamment de la résistance de Guillaume V et de son entourage : *Correspondance de Hollande*, t. 536 à 538, passim, — surtout t. 537, f°s 178 et sq., lettre du 6 août 1779.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 537, f°s 108 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 23 juillet 1779.

4. La Vauguyon ne s'inquiéta pas de cette demande, parce qu'il était assuré de l'opposition irréductible d'Amsterdam. Le 24 août 1779, il écrit à Vergennes : « S'il étoit permis de plaisanter sur un sujet si sérieux, je dirois que cette espèce d'insulte de la part des Hollandais est de bon augure pour les ennemis de l'Angleterre, qu'elle rappelle la fable du Lion mourant et que c'est vraiment le coup de pied de l'âne. »

5. *Correspondance de Hollande*, t. 538, f° 274, Mémoire de Yorke, 26 novembre 1779.

6. De nombreux incidents éclatèrent entre elle et les Provinces-Unies à propos de la capture de vaisseaux marchands. Le plus grave fut causé par l'arrivée au Texel du corsaire américain Paul Jones avec deux prises anglaises, et il dura d'octobre à décembre 1779. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 538, passim, — et le t. 539 qui contient la correspondance de La Vauguyon avec le secrétaire d'état de la marine, Sartine.

7. Les documents sur cette affaire et les lettres de La Vauguyon à Vergennes sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 540, f°s 14-41.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 540, f°s 41 et sq , 67 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 14 et 21 janvier 1780.

9. *Correspondance de Hollande*, t. 540, f°s 56 et sq., La Vauguyon à Vergen-

et complet dans les Provinces-Unies : « Chaque jour, écrit La Vauguyon le 7 avril, les liens qui attachoient la république à l'Angleterre se rompent et j'espère qu'après l'avoir enfin soustraite au joug de cette puissance despotique le sentiment de son intérêt essentiel la fixera sous la protection bienfaisante du roi »[1].

L'Angleterre en effet ne montra aucune souplesse : elle refusa de rendre les vaisseaux capturés, donna aux Provinces-Unies trois semaines pour accorder les secours, et, le 17 mars, dénonça tous ses traités d'alliance avec la république[2]. Vergennes ne pouvait s'empêcher d'écrire : « On dirbit que l'Angleterre prend à tâche d'aggraver l'insulte qu'elle a faite aux Provinces-Unies et que son dessein est de les pousser à bout ou qu'elle se persuade que rien ne peut réveiller les Hollandais de leur assoupissement »[3].

Le ministre prêchait au contraire la modération à La Vauguyon, se déclarait prêt à toutes les concessions, et, sur l'intervention de l'ambassadeur, il faisait révoquer les arrêts successifs du conseil qui avaient établi les nouveaux droits[4] : « Le contraste éclatant du système de la cour de Versailles et de celle de Londres frappe tous les yeux et dissipe à jamais les nuages que la prévention et la corruption avoient répandus »[5].

La Vauguyon, satisfait des résultats obtenus, ne désirait pas que les Hollandais fussent entraînés dans la guerre et, en cela, il était d'accord avec son ministre. Ayant délivré les Etats-Généraux de l'oppression anglaise, il voulait simplement qu'ils eussent confiance en eux-mêmes. Pour les engager à agir librement, de leur propre initiative désormais, il leur conseilla de répondre favorablement à la proposition, faite par la Russie, d'accéder à une ligue des neutres contre « la tyrannie maritime de l'Angleterre »[6]. Le 1er juillet 1780, deux plénipotentiaires partirent pour Saint-Pétersbourg, assurés qu'ils y trouveraient l'appui de l'ambassadeur de France, le marquis

nes, 18 janvier 1780 : — f° 129, Résolution des états de Hollande, 4 février 1780 : — f° 452, Résolution des Etats-Généraux, 24 avril 1780.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 540, f° 358, La Vauguyon à Vergennes, 7 avril 1780.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 540, passim, — et surtout f°s 244 et 292, lettre de La Vauguyon et mémoire de Yorke.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 540, f° 302, Vergennes à La Vauguyon, 26 mars 1780. — Cf. la lettre de Frédéric II à la princesse d'Orange, 7 février 1780, dans De Peyster, *Les troubles de Hollande à la veille de la Révolution française*, p. 66, note 1.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 540, f° 437, Arrêt du 22 avril 1780.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 540, f° 470, La Vauguyon à Vergennes, 28 avril 1780.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 540, passim : — f° 319, Déclaration de Catherine II aux cours de Versailles, Madrid et Londres, mars 1780 : — f° 335, Mémoire de Galitzine aux Etats-Généraux, 3 avril 1780.

de Vérac [1]. La Vauguyon, de son côté, pressa les Etats-Généraux de conclure : le 20 novembre, la déclaration de neutralité était faite [2], et, le 5 janvier 1781, la convention hollando-russe signée [3].

Vergennes, sans dissimuler sa satisfaction, n'en craignait pas moins une riposte violente de l'Angleterre à l'égard des Provinces-Unies [4]. Et en effet la crise se dénoua rapidement. Dès le 20 octobre 1780, le cabinet de Londres avait communiqué au stathouder des papiers, saisis sur un émissaire américain et prouvant que les représentants des Insurgents et les bourgmestres d'Amsterdam avaient négocié secrètement un projet de traité : il demandait la punition des coupables. Vivement émus par le ton menaçant de l'ambassadeur Yorke, les états de la Hollande consentirent à désavouer les bourgmestres d'Amsterdam [5] et La Vauguyon, croyant l'incident clos, partit en congé pour la France [6].

1. Dans le t. 541 de la *Correspondance de Hollande*, les lettres de La Vauguyon sont presque uniquement consacrées à cette question de la Ligue des neutres. Sans attendre les instructions de son gouvernement, l'ambassadeur envoya au marquis de Vérac, à Saint-Pétersbourg, la copie des instructions des plénipotentiaires hollandais pour qu'il fût en mesure de les aider dès leur arrivée. Du reste, Vergennes approuva son initiative.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 542, f°s 177 et sq., Préavis des amirautés, 29 octobre 1780 : — f° 335, Résolution des Etats-Généraux sur la déclaration de neutralité, 20 novembre 1780 : — f° 340, La Vauguyon à Vergennes, 21 novembre 1780.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 542, f° 515, signature de la convention russo-hollandaise, 29 décembre 1780 : — *Idem*, *supplément*, t, 21, f°s 5 et sq., Swart à H. Fagel, 5 janvier 1781 : — *Idem*, t. 543, f°s 145 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 23 janvier 1781.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 542, f°s 384 et sq., Vergennes à La Vauguyon, 30 novembre 1780.

5. Les documents sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 542, passim. — V., en particulier, f° 184, Résolution des états de Hollande, 25 octobre : — f°s 206 et sq., 219 et 257 v°, La Vauguyon à Vergennes, 24 et 27 octobre 1780, 7 novembre 1780 : — f° 271, Mémoire de Yorke, 10 novembre 1780 : — f°s 288-319, Plan du traité du 4 septembre 1778 et correspondances diverses : — f°s 351 et sq., Résolution des états de Hollande, 23 novembre 1780.

La Vauguyon était au courant de ces pourparlers : c'est même lui qui réussit à mettre en relations l'émissaire américain, William Lee, avec le pensionnaire d'Amsterdam Van Berckel et le commerçant Jean de Neufville et qui envoya à sa cour une copie de la lettre du pensionnaire à Lee : *Correspondance de Hollande*, t. 533, f°s 177 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 4 août 1778.

Ses rapports fréquents avec les magistrats d'Amsterdam provoquèrent même un mémoire d'un conseiller de Harlem, Van Huissen, qui reproche à l'ambassadeur de trop délaisser le stathouder et de compter uniquement sur Amsterdam : *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 20, f°s 258-269, 10 février 1780.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 542, f° 404 v°, La Vauguyon à Vergennes, 8 décembre 1780 : — f° 414, Bérenger à Vergennes, 15 décembre 1780.

Or, le 12 décembre, deux jours avant ce départ, Yorke avait réclamé une punition immédiate. Les Etats-Généraux ayant voulu, en suivant la forme ordinaire de leurs délibérations, traîner l'affaire en longueur, le gouvernement anglais délivra un ordre de représailles et rappela son ambassadeur, qui se retira à Anvers. Le 20 décembre, l'état de guerre existait réellement entre les deux pays [1].

Malgré les informations rassurantes de Bérenger sur l'état d'esprit des Hollandais [2], La Vauguyon retourna immédiatement à La Haye. Mais la situation nouvelle mit fin à son activité diplomatique, temporairement au moins. Vergennes en effet, s'il avait obtenu la rupture, ne désirait pas augmenter les charges de la France en s'alliant avec les Provinces-Unies trop faibles. Il prescrivit à l'ambassadeur de garder la plus stricte réserve, d'encourager seulement les Hollandais en attendant leurs propositions. Il entendait exercer un simple rôle de protection à l'égard des Provinces-Unies : « Comme nous n'avons besoin de la Hollande, mande-t-il le 16 août 1781, ni pour la guerre, ni pour la paix, c'est à elle à nous rechercher et à nous engager, par des prévenances, à prendre ses intérêts à cœur et à l'éclairer sur la marche qu'elle doit suivre pour se procurer la paix » [3].

Réduit au rôle de conseiller pendant deux ans, La Vauguyon entretint « les bonnes dispositions » des Etats-Généraux, les poussant à armer une escadre respectable, à se défier des offres russes de médiation et de la politique ambigue de l'Angleterre, enfin à ne pas con-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 542, Mémoire de Yorke, 12 décembre 1780 : — f° 420, Résolution des Etats-Généraux, 15 décembre 1780 : — f° 435, Ordre de représailles, 20 décembre 1780 : — f° 437, Manifeste de Georges III, 21 décembre 1780 : — f°s 479 et sq., Bérenger à Vergennes, 25 décembre 1780.

D'après l'opinion du pensionnaire, le véritable motif de la déclaration anglaise fut l'adhésion des Provinces-Unies à la Ligue des neutres.

2. D'après Bérenger, la nouvelle de la rupture causa d'abord « plus de frayeur que de surprise » : puis le « cri de l'indignation » fut plus fort que « celui de la douleur » ; puis c'est la haine croissante contre les Anglais, c'est le peuple qui « célèbre par des chants grossiers les exploits des anciens Bataves » ; mais personne ne se dissimule la faiblesse de la république : *Correspondance de Hollande*, t. 543, f°s 21 et sq., Bérenger à Vergennes, 5 janvier 1781.

Quatre jours après, La Vauguyon affirme que, dans les Provinces-Unies, il n'existe pas « de terreur funeste », d' « émotions convulsives » : partout on est résolu à « venger l'injure » et on reste « calme devant le malheur » qui menace : « Le ton général de la nation devient celui du conseil des villes et des états des provinces » : *Correspondance de Hollande*, t. 453, f°s 43 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 9 janvier 1781.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 545, f° 324, Vergennes à La Vauguyon, 16 août 1781.

clure une paix séparée [1]. Il se rendait compte qu'avec les Hollandais habituellement ombrageux c'était la seule tactique à suivre : « Il nous convient, écrit-il le 18 février 1782, avant tout de ne pas développer une politique ambitieuse et envahissante. Louis quatorze, dans cette circonstance, eût voulu enchaîner les Hollandais par la force : il est de la sagesse du roi de les fixer par la confiance » [2].

Et, en effet, les Etats-Généraux allèrent de l'avant. Le 4 mars 1782, ils acceptèrent la médiation russe et un projet de coopération militaire avec la France [3] ; le 19 avril, ils reconnurent implicitement les Etats-Unis en recevant officiellement John Adams comme leur envoyé [4] : en mai, ils élaborèrent avec lui un traité de commerce [5] : le 12 juin, ils repoussèrent l'idée d'une paix particulière avec l'Angleterre [6] : en août enfin, ils décidèrent de participer effectivement aux négociations générales, déjà entamées à Paris [7].

A toutes ces résolutions La Vauguyon eut une grande part. La confiance des républicains lui était entièrement acquise parce qu'à son instigation Louis XVI avait déclaré qu'il ne séparerait pas sa cause de celle des Provinces-Unies [8]. Son ascendant était même si grand qu'à Berlin on désignait l'ambassadeur comme l'inspirateur des patriotes hostiles au stathoudérat [9].

1. Les documents sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 545 à 548, passim. — La Vauguyon a résumé tous les événements survenus depuis le début de son ambassade dans une longue et intéressante dépêche du 12 février 1782 : *Correspondance de Hollande*, t. 547, f°s 251 et sq.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 547, f° 312 v°, La Vauguyon à Vergennes, 18 février 1782.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 548, f° 21, Résolution des Etats-Généraux 4 mars 1782.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 548, f° 346, Résolution des Etats-Généraux, 19 avril 1782. — Vergennes apprécie justement la portée de cet acte : « La reconnaissance du caractère de M. Adams détruit dans sa source le système de pacification proposé par M. Fox et lie irrévocablement la cause de la république à celle du roi : *Correspondance de Hollande*, t. 549, f°s 25 et sq., Vergennes à La Vauguyon, 5 mai 1782.

5. *Correspondance de Hollande*, t 549, f° 133, Projet de traité entre la Hollande et les Etats-Unis, mai 1782. — Ce traité fut signé en octobre : — *Idem*, t. 551, f° 189 v°, La Vauguyon à Vergennes, 8 octobre 1782.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 549, f° 301, Résolution des Etats-Généraux, 12 juin 1782.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 550, f° 323, Instructions pour les plénipotentiaires hollandais, 26 août 1782.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 550, f° 19 v°, La Vauguyon à Vergennes, 2 juillet 1782 : — f° 92, Réponse favorable du roi aux Etats-Généraux, 11 juillet 1782.

9. Dans la dépêche du 2 novembre 1782, Vergennes recommande à La Vauguyon de se conduire avec prudence, « parce que l'on s'obstine, surtout à Berlin, de vous croire le fauteur de tous les désagréments qu'éprouve M. le prince de Nassau et que cette fausse opinion ne vous convient pas plus qu'à Sa Majesté » : *Correspondance de Hollande*, t. 552, f° 10 v°.

Cette influence ne fut d'ailleurs pas sans danger. Se sentant soutenus, les républicains entamèrent contre Guillaume V une lutte qui devait durer plusieurs années. Sans vouloir le dépouiller de tous ses pouvoirs, ils entendent « du moins circonscrire tellement son autorité qu'il lui soit très difficile d'en abuser » [1]. Ils demandent des comptes sur son administration maritime, lui enlèvent la nomination des magistrats des villes et le commandement de la garnison de La Haye, multiplient contre lui billets anonymes et placards, au point que le ministre prussien, Thulemeyer, tente, sur les ordres de son gouvernement, de ramener la concorde et que Bérenger, qui remplace La Vauguyon en congé, prévoit au contraire une révolution à bref délai [2].

D'autre part, à Paris, les plénipotentiaires hollandais adoptèrent la tactique dilatoire, qui convenait si bien au caractère de leurs compatriotes. Malgré sa patience, Vergennes dut leur faire entendre avec vivacité qu'il n'existait aucun rapport entre leurs exigences et la faiblesse militaire de leur pays. Il s'exprima fort durement sur leur compte et, lassé, ne les attendit pas pour signer les préliminaires de paix avec l'Angleterre [3] : « Je ne suis pas assez injuste, dit-il le 13 février 1783, pour me plaindre que les patriotes cherchent à bien faire leurs affaires, même aux dépens de nos intérêts. Mais ils ne doivent pas s'étonner si, attentifs à ce qui nous regarde, nous ne nous laissons pas dérouter » [4].

1. *Correspondance de Hollande* t. 553, f° 29 v°, Bérenger à Vergennes, 10 janvier 1783.

Cf. *Idem*, t. 551, f°s 311 et 314, La Vauguyon à Vergennes, 29 octobre 1782 : « De jour en jour l'opinion publique lui [stathouder] devient plus contraire... Il doit craindre de voir son autorité et son influence se restreindre successivement, s'il continue à donner lui-même lieu de prévenir les effets d'un pouvoir que la nation commence à regarder comme trop absolu et qui lui semble menacer la liberté de la confédération. »

2. Les documents relatifs à ces conflits intérieurs sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 551 à 553, passim : v. surtout les détails donnés par Bérenger.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 551, f°s 192 v° et 231 v°, Vergennes à La Vauguyon, 10 et 17 octobre 1782 : « Si la Hollande veut faire une paix convenable, elle doit faire des efforts proportionnés aux conditions qu'elle est dans le cas de proposer : elle s'exposeroit à des dangers réels en perdant de vue cette importante vérité... Demandez surtout à M. le stathouder quelles conditions de paix il se flatte d'obtenir avec une flotte qui ne quitte point les ports et qui, lorsqu'on lui prescrit de prendre la mer, ose alléguer son défaut de vivres et d'agrès. » — Cf. *Idem*, t. 552, f° 14, 2 novembre 1782 : — f°s 164 et 165, 4 décembre 1782 : « Les Hollandais font si mal la guerre qu'ils doivent désirer plus que tout autre d'être dispensés de la faire » : — t. 553, f°s 84 et sq., 18 janvier 1783.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 553, f°s 312 v°, Vergennes à La Vauguyon, 13 février 1783.

Cf. *Idem*. t. 553, f° 45 v°, Vergennes à La Vauguyon, 12 mars 1783 : « Le

La Vauguyon fut donc chargé de convaincre les Hollandais que, n'ayant pas su faire la guerre, ils devaient se résigner à des sacrifices, abandonner aux Indes la ville de Négapatam réclamée par l'Angleterre. Pendant plusieurs mois (janvier-avril 1783), tenant tête aux « anglomanes » et au stathouder, il engagea les patriotes à soustraire la république au joug de la Grande-Bretagne et leur fit redouter la signature, par la France et sans eux, du traité définitif [1]. Effrayés ou convaincus, les états de la Hollande, puis les Etats-Généraux accordèrent à leurs plénipotentiaires des pouvoirs illimités [2].

Le 21 avril, croyant tout terminé, La Vauguyon partit pour la France [3], où il devait rester un an. Bérenger eut néanmoins à déployer toute son habileté pour ne pas être entraîné dans le conflit, devenu grave, entre le stathouder et les républicains [4], et pour décider les Etats-Généraux à la conclusion rapide de la paix avec l'Angleterre : « Les Hollandais, disait-il, sont aujourd'hui ce qu'ils ont été à toutes les époques de leur histoire, fatigants par leurs lenteurs et surtout très intéressés [5] ». A la fin du mois d'août seulement, il obtint l'envoi des ordres définitifs aux plénipotentiaires, qui signèrent le 2 septembre [6].

Ce qui intéressait le plus le gouvernement de Versailles, c'est que Bérenger signalait avec instance les nouvelles tendances des répu-

roi veut bien continuer à servir les Hollandais : mais il ne veut ni ne peut le faire aux dépens de ses propres intérêts, les Hollandais connaissant mieux que personne l'importance et l'étendue de ce devoir. » — De même, f°s 75 et sq., lettre du 20 mars 1783.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 553 et 554, passim, lettres de La Vauguyon, 21 janvier — 21 avril 1783.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 554, f° 124, Résolution des états de Hollande, 2 avril 1783 : — f°s 145 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 7 avril 1783.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 554, f° 180, Bérenger à Vergennes, 25 avril 1783.

4. Il écrivait le 2 juillet 1783 : « Les vieux Hollandais disent, Monseigneur, que les divisions sont aussi nécessaires pour entretenir l'énergie de leur gouvernement que le sont les vents pour faire aller leurs moulins. Cela peut être, mais il est bien fâcheux que leur constitution ait besoin d'un tel ressort et que ce ne soit que par le désordre qu'on puisse maintenir la règle » : *Correspondance de Hollande*, t. 555, f° 12.

Le 30 avril 1783, suppression du conseil de guerre par les républicains qui « se félicitent d'avoir terrassé ce monstre » : — en octobre, abolition de la vénalité des charges militaires : — en janvier 1784, plus de droit de recommandation du stathouder pour les candidats aux fonctions : — en mars, en Zélande, obligation pour les officiers de prêter serment aux magistrats, etc.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 554, f° 303 v°, Bérenger à Vergennes, 3 juin 1783.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 555, f°s 218 v° et 233, Bérenger à Vergennes, 26 et 29 août 1783 : — f°s 253-256, Lestevenon de Berkenroode et Brantsen aux Etats-Généraux, 3 septembre 1783.

blicains, qui, « non contents de secouer le joug et de briser les fers de la cour de Londres, veulent attacher la république par des liens indissolubles à la France »[1]. Dès le mois de juin, il était question d'un projet de traité de commerce, que Vergennes accueillit favorablement[2]. Puis, en octobre, l'idée d'une alliance défensive apparut, et se précisa à mesure que devint aigu le différend avec l'Autriche à propos de la liberté de la navigation sur l'Escaut.

Bérenger était d'avis de ne pas trop multiplier les promesses aux Etats-Généraux : car, mande-t-il le 24 octobre, « quoique le Hollandais désire beaucoup, il sent qu'il n'a pas le droit d'être exigeant : mais il est sujet à prendre la plus simple politesse pour un engagement, dès qu'il le croit utile »[3]. D'accord avec lui, Vergennes ne cessa, de son côté, de répéter : « Nous ne devons ni les rechercher ni les rebuter, mais les abandonner à leurs propres réflexions »[4]. Et en effet les provinces d'Utrecht, de Frise, d'Over-Yssel et de Hollande prirent successivement l'initiative de demander une alliance avec la France, et les républicains prièrent Bérenger de s'informer des désirs de la cour de Versailles : traité de commerce ? alliance défensive ?[5] Dans le cas où Vergennes préférerait la première solution[6], ils iraient même plus loin, si le roi consentait à examiner leurs projets. Constatant que l'affaire devenait sérieuse, le secrétaire d'état renvoya La Vauguyon à La Haye au mois d'avril 1784 pour avoir des informations précises. Au cours de plusieurs entretiens, l'ambassadeur se convainquit aisément qu'un traité de commerce seul ne satisferait pas les républicains, et il plaida longuement la nécessité de l'alliance[7]. Ayant reçu l'adhésion du ministre,

1. *Correspondance de Hollande*, t. 556, f° 6, Bérenger à Vergennes, 3 octobre 1783.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 554, f°s 346 et sq., Bérenger à Vergennes, 13 juin 1783 ; — f° 383, Proposition des plénipotentiaires hollandais, 23 juin 1783 : — t. 555, f° 25, Réponse de Vergennes, 8 juillet 1783.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 556, f° 76 v°, Bérenger à Vergennes, 24 octobre 1783 : — Cf. t. 557, f°s 142 et sq., Bérenger à Vergennes, 10 février 1784.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 557, f°s 74, 164 v°, 195 et 293, Vergennes à Bérenger, 22 janvier, 19 et 29 février et 25 mars 1784.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 557, f°s 282 et sq., 298 et sq., Bérenger à Vergennes, 23 et 26 mars 1784.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 557, f°s 328 et sq., Vergennes à Bérenger, 1er avril 1784. — Les républicains acceptèrent : *Idem*, f°s 379 et sq., Bérenger à Vergennes, 19 avril 1784.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 557, f°s 431 et sq., 443 et sq., 462 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 23, 27 et 30 avril 1784.

Les républicains proposèrent d'abord une « union maritime et coloniale » : Vergennes refusa, craignant que l'Angleterre ne la crût dirigée contre elle : « L'alliance qu'il s'agit de contracter ne doit, par sa nature, donner ombrage à aucune puissance de l'Europe et être tellement innocente qu'aucune ne

il eut vite fait de dresser, de concert avec les patriotes, les divers acticles de la future convention [1].

Il avait désormais accompli sa mission. Il n'attendit plus que la décision des Etats-Généraux, qui, le 26 mai, envoyèrent leurs instructions à leurs ambassadeurs à Paris [2]. Le lendemain il présenta sa lettre de rappel et prit congé [3].

Le 1er février 1784, en récompense de ses services, il avait reçu l'ordre du Saint-Esprit : peu après son retour, il obtint l'ambassade qu'il avait tant désirée et fut désigné pour remplacer à Madrid le comte de Montmorin.

Mémoire pour servir d'instructions au sieur duc de La Vauguyon, colonel d'infanterie, allant a La Haye pour y résider en qualité d'ambassadeur du roi auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, [28 novembre 1776].

Correspondance de Hollande, supplément, t. 20, fos 136-152 : minute.

Le roi envoie le duc de La Vauguyon en Hollande dans un

puisse la supposer dirigée contre elle » : *Correspondance de Hollande*, t. 558, fos 6 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 4 mai 1784 : — fos 22 et sq., Vergennes à La Vauguyon, 6 mai 1784.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 558, fos 36 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 7 mai 1784 : — fo 39, Projet d'articles du traité : — fo 145, La Vauguyon à Vergennes, 26 mai 1784.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 558, fo 151, Résolution des Etats-Généraux, 26 mai 1784 : — fo 167, Note de Lestevenon de Berkenroode et Brantsen à Vergennes, 31 mai 1784 : — fo 168, Résultats des derniers entretiens avec les patriotes (de la main de La Vauguyon).

3. *Correspondance de Hollande*, t. 557, fo 460, Lettre de rappel, 29 avril 1784 : — t. 558, fo 152, Discours de La Vauguyon pour prendre congé, — fo 164, Lettre de recréance des Etats-Généraux, 28 mai 1784 (très élogieuse.)

Dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 21, fo 103, on trouve un court mémoire intitulé *Renseignements sur la négociation entamée en 1784 relativement à un projet de traité de navigation et de commerce à conclure entre la république de Hollande et la France*. D'après l'auteur anonyme, des divergences se seraient manifestées à la cour de Versailles. Vergennes penchait pour le traité de commerce, Breteuil et Calonne pour l'alliance. Ces derniers ayant gagné La Vauguyon, l'ambassadeur et son secrétaire partirent pour la Hollande et intriguèrent, chacun de son côté, pour faire renoncer les patriotes hollandais au traité de commerce. L'auteur ajoute que les documents officiels ne permettent pas de retrouver les traces de cette action, dirigée contre Vergennes. Ce dernier fait est exact. Mais il ne semble pas que l'on doive accepter les autres assertions de l'auteur. Le mémoire en effet est postérieur aux événements qui y sont relatés : il a été écrit pendant la période révolutionnaire, puisque l'ambassadeur y est appelé « le ci-devant duc de La Vauguyon. »

moment où la situation politique de l'Europe doit réveiller l'attention de toutes les puissances. Nous voyons, d'un côté, l'Espagne et le Portugal dans un état de guerre ouverte en Amérique pour les limites incertaines du Brézil [1] ; de l'autre, la Grande-Bretagne faire les plus grands efforts pour réduire ses colonies révoltées [2], tandis que les états d'Allemagne luttent contre l'autorité et la prépotence impériale [3], que la Suède, mal affermie encore dans sa nouvelle constitution [4], craint le ressentiment de ses voisins, que la Porte ottomane, nulle par sa faiblesse, est un objet de convoitise pour ses voisins [5], que la Pologne, en proie à trois grandes puissances [6], semble devoir

1. De 1774 à 1777, le Portugal attaqua les Espagnols sur les frontières des provinces du Paraguay et de Buenos-Ayres. Le roi d'Espagne, Charles III, avait formé le projet de riposter par une invasion directe du Portugal : Vergennes fit tous ses efforts pour l'en empêcher et y réussit. — V. *Correspondance d'Espagne*, t. 574 à 576, correspondance entre Vergennes et le marquis d'Ossun, ambassadeur de France à Madrid, 1774-1777. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 528 et 529, passim, dépêches de l'abbé Desnoyers : — t. 530, dépêches de La Vauguyon, juillet 1777.

Le conflit fut résolu par le traité de Saint-Ildefonse, 1er octobre 1777 : le texte est dans Martens, t. I, p. 634 et sq.

2. La déclaration d'indépendance des colonies anglaises a été faite par le Congrès de Philadelphie, le 4 juillet 1776.

3. Joseph II, élu roi des Romains en 1764, devint empereur l'année suivante après la mort de son père. Ses vastes projets d'agrandissement des domaines autrichiens effrayaient Vergennes, qui, tout en conservant l'alliance avec la cour de Vienne, voulait la réduire à n'être plus qu'une alliance défensive. De leur côté, les princes allemands, qui avaient vu déjà avec inquiétude l'extension territoriale de l'Autriche aux dépens de la Pologne et de la Turquie, se montraient hostiles à toute augmentation du côté de l'Allemagne. En 1778, l'affaire de la succession de Bavière devait déterminer le conflit entre eux et Joseph II : v. *Correspondance de Hollande*, t. 532, passim, lettres de Bérenger à Vergennes, janvier 1778.

4. Le 19 août 1772, le roi de Suède, Gustave III, par un coup d'état, rétablit le pouvoir absolu : le sénat fut réduit au rôle de conseil du souverain et la diète perdit presque toutes ses prérogatives. Si la nouvelle constitution fut en général acceptée, la Suède n'en restait pas moins faible : la situation financière surtout était fâcheuse, et l'aggravation des impôts devait rapidement provoquer des mécontentements.

5. De 1768 à 1774, la Turquie avait soutenu contre la Russie une guerre, qui se termina par sa défaite : le traité de Kaïnardji lui fit perdre des territoires sur les bords de la mer Noire et surtout la plaça indirectement sous l'influence de la Russie. Vergennes avait été ambassadeur à Constantinople de 1754 à 1768 et connaissait à fond l'état de l'empire ottoman.

6. Le premier partage de la Pologne fut effectué en 1772 par l'Autriche, la Prusse et la Russie. Il nécessita une douzaine de traités qui furent conclus entre le 15 janvier 1772 et le 22 août 1776.

semer parmi elles un germe de discussions, dont le développement causera tôt ou tard l'explosion la plus dangereuse.

Cet état des choses rend la mission que le roi confie au duc de La Vauguyon d'autant plus intéressante que la République des Provinces-Unies influera d'une manière quelconque sur tous les événements qui pourront survenir, soit qu'elle y prenne une part active, soit qu'elle adopte le parti de la neutralité, et que, la Hollande devenue par son commerce un centre [1] où les nouvelles de toutes les parties du monde connu vont aboutir, l'ambassadeur du roi se trouve à portée de recueillir les notions les plus intéressantes et d'éclairer le roi et son conseil sur les dispositions et sur les démarches des principales puissances de l'Europe.

Pour que le duc de La Vauguyon puisse démêler et apprécier avec une sorte de certitude les vues et les dispositions politiques des Hollandais, il doit chercher à connaître et à approfondir, 1° la situation intérieure de la République, 2° ses relations avec les autres puissances.

Les Hollandais ont eu autrefois la manie de prendre part aux querelles des grandes puissances. On sait la conduite orgueilleuse qu'ils ont tenue aux conférences de Gertruidenberg et le rôle humiliant que la reine Anne leur a fait jouer lors de la pacification d'Utrecht [2]. On sait également les efforts qu'ils ont faits en faveur des ennemis de la France durant la guerre, qui a été terminée par le traité d'Aix la Chapelle [3]. Cette conduite inconsidérée a produit deux effets également funestes pour la République. 1° Elle lui a fait contracter des dettes très considérables [4] : 2° elle a donné lieu à l'établissement héréditaire du stathoudérat. Les dettes de la République,

1. Cette idée a été déjà exprimée bien souvent.
2. V. le chapitre XII.
3. V. l'ambassade du marquis de Fénelon.
4. Le 7 janvier 1777, La Vauguyon évalue les revenus à 45 millions de florins et les dettes à 400 : *Correspondance de Hollande*, t. 529, f°s 208 et sq. — Dans un *Tableau politique, financier, commercial...*, etc., rédigé en 1778, les chiffres sont les suivants : revenu, 57 millions de florins, — dépenses, 28 millions, — dette totale, 505 millions. L'auteur ajoute que, depuis 1762, les Provinces-Unies (sauf en 1777) ont remboursé chaque année un million de florins. Ce *Tableau* est dans *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. 48, f°s 25-27.

jointes à celles que plusieurs provinces ont contractées pour leur compte particulier, causent de l'embarras pour la perception des deniers destinés pour les besoins de la République. Et le stathoudérat a établi parmi les Hollandais un esprit de parti dont la méfiance est l'effet le plus immédiat.

Ces deux objets ont ramené les membres les plus éclairés de la République au véritable point de leur constitution. Ils les ont convaincus que la paix seule avec toutes les puissances de l'Europe pouvoit la maintenir, et qu'en suivant la marche opposée la République courroit à sa ruine et à l'anéantissement de sa liberté. Cette double conséquence étoit d'autant plus propre à frapper les Hollandais qu'elle étoit essentiellement liée au principe de leur prospérité, je veux dire leur commerce.

C'est à ce point important que les Hollandais paraissent avoir ramené leur politique depuis la paix d'Aix la Chapelle. Cette époque a achevé de détruire le prestige que leur avoit présenté jusque-là leur vaine gloire. Ils ont vu avec effroi l'abîme où elle devoit nécessairement les précipiter, et ils ont reconnu qu'en se concentrant en eux-mêmes et en ne conservant avec les autres états que des relations de commerce, ils maintiendroient leur liberté et leur tranquillité et jouiroient sans inquiétude des fruits de leur sagesse et de leur industrie. Telle est la source de la conduite passive que les Provinces-Unies ont tenue durant la guerre que l'Angleterre excita dans les quatre parties du monde en l'année 1755. Il est à présumer que cette conduite est devenue un point fondamental de la politique des Etats-Généraux, et qu'elle ne changera pas à moins que des circonstances majeures ne lui en fassent la loi [1].

Ces circonstances peuvent être amenées ou par les voisins de la République[2] ou par des contestations relatives au commerce et aux possessions d'outre-mer de la République [3]. Il y a beau-

1. Sur les idées exprimées dans tout ce passage, v. les chapitres antérieurs.

2. Allusion au roi de Prusse Frédéric II.

3. Ici il s'agit de l'Angleterre qui protestera fréquemment contre le commerce fait, pendant la guerre, par les Hollandais avec les Américains, et

coup d'apparence que ce ne sera qu'à raison de ces différents objets, qui la touchent immédiatement, que la République s'exposera dorénavant au fléau de la guerre : c'est-à-dire qu'elle s'abstiendra, tant qu'elle sera maitresse de ses actions, de prendre part aux querelles des autres puissances de l'Europe, et qu'elle ne se déterminera à prendre les armes que pour défendre ses foyers et la source de son existence.

Telle est aujourd'hui la position domestique et politique des Provinces-Unies.

La France, loin de jalouser la prospérité de la République de Hollande, applaudit au contraire à la sagesse des mesures qu'elle prend pour la perpétuer. C'est d'après ce principe que, durant la dernière guerre, nous n'avions d'autres vues à son égard que de l'affermir dans la neutralité pour laquelle elle s'étoit déterminée : c'étoit là l'objet principal et presque unique de la mission du comte d'Affry [1].

L'Angleterre est moins généreuse à l'égard des Hollandais. Accoutumée à maîtriser depuis Guillaume III, elle prétend influer sur toutes ses déterminations : c'est-à-dire qu'elle prétend leur faire tenir toujours la seule route qui convienne à ses intérêts politiques, tandis qu'elle gène, autant qu'elle le peut, leur navigation et leur commerce et leur fait, en toute rencontre, des avanies que des marchands seuls peuvent et doivent dissimuler. Il faut avouer que les Etats-Généraux ont nourri eux-mêmes les prétentions de la Grande-Bretagne à leur égard. Ils ont regardé cette puissances comme le boulevard de leur liberté contre la prétendue ambition de la France. Cette fausse politique a engendré des engagements entre les deux puissances, et c'est à l'ombre de ces engagements onéreux pour les Hollandais que la cour de Londres a constamment séduit et retenu dans ses fers les Provinces-Unies. Mais le charme commence à se dissiper. Une expérience soutenue a convaincu les Hollandais les plus sensés que la Grande-Bretagne n'est pas leur protecteur, leur allié,

qui soulèvera un violent incident à propos de l'attitude du gouverneur de l'île Saint-Eustache.

1. V., ci-dessus, l'ambassade du comte d'Affry.

mais leur tyran [1]; qu'en cédant à toutes ses impulsions ils s'exposent à s'immiscer dans les querelles, qui ne les intéressent ni directement ni indirectement; que, sous le titre de l'amitié, elle insulte impunément leur pavillon et restreint leur commerce, etc. Ces considérations ont produit des effets remarquables dans ces derniers temps. Elles ont porté les Etats-Généraux à refuser à la cour de Londres la brigade écossaise [2], qui est à leur service, et à ne donner que des défenses comminatoires [3] par rapport aux armes et aux munitions de guerre que les Hollandais fournissent aux colonies anglaises de l'Amérique. Ces dispositions annoncent un nouvel ordre de choses, qui doit exciter toute la vigilance du duc de La Vauguyon. Il est d'autant plus essentiel qu'il en marque bien les nuances et les progrès que, si elles se fortifient, elles feront perdre à la Grande-Bretagne une ressource sur laquelle il est naturel qu'elle ait compté jusqu'à présent, et qu'elles influeront nécessairement, d'une manière désavantageuse, sur le crédit et l'autorité du prince stathouder, qui regarde l'Angleterre comme son palladium.

Le duc de La Vauguyon connaît les circonstances qui ont donné lieu à l'établissement de la charge de stathouder, ainsi que la consistance qu'elle a prise en l'année 1747. L'autorité, que cette charge donne, met entre les mains de celui qui en est revêtu les forces de terre et de mer de la République, et le constitue par conséquent l'arbitre de son sort. Il est

1. Les mémoires, présentés aux Etats-Généraux par l'ambassadeur anglais Yorke, furent en effet rédigés sur un ton péremptoire, qui froissa vivement les Hollandais. Dès 1775, le marquis de Noailles signalait le mauvais effet produit par celui dans lequel Yorke protestait contre la contrebande de guerre : *Correspondance de Hollande*, t. 527, mars-avril 1775. — Voir aussi divers autres mémoires (21 fév. 1777, juillet 1779, 21 mars, 10 novembre et 12 décembre 1780) : *Correspondance de Hollande*, t. 529, 537, 540 et 542. A propos de chacun d'eux, La Vauguyon décrit l'impression des Hollandais.

2. Les documents relatifs à cette question sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 528, passim. Dès le 14 janvier 1777, La Vauguyon fournit à Vergennes des renseignements définitifs : *Idem*, t. 529, f° 218.

3. Les « placards » affichés par ordre du gouvernement hollandais restèrent sans effet. Les centres de cette contrebande furent Amsterdam et, en Amérique, l'île Saint-Eustache. La Vauguyon déclarait, le 11 février 1777, que les Hollandais continueront malgré le gouvernement : *Correspondance de Hollande*, t. 529, f°s 271 v° — 273, lettre à Vergennes.

dans la nature des choses humaines qu'un pouvoir aussi considérable inspire l'esprit de domination et le désir de secouer toute dépendance. La Hollande auroit immanquablement éprouvé les effets de cette vérité si Guillaume 1er n'eût été assassiné, si Guillaume II n'eût été enlevé pas une mort prématurée, et si Guillaume III, qui étoit en même temps roi d'Angleterre, eût laissé de la postérité[1]. Cependant ces trois princes n'étoient stathouders que de cinq provinces de l'Union d'Utrecht. Celui à qui les Etats-Généraux ont conféré cette dignité dans les sept provinces en 1747[2], en la rendant héréditaire dans sa famille en faveur tant des mâles que des femelles, a été plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs, et son fils l'est également. Les républicains n'ont plus, comme autrefois, la ressource d'opposer un stathouder à l'autre, et il est facile de juger par là ce que pourroit un stathouder éclairé et ambitieux. On en peut juger par la révolution que causa l'élévation du prince de Nassau-Dietz en 1747.

Il est fort indifférent au roi que la dignité de stathouder existe ou non dans dans la République, parce que le gouvernement de Sa Majesté, sa dignité comme sa grandeur, sont indépendants de la forme de gouvernement des Provinces-Unies. Elles ont été constamment attachées à la France sous leurs quatre premiers stathouders. Elles se sont livrées à l'Angleterre sous Guillaume III, et, depuis cette époque, elles ont toujours entretenu une étroite correspondance avec cette couronne. Il ne faut pas se flatter de rompre des liens si forts et si anciens. Mais il est à souhaiter que les Hollandais ne laissent pas trop appesantir sur eux le joug que l'Angleterre leur a imposé, et qu'ils travaillent même à le secouer, s'il est possible. C'est à nourrir sur un objet si essentiel leur amour pour la liberté que le duc de La Vauguyon doit s'appliquer sans affectation et en profitant avec prudence des occasions qu'on lui fournira de traiter cette matière vis-à-vis des membres bien intentionnés de la République. La faction anglaise et la bri-

1. Idée exprimée dans les instructions antérieures.
2. Guillaume IV.

gue stathoudérienne sont puissantes en Hollande. Mais elles sont cependant inférieures en crédit au parti républicain [1], et, comme il a déjà été observé, l'intérêt naturel de la nation a, dans ce moment-ci, beaucoup de prépondérance. Les patriotes zélés, qui voient la profondeur du précipice dans lequel ils ont été sur le point de tomber, ont aujourd'hui plus de raison que jamais d'éviter, par tous les moyens praticables, la servitude à laquelle le stathouder et la cour de Londres ne perdent pas l'espérance de les soumettre. Le duc de La Vauguyon cherchera à connaître les principaux chefs du parti républicain [2] et de celui du stathouder. Il examinera avec soin quel est le degré de leur crédit et ce qu'on peut en augurer pour l'avenir. Toutes ces connaissance seront nécessaires au roi et à son conseil pour les mettre en état de prendre dans la suite, vis-à-vis des Provinces-Unies, les résolutions que les circonstances pourront exiger.

Les engagements politiques des Provinces-Unies ne sont pas multipliés. Nous ne leur connaissons que des obligations défensives à l'égard de la Grande-Bretagne; et elles ont quelque relation avec la maison d'Autriche à raison du traité des Barrières [3], conclu à Anvers en 1715. Le duc de La Vauguyon connaît sans doute les dispositions de ce traité. Il sait de même que non seulement la France n'y a pris aucune part, mais même qu'il n'a été enfanté que par une crainte imaginaire à l'égard de la France. Ces places sont aujourd'hui dans un état de délabrement qui annonce leur ruine prochaine, et les Hollandais n'y tiennent plus qu'un très petit nombre de soldats, uniquement pour la forme. Cet état des choses est vraisemblablement l'effet des réflexions que les Etats-Généraux ont sans doute faites, d'un côté sur l'inutilité de la Barrière dont il s'agit, de l'autre sur les mouvements et les dépenses que sa garde coûte à la République, outre le subside que la cour de Vienne doit et qu'elle ne paye point. Et l'on peut conclure

1. V. la notice.
2. Amsterdam redevint le centre de résistance à la domination anglaise.
3. Pour tout le passage, relatif à la barrière et aux subsides autrichiens, v. les instructions antérieures.

de là que cette même barrière, considérée politiquement et militairement, n'est plus qu'un être de raison. Il s'est élevé, en dernier lieu, une discussion entre la cour de Vienne et les Etats-Généraux sur le sens et la nature du traité des Barrières [1]. Les Hollandais ont prétendu qu'il formoit la limite entre les pays autrichiens et les états de la République, et la cour de Vienne a soutenu au contraire et déclaré formellement qu'il n'avoit aucun rapport aux limites des deux dominations et que ces mêmes limites devroient être réglées d'après d'anciens traités. Cet objet est encore indécis et il y a beaucoup d'apparence qu'il ne sera pas terminé de sitôt. Le duc de La Vauguyon sentira lui-même qu'il ne nous concerne ni directement ni indirectement.

Les véritables liaisons des Hollandais avec les autres nations résultent de leur commerce. Ils ont à cet égard des traités avec la plupart des états de l'Europe. Les avantages, dont ils jouissent en France, avoient également des traités pour base. Le dernier étoit de 1739. Mais nous le regardons comme non existant depuis la déclaration de 1745, qui prive les Hollandais de tous les bénéfices dont ils avoient joui en France jusqu'à cette époque. Cette révocation étoit le juste fruit de la conduite que la République jugea à propos de tenir dans la guerre relative à la succession d'Autriche. La paix d'Aix la Chapelle étoit à peine conclue que les Etats-Généraux sollicitèrent le renouvellement du traité de 1739. Le feu roi voulut bien se prêter à cette demande, et il fut nommé, en conséquence, des commissaires respectifs pour discuter la matière [2]. Mais leur travail demeura sans effet, et les choses sont encore aujourd'hui dans l'état où les a mises la déclaration de 1745, c'est-à-dire que les Hollandais n'ont, de droit, aucun privilège de commerce en France, et que c'est à titre gratuit et précaire qu'ils continuent de jouir de ceux qui ont été accordés

1. V. l'ambassade du marquis de Noailles : — et aussi *Correspondance de Hollande*, t. 528, passim, lettres de Desnoyers, et t. 529, f° 214, Mémoire du baron de Reischach, 9 janvier 1777.

2. Mission de Larrey et Marselis : v., à la fin de l'ouvrage, la liste des ambassadeurs de Hollande en France.

par les anciens traités. Il est possible que les principaux membres de la République cherchent à entretenir sur cet objet le duc de La Vauguyon [1] dans la vue de renouer la négociation, qui y étoit relative. Dans ce cas, l'ambassadeur du roi écoutera les ouvertures qu'on jugera à propos de lui faire. Il en rendra compte au ministre chargé du département des affaires étrangères. Mais il attendra, avant de s'expliquer sur le fond, les ordres et les instructions que Sa Majesté croira devoir lui faire passer et il se bornera, dans ses premières réponses, à assurer les Etats-Généraux des dispositions favorables, où est le roi à leur égard, et de son penchant à leur donner, à l'exemple de ses augustes prédécesseurs, des preuves de son affection et de son amitié, ainsi que de l'intérêt qu'il prend à la prospérité de la République.

La révolution qui s'opère dans l'Amérique septentrionale semble devoir exciter toute la vigilance des Etats-Généraux. En effet, en supposant que les colonies anglaises maintiennent et consolident leur indépendance, il en résultera nécessairement un nouvel ordre de choses, lequel influera, à coup sûr, sur la politique comme sur le commerce des Hollandais. D'un côté, il affaiblira l'ancien allié de la République : il diminuera par conséquent la masse des moyens de défense de celle-ci et le poids de son influence dans les mouvements politiques de l'Europe. De l'autre, il ouvrira une nouvelle route au commerce des Hollandais et offrira une nouvelle carrière à leur industrie et à leur avidité. Il paraît que ce dernier objet détermine de préférence leurs affections : car ils ont laissé percer plusieurs symptômes qui indiquent leurs vœux en faveur des colonies [2]. Cette notion servira de point de direction à l'ambassadeur du roi pour ses recherches ultérieures sur un objet aussi important. Elles pourront le conduire à découvrir le véritable sentiment des Etats-Généraux, ainsi que le plan de conduite qu'ils croiront devoir tenir dans tous les

1. Les républicains d'Amsterdam s'en préoccuperont surtout à partir de 1782.

2. L'instruction résume les renseignements fournis par l'abbé Desnoyers : *Correspondance de Hollande*, t. 529, passim.

événements possibles. Il importe essentiellement au roi d'avoir là-dessus des informations aussi promptes qu'exactes, et Sa Majesté ne doute pas que le duc de La Vauguyon n'y emploie tout son zèle, toute sa prudence et toute son activité. Il pourra découvrir en même temps la véritable destination de la flotte dont les Etats-Généraux viennent d'ordonner l'armement [1].

Après avoir donné au duc de La Vauguyon des notions sur la situation tant intérieure qu'extérieure de la République des Provinces-Unies, il paraît nécessaire de lui faire connaître le génie et le caractère de la nation avec laquelle il va se trouver dans le cas de négocier, et la méthode la plus convenable à suivre pour traiter avec fruit les affaires qui seront confiées à ses soins. Il n'est pas possible de discuter ces deux objets, il suffira d'en donner ici une notion abrégée.

De toutes les nations, la hollandaise est peut-être celle qui s'indispose le plus facilement lorsqu'elle se croit négligée, et qu'on gagne le plus sûrement lorsqu'on lui marque des attentions et des égards. Il en est des particuliers comme de la nation. Ils veulent qu'on leur témoigne de la considération et ne répondent pas toujours aussi promptement qu'il est d'usage de le faire ailleurs aux avances dont on les prévient. Mais il ne faut pas se rebuter du retour peu affectueux qu'on éprouve d'abord de leur part. Une conduite sage et uniforme leur inspire enfin de la confiance, et ils s'y livrent de bonne foi, quand ils la croient bien placée. Ce n'est qu'avec du temps et de la patience qu'on parvient à former avec eux des liaisons intimes, et on doit les cultiver avec beaucoup de soin et de suite. Il convient même de ne pas paraître rechercher ces liaisons avec un empressement trop marqué, qui deviendroit certainement suspect.

Le duc de La Vauguyon réunit toutes les qualités les plus

1. Les Hollandais équipaient une flotte qui devait croiser dans la Méditerranée pour protéger le commerce contre les pirates marocains : cette escadre partit à la fin du mois de juin et alla bloquer les ports du Maroc. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 529, f° 233 v°, et t. 530, f°s 180, 187, etc., La Vauguyon à Vergennes, 17 janvier, 17 et 24 juin 1777 : — *Idem, supplément*, t. 20, f° 197, La Vauguyon au marquis de Noailles, 17 juin 1777.

propres à établir parmi les Hollandais l'opinion la plus favorable de sa façon de penser, et, pourvu qu'il parvienne à se lier d'amitié et de confiance avec un petit nombre de membres de la République, il sera ordinairement très bien instruit de tout ce qui se passera dans le pays où il va résider.

Rien ne contribue plus efficacement en Hollande à rendre agréable la personne d'un ministre étranger qu'une grande simplicité dans ses manières et dans ses discours. Il faut qu'il évite avec la plus scrupuleuse attention tout ce qui pourroit indiquer de sa part ou de l'artifice [1] ou de la hauteur. Il est également important qu'il ne contredise jamais les faits constants et les râisons solides. Il ne séduiroit personne et il ne lui resteroit que le démérite d'avoir cherché à faire illusion. Ces principes de conduite, qui sont honnêtes par eux-mêmes et utiles dans tous les pays, sont d'une extrême nécessité chez les Hollandais. Ceux-ci ont communément beaucoup de sens, et, accoutumés par tempérament et par éducation à réfléchir lentement et mûrement, ils sont très susceptibles et ne reviennent presque jamais des premières impressions qu'ils reçoivent.

Quant à la méthode de négocier, une longue expérience a appris qne cette République se tient toujours en garde contre les propositions nouvelles qu'on lui fait, mais qu'elle se prête assez promptement et assez facilement au moyen de faire réussir ce qu'elle a projeté et résolu par elle-même. Il est par conséquent extrêmement important, pour le succès des vues dans lesquelles on veut la faire entrer, qu'elle se porte de son propre mouvement à désirer ce qu'on auroit à lui proposer. Le vœu de la partie la plus saine des Provinces-Unies, et surtout de la Hollande, est sans doute de conserver le repos dont elles jouissent et de se ménager une neutralité solide dans le cas où la guerre se rallumeroit en Europe. Mais l'ambassadeur du roi doit bien se garder de répondre sur cet article d'une manière à faire juger que les désirs du roi s'accordent à cet égard avec

1. Au-dessus de ce mot on trouve, dans la minute, les mots suivants : *la finesse*.

ceux des Hollandais, et il faut attendre que les événements donnent occasion à Sa Majesté de faire connaître ses intentions au duc de La Vauguyon.

Les deux principaux ministres de la République sont le greffier des Etats-Généraux et le conseiller pensionnaire de Hollande. Il y a une observation essentielle à faire par rapport à ces deux ministres. Le greffier est lié par un serment solennel qui ne lui laisse pas la liberté de ne pas rendre compte à l'assemblée des Etats-Généraux de tout ce que les ministres étrangers lui disent. Le pensionnaire n'a pas contracté la même obligation, et il peut, quand il croit que le bien des affaires l'exige, ne communiquer que quand et à qui il le juge à propos ce qui lui a été confié. Il s'ensuit naturellement que c'est au pensionnaire qu'il faut s'adresser de préférence, lorsqu'on veut que le secret soit exactement observé.

On joint à ce mémoire, sous les numéros 1 et 2 [1], deux pièces relatives au cérémonial qui devra être observé lors de l'arrivée du duc de La Vauguyon à La Haye. L'intention du roi est que son ambassadeur en suive exactement le contenu. On y ajoute [2], sous le numéro 3, une déclaration de Leurs Majestés Impériales [3], relative à la première visite que les ministres d'un ordre inférieur d'une des deux cours de Versailles et de Vienne doivent aux ambassadeurs de l'autre. Il est établi par cette déclaration que, toutes les fois qu'il se trouvera dans une cour étrangère un ambassadeur d'une des deux cours et un ministre d'un ordre inférieur de l'autre, ce dernier fera la première visite à l'ambassadeur, néanmoins sans être tenu de se faire annoncer préalablement ni de lui faire demander son heure. Cette disposition réciproque est en pleine vigueur et l'intention du roi est que le duc de La Vauguyon la suive à l'égard du baron de Reischach [4], ministre impérial, résident à La Haye.

1. Ce sont les mémoires sur le cérémonial, rédigés pour le marquis de Bonnac après la révolution de 1747 et délivrés, depuis, aux ambassadeurs de France en Hollande.
2. Toute la fin de ce paragraphe est, en marge, dans la minute.
3. Par ces mots, il faut entendre le roi de France et l'Empereur.
4. Sur ce ministre, v. les chapitres précédents.

Le duc de La Vauguyon entrera avec les ministres étrangers qui résident à La Haye dans la correspondance qui est d'un usage ordinaire, lorsque la guerre n'y met point d'obstacle. Mais il aura attention de se renfermer dans des démonstrations extérieures de politesse, en attendant qu'il soit en état de juger par lui-même du degré de confiance qu'il croira pouvoir et devoir lui accorder. Il faut cependant que, dès le commencement de sa mission, il vive dans une intelligence très marquée avec les ministres des cours de Madrid [1], de Naples et de Vienne, et il aura soin de ne leur tenir aucun propos qui, rendu à leurs souverains, ne les confirme dans l'idée que le roi désire très sincèrement de fortifier et de perpétuer l'amitié et l'alliance qui les unissent à Sa Majesté et d'agir avec ces princes dans le concert le plus invariable sur tout ce qui peut intéresser leur gloire et leurs avantages communs et réciproques.

On croit devoir prévenir le duc de La Vauguyon qu'il ne doit admettre chez lui qu'avec une extrême précaution les Français qui passeront à La Haye sans être munis de passeports du roi ou de lettres de recommandation, qui ne laissent aucun doute sur leur état et sur le motif et l'objet de leur voyage. Trop de facilité à cet égard de la part des ambassadeurs de Sa Majesté les a quelquefois exposés à des inconvénients désagréables et quelquefois peu décents pour leur caractère.

On joint ici trois tables de chiffre.

1° Le chiffre intitulé *ordinaire* doit servir uniquement à chiffrer les lettres de l'ambassadeur du roi au ministre et secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangères. C'est à ce ministre seul, et sans aucune exception, que le roi veut que ses ambassadeurs rendent compte des affaires concernant le service de Sa Majesté. Si le duc de La Vauguyon se trouve dans le cas de correspondre avec les autres ministres ou secrétaires d'état sur des objets directement relatifs à leurs départements [2], il adressera les lettres à cachet volant au se-

1. En 1776, l'ambassadeur d'Espagne est toujours le vicomté de La Herreria : v. chapitre précédent. — Il est en même temps chargé des affaires du royaume de Naples : *Correspondance de Hollande*, t. 533, f° 59 v°, 30 juin 1778.

2. Le t. 539 de la *Correspondance de Hollande* contient exclusivement la cor-

crétaire d'état des affaires étrangères qui les fera déchiffrer, si cela est nécessaire, et les fera parvenir à leur destination.

2° Le chiffre à quatre tables ne doit servir que pour des circonstances particulières et importantes ou lorsqu'il y auroit quelque lieu de soupçonner que le chiffre ordinaire auroit pu être intercepté.

3° Le chiffre des pièces communiquées qui ne doit être employé à aucun autre usage.

Le sieur abbé Desnoyers [1], chargé des affaires du roi à La Haye, remettra au duc de La Vauguyon les tables de chiffre qui servent à la correspondance entre les ambassadeurs et ministres de Sa Majesté dans les cours étrangères. Mais, lorsqu'il écrira aux ministres du roi, il se renfermera dans les bornes d'une circonspection convenable par rapport aux nouvelles et aux réflexions dont il croira devoir leur faire part, et en usant de la précaution du chiffre lorsque la prudence l'exigera.

Fait à Versailles, le 28 novembre 1779.

Par le Roi.

INSTRUCTIONS A L'AMBASSADEUR SUR LES MOYENS QU'IL DOIT EMPLOYER POUR DÉTERMINER LES HOLLANDAIS A LA NEUTRALITÉ DANS LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE, A VERSAILLES, LE 26 MARS 1778.

Correspondance de Hollande, t. 532, f°s 246-251 : minute.

Les conjonctures, Monsieur, où nous nous trouvons à l'égard des Anglais [2] ont obligé le roi à prendre en considération les rapports politiques qui subsistent entre lui et les Provinces-Unies, de prémunir cette république contre les insinuations de la cour de Londres et de prendre des mesures pour l'empêcher de faire cause commune avec elle. C'est dans cette vue que Sa Majesté

respondance entre La Vauguyon et le secrétaire d'état, Sartine, pendant les années 1779-1780.

1. Voir le chapitre précédent.

2. Le traité franco-américain a été signé le 6 février 1778 et, dès lors, la France est en guerre contre l'Angleterre.

m'a chargé de vous adresser les présentes instructions. Elles serviront de supplément aux différentes conversations, que nous avons eues ensemble sur cette matière au moment de votre départ [1].

Nous connaissons les traités qui lient la Hollande avec la Grande-Bretagne [2] et nous supposons que cette république n'est point dans l'intention de les rompre. Ainsi, il ne sauroit point être question de faire des insinuations aux Etats-Généraux sur cet objet.

Mais nous devons penser que, les Hollandais [sont] convaincus que l'injustice, l'avidité et l'esprit de domination sont les seuls mobiles de la politique anglaise et que, fatigués par l'empire que la nation britannique s'est arrogé sur eux, ainsi que par les vexations et les déprédations qui en ont été la suite [3], ils ne demandent pas mieux que d'avoir l'occasion de s'affranchir d'un joug aussi onéreux et aussi avilissant. C'est dans cette persuasion que le roi croit le moment présent favorable pour sonder les dispositions des Etats-Généraux et pour leur faire des ouvertures analogues à leurs vœux secrets comme à leur intérêt politique.

Je le répète, le roi ne demande point que les Provinces-Unies épousent la querelle contre l'Angleterre : ce seroit trop exiger et trop attendre d'elles. Mais Sa Majesté croit pouvoir leur indiquer des moyens d'assurer l'honneur de leur pavillon et de faire prospérer leur commerce durant la guerre, qui est au moment d'éclater, en même temps qu'elle conserveront la paix et la tranquillité. Ces moyens sont au nombre de deux :

1. La Vauguyon, en congé depuis la fin de décembre 1777, avait rejoint son poste à la fin du mois de mars 1778 : sa première lettre, après son retour, est du 27.

2. La valeur des traités anglo-hollandais de 1674, 1678 et 1716 est discutée dans un écrit de Gérard de Rayneval, premier commis au ministère des affaires étrangères, intitulé : *Observations d'un citoyen d'Amsterdam sur le mémoire présenté aux Etats-Généraux par M. le chevalier Yorke le 22 juillet* [1779] : *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. 48, f°s 73 v° — 74 v°.

3. La capture de bâtiments hollandais et la mauvaise volonté de l'Angleterre à les rendre excitèrent, en 1778, un mécontentement violent des Etats-Généraux : v. *Correspondance de Hollande*, t. 533 et 534, passim. Aussi les Hollandais décidèrent-ils de faire accompagner les convois de navires marchands par des vaisseaux de guerre : v. la notice.

1° une convention pour la protection réciproque du commerce des sujets respectifs, 2° l'observation de la plus exacte et de la plus parfaite neutralité [1].

Si vous voulez bien, Monsieur, relire les dernières dépêches que j'ai adressées au sieur Bérenger [2], vous y trouverez ces deux objets discutés et vous y verrez sous quel point de vue le roi les envisage. Nous avons lieu de croire que les Hollandais répugneront de se lier à nous par une convention [3], que la cour de Londres regarderoit à coup sûr comme un acte hostile et qui, par conséquent, pourroit les entraîner, malgré eux, à la guerre. Au moyen de quoi, nous devons nous attacher uniquement à porter les Provinces-Unies à la neutralité.

Je ne m'arrêterai point, Monsieur, à vous détailler toutes les raisons politiques, qui doivent leur faire envisager cette détermination comme essentielle pour leur tranquillité et pour leur prospérité. Elles sont indiquées dans vos instructions et dans votre correspondance, et vous les connaissez aussi bien que nous.

Mais il s'agira de démontrer aux Etats-Généraux que la République ne se trouve dans aucun des cas prévus par les traités [4], que par conséquent elle n'a aucune obligation à remplir à l'égard de la Grande-Bretagne relativement à la guerre, qui est censée subsistante [5] entre cette puissance et la France.

Pour peu que les Hollandais fassent un retour sur les faits, ils sentiront toute la vérité de cette proposition. En effet, la France a rempli scrupuleusement les stipulations du traité d'Utrecht et elle ne s'est permis aucune démarche, qui ait dû interrompre la bonne harmonie subsistante entre elle et la Grande-Bretagne. Cette puissance, au contraire, a prétendu

1. Sur ces points, v. la notice.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f°s 63 et sq., f°s 192 et sq., Vergennes à Bérenger, 29 janvier et 12 mars 1778.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f°s 216 et sq., Bérenger à Vergennes, 20 mars 1778.

4. V. note ci-dessus.

5. Après avoir reçu, de la cour de Versailles, communication du traité franco-américain, le cabinet de Londres ne déclara pas immédiatement la guerre. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 532, f°s 192 sq., Vergennes à Bérenger, 12 mars 1778.

restreindre arbitrairement le commerce des sujets du roi, établir, selon son caprice, de nouvelles règles pour la navigation et l'usage de la mer. Elle a fait saisir et confisquer sans cause et souvent même sans prétexte des navires français, et elle n'a eu égard à aucune de nos réclamations dont le nombre et la nature ont de quoi étonner.

Sans doute que la cour de Londres présentera comme une hostilité les liaisons de commerce, qui se sont établies entre les sujets du roi et les Américains [1]. Mais, dès le moment que ces liaisons se sont formées, le roi a fait connaître sans détour au ministère anglais qu'il ne vouloit ni ne pouvoit les interrompre et que c'étoit à l'Angleterre elle-même à prendre les mesures autorisées par les traités et par le droit des gens pour en empêcher l'effet. La cour de Londres peut se rappeler les secours de tous les genres qu'elle a fournis patemment aux Corses [2]. Nous pourrions rappeler des faits plus anciens : mais cela me paraît superflu.

Si nous nous en tenons, Monsieur, à la teneur du message que le roi d'Angleterre a fait présenter à son parlement le 17 de ce mois [3], ce prince regarde le roi comme agresseur pour lui avoir fait part de notre traité d'amitié et de commerce avec les Etats-Unis de l'Amérique, et c'est à raison de cette communication qu'il demande l'assistance de ses sujets. Or, rien n'est plus facile à réfuter que cette inculpation.

Dès le moment que les Américains ont eu établi leur indépendance par leur acte du 4 juillet 1776 [4], toutes les puissances ont eu la faculté de la reconnaitre et de former en conséquence

1. Le rôle de Caron de Beaumarchais est trop connu pour qu'on y insiste.

2. En 1743, le navire anglais, le Revenger, tente de ramener en Corse Théodore de Neuhoff renversé. En 1745, une escadre anglaise appuie les insurgés contre la ville de Bastia. En 1755, le 24 juin, Théodore de Neuhoff, pour se libérer de ses dettes, cède la Corse aux Anglais. En 1768, après le traité de Versailles, la cour de Londres envoie des subsides à Pascal Paoli révolté. Le 12 juin 1769, celui-ci s'embarque sur un navire anglais et trouve un refuge dans la Grande-Bretagne.

3. *Correspondance d'Angleterre*, t. 529, f° 66, le marquis de Noailles à Vergennes, 16 mars 1778.

4. Proposée le 7 juin au Congrès de Philadelphie par Richard Henry Lee, la déclaration d'indépendance fut rédigée par Jefferson et votée, le 4 juillet, après de vifs débats, par les délégués de neuf colonies.

des liaisons d'amitié et de commerce avec les Etats-Unis. De telles liaisons sont inoffensives. L'Angleterre elle-même l'a soutenu lors de l'établissement de la république des Provinces-Unies et cette république ne sauroit, sans une inconséquence absurde, contredire ce principe, qui a été sa sauvegarde et qui a fait son salut.

La vérité de droit, que je viens d'établir, Monsieur, acquiert une nouvelle force par les circonstances, dans lesquelles le traité en question a été conclu. Vous vous rappellerez, Monsieur, que, dès que l'on eut appris à Londres la défaite du général Bourgoyne [1], le parti de la cour et celui de l'opposition, comme de concert, ne parlèrent plus que de réconciliation avec les colonies [2], et que le lord North lui-même [3] annonça au parlement qu'il lui présenteroit un plan qui pût remplir cet objet. La cour de Londres étoit dès lors disposée à tout accorder aux Américains, pourvu qu'elle conservât une suprématie au moins nominale. C'est sur cette base que le ministère chercha à négocier avec les députés du Congrès résidant à Paris [4]. L'effet immédiat de ce rapprochement, ou plutôt la compensation du sacrifice que la cour de Londres prétendoit faire, devoit être une coalition contre la maison de Bour-

1. John Burgoyne (1722-1792), général et auteur dramatique : v. *Dictionary of National Biography*, t. VII, p. 340-342.

Parti de Montréal avec des troupes principalement allemandes, Burgoyne marcha sur New-York par la vallée de l'Hudson. Attaqué sans répit par Gates que vinrent soutenir de nombreux miliciens, il fut battu à Bennington (16 août 1777) et à Bemus Heigths (19 septembre) : écrasé à Saratoga le 7 octobre et cerné, il capitula le 16 avec six mille hommes. C'est cette victoire qui décida Vergennes, jusqu'alors hésitant, à conclure le traité d'alliance avec Benjamin Franklin, qui représentait les Etats-Unis à Paris.

2. Après la défaite de Saratoga, lord Chatam émit l'avis qu'il fallait rappeler les troupes envoyées en Amérique, conclure un accord avec les colons et s'unir à eux pour combattre la maison de Bourbon. Georges III, obstiné, refusa de le nommer premier ministre pour appliquer ce programme. Lord North proposa alors de faire toutes les concessions aux colons, à condition qu'il ne serait plus question d'indépendance. Ces efforts tardifs furent vains, la guerre reprit.

3. Frédéric North, second comte de Guilford (13 avril 1732-5 août 1792), homme de confiance de Georges III et ministre dirigeant de 1770 à 1782 : v. *Dictionary of National Biography*, t. XLI, p. 159-164.

4. Les délégués américains à Paris furent Sileas Deane, Benjamin Franklin, Arthur Lee, puis John Adams.

bon. Dans de pareilles circonstances, dont le roi étoit parfaitement instruit, Sa Majesté n'avoit d'autre parti à prendre que celui de prévenir les Anglais en traitant avec les députés américains sur le même principe qu'eux, excepté la coalition, le roi n'ayant point jugé devoir imiter la cour de Londres sur ce point.

Sa Majesté s'est bornée au contraire à stipuler une simple liberté réciproque de commerce [1] : Elle n'a demandé aucun avantage exclusif, et Elle a laissé aux Etats-Unis la liberté la plus entière de traiter également et sur le même pied avec toutes les autres puissances de l'Europe.

Ces détails, qui sont dans la plus exacte vérité, vous mettront en état, Monsieur, d'éclairer les Hollandais, tant sur la nature de nos liaisons avec les Américains que sur les motifs qui y ont donné lieu. Si l'Angleterre prétend que ces liaisons préjudicient à son intérêt, le roi lui répond qu'il n'est aucunement chargé d'y veiller, et que rien ne peut l'obliger à sacrifier son intérêt propre et même sa sûreté en faveur d'aucune puissance, et moins encore en faveur d'une puissance, qui, dans aucune occasion, n'a respecté celui des autres.

D'après tout ce que je viens de dire, Monsieur, il est de la plus grande évidence que le roi n'a point commis l'agression dont la cour de Londres l'accuse, et qu'abstraction faite des actes de violence, des dénis de justice, des violations de territoires, que nous avons éprouvés, le roi d'Angleterre a commis une véritable agression à notre égard par sa seule inculpation, et qu'il a commis un acte hostile en rompant toute correspondance par le rappel de son ambassadeur [2].

1. Le texte du traité du 6 février 1778 est dans Martens, t. I, p. 685. La France garantit l'indépendance et le territoire des Etats-Unis : ceux-ci, de leur côté, garantissent les possessions françaises en Amérique : les deux parties s'engagent à ne pas conclure de traité séparé. Les signataires furent Vergennes pour la France, Franklin, John Adam et John Jay pour les Etats-Unis. — V. Doniol, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique*, Paris, 1886, in-8°, t. I.

2. Murray David, second comte de Mansfield, vicomte de Stormont (9 octobre 1727-1er septembre 1796) · entré dans la diplomatie dès 1751, il fut envoyé en Saxe (1756), puis à Vienne (1761) et à Paris (1772). Il partit le 19 mars 1778 sans prendre congé. — V. *Dictionary of National Biography*, t. XXXIX, p. 355-356

Tels sont en substance, Monsieur, les moyens que vous aurez à employer pour convaincre les Hollandais que, bien loin que le roi ait commis aucun acte hostile contre l'Angleterre, cette dernière puissance au contraire doit être considérée comme ayant rompu de gaieté de cœur la paix qui subsistoit entre les deux états. De cette première vérité il en résultera une seconde, savoir, que la république ne se trouve pas dans le cas de remplir les engagements purement défensifs, qui subsistent entre elle et la Grande-Bretagne.

En partant de ces données, vous ne devez pas avoir de peine, Monsieur, à faire sentir aux Hollandais combien il leur importe d'adopter le parti de la neutralité. Les raisons que vous avez à faire valoir sont sans nombre, et elles sont toutes analogues à la tranquillité et à la prospérité de la république. Je n'ai également rien à vous dire sur la manière de les mettre en œuvre, le roi s'en rapportant entièrement à cet égard à votre zèle, à votre prudence et à la connaissance que vous avez du local. Je me bornerai à vous observer qu'il y a deux voies pour amener les Hollandais à nos vues. La première seroit de leur faire désirer la neutralité et de les engager à la demander : la seconde, de leur en faire franchement l'offre de la part du roi. Il seroit sans doute infiniment plus convenable pour nous qu'ils en fissent la demande. Mais vous seul êtes à portée de juger, et nous attendrons de connaître votre façon de penser pour nous déterminer à une démarche ostensible, si vous la croyez nécessaire [1]. En attendant, vous pouvez agir, par la voie de vos amis et de vos canaux secrets [2], pour faire germer cette utile vérité et pour contrebalancer les artifices, que la cour de Londres mettra sûrement en œuvre pour séduire et entraîner les Etats-Généraux, ce qu'il est bien essentiel de prévenir.

Je pense, Monsieur, que vous commencerez par vous assurer des dispositions du grand pensionnaire [3] et de nos amis

1. V. la notice.

2. Allusion aux relations nouées par La Vauguyon avec les magistrats d'Amsterdam : v. quelques lignes ci-après.

3. Le pensionnaire de Hollande, Bleiswijk, successeur de Steyn le 1er dé-

d'Amsterdam, et que vous ferez germer, par eux, nos idées parmi les membres des Etats-Généraux. Si l'on vous parle de la protection du roi, dans le cas où les Anglais violeroient la neutralité des Hollandais, vous pourrez donner l'assurance que la république peut y compter. Mais, dans le cas où l'on vous feroit des insinuations sur quelques avantages particuliers de commerce, que les Hollandais désireroient obtenir de la France, vous voudrez bien les recevoir *ad referendum* et différer toute réponse jusqu'à ce que le roi vous ait fait parvenir des ordres à cet égard.

Remis a M. le duc de La Vauguyon, le 11 juin 1781 [1].

Correspondance de Hollande, t. 544, f°s 330-331 : minute.

L'impératrice de Russie [2] avoit offert en dernier lieu sa médiation particulière pour ajuster les différends survenus entre l'Angleterre et les Provinces-Unies [3]. Mais la cour de Londres a décliné cette offre et a demandé que sa querelle avec les Hollandais fût renvoyée à la pacification générale. On a prétendu que Catherine 2e avoit été mécontente de cette réponse [4], et l'on étoit généralement d'opinion que cette princesse, engagée par la convention des neutres [5], embrasseroit la défense de Hollande. Mais elle a jusqu'à présent gardé le plus profond silence, et l'on ignore parfaitement ses intentions et ses vues. Cependant on est autorisé à croire que l'impératrice

cembre 1772, n'eut pas une attitude uniforme au cours du conflit anglo-américain. D'abord partisan de la Grande-Bretagne, il inclina progressivement du côté de la France : tout en notant avec satisfaction cette évolution, La Vauguyon gardera toujours de la défiance à l'égard du pensionnaire.

1. En congé (main-juin 1781), La Vauguyon était de retour à La Haye le 21 juin.

2. Catherine II, impératrice depuis 1762.

3. Le 17 février 1781, la tsarine proposa sa médiation, que déclina la cour de Londres. Les documents sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 543 et 544, passim.

4. V. les lettres de Bérenger à Vergennes, mai-juin 1781 : *Correspondance de Hollande*, t. 544.

5. Catherine II, en 1780, avait conclu une convention avec la Suède et le Danemark pour la liberté du commerce maritime.

de Russie répugne à agir hostilement contre la Grande-Bretagne et qu'elle préférera la voie douce de la négociation [1].

La réserve de Catherine 2e doit nécessairement mettre les Hollandais dans la plus grande perplexité, parce qu'elle les laisse dans l'incertitude sur ce qu'ils peuvent avoir à espérer ou à craindre de la part des puissances du Nord et qu'elle les tient dans un état flottant relativement à la conduite qu'ils doivent tenir par rapport à leur réconciliation avec l'Angleterre.

Dans cet état des choses, il paraît que les Etats-Généraux ont une tentative assez simple à faire : c'est de demander à l'impératrice de Russie quelle marche ils doivent tenir pour acheminer leur paix avec la Grande-Bretagne [2]. Cette question sera présentée comme un effet de la confiance que les États-Généraux mettent dans les lumières et dans la bienveillance de la czarine et comme une conséquence des offices que cette princesse a déjà passés pour effectuer le rapprochement de l'Angleterrre et de la Hollande.

La démarche dont il s'agit forcera Catherine de s'expliquer et dissipera les ténèbres dans lesquelles cette princesse laisse errer les Hollandais. D'ailleurs elle est de nature à flatter son amour-propre. Au moyen de quoi elle ne pourra que produire un bon effet. Si l'impératrice ne veut point prendre une part active à la querelle des Hollandais, la certitude qu'elle a que l'Angleterre n'admettra point sa médiation particulière la déterminera sans doute à conseiller aux Hollandais d'invoquer la co-médiation de l'Empereur [3]. Dans ce cas, les Etats-

1. Elle répondit en effet au mois de juin en déclarant que la discussion des intérêts de la république aurait lieu lors de la pacification générale : les « patriotes » hollandais se montrèrent peu satisfaits. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 544, fos 350 et sq., Wassenaer-Twickel à H. Fagel, 14 juin 1781 : — t. 543, fos 12 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 3 juillet 1781, — fos 20-22, Insinuation verbale du ministre Ostermann à Wassenaer-Twickel.

2. La Vauguyon fit part de cette suggestion au pensionnaire, qui, avant de demander à Catherine II « une explication catégorique de ses intentions ultérieures », préféra attendre le résultat de la nouvelle démarche faite à Londres par le Danemark, la Suède et la Russie : *Correspondance de Hollande*, t. 544, fos 436 vo et sq., La Vauguyon à Vergennes, 26 juin 1781.

3. C'est ce qui se produisit en effet et, en juillet-août 1781, La Vauguyon engagea vivement les Hollandais à accepter la médiation austro-russe.

Le 19 juillet, les états de Hollande émirent un avis favorable et, le 8 août,

Généraux n'auront d'autre parti à prendre que celui de la résignation et de faire d'assez grands efforts pour que leurs intérêts ne soient point sacrifiés.

Si les États-Généraux se déterminent à faire la démarche qui fait l'objet de cette note, ils ne doivent point la différer, parce que, dans le cas où l'impératrice de Russie leur conseilleroit effectivement de recourir à la co-médiation de l'Empereur, il seroit très important qu'ils se hâtassent d'adresser leur demande à ce prince[1], parce qu'en acceptant la médiation il se lieroit les mains par rapport à ses vues prétendues pour Anvers [2], n'étant point croyable qu'il voulût enfreindre un traité [3], qui lui impose des obligations à l'égard d'une nation, qui lui a confié ses intérêts. Au surplus, il conviendra de ne faire usage de cette dernière réflexion qu'après que les États-Généraux auront reçu la réponse de la cour de Russie et dans le cas seulement où cette réponse les renverroit à l'Empereur.

les Etats-Généraux firent de même. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 545, passim : les deux résolutions sont aux f°s 107 et 295.

1. Joseph II, qui, au mois de juillet 1781, fit un voyage dans les Provinces-Unies sous le nom de comte de Falkenstein : v. *Correspondance de Hollande*, t. 545.

2. La question du port d'Anvers et de la libre navigation de l'Escaut devait soulever, quelques années plus tard, un grave incident entre l'Empereur et les Provinces-Unies.

3. Traité d'Anvers, du mois de décembre 1715 : il en a été souvent question dans les chapitres précédents.

XXXI

LE MARQUIS DE VÉRAC

AMBASSADEUR

1785-1787

Il suffit de deux ans seulement pour ruiner l'œuvre d'union, si heureusement réalisée par La Vauguyon, et pour annihiler l'influence française dans les Provinces-Unies.

Après le départ de l'ambassadeur, Bérenger, qui dirigea seul l'ambassade jusqu'à la fin de l'année 1784, n'eut pas d'abord la pensée que des difficultés graves pussent surgir. Le 8 juin 1784, il se contentait de mander : « La négociation d'une alliance avec le roi et celle d'un accommodement avec l'Empereur sont les deux grandes affaires qui fixent dans ce moment l'attention générale » [1].

Il ne prévoyait aucun obstacle à propos de l'union avec la France. Car, au mois de juillet, on rédigeait à La Haye un projet d'articles préliminaires : le 13 août les états de Hollande, le 9 septembre les Etats-Généraux l'acceptaient sans hésitation [2].

Ce furent les discordes intérieures et le différend avec l'Empereur qui assombrirent rapidement la situation. Continuant leur lutte contre le stathouder, les patriotes multiplièrent les incidents, exigeant le renvoi du prince Louis de Brunswick, entretenant l'agitation populaire, en particulier dans les provinces d'Utrecht et de Hollande [3].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 558, f° 200, Bérenger à Vergennes, 8 juin 1784.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 558, passim ; — t. 559, f° 41, Bérenger à Vergennes, 13 août 1784, — f° 214, Résolution des Etats-Généraux, 9 septembre 1784.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 558, passim, juillet 1784 ; — t. 559, passim, août-octobre 1784.

Les états de Hollande donnèrent congé au prince Louis de Brunswick, le 20 août 1784 : le prince démissionna et se retira à Aix la Chapelle : *Correspondance de Hollande*, t. 559, f°s 65 et 379, Bérenger à Vergennes, 20 août et 19 octobre 1784.

Cette effervescence s'accrut encore quand, à la suite d'un incident naval survenu sur l'Escaut entre bateaux autrichiens et navires hollandais, Joseph II rompit les relations diplomatiques avec les Provinces-Unies, qui, de leur côté, procédèrent aussitôt à des préparatifs militaires [1]. Déconcerté, Bérenger dut, constamment, annoncer à la cour de Versailles que, malgré leur extrême faiblesse, les Hollandais se refusaient obstinément à écouter des paroles de conciliation. Esquissant un sombre tableau de l'état de la république, il en arriva à écrire le 4 janvier 1785 : « De la confusion dans les conseils, de la langueur dans les opérations, de la mésintelligence et du désordre de tous côtés, telle est, Monseigneur, la déplorable situation de ce pays » [2].

Vergennes, qui s'efforçait avec persévérance de résoudre le différend austro-hollandais et de ramener la paix dans les Provinces-Unies, fut vivement alarmé par ces rapports du chargé d'affaires : le 4 janvier 1785, il désigna le marquis de Vérac pour aller à La Haye prendre en mains la direction de l'ambassade [3].

Né le 10 octobre 1743, Charles Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac, avait d'abord suivi la carrière militaire. En service dès 1757, il devint colonel des grenadiers de France en 1767, mestre de camp en 1770, et enfin brigadier. Puis, devenu diplomate, il fut successivement ministre dans la Hesse-Cassel (1773-1775), en Danemark (1775-1779), et en Russie (1780-1783) [4]. Ayant traversé la Hollande en 1774, il avait pu se rendre compte de l'état de ce pays [5]. Il avait de l'esprit, des qualités d'homme du monde : mais il ne paraît pas avoir possédé l'énergie nécessaire pour surmonter des obstacles dangereux. Sir James Harris, qui le connut à Saint Pétersbourg et fut à La Haye son principal adversaire, a porté sur lui un jugement peut-être sévère : « J'entends dire qu'il est plus aimable dans la société que redoutable dans le cabinet » [6].

1. Sur tous ces faits, v. les notes de l'instruction et *Correspondance de Hollande*, t. 559, à partir du f° 329, et t. 560, passim, novembre-décembre 1784.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 559, passim, en particulier f°s 422 et sq., Bérenger à Vergennes, 31 octobre 1784 ; — t. 560, passim ; — t. 561, f° 24 v°, Bérenger à Vergennes, 4 janvier 1785.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 561, f° 8, Lettre de créance du roi, 4 janvier 1785.

4. V. *Recueil des Instructions..., Danemark*, p. 191 ; — *Idem..., Russie*, t. II, p. 351 ; — Pinard, *Chronologie historique et militaire*.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 526, f° 230 v°, Desnoyers à Vergennes, 18 octobre 1774.

6. 20 septembre 1779, *La cour de Russie il y a cent ans*, p. 322. Compléter avec De Peyster. *Les troubles de Hollande à la veille de la Révolution française*, Paris, 1905, in-8°, p. 100 et note 3.

Vérac conserva auprès de lui Bérenger jusqu'au 26 juillet 1785 et en fit

Son instruction est datée du 4 janvier 1785 [1]. Brièvement, Vergennes rappelle les relations nouvellement établies entre la France et les Etats-Généraux. Quoiqu'un traité d'alliance n'ait pas encore été signé, le roi est sincèrement disposé à soutenir les intérêts des Hollandais contre Joseph II : il n'a pas ménagé les démarches auprès de la cour de Vienne, il les continuera à condition que les Etats-Généraux lui fournissent des « moyens conciliatoires » et se conduisent « avec la plus grande sagesse ». Vérac devra leur faire adopter ces idées pacifiques. Puis, la paix conclue avec l'Empereur, il « cultivera l'attachement que les Hollandais manifestent pour la France » et les excitera, afin que l'alliance porte tous ses fruits, à organiser une puissante flotte. Il s'efforcera aussi d'entraver le développement de la crise intérieure, dans laquelle « la république se trouve présentement » : si elle éclate, il s'abstiendra de prendre parti, se bornant à exhorter le stathouder et les patriotes à une conciliation nécessaire [2].

Arrivé à La Haye le 20 janvier 1785 [3], Vérac entra immédiate-

un vif éloge : *Correspondance de Hollande*, t. 563, f°s 164, 182 et 188, Vérac à Vergennes, 19, 24 et 26 juillet 1785. — Son secrétaire fut ensuite Caillard, qui arriva à La Haye le 15 juillet 1785 : *Correspondance de Hollande*, t. 563, f°s 156 v° et 166, Vérac à Vergennes, 15 et 19 juillet 1785.

Sur cette ambassade et sur la crise de 1786-1787, v. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 21, f°s 215 et sq., divers mémoires de Gérard de Rayneval : — *Correspondance de Hollande*, t. 564, f°s 259 et 400, — t. 566, f° 77, — t. 567, f°s 237-255, 377 et sq., nombreux documents : — *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. 48, f°s 114 et sq., Mémoire historique de nos rapports politiques et de notre traité d'alliance avec les Provinces-Unies des Pays-Bas (1788) : — On peut aussi consulter les papiers de Mirabeau, *Mémoires et documents, fonds France*, t. 1884, 1887 et 1888. — Parmi les ouvrages modernes, v. celui de De Peyster, déjà cité (bibliographie importante).

Deux ans après son retour de Hollande, en 1789, Vérac fut nommé ambassadeur en Suisse, mais démissionna deux ans après : considéré comme émigré, il eut ses biens confisqués. Rentré en France en 1801, il vécut dans la retraite. Le 6 janvier 1816, il recouvra ses biens, puis fut nommé lieutenant-général. Il mourut le 28 octobre 1828.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 561, f°s 9-15.

Dans le même volume, on trouve ensuite, f°s 16-20, une *Instruction à M. le marquis de Vérac, ambassadeur du roi auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, concernant la manutention pécuniaire de sa mission et sur quelques objets relatifs aux devoirs et fonctions de cette place, fait à Versailles le 5 décembre 1784*. Ce mémoire n'a aucun intérêt diplomatique : mais il est utile, au point de vue administratif, pour étudier l'organisation des ambassades à la fin de l'ancien régime.

2. Toute la seconde partie de l'instruction est consacrée uniquement au cérémonial, aux relations avec les ministres étrangers, au chiffre, etc.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 561, f° 110, Bérenger à Vergennes, 21 janvier 1785.

Vérac passa par Anvers, Bréda et Gorcum : *Idem*, t. 561, f°s 119 et sq., Vérac à Vergennes, 25 janvier 1785.

ment en contact avec les chefs des patriotes, les « triumvirs », Berckhel, Gijselaar et Zeeberg, pensionnaires d'Amsterdam, de Dordrecht et de Harlem, qui comptaient sur un appui effectif de la France pour réaliser leurs projets hostiles à Guillaume V. Les difficultés de la situation lui apparurent nettement. Le peuple, orangiste, manifestait en faveur du stathouder [1]. Les ministres de Prusse et d'Angleterre, Thulemeyer et Harris, celui-ci surtout, manœuvraient pour lui conserver son ancienne autorité et pour détacher les Provinces-Unies de la France [2]. Enfin, parmi les patriotes, une scission commencait à s'opérer : certains aristocrates bourgeois, comme Rendorp à Amsterdam, n'entendaient pas plus subir la domination politique des triumvirs que celle de Guillaume V et, poussés par leur intérêt particulier, n'étaient pas éloignés de s'unir, moyennant des concessions de forme, avec le stathouder [3].

Pendant toute l'année 1785, les impressions de Vérac furent donc pessimistes, au point qu'il croyait à un bouleversement général et prochain. Le 4 février, il écrit à Vergennes : « Plus une pareille révolution seroit contraire aux intérêts du roi, plus il m'est douloureux de prévoir que les circonstances peuvent m'en rendre témoin » [4].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 561, f°s 149 et sq., Vérac à Vergennes, 1er février 1785 : « Le peuple s'est soulevé en divers endroits, il a pris les cocardes orange, arboré l'étendard du stathouder sur les clochers des villages et demandé à grands cris que l'on confiât à ce prince un pouvoir illimité. On dit même qu'il a été distribué quelques pièces d'argent frappées à son coin » : — *Idem*, t. 562, f° 90, — t. 563, f°s 253 et sq., Vérac à Vergennes, 15 mars et 9 août 1785. — *Idem*, t. 564, passim, en particulier, f° 42, Vérac à Vergennes, 6 septembre 1785 : on a dit à l'ambassadeur que, « depuis le retour de M. Harris, la bonne bourgeoisie de La Haye, qui, jusque-là, avoit toujours été tranquille, commençoit à manifester des dispositions fort alarmantes ».

2. *Correspondance de Hollande*, t. 562, f°s 132 et sq., — t. 563, f°s 253 et sq., — t. 564, f° 137 v°, Vérac à Vergennes, 22 mars, 9 août et septembre 1785. — T. 564, f° 141, Vérac à Vergennes, 16 septembre 1785 : « Nous avons ici, dans la personne de M. Harris, un ennemi ardent, actif et vigilant, qui traversera nos mesures de tout son pouvoir et qui ne trouve que trop de gens prêts à le seconder ». — T. 564, f°s 465 et sq., Vérac à Vergennes, 25 octobre 1785 : Harris est « actif, insinuant, peu scrupuleux sur le choix des moyens, et ayant ici de nombreux partisans toujours prêts à agir d'après l'impulsion qu'il voudroit leur donner ». — T. 565, f° 186 v°, Vérac à Vergennes, 2 décembre 1785.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 562, f°s 321 v° et sq., Vérac à Vergennes, 3 mai 1785 : « Nos amis ont à la fois contre eux dans ce moment-ci le peuple, les anglomanes, et même un grand nombre de patriotes, plus guidés par leur zèle et leur attachement pour la république qu'éclairés sur ses véritables intérêts ». — T. 563, f°s 253 et sq., Vérac à Vergennes, 9 août 1785 : « L'influence des patriotes paraît s'affaiblir de jour en jour ».

4. *Correspondance de Hollande*, t. 561, f° 182 v°, Vérac à Vergennes, 4 février 1785.

Et, le 24 août, il ajoute : « La crise du moment actuel est d'une violence dont l'histoire de la république dans le siècle présent n'offre pas d'exemple » [1].

Aussi fut-il heureux de la conclusion des deux traités de Fontainebleau, 8 et 10 novembre 1785, dont l'un terminait le différend austro-hollandais et dont l'autre sanctionnait enfin l'alliance entre la France et les Provinces-Unies [2]. Relativement au premier, Vérac n'était intervenu que pour régler avec les Hollandais certaines clauses financières [3] : à l'élaboration du second, il n'avait nullement participé. Mais la consternation, manifestée par Harris et les stathoudériens [4], le convainquit que, les difficultés extérieures étant résolues, les patriotes, soutenus par la France, viendraient à bout, aisément et à leur profit, de la crise intérieure.

Le 14 janvier 1786, prenant résolument parti pour les triumvirs, il expose longuement les causes des troubles et soutient qu' « il est de la nécessité la plus urgente de changer la situation des affaires intérieures de la république ». On a le choix entre deux moyens, la conciliation pour « lier le prince stathouder aux intérêts de la France et des patriotes », ou bien « le mettre hors d'état de nuire en faisant main basse sur toutes ses dangereuses prérogatives ». Vérac n'hésite pas : il faut combattre le stathouder, « car c'est avec le lait qu'il a sucé les préjugés anglais et la haine contre la France ». En présence de la fermentation, qui s'accroît de jour en jour et s'attaque même à l'ambassade de France, le roi doit déclarer fermement aux Etats-Généraux qu'une telle situation ne peut pas durer [5].

Cette politique ne convenait nullement à Vergennes. Tout en regardant Guillaume V « comme un ennemi secret de la tranquillité et de la liberté de la république » [6], le ministre français, ignorant l'attitude que prendraient l'Angleterre et la Prusse, entendait suivre avec circonspection le développement de la crise hollandaise : « Nous n'avons pas plus d'envie que de droit, mande-t-il le 24 décem-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 563, f° 332 v°, Vérac à Vergennes, 24 août 1785.

2. Le texte [imprimé] des deux traités est dans *Correspondance de Hollande*, t. 565, f°s 56 et 76. — Le second se trouve aussi dans Martens, t. II, p. 612 : on peut lire des *Observations relatives à la Hollande*, à propos de ce traité, dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 21, f°s 264-272.

3. Sur la question de l'indemnité que Joseph II réclamait aux Hollandais et dont la France offrit de payer une partie, v. *Correspondance de Hollande*, t. 565, passim, surtout f°s 30 et sq., Vérac à Vergennes, 8 novembre 1785.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 565, f° 100, Vérac à Vergennes, 15 novembre 1785.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 566, f°s 26 et sq., 160 et sq., 230 v°, 281 et sq., 297 et sq., Vérac à Vergennes, 14 janvier, 10 et 21 février, 11 mars 1786.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 564, f° 264 v°, Vergennes à Vérac, 1er octobre 1785.

bre 1785, d'intervenir dans leurs discussions intérieures »[1]. Il aurait désiré connaître avec précision les vues et le plan des patriotes, dont il se défiait à cause de leurs divisions. Il avait l'intuition que Vérac, au lieu de les dominer, se laissait mener par eux : « Ces messieurs, lui écrit-il justement le 15 mars 1786, ont un amour-propre qu'il faut éviter de choquer : sur toute chose garez-vous de leur chaleur, qui est parfois excessive. Il est juste que nous les appuyons et que nous les protégions. Mais il faut être bien attentifs à ce qu'ils ne nous entraînent pas au-delà des bornes et que nous ne soyons pas un instrument dans leurs mains »[2].

Exactement informé par le rhingrave de Salm, alors à Paris, il adressa donc de nouvelles instructions, le 29 mars, à Vérac pour modérer son zèle[3]. Le roi, dit-il, n'a aucun droit de se mêler d' « une affaire purement domestique » : il indisposerait à la fois la cour de Berlin et le peuple hollandais, essentiellement attaché à « l'idée de son indépendance ». Il ne voit donc que « des inconvénients dans la déclaration proposée » par l'ambassadeur : il préfère écrire aux Etats-Généraux une lettre pour leur exprimer ses regrets des troubles présents, tout en leur faisant remarquer qu'il ne veut nullement s'immiscer dans le gouvernement des Provinces-Unies et qu'il agit simplement par amitié et affection[4]. Si cette lettre n'a aucun effet, alors seulement Vérac est autorisé à délivrer aux Etats-Généraux une déclaration plus énergique, jointe à l'instruction. En attendant, comme « la Prusse est trop puissante et trop voisine de la république pour être négligée », il est de l'intérêt des patriotes, non pas de dépouiller le stathouder de tous ses pouvoirs militaires, mais d'y apporter « des modifications bien combinées ». Vérac est chargé de communiquer cette opinion du cabinet de Versailles aux patriotes.

Déçus par cette attitude prudente, les triumvirs ne tinrent aucun compte des conseils de Vergennes : le 27 juillet 1786, par dix voix contre neuf, les états de Hollande enlevèrent à Guillaume V le commandement des troupes de La Haye[5]. Vérac, que les patriotes avaient empêché de se rendre à Versailles pour renseigner son ministre[6], célébra ce vote comme une victoire : « L'insurrection des

1. *Correspondance de Hollande*, t. 565, f°s 275 et sq., Vergennes à Vérac, 24 décembre 1795.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 566, f° 315, Vergennes à Vérac, 15 mars 1786.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 566, f°s 399-405, Vergennes à Vérac, 29 mars 1786.

4. Voir les notes de l'instruction au sujet de cette lettre « ostensible ».

5. *Correspondance de Hollande*, t. 568, f° 126, Résolution des états de Hollande, 27 juillet 1786 ; — f°s 135 et sq., Vérac à Vergennes, 28 juillet 1786.

6. Les triumvirs donnèrent comme prétexte que la situation était trop

bourgeoisies, dit-il, devient générale, chacune réclame ses privilèges : elles font cause commune et se soutiennent réciproquement : c'est un torrent qui entraîneroit celui qui voudroit l'arrêter » : plus que jamais il faut pousser à fond la lutte contre le stathoudérat [1].

Convaincu que l'ambassadeur était le prisonnier des triumvirs, Vergennes s'efforça de le ramener à une politique de conciliation. Sa dépêche du 3 août 1786, conçue en termes énergiques, fut vaine [2]. Son inquiétude s'accrut encore à la suite de la mort de Frédéric II. D'une part, le nouveau roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, beau-frère du stathouder, envoya à La Haye en mission extraordinaire le comte de Gœrtz [3], et d'autre part les états de Hollande, suivant l'inspiration des triumvirs, n'hésitèrent pas à enlever provisoirement, dans leur province, à Guillaume V les fonctions de capitaine général [4].

Troublé par ce conflit violent d'intérêts, nullement rassuré par

troublée pour que l'ambassadeur de France pût quitter La Haye : Vérac proposa donc d'envoyer à Versailles son gendre, le marquis de La Coste, mais ne se pressa pas de le faire partir. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 567 et 568, passim, — en particulier, t. 567, f°s 346 et sq., Vérac à Vergennes, 27 juin 1786.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 568, f°s 158 v°, 327 et sq., Vérac à Vergennes, 2 et 16 août 1786. — Cf. *Idem*, t. 567, f°s 237-255, Mémoire de Vérac sur la situation des Provinces-Unies, 4 juin 1786.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 568, f°s 178 et sq., Vergennes à Vérac, 3 août 1786 : « Quelque vif et zélé que soit l'intérêt que je partage avec vous, Monsieur, pour la cause des patriotes, je ne puis pas partager la satisfaction que leur cause la victoire qu'ils viennent de remporter dans les états d'Hollande touchant la grande question du commandement de La Haye, parce que j'appréhende, non sans fondement, que les conséquences n'en soient fâcheuses pour eux et pour notre système. Vous conviendrez, Monsieur, qu'une majorité aussi grêle que celle à la faveur de laquelle la question a passé n'annonce pas une consistance propre à assurer le succès d'objets plus importants. Le stathouder, désabusé de l'espoir de recouvrer le commandement de La Haye qu'il a singulièrement à cœur, n'a plus rien à ménager avec les patriotes. Tout espoir de réconciliation étant évanoui et ne pouvant plus y avoir lieu à des négociations, le moindre inconvénient qui en résultera sera d'embarrasser la marche des affaires et d'entraver le mouvement du gouvernement... Nous ne pouvons pas abandonner notre système à la discrétion de gens qui agissent en tout sans concert et qui nous regardent comme des machines entre leurs mains. Le système du roi ne peut reposer sur un petit nombre de personnes qui rapportent tout à leur intérêt et à leurs vues particuliers. Le roi, en s'alliant avec les Etats-Généraux, a compté traiter avec la république et non pas avec une faction ». — *Idem*, f°s 263 et sq., Vergennes à Vérac, 13 août 1786.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 569, f° 15, Lettre de créance pour le comte de Gœrtz, 2 septembre 1786. — Gœrtz arriva à La Haye le 14 septembre : *Correspondance de Hollande*, t. 569, f° 153, Vérac à Vergennes, 19 septembre 1786.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 569, f° 175, Résolution des états de Hollande, 21 septembre 1786.

les rapports de Vérac qui représentait le comte de Gœrtz comme animé de sentiments peu favorables pour la France [1], désireux enfin de trouver une solution rapide, Vergennes informa l'ambassadeur qu'il envoyait en Hollande, pour étudier la situation et la dénouer, si possible, le premier commis des affaires étrangères, Gérard de Rayneval [2].

« Instruction vivante », Rayneval est chargé, officieusement, de s'entretenir indistinctement avec les chefs des deux partis ennemis : « car, observe Vergennes, qui n'entend que d'un côté est bien exposé à la surprise et à l'erreur ». Le ministre ne veut pas que les patriotes, se servant de l'alliance franco-hollandaise pour leur seul profit, la compromettent et l'affaiblissent : il ne veut pas davantage « rompre en visière » avec le roi de Prusse. L' « intérêt capital » de la France est donc « de finir le plus amiablement que possible » cette querelle domestique pour éviter une intervention étrangère dans les Provinces-Unies [3].

La mission de Rayneval dura deux mois environ. Arrivé à La Haye le 18 novembre 1786 [4], il entra, sans tarder, en relations avec les triumvirs et avec le comte de Gœrtz. Il amena les premiers à atténuer leurs projets de réformes futures : il s'entendit avec le second à propos des charges du stathouder [5]. Ce ne fut pas sans difficulté : « C'est un pays terrible que ce pays-ci, mande-t-il le 26 novembre, pour les hommes et pour les affaires... Les affaires de ce pays-ci sont un océan ». Aussi prenait-il la défense de Vérac : « Il mérite véritablement indulgence, parce qu'il est dans un dédale et qu'il a été forcé de prendre la teinte patriotique... Il est vrai, ajoute-t-il, que cette teinte est trop forte » [6].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 569, passim, lettres de Vérac, septembre-octobre 1786.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 570, f° 38, Vergennes à Vérac, 9 novembre 1786 : « J'ai reçu, Monsieur, la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le n° 75. J'en ai rendu compte au roi dans son conseil et Sa Majesté a jugé, par son contenu, non seulement que les discussions, qui troublent les Hollandais, se compliquent de plus en plus, mais aussi qu'il devient chaque jour plus instant de les terminer. En conséquence, Monsieur, le roi, voyant d'un côté des inconvénients à vous appeler ici, et de l'autre l'impossibilité de vous donner des instructions suffisantes par écrit, s'est déterminé à envoyer à La Haye M. de Rayneval. »

3. *Correspondance de Hollande*, t. 570, f°s 64-65, Vergennes à Vérac, 13 novembre 1786 : v. plus loin le texte de cette lettre.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 570, f° 89, Vérac à Vergennes, 21 novembre 1786, — f° 93, Rayneval à Vergennes, 21 novembre 1786.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 570, f°s 93 et sq., 114 et sq., Rayneval à Vergennes, 21, 24 et 29 novembre 1786. — Le mémoire des pensionnaires est aux f°s 120 et sq. : v. le texte au chapitre XXXII.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 570, f°s 174 et sq., Rayneval à Vergennes, 29 novembre 1786.

Comme Vergennes, il rechercha une solution immédiate du conflit. D'accord avec lui, Gœrtz, porteur des propositions convenues, se rendit à Nimègue pour obtenir l'approbation du stathouder. Mais, contre toute attente, la princesse Wilhelmine répondit, le 31 décembre, par un refus formel [1].

Le 6 janvier 1787, Rayneval fut rappelé et, le 16, il partit. Le 31, il rédigea pour le conseil du roi un rapport sur cette mission inutile. Il y expose le plan des patriotes et le croit réalisable avec l'appui des bourgeois armés. Plus le pouvoir du stathouder sera réduit, plus la position de la France sera forte. Le roi doit donc encourager les patriotes en les assurant de sa bienveillance et de sa protection [2].

Cette tactique fut adoptée après la mort de Vergennes (13 février), et, comme le nouveau secrétaire d'état, le comte de Montmorin, désirait garder Rayneval auprès de lui, il fut résolu, au mois d'avril, d'adresser de nouvelles instructions au marquis de Vérac et de faire partir pour La Haye le chevalier de Bourgoing [3].

Le « Mémoire instructif » du 5 avril 1787 [4] est rédigé pour l'ambassadeur et, en même temps, pour le rhingrave de Salm, qui doit agir de concert avec lui. D'après l'auteur, l'hostilité entre les partis devenant chaque jour plus vive, il convient, pour rétablir le calme, de procéder par étapes et de commencer par la province de Hollande, « qui, en dernière analyse, donnera le ton à ses confédérés ». Le danger provient du différend survenu entre les aristocrates, disposant depuis deux siècles des régences et des fonctions, et les

1. *Correspondance de Hollande*, t. 570, f°s 279 et sq., Rayneval à Vergennes, 6 décembre 1786, — f°s 318 et 483, Gœrtz à Rayneval, 11 et 31 décembre 1786, — f° 471, la princesse Wilhelmine à Gœrtz, 31 décembre 1786 ; — t. 571, f°s 63 et sq., Vérac à Vergennes, 3 janvier 1787, — f°s 71 et sq., Rayneval à Vergennes, 3 janvier 1787.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 571, f° 94, Vergennes à Rayneval, 6 janvier 1787, — f°s 116 et 137, Rayneval à Vergennes et à Gœrtz, 9 et 15 janvier 1787, — f° 141, Vérac à Vergennes, 16 janvier 1787, — f°s 209 et sq., Rapport de Rayneval, 31 janvier 1787.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 572, f°s 3 et sq., Rapport de Montmorin au conseil, 1er avril 1787, — f°s 46 et sq., 77 et sq., Montmorin à Vérac, 7 et 12 avril 1787.

Après le rapport de Montmorin, on trouve, dans ce volume, des mémoires de l'ambassadeur hollandais Brantsen et du rhingrave de Salm, qui était alors à Paris : ces mémoires traitent de la situation des Provinces-Unies et des moyens de l'améliorer.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 572, f°s 33-42, minute, — f°s 85-93, copie ; — t. 573, f°s 303 et sq., minute. — V. plus loin le texte de ce mémoire.

Il fut en même temps donné une note particulière au rhingrave de Salm ; cette note est un résumé du mémoire : *Correspondance de Hollande*, t. 572, f°s 94-96.

autres habitants, les bourgeois, qui, désireux de participer désormais au gouvernement des villes, demandent « la libre élection de leurs magistrats » et la nomination, par eux, de délégués chargés de surveiller les conseils. Les états de la province doivent donner une sanction légale à ces justes demandes. Pour y obtenir la majorité, Vérac et le rhingrave se concerteront avec les chefs des patriotes, les triumvirs, et les inviteront à la modération : car le roi « aimeroit autant renoncer à l'alliance que de livrer la Hollande à une démocratie pure ». De leur côté, les aristocrates devront « sentir la nécessité de se prêter à des sacrifices », tant que les revendications des bourgeois sont acceptables : s'ils laissaient passer l'occasion, « on ne pourroit plus répondre de rien ». Enfin, la province de Hollande une fois apaisée, on s'occupera de celles d'Utrecht et de Frise, fort troublées elles aussi. Et, pour compléter ses vues, Montmorin mettait, le 12 avril, à la disposition de Vérac une somme de 80 000 livres « pour le soutien de la cause des patriotes » [1].

La « note instructive pour M. le chevalier de Bourgoing » du 22 avril est plus explicite encore [2]. Tout en se présentant « comme un apprenti politique », qui veut compléter ses études auprès de l'ambassadeur, Bourgoing doit en réalité « l'éclairer, le diriger et agir lui-même lorsque les circonstance le lui permettront ». Prenant pour base le *Mémoire instructif*, « il y ramènera sans cesse » Vérac et s'entretiendra avec les chefs des patriotes : il s'efforcera aussi de vivre en bon termes avec le rhingrave de Salm, « vif et ambitieux ». En somme, il devait surveiller et modérer les deux hommes et négocier lui-même suivant les principes de la cour de Versailles. Ancien secrétaire de Rayneval en Allemagne et de Montmorin à Madrid, il avait toute leur confiance.

Lorsqu'il arriva à La Haye le 3 mai 1787 [3], la situation s'était aggravée. A Amsterdam et à Rotterdam, des révolutions municipales avaient éclaté et les bourgeois avaient imposé leurs conditions aux régents : encouragés par ce succès, les patriotes projetaient de suspendre le stathouder de ses fonctions. La province d'Utrecht était divisée en deux partis irréconciliables : le rhingrave, qui commandait les troupes à Utrecht même, ne s'entendait pas avec les triumvirs et menaçait de « jouer solo ». Malgré l'argent qu'il dépensait, Vérac ne parvenait pas à ménager un accord. Bourgoing, lui-même, dans des voyages à Amsterdam et à Utrecht, ne réussit pas davantage. Aussi fit-il un tableau très sombre de l'état des Pro-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 572, f° 97, Montmorin à Vérac, 12 avril 1787.
2. *Correspondance de Hollande*, t. 572, f°s 150-152, original : v. plus loin le texte de cette note.
3. *Correspondance de Hollande*, t. 572, f° 241, Vérac à Montmorin, 5 mai 1787.

vinces-Unies. Beaucoup plus que l'ambassadeur, il se rendait compte que, si les patriotes avaient des prétentions excessives, les forces, dont ils disposaient pour les soutenir, étaient insuffisantes, peu sûres et indisciplinées [1].

Rayneval lui écrivait le 27 mai : « Nous sommes véritablement dans le chaos, il s'agit de nous en tirer » [2]. Et Bourgoing répondait le 2 juin : « Il ne peut plus être question de la conciliation » [3]. A son avis, une intervention de la France pouvait, seule, tout sauver : former un camp à Givet pour en imposer à la Prusse et adresser aux Etats Généraux une déclaration énergique sur les intentions du roi, tels étaient les remèdes qu'il proposait.

Montmorin, préférant laisser l'initiative aux patriotes, chargea Vérac, le 11 juin, d'insinuer aux triumvirs que les états de la province de Hollande devraient demander la médiation française [4]. Les triumvirs d'abord hésitants se décidèrent après l'équipée de la princesse Wilhelmine [5], qui allait entraîner l'intervention prussienne. Le 6 juillet, les états de Hollande proposèrent de s'adresser au roi de France : cette résolution fut portée aux Etats Généraux, qui remirent à plus tard leur décision [6].

Vérac se félicita de ce succès : ce fut le dernier [7]. Depuis longtemps, on lui reprochait à Versailles d'être l'instrument des triumvirs sans rien obtenir d'eux, et surtout de raisonner au lieu d'agir [8]. Après avoir pendant quelque temps défendu son ami d'enfance, Montmorin dut céder et, le 20 août, lui annoncer son rappel [9].

La lettre du ministre fut remise à l'ambassadeur par Bourgoing,

1. *Correspondance de Hollande*, t. 572 et 573, passim, les dépêches de Bourgoing, mai-juillet 1787.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 572, f° 452 v°, Rayneval à Bourgoing, 27 mai 1787.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 573, f° 33, Bourgoing à Montmorin, 2 juin 1787.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 573, f°s 123 et sq., Montmorin à Vérac, 11 juin 1787.

5. Sur cette équipée, v. De Peyster, ouv. cit., p. 207.

6. Sur tous ces faits, v. *Correspondance de Hollande*, t. 573, passim, juin-juillet 1787.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 573, f°s 379 et sq., Vérac à Montmorin, 7 juillet 1787.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 151 et sq., Montmorin à Vérac, 20 août 1787.

9. *Correspondance de Hollande*, t. 573, f°s 135 et 347 v°, Rayneval à Bourgoing, 11 juin et 2 juillet 1787, — f°s 181 et sq., Vérac à Montmorin, 16 juin 1787 (plaidoyer), — f°s 188 et sq., Bourgoing à Rayneval, 16 juin 1787 (défense de Vérac), — f°s 195 et sq., Montmorin à Bourgoing, 21 juin 1787; — t. 574, f°s 172 et 173, Montmorin à Vérac, 20 août 1787.

de retour de Paris. Ayant écrit une longue dépêche pour se justifier, Vérac présenta son secrétaire Caillard comme chargé d'affaires et partit le 9 septembre 1787, au moment précis où la crise décisive éclatait [1].

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTIONS AU MARQUIS DE VÉRAC, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE POITOU, ALLANT EN HOLLANDE EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ. [4 JANVIER 1785].

Correspondance de Hollande, t. 561, f°s 9-15 : original.

Le zèle avec lequel le sieur marquis de Vérac a rempli les missions de Cassel, de Copenhague et de Russie, a [2] déterminé le roi à le nommer son ambassadeur auprès des Provinces-Unies des Pays-Bas. Cette marque de confiance prouve d'autant plus le contentement, que Sa Majesté a des services du sieur marquis de Vérac, et l'opinion, qu'Elle a de sa capacité et de sa prudence, qu'il vient de s'établir entre la France et les Provinces Unies les rapports les plus importants [3] et que l'occupation la plus essentielle de l'ambassadeur du roi sera de concourir, par la sagesse de sa conduite, à les consolider et à en assurer la durée.

Le sieur marquis de Vérac, au moyen de la communication qui lui a été donnée de la correspondance du sieur duc de La Vauguyon, connaît les circonstances qui ont insensiblement conduit les Hollandais à prendre part à la dernière guerre et à proposer ensuite au roi de se lier plus étroitement à lui par un traité d'alliance.

Cette ouverture intéressante ne pouvoit qu'être très agréa-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 204, 323 et 326 v°, Vérac à Montmorin, 28 août, 6 et 8 septembre 1787, — f° 336, Caillard à Montmorin, 9 septembre 1787.

La lettre de rappel fut envoyée seulement le 30 décembre 1787 et remise aux Etats-Généraux par Caillard : *Correspondance de Hollande*, t. 575, f° 287, Lettre de récréance, 30 décembre 1787, — f° 428, Caillard à Montmorin, 5 février 1788.

2. Dans le texte, le copiste a écrit par erreur : *ont*.

3. Allusion au projet de traité d'alliance entre la France et les Provinces-Unies, dont la conclusion sera retardée jusqu'à la fin de l'année 1785 par le différend austro-hollandais.

ble au roi, parce qu'elle le mettoit en mesure d'arracher enfin les Provinces-Unies à l'Angleterre et de s'assurer un coopérateur très précieux dans les guerres futures contre la Grande-Bretagne.

Les bases de l'alliance dont il s'agit n'ont pas tardé à être arrêtées [1], et, quoique le traité ne soit pas encore signé [2], le roi ne se regarde pas moins comme engagé dès à présent à remplir toutes les obligations qui y seront énoncées.

Cette façon de penser du roi est d'autant plus importante pour les Hollandais qu'elle leur assure un appui dans la guerre dont ils sont menacés de la part de l'Empereur [3], tandis que, si Sa Majesté n'eût considéré, comme Elle le pouvoit à la rigueur, le traité dont il s'agit que comme un projet, les Hollandais se seroient trouvés à la merci de Sa Majesté Impériale et n'auroient pu attendre leur salut que de l'assistance, probablement très tardive, de la cour de Londres. Le marquis de Vérac trouvera à La Haye une copie de l'office [4] par lequel le roi a fait connaître en dernier lieu à l'Empereur ses principes, ses engagements et ses dispositions à l'égard des Provinces-Unies.

Dans l'état où se trouvent les choses entre Joseph II et les

1. Ces bases furent arrêtées par La Vauguyon avant son départ : v. chapitre XXX. Un projet d'articles préliminaires fut ensuite rédigé en juin-juillet 1784 : il fut successivement adopté par les états de Hollande et, en septembre, par les Etats-Généraux : *Correspondance de Hollande*, t. 558 ; — t. 559, f° 41, Bérenger à Vergennes, 13 août 1784 ; — t. 559, f° 214, Résolution des Etats-Généraux, 9 septembre 1784.

2. Le traité fut signé le 10 novembre 1785.

3. L'Empereur Joseph II émit des prétentions sur Maestricht et, en outre, voulut proclamer le liberté de navigation de l'Escaut pour favoriser le port d'Anvers au détriment des ports hollandais. Le différend, commencé en novembre 1783 par un incident fortuit, se prolongea pendant deux ans. Il est traité dans *Correspondance de Hollande*, à partir du t. 556, f° 106 : — v. les notes ci-dessous.

4. Les Hollandais avaient, le 11 mai 1784, demandé les « bons offices » de Louis XVI, qui accepta aussitôt : Joseph II fit de même. Le 26 octobre, le roi lui adressa une lettre pour lui offrir une médiation et lui indiquer ses vues. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 558, f° 46, Mémoire de Lestevenon de Berkenroode et de Brantsen, 11 mai 1784, — f° 26, Réponse du roi, 17 mai 1784, — f°s 402 et sq., Mémoire impérial, 22 juillet 1784 ; — t. 559, f° 411, le roi à l'Empereur, 26 octobre 1784. — Compléter avec la *Correspondance d'Autriche*, t. 347 et 348, passim.

Hollandais [1], les hostilités sont imminentes, et, sans la rigueur de la saison à laquelle nous touchons, il seroit probablement impossible de les prévenir. La lenteur, avec laquelle les troupes autrichiennes avancent, donne au roi l'espérance de pouvoir amener les deux parties dans la voie de la conciliation. Mais, pour y réussir, il importe non seulement que les Hollandais se conduisent avec la plus grande circonspection, mais aussi qu'ils s'occupent à fournir au roi des moyens conciliatoires [2]. Ils ont été mis à leur aise par l'annonce confidentielle, que Sa Majesté leur a faite [3], que l'Empereur étoit porté à renoncer à l'ouverture de l'Escaut et que Sa Majesté Impériale se bornoit à demander satisfaction sur les prétentions énoncées dans le *Tableau sommaire* remis aux plénipotentiaires hollandais à Bruxelles dans le courant du mois d'août dernier [4]. Au moyen de cette détermination, qui est le fruit de l'entremise du roi, Sa Majesté a quelque espérance

1. Outre les lettres échangées entre le roi et ses représentants à La Haye et à Vienne, des mémoires intéressants ont été rédigés sur ce grave différend entre l'Empereur et les Provinces-Unies. — V., par ex., *Correspondance de Hollande*, t. 560, f° 374, Importance de Maestricht et de ses possessions circonvoisines pour le commerce de la république, — f° 376, Mémoire sur la nécessité d'empêcher que l'Empereur ne devienne possesseur de Maestricht, etc.; — t. 561, f° 145, Considérations sur la nécessité de conserver Maestricht à la république, janvier 1785. — *Idem, supplément*, t. 21, f° 189, Mémoires sur l'ouverture de l'Escaut, 27 juillet 1784, — f° 236, Remarques touchant les prétentions de l'Empereur sur la ville de Maestricht (1786), — f°s 246-260, autres documents, — f° 201, Traité de paix de Fontainebleau entre l'Empereur et les Provinces-Unies, 8 novembre 1785 (imprimé).

2. *Correspondance de Hollande*, t. 559, f° 63, — t. 560, f° 218, — t. 561, f° 73, Vergennes à Bérenger, 19 août et 9 décembre 1784, et 13 janvier 1785.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 560, f° 361, Vergennes à Bérenger, 30 décembre 1784 : — t. 561, f°s 46 et sq., Bérenger à Vergennes, 7 janvier 1785.

4. C'est au mois de mai, et non au mois d'août, que le *Tableau sommaire* fut remis aux délégués hollandais. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 558, f° 18, Mémoire de Belgiojoso, 4 mai 1784, — f°s 26 et sq., Tableau sommaire des droits et prétentions de S. M. l'Empereur et roi à la charge de Leurs Hautes Puissances Les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, 6 mai 1784, — f°s 79 et sq., Le même, avec observations en marge, — f°s 253 et sq., Projet de réponse au Tableau sommaire, 17 juin 1784 (cf., f°s 435-461); — t. 559, f° 48, Note de Mercy-Argenteau, 13 août 1784, — f°s 80 et sq., Mémoire de Belgiojoso, 23 août 1784, — f°s 112 et sq., Résolution des Etats-Généraux, 30 août 1784, — f°s 136 et sq., autres pièces, surtout la Réplique impériale, août 1784, — f° 273, Mémoire impérial, 17 septembre 1784 ; — t. 560, f°s 253 et sq., Réponse hollandaise à la Réplique impériale, 15 décembre 1784 (avec des pièces annexes).

de rétablir au moins la négociation rompue par l'aventure arrivée sur l'Escaut [1]. Ce sera principalement aux Hollandais à mettre le roi en état de la rendre efficace en lui fournissant des expédients, qu'il puisse proposer à Sa Majesté Impériale. C'est essentiellement vers ce but, en s'abstenant toutefois de rien spécifier, que l'ambassadeur du roi devra diriger ses exhortations et, pour les rendre d'autant plus fructueuses, il représentera avec énergie aux membres de la République attachés à la France l'incertitude et les dangers de la guerre même la plus heureuse et de les comparer avec un accommodement convenable, quand même il entraîneroit quelque sacrifice de la part de la République [2]. Le roi croit ne pas devoir cacher à son ambassadeur qu'il a établi une correspondance directe avec l'Empereur [3] sur les affaires de Hollande et que, dans le moment actuel, il est question de déterminer des expédients propres à satisfaire les deux parties. Le sieur marquis de Vérac pourra confier cette particularité, sous le sceau du secret, au grand pensionnaire et aux chefs des patriotes, nommément à M. Van Berkel [4], et il les assurera qu'ils seront informés exactement dès que le roi aura un résultat à leur présenter.

Le sieur marquis de Vérac observera que la déclaration, que le roi a faite à Vienne [5], avoit pour objet fondamental le

1. Au mois d'octobre 1784, deux bateaux, partis l'un d'Ostende, l'autre d'Anvers, furent canonnés et pris par les Hollandais sur l'Escaut. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 559, à partir du f° 300, les lettres de Vergennes et de Bérenger.

2. V. *Correspondance de Hollande*, t. 559, f°s 372 et 387, Vergennes à Bérenger, 17 et 21 octobre 1784.

3. *Correspondance d'Autriche*, t. 347 et sq. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 560, f°s 132 et sq., Déclaration du roi à l'Empereur, 17 novembre 1784, — f° 153, Bérenger à Vergennes, 20 novembre 1784, — f. 157, Réponse de l'Empereur au roi, 20 novembre 1784.

4. Berckhel (Engelbert François van), 8 octobre 1726-30 mars 1796; premier pensionnaire d'Amsterdam de janvier 1774 au 18 octobre 1787, il avait secrètement négocié avec les Américains en 1778 (v. chapitre xxx) et était l'un des chefs les plus marquants du parti républicain : après la révolution de 1787, il abandonna la vie publique et vécut en Hollande. — V. *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. IV, col. 109 : — De Peyster, *Les troubles de Hollande à la veille de la Révolution française*, p. 79, note 3, et p. 80.

5. C'est la déclaration du 17 novembre 1784 : v. note ci-dessus.

désistement de l'Empereur à la demande de l'Escaut et le rétablissement de la négociation sur les points énoncés dans le *Tableau sommaire*. L'Empereur remplit le but que Sa Majesté s'étoit proposé en renonçant à l'Escaut, et les choses vont probablement reprendre la marche qu'elles avoient suivie dans le principe, c'est-à-dire qu'il ne sera plus question que des objets compris dans le *Tableau sommaire* et que le roi, ayant sauvé l'Escaut, se trouvera dans la position, qui a nécessité l'article secret qu'il a proposé aux Etats-Généraux[1]. Il importe que les Hollandais ne perdent point de vue cette circonstance. Elle doit les pénétrer de plus en plus de la nécessité de se conduire avec la plus grande sagesse et de faire tout ce qui sera possible pour satisfaire Sa Majesté Impériale.

Lorsque l'accommodement avec l'Empereur aura été consommé, le sieur marquis de Vérac n'aura plus qu'à cultiver l'attachement que les Hollandais manifestent pour la France, à veiller sur l'exécution des articles de l'alliance qui concernent la République, et à suivre toutes les démarches que la cour de Londres pourra faire dans la vue de l'affaiblir[2]. Le marquis de Vérac aura surtout un œil attentif sur la marine hollandaise[3], parce que, sans forces maritimes, la République seroit non seulement un allié inutile, mais même embarrassant pour la France. Le roi n'a aucune raison de désirer qu'en temps de paix les Hollandais aient une armée de terre considérable[4]. Ainsi, il verra toujours cet objet avec d'autant plus

1. Il est question de cet article secret dans *Correspondance de Hollande*, t. 560. Le pensionnaire Bleiswijk, le considérant comme « absolument superflu », ne jugea pas utile de le communiquer aux Etats-Généraux : f° 151 v°, Bérenger à Vergennes, 20 novembre 1784.

2. La cour de Londres avait, dès le mois de juin 1784, désigné comme ambassadeur à La Haye James Harris, comte de Malmesbury. Celui-ci présenta ses lettres de créance le 7 décembre et se mit aussitôt à l'œuvre pour combattre les patriotes : il fut l'un des principaux artisans de la révolution de 1787. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 558, f° 266 v°, — t. 560, f° 216 v°, — t. 561, f° 57 v°, Bérenger à Vergennes, 22 juin et 7 décembre 1784, et 7 janvier 1785.

3. Sur l'état de la marine hollandaise à cette époque, v. *Correspondance de Hollande*, t. 553, f° 19, — t. 557, f. 83, Bérenger à Vergennes, 7 janvier 1783 et 23 janvier 1784 ; — t. 558, f°s 6 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 4 mai 1784.

4. Sur la situation de l'armée de terre, v. *Correspondance de Hollande*, t. 559,

d'indifférence qu'en manifestant une volonté à cet égard il contrarieroit les vues des patriotes, qui croient devoir affaiblir l'influence stathoudérienne en affaiblissant l'armée dont ce prince est le chef presque indépendant.

Cette autorité a été vivement attaquée dans ces derniers temps et elle a subi des restrictions sensibles [1]. Il est aisé de concevoir combien M. le stathouder en a été affecté : son ressentiment contre les patriotes a manqué d'établir le schisme le plus funeste à la République, et il n'a été arrêté que par la crainte qu'ont inspirées les prétentions et les démarches de Sa Majesté Impériale.

Il n'est que trop à craindre que l'esprit de parti ne se reproduise dans toute sa force, lorsque la République sera sortie de la crise où elle se trouve présentement. Le marquis de Vérac fera tout ce qui dépendra de lui pour l'empêcher, en n'employant toutefois que les moyens que lui fournira la confiance qu'il aura réussi à inspirer aux patriotes. Mais, si ses exhortations sont infructueuses, il s'abstiendra de prendre part, soit directement, soit indirectement, à la querelle, et, si l'on

f° 402, Bérenger à Vergennes, 26 octobre 1784; — t. 560, f° 170, Observations sur l'armée hollandaise, 23 novembre 1784.

1. Voir les notes de la notice relative à La Vauguyon. Depuis le départ de celui-ci, les attaques des patriotes avaient continué contre le stathouder et son ancien tuteur, Louis de Brunswick. Bérenger et Vergennes avaient manifesté à plusieurs reprises les inquiétudes que leur causait la situation troublée des Provinces-Unies. Les documents sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 558 et t. 559.

T. 558, f° 392, Bérenger à Vergennes, 20 juillet 1784: « La lutte est ouverte entre M. le stathouder et les principales villes de Hollande sur l'affaire de M. le prince de Brunswick. Toutes les forces et tous les moyens seront employés de part et d'autre à l'attaque et à la défense. On est trop engagé dans cette querelle pour qu'elle reste indécise, et il semble qu'elle ne peut être terminée que par un combat à mort ».

T. 559, f° 25 v°, Bérenger à Vergennes, 6 août 1784 : « Il est curieux de voir le flegme hollandais au milieu de ces orages : il se frappe des coups qui ne peuvent être que l'effet de passions profondes : cependant ils sont portés et reçus avec un sang-froid qui ressemble à l'insensibilité : l'allure dans la tempête ne diffère pas ici de celle qu'on auroit ailleurs dans un calme parfait ».

T. 559, f° 195 v°, Vergennes à Bérenger, 5 septembre 1784 : « Si le peuple n'est pas contenu, il se livrera sans mesure à des voies de fait, il forcera la main aux régents, et il y a tout lieu de croire que le premier effet de cette commotion sera le rétablissement de l'ancienne autorité du stathouder et le bouleversement total du système qui prévaut dans ce moment-ci ».

lui demande des conseils, il se bornera à répondre qu'il est de l'intérêt comme de la justice des patriotes, si de nouvelles réformes sont nécessaires, qu'ils ne portent aucune atteinte à la constitution de la République, que ce sera le seul moyen de prévenir des interventions étrangères [1] qui, ainsi que l'expérience ne l'a que trop prouvé, sont toujours embarrassantes pour un état indépendant.

Quant à M. le stathouder, s'il marque quelque confiance à l'ambassadeur du roi, celui-ci ne lui dissimulera pas l'intérêt que le roi prend à la tranquillité et à la prospérité de la République, et combien Sa Majesté est persuadée que ce double but ne sauroit être atteint tant que l'harmonie intérieure ne sera pas parfaitement rétablie sur une base solide. Qu'il est de l'intérêt de ce prince de concourir à cette révolution salutaire, même en faisant quelque sacrifice si cela est nécessaire, et qu'aussi longtemps que Sa Majesté le verra bon républicain il pourra compter sur l'affection la plus sincère et la plus constante de sa part. Du reste, le sieur marquis de Vérac ne s'ouvrira avec M. le prince de Nassau sur les affaires politiques qu'autant que les patriotes n'y trouveront aucun inconvénient. Ce prince doit nous être suspect par son anglomanie reconnue, et nous avons un très grand intérêt à ménager les chefs du parti républicain, parce que c'est à leur courage et à leur persévérance que le roi est redevable du changement, qui s'est opéré dans la République en faveur de la France.

On s'abstient d'entrer, dans ce mémoire, dans des détails sur le cérémonial que l'ambassadeur du roi aura à observer lors de son arrivée à La Haye, parce qu'il les aura trouvés dans la correspondance de son prédécesseur et qu'il n'aura rien de mieux à faire que de s'y conformer en tous points. On ajoutera seulement que l'on a refusé jusqu'à présent le titre d'Altesse royale à Madame la princesse stathouder et que le roi autorise son ambassadeur à le lui donner ; il est dû à cette princesse à raison de sa naissance [2] et elle sera certainement

1. Allusion à l'intervention possible de l'Angleterre et, surtout, de la Prusse.

2. La princesse Wilhelmine était la nièce de Frédéric II.

sensible à cette attention, qui ne tirera aucunement à conséquence.

On joint ici une déclaration de Leurs Majestés Impériales [1], relative à la permière visite que les ministres d'un ordre inférieur d'une des deux cours de Versailles et de Vienne doivent aux ambassadeurs de l'autre. Il est établi par cette déclaration que, toutes fois qu'il se trouvera dans une cour étrangère un ambassadeur d'une des deux cours et un ministre d'un ordre inférieur de l'autre, ce dernier fera la première visite à l'ambassadeur, néanmoins sans être tenu de se faire annoncer préalablement ni de lui faire demander son heure. Cette disposition réciproque est en pleine vigueur et l'intention du roi est que le marquis de Vérac la suive à l'égard du ministre impérial, si les circonstances en amènent un à La Haye [2].

Le marquis de Vérac entrera avec les ministres étrangers qui résident à La Haye dans la correspondance qui est d'un usage ordinaire, lorsque la guerre n'y met point d'obstacle. Mais il aura attention à se renfermer dans des démonstrations extérieures de politesse en attendant qu'il soit en état de juger par lui-même du degré de confiance, qu'il croira pouvoir et devoir leur accorder. Il faut cependant que, dès le commencement de sa mission, il vive dans une intelligence très marquée avec les ministres des cours de Madrid [3], de Naples et de Vienne lorqu'il y en aura un, et il aura soin de ne leur tenir aucun propos, qui, rendu à leurs souverains, ne les confirme dans l'idée que le roi désire très sincèrement de fortifier et de perpétuer l'amitié et l'alliance, qui les unissent à Sa Majesté, et d'agir avec ces princes dans le concert le plus invariable sur tout ce qui peut intéresser leur gloire et leurs avantages communs et réciproques.

1. Le roi de France et l'Empereur.

2. Au mois d'octobre 1784, le baron de Reischach avait été rappelé et était parti sans prendre congé : il revint à La Haye au début de l'année 1786 : *Correspondance de Hollande*, t. 559, f° 423, Bérenger à Vergennes, 31 octobre 1784, — t. 566, f° 274, Vérac à Vergennes, 7 mars 1786.

3. Le représentant de l'Espagne était le comte de Llano, qui avait succédé au vicomte de La Herreria : comme celui-ci, il était en même temps chargé des affaires de Naples. Il épousa en 1787 une nièce du baron de Reischach.

On croit devoir prévenir le marquis de Vérac qu'il ne doit admettre chez lui qu'avec une extrême précaution les Français, qui passeront à La Haye sans être munis de passeports du roi ou de lettres de recommandation, qui ne laissent aucun doute sur leur état et sur le motif et l'objet de leur voyage. Trop de facilité à cet égard de la part des ambassadeurs de Sa Majesté les a quelquefois exposés à des inconvénients désagréables et quelquefois peu décents pour leur caractère.

On remet au sieur marquis de Vérac :

1° Une nouvelle table de chiffre pour sa correspondance ordinaire : il est accompagné d'une instruction qui indique la manière de s'en servir et les changements qu'il conviendra de faire pour la sûreté du secret ; 2° un chiffre pour les pièces communiquées : il ne devra servir qu'à cet usage ; 3° le sieur marquis de Vérac trouvera à La Haye un chiffre en dictionnaire ; il aura l'attention de s'en servir pour les choses qui exigeront le plus grand secret. Le sieur marquis de Vérac ne recevra pas de chiffre de correspondance générale, parce que les inconvénients qui en ont résulté l'ont fait supprimer et que l'intention du roi est que ses ambassadeurs et ministres n'aient entre eux de correspondance politique qu'autant que le bien du service l'exigeroit. Lorsque le sieur marquis de Vérac sera dans ce cas, on aura soin de lui fournir les chiffres dont il pourra avoir besoin.

L'intention du roi étant que tous ses ambassadeurs et ministres dans les cours étrangères lui remettent, au retour de leur mission, une relation détaillée de ce qui se sera passé de plus important dans le lieu où ils auront été employés, soit par rapport aux négociations qui leur auront été confiées, soit sur le cérémonial, sur l'état des pays où ils auront résidé, sur le caractère et les talents des princes et des ministres, enfin sur tous les objets qui peuvent intéresser le service de Sa Majesté, le sieur marquis de Vérac travaillera successivement à préparer un mémoire qui renfermera tous ces détails.

Le roi veut aussi que ses ambassadeurs et ministres remettent, après qu'ils seront revenus auprès de Sa Majesté, les instructions en original, les chiffres et tous les papiers con-

cernant son service, le tout avec un inventaire sur la vérification duquel on leur en donne une décharge.

Fait à Versailles, le 4 janvier 1785.

LOUIS

GRAVIER DE VERGENNES [1].

LE COMTE DE VERGENNES AU MARQUIS DE VÉRAC, A VERSAILLES, LE 29 MARS 1786.

Correspondance de Hollande, t. 566, f^es 399-405 : original.

... Le roi et son conseil, Monsieur, ont réfléchi sérieusement sur la position où se trouvent nos amis et, avec eux, la République, et Sa Majesté, après avoir délibéré mûrement sur les moyens de les assister avec efficacité, m'a chargé de vous transmettre les instructions suivantes.

Le point le plus important à déterminer, Monsieur, c'est l'utilité et l'à propos de la déclaration dont vous m'avez suggéré le projet [2]. Nous avons examiné et analysé ce projet dans ses motifs comme dans ses expressions, et je ne dois pas vous cacher que nous avons trouvé de grandes difficultés sur l'un comme sur l'autre de ces deux points.

Nous avons considéré, en premier lieu, qu'il n'est essentiellement question dans ce moment que d'une affaire purement domestique et d'une diversité d'opinions dans le Magistrat d'Amsterdam [3]. Quel titre le roi a-t-il, quel prétexte même peut-

1. Charles Gravier, comte de Vergennes, né le 28 décembre 1717, entra dans la carrière diplomatique sous les auspices de son grand oncle, Chavigny. Après plusieurs missions en Allemagne, il fut nommé ambassadeur à Constantinople où il resta de 1754 à 1768, puis à Stockholm (1771-1774). Il fut désigné par Maurepas pour le poste de secrétaire d'état des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'à sa mort (13 février 1787) : — V. La *Grande Encyclopédie*.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 566, f° 352, Projet d'une note à remettre aux Etats-Généraux, mars 1786 (avec des annotations en marge) : — f° 354, Aux états de Hollande et de West-Frise et aux différents corps souverains de cette province, mars 1786 (avec des annotations en marge).

3. Le conseil d'Amsterdam avait résolu de rendre au stathouder son pouvoir militaire, malgré l'avis des patriotes : *Correspondance de Hollande*, t. 566,

il alléguer pour s'immiscer dans une pareille discussion ? Sa Majesté, en le faisant, ne s'exposeroit-Elle pas au reproche de vouloir gouverner la République, influer sur ses délibérations et tenir la conduite, qui a rendu l'Angleterre odieuse et détruit son influence ? En second lieu, le roi n'est parvenu à arrêter le roi de Prusse[1] qu'en lui représentant qu'il convenoit de ne point gêner la République dans son indépendance en intervenant dans son administration intérieure : Sa Majesté Prussienne auroit lieu de s'étonner si, au mépris de ce langage, nous faisions la moindre démarche publique qui le démentiroit. J'ajouterai à cette remarque, Monsieur, que la déclaration, telle que vous l'avez libellée, auroit l'air d'une contre-déclaration dirigée directement contre la cour de Berlin, et vous devez sentir de vous-même les mauvais effets qui en résulteroient. Les rapports du roi avec la Hollande ne sont pas isolés : la politique de Sa Majesté embrasse et doit embrasser toute l'Europe : elle veut que la France, alliée des Provinces-Unies, se tienne en même temps dans des mesures d'amitié et de confiance avec la cour de Berlin.

Il s'agit, en 3e lieu, de considérer les patriotes eux-mêmes. Ils sont le soutien du pouvoir démocratique : ils se trouvent donc dans la nécessité de plaire au peuple. Or il est constant que rien ne plaît plus au peuple, que rien ne le flatte plus que l'idée de son indépendance. Il seroit à craindre que cette idée ne s'affaiblît, si le roi se montroit dans les discussions intérieures de la République, ou du moins s'il se montroit sans les motifs les plus graves et les plus urgents. Que résulteroit-il de cette conduite inconsidérée ? Rien autre chose, sinon que Sa Majesté se compromettroit et que les patriotes seroient présentés à leur nation comme sacrifiant à leurs vues personnelles l'indépendance de leur pays.

Toutes ces réflexions, Monsieur, ont paru au roi d'une telle force qu'il n'a trouvé, dans l'état actuel des choses, que des

fos 281 et sq., Vérac à Vergennes, 11 mars 1786 : « Cet avis est la ruine du parti patriotique et du système de la France : si malheureusement il passe aux états d'Hollande, les patriotes sont écrasés ».

1. Frédéric II, qui devait mourir quelques mois plus tard.

inconvénients dans la déclaration proposée et qu'il a cru devoir s'attacher à un autre moyen de seconder les vœux et la cause des patriotes.

Vous jugerez, par les détails dans lesquels je viens d'entrer, que c'est le défaut d'un motif au moins plausible qui s'oppose à la remise d'une déclaration. Car, enfin, des bruits publics, des nouvelles de Gazettes ne sauroient en servir [1]. Mais ce défaut ne doit pas empêcher le roi de s'expliquer sur ces bruits et d'en dire son sentiment dans une dépêche et de donner des instructions en conséquence à son ambassadeur. C'est à cette méthode, Monsieur, que Sa Majesté a jugé devoir s'arrêter. Je vous adresse en conséquence la dépêche ostensible [2], que vous trouverez ci-jointe. L'intention du roi est non seulement que vous en fassiez lecture, soit au grand pensionnaire, soit au greffier, comme le voudront nos amis, mais aussi que vous leur en remettiez une copie, s'ils la demandent pour soulager leur mémoire, avec prière d'en rendre compte à Leurs Hautes Puissances. Cette lettre exprime d'une manière si énergique les principes et les sentiments du roi à l'égard des Provinces-Unies, et elle entre tellement dans les vues des patriotes, que nous sommes persuadés que, sans avoir les inconvénients d'une déclaration, elle en produira les effets.

Au reste, Monsieur, si, contre toute attente et même contre toute vraisemblance, la lettre dont il s'agit ne devoit pas remplir le but que nous nous proposons et si les choses venoient à empirer à un tel point qu'il fallût un remède extrême pour les maintenir, dans ce cas le roi vous autorise à faire usage de la déclaration dont vous trouverez le projet ci-joint [3]. Sa Majesté se flatte que les patriotes trouveront dans cette détermination la preuve la plus complète et la plus satisfaisante de l'estime

1. Allusion aux nouvelles alarmantes envoyées par Vérac en février 1786.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 566, f°s 407 et sq., Vergennes à Vérac, 29 mars 1786 : le roi a toujours confiance dans l'alliance avec la Hollande : il exprime le regret de voir ce pays troublé par des dissensions intestines, s'il le fait, c'est par affection et amitié pour la république, et non par le désir de s'immiscer dans ses affaires intérieures.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 566, f° 414, Projet de déclaration : le roi forme des vœux pour le rétablissement de la tranquillité publique, sans vouloir influer sur la direction du gouvernement dans les Provinces-Unies.

qu'il leur porte, de l'intérêt qu'il prend à leur cause et de la résolution invariable où est Sa Majesté de la soutenir. Mais, je le répète, Monsieur, ce n'est que dans le cas d'une nécessité absolue que vous devez produire la déclaration dont il s'agit, parce que cette seule circonstance pourra justifier une démarche de cette nature. Le roi juge ne pouvoir mieux faire que de s'en remettre à cet égard à vos lumières et à votre prudence.

Je reviens, Monsieur, au commandement de La Haye. L'intention du parti patriotique est de l'ôter entièrement à M. le stathouder : les aristocrates [1] veulent y mettre des restrictions quelconques, et M. le prince de Nassau veut tout ou rien. Je vais vous transmettre les réflexions que nous ont fournies ces différentes dispositions.

Nous pensons avec nos amis que le commandement de La Haye est une arme dangereuse entre les mains d'un stathouder, parce que, quelque bien intentionné qu'il puisse être, l'ambition doit naturellement entrer dans son cœur et le porter à s'approprier une autorité, dont ses prérogatives lui donnent, en grande partie, l'exercice. Mais, pour opérer une pareille révolution, il convient d'en balancer avec sagesse et avec impartialité les avantages avec les dangers de l'exécution. Dans la position où se trouvent les choses, les patriotes sont menacés d'avoir le dessous, et les aristocrates ont l'espoir de rétablir M. le stathouder moyennant des modifications réelles ou apparentes. Si les premiers sont en mesure de ramener la pluralité à leur système, nous n'avons aucune objection à leur faire pour le fond, au contraire nous applaudirons à leurs succès. Mais nous avons à leur observer qu'ils feront une chose infiniment désagréable à la cour de Berlin [2], et qu'il est à présumer que cette cour ne cessera d'intriguer et de tourmenter la République jusqu'à ce qu'elle ait ramené M. le prince de Nassau à son ancien pouvoir. La Prusse est trop

1. Certains bourgmestres d'Amsterdam, comme Rendorp, ne voulaient pas être soumis à une tutelle des patriotes, dirigés par Berckhel et Gijselaar, et avaient rompu avec eux : ce sont eux que Vergennes et Vérac appellent les aristocrates.

2. Frédéric II avait, à plusieurs reprises, protesté contre la diminution des pouvoirs du stathouder.

puissante et trop voisine de la République pour être négligée ou compromise par celle-ci.

Cette considération nous porte à penser, Monsieur, qu'il est de la prudence des patriotes d'examiner s'il est d'une nécessité absolue de dépouiller entièrement M. le stathouder du commandement de La Haye, ou s'il est possible de le lui confier de nouveau moyennant des modifications bien combinées. Nous sommes d'avis, Monsieur, que cette possibilité existe. M. le Rhingrave de Salm [1], avec qui j'ai amplement discuté la matière, le partage, et je ne puis que m'en rapporter aux détails qu'il transmettra à cet égard à ses commettants. Je me borne à vous observer que le roi de Prusse n'exige pas que l'on rétablisse M. le prince de Nassau dans toute l'étendue du commandement, que ce monarque ne demande qu'un simulacre qui empêche la princesse, sa nièce, d'être errante en Hollande [2], et qu'il verra sans peine l'autorité militaire confiée à un comité établi particulièrement pour cet effet [3].

Vous observez, Monsieur, que toute conciliation est impossible, parce que M. le stathouder se refusera à toute modification. Si telles sont, en effet, les dispositions de ce prince, c'est une raison de plus de ne se point conduire à son égard avec une raideur inflexible. S'il s'obstine à refuser tout accommodement, il finira par rebuter la cour de Berlin et par s'en faire abandonner [4]. Si, au contraire, il se détermine à souscrire aux conditions qu'on lui proposera, le mal, s'il y en a, ce que nous ne croyons pas, aura moins d'inconvénient que les troubles

1. Frédéric III de Salm-Kryburg, né vers 1746, réfugié en France après la révolution de 1787, fut guillotiné le 23 juillet 1794. Sur son caractère et ses agissements, v. *Biographie Universelle*, t. XXXVII, p. 528-529, et surtout De Peyster, *Les troubles de Hollande à la veille de la Révolution française*, p. 113-115, 125, 145, 147, 148, etc. — Il vint à plusieurs reprises en France s'entretenir avec Vergennes : en particulier, il était à Paris à la fin de février 1786.

2. Depuis que les patriotes avaient entamé la lutte contre lui, le stathouder avait quitté La Haye et vivait, avec sa famille, au château de Loo en Gueldre.

3. C'était le projet du maréchal de Maillebois qui avait été appelé en Hollande pour réorganiser l'armée.

4. Voir les lettres de Frédéric II à sa nièce, publiées par De Peyster, ouv. cité.

actuellement subsistants. Ainsi, Monsieur, tout calculé et tout examiné, nous sommes d'opinion qu'au pis aller les patriotes peuvent et doivent même admettre des modifications relativement au commandement de La Haye.

Reste, Monsieur, le droit de patente et le règlement de 1674 [1]. J'ai amplement discuté ces deux objets avec M. le Rhingrave, et nous sommes tombés d'accord que le roi ne pouvoit point intervenir pour assurer les démarches, que font les patriotes pour en effectuer l'abolition. La seule chose que vous puissiez vous permettre est de faire avec prudence des insinuations analogues à leurs intentions. Mais vous vous abstiendrez de faire agir dans les provinces, au moins en votre nom, les affidés que vous pouvez y avoir. M. le Rhingrave partage mon sentiment à cet égard.

J'ai l'honneur d'être...

De Vergennes.

Lettre du comte de Vergennes au marquis de Vérac, Versailles, le 13 novembre 1786.

Correspondance de Hollande, t. 570, f°s 64-65 : minute.

Le départ de M. de Rayneval [2], Monsieur le marquis, me dispense d'entrer dans de grands détails. C'est une instruction vivante que le roi vous envoie. M. de Rayneval est bien instruit des intentions du roi, et, comme mon coopérateur, il connaît à fond ma façon de penser. Sa mission ne présente

1. Sur ces deux questions, v. *Correspondance de Hollande*, t. 566, f°s 26 et sq., Vérac à Vergennes, 14 janvier 1786 ; — t. 567, f°s 237 et sq., Mémoire de Vérac sur les Provinces-Unies, 4 juin 1786.

2. Joseph Mathias Gérard de Rayneval, né en Alsace le 24 février 1736, fut d'abord chargé d'affaires à Ratisbonne et à Danzig. En 1782, il fut envoyé secrètement en Angleterre pour y préparer les préliminaires de la paix et en 1786 en Hollande pour réconcilier les patriotes et les stathoudériens. Depuis 1774, il était premier commis aux affaires étrangères et le resta jusqu'en 1792, époque où il fut destitué par Dumouriez. Il vécut dès lors dans la retraite, écrivant des ouvrages de littérature et d'histoire. Il mourut à Paris le 31 décembre 1812.

aucun caractère qui puisse blesser votre délicatesse. Elle n'est point ostensible comme celle de M. le comte de Goertz [1], il n'a point de lettres de créance auprès des Etats-Généraux. C'est à vous, Monsieur le marquis, qu'il est adressé et c'est par vous qu'il doit être introduit non seulement auprès des chefs des patriotes, mais encore auprès des personnages influents, même du parti opposé. Car qui n'entend que d'un côté est bien exposé à la surprise et à l'erreur. Le désir du roi, notre intérêt capital est de finir le plus amiablement que possible une querelle, qui peut avoir des suites plus sérieuses et plus embarrassantes pour nos amis qu'ils ne le prévoient peut-être. Malgré leur popularité ils ne forment point le corps de la république et les affaires pourroient prendre une telle tournure qu'ils pourroient se voir attaqués sans avoir la faculté de réclamer légalement [2] ceux dont ils peuvent attendre des secours. S'il est vrai que les patriotes sont les plus zélés partisans de l'alliance, il ne l'est pas moins que cette alliance fait leur force et leur appui principal. Le moyen d'en tirer un grand parti est de ne la point compromettre. Elle le seroit à coup sûr si elle devoit être dirigée contre une partie de la république. C'est à quoi le roi ne prêteroit pas facilement la main. Il ne se jettera pas à corps perdu, à l'exemple du roi de Prusse [3], dans des discussions, qui, n'intéressant que le régime intérieur de la république, sont purement domestiques. Sa Majesté ne s'occupe qu'à ramener le roi de Prusse aux vrais principes, dont il n'auroit pas dû

1. Né le 5 avril 1737, Johann Eustach, comte de Gœrtz, fut précepteur des ducs de Saxe-Weimar (1762-1765) : il entra au service de la Prusse en 1778, et Frédéric II l'envoya à Munich, puis à Saint-Pétersbourg (1779-1785) où il connut Vérac et Harris. Après sa mission en Hollande, il représenta la Prusse à la diète de Ratisbonne (1788) et au congrès de Rastadt (1799). Il prit sa retraite en 1807 et mourut le 7 août 1821. Il a écrit plusieurs ouvrages d'histoire et, après sa mort, on a publié ses *Mémoires historiques et politiques*, Stuttgart, 1827-1828, 2 volumes.

2. C'est-à-dire de *recourir légalement à ceux...*, en d'autres termes à la France.

3. Frédéric-Guillaume, né le 25 septembre 1744, succéda à son oncle Frédéric II le 17 août 1786, et mourut le 16 novembre 1797. Beau-frère du stathouder, il envoya, dès le mois de septembre 1786, le comte de Gœrtz à La Haye pour s'opposer à la politique des patriotes, ou, tout au moins, tenter une réconciliation entre eux et Guillaume V.

s'écarter. Mais ce prince est bien avancé, pour espérer qu'il puisse reculer sans obtenir quelque légère satisfaction. Vous sentez, Monsieur, que nous ne devons pas vouloir lui rompre en visière. M. de Rayneval vous expliquera à ce sujet nos motifs. M. le Rhingrave [1] auroit pu vous les faire pressentir : j'ai traité plus d'une fois cet objet à fond avec lui : mais notre prévoyance ne coïncidoit pas avec ses vues.

J'imagine que la médiation des provinces impartiales [2] est le seul moyen d'éloigner toute intervention étrangère. Ce point de vue doit d'autant moins effaroucher nos amis qu'il n'exclut point l'abrogation du règlement de 1674 [3]. Notre profession de foi à cet égard est entre les mains de la cour de Berlin [4]. Ce point obtenu, j'estime qu'il peut se trouver des moyens de s'arranger pour le reste [5], parce qu'il est possible de brider le stathouder à l'aide des conseils qu'on lui associeroit, [tellement] qu'il n'auroit exactement que l'honorifique de ses places.

Il seroit intéressant, Monsieur, de savoir quels sont les droits originairement constitutifs du stathoudérat. Je désirerois aussi que vous voulussiez bien nous dire quelles sont les modifications qu'on pourroit mettre à l'abrogation du règlement...

Mémoire instructif sur l'état actuel des affaires en Hollande et sur les moyens de les pacifier, [5 avril 1787].

Correspondance de Hollande, t. 572, f°s 34-42 : minute ; — f°s 85-93 : copie ; — t. 573, f°s 303 et sq. : minute.

Les dissensions, qui divisent depuis quelque temps les Provinces-Unies, ont pris un tel accroissement, l'animosité a porté les partis à un tel degré d'effervescence que, si l'on tarde

1. Le rhingrave de Salm : v. ci-dessus.
2. Les provinces de Gueldre et d'Utrecht sont en différend, au point de vue de leur organisation intérieure, avec celle de la Hollande. Les provinces impartiales sont les autres qui ne sont pas engagées dans ce conflit.
3. V. la notice.
4. V. *Recueil des Instructions..., Prusse*, p. 553 (instructions du baron de Groschlag).
5. C'est-à-dire les pouvoirs militaires du stathouder : v. la notice.

encore à en arrêter les progrès, la république court risque d'être incessamment en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. Cet état de choses intéresse le roi comme allié de la république, parce qu'aussi longtemps qu'elle sera divisée l'alliance, qui l'unit à Sa Majesté, doit être regardée comme un être de raison. Ainsi il importe au roi que la tranquillité et la bonne harmonie soient rétablies parmi les différents membres de la confédération Belgique [1].

Mais une tâche aussi difficile ne peut être remplie que pas à pas : il semble nécessaire, pour parvenir à une pacification générale, de rétablir le calme partiellement, c'est-à-dire dans les provinces prises séparément. La plus importante de toutes est celle de Hollande, et ce sera toujours elle qui, en dernière analyse, donnera le ton à ses confédérés. C'est donc par la Hollande qu'il convient de commencer.

Cette province est agitée par deux querelles, très distinctes l'une de l'autre. La 1re subsiste entre le stathouder et les Etats, la 2e entre les régents et les bourgeois. La 1e est soumise à une commission particulière [2] et elle n'est pas l'objet de ce mémoire : c'est de la seconde uniquement dont il est question.

Les bourgeois [3], las de vivre sous une aristocratie de famille, veulent avoir une part quelconque au gouvernement de leurs villes respectives, et il est naturel que cette prétention éprouve de la résistance de la part des régents.

Si les premiers étoient livrés à eux-mêmes et s'ils faisoient prévaloir leur cause, il est évident qu'ils introduiroient un gouvernement purement démocratique. Si, au contraire, les régents conservoient la supériorité, ils emploieroient en dernier ressort l'autorité qui est dans leurs mains pour conserver l'aristocratie.

Il importe donc de contenir les deux partis et de moyenner entre eux un accommodement propre à donner de la stabilité à la tranquillité et à la constitution de la province.

1. Cette expression se retrouve dans les trois textes du *Mémoire*. Il faut évidemment entendre : la *confédération batave*.

2. V. les lettres de Vérac dans *Correspondance de Hollande*, t. 571, passim.

3. C'est-à-dire tous les habitants des villes.

Cet accommodement doit avoir pour base la satisfaction des bourgeois. Ils demandent la libre élection de leurs magistrats et des constitués [1] autorisés à faire des représentations, lorsqu'elles seront jugées nécessaires.

Cette demande, ainsi circonscrite, paraît non seulement juste, mais même utile. On suppose que les bourgeois s'y borneront et n'exigeront rien au-delà.

Il ne s'agit donc que de déterminer la méthode à suivre pour la faire sanctionner. Elle ne peut l'être légalement que par les états [2]. Pour cet effet, il importe d'y avoir la majorité.

Cette majorité étant assurée d'une manière solide, on sera le maître de diriger les délibérations.

L'objet, sur lequel elles auroient dû porter, est la commission provoquée par la ville de Harlem [3]. Mais, le choix des commissaires ayant été dirigé par les régents anti-patriotes et n'étant pas permis d'attendre rien de salutaire de leur travail, il sera nécessaire, ou de faire révoquer la commission et de diriger immédiatement les choses de manière que les états se déterminent à invoquer la médiation ou l'arbitrage du roi, ou de faire nommer une nouvelle commission, qui travaillera d'après le plan adopté par Sa Majesté [4]. Dans ce dernier cas, l'intervention du roi devroit être surbordonnée au plus ou moins d'activité et de bonne volonté que montreroient les nouveaux commissaires et au plus ou moins d'espérance que l'on auroit du succès de leur travail.

Mais le point important sera de s'assurer de la majorité [5]

1. Plus loin est employé le mot de *tribuns*. Les bourgeois voulaient non seulement faire entrer quelques-uns des leurs dans le conseil de leur ville, mais désigner des délégués qui surveilleraient les actes de ce conseil.

2. Les états de la province de Hollande, et non les Etats-Généraux.

3. Sur cette commission, v. les détails fournis par Vérac dans *Correspondance de Hollande*, t. 571, passim. La défection de la ville d'Amsterdam eut pour résultat la nomination de commissaires hostiles aux revendications des bourgeois : la liste des commissaires est donnée par Vérac.

4. La question ne fut pas résolue dans un sens ou dans l'autre : l'ancienne commission subsista, mais ne fit rien jusqu'à l'intervention militaire prussienne, qui décida en faveur du stathouder.

5. Jusqu'alors le parti des patriotes disposait seulement de 9 voix contre 10 dans les états de Hollande : les révolutions municipales d'Amsterdam, de Rotterdam et de Gouda lui firent acquérir trois voix de plus : — v. *Correspondance de Hollande*, t. 572 et 573, passim.

dans les états de Hollande, parce que, sans cette majorité, tout plan d'arrangement seroit illusoire.

Il est impossible au roi de déterminer la marche à suivre pour remplir cet objet. Sa Majesté ne peut s'en rapporter à cet égard qu'à M. le Rhingrave de Salm et aux chefs du parti patriotique, et Elle met à cet égard une entière confiance dans leurs lumières, dans leur prudence et dans la connaissance qu'ils ont du pays et de sa constitution. Tout ce que le roi désire est que M. le Rhingrave se concerte avec les patriotes, à qui Sa Majesté doit intérêt et protection, sauf néanmoins les circonstances où il jugera devoir agir sans leur concours. Mais, dans tous les cas, il instruira l'ambassadeur du roi et concertera ses démarches avec lui. Celui-ci sera autorisé à avouer, au nom du roi, les assurances de la protection de Sa Majesté que M. le Rhingrave donnera au parti populaire.

On sent parfaitement bien que les régents ne seront traitables qu'autant que les bourgeoisies leur en imposeront et qu'elles seront en mesure de se montrer lorsque cela sera jugé nécessaire, comme ont fait en dernier lieu celles d'Amsterdam et de Schiedam [1]. Ce sera à M. le Rhingrave, soit seul, soit de concert avec les patriotes, à les mettre dans cette mesure : mais ils prendront toutes les précautions, qui seront en son pouvoir, pour empêcher qu'elles ne l'outrepassent. Pour remplir ce double objet, il sera autorisé à assurer les bourgeois de la protection de Sa Majesté et de l'intérêt qu'Elle prend à leur cause. Il les invitera en conséquence à fixer d'une manière invariable les points, qui devront leur être accordés. Il leur déclarera en même temps, si cela devient nécessaire, qu'autant le roi est déterminé à leur accorder la protection la plus efficace pour soutenir leurs justes réclamations, autant il auroit de déplaisir s'ils vouloient étendre leurs prétentions au-delà des deux points indiqués plus haut. Il sera même indispensable qu'on leur ôte toute espérance d'appui dans ce dernier cas, parce que le roi a décidé formellement qu'il aimeroit autant renon-

1. Dans ces deux villes, les bourgeois s'armèrent et obtinrent la nomination de magistrats nouveaux, qui n'appartenaient pas à l'aristocratie, détenant le pouvoir depuis deux siècles.

cer à l'alliance que de livrer la Hollande à une démocratie pure. Au surplus, l'intention de Sa Majesté est qu'autant que les circonstances le permettront les voies douces et légales soient préférées aux moyens de vigueur.

D'après cela, Sa Majesté pense 1° que les bourgeois ne doivent point être mis en mouvement dans les villes où la majorisé est assurée, parce que cette démonstration surérogatoire seroit au moins inutile : 2° que l'on devra se dispenser de faire des tentatives dans les trois ou quatre villes [1] qui sont décidément stathoudériennes, parce que leur suffrage ne sera point nécessaire pour assurer aux patriotes la prépondérance aux états : 3° que, dans celles qui sont douteuses [2], il conviendra de s'y conduire d'après les circonstances et ne mettre le peuple en évidence qu'à défaut de tout autre moyen.

Il en est un, relativement aux régents, qui semble devoir produire un effet salutaire : ce sera la persuasion. Il est à présumer que la disposition générale où ils verront le peuple leur fera sentir la nécessité de se prêter à des sacrifices. Ce sentiment sera sûrement très pénible : mais on l'affaiblira en prévenant les régents des deux uniques points qui leur seront demandés et en leur faisant voir que leurs familles conserveront jusqu'à un certain point les avantages dont elles ont joui jusqu'à présent. Ce dernier objet sera rempli en déterminant la classe [3] dans laquelle les régents devront être élus et en faisant les élections à vie.

Il sera surtout utile de représenter aux aristocrates que, dans ce moment-ci, les prétentions des bourgeois sont modérées et que le roi est en mesure de les contenir, mais que, si on le laissoit passer, on ne pourroit plus répondre de rien, et que Sa Majesté seroit sans volonté comme sans moyen de borner les prétentions nouvelles, que le peuple jugeroit à propos de former.

Tels sont les principes, les vues et le plan que le roi a adopté pour pacifier la province de Hollande. Lorsque cet objet aura

1. Delft, La Brille, Enkhuizen, Edam, Hoorn, p. ex.
2. En particulier Gorcum, où les revirements étaient constants.
3. Sur ce point, les discussions furent très vives, à Amsterdam, p. ex.

été rempli, il conviendra de s'occuper des moyens de rapprocher cette province de celles d'Utrecht et de Frise[1]. On ne sauroit indiquer la marche à suivre pour atteindre ce but. On se bornera à observer qu'il s'agira de rassurer les aristocrates de la Frise, qui croient que les chefs des patriotes excitent les bourgeois de cette province à demander un gouvernement démocratique. Quant à la province d'Utrecht, il ne s'agira que d'y réconcilier, par une majorité quelconque, les états d'Amersfort avec la ville d'Utrecht[2] : cette tâche ne paraît pas impossible.

Résumé

1° Il faut avant tout pacifier la province de Hollande.

2° Pour y parvenir, il est nécessaire de s'assurer de la majorité dans les états.

3° Cette majorité devra être acquise, soit par l'intervention des bourgeois dans les villes respectives, ou de telle autre manière que les circonstances comporteront.

4° Moyennant la majorité, on fera révoquer la commission anti-patriotique qui a été nommée en dernier lieu, et on dirigera immédiatement les choses, de manière que les états invoquent la médiation ou l'arbitrage du roi.

5° Ou bien on fera établir une nouvelle commission, composée de patriotes, et qui travaillera d'après le plan adopté par Sa Majesté. L'appel de l'intervention du roi dépendra du plus ou du moins d'espérance que l'on pourra concevoir du travail des nouveaux commissaires.

6° Les bourgeois éliront leurs régents et auront des tribuns ou constitués.

1. Dans la Frise, le pouvoir appartenait aux aristocrates, qui étaient hostiles à toute concession. — Pour Utrecht, v. la note suivante.

2. Dans la province d'Utrecht, les querelles entre aristocrates et démocrates avaient commencé en 1784. A la suite d'agitations et d'émeutes (octobre 1785-mars 1786), les deux premiers ordres des états de la province avaient quitté Utrecht et formaient depuis lors une assemblée à Amersfoort : ils réclamaient l'appui des forces militaires pour rétablir l'ancienne situation à Utrecht. — V. le livre de De Peyster, déjà cité.

Amersfoort est située à quelque distance du Zuyderzée, au nord-est d'Utrecht dont elle est séparée par quelques petites hauteurs.

7° Les élections seront à vie et l'on qualifiera les personnes éligibles.

8° Les bourgeois prendront l'engagement de ne rien demander au-delà des deux points indiqués ci-dessus.

M. le Rhingrave de Salm se concertera avec les chefs du parti patriotique pour toutes les démarches qu'il s'agira de faire pour amener les choses au but proposé : il pourra néanmoins agir séparément lorsqu'il le jugera nécessaire : mais dans tous les cas il se concertera avec l'ambassadeur du roi.

NOTE INSTRUCTIVE POUR M. LE CHEVALIER DE BOURGOING, [22 AVRIL 1787].

Correspondance de Hollande, t. 572, f°s 150-152, original.

Le but du voyage que le chevalier de Bourgoing [1] va faire en Hollande est d'éclairer l'ambassadeur du roi, de le diriger et d'agir lui-même lorsque les circonstances le lui permettront. Mais, comme l'intention du ministre est d'éviter tout ce qui pourroit donner du désagrément et de l'ombrage à M. le marquis de Vérac, le chevalier de Bourgoing ne se présentera à lui que comme un apprenti politique, qui cherche l'occasion de s'instruire et de se rendre de plus en plus propre à servir utilement le roi dans la carrière des affaires étrangères. La certitude, qu'aura M. de Vérac que M. de Bourgoing jouit de la confiance du ministre, fera le reste, et, avec de la dextérité

1. Jean François, chevalier, puis baron de Bourgoing, né le 20 novembre 1748, fit ses études à l'Ecole militaire, puis à l'Université de Strasbourg. Chargé de missions auprès de l'électeur de Bavière et des princes de l'Allemagne du sud, il fut, en 1766, secrétaire de Rayneval à la diète de Ratisbonne et le remplaça en 1768 après son départ. Disgrâcié par Choiseul, il revint en France occuper les fonctions de lieutenant au régiment d'Auvergne. En 1777, il fut emmené, comme secrétaire, à Madrid par le comte de Montmorin et resta chargé d'affaires de 1783 à 1787. Après sa mission en Hollande, il fut nommé à Hambourg, puis à Madrid (1792-1793). Il prépara la paix avec l'Espagne (février-mars 1795), puis se retira à Nevers. Avec le Consulat, il revint à l'activité et fut successivement ministre à Copenhague (1799), à Stockholm (1801) et à Dresde (1807). Il mourut le 20 juillet 1811 : il a écrit de nombreux ouvrages d'histoire. — V. *Recueil des Instructions..., Espagne*, t. III, p. 365, 393 : — la *Grande Encyclopédie*.

et des ménagements, M. de Bourgoing remplira complètement le vœu de M. le comte de Montmorin [1].

Ceci présupposé, M. de Bourgoing prendra pour base de son langage et de ses conseils l'instruction et la dépêche [2] que l'on adresse par lui à M. l'ambassadeur. Il y ramènera sans cesse celui-ci : il tâchera d'être toujours exactement instruit de ses entretiens avec les patriotes, et, lorsqu'il s'entretiendra lui-même avec ces derniers, il leur déclarera qu'il est sans mission, mais que cela ne l'empêche pas de prendre un vif intérêt au succès de leur cause. Ils ne prendront pas le change et M. de Bourgoing peut être assuré qu'ils lui montreront toute la confiance qu'il pourra désirer. Dans ce cas, son langage est tracé dans les instructions de M. l'ambassadeur.

Quant à la conduite que le chevalier de Bourgoing aura à tenir vis-à-vis de M. le Rhingrave de Salm [3], elle demandera également beaucoup de mesure. Pour réussir vis-à-vis de lui, il est nécessaire de lui montrer la plus grande confiance. Ce sera le seul moyen d'avoir la sienne et d'influer sur sa direction. Ce dernier point est important, parce que M. le Rhingrave est vif et ambitieux : il aura d'ailleurs avec lui un homme [4] qui lui exalte souvent l'imagination. Il faut de l'adresse et de la fermeté pour la calmer.

1. Armand Marc, comte de Montmorin Saint-Hérem, né le 13 octobre 1745, fut menin de Louis XVI comme La Vauguyon. Après une mission auprès de l'électeur de Trèves, il fut nommé ambassadeur à Madrid où il resta de 1777 à 1783. Le 14 février 1787, il succéda à Vergennes comme ministre secrétaire d'état des affaires étrangères et occupa ce poste jusqu'en novembre 1791. Devenu, alors, un des conseillers secrets de Louis XVI, il fut proscrit le 10 août 1792 : découvert dans sa cachette, il fut enfermé à l'Abbaye et massacré le 2 septembre. — V. *Recueil des Instructions..., Espagne*, t. III, p. 359 : — la *Grande Encyclopédie*.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 572, f° 192, Montmorin à Vérac, 28 avril 1787. — L'instruction est le mémoire précédent.

3. V. ci-dessus. — Dans plusieurs lettres, Montmorin et Rayneval se montrent peu confiants dans l'attitude du rhingrave de Salm. Leur opinion se justifia lors de l'invasion prussienne du mois de septembre 1787.

4. Il s'agit très probablement du comte de Coëtloury. Il avait été employé par La Vauguyon et Vérac : en novembre 1786, il avait dû quitter peu honorablement la Hollande : mais il était protégé à Versailles par Breteuil, Calonne et la reine et il avait été question de le renvoyer dans les Provinces-Unies. — V. De Pester, ouvrage cité, en particulier, p. 156 et notes, 179 et 181 : — Colenbrander, *De Patriottentijd*, t. II, p. 164 note 3, et 187, —

Peu après que le chevalier de Bourgoing sera arrivé à La Haye, il demandera à M. le marquis de Saint-Simon [1] la permission de l'aller voir. Il trouvera chez ce gentilhomme beaucoup de membres des états de la province d'Utrecht. Il s'entretiendra avec eux, il les écoutera, les exhortera à la paix, les invitera à lui confier leurs idées à cet égard et en rendra compte au ministre et à l'ambassadeur du roi. Ce premier voyage servira de véhicule pour un second, dans lequel le chevalier de Bourgoing pourra expliquer, avec une autorisation formelle, les vœux et les intentions de Sa Majesté. Au reste, il ne se rendra chez M. le marquis de Saint-Simon qu'autant qu'on n'y aura trouvé aucun inconvénient à La Haye [2].

Comme le chevalier de Bourgoing est sans mission, il ne fera pas de rapport officiel. Il se bornera à écrire des lettres particulières dans lesquelles il détaillera les faits et son opinion personnelle sur l'état des choses.

De Montmorin.

t. III, p. 74, 130 note 1, 143, et surtout, appendice IV, p. 83 (mémoire de Coëtloury sur la Hollande).

1. Né le 15 novembre 1720, Maximilien Henri, marquis de Saint-Simon, servit en Italie en 1744. Il abandonna la carrière militaire en 1749, voyagea à travers l'Europe et se fixa vers 1758 à Amelisveert, près d'Utrecht. Il s'occupa de littérature, de sciences et d'histoire et écrivit de nombreux ouvrages. Il mourut en 1799. Dans la *Correspondance de Hollande*, il y a de nombreuses lettres de lui, soit pour obtenir de Louis XV son pardon, soit pour donner des renseignements sur la situation politique à Vergennes et à Montmorin. — Avant de rentrer en France, Rayneval eut chez lui des entretiens avec plusieurs patriotes de la province d'Utrecht.

2. Vérac jugea ce voyage inutile.

XXXII

LE COMTE DE SAINT-PRIEST

AMBASSADEUR

1787-1788

Le successeur du marquis de Vérac fut François Emmanuel Guignard, chevalier, puis comte de Saint-Priest [1].

Né le 12 mars 1735, d'abord chevalier de Malte, il avait, à l'âge de dix-neuf ans, pris du service dans la maison militaire du roi et combattu, pendant la guerre de Sept ans, en Allemagne et en Portugal. Ministre à Lisbonne de 1763 à 1766, il fut admis dans le secret du roi en 1768, lorsqu'il succéda à Vergennes à Constantinople : il resta dix-sept ans en Turquie et y rendit de grands services. Après sa mission en Hollande, il sera appelé au conseil grâce à l'amitié de Necker et deviendra en 1789 secrétaire d'état de la maison du roi. Attaqué par Mirabeau, il se démit de ses fonctions en décembre 1790 et émigra. Ayant rendu à l'étranger des services aux Bourbons, il fut, après sa rentrée à Paris le 11 août 1814, nommé lieutenant-général et pair de France. Il mourut le 26 février 1821, ayant écrit plusieurs ouvrages historiques et laissant des mémoires encore inédits [2].

Son instruction, datée du 14 septembre 1787 et très étendue [3], a

1. Saint-Priest remercie Montmorin de sa nomination le 4 septembre 1787 *Correspondance de Hollande*, t. 574, f° 289.

2. V. *Recueil des Instructions..., Portugal*, p. 341 ; — Boutaric, *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, Paris, 1866, in-8°, 2 vol. (v. la table) ; — la *Grande Encyclopédie*.

Sur sa mission en Hollande, v. *Mémoires et documents, fonds Hollande*, t. 48, f°s 114 et sq., Mémoire historique de nos rapports politiques et de notre traité d'alliance avec les Provinces-Unies des Pays-Bas (1788) ; — De Peyster, ouv. cité.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 390-410, original. — *Idem, supplé-*

été rédigée par Montmorin, alors qu'il ignorait encore l'invasion prussienne dans les Provinces-Unies.

Le ministre y retrace les dissensions intérieures de la république, la politique de la France et de la Prusse, qu'il oppose à celle de l'Angleterre. Il propose la conclusion d'un armistice entre les provinces ennemies, de façon à pouvoir les rendre à la tranquillité, en particulier la plus importante de toutes, celle de Hollande.

Puis il examine longuement la question du stathoudérat et celle des prétentions des bourgeoisies. A son avis, « les fonctions du stathoudérat demeureront intactes » : seules, les attributions militaires devront être réduites : en tout cas, il ne faut pas songer à la suppression du stathoudérat. De même, les bourgeoisies ont le droit de « participer au choix de leurs régents » dans les villes : mais le roi se refuse absolument à « appuyer des prétentions qui entraîneroient la province dans le dédale d'une constitution démocratique ». Lorsque la Hollande sera pacifiée, il conviendra d'examiner la situation des provinces de Gueldre, d'Utrecht, de Groningue et d'Over-Yssel, fort troublées, elles aussi.

Saint-Priest discutera tous ces points avec les chefs des patriotes et les engagera à la modération et à la conciliation pour éviter une intervention étrangère, surtout celle de l'Angleterre. Toute médiation est d'ailleurs inutile, puisqu' « il existe des moyens constitutionnels pour arranger les droits du stathouder et des bourgeoisies en Hollande et pour réformer les réglements » dans les autres provinces. La tâche de l'ambassadeur est donc de« rechercher les chefs des deux partis et faire ce qui dépendra de lui pour les rapprocher ».

Saint-Priest arriva à Anvers le 17 septembre et ne put aller plus loin [1]. Le 9, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, avait adressé un ultimatum aux Etats-Généraux et, le 13, ses troupes avaient envahi les Provinces-Unies, où elles ne rencontrèrent aucune résistance. Les rapports de Caillard, chargé d'affaires à La Haye, et du chevalier de Bourgoing furent si pessimistes [2] que Saint-Priest resta à Anvers et demanda de nouveaux ordres [3].

ment, t. 21, f°s 273-297, minute. — La lettre de créance du 14 septembre 1787 est dans *Correspondance de Hollande*, t. 574, f° 387.

Comme pour le marquis de Vérac il fut dressé pour Saint-Priest une *Instruction concernant la manutention pécuniaire* : *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 273-279.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f° 431, Saint-Priest à Montmorin, 18 septembre 1787.

2. V. *Correspondance de Hollande*, t. 574, passim, septembre 1787 : en particulier, f°s 434 et sq., 450 et sq.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 431 et sq., Saint-Priest à Montmorin, 18 septembre 1787, — f° 499, Mémoire de Saint-Priest, 24 septembre 1787.

Surpris par les événements et désireux de connaître avec exactitude les forces militaires des Provinces-Unies, Montmorin fit partir le maréchal de camp, marquis de Lambert [1].

Ayant quitté Paris le 21 septembre, cet officier était à Anvers le 24 [2]. Ayant conféré avec Saint-Priest sur la situation qui paraissait désespérée en Hollande [3], il quitta la ville le jour même avec un autre officier, Dumas, « comme voyageur, afin de ne pas risquer d'être arrêté sur la route [4] ».

L'ambassadeur lui remit une instruction fort courte, mais précise [5]. Il le chargeait de s'entretenir, à Amsterdam, avec les chefs militaires, qui étaient des Français, et avec les chefs des patriotes, Van Berckhel et Hooft. Tout en leur expliquant les projets de secours formés par le cabinet de Versailles, il devait avant tout examiner si la ville était capable d'une longue résistance aux envahisseurs.

Les impressions de Lambert ne furent pas favorables. Le chevalier de Ternant le renseigna sur les ouvrages de défense et les faibles ressources militaires dont il disposait. Berckhel et Hooft allèrent plus loin : convaincus de l'impossibilité de tenir tête aux Prussiens, ils émirent l'idée d'envoyer au duc de Brunswick, leur chef, une ambassade pour négocier un accord [6].

Lambert, et aussi le chevalier de Bourgoing, retournèrent à Anvers auprès de Saint-Priest. Le 28 septembre, tous reçurent l'ordre de revenir en France : Caillard seul devait rester à La Haye [7].

Caillard eut à transmettre aux bourgmestres d'Amsterdam la lettre, par laquelle Montmorin déclarait impossible l'envoi de secours immédiats par la France [8]. Puis il dut se contenter d'informer son gouvernement de l'évolution rapide qui se produisit dans les Provin-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 446 et sq., Montmorin à Saint-Priest, 19 septembre 1787. — Sur Lambert et Dumas, v. ci-après l'instruction de Lambert.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f° 474, Montmorin à Saint-Priest, 21 septembre 1787, — f° 501, Lambert à Montmorin, 24 septembre 1787.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f° 488, lettre du chevalier de Ternant 23 septembre 1787.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 501 et sq., Lambert à Montmorin, 24 septembre 1787, — f° 507, Saint-Priest à Montmorin, 25 septembre 1787.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 465-466, copie. — Cette instruction est sûrement du 24 septembre 1787, puisque, ce jour-là, le marquis de Lambert est arrivé à Anvers et en est reparti.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 530 et sq., Compte-rendu que rend le marquis de Lambert de son voyage à Amsterdam, 29 septembre 1787.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f° 527, Montmorin à Saint-Priest, 28 septembre 1787, — f° 535, Saint-Priest à Montmorin, 29 septembre 1787.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f° 519, Montmorin aux bourgmestres et conseil d'Amsterdam, 28 septembre 1887; — t. 575, f° 24, Caillard à Montmorin, 7 octobre 1787.

ces-Unies, capitulation d'Amsterdam (10 octobre), émigration des patriotes, changements dans l'administration des villes au profit des stathoudériens, et, ce qui était plus grave, alliance des Provinces-Unies avec la Prusse et l'Angleterre [1]. L'effacement de la France était complet : « Dans tout ce qui se dit ici, mande Caillard, il n'est pas plus question de la France que si la république n'avoit aucun arrangement avec nous » [2].

Pour contrecarrer l'influence anglo-prussienne, Montmorin résolut d'envoyer Saint-Priest à La Haye, et, le 14 mai 1788, il rédigea pour lui une nouvelle instruction [3].

Après avoir résumé les services rendus par la France aux Provinces-Unies et tenté de justifier la politique suivie par le cabinet de Versailles lors de l'invasion prussienne, le ministre examine les résultats probables des alliances récemment conclues. Le traité hollando-prussien ne l'inquiète nullement, « parce que rien n'est moins dans l'ordre naturel des choses qu'une guerre entre le roi et la Prusse ou les Provinces-Unies ». Il en est tout autrement de la convention avec la Grande-Bretagne, « l'ennemie naturelle de la France ». Montmorin ne croit pas qu'elle puisse entraîner les Hollandais à des actes hostiles : il pense plutôt qu'elle les « mettra dans un état de nullité à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne ». Le roi persiste donc à compter que le traité, qu'il a signé avec eux en 1785, subsiste toujours.

Montmorin trace ensuite à l'ambassadeur la conduite qu'il devra tenir à l'égard des divers partis. Saint-Priest enlèvera aux patriotes « l'espérance illusoire d'une révolution à opérer par la force des armes » et les convaincra d'attendre du temps la réalisation de leurs désirs : il tâchera d'entrer en relations avec les aristocrates, déjà mécontents, en leur assurant que « le roi n'a et ne s'arrogera en aucun temps le droit d'influer sur le régime intérieur de la république » : il se tiendra complètement à l'écart des stathoudériens [4].

Le 30 mai 1788, Saint-Priest arriva à La Haye [5]. Il devait deman-

1. Sur tous ces faits, v. *Correspondance de Hollande*, t. 575 et 576, passim, octobre 1787-mai 1788. — L'alliance avec la Prusse et l'Angleterre fut acceptée par les Etats-Généraux au mois d'avril 1788 : *Correspondance de Hollande*, t. 576, f°s 51 et 113, Caillard à Montmorin, 8 et 15 avril 1788.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 575, f° 517, Caillard à Montmorin, 22 février 1788.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 576, f°s 195-205, original. — La lettre de créance, de même date, est au f° 206.

4. A la fin de la seconde instruction, Montmorin insiste sur les questions d'étiquette à cause de certains incidents survenus à La Haye : v. les notes de cette instruction.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 576, f° 240, Saint-Priest à Montmorin, 3 juin 1788.

der aux Etats-Généraux des explications sur l'article VI de leur traité avec l'Angleterre, article que Montmorin jugeait défavorable aux intérêts français [1] : ses entretiens avec le pensionnaire, le greffier et plusieurs députés furent infructueux [2]. Il était visible que le gouvernement ne voulait accorder aucune satisfaction au cabinet de Versailles.

De plus, la population hollandaise réserva à Saint-Priest un accueil tellement significatif qu'à la suite de manifestations et d'incidents violents il dut s'enfermer dans l'hôtel de l'ambassade de France [3].

Comme autrefois pour Pomponne de Bellièvre, l'animosité du peuple et le mauvais vouloir des ministres hollandais furent si marqués que Saint-Priest comprit l'inutilité de rester, pour l'instant du moins, à La Haye. Il partit pour Spa le 2 août et ne revint plus [4].

Caillard resta chargé des affaires jusqu'en 1792 [5]. Ayant reçu l'ordre de garder une attitude entièrement passive, il se borna à signaler à son gouvernement la persistance de l'hostilité des Hollandais. Pourtant, quand il vit leur joie exubérante à la nouvelle de la prise de la Bastille, il prépara, comme riposte, l'impression de « la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de M. l'abbé Sieyès [6] » : il commença ainsi clandestinement cette propagande libérale, qu'il poursuivit, non sans dangers, pendant une mission secrète en 1793 et qui, l'année suivante, porta tous ses fruits avec l'entrée des armées françaises dans les Provinces-Unies [7].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 576, f°s 136 et sq., Montmorin à Caillard, 20 avril 1788, — f°s 162 et sq., Caillard à Montmorin, 29 avril 1788, -- f°s 170 et sq., Résolution des Etats-Généraux, 30 avril 1788, — f°s 207 et sq., Montmorin à Saint-Priest, 15 mai 1788.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 576, f°s 255 et sq., Saint-Priest à Montmorin, 3 juin 1788, — f°s 447 et sq., Résolution des Etats-Généraux, 14 juillet 1788.

3. Conformément à ses instructions, Saint-Priest n'avait pas arboré la cocarde orange : de là les incidents qui sont rapportés longuement dans ses dépêches à Montmorin : *Correspondance de Hollande*, t. 576, passim, à partir du 3 juin 1788.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 577, f° 3, Saint-Priest à Montmorin, 1er août 1788, — f° 11, Caillard à Montmorin, 5 août 1788.

Saint-Priest reçut sa lettre de rappel le 12 janvier 1789 et prit congé des Etats-Généraux, par lettre, le 29 : *Correspondance de Hollande*, t. 578, f° 22, Lettre de recréance du roi, 12 janvier 1789, — f° 54, Saint-Priest aux Etats-Généraux, 29 janvier 1789, — f° 74, Lettre de recréance des Etats-Généraux, 9 février 1789, — f° 77, Caillard à Montmorin, 10 février 1789.

5. Sur Antoine Bernard Caillard (28 septembre 1737-7 mai 1807) et ses missions, v. *Recueil des Instructions...*, *Russie*, t. II, p. 375 ; — *Idem...*, *Danemark*, p. 208 ; — *Idem...*, *Diète Germanique*, p. 382 ; — Archives des Affaires étrangères ; — A. Baschet, *Histoire du dépôt des archives des Affaires étrangères*, Paris, 1875, in-8°, p. 421.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 579, v. les dépêches de Caillard, août 1789.

7. Au mois d'avril 1788, Montmorin avait conçu le projet d'envoyer secrè-

Mémoire pour servir d'instructions au sieur comte de Saint-Priest, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'Ordre de Saint-André [1], allant a La Haye en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté près les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, [14 septembre 1787].

Correspondance de Hollande, t. 574, f°s 390-410, original : — *Id.*, *supplément*, t. 21, f°s 273-297, minute.

Les services importants que le sieur comte de Saint-Priest a rendus pendant qu'il a été employé dans la carrière politique ont déterminé le roi à le nommer son ambassadeur près les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Cette marque de confiance est d'autant plus flatteuse pour le comte de Saint-Priest que les circonstances où se trouve dans ce moment-ci cette République sont infiniment compliquées, qu'elles intéressent essentiellement la politique de Sa Majesté, qu'elles sont de nature à influer sur le système général de l'Europe [2].

On n'entrera pas dans le détail, ni des événements qui ont amené l'alliance subsistante entre le roi et les Provinces-

tement à La Haye le marquis d'Osmond, chargé de répartir et de secourir les Hollandais réfugiés dans la Flandre française : le 19, il rédigea même pour lui une instruction, qui est incomplète : *Correspondance de Hollande*, t. 576, f° 133, minute. Saint-Priest étant allé à La Haye, le marquis d'Osmond resta en France.

Au mois de juin 1789, il fut nommé ministre plénipotentiaire du roi dans les Provinces-Unies : *Correspondance de Hollande*, t. 578, f°s 351 v° et 352, Montmorin à Caillard et à Lestevenon de Berkenroode, 14 juin 1789. Mais, les renseignements envoyés par Caillard (*Idem*, t. 579, passim) prouvant que d'Osmond ne serait pas mieux accueilli que Saint-Priest, l'ambassadeur ne reçut pas l'ordre de partir pour La Haye.

1. Fondé par Pierre le Grand, l'ordre de Saint-André était le plus élevé des ordres russes. Saint-Priest l'avait probablement obtenu lors de son ambassade à Constantinople, pendant laquelle il avait réussi à faire conclure, entre les Turcs et les Russes, une paix avantageuse à ces derniers (traité d'Ainali Kavak, 21 mars 1779).

2. Allusion à l'attitude de l'Angleterre, et, aussi, de la Prusse : après l'équipée de la princesse Wilhelmine, Frédéric-Guillaume II avait fait présenter aux Etats-Généraux un mémoire énergique par son ministre à La Haye, Thulemeyer, et, de plus, des négociations actives étaient engagées entre les cours de Londres et de Berlin.

Unies, ni de ceux qui ont insensiblement conduit la République sur le penchant de sa ruine : le comte de Saint-Priest les connaît par les correspondances, qui lui ont été communiquées. On se bornera, dans le présent mémoire, à en retracer la substance, à mettre l'ambassadeur du roi au fait de l'état présent des choses, du point de vue sous lequel Sa Majesté et son Conseil les envisagent, et du système qu'Elle a adopté pour les concilier.

Les troubles, qui agitent les Provinces-Unies, ont leur source dans le régime intérieur de plusieurs provinces. Ceux de la Hollande ont été occasionnés : 1° par l'usage pernicieux, que M. le prince de Nassau faisoit de ses fonctions et de ses prérogatives, et par la résolution prise par les patriotes de restreindre l'un et l'autre ; 2° par la prétention qu'ont formée les bourgeoisies de participer au choix de leurs régents, ce qui a occasionné la coalition de ceux-ci avec le parti stathoudérien dans les provinces dites à règlement, savoir la Gueldres, Utrecht, Over-Yssel et Groningue ; une partie des citoyens demande la réforme de ces règlements [1], l'autre partie, dévouée au stathouder, s'yoppose.

Le comte de Saint-Priest sait qu'en vertu de ces règlements la stathouder nomme et dépose à son gré les magistrats dans ces quatre provinces. La ville d'Utrecht [2] a fait la réforme de son règlement particulier sans le concours des états et du stathouder : de là, la désunion qui s'est mise dans cette province, et la résolution, prise par une partie des états, de transférer leur assemblée à Amersfort. Les états de Hollande ont promis leur protection aux habitants d'Utrecht contre les états [3]. Le comte de Saint-Priest aura vu à quelle occasion ils l'avoient promise également aux villes d'Elbourg et de Hattem [4], situées dans la province de Gueldres.

1. Sur le règlement de 1674, v. l'ambassade du marquis de Vérac.

2. Sur les dissensions dans la province d'Utrecht, v. la même ambassade.

3. Les *habitants* sont les bourgeois de la ville d'Utrecht : les *états* sont les états d'Amersfoort, où les députés de la noblesse et du clergé se sont réfugiés et ont constitué une assemblée séparée.

4. Elburg et Hattem sont deux petites villes situées au nord de la pro-

Cette conduite de la part des états de Hollande a été regardée par ceux de Gueldres et d'Utrecht comme une violation de leur souveraineté, comme un acte de prépotence insupportable. C'est là ce qui a engagé insensiblement les deux dernières provinces à se mettre dans un état hostile contre celle de Hollande et à tout préparer pour allumer le flambeau de la guerre civile. Il ne faut point se dissimuler que c'est le stathouder qui donne l'impulsion à ces deux provinces et qu'elles agissent uniquement pour seconder son animosité et son ambition, ou plutôt celle de ses entours [1]. Il seroit inutile d'examiner si la conduite des états de Hollande est conforme ou non à l'Union : chaque parti puise à cet égard dans l'Union d'Utrecht des principes favorables à ses vues. Quant au prince de Nassau, le motif de sa conduite est on ne peut pas plus simple : il veut soutenir toutes ses usurpations en Hollande ainsi que les règlements dans les quatre provinces, qui y ont été assujetties. La cour de Berlin n'a cessé de prendre intérêt au sort du stathouder et il est constant que les démarches successives qu'elle a faites n'ont servi qu'à le fortifier dans sa mauvaise conduite et qu'à le persuader qu'il peut impunément braver son souverain [2]. Il étoit donc à craindre que les procédés de M. le prince de Nassau ne portassent enfin les états à un parti extrême contre leur premier officier, qu'après l'avoir suspendu des fonctions de capitaine général

vince de Gueldre, la première sur le Zuiderzée, la seconde à l'est de celle-ci, près de la frontière de l'Over-Yssel.

En juillet 1786, le pensionnaire de Dordrecht, Gijselaar, avait fait un voyage en Gueldre pour se concerter avec le chef des patriotes, Capellen van de Marsch. La ville d'Elburg, peu après, refusa de publier une résolution des Etats-Généraux, qui interdisait à l'avenir les pétitions d'ordre politique : celle d'Haltem, de son côté, refusa d'accepter comme conseiller un garde du corps de Guillaume V, nommé par celui-ci en vertu du réglement de 1674. Les états de la Gueldre, en grande majorité stathoudériens, demandèrent à Guillaume V l'envoi de troupes et, au mois de septembre 1786, les deux villes furent occupées sans difficultés. — Sur ces incidents, v. *Correspondance de Hollande*, t. 568 et 569, passim.

1. Allusion très probable à la princesse Wilhelmine, qui poussait son mari à la résistance et son frère Frédéric-Guillaume II à l'intervention.

2. Les Etats-Généraux, qui représentent la nation hollandaise. — Sur la politique de Frédéric II et de Frédéric-Guillaume II, v. De Peyster, ouv. cité.

ils ne le dépouillassent de toutes ses charges. C'est pour prévenir une pareille résolution et pour désintéresser par là Sa Majesté prussienne que le roi a envoyé en Hollande le sieur de Rayneval[1] vers la fin de l'année dernière. Ce dernier a rempli l'objet de sa mission. Mais M. le prince de Nassau, comptant sur le succès de la révolution qu'il préparoit, s'est refusé de la manière la plus étrange à l'accommodement qui lui avoit été proposé par le canal du comte de Goertz, envoyé en Hollande par la cour de Berlin.

Depuis cette époque, la fermentation a fait les progrès les plus rapides. Le stathouder, sous le nom des provinces de Gueldres et d'Utrecht[2], s'est armé contre celle de Hollande, et l'on peut regarder la guerre civile comme établie entre ces trois provinces.

Le roi s'étoit abstenu soigneusement de s'immiscer dans les affaires de la République. Son motif étoit, non seulement de respecter l'indépendance des Provinces-Unies, mais aussi d'empêcher d'autres puissances, nommément la Prusse, d'y intervenir. Ce double motif a été la base d'un mémoire[3], que Sa Majesté a fait remettre aux Etats-Généraux dans le courant du mois d'avril de l'année dernière. Mais, le mal empirant tous les jours et la province de Hollande se trouvant dépouillée de ses moyens de défense par la désertion des troupes à sa répartition, le roi a jugé que le seul moyen, soit de ramener enfin les choses dans la voie de la conciliation, soit de se mettre en mesure d'agir en faveur des patriotes, étoit de leur faire suggérer sa médiation[4]. Sa Majesté leur a fait entendre en même temps que la co-médiation du roi de Prusse ne lui seroit pas désagréable. La médiation seule du roi a été adoptée par les états de Hollande. Mais on avoit à

1. Sur la mission de Rayneval, v. le chapitre précédent.

2. Par province d'Utrecht, il faut entendre seulement les états d'Amersfoort : la ville d'Utrecht était en effet au pouvoir des patriotes, dont les troupes étaient commandées par le rhingrave de Salm.

3. Ce mémoire fut remis par le marquis de Vérac, qui rend compte, dans sa lettre du 6 mai 1786, de l'impression produite : *Correspondance de Hollande*, t. 567.

4. Pour tout ce qui concerne la médiation francaise, v. l'ambassade du marquis de Vérac.

peine pris la proposition ad referendum aux Etats-Généraux qu'est survenu l'incident occasionné par le voyage secret que Madame la princesse de Nassau se proposoit de faire à La Haye [1]. On s'abstient d'entrer ici dans le détail tant de ce fâcheux événement que des démarches auxquelles il a porté le roi de Prusse et des explications qu'il a occasionnées entre le roi et Sa Majesté prussienne [2], parce que le sieur comte de Saint-Priest a vu tout ce qui s'est passé à cet égard dans la correspondance de son prédécesseur ainsi que dans celle de Berlin. D'ailleurs on a lieu de croire les choses arrangées au contentement de Sa Majesté prussienne, de manière qu'il ne sera probablement plus question que du rappel des troupes rassemblées sous Wesel. Cet objet sera repris incessamment.

Le comte de Saint-Priest aura vu que l'obstination, avec laquelle le roi de Prusse a persisté dans ses mesures hostiles [3], a été en grande partie l'effet des insinuations de la cour de Londres. Cette marche est conséquente à celle que le ministère anglais a tenue depuis l'origine des troubles qui agitent les Provinces-Unies. On croit nécessaire d'en faire le développement. Il est constant que c'est la cour de Londres qui a fomenté des troubles en Hollande. Son objet a été de donner au roi des embarras, de miner insensiblement l'alliance subsistante entre Sa Majesté et les Provinces-Unies et de les ramener ensuite sous le joug de la Grande-Bretagne.

La cour de Londres a agi sourdement. Elle s'est bornée à des intrigues et à des secours d'argent jusqu'au voyage que le chevalier Harris [4], son ministre en Hollande, a fait en Angle-

1. A la fin du mois de juin 1787: *Correspondance de Hollande*, t. 573, f°s 285 et sq., Vérac à Montmorin, 30 juin 1787.

2. V. de Peyster, ouv. cité, p. 210 et sq.

3. Frédéric-Guillaume II demandait la réparation de l'insulte faite à la princesse Wilhelmine, la punition des coupables, l'invitation par les Etats-Généraux à la princesse de revenir à La Haye, et l'acceptation de la médiation de la Prusse pour régler le conflit entre le stathouder et les patriotes : ce sont les conditions de l'ultimatum du 9 septembre, encore inconnu de Montmorin. Pour intimider les adversaires de Guillaume V, le roi de Prusse avait réuni des troupes à Wesel, sur le Rhin, à la frontière orientale des Provinces-Unies.

4. James Harris, premier comte de Malmesbury, fils du célèbre métaphysicien, était né le 21 avril 1746. Il fut successivement envoyé à Madrid (1769).

terre dans le courant du mois de mai dernier. Le ministère anglais s'est laissé séduire par les représentations du chevalier Harris. Il a ordonné inopinément et avec autant de secret qu'il étoit possible un armement de six vaisseaux [1]. Cette mesure a déterminé le roi à ordonner de son côté un rassemblement de 10 à 12 mille hommes sous Givet, ainsi que l'armement de six vaisseaux de ligne [2]. Tout ceci se passoit pendant que le roi de Pusse faisoit ses dispositions pour venger le prétendu affront fait à Madame la princesse de Nassau, sa sœur. Les dispositions du roi et de l'Angleterre ont amené des explications, dont les détails et les résultats ont été communiqués au comte de Saint-Priest. Il aura eu lieu de juger que la cour de Londres veut à toute force s'immiscer dans la pacification des Provinces-Unies, et qu'en même temps qu'elle semble adopter des principes conciliants, elle cherche à accaparer la cour de Berlin, afin de pouvoir soutenir avec plus de succès la cause de M. le stathouder [3]. Ces deux cours ont un égal désir de participer à la médiation proposée par les états de Hollande, Celle de la Prusse étoit au moment d'être agréée par les patriotes de cette province lorsque Sa Majesté prussienne

à Berlin (1772), à Saint-Pétersbourg (1777) et à La Haye (1783). Après son succès en Hollande, il fut créé baron, et, plus tard, comte de Malmesbury. En 1797, il négocia avec les représentants du Directoire à Lille, et fut ensuite employé constamment par Pitt et Canning. Il mourut le 21 novembre 1820. Ses *Diaries and Correspondence*, publiées à Londres en 1844, constituent un document de premier ordre. Talleyrand écrit, à propos de cet ambassadeur : « Je crois que lord Malmesbury était le plus habile ministre que vous aviez de son temps : il était inutile de le devancer, il fallait le suivre de près ». — V. *Dictionary of National Biography*, t. XXV, p. 8-9.

En mai 1787, Harris était allé à Londres pour pousser le ministère à une action énergique : on avait mis à sa disposition une somme de 40.000 livres sterling, que d'autres évaluent soit à 20.000, soit à 70.000.

1. Montmorin fut informé de ce fait, le 29 juin, par le chargé d'affaires anglais, Eden.

2. Le camp de Givet, en réalité, ne fut jamais formé par suite des divisions dans le ministère français et de la pénurie financière. Les six vaisseaux furent armés à Brest.

3. Au mois d'août 1787, Eden assura Montmorin que, si l'Angleterre faisait des préparatifs militaires, elle en préviendrait le ministère français, et il proposa une médiation en commun. En même temps, le ministre anglais à Berlin, Joseph Ewart, offrait le concours armé et financier de la Grande-Bretagne à la Prusse: v. les documents publiés par Colenbrander, *De Patriottentijd*, La Haye, 1897-1899, 3 vol. in-8, au t. III.

a fait son inexplicable levée de boucliers. Il y a espérance que les esprits pourront y être ramenés. Sa Majesté le verra sans peine, et même Elle le désire, parce que Frédéric-Guillaume, s'il ne s'est pas laissé égarer en dernier lieu par les cajoleries du ministère britannique, n'a intérêt ni à la prolongation des troubles de la Hollande ni à la rupture de l'alliance qui subsiste entre Sa Majesté et les Provinces-Unies. Ce prince ne veut que satisfaire à son affection pour Madame la princesse de Nassau et assurer le maintien des fonctions constitutionnelles de son beau-frère. Quant à l'Angleterre, son désir de participer à la médiation cause les plus grands embarras. L'on montre dans la province de Hollande une répugnance insurmontable pour l'admettre [1], et il paraît impossible de la faire cesser. Le roi et le roi de Prusse partagent secrètement cette répugnance [2] et la cour de Berlin avoit fait des insinuations pour la communiquer au stathouder et à son parti. Mais Sa Majesté, ne voyant pas la possibilité d'écarter la cour de Londres, si elle étoit appelée par quelqu'une des provinces de l'Union, n'a eu d'autre parti à prendre que de déclarer à cette cour que, si elle étoit appelée, sa co-médiation lui seroit agréable. Mais, ce langage de pure courtoisie [3] ne suffisant pas pour résoudre la difficulté à l'égard de la province de Hollande, le roi a imaginé que le seul moyen de l'éviter étoit de mettre de côté toute médiation et de proposer aux cours de Londres et de Berlin de se borner à concerter avec Sa Majesté les conseils à donner aux deux partis [4]. Aucune de ces deux cours ne s'est encore expliquée sur ce point : il n'y a même encore rien d'arrêté à cet égard avec les patriotes. Ainsi, les choses sont encore dans un état d'incertitude relativement à la médiation, et c'est un des premiers objets

1. V. la conversation du marquis de Vérac avec Van Berckhel, dans *Correspondance de Hollande*, t. 573, dépêche du 15 juillet 1787.

2. Sur la « répugnance » de Frédéric-Guillaume II, v. De Peyster, ouv. cité, p. 214, 218, etc.

3. Le 2 juillet 1787, Montmorin déclara à Eden que, si les Etats-Généraux demandaient une co-médiation franco-anglaise, il l'accepterait.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 151 et sq., Montmorin à Vérac, 20 août 1787.

que l'ambassadeur du roi aura à traiter après son arrivée à La Haye.

Après avoir indiqué à l'ambassadeur du roi l'origine et l'objet des dissensions qui déchirent les provinces et l'avoir mis au fait des rapports que les mêmes dissensions ont établis entre le roi et les cours de Londres et de Berlin, on croit devoir lui faire connaître les points qu'il s'agira d'arranger. Le premier de tous est l'armistice.

Cet armistice semble au roi d'une nécessité absolue, parce que c'est le seul moyen d'arrêter la guerre civile. Mais l'embarras sera d'en déterminer la forme. On avoit pensé qu'il seroit utile à la province de Hollande, abandonnée par son cordon [1], que les troupes régulières [2], à l'exception des garnisons ordinaires, fussent renvoyées dans les places de la Généralité. Mais il paraît que les chefs des patriotes trouvent des inconvénients à cette mesure et qu'ils préféreroient le *statu quo*. Le roi n'a aucun motif à s'opposer à ce dernier expédient, et Sa Majesté l'appuiera volontiers auprès des cours de Londres et de Berlin. Il sera néanmoins utile que l'ambassadeur du roi engage les patriotes à ne pas insister péremptoirement sur ce point, mais de consentir, si cela devient absolument nécessaire, à toute autre méthode. Ils auront leur sûreté, et dans les garanties dont on conviendra, et dans les dispositions dont on ne tardera pas de faire mention.

Après avoir déterminé la forme de l'armistice, l'ambassadeur du roi discutera, avec les chefs des patriotes, les principes à adopter relativement aux différends qu'il s'agit d'arran-

1. La province de Hollande avait établi des troupes le long de sa frontière orientale pour se prémunir contre une attaque du stathouder, qui était depuis longtemps dans la Gueldre, au château de Loo. Ce « cordon » était commandé par le général Van Rijssel, peu énergique. Les officiers étaient presque tous stathoudériens, ainsi que de nombreux soldats. Aussi désertaient-ils et se mettaient-ils au service des états orangistes d'Amersfoort. Le résultat fut que le « cordon » fut brisé, tandis que les troupes du stathouder furent renforcées.

2. Celles que Guillaume V commandait directement comme capitaine général et qui, par suite, étaient suspectes aux patriotes. Montmorin aurait voulu les éloigner de la province de Hollande et les faire envoyer dans la Généralité, au sud de la Meuse, à Bois-le-Duc, Berg-op-Zoom, Grave, Maestricht, etc.

ger. On va lui expliquer les bases d'après lesquelles il devra traiter cette matière, et, pour y mettre toute la clarté dont elle est susceptible, on croit devoir entrer dans le détail de tous les objets qu'il s'agira de terminer.

Il est nécessaire, avant toutes choses, d'observer que les provinces de Hollande, de Gueldres et d'Utrecht, quoiqu'elles soient au moment de se faire la guerre, n'ont entre elles aucun sujet positif de discussion. La jalousie seule les a divisées : l'animosité a commencé à en prendre la place, lorsque la province de Hollande s'est montrée favorable aux prétentions des bourgeois dans ces dernières provinces, et elle a été portée à son comble lorsque les états de Hollande ont déclaré prendre sous leur protection les habitants d'Elbourg et de Hattem expulsés de leurs foyers et, ensuite, la ville d'Utrecht menacée par les états d'Amersfort [1]. Pour réduire les choses à leur essence, on peut dire que la province de Hollande a voulu user de sa prépotence, que les autres provinces en ont été blessées. Telle est la véritable source de leur désunion. Il ne s'agit donc, pour les arrêter dans leurs démonstrations hostiles, que de rassurer les provinces de Gueldres et d'Utrecht sur les vues de celles de la Hollande, et de laisser aux deux premières une entière liberté de délibérer sur leurs affaires domestiques.

C'est dans l'intérieur des provinces qu'est la source et le siège des dissensions qu'il s'agit d'assoupir. On va commencer par celles de Hollande.

Il existe dans cette province deux discussions : l'une est relative au stathouder, l'autre concerne les bourgeoisies.

La base des prérogatives et des fonctions du stathouder doit être prise dans sa commission expédiée le 27 février 1766 [2]. Cet acte, qui d'ailleurs n'entre pas dans un détail bien clair des fonctions attachées à la charge de capitaine général, a cela de remarquable qu'il subordonne le stathouder à la cour de justice et le capitaine général au collège des conseillers députés, qui représentent le souverain. Il n'a jamais été ques-

1. V. ci-dessus et, aussi, le chapitre précédent.
2. Lors de la proclamation de la majorité de Guillaume V.

tion de toucher aux fonctions appartenant au stathoudérat : elles demeureront telles que le prince les a toujours exercées.

Il n'en est pas de même de celles qu'il a exercées en sa qualité de capitaine général. Le prince en a usurpé quelques-unes, et il en a qui sont contraires à la souveraineté des états. C'est sur ces deux objets que devra porter la réforme[1].

On croiroit de prime-abord et à entendre les partisans du stathouder qu'il est question de le priver de toutes ses fonctions de capitaine général et faire de sa charge un être de raison. Mais, en approfondissant la matière, on se convaincra que ce prince conservera sa charge dans toute son intégrité constitutionnelle et qu'il aura plus de moyens qu'il n'en faut pour, avec de la conduite et de la sagesse, avoir une influence prépondérante sur les délibérations des états.

Il faut, avant tout, établir pour principe fondamental que le prince de Nassau, sous aucun rapport, n'est le souverain de la province de Hollande et que ses charges ne lui donnent d'autre droit que de participer à l'exercice du pouvoir exécutif. Ainsi les seuls et uniques souverains de la province sont les états, et le stathouder et capitaine général n'est que leur premier officier.

Ceci présupposé, il ne s'agit plus que d'examiner le titre constitutif du stathoudérat et de la charge de capitaine général. Ce titre, comme on l'a déjà observé, est la commission du 27 février 1766.

Ce titre sera conservé dans toute son intégrité, c'est-à-dire que M. le prince de Nassau exercera toutes les fonctions appartenant à sa charge de capitaine général sous l'autorité des conseillers députés. Avec ce principe toutes les difficultés doivent s'évanouir, ou bien il faudra supposer au prince et à ses partisans des vues contraires à la constitution, c'est-à-dire des vues dangereuses pour la souveraineté des états, des vues par conséquent que le roi ne sauroit favoriser sans trahir les intérêts et la confiance des états de Hollande.

1. Dans les paragraphes suivants, Montmorin expose la politique que Vergennes avait tenté de faire accepter aux chefs des patriotes et que ceux-ci avaient trouvée trop modérée.

Comme capitaine général, M. le prince de Nassau a le commandement général des troupes à la répartition de la province. On ne le lui conteste pas et on ne le lui a jamais contesté. Mais il prétend, à ce titre, avoir de droit, 1° le commandement particulier de la garnison de La Haye[1], 2° le droit de patentes.

Il est contre la nature des choses que le capitaine général, qui est le premier ministre de la République pour la partie militaire et en même temps le commandant né de ses armées, ait le commandement particulier d'une ville. Cette dernière fonction est incompatible avec la première. Aussi n'existe-t-il aucune résolution qui la donne à M. le prince de Nassau ni qui l'ait donnée à ses prédécesseurs. Au reste, on peut dire que ce commandement est une chose idéale. Il consiste proprement à faire monter la garde tous les matins, à maintenir le bon ordre parmi la garnison et à exécuter les ordres du souverain, relatifs à la police et à la sûreté publique. Ces détails sont et doivent être du ressort du major qui commande la garnison de La Haye. Celui-ci doit recevoir à cet égard ses ordres du souverain immédiatement ou de son représentant, c'est-à-dire du collège des conseillers députés[2]. Le stathouder préside ce collège, et c'est là la plus belle et la plus importante de ses prérogatives, parce qu'elle le fait participer d'une manière éminente à l'exercice de la souveraineté.

Au surplus, si, comme capitaine général, il n'a pas les détails du service journalier de la garnison de La Haye, il dirige, comme tel, tout ce qui tient à la manutention, savoir l'exercice, la discipline, les revues, l'économie, et, à l'égard de ces divers objets, la garnison de La Haye est dans la même catégorie que le surplus de l'armée. Ainsi, les choses réduites à leur juste valeur, on n'ôtera à ce prince rien de ce qui appartient à sa charge de capitaine général.

Un des objets qui tient à la police journalière est la distri-

1. Sur les difficultés provoquées par cette prétention du stathouder, v. le chapitre précédent.

2. Ce collège, composé de députés désignés par les Etats-Généraux, remplaçait ceux-ci pendant l'intervalle des sessions.

bution de la parole[1]. Le prince la réclame comme une chose inhérente à sa charge. Mais la simple proposition suffit pour le condamner. Partout où est le souverain, il donne la parole lui-même : il n'existe aucune exception à cette règle. Lorsqu'il est absent, elle est donnée par son représentant. A La Haye, le prince n'est ni le souverain ni son représentant : il ne peut donc donner la parole à sa place. C'est le collège des conseillers députés qui représente les états : c'est donc à ce collège à distribuer la parole. Le prince, comme président, a naturellement le droit de la proférer au major, qui devra la communiquer à la garnison. Si les choses ont été autrement[2], c'est par tolérance, c'est par abus ; or un abus ne sauroit former un titre contre le souverain : il n'y a pas de prescription contre son autorité : des actes formels peuvent seuls les[3] restreindre. Le capitaine général a si peu le droit à la distribution de la parole qu'il ne peut la distribuer dans aucune des villes de la province et que, malgré sa présence, cette fonction est remplie par le bourgmestre. Et, s'il se présentoit même dans une place de la Généralité[4], la parole et le service journalier continueroient d'appartenir au commandant. On croit devoir joindre ici un mémoire où cette matière est traitée avec autant de clarté que d'exactitude : cette pièce a été fournie par les chefs des patriotes lors de la mission du sieur de Rayneval[5].

Quant au droit de patentes, il consiste à faire mouvoir les troupes, à leur faire changer de garnison, à les rassembler. Ce droit n'est fondé sur aucune résolution. C'est par tolérance des conseillers députés ou plutôt par leur négligence que ce prince l'exerce. Ce n'est pas un titre pour le conserver, et il

1. Le mot de passe, qui était donné chaque soir aux soldats de garde.

2. Guillaume IV avait toujours donné le mot, après le rétablissement du stathoudérat en 1747, et Guillaume V avait suivi l'exemple de son père.

3. Le sens exigerait qu'au lieu de *les*, que l'on trouve dans l'original et la copie, il y eut *la*.

4. La Généralité n'était pas régie par l'Union d'Utrecht, comme les autres provinces : elle n'avait pas de représentants aux Etats-Généraux et elle était considérée comme une dépendance de l'Union.

5. Ce mémoire est publié plus loin, après l'instruction.

seroit dangereux de le laisser subsister. Le mouvement des troupes doit dépendre du souverain, sauf au capitaine général à l'exécuter conformément aux ordres qu'il aura reçus.

L'article, qui tiendra sûrement le plus à cœur à M. le stathouder, c'est la nomination aux emplois militaires. Cette nomination lui a été déférée par une résolution particulière du 8 mars 1766[1]. Cette circonstance suffit seule pour prouver que cette même nomination n'est pas un droit inhérent à la charge de capitaine général et qu'elle n'est ni explicitement ni implicitement accordée par la commission du mois de février. Or, ce que les états ont fait en simple administration, ils peuvent le changer selon leur volonté : leur contester ce droit, ce seroit leur contester leur souveraineté. M. le stathouder n'a que trop prouvé dans ces derniers temps[2] la nécessité de faire ce changement. Ainsi, à l'avenir, la nomination aux emplois militaires devra appartenir aux conseillers députés. Il est facile de prévoir l'influence que M. le stathouder conservera à cet égard. Mais, quand même il n'en conserveroit point, il n'en sera pas moins vrai que les états ont le droit de changer, selon leur volonté, une résolution qu'ils ont prise de leur plein gré, une résolution qui est de la même nature que toutes celles que prennent Leurs N. et H. P.[3], c'est-à-dire un acte émanant de leur pouvoir souverain et illimité. Au reste, lors de la mission du sieur de Rayneval[4], on n'étoit pas éloigné d'accorder au prince une part quelconque à la nomination des emplois militaires et de convenir pour cet effet d'un partage quelconque. Le comte de Saint-Priest sondera les patriotes sur cet article, et il fera ce qui dépendra de lui, sans cependant rien exiger, pour les ramener à leurs anciennes dispositions. Ce principe posé, on pourra facilement convenir de la nature du partage à faire.

En résumant ce qui vient d'être dit des charges dont M. le prince de Nassau est revêtu, il résulte : 1° que les fonctions du

1. Lors de la majorité de Guillaume V.

2. Installé dans la Gueldre, le stathouder y concentrait des troupes et nommait les officiers comme il l'entendait.

3. Leurs Nobles et Hautes Puissances.

4. V. le chapitre précédent : négociations de Rayneval et du comte de Gœrtz.

stathoudérat demeureront intactes ; 2° qu'en ramenant celle de la charge de capitaine général au titre constitutif, on accorde au prince tout ce qu'il auroit droit de prétendre, quand même on n'auroit aucun reproche à lui faire, et qu'il n'éprouvera de changement que par rapport à la police journalière de la garnison de La Haye par rapport au droit de patentes et par rapport à la nomination aux emplois militaires. Ces bases ont été établies, l'année dernière, de concert avec les chefs des patriotes, et il importe au roi de les maintenir. En effet, si Sa Majesté se relâchoit à cet égard, Elle perdroit la confiance de son parti[1] : Elle donneroit gain de cause au stathouder : Elle donneroit surtout un avantage inappréciable à l'Angleterre, parce que l'on attribueroit à l'intervention de cette puissance les sacrifices arrachés aux patriotes.

L'intention du roi est également de soutenir les droits réclamés par les bourgeoisies de la province de Hollande, c'est-à-dire de concourir à les faire réintégrer dans le droit de participer au choix de leurs régents. Mais Sa Majesté ne s'imposera pas par là l'obligation d'appuyer des prétentions, qui entraîneroient la province dans le dédale d'une constitution démocratique : il est important d'ôter toute espérance à cet égard aux chefs du parti populaire. La marche à suivre, pour remplir l'objet dont il s'agit, semble devoir être abandonnée à la décision des états de Hollande. Il dépendra d'eux, soit de confier la besogne à une commission, soit de l'abandonner à la délibération des villes comme une affaire purement domestique, ainsi que l'ont pratiqué, en dernier lieu[2], les villes d'Amsterdam, de Rotterdam et de Harlem. Il importe d'autant plus de modérer les prétentions des bourgeois qu'elles sont essentiellement contraires aux intérêts et à la possession de leurs régents, que ceux-ci, pour avoir un appui, se sont jetés dans le parti stathoudérien, et qu'il faut ôter aux cours de Londres et de Berlin tout prétexte d'entreprendre la défense de leur cause.

1. Celui des patriotes.
2. Après les révolutions du mois d'avril 1787 à Amsterdam et Rotterdam.

L'article qui causera infailliblement les plus grands embarras, c'est la conservation du stathouder. La haine que les bourgeoisies lui portent est extrême. Elles demandent avec véhémence sa suspension, et il est à craindre que les états de Hollande ne soient forcés de céder à leurs clameurs [1].

Il seroit inutile de discuter s'il seroit convenable ou non que la province de Hollande fût débarrassée du stathouder actuel. Il faut s'attacher à une vérité de fait, qui est que l'expulsion de ce prince irriteroit au plus haut point les cours de Londres et de Berlin, et ces deux cours déploieroient toute leur puissance pour l'empêcher. La province de Hollande ne voudra pas sans doute courir une chance aussi hasardeuse, chance que le roi ne partageroit certainement pas avec elle. Il est donc nécessaire que l'ambassadeur du roi déclare péremptoirement aux patriotes qu'il ne sauroit être question de l'expulsion de M. le prince de Nassau, que le roi n'appuieroit point cette idée si elle étoit mise en avant, et que, si l'on prétendoit en faire une condition de l'accommodement, Sa Majesté seroit forcée de se tenir à l'écart et d'abandonner les patriotes à leurs propres moyens.

Il se présente ici la question de savoir dans quelle forme il sera procédé au règlement des fonctions de M. le stathouder. Les états de Hollande en ont adopté une qui est constitutionnelle, et rien ne paraît plus simple que de la suivre : ils ont nommé une commission chargée de rédiger des instructions [2]. La seule chose que le roi désire est que le projet de cette instruction lui soit communiqué confidentiellement, afin qu'il puisse y faire les observations dont les circonstances pourroient le rendre susceptible.

Il s'agira aussi de déterminer l'époque à laquelle M. le stathouder pourra retourner à La Haye pour y reprendre toutes

1. V. *Correspondance de Hollande*, t. 572 et 573, passim, les dépêches de Bourgoing sur ses entretiens avec Thulemeyer, de mai à juillet 1787.

2. Le 30 janvier 1787, les députés de Harlem proposèrent la nomination d'une commission pour fixer les limites du pouvoir exécutif : le 15 février, les états de Hollande acceptèrent et désignèrent les commissaires. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 571, passim.

ses fonctions, et quels préalables[1] on jugera nécessaires pour le rappeler. Le roi n'a aucune opinion à cet égard et il ne peut qu'inviter les chefs des patriotes à lui communiquer la leur. Sa Majesté désire seulement qu'ils rendent les choses aussi faciles qu'il leur sera possible, en considération du roi de Prusse. Plus on ménagera ce prince du côté des formes, plus il y aura à espérer qu'il sera conciliant et facile sur le fond.

Tels sont les objets qui concernent la province de Hollande. Ceux qu'il s'agit d'arranger dans les autres provinces sont d'une tout autre nature. Il ne s'agit ici que de celles dites à règlement. Ces provinces sont la Gueldres, Utrecht, l'Over-Yssel et Groningue.

Les règlements, auxquels ces quatre provinces sont assujetties, donnent au stathouder le pouvoir de nommer et de démettre les magistrats, c'est-à-dire qu'ils rendent le stathouder l'arbitre du sort de ceux qui exercent l'autorité souveraine. Il s'agit de changer un arrangement aussi contraire à l'essence d'un gouvernement républicain.

Dans chacune des quatre provinces qui viennent d'être nommées, il y un parti qui demande la réforme des règlements. Celle de Groningue est prête à y procéder : celle d'Over-Yssel a fait sa réforme : celle de Gueldres est contenue par la force et par la corruption : la ville d'Utrecht a fait un nouveau règlement, et c'est là la cause de la division qui règne dans la province de ce nom et de l'état hostile où se trouve cette province, réunie à celle de Gueldres contre la Hollande[2].

L'utilité de la réforme des réglements n'est point douteuse. Mais l'intérêt personnel anéantit le sentiment, que les partisans du stathouder ont eux-mêmes de cette utilité. Quant à ce

1. C'est-à-dire *quelles mesures on jugera devoir prendre à l'avance...*

2. La province de Groningue était divisée en deux partis : les campagnes, les *Ommelandes*, étaient orangistes, tandis que la ville de Groningue, sous l'influence des bourgeois et des professeurs de l'Université, était patriote. — Dans l'Over-Yssel, Capellen tot de Poll, que l'abbé Desnoyers en 1776 appelle « le Wilkes de la Hollande, le Démosthène d'Over-Yssel », avait défendu pendant toute sa vie la cause démocratique, et celle-ci avait triomphé après sa mort. — La Gueldre était inébranlablement orangiste. — Pour Utrecht, v. ci-dessus et le chapitre précédent.

prince, il est naturel qu'il s'efforce de maintenir un arrangement qui le met au-dessus de son souverain.

Comme il s'agit de rétablir le calme dans les quatre provinces à règlements, il est nécessaire de déterminer le sort de ces mêmes règlements. Une forme quelconque est nécessaire et la considération du roi éprouveroit quelque atteinte, si Sa Majesté consentoit que les choses demeurassent sur l'ancien pied. La cour de Berlin est toujours convenue que le stathouder devoit se prêter à un changement. Il y a lieu de croire que celle de Londres ne voudra pas soutenir péremptoirement l'opinion contraire, au risque d'amener la guerre.

Mais la première difficulté sera de déterminer la forme dans laquelle il sera procédé à la réforme dont il est question. On va examiner cette difficulté relativement aux provinces de Gueldres et d'Utrecht.

Celle de Gueldres est prédominée par les partisans du stathouder et par les troupes dont ils sont environnés. Il semble que le premier pas à faire sera de rendre une entière liberté aux états et aux villes de cette province et de leur laisser la faculté de proposer les changements qu'ils jugeront convenables. Comme il est à craindre toutefois que la division ne se mette dans les délibérations et que l'esprit de parti ne reprenne le dessus, il sera nécessaire que l'on détermine d'avance le stathouder à consentir à des sacrifices, et même que ces sacrifices soient concertés confidentiellement entre le roi et les cours de Londres et de Berlin. Ceci concerne uniquement la protection de la province de Gueldres.

Celle d'Utrecht est dans un cas tout à fait particulier. La ville de ce nom a fait un nouveau règlement. Les états [1] en disputent la validité, et elle le soutient les armes à la main sous la protection de la province de Hollande.

Voudra-t on forcer la ville d'Utrecht de revenir sur ses pas ? Le roi ne peut y concourir sans se compromettre, et, si Sa Majesté abandonne la question aux deux cours de Londres et de Berlin, Elle perd sans retour toute sa considération en Hol-

1. Les états séparés d'Amersfoort.

lande. Il paraît donc que le roi a un intérêt majeur à soutenir l'ouvrage de la ville d'Utrecht et qu'il ne peut être question que de déterminer la forme par laquelle cet objet peut être rempli. On ne sauroit, quant à présent, rien indiquer à cet égard. On ne pourra prendre un parti sur une matière aussi délicate que lorsque les conférences seront ouvertes et lorsque l'on sera pleinement au fait et des titres, qui fondent la réclamation des états d'Amersfort, et de ceux qu'invoque la ville d'Utrecht.

Les détails dans lesquels on vient d'entrer renferment tous les objets que l'ambassadeur du roi aura à discuter avec les chefs des patriotes. Ceux-ci auront lieu de se convaincre, par la communication qui leur sera donnée des principes adoptés par Sa Majesté, que ces principes sont absolument les mêmes que ceux qu'ils ont eux-mêmes proposés à la fin de l'année dernière. Le comte de Saint-Priest les discutera de nouveau et il déclarera de la manière la plus positive que le roi les fera valoir, soit qu'il s'établisse une médiation, soit que l'on se borne à de simples conseils, et que, dans le cas où le stathouder persisteroit à les rejeter, les patriotes pourront compter sur la protection la plus efficace de la part de Sa Majesté. Mais il leur observera en même temps que, dans ce moment-ci, il seroit imprudent, vu la saison, de faire aucune démonstration militaire en leur faveur, et qu'il sera nécessaire, si le stathouder se montre intraitable, de gagner adroitement du temps et de prolonger les négociations jusqu'à la fin de l'hiver : qu'à cette époque, si la conciliation n'est pas effectuée, Sa Majesté fera les dispositions nécessaires pour leur sûreté comme pour le succès de leur cause[1]. Le comte de Saint-Priest leur fera connaître les démarches que le roi fait à Berlin, et qu'il continuera de faire, pour que les troupes rassemblées sous Wesel soient rappelées[2]. Si, comme il y a lieu de se flatter, cette demande s'effectue, la tranquillité publique sera assurée. Dans le cas contraire, les états de Hollande ne doivent pas se laisser

1. Le marquis de Lambert fut chargé, en septembre 1787, d'exposer des idées analogues aux bourgmestres d'Amsterdam.

2. Cés démarches furent infructueuses.

effrayer. Ils doivent au contraire prendre toutes les précautions qu'exigera la sûreté de la province pour donner au roi le temps d'aller à son secours au printemps prochain.

Le roi se flatte que ces assurances rendront le calme aux patriotes, qu'elles rétabliront leur confiance dans les dispositions de Sa Majesté et qu'elles diminueront leur aversion pour l'intervention de la Grande-Bretagne. Ce dernier objet exige quelques réflexions.

Il est constant que la cour de Londres n'a point des intentions pures en s'efforçant de se mêler dans la pacification de la République, qu'elle cherchera à faire prévaloir la cause stathoudérienne et, si elle réussit, à faire parade, à notre préjudice, du poids et de l'efficacité de son influence. Mais elle aura manqué son objet si le stathouder est obligé de reculer, et, dans ce cas, son intervention n'aura servi qu'à la compromettre. Il résulte de là que les patriotes peuvent sans inconvénient consentir que la cour de Londres participe à la pacification. Son intervention ne changera en rien l'état des choses : elle ne changera ni les bases adoptées par Sa Majesté ni sa résolution de les soutenir. Pour donner plus de poids à ces observations, l'ambassadeur pourra ajouter la réflexion suivante. Si l'Angleterre a le projet de soutenir la cause stathoudérienne, même par la force des armes, elle n'a pas besoin de se mêler de la négociation : elle peut se borner à des conseils secrets, qui seront d'autant plus dangereux que le ressentiment les dictera, et se réserver de se montrer dans le cas où le prince de Nassau ne seroit pas satisfait selon son gré.

Au reste, on est obligé de convenir qu'il n'existe aucune base réelle pour établir une médiation, tandis qu'il existe des moyens constitutionnels pour arranger les droits du stathouder et des bourgeoisies en Hollande et pour réformer les règlements dans les deux provinces où ils existent encore. C'est cette réflexion qui a engagé le roi à proposer aux cours de Londres et de Berlin de borner leur intervention à des conseils concertés [1]. Sa Majesté ne négligera rien pour faire prévaloir

1. V. ci-dessus.

ce système. Elle pense néanmoins que les patriotes ne doivent point se refuser au simulacre d'une médiation, si cela devient nécessaire.

Le comte de Saint-Priest trouvera bien de l'effervescence parmi les bourgeoisies de la province de Hollande. Mais il y a lieu de croire qu'il réussira facilement à les calmer en les prévenant que leurs droits ne seront pas soumis à l'examen des médiateurs, si la médiation a lieu, et que, dans le cas où il en seroit question, Sa Majesté concourroit avec les états de Hollande pour maintenir la forme [1] dont la ville de Harlem a donné l'exemple. Mais l'ambassadeur du roi aura l'attention d'observer, s'il le juge nécessaire, que Sa Majesté se flatte que les bourgeoisies se borneront au droit de choisir leurs régents et qu'elles n'ont point l'intention d'introduire dans leurs villes un gouvernement démocratique.

Le désir de l'établir dans la province de Frise est cause de la scission qui existe dans les états de cette province et des troubles qui sont au moment d'y éclater [2]. Le comte de Saint-Priest recherchera les chefs des deux partis. Il fera ce qui dépendra de lui pour les rapprocher. Il cherchera à leur persuader que la forme de leur constitution est indifférente et que la seule dont il convient qu'ils s'occupent, c'est de concourir à l'établissement de la concorde parmi les différents membres de l'Union. Du reste, l'ambassadeur déclarera, là où il le jugera nécessaire, que Sa Majesté est très décidée à ne favoriser d'aucune manière la révolution préparée par le parti populaire et qu'Elle désire au contraire que l'on en abandonne le projet.

On croit utile de prévenir l'ambassadeur du roi, qu'il y a dans les provinces stathoudériennes des régents attachés à la

1. C'est-à-dire traiter la question au moyen de la commission, nommée sur la proposition de la ville de Harlem.

2. La diète, en Frise, était en grande majorité aristocrate : inquiète de l'importance que prenaient les corps francs, elle leur interdit, le 11 août 1787, de se servir du canon. La Société patriotique de Leeuwarden, qui comprenait près de 2.700 patriotes, et la bourgeoisie s'élevèrent contre cette décision. Une diète séparée se forma à Franeker : mais elle dut se dissoudre rapidement après l'intervention prussienne. — Sur les chefs des deux partis, v. De Peyster, ouv. cit., p. 91-92.

France et à l'alliance. Il sera convenable de les cultiver et de les bien pénétrer de cette vérité que le roi est l'allié des sept provinces formant la confédération batave. Que l'affection de Sa Majesté est la même pour chacune d'elles, et que c'est avec un véritable regret qu'Elle s'est vue forcée, par leur attachement à une mauvaise cause, de se tenir éloignée d'elles. Qu'Elle se flatte que les choses reprendront bientôt leur cours naturel. Que les torts respectifs seront oubliés, et que la concorde et la confiance se rétabliront parmi tous les membres de l'Union. Mais le comte de Saint-Priest sentira de lui-même qu'il ne pourra se permettre ce langage qu'après qu'il se sera bien assuré de la confiance des patriotes. Cette confiance sera établie lorsqu'il aura fixé les bases indiquées dans le présent mémoire. Il ne doit point perdre de vue qu'ils sont ombrageux et très susceptibles, et que le plus léger soupçon les porte à la méfiance et à la crainte. Les principaux d'entre eux sont Messieurs Gyzelaar [1], Van Berkel [2], Zeeberg [3], Paulus [4] et le baron

1. Cornelis van Gijselaar, fils ou petit-fils d'un apothicaire, fut pensionnaire de sa ville natale, Gorcum, puis de Dordrecht : après la restauration stathoudérienne de 1787, il se retira à Bruxelles. — V. son portrait dans De Peyster, ouv. cité, p. 80.

2. Cité antérieurement.

3. Adriaan van Zeeberg, petit-fils d'un drapier, fils d'un prédicant, fut pensionnaire de Harlem : il fut destitué en 1787. — V. son portrait dans De Peyster, ouv. cité, p. 80.

4. Pierre Paulus, né à La Haye, fut d'abord avocat : il entra dans le conseil secret de la marine en 1782 et fut nommé fiscal de l'amirauté de la Meuse à Rotterdam en janvier 1785. Très intelligent et homme d'action, d'une probité reconnue de tous, il fut l'un des chefs des patriotes. Lors de l'intervention prussienne, il était en mission à Liège : il se retira à Bruxelles où il trouva Saint-Priest et lui donna un mémoire pour demander le secours de la France. Revenu à Rotterdam, il fut bientôt attaqué par les stathoudériens et les Etats-Généraux le destituèrent au mois d'avril 1788 sur les incidents du procès, v. *Correspondance de Hollande*, t. 575, f°s 438 et sq., et t. 576, f° 149, lettres de Caillard et du consul français à Rotterdam, Mariane, à Montmorin, 8 février-24 avril 1788.

Paulus partit le 15 mai 1788 pour Bruxelles et Versailles. Quand l'apaisement se fit dans les Provinces-Unies, il revint à Rotterdam où, en 1793, Caillard l'entretint pendant sa mission secrète. La république batave ayant été créée après l'occupation française en 1795, il devint pensionnaire de Hollande.

V. ses portraits par Mariane et Caillard, dans *Correspondance de Hollande* t. 575, f° 283 v° et t. 576, f° 187.

de Capellen de Marsch [1]. On s'abstient de tracer leur caractère parce que le comte de Saint-Priest a trop d'expérience pour ne le point démêler promptement. D'ailleurs il trouvera à La Haye plusieurs personnes [2] en état de lui donner toutes les notions préliminaires qu'il pourra désirer à cet égard.

Fait à Versailles, le quatorze septembre mil sept cent quatre vingt sept.

LOUIS

LE COMTE DE MONTMORIN.

MÉMOIRE REMIS PAR MM. LES PENSIONNAIRES A M. DE RAYNEVAL, SAMEDI 5 NOVEMBRE 1786.

Correspondance de Hollande, t. 570, f°s 120-125 : copie.

Par la commission du prince, *stathouder, capitaine et amiral général,* arrêtée le 27 février 1766, il paraît manifestement qu'en installant Son Altesse dans ces trois charges, *le souverain* [3] *ne s'est nullement défait du pouvoir suprême quant à leurs détails particuliers,* mais qu'au contraire *il a voulu expressément que leur exercice n'eût lieu que d'une manière subordonnée.* Elle lui enjoint expressément *de ne pouvoir rien*

1. Robert Jaspar van der Capellen van de Marsch était né le 30 avril 1743. D'abord capitaine d'une compagnie de dragons, il fut, en 1771, inscrit dans l'ordre des nobles du comté de Zutphen, en Gueldre. Dans cette province, il fut le chef de l'opposition au stathouder, écrivit des mémoires politiques pour demander l'alliance française (v. le dictionnaire de Kok, t. 9, p. 165 et sq.). — Dans les volumes de la *Correspondance de Hollande*, on rencontre des lettres de lui adressées à Montmorin. — Le baron de Loé, informateur secret de Rayneval, lui écrit le 1er juin 1787 : « Il n'y a pas d'homme chez nous qui soit plus affidé à la France. Il n'y a pas d'homme chez nous qui ait un plus grand cœur » : *Correspondance de Hollande*, t. 573 : — cf. *Idem*, t. 574, Vérac à Montmorin, 1er août 1787.

En 1787, Capellen van de Marsch dut s'enfuir : il fut condamné à mort par les orangistes de la Gueldre et exécuté en effigie. Il se réfugia en France, où il reçut une pension de 20.000 livres par an, et il fut chargé de recevoir et de répartir dans les villes de la Flandre les réfugiés hollandais : v. ses lettres et mémoires dans *Correspondance de Hollande*, t. 575, passim.

2. Le chargé d'affaires Caillard et le chevalier de Bourgoing.

3. Les Etats-Généraux, qui représentent le peuple hollandais.

faire en affaires de justice que de l'avis des présidents et conseillers de la Cour et en matière de guerre ou de police que sous le bon plaisir du souverain et de l'avis des conseillers députés.

L'esprit de cette commission, sagement conçue par nos ancêtres sur ce pied général afin de donner ainsi à un digne sujet le pouvoir d'être utile par son influence et son crédit et de mettre au contraire un objet indigne et dangereux, s'il vouloit abuser de droits qui ne lui sont accordés que d'une manière limitée, dans l'impuissance d'être à charge aux habitants, nuisible au pays, dangereux pour tous les deux, cet esprit, dis-je, de la commission fait voir ainsi évidemment que la personne honorée des susdits emplois n'est en aucune de ses trois qualités de lui-même ce qu'il est, mais toujours dépendant, afin de prévenir ainsi le danger qui résulteroit de l'abus du pouvoir confié et d'une tyrannie qui s'ensuivroit.

Mais, tandis qu'on avoit ce danger devant les yeux et que l'on y pourvoyoit avec toute la circonspection requise, on n'a pas non plus perdu de vue les moyens qu'un stathouder, capitaine et amiral général devoit avoir nécessairement en main pour pouvoir agir à l'avantage du pays par une influence convenable, provenant principalement d'une bonne intelligence et honnête direction des affaires, A cette fin, le stathouder, pour ce qui regarde la province d'Hollande, est placé à la tête de la justice, a séance au Collège de Messieurs les conseillers députés, et, outre qu'il est membre du corps équestre d'Hollande et qu'à ce titre il peut assister aux délibérations de l'état, il pourroit indépendamment de cela user encore du pouvoir de comparaître comme stathouder à l'Assemblée pour y faire des propositions, donner des conseils et faire ouverture nécessaire des choses. Il a pareillement en cette qualité séance au Conseil d'état, et, en celle d'amiral général, il se trouve à la tête de tous les collèges d'amirauté en Hollande. En sorte que l'on peut dire que le stathouder et amiral général a avis aux délibérations, qui ont lieu dans tous les divers départements tant pour les affaires de justice et de police que pour celles du militaire et de la guerre par mer et par terre.

De là suit qu'un stathouder, honnête et intelligent et, avec cela, bien intentionné pour le pays et ses habitants, se trouve dans la position heureuse et agréable pour lui d'avoir occasion parfaite d'être à sa patrie de l'utilité la plus essentielle et la plus étendue, de gagner par là l'affection et l'estime d'un chacun, tant régents [1] qu'habitants, de jouir ainsi dans ses diverses qualités et relations d'une influence très essentielle et, par conséquent aussi, pour lui-même de tous les agréments qu'il est possible à un mortel bien pensant de désirer.

De cette manière la patrie peut d'un côté tirer la plus grande utilité des diverses dignités susdites, sans être de l'autre en danger de se voir opprimer par un homme impérieux, ce qui assurément *pourroit* arriver, s'il avoit des droits à réclamer contre les vrais intérêts de l'état et le pouvoir de donner à sa fantaisie, l'un par des promesses, l'autre par des menaces, et de forcer ainsi un chacun d'être de son sentiment particulier.

Outre l'influence qu'a le stathouder, par sa séance au *Conseil d'état*, sur toute l'armée et sur ce qui concerne la défense de l'état en général, et, par celle au collège de *MM. les conseillers députés*, sur les troupes de la répartition d'Hollande et sur ce qui concerne l'état de défense en particulier de cette province, il exerce encore le commandement sur les troupes dans la province en sa qualité de *capitaine général provincial*. Ce commandement, est-il dit expressément dans la susdite commission, consiste à *faire tenir bonne inspection, ordre et garde dans les villes et forts par eau et par terre où besoin en sera*. Et, considéré dans l'essence et la nature de la chose, on peut l'étendre encore spécialement à la faculté de faire entretenir par un chacun les placards et ordonnances touchant les ornements, les exercices et la discipline militaires et d'avoir soin que tous les règlements faits à cet égard et à l'égard des autres parties du service soient exactement observés, comme aussi de prendre garde que les compagnies, tant infanterie que cavalerie, soient tenues en nombre complet et en bon état selon l'ordre du pays, de faire à cette fin passer en revue de-

1. Ceux qui sont à la tête des conseils des villes.

vant lui les garnisons, soit en entier ou en partie, aussi souvent qu'il le jugera nécessaire, de se faire remettre les listes de la forme et constitution des régiments, des présents et des absents, et tout ce qu'il lui faut en outre pour être informé en tout temps de la constitution du militaire pour l'empêcher de déchoir, enfin, comme dit la commission, *de faire en général et en particulier tout ce qu'un bon et fidèle capitaine général peut et doit faire.*

L'allégation de ces fonctions et d'autres pareilles qu'on pourroit encore ajouter, concernant la discipline et l'exercice militaire, fait voir très clairement que la fonction de capitaine général n'est point à beaucoup près réduite à rien (comme on voudroit bien le faire accroire) [1] dès qu'on n'accorde point au capitaine général de gérer, outre le commandement militaire, encore le commandement politique dans les villes et garnisons, ce dont néanmoins le dangereux et même l'absurde a été suffisamment démontré, lorsqu'on a traité la matière de la garnison de La Haye : ainsi l'on peut passer cela ici sous silence.

On a la confiance que, de tout ce qui vient d'être avancé, il aura paru suffisamment qu'un capitaine général, tel qu'on vient de le décrire, présente une qualité de beaucoup d'influence et de pouvoir et qu'il seroit censé, non seulement inutile, mais très dangereux, d'augmenter encore ce pouvoir par un moyen qui, dans des mains impropres, pourroit avoir les conséquences les plus sérieuses et être considéré comme un moyen de corruption directe, nommément *par la disposition des charges militaires* [2], par laquelle le capitaine général peut s'attacher toute l'armée et l'aliéner du souverain et de la nation entière, ainsi que l'expérience ne l'a que trop appris non seulement dans ces temps, mais aussi dans des temps antérieurs [3].

1. Le stathouder se plaignait en effet des restrictions apportées à ses pouvoirs.

2. Les états de chaque province s'étaient toujours efforcés de disposer seuls des charges militaires.

3. Allusion à l'époque de Guillaume III,

C'est aussi pour cette raison que les états de cette province n'ont jamais attaché ladite disposition à l'emploi de capitaine général, mais qu'ils en ont disposé par résolution spéciale et délation personnelle à l'égard de trois capitaines généraux, savoir en 1672, 1747 et 1766 [1]. Encore les deux premières délations ne doivent-elles leur origine qu'à des temps de tumulte et la dernière à la bassesse d'un honteux esclavage auquel on s'étoit peu à peu habitué et dont on s'occupe maintenant à secouer les tristes chaînes [2].

Instructions pour Messieurs le marquis de Lambert et Dumas [3] [24 septembre 1787].

Correspondance de Hollande, t. 574, f°s 465-466 : copie.

M. le marquis de Lambert et M. Dumas, qui se rendent d'après leurs ordres à Amsterdam, passeront par Rotterdam, où ils remettront à M. Mariane [4], consul de France, la lettre jointe.

1. Guillaume III, Guillaume IV et Guillaume V.

2. V. *Correspondance de Hollande*, t. 570, f°s 144-167, Rayneval à Vergennes, 29 novembre 1786 (très longue lettre où la situation est nettement expliquée) ; — f°s 182-193, mémoire de Zeeberg sur le commandement de La Haye (très complet) ; — f°s 194-197, résumé fait par Rayneval.

3. Né le 11 février 1738, Henri Joseph, marquis de Lambert, combattit pendant la guerre de Sept ans. Brigadier en 1770, maréchal de camp en 1780, il avait été ensuite nommé inspecteur général des troupes. Il émigra après 1789, fut bien accueilli par Catherine II et servit désormais en Russie : il mourut le 19 janvier 1808. — Mathieu Dumas est l'officier qui l'accompagna dans sa mission à Amsterdam.

4. Originaire de Carcassonne, Mariane était le fils d'un receveur des gabelles et le neveu d'un secrétaire d'ambassade, qui fut employé à Constantinople et, pendant longtemps, en Suisse. Il entra en service en 1774 et fut nommé par le ministre Sartine vice-consul à Naples. Au mois d'octobre 1786, il fut envoyé à Rotterdam comme « vice-commissaire de la marine et du commerce de France » : cette charge lui rapportait, tout compris, 6.000 livres par an. — V. *Correspondance de Hollande*, t. 575, f° 397, Caillard à Montmorin, 29 janvier 1788, — f°s 510 et sq., 558 et sq., et t. 576, f°s 55 et sq., Mariane à Saint-Priest, 21 février, 10 mars et 10 avril 1788 : — Archives des Affaires étrangères.

Ses lettres, intéressantes, sont dans les t. 575 et 576 : elles montrent que Mariane était très actif, avait des correspondants sûrs qui lui procuraient des pièces diplomatiques, p. ex. le texte des traités de la Hollande avec la Prusse et avec l'Angleterre.

Mariane ne se plaisait guère à Rotterdam : il y était le 24 avril 1788, il

Ce dernier leur donnera les conseils convenables à leur direction et leur fournira les moyens, qui dépendent de lui.

Arrivé à Amsterdam, M. le marquis de Lambert se transportera chez M. le chevalier de Ternan [1], qu'on dit commander la défense de la ville et lui remettra ma lettre jointe [2]. Je prie ce commandant de conduire M. de Lambert chez M. Hooft [3], premier bourgmestre de la ville, ce que M. de Ternan fera avec plaisir.

M. le marquis de Lambert assurera M. Hooft du désir du roi d'aider la ville et son parti. Il le préviendra de sa mission, dont le but est de connaître les moyens de donner des secours, soit directs, soit indirects. Il lui dira que j'ai accompagné la lettre pour le roi [4], dont le sieur de Meyer [5] étoit porteur, des plus fortes représentations à ma cour [6], sur la bonne volonté

en était parti au mois de mars 1789 : *Correspondance de Hollande*, t. 576, f° 149, et t. 578, f° 150 v.

1. Du Bard de Ternant avait combattu pendant la guerre d'Amérique puis il avait été engagé comme officier dans la légion formée par Maillebois dans les Provinces-Unies. Il fut envoyé à Amsterdam, le 23 septembre 1787, pour y organiser la défense : *Correspondance de Hollande*, t. 574, Ternant à Bourgoing, 23 septembre 1787. — Lorsque les bourgmestres d'Amsterdam entrèrent en négociations avec les Prussiens, il put s'évader et se réfugier à Anvers : *Idem*, t. 575, f° 27, Ternant à Montmorin, 7 octobre 1787. — Revenu en France, il rédige un mémoire sur les Hollandais réfugiés à Saint-Omer et le signe Du Bard de Ternant, officier au corps royal du génie : *Idem*, t. 575, f°s 412 et sq., 1er février 1788.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f° 509, Saint-Priest à Ternant, 24 septembre 1787.

3. Hendrik Hooft, bourgmestre d'Amsterdam, fut l'un des partisans de l'alliance franco-hollandaise et un des chefs des démocrates. Il était très populaire : il était en effet surnommé « le père Hooft », et en 1788 la régence d'Amsterdam s'opposa à ce qu'il fût inquiété : *Correspondance de Hollande*, t. 577, f° 54 v°, Caillard à Montmorin, 22 août 1788.

4. C'est la lettre par laquelle, le 21 septembre 1787, quelques députés des états de Hollande, réfugiés à Amsterdam, demandaient des secours immédiats : le texte est dans les *Mémoires* de Rendorp, Amsterdam, 1792, t. II, p. 314.

5. H. G. Meyer, consul de Hollande à Bordeaux, eut avec Montmorin une conversation, qui est rapportée par Colenbrander, *De Patriottentijd*, La Haye, t. III, 1899, p. 274-275. — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f° 487, Saint-Priest à Montmorin, 23 septembre 1787.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 574, f°s 496 et sq., Saint-Priest à Montmorin, 24 septembre 1787. Saint-Priest et Paulus rédigèrent aussi des mémoires pour demander l'envoi de troupes à Dunkerque, en Hollande, en Westphalie et de vaisseaux pour protéger les colonies néerlandaises : ces mémoires sont dans le même volume.

de laquelle j'avois des assurances préalables, qui m'ont été confirmées depuis le départ de cet émissaire.

M. le marquis de Lambert voudra bien ne présenter à ce bourgmestre et aux principaux patriotes, avec lesquels il s'abouchera, tels que MM. Van Berkel, Giselaer, Staphorst [1] et autres, aucune difficulté de détail qui pourroit diminuer leur confiance au secours de la France. Il se bornera à parler du plan relatif à une entreprise sur quelque place de la Meuse cet automne et du rassemblement de toutes nos forces sur le Bas-Rhin au printemps. Il est à désirer qu'il puisse démontrer aux patriotes les difficultés d'un secours régulier par mer, sans bâtiments de transport, sans pilote côtier et sans forces navales prêtes pour l'escorte. Mais il leur expliquera le projet de se servir de tous les petits bâtiments, qui se trouveroient dans nos ports de la Manche depuis Dunkerque, afin de les employer à des envois de soldats détachés, qu'on recueilleroit et réuniroit ensuite à Amsterdam pour la défense de la ville. Il exprimera aussi le désir qu'on nous fasse parvenir à Dunkerque quelques pilotes et qu'on en tienne de côtiers au Texel pour y guider nos patrons, qui n'ont aucune connaissance de la côte de Nord-Hollande.

M. le marquis de Lambert expliquera aux patriotes que le motif de ma demeure ici est de ne pas préjudicier à leur cause en m'avançant ni paraître l'abandonner en me retirant. Il détaillera sur cela mes motifs dont il a pleine connaissance [2].

S'il peut convenir avec M. Hooft des moyens de monter entre lui et moi une correspondance, dont les agents se rapporteroient à M. Mariane, consul de France à Rotterdam, il rendra un grand service. Peut-être ce bourgmestre préfèrera-t-il

1. Les deux frères, Jacob et Nicolas van Staphorst, étaient des banquiers d'Amsterdam, chargés de distribuer aux corps francs l'argent envoyé au marquis de Vérac par le ministère français. Il y eut des difficultés pour la reddition des comptes: *Correspondance de Hollande*, t. 577, f° 129, Montmorin à Saint-Priest, 19 septembre 1788. — Les Staphorst furent parmi les chefs des démocrates, en 1794-1795, pour renverser le stathoudérat avec l'appui des troupes françaises.

2. V. le mémoire de Saint-Priest à Montmorin, dans *Correspondance de Hollande*, t. 574, f° 499, 24 septembre 1787.

qu'ils se rendent ici en droiture en évitant Rotterdam. Dans tous les cas je subviendrois aux frais nécessaires.

Lorsque M. le marquis de Lambert aura rempli les objets, que je viens de lui indiquer, et ceux que la cour lui a commis, je le prie de revenir ici en droiture le plus tôt possible. Si cependant il craignoit d'être intercepté en chemin, il pourroit s'embarquer pour Ostende au Texel, ce qui lui donneroit l'occasion de connaître ce point important.

Si M. le marquis juge à propos de tenir un état des petites dépenses, que lui occasionnera son voyage, ou d'autres frais relatifs au service, je lui en ferai le remboursement.

Mémoire pour servir d'instructions au sieur comte de Saint-Priest, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre de Saint-André, allant en Hollande en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté, [14 mai 1788].

Correspondance de Hollande, t. 576, f°s 195-205 : original.

Quoique le comte de Saint-Priest soit instruit des événements survenus en Hollande depuis environ un an et qu'il connaisse parfaitement la position actuelle des choses dans cette République, cependant le roi juge nécessaire de lui tracer les principes politiques que les événements ont mis Sa Majesté dans le cas d'adopter à l'égard des Provinces-Unies, ainsi que la conduite que ces mêmes principes exigent de la part de son ambassadeur.

Les Provinces-Unies, qui étoient, depuis plus d'un siècle, sous le joug de la Grande-Bretagne, le secouèrent en 1780, après avoir éprouvé les vexations les plus humiliantes et les plus ruineuses. Le roi voulut bien être leur refuge ; il les protégea contre les armes anglaises, il recouvra à ses propres frais leurs possessions [1] et il leur procura une paix sur laquelle elles

1. Le bailli de Suffren fut envoyé pour assurer la protection du Cap de Bonne-Espérance, et, dans les Antilles, l'île de Saint-Eustache fut reprise aux Anglais qui s'en étaient emparés.

n'avoient aucun droit de compter[1]. La reconnaissance, malgré les clameurs des anglomanes, inspira aux Etats-Généraux le désir de contracter une alliance formelle avec Sa Majesté. Il est à observer que cette alliance avoit été proposée durant la guerre[2] et que le roi eut la générosité de s'y refuser, de crainte de gêner les Hollandais dans la négociation de la paix.

Pendant que l'on étoit occupé à règler les bases de l'alliance dont il est question, survint la querelle relative à l'Escaut[3] : le roi, sans obligation et même sans intérêt direct, se montra comme l'ami des Provinces-Unies, et Sa Majesté prévint, par son entremise, une guerre qui présentoit les plus grands dangers pour la République. La conclusion de l'alliance suivit immédiatement celle de la paix avec Sa Majesté Impériale[4].

On n'entrera pas ici dans le détail des troubles, fomentés dans l'intérieur de la République par le stathouder, ni de l'intérêt que le roi de Prusse a pris à ce prince[5], ni de la protection que le roi a accordée aux patriotes, ni enfin des soins que Sa Majesté a pris de réconcilier les deux partis. Les détails relatifs à ces différents objets sont consignés dans les correspondances, qui ont été communiquées au comte de Saint-Priest. On se bornera à marquer d'une manière précise la marche que le roi a tenue et les motifs qui l'ont dirigée.

Le stathoudérat en lui-même est une chose indifférente pour la France[6] : car peu importe que ce soit tel ou tel officier ou régent qui dirige la République. Mais le stathouder actuel est tellement dévoué à la cour de Londres que l'influence, que ses charges et ses usurpations lui ont acquise, a dû être regardée comme un obstacle invincible à toute liaison entre la

1. Voir, ci-dessus, l'ambassade du marquis de Vérac.
2. En 1781, après la déclaration de guerre de l'Angleterre aux Provinces-Unies.
3. Querelle avec l'Empereur Joseph II, qui voulait l' « ouverture » de l'Escaut au commerce et réclamait la ville de Maestricht: v. ci-dessus.
4. L'Empereur Joseph II, qui régna de 1780 à 1790.
5. Le stathouder est Guillaume V et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II.
6. Cette idée a été déjà exprimée dans plusieurs instructions antérieures.

France et les Provinces-Unies. Cette vérité a servi de base à la conduite du parti patriotique, ainsi qu'aux conseils, qui lui ont été donnés de la part de Sa Majesté. Le but étoit, non de détruire ou de rendre insignifiant le stathoudérat, mais d'en restreindre tellement les prérogatives qu'il ne pût plus fournir à Guillaume V les moyens d'en abuser au préjudice de la République. Mais il paraissoit impossible d'atteindre ce but salutaire aussi longtemps que la populace, qui dans tous les temps, a été à la dévotion des stathouders, auroit la liberté d'opérer les révolutions[1], vers lesquelles ceux-ci lui donneroient l'impulsion. L'unique moyen de détruire cette funeste liberté étoit de donner une existence politique aux bourgeoisies : c'est dans cette vue que l'on a cherché à leur procurer le droit d'influer d'une manière quelconque sur le choix de leurs magistrats, qui, dans la province de Hollande, ont établi une véritable aristocratie de famille et qui, dans d'autres[2], dépendent entièrement de la volonté du stathouder.

Tel étoit le plan des patriotes, et tel étoit le plan que le roi a cru devoir favoriser. Il a été renversé par l'invasion des Prussiens. Le parti patriotique a été détruit. Celui du stathouder, qui est celui de l'Angleterre, a pris le dessus : il a profité de l'effervescence, qui a été excitée dans toute la nation hollandaise, pour détruire les sentiments qu'elle manifestoit généralement pour la France et pour proposer deux alliances à la République, savoir, l'une avec la Prusse et l'autre avec la Grande-Bretagne[3].

Avant que d'entrer dans la discussion de ces deux traités, il est nécessaire de fixer les motifs, qui ont dirigé la conduite du roi lors et après l'invasion des Prussiens.

Le roi a favorisé les patriotes, parce que leurs principes étoient les seuls qui convinssent au bien-être de la République et aux intérêts politiques de la France ; et les dispositions de

1. Par exemple en 1672 et en 1747.
2. Allusion aux deux provinces de Zélande et de Gueldre.
3. Cette proposition fut faite aux Etats-Généraux par les députés de la province d'Utrecht : *Correspondance de Hollande*, t. 585, f° 87, Caillard à Montmorin, 16 octobre 1787.

Sa Majesté en leur faveur étoient telles qu'elles sont demeurées intactes, malgré l'indocilité [1] des chefs et malgré plusieurs démarches très irrégulières de leur part [2]. Mais le roi ne pouvoit agir en leur faveur qu'en secret, parce qu'il ne pouvoit s'établir chef de parti et qu'aux yeux du public il ne pouvoit se montrer que comme l'ami, l'allié de la République. Ainsi le parti patriotique ne pouvoit être utile au roi qu'autant qu'il dirigeroit les délibérations des Etats-Généraux. Cette direction perdue, les patriotes, dans l'ordre politique, n'étoient et ne pouvoient plus rien être pour Sa Majesté. C'est d'après ce principe que le roi, lorsque la province de Hollande a invoqué son appui contre les Prussiens [3], a ordonné le rassemblement de 25.000 hommes et que l'ordre, donné à cet égard, a été révoqué lorsque les états de cette même province, devenus anti-patriotiques, ont annoncé à Sa Majesté, par le canal de l'ambassadeur de la République [4], qu'ils avoient annulé leur première résolution, que le calme étoit rétabli et qu'ils n'avoient plus besoin des secours qu'ils avoient demandés à Sa Majesté. Le roi n'étoit pas compétent pour juger si les états, qui ont pris cette dernière résolution, étoient légaux ou non [5] : il devoit prendre en considération leur résolution, comme il avoit pris celle qui l'avoit précédée. En agissant autrement, à la demande de qui, en faveur de qui les troupes de Sa Majesté seroient-elles entrées sur le territoire de la République ? Ce seroit le comble de la dérai-

1. Les chefs des patriotes n'avaient pas toujours écouté les conseils de modération que leur prodiguèrent Vergennes et Montmorin : v., ci-dessus, l'ambassade de Vérac.

2. Allusion probable à la demande, faite par les patriotes, de suspendre le stathouder de toutes ses fonctions. Le ministère français considérait cette démarche comme contraire au pacte de 1579.

3. Sur la proposition de la ville d'Amsterdam, les états de la province de Hollande sollicitèrent la médiation de la France pour résoudre le conflit entre le stathouder et les patriotes : v., ci-dessus, l'ambassade de Vérac.

4. Lestevenon de Berkenroode.

5. Aussitôt que les Prussiens pénétrèrent dans les Provinces-Unies, plusieurs députés aux états de la province de Hollande, craignant pour leur vie, se réfugièrent à Amsterdam. Ceux qui étaient restés à La Haye se laissèrent entraîner par le corps des nobles orangistes. Le ministère français pouvait donc considérer que la résolution prise n'était pas légale, puisque toutes les villes de la Hollande n'étaient pas représentées aux états.

son que de prétendre qu'Elle eût du mettre en campagne une armée, exciter la guerre civile dans les Provinces-Unies et allumer un incendie général uniquement pour soutenir des parculiers contre le vœu de leur souverain[1], parce qu'ils ont perdu leur influence et leur crédit. Sans doute le roi leur a promis sa protection : mais est-ce contre leur souverain, contre leur patrie ? Non : Sa Majesté leur a promis de protéger leur souverain contre les entreprises de la faction stathoudérienne ; mais, dès que le souverain s'est lui-même abandonné à cette faction, ou plûtôt dès que cette faction est devenue l'organe du souverain et que celui-ci a déclaré la République pacifiée, heureuse, le roi n'avoit plus aucun titre pour agir. Et, si, malgré cette vérité, Sa Majesté eût envoyé des troupes au secours de la province de Hollande, il y a apparence que les états de cette province, d'accord avec les Etats-Généraux, auroient regardé cette démarche comme hostile, et il eût été impossible de la justifier, parce qu'il eût été impossible d'en avouer l'objet. Il ne restoit au roi qu'un seul parti à prendre, celui de demeurer dans l'inaction et de désarmer.

On a cru devoir entrer dans ces détails, parce que toute l'Europe, et particulièrement les Hollandais, sont imbus de l'idée que le roi auroit dû soutenir le parti patriotique et qu'en ne le faisant pas Sa Majesté l'a trahi et sacrifié[2]. Le comte de Saint-Priest trouvera cette opinion généralement établie, et il y a beaucoup de probabilité qu'il essuiera des plaintes et des reproches à cet égard. Dans ce cas, il s'attachera à justifier la conduite du roi par les observations qui viennent d'être faites et par celles que lui fourniront ses propres lumières et la connaissance qu'il a de tous les faits. Il appuiera surtout sur la proposition suivante, savoir que le roi vouloit sauver et pacifier la République, et non la livrer aux horreurs de la guerre civile.

Le premier effet de la révolution, qui a ôté aux patriotes la prépondérance dans la République, a été le rappel et la

1. La province de Hollande, personnifiée par ses députés.

2. Sur cette opinion, v. la notice, — et aussi de Peyster, ouvrage cité, p. 227.

réintégration du stathouder dans toutes ses fonctions : le second, les traités d'alliance conclus avec les cours de Berlin et de Londres [1].

On n'ajoutera rien ici à ce qui a été dit plus haut concernant le stathouder. On se bornera à faire connaître à l'ambassadeur du roi le point de vue sous lequel Sa Majesté envisage les nouveaux engagements contractés par la République.

Le traité avec le roi de Prusse ne présente aucun inconvénient pour la France, parce que rien n'est moins dans l'ordre naturel des choses qu'une guerre entre le roi et la Prusse ou les Provinces-Unies. Par conséquent il est plus que probable que le *casus fœderis* entre la cour de Berlin et la République relativement à la France n'existera pas. D'ailleurs, si Sa Majesté se trouvoit en guerre contre l'une ou l'autre de ces deux puissances, il seroit difficile qu'elles s'accordassent des secours bien efficaces : la Prusse n'a point de vaisseaux à fournir et les Provinces-Unies ne feroient qu'une faible diversion par terre en faveur de la cour de Berlin.

Il n'en est pas de même à l'égard de la cour de Londres. La Grande-Bretagne est l'ennemie naturelle de la France, et le roi, dans ses rapports actuels, ne peut avoir de guerre que contre cette puissance. Ainsi les Provinces-Unies sont exposées, par leur double engagement [2], à être entraînées dans toutes les discussions qui peuvent s'élever entre les cours de Versailles et de Londres : elles seront donc dans l'obligation stricte de se montrer en faveur de l'une ou de l'autre. Mais il est à présumer que les Etats-Généraux, si la guerre survient, calculeront plus leur intérêt et leur position que leurs engagements, et que, ne trouvant aucun motif direct à participer à la guerre, ils se voueront, autant qu'ils le pourront, à la neutralité.

1. Les projets de traités avec la Prusse et l'Angleterre sont dans *Correspondance de Hollande*, t. 575, f°s 512, 546 et 583. Ils furent acceptés par les Etats-Généraux au mois d'avril 1788 : *Idem*, t. 576, f°s 51 et 113, Caillard à Montmorin, 8 et 15 avril 1788.

2. Le ministère français estime que, malgré la convention avec l'Angleterre, les Provinces-Unies sont toujours les alliées de la France en vertu du traité du 10 novembre 1785 : cette idée est d'ailleurs exprimée quelques lignes plus bas.

C'est ainsi que la République s'est conduite durant la guerre de 1756 malgré son alliance avec l'Angleterre, et elle en auroit agi de même dans la guerre, qui a éclaté en 1778, si les procédés de la cour de Londres ne l'avoient point forcée de faire cause commune avec la France. Ainsi l'effet le plus naturel, que semble devoir produire l'alliance, que la République vient de contracter avec l'Angleterre, sera de mettre les Provinces Unies dans un état de nullité à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne. Sans doute cet état de choses sera contraire au but que le roi s'est proposé en s'alliant avec les Hollandais : l'intention de Sa Majesté étoit, en cas de guerre avec l'Angleterre, d'avoir à sa disposition les forces et les places de la République dans les Indes Orientales. L'espèce de certitude, que le roi avoit à cet égard, ne subsiste plus : en suivant l'esprit des traités, qui ne sont que défensifs, les Hollandais seront dans le cas d'assister celle des deux puissances qui sera attaquée. Ainsi elles se trouvent dans une parfaite égalité : d'où il résulte que le roi n'a aucun motif légitime de déclarer que son alliance avec la République est contradictoire avec celle qu'elle vient de conclure avec la cour de Londres, et qu'il n'est pas autorisé à la regarder comme annulée. Le roi pense qu'il doit d'autant plus éviter de prononcer cette annulation que le ministère anglais en forme le vœu, qu'elle est un des principaux objets de ses sollicitudes, qu'il l'a en quelque sorte annoncée à la nation britannique, et qu'elle seroit le complèment du nouveau système qu'il a cherché à établir en Hollande.

Il est toutefois constant que le raisonnement, qui vient d'être fait, est affaibli par l'article VIe du traité fait avec cette cour [1]. Selon l'exemplaire qu'on s'en est procuré, l'article, dont il s'agit, porte en substance que les deux parties contractantes concerteront leurs moyens de défense dans l'Inde et qu'elles donneront ordre à leurs gouverneurs res-

1. Le ministère français connaissait seulement le texte de cet article, que l'on trouve dans *Correspondance de Hollande*, t. 575, f° 585. Ce texte était inexact, comme le prouve la lettre de Caillard à Montmorin, du 29 avril 1788 : *Idem*, t. 576, f°s 162 et sq.

pectifs de se secourir mutuellement en cas d'attaque ou de menace. Ce concert préalable détruit l'égalité entre les deux alliances, et il en résulte qu'il y aura une intelligence parfaite dans l'Inde entre l'Angleterre et les Provinces-Unies à l'exclusion de la France, et que, quel que soit le principe et la nature de la guerre que la France et la Grande-Bretagne se feront en Europe, les forces de cette dernière puissance se réuniront avec celles de la République. Cette réflexion a frappé le roi et son conseil, et Sa Majesté a ordonné à son chargé d'affaires à La Haye de demander une explication précise du sens et du but de l'article dont il est question[1]. La réponse, que feront les Etats-Généraux, déterminera la conduite ultérieure de Sa Majesté, ainsi que les instructions à donner à son ambassadeur.

En attendant, le comte de Saint-Priest, lorsqu'il le jugera convenable, s'expliquera d'une manière à faire entendre que le roi regarde son alliance avec les Provinces-Unies comme subsistante dans toute son intégrité, et que, Sa Majesté n'étant pas juge des changements qui ont été introduits dans leur régime intérieur, ils n'ont point altéré les sentiments d'affection et d'amitié qu'Elle porte à la République.

Après avoir fait connaître au comte de Saint-Priest le point de vue sous lequel le roi envisage sa situation et ses rapports politiques à l'égard de la Hollande, il est nécessaire de lui indiquer le langage qu'il aura à tenir aux patriotes, qui se présenteront à lui pour lui demander des conseils.

On ne sauroit disconvenir que beaucoup d'entre eux n'aient été victimes de leur patriotisme et de la conduite mal dirigée de leurs chefs. Mais il est constant en même temps qu'un

1. *Correspondance de Hollande*, t. 576, f°s 536 et sq., Montmorin à Caillard, 20 avril 1788.

Caillard eut un entretien avec le pensionnaire Van Spiegel, qui contesta l'exactitude du texte (v. note précédente). — Le 30 avril, les Etats-Généraux prirent une résolution, qui fut communiquée au chargé d'affaires le 5 mai : *Correspondance de Hollande*, t. 576, f°s 170 et sq. — Cette résolution, jugée insuffisante par le cabinet de Versailles, ne lui parvint qu'après la rédaction de l'instruction de Saint-Priest : *Idem*, t. 576, f° 207, Montmorin à Saint-Priest, 15 mai 1788

grand nombre n'a pris conseil que de ses vues personnelles, que l'intérêt de la République n'a été qu'un prétexte pour eux, et qu'ils ne réclament aujourd'hui l'appui, qui leur a été promis de la part de la France, que pour couvrir le véritable sentiment qui les a guidés. Quoi qu'il en soit, il est de la grandeur et de la bienfaisance du roi de ne voir que leur position sans approfondir le motif qui les y a entraînés, et de leur donner toutes les consolations qui peuvent dépendre de Sa Majesté. Mais il est impossible de rien déterminer à cet égard : l'ambassadeur du roi pourra, seul, lorsqu'il sera sur les lieux, éclairer le roi et son conseil. Tout ce que Sa Majesté croit devoir lui prescrire dans ce moment-ci est de ne point flatter les patriotes de l'espérance illusoire d'une révolution à opérer par la force des armes, de leur faire sentir qu'une pareille entreprise conduiroit leur patrie à sa perte et qu'ils ne peuvent attendre que du bénéfice du temps et de la sagesse de leur conduite un changement dans le gouvernement actuel de la République.

Il est beaucoup d'aristocrates[1] qui sont ennemis de l'autorité stathoudérienne et qui ne se sont ralliés au stathouder que par la crainte d'être dépouillés par les patriotes. Il est à présumer qu'ils ne craindront point de s'expliquer avec l'ambassadeur du roi, lorsqu'ils croiront pouvoir le faire sans danger. Dans ce cas, le comte de Saint-Priest ne devra pas hésiter à leur expliquer les principes, qui ont dirigé la conduite du roi en faveur du parti patriotique. Il leur fera voir qu'ils ont mal à propos pris l'alarme; que, s'ils se fussent mieux consultés, ils auroient probablement préféré une légère modification de leurs prérogatives[2] plutôt que de livrer leur patrie à la volonté arbitraire de son premier officier ; qu'au surplus le roi n'a et ne

1. Sur l'état des partis après l'intervention prussienne, v. la lettre de Caillard à Montmorin du 21 mars 1788 : *Correspondance de Hollande*, t. 575, f°s 594 et sq.

2. Les aristocrates d'Amsterdam, en particulier, dirigés par Rendorp et Dedel, s'étaient constamment refusés à faire une place dans le conseil de la ville à des élus de la bourgeoisie, et avaient défendu avec énergie les privilèges du patriciat, qui détenait depuis deux siècles les fonctions municipales et les charges lucratives.

s'arrogera en aucun temps le droit d'influer sur le régime intérieur de la République ; que peu lui importe la forme de son gouvernement et la marche de son administration ; que le seul vœu, que Sa Majesté ait fait et qu'Elle fasse jamais, est que les Provinces-Unies soient indépendantes et que leur conduite ne soit point subordonnée à l'influence des puissances étrangères.

Le comte de Saint-Priest n'aura rien à dire aux stathoudériens : ils ont trahi et vendu leur patrie, et l'on tenteroit sans doute vainement de les convertir. La seule remarque, qu'il pourra leur faire, est qu'ils ont été dans une erreur grossière lorsqu'ils ont supposé que le roi étoit l'ennemi du stathoudérat et que l'intention de Sa Majesté a été de concourir à son abolition ; que cette intention peut d'autant moins avoir existé que jamais elle n'est entrée dans les vues des patriotes, et qu'on ne l'a supposé que pour avoir un prétexte de les persécuter.

Il y a lieu de croire que le comte de Saint-Priest trouvera les Etats-Généraux occupés de la convention indiquée dans l'article 11 du traité d'alliance signé avec la cour de Londres [1]. Si Négapatnam est échangé contre un autre établissement situé dans la presqu'île de l'Inde, cet arrangement sera indifférent pour le roi. Mais, si Trinquemale [2] doit être le prix de l'échange, les Anglais acquerront la clef de l'Inde, et il seroit, sinon impossible, du moins très difficile, de les troubler désormais dans les vastes possessions, qu'ils ont usurpées [3] dans cette partie du monde. Le comte de Saint-Priest jugera par là de l'importance du service qu'il rendroit, s'il pouvoit détourner les Hollandais de cet échange. Si leur aveuglement

1. V. le texte de cet article dans *Correspondance de Hollande*, t. 575, f° 587 v°. Il examine la question de Négapatam, qui sera rendu aux Hollandais ou pour lequel l'Angleterre accordera un équivalent : une convention devra être conclue dans l'espace de six mois. — Les pourparlers n'aboutirent pas et l'Angleterre garda cette ville.

2. Trincomalé, sur la côte orientale de Ceylan, était alors un port très actif. — Sur cette question, v. *Correspondance de Hollande*, t. 575, f° 393, Caillard à Montmorin, 29 janvier 1788.

3 Allusion au traité de Paris de 1763.

n'est pas irrémédiable, ils devront voir que leurs possessions dans les Indes seroient entièrement à la merci de la Grande-Bretagne; que leur commerce y deviendroit précaire et que les Moluques[1] ne demeureroient à la République qu'autant que la nation anglaise ne jugeroit pas à propos de se les approprier; enfin, que cette acquisition lui seroit d'autant plus facile que les Etats-Généraux ne pourroient, par leur propre fait, compter sur l'appui d'aucune puissance de l'Europe. Il est d'autant plus à désirer que l'échange, dont il s'agit, échoue que, par là, le résultat des intrigues de la cour de Londres demeureroit incomplet et qu'il s'établiroit probablement de la froideur entre cette cour et ses partisans en Hollande.

Le comte de Saint-Priest jugera, par la nature des objets recommandés à ses soins, combien sa mission est importante et délicate et combien elle intéresse la considération et la dignité du roi. Sa Majesté connaît trop son zèle, ses lumières et sa prudence pour n'y point mettre une confiance entière et pour n'être pas persuadée d'avance que, s'il ne remplit pas complètement les intentions de Sa Majesté, ce ne sera que parce que les obstacles qu'il rencontrera auront été insurmontables.

On termine le présent mémoire en traçant au comte de Saint-Priest le cérémonial[2] qu'il devra observer à l'égard de la maison stathoudérienne. Il trouvera ci-joint une note de celui qui a été suivi par ses prédécesseurs[3] : il le suivra strictement et se refusera péremptoirement à toute innovation. Il n'admettra en rien l'exemple de l'ambassadeur d'Angleterre en observant que sa seule règle est l'usage et que M. Harris est le maître de s'en écarter, si cela lui convient ainsi. On

1. Il faut entendre non seulement les Moluques, mais l'ensemble des îles de la Sonde.

2. Caillard faisait prévoir, sur ce point, des difficultés à la suite des visites de Harris et de sa femme, qui avaient rompu avec la tradition : *Correspondance de Hollande*, t. 575, f°s 528 et 613, et t. 576, f° 185, Caillard à Montmorin, 22 février, 28 mars et 9 mai 1788. — Cf. les ordres donnés par Montmorin à Saint-Priest, le 23 mai 1788 : *Idem*, t. 576, f° 220.

3. Depuis le rétablissement du stathoudérat en 1747 : v. les ambassades depuis cette date.

doit prévenir le comte de Saint-Priest que le roi, par courtoisie pour la cour de Berlin, avoit autorisé le marquis de Vérac à donner le titre d'Altesse Royale à Madame la princesse de Nassau. Sa Majesté ne veut rien changer à cet égard : mais son intention est que sa complaisance ne donne lieu à aucune innovation dans l'étiquette, soit à l'égard de son ambassadeur, soit à l'égard de Madame l'ambassadrice[1]. Madame la princesse de Nassau, quelle que soit sa naissance, n'est en Hollande que l'épouse du premier officier de la République, et elle ne peut exiger d'autres honneurs que ceux que cette qualité comporte. On est informé que le chevalier Harris a dérogé à l'ancien usage en faisant une visite de cérémonie aux fils[2] du stathouder : cette démarche est d'autant plus déplacée que ces deux princes ne sont absolument rien dans l'ordre politique et qu'ils n'ont aucun établissement. L'intention du roi est que son ambassadeur s'abstienne de pareille visite, et, si on la lui propose, qu'il s'excuse en alléguant une défense expresse de la part de Sa Majesté.

La populace hollandaise est tellement dévouée à la maison stathoudérienne et elle a un tel empire qu'elle force tout le monde à porter une marque à la couleur orange[3]. Les uns se soumettent par crainte, les autres par affection, et tous les ordres, hommes et femmes, portent cette couleur. Le roi pense que son ambassadeur aviliroit la dignité de son caractère en s'assujettissant à un pareil usage, et l'intention de Sa Majesté est qu'il s'en abstienne. Il n'est point à présumer que

1. Harris avait fait une visite à la princesse d'Orange et accepté qu'elle ne la rendît pas : il avait fait de même à l'égard des enfants du stathouder. Sa femme, d'autre part, cédait le pas à la princesse.

2. Guillaume V avait deux fils. L'aîné, Guillaume Frédéric, né le 24 août 1772, devint roi sous le nom de Guillaume Ier en 1813 : il abdiqua en 1840 et mourut le 12 décembre 1843. Le second, Frédéric Guillaume Georges, prince d'Orange, naquit le 15 février 1774 et mourut en Italie le 6 janvier 1799. — V. *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. I, col. 1560 et 894.

3. L'ambassadeur impérial à La Haye, le comte de Mérode, avait été insulté parce qu'il n'avait pas arboré la couleur orange et il ne put obtenir satisfaction : *Correspondance de Hollande*, t. 576, fos 113 et sq., 129 vo et sq., Caillard à Montmorin, 15 et 18 avril 1788. — Caillard raconte souvent les excès auxquels se livre le peuple dans les villes, p. ex. dans sa lettre à Montmorin du 23 mai 1788 : *Idem*, t. 576, fo 222.

le comte de Saint-Priest éprouve aucun désagrément à cet égard, tant qu'il se présentera en public de manière à être reconnu[1]. Si cependant cela lui arrivoit, il en portera des plaintes directes aux Etats-Généraux : il demandera la punition des coupables, et il déclarera qu'il met sa personne sous la sauvegarde de Leurs Hautes Puissances, garantes de sa sûreté et de l'inviolabilité attachée au caractère dont il est revêtu.

Comme il n'y a à La Haye qu'un ambassadeur, celui d'Angleterre, le comte de Saint-Priest n'aura de difficulté et n'en éprouvera que de sa part relativement à la préséance. S'il y a à La Haye des circonstances où elle doive avoir lieu, l'ambassadeur du roi la réclamera et n'omettra rien pour la soutenir, si le chevalier Harris entreprend de la lui contester. Au reste les informations, que le comte de Saint-Priest acquerra à cet égard sur les lieux, le guideront plus sûrement que les instructions que l'on pourroit lui donner.

Fait à Versailles, le 14 mai 1788.

LOUIS

Le comte de MONTMORIN.

1. A propos des incidents qui marquèrent à cet égard l'ambassade de Saint-Priest, v. la notice et De Peyster, ouvrage cité, p. 245, note 1.

APPENDICE

NOTICES
SUR LES AMBASSADEURS
DES PROVINCES-UNIES EN FRANCE

DE 1648 A 1789

BOREEL (Guillaume), ambassadeur ordinaire, 1650-1668.

Né en 1589, Guillaume Boreel, baron de Vrendijke, fut envoyé en mission dans les pays scandinaves. En 1650, il partit pour la France : son instruction est du 17 mai. Il fut ambassadeur ordinaire à Paris où il mourut le 29 septembre 1668 [1].

Dans les notices et notes concernant les instructions de Bellièvre et de Chanut, il a été souvent question de cet ambassadeur, des opinions émises à son sujet, etc. : v. t. I, passim.

Après la mort de Boreel, le secrétaire, Chrétien Constantin Rumpf, fut chargé de l'expédition des affaires courantes [2]. Il habitait Paris, s'y était marié et y exerçait la profession de médecin [3].

VAN BEUNINGEN (Conrad), GHENT (Jean de) et HUYBERT (Justus de), ambassadeurs extraordinaires, 1660-1662.

Conrad Van Beuningen, né en 1622 à Amsterdam, mort en 1693, joua un rôle de premier plan pendant le gouvernement de son ami,

1. *Correspondance de Hollande*, t. 88, f° 244, Wicquefort à Lionne, 4 octobre 1668.
2. *Correspondance de Hollande*, t. 88, f° 243, Les Etats-Généraux au roi, 4 octobre 1668.
3. *Correspondance de Hollande*, t. 92, f° 130, Lettre de Bernartz, juin 1672.

Jean de Witt : après l'assassinat de ce dernier, il n'eut plus d'influence [1].

Jean de Ghent, seigneur d'Oosterweide, appartenait à la noblesse de la Gueldre et, à ce titre, il exerça une réelle action dans les affaires intérieures des Provinces-Unies [2].

Justus de Huybert, de la province de Zélande, domina longtemps dans ce pays : lui et son frère Pierre étaient reconnus comme partisans de la France [3].

Ces trois ambassadeurs extraordinaires furent chargés de négocier, de concert avec Guillaume Boreel, à Paris un traité d'alliance et de commerce.

Leurs pouvoirs sont datés du 15 octobre 1660, et le mémoire servant d'instruction fut rédigé en 1661 [4]. Le traité fut signé le 27 avril 1662.

VAN BEUNINGEN (Conrad), ambassadeur extraordinaire, 1664-1668 [5].

Van Beuningen fut envoyé en France pour demander l'appui de Louis XIV dans le conflit qui divisait l'Angleterre et les Provinces-Unies et qui avait abouti à la guerre. Nommé le 3 décembre 1664, il arriva le 26 à Paris [6]. Il y resta trois ans : il partit le 29 septembre 1667 [7] et rentra à La Haye le 12 octobre [8].

Après la conclusion de la Triple Alliance entre la Grande-Bretagne, la Suède et les Provinces-Unies, il fut nommé le 26 janvier 1668

1. V. Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, édition de 1715, in-4°, livre II, p. 243 : Van den Heim, *De legationibus a Beuningio gestis*, 1847 : — A. Lefèvre-Pontalis, *Jean de Witt*, Paris, 1884, in-8°, t. I, p. 125, 284, 334 et 467, et t. II, p. 81-83 : — Kok, *Vaterlandsch Woordenboek*, t. VI, p. 518. — Louis XIV et le maréchal d'Estrades ont apprécié cet homme d'état hollandais : *Correspondance de Hollande*, t. 72, f° 159 v° et t. 74, f° 254, lettres du 13 mars et du 12 décembre 1664.

2. V. Kok, ouvrage cité, t. 17-18, p. 290.

3. V. Kok, ouvrage cité, t. 21, p. 135.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 62, passim.

5. Pour la bibliographie générale, v. le paragraphe précédent.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 74, f° 206, copie de la résolution des Etats-Généraux ; — f° 215, Estrades au roi, 4 décembre 1664 : — f° 221, Wicquefort à Lionne, 4 décembre 1664.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 85, f° 105, Lionne à Estrades, 28 septembre 1667 : — f° 126, Wicquefort à Lionne, 6 octobre 1667.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 85, f° 128, Estrades à Gravel, 10 octobre 1667 : — f° 131, Estrades à Lionne, 13 octobre 1667 : — f° 133, Wicquefort à Lionne, 13 octobre 1667.

ambassadeur extraordinaire[1] et chargé de négocier avec Louis XIV. Son départ, retardé à plusieurs reprises, eut lieu le 12 février[2]. Le 23, Van Beuningen était à Paris[3]. De concert avec l'envoyé anglais Trevor, il conféra avec les commissaires français, Lionne, Le Tellier et Colbert et, le 15 avril 1668, signa le traité de Saint-Germain, prélude de celui d'Aix la Chapelle,

Quelques difficultés ayant été soulevées, il dut séjourner à Paris bien qu'on lui eût accordé son congé au mois de juin[4]. Il partit au début d'octobre et arriva le 12 à La Haye[5].

GROOT (Pierre de), ambassadeur ordinaire, 1670-1672.

Né le 28 mars 1615, Pierre de Groot est le fils du savant et diplomate Hugues de Groot (Hugo Grotius) : il mourut le 2 juin 1678[6].

Pensionnaire de la ville d'Amsterdam en 1660, il fut nommé ambassadeur en Suède le 18 février 1668. Dès le 2 avril 1669, il fut désigné par les états de la province de Hollande pour être envoyé en

1. *Correspondance de Hollande*, t. 87, f°s 45 et 61, Les Etats-Généraux à Louis XIV et à Lionne, 26 et 28 janvier 1668 : — f° 49, Van Beuningen à Lionne, 26 janvier 1668.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 87, f°s 55, 64 et 72 v°, Estrades au roi et à Lionne, 26 janvier, 2 et 9 février 1668 : — f° 74 v°, Wicquefort à Lionne, 9 février 1668 : — f° 81, Estrades à Lionne, 16 février 1668, « est parti il y a quatre jours sans équipage pour aller plus vite » : — f° 83 v°, Wicquefort à Lionne, 16 février 1668.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 86, f° 539 v°, Lionne à Estrades, 24 février 1668.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 88, f° 178, Wicquefort à Lionne, 21 juin 1668.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 88, f° 243, Les Etats-Généraux au roi, 4 octobre 1668 : — f° 257, Wicquefort à Lionne, 18 octobre 1668.

6. Sur cet ambassadeur, v. Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies...*, t. IV : Cornets de Groot, *Notice sur Pierre de Groot*, La Haye, 1847 : — A. Lefèvre-Pontalis, *Jean de Witt*, t. II, p. 109. — On a publié les *Lettres de Pierre de Groot, ambassadeur des Provinces-Unies, à Abraham de Wicquefort*, 1668-1674, La Haye, 1894, in-8°.

Pomponne, qui avait connu Groot à Stockholm, dit de lui : « Il est homme d'esprit et assez ouvert. Pour sa personne, elle n'est pas agréable et l'on ne peut voir un homme plus boiteux », *Correspondance de Hollande*, t. 89, f° 132, Pomponne à Lionne, 11 avril 1669. — D'après Wicquefort, « il n'a pas l'extérieur agréable, mais son esprit l'est et je crois qu'il plaira à ceux qui négocieront avec lui », *Correspondance de Hollande*, t. 89, f° 113 v°, Wicquefort à Lionne, 28 mars 1669. — Cf. la longue conversation qu'il eut avec Pomponne à son retour de Suède, *Correspondance de Hollande*, t. 89, f° 398, Pomponne à Lionne, 24 octobre 1669.

France [1]. Il reçut ses lettres de rappel à Stockholm au mois de juin [2] et arriva à La Haye en octobre [3]. Nommé définitivement par les Etats-Généraux ambassadeur ordinaire en France au mois de mai 1670, il reçut ses instructions en juillet et partit le 8 août [4]. Malade de la goutte, il ne put avoir sa première audience que le 21 novembre [5].

Au printemps de l'année 1671, il accompagna Louis XIV dans son voyage en Flandre et vint à La Haye faire son rapport aux Etats-Généraux au début du mois de juin [6]. Reparti le 23 [7], il reçut à Paris sa lettre de rappel, datée du 28 janvier 1672 et eut son audience de congé le 23 mars [8]. La guerre ne fut déclarée que lorsqu'il eut traversé les armées françaises, alors en observation sur la frontière des Pays-Bas espagnols. Groot arriva le 13 avril à La Haye et, deux jours après, rendit compte de sa mission aux Etats-Généraux [9].

Après l'assassinat des frères De Witt, il fut considéré comme un des adversaires du nouveau gouvernement. On lui fit son procès ainsi qu'à Abraham de Wicquefort. Plus heureux que ce dernier, il put s'échapper, se retirer sur les terres de l'électeur de Cologne et fut absous à la fin de l'année 1676 [10].

Après son départ de Paris, le secrétaire Rumpf fut chargé de nouveau de l'intérim [11]. Lorsque la guerre éclata, il obtint d'abord l'autorisation de rester en France sans caractère diplomatique [12]. Mais, l'agent français à La Haye, Bernartz, ayant été obligé de s'enfuir pour échapper à l'arrestation, Rumpf fut expulsé de France. C'est

1. *Correspondance de Hollande*, t. 89, f°s 109 v° et 121 v°, Pomponne à Lionne et à Gravel, 28 mars et 8 avril 1669 : — f° 135, Wicquefort à Lionne, 11 avril 1669.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 89, f° 261, Rousseau à Lionne, 22 juin 1669.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 89, f° 398, Pomponne à Lionne, 24 octobre 1669.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 90, f°s 165, 233 v°, 267, 280 et 286, Pomponne au roi, mai-août 1670.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 90, f°s 326, 350, 351 et 391, Lionne à Pomponne, septembre-novembre 1670.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 91, f° 251, extrait des registres des résolutions des Etats-Généraux, 12 juin 1671.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 91, f° 203, Pomponne à Lionne, 25 juin 1671.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 92, f° 42, Les Etats-Généraux au roi, 28 janvier 1672 : — f° 93, Pomponne à Bernartz, 25 mars 1672 : — f° 94, le roi aux Etats-Généraux, mars 1672.

9. *Correspondance de Hollande*, t. 92, f° 110, Bernartz à Pomponne, 21 avril 1672 : t. 93, f° 32, Nouvelles de La Haye, 23 avril 1672.

10. Sur ce procès, v. *Correspondance de Hollande*, t. 94, passim.

11. *Correspondance de Hollande*, t. 92, f° 71, Les Etats-Généraux au roi, 25 février 1672.

12. *Correspondance de Hollande*, t. 92, f° 109, Pomponne à Bernartz, 15 avril 1672.

probablement lui qui, en 1675, est secrétaire à Stockholm et qui, à ce titre, ratifie le traité de commerce conclu entre les Provinces-Unies et la Suède [1].

BEVERNINGK (Jérôme), ambassadeur extraordinaire, 1678.

Né le 25 avril 1614, Jérôme Beverningk, ami de Jean de Witt, fut chargé de plusieurs missions en Angleterre, aux congrès de Bréda et d'Aix la Chapelle. Après 1672, il se rallia à Guillaume d'Orange et fut l'un des délégués hollandais au congrès de Nimègue en 1678.

Il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire auprès de Louis XIV qu'il alla trouver au milieu de son armée. Cette mission ne dura que quelques jours (25 mai-1 juin 1678) [2].

Beverningk mourut le 30 octobre 1690.

BOREEL (Jacob), D'ODIK (Guillaume Adrian) et DIJKVELD (Everard), ambassadeurs extraordinaires, 1678-1680.

Après le traité de Nimègue, les Etats-Généraux résolurent d'envoyer à Louis XIV une ambassade extraordinaire pour renouer les relations avec la France. Cette ambassade se composa de trois personnages marquants.

Jacob Boreel, seigneur de Duinbeke, fut désigné par la province de Hollande. Né le premier mars 1630, il était le fils de l'ancien ambassadeur à Paris. En 1664, il avait accompli une longue mission en Moscovie. Plus tard, il sera l'un des plénipotentiaires hollandais au congrès de Ryswick. Il mourut le 21 août 1697 [3].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 94, f°s 107, 250 v°, 251, Nouvelles de La Haye, 14 novembre 1675 et 25 juin 1676.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 107, f° 98, Les Etats-Généraux au roi, 25 mai 1678 : — f° 150, Louis XIV aux Etats-Généraux, 1er juin 1678.

Sur ce diplomate, v. l'histoire de Wagenaer, les dictionnaires de Kok, Van der Aa, Moréri, Bayle et le *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek* ; — cf. A. Lefèvre-Pontalis, *Jean de Witt*, Paris, 1884, t. I.

3. V. le dictionnaire de Van der Aa. — Louis XIV observe que, seul, Boreel n'est pas « dépendant du prince d'Orange », *Correspondance de Hollande*, t. 111, f° 82, lettre à d'Avaux, 6 octobre 1678. Le comte d'Avaux répond par un portrait du diplomate hollandais : « Vous trouverez dans M. Boreel de fort bonnes intentions, beaucoup de probité et toutes les qualités qui font

Guillaume Adrian, comte de Nassau, seigneur d'Odik, de Cortienne, de Zeist, de Driebergen et de Blickbenbourg, fut choisi par la province de Zélande. Né en 1632, il était le fils d'un bâtard de Maurice de Nassau, Louis de Bewerwaert, et d'Elisabeth de Horne. Il fut employé dans plusieurs missions, auprès de l'électeur de Cologne, au congrès de Nimègue. C'était un partisan dévoué de Guillaume III. Il mourut le 21 septembre 1705 [1].

Everard de Weede, seigneur de Dijkveld, etc. fut nommé par la province d'Utrecht. Né en 1626, fils de Johan de Weede et de Catharina de Cupere, il fut l'un des plus fidèles serviteurs de Guillaume III. Plénipotentiaire hollandais au congrès de Ryswick, il mourut le 5 juin 1702 [2].

un honnête homme et un bonhomme. Mais je ne sais si vous y trouverez celles qui font un fort habile homme et fort actif et fort pénétrant », *Correspondance de Hollande*, t. 111, f° 191, Avaux à Pomponne, 3 novembre 1678. — Même appréciation dans *Idem*, t. 169, f° 65 v°, les plénipotentiaires au roi, 22 août 1697. — Dans l'*Etat présent du gouvernement de la ville d'Amsterdam*, écrit vers la fin de 1695, probablement par Callières, on lit : « M. Boreel, le plus nouveau de tous les bourgmestres, est bon républicain et point ennemi de la France. Il a beaucoup d'estime et de crédit dans le magistrat et dans la ville d'Amsterdam à cause de ses belles qualités », *Correspondance de Hollande*, t. 161, f° 350.

1. V. le dictionnaire de Van der Aa et le *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*.

Le comte d'Avaux appelle d'Odik « créature » du prince d'Orange : *Correspondance de Hollande*, t. 111, f°s 89 v° et 105, et t. 119, f° 65, lettres au roi et à Pomponne, 6 et 12 octobre 1678 et 22 juin 1679. — Il en fait le portrait suivant : « Pour M. d'Odik, vous le connaîtrez bientôt pour s'attacher très peu aux affaires et n'en être guère capable... Il sait le secret du prince d'Orange, et plus que le pensionnaire, et je vous puis dire qu'il a du crédit et lui fait faire une partie de ce qu'il lui propose », *Correspondance de Hollande*, t. 111, f° 191, Avaux à Pomponne, 3 novembre 1678. — « Il est, ajoute l'ambassadeur, bien intentionné et parle plus librement au prince d'Orange que qui que ce soit et, s'il étoit un peu plus capable, on en tireroit beaucoup de services. Quant à lui, il n'est pas insensible aux présents et je ne crois pas qu'il fût embarrassé d'en prendre », *Correspondance de Hollande*, t. 120, f° 279, Avaux au roi, 21 décembre 1679.

Même jugement porté par Bonrepaus : « Il est par toutes sortes de raisons entièrement attaché au roi d'Angleterre et son intérêt particulier le porte à désirer la guerre. Il ne fait bien ses affaires que pendant ce temps-là. Il est peu instruit du détail des affaires et ne s'y applique point. Il m'a dit de lui-même qu'il ne se meleroit de rien étant en France et qu'il laisseroit tout faire à M. Heemskerk », *Correspondance de Hollande*, t. 176, f° 167 v° ou t. 178, f° 301 v°, Bonrepaus au roi, 20 mars 1698.

2. V. le dictionnaire de Van der Aa.

« Créature du prince d'Orange », d'après d'Avaux, *Correspondance de Hollande*, t. 111, f°s 89 v° et 105, lettres des 6 et 12 octobre 1678. — « M. Dikfeld est connu de vous pour un homme de beaucoup d'esprit. Je n'oserois vous garantir sa bonne foi et sa fidélité. Je vous assurerai seulement que son at-

Les trois ambassadeurs furent désignés au mois de septembre 1678. Leur départ fut longtemps retardé par une maladie de Boreel. Celui-ci quitta les Provinces-Unies le 10 novembre seulement et rejoignit ses collègues, qui l'attendaient à Bruxelles [1].

Pomponne reçut la visite des trois diplomates le 2 décembre et le roi leur accorda une audience particulière le 9 [2]. Mais leurs exigences à propos du cérémonial furent telles que leur entrée officielle ne put avoir lieu qu'au mois de juin 1679 [3].

A cette date même, Boreel et Dijkveld étaient seuls en France D'Odik, rappelé par Guillaume d'Orange, avait pris congé du roi le 31 mars 1679 et était revenu à La Haye [4].

Boreel et Dijkveld restèrent à Paris pendant un an. Le 12 juillet 1680, leur mission prenait fin [5]. Le 19 septembre ils firent leur rapport aux Etats-Généraux [6].

STARRENBURG (Guillaume, baron de Wassenaer —), ambassadeur ordinaire, 1680-1688.

Né le 6 juin 1649, Guillaume, baron de Wassenaer, seigneur de Starrenburg et Ruiven, appartenait à l'ordre de la noblesse. Il deviendra plus tard curateur de l'université de Leyde (10 octobre 1714) et mourra le 6 août 1723 [7].

tachement pour le prince d'Orange est extrême, et qu'il ne le sert pas comme un homme dépendant de lui, mais comme son valet », *Correspondance de Hollande*, t. 111, f° 191 v°, Avaux à Pomponne, 3 novembre 1678.

L'abbé Morel, qui eut à négocier avec Dijkveld à la fin de l'année 1693, le déclare à plusieurs reprises astucieux et violent, *Correspondance de Hollande*, t. 158. — On trouve encore un portrait de ce diplomate dans un « *Mémoire des avis que j'ai tirés de Hollande*, », *Correspondance de Hollande*, t. 158, f° 139 v°.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 111, f°s 73, 105 v° et 212, Avaux au roi et à Pomponne, 29 septembre, 12 octobre et 10 novembre 1678.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 111, f° 285, Pomponne à d'Avaux, 2 décembre 1678 : — f° 293, le roi à d'Avaux, 9 décembre 1678.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 117, f° 249, Mémoire à Pomponne au sujet de leur entrée, 30 juin 1679.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 118, f° 110, Avaux au roi, 23 février 1679 : — f° 192, le roi à d'Avaux, 31 mars 1679 : — f° 226 v°, Avaux au roi, 27 avril 1679.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 125, f° 441 v°, Avaux au roi, 28 juin 1680 : — t. 126, f° 38, lettre de recréance du roi, 12 juillet 1680.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 126, f°s 171 et 193, Avaux au roi, 12 et 19 septembre 1680.

7. V. le dictionnaire de Van der Aa, et le *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. II, col. 1356.

Il fut nommé ambassadeur ordinaire à Paris au mois de mai 1680[1]. Il partit en août et eut une audience du roi le 6 septembre[2]. Comme ses prédécesseurs, il souleva des difficultés à propos du cérémonial : après un débat qui dura trois mois, il ne put pas obtenir les honneurs extraordinaires auxquels il prétendait[3].

Il fit plusieurs voyages dans les Provinces-Unies, en particulier en 1681 et en 1686[4].

Le 26 novembre 1688, Louis XIV ayant déclaré la guerre aux

1. *Correspondance de Hollande*, t. 125, f°s 276 r° et 308 v°, Avaux au roi, 2 et 16 mai 1680.

D'Avaux caractérise ainsi l'ambassadeur dans ses lettres du 16 mai et du 29 août 1680 : « Il n'a guère plus de trente ans... Il entend les affaires de marine et de commerce, mais il ne s'est jamais mêlé d'aucune autre et l'on ne croit pas même qu'il en soit fort capable... Il aime un peu à boire... Il n'a pas été incorruptible dans sa charge de l'amirauté, et, comme il est fort nécessiteux, il étoit très aisé de le gagner par présents. — M. de Stahrembourg n'est pas insensible aux présents. Ce n'est pas que j'en aie une connaissance particulière par moi-même. Mais des gens qui lui sont très proches et que je sais ne me point mentir m'ont assuré qu'il avoit toujours pris de l'argent dans les emplois de l'amirauté qu'il a eus. Il a un jeune cousin avec lui, qui n'est pas trop bon français et à qui il ne seroit pas sûr de se fier. J'ai aussi découvert que c'est le pensionnaire Fagel qui lui a donné le ministre et le secrétaire qu'il a menés. Ainsi ce sont gens suspects. Pour M. de Stahrembourg, il est de bonne maison, mais pauvre et qui se laisse facilement gouverner. Il ne hait pas non plus à boire. »

En 1687, d'Avaux a complété ce portrait : « Le sieur de Stahrembourg est paresseux et ne s'inquiète pas beaucoup pour le service de ses maîtres. Si quelqu'un lui donnoit de fausses nouvelles en confidence, on lui feroit mander ici tout ce que l'on voudroit. Car il ne se met pas trop en peine pour approfondir les affaires », *Correspondance de Hollande*, t. 150, f° 165, Avaux au roi, 20 février 1687.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 126, f° 93, Avaux à Colbert de Croissy, 5 août 1680 : — f° 150, le roi à d'Avaux, 6 septembre 1680 : — f° 152, Colbert de Croissy à d'Avaux, 6 septembre 1680.

3. Voir en particulier *Correspondance de Hollande*, t. 126, f° 30 v°, — t. 127, f° 14, — t. 129, f° 8 v°, lettres du roi ou de d'Avaux, 7 novembre 1680, 2 et 9 janvier 1681.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 128, f° 238 v°, Avaux au roi, 25 décembre 1681 : — t. 130, f° 36 v°, le roi à d'Avaux, 15 janvier 1682.

En 1686, Starenburrg resta dans les Provinces-Unies pendant six mois (janvier-juin). Au cours de cette absence, le secrétaire, qu'il avait laissé à Paris, « ayant fait le trafic des passeports et des certificats pour ceux de la religion prétendue réformée », Louis XIV exigea et obtint son rappel : *Correspondance de Hollande*, t. 145, f°s 74 v°, 113 v°, etc., lettres du roi et de d'Avaux, 31 janvier et 14 février 1686.

Starrenburg partit de La Haye le 11 juin 1686 pour rejoindre son poste à Paris : *Correspondance de Hollande*, t. 146, f° 233, Avaux à Colbert de Croissy, 11 juin 1686. — Des créanciers avaient profité de ce qu'il était éloigné pour solliciter l'autorisation de saisir les meubles de l'ambassadeur : *Correspondance de Hollande*, t 149, f° 38, lettre à M. Le Camus, lieutenant civil.

Etats-Généraux, Starrenburg revint dans sa patrie au mois de décembre, non sans difficultés [1].

HEINSIUS (Antoine), chargé de mission, 1682-1683.

Né le 23 novembre 1641, Antoine Heinsius fut d'abord résident en Suède (1668) et en Russie (1669). Puis, il devint pensionnaire de la ville de Delft en 1679.

Il fut envoyé à Paris pour traiter la question de la principauté d'Orange, qui intéressait au plus haut point le stathouder Guillaume III. Il fut nommé le 8 octobre 1682. Il refusa tout d'abord parce que la mission lui paraissait devoir être fort ingrate et parce que la province de Frise s'opposait à l'envoi d'un plénipotentiaire à la cour de Versailles pour s'occuper d'affaires particulières. Une première lettre de créance lui fut donnée le 26 décembre. Mais Heinsius ne partit que le 6 mars 1683, muni par le pensionnaire Fagel de quatorze lettres de créance pour le roi et divers personnages de la cour [2].

Il séjourna à Paris du mois de mars à celui de novembre 1683 [3]. Il n'obtint aucun résultat [4] : mais il revint de France plein de haine pour Louis XIV [5], dont il se montra depuis lors l'ennemi acharné.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 157, f° 285, ordre du roi pour surveiller discrètement Starrenburg, adressé au sieur Lauzillon, guidon de la compagnie, prévôt de Lille, 1er décembre 1688 : — t. 157, f° 287, Colbert de Croissy au lieutenant civil Le Camus à propos des dettes de Starrenburg : le roi « désire qu'il ne se fasse rien avec éclat contre ledit ambassadeur qui puisse faire préjudice à son caractère ».

2. *Correspondance de Hollande*, t. 132, fos 28, 95, 137 vo, 247 vo, Avaux au roi, 8 octobre, 12 et 19 novembre, et 31 décembre 1682 : — t. 129, f° 286, Les Etats-Généraux à Colbert de Croissy, 26 décembre 1682 : — t. 133, fos 19 vo, 25 vo, 116 vo, 157, 173, Avaux au roi, 7 et 14 janvier, 18 février, 4 et 11 mars 1683 : — t. 133, f° 176, Les Etats-Généraux au duc de Bourgogne, sans date.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 136, f° 178, Lettre de recréance du roi aux Etats-Généraux, 4 novembre 1683 : — f° 185, Passeport pour le sieur Heinsius, 17 novembre 1683.

Heinsius arriva à La Haye « vendredi au soir », dit d'Avaux dans sa dépêche du 21 décembre 1683, *Correspondance de Hollande*, t. 135, f° 340. — Il fit son rapport aux Etats-Généraux et aux états de la province de Hollande, rapport dans lequel « il a expliqué les sentiments que Votre Majesté lui a témoigné pour les Etats-Généraux » : *Correspondance de Hollande*, t. 135, f° 346, Avaux au roi, 23 décembre 1683.

4. Dès le 8 janvier 1683, Louis XIV avait mandé à d'Avaux : « Celui qui se chargera de cette commission fera un voyage fort inutile. » Et en effet il se refusa à toute concession.

5. Déjà le 10 juillet 1684, d'Avaux constate que « le sieur Heinsius n'est

Le 29 mars 1689 il succéda à Fagel comme pensionnaire de Hollande et conserva ce titre jusqu'à sa mort, le 3 août 1720[1].

D'ODIK (Guillaume Adrian) et HEEMSKERK (Conrad de), ambassadeurs extraordinaires, 1697-1698. HEEMSKERK (Conrad de), ambassadeur ordinaire, 1698-1701.

Après la conclusion du traité de Ryswick, les Hollandais résolurent d'envoyer à Paris des délégués pour établir, de concert avec les ministres français, un nouveau tarif commercial[2] et, en même temps, une ambassade extraordinaire pour reprendre solennellement les relations avec la France. Les Etats-Généraux choisirent dans ce but d'Odik[3] et Conrad de Heemskerk, seigneur d'Achtienhoven, Bosch, etc[4].

Né en 1647, Heemskerk avait d'abord servi comme volontaire dans la marine sous les ordres de Ruyter. Puis, il s'était consacré exclusivement à la diplomatie. Il fut successivement ambassadeur à Madrid de 1680 à 1691, à Constantinople de 1692 à 1697 et à Vienne où,

plus aussi bien intentionné qu'il a été », *Correspondance de Hollande*, t. 139, f° 16 v°.

1. Sur ce personnage dont le rôle a été capital, v. les dictionnaires de Kok, de Van der Aa et surtout le *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. I, col. 1058-1061 (bibliographie).

Ajouter : *Mémoires et documents, fonds France*, t. 462, f°s 55-85, où l'on trouve un mémoire fort intéressant sur Heinsius ; — *Correspondance de Hollande*, t. 366, f°s 36-45, où on lit un *Mémoire concernant M. Heinsius, conseiller pensionnaire de Hollande et de West-Frise, stathouder de tous les fiefs et garde du grand sceau de la province* (ce mémoire, daté probablement par erreur du 18 décembre 1726, est l'œuvre d'un personnage qui a connu le pensionnaire et collaboré avec lui : peut-être est-ce Buys).

De nombreux portraits du pensionnaire ont été tracés par les divers ambassadeurs : on peut lire en particulier ceux de Bonrepaus, *Correspondance de Hollande*, t. 178, f° 137 ou t. 176, f° 89, 14 février 1698 (publié en partie par Legrelle, ouvrage cité, t. II, appendice), — et t. 182, f° 113 v° ou t. 187, f° 84 v°, 30 juillet 1699. — Cf. *Idem*, t. 319, f° 236, année 1717, etc.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 171, f°s 165-166, les plénipotentiaires au roi, 29 novembre 1697.

3. Pour d'Odik, v. ci-dessus. — Il emmena à Paris sa femme, ses filles et son gendre et se proposa d'y faire une grande dépense. Mais, recommande Callières, il ne faut pas trop lui prêter : « car, encore qu'il tire de grandes sommes du roi d'Angleterre et qu'il suce une partie de la substance de la Zélande, il n'a jamais un sol et est accablé de dettes », *Correspondance de Hollande*, t. 171, f° 280, Callières à Torcy, 31 décembre 1697.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 171, f°s 202 v°, 248 v° et 256 v°, Callières et Crécy au roi et à Torcy, 6, 19 et 20 décembre 1697.

le 12 décembre, au moment de son départ, l'Empereur le créa comte d'Empire. D'après Callières, il avait « extrêmement souhaité d'être envoyé en France[1] ».

D'Odik et Heemskerk furent nommés le 26 décembre 1697[2]. Leur départ ne put s'effectuer rapidement. Car Heemskerk ne revint de Vienne à La Haye que le 24 janvier 1698[3], et, d'autre part, les prétentions habituelles des Hollandais à propos du cérémonial suscitèrent des difficultés avec la cour de France[4].

Ces difficultés persistèrent pendant plusieurs mois, de telle sorte que l'entrée officielle des ambassadeurs ne put avoir lieu que le 24 août[5].

D'Odik, ayant accompli sa mission, partit le 6 octobre[6] et Heemskerk resta à Paris comme ambassadeur ordinaire. Il eut à suivre les négociations engagées par Louis XIV avec les puissances maritimes en prévision de l'ouverture de la succession d'Espagne. Mais, presque constamment malade à partir de 1700, il ne semble pas avoir exercé une grande action. Lorsque le roi de France eut accepté le testament de Charles II, il se rendit seulement à Marly, sous l'impulsion de l'ambassadeur anglais, pour protester auprès de Torcy, le 25 novembre 1700[7].

1. V. le dictionnaire de Kok, t. 19-20, p. 486 : — Saint-Simon, *Mémoires*, édition A. de Boislisle, t. V, p. 7.

Selon Bonrepaus, « son génie est médiocre. Mais il est grand parleur et, sans examiner ce qui peut être de la convenance des autres, il suit toujours son raisonnement particulier », *Correspondance de Hollande*, t. 176, f° 168, ou t. 178, f° 302, Bonrepaus au roi, 20 mars 1698.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 173, f°s 320, 321 et 326, Lettres de créance des Etats-Généraux pour le roi, le grand dauphin et Torcy, 26 décembre 1697. — Verjus de Crécy mande à Torcy qu'Heemskerk doit sa nomination à Hudde, principal bourgmestre d'Amsterdam : *Correspondance de Hollande*, t. 171, f° 256 v°, lettre du 20 décembre 1697.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 176, f° 4, ou t. 178, f° 69 v°, Bonrepaus au roi, 28 janvier 1698.

4. Sur ce retard, v. *Correspondance de Hollande*, t. 176, f°s 125, 167 v°, ou t. 178, f°s 221, 301 et 352 v°, Bonrepaus au roi, 25 février, 20 et 25 mars 1698.

Le départ des deux ambassadeurs eut lieu probablement à la fin de mars ou au début d'avril. En tout cas, le 5 mai, d'Odik et Heemskerk étaient à Paris : *Correspondance de Hollande*, t. 175, f° 129, ou t. 179, f° 112, le roi à Bonrepaus, 5 mai 1698.

5. Sur cette question du cérémonial, v. *Correspondance de Hollande*, t. 175 et 177, passim. Le 16 août, Torcy déclara formellement qu'on ne dérogerait pas aux anciens usages.

L'entrée des ambassadeurs est relatée par la *Gazette*, 24 août 1698, p. 418.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 177, f° 286, Lettre de recréance, 6 octobre 1698.

7. Saint-Simon, *Mémoires*, édition A. de Boislisle, t. VII, p. 337 (références importantes de l'éditeur dans la note 8).

Il fut rappelé vers le milieu du mois de novembre 1701[1] après la conclusion de la Grande Alliance et il partit aussitôt pour les Provinces-Unies[1]. Il y mourut le 23 juillet 1702.

Pour gérer les affaires de l'ambassade, il avait laissé à Paris son secrétaire Vroesen. Celui-ci dut, à son tour, quitter la France le 12 juin 1702, lorsque les hostilités éclatèrent avec les Provinces-Unies[2].

BUYS (Willem) et GOSLINGA (Sicco van), ambassadeurs ordinaires, 1713-1714-1715.

Aussitôt que la longue guerre de la Succession d'Espagne eut pris fin, Louis XIV s'empressa d'envoyer à La Haye le marquis de Chasteauneuf. Les Etats-Généraux furent ainsi amenés à prendre la résolution, qu'il avaient jusqu'alors retardée, de se faire représenter auprès du roi de France[3].

Après de mûres délibérations, ils choisirent, le 12 juillet 1713, Willem Buys. Mais, comme cet homme d'état désirait rester un an seulement à Paris[4] et que, dans les négociations poursuivies de 1709 à 1713, il s'était signalé par son hostilité tâtillonne et presque irréductible contre la France[5], ils jugèrent bon de lui adjoindre un col-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 197, f°s 129 v° et 140, Barré à Torcy, 13 et 20 octobre 1701 ; — t. 196, f° 146, Lettre de recréance du roi aux Etats-Généraux, 8 novembre 1701, — f° 192, Passeport pour le sieur de Heemskerk, 13 novembre 1701, — f° 193, Mémoire des meubles, hardes, etc., de l'ambassadeur, 13 novembre 1701, — f° 209, Lettre de recréance, 18 novembre 1701.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 199, f° 13, Mémoire des hardes que M. Vroesen, secrétaire de Messieurs les Etats-Généraux, envoie en Hollande, 12 juin 1702.

3. Sur les délibérations des Etats-Généraux et sur le choix de Buys, v. *Correspondance de Hollande*, t. 252, f°s 135 v°, 140 v°, 145 et 156 v°, — t. 253, f° 84, correspondance échangée entre Torcy, Du Theil et Chavigny, du 27 juin au 13 juillet 1713.

Chavigny soutient qu'Heinsius, en poussant à la nomination de Buys, lui a tendu un piège et cherche à ruiner politiquement un rival possible : *Correspondance de Hollande*, t. 253, f° 72 v°, lettre à Torcy, 11 juillet 1713.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 253, f° 38, Du Theil à Torcy, 4 juillet 1713.

5. Torcy mande à Chavigny, le 23 juillet 1713, qu'à Versailles on jugera Buys d'après sa conduite future et non d'après son passé : *Correspondance de Hollande*, t. 253, f° 103. — Au mois d'août, il échange des compliments avec le nouvel ambassadeur : *Correspondance de Hollande*, t. 245, f° 268, et t. 254, f° 102.

Aussitôt qu'il fut nommé, Buys s'empressa de protester auprès du chargé d'affaires français à La Haye, Du Theil, de son amitié pour la France et

lègue dont le passé politique fût moins compromettant et les idées plus modérées et plus conciliantes. Après une longue résistance, provoquée surtout par des raisons financières [1], le député de la Frise, Sicco van Goslinga, céda aux instances du pensionnaire Heinsius et accepta au début du mois de novembre [2].

Né en 1661, Willem Buys ne s'occupa d'abord que des affaires intérieures et fut nommé pensionnaire d'Amsterdam en 1693 La guerre de la succession d'Espagne le poussa au premier plan. Envoyé en mission en Angleterre en décembre 1705, il devint dès lors le diplomate indispensable et dirigea les négociations de Gertruydemberg, de La Haye et d'Utrecht : le rôle qu'il y joua a été exposé avec netteté par Torcy dans ses *Mémoires* et son *Journal*. Après son ambassade en France, il fut nommé commissaire général de l'amirauté à Amsterdam (1717), chargé de missions en Angleterre et en Danemark (1724), et enfin élu secrétaire des états de Hollande et de West-Frise (1726). Il mourut le 10 février 1749 [3]. Son caractère altier et violent, son éloquence verbeuse et pédante, sa fierté et sa présomption ont été bien souvent soulignés par les représentants français avec lesquels il eut à traiter [4].

pour Torcy : *Correspondance de Hollande*, t. 253, f° 136, Du Theil à Torcy, 25 juillet 1713.

1. Il fut question de Goslinga dès le 18 juillet 1713 : *Correspondance de Hollande*, t. 253, f° 111 v°, Du Theil à Torcy, 18 juillet 1713.

Les raisons, qui motivèrent les longues hésitations de Goslinga, sont exposées dans les lettres de Du Theil et surtout de Chavigny à Torcy : *Correspondance de Hollande*, t. 254, f°s 155, 169 v°, 185, — t. 255, f° 54 v°, — t. 256, f° 196, 22 août — 17 novembre 1713.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 257, f° 70, Chasteauneuf au roi, 7 novembre 1713.

3. V. Torcy, *Mémoires* et *Journal*, passim. — Saint-Simon, *Mémoires*, édition A. de Boislisle, t. XXIV, p. 175 : — les dictionnaires de Kok (t. 7-8) et surtout de Van der Aa (long article) : — l'histoire de Wagenaer, t. 17 et 18, passim.

4. Les jugements portés sur Buys sont très nombreux et à peu près concordants. Il suffit de signaler ceux que l'on rencontre dans la *Correspondance de Hollande*.

T. 203, f° 62, Callières à Torcy, fin de 1705, et, f° 67, lettre du 30 novembre 1705. — T. 207, f° 274 v°, Bouciquault, *Etat du gouvernement des Provinces-Unies*, 14 novembre 1706 : Buys est « un homme fier, éloquent, envieux, opiniâtre, vif, entreprenant et le plus dangereux chef de la république dont il recherche par amour-propre la grandeur dans l'espérance de succéder au pensionnaire Heinsius ou de tenir avec plus d'éclat le rang d'ambassadeur ». — T. 212, Bouciquault l'appelle « le petit avorton », dans une lettre du 17 mars 1707. — T. 217, f°s 191-192, Rouillé au roi, 21 mars 1709 : « C'est un hollandais moins républicain qu'attaché à l'Angleterre et zélé pour la maison d'Autriche. Il est confus dans ses idées, obscur dans ses expressions, plein de difficultés et de présomption, enfin tel qu'il le faut pour embarras-

Sicco van Goslinga, né en 1664 à Herbogum en Frise, fut d'abord curateur de l'université de Franeker (1688) et député de sa province aux Etats-Généraux. En 1713, il fut le collègue de Buys aux conférences d'Utrecht. Après son ambassade en France, il se retira en quelque sorte de la vie publique, ne conservant que son mandat de député de la Frise et acceptant seulement d'être un des plénipotentiaires hollandais au congrès de Soissons en 1727. Il mourut au mois de septembre 1731, laissant des mémoires curieux[1]. Sa droiture, sa modération, sa douceur et, aussi, son crédit dans les Provinces-Unies n'ont pas échappé à ses contemporains, qui ont vu, en lui, à juste titre, un ami de la France[2].

Avant de partir, les deux ambassadeurs voulurent connaître le résultat des pourparlers engagés entre les Provinces-Unies et l'Espagne pour la conclusion de la paix. Aussi ne quittèrent-ils La Haye que le 12 ou le 13 janvier 1714 après l'échec de cette négociation[3]. Ils arrivèrent au début du mois de février à Paris et furent présen-

ser plutôt une affaire que pour la conclure. » — T. 218, f° 19 v°, Rouillé ajoute, dans une dépêche à Torcy, le 6 avril 1709, qu'« à la table..., le sieur Buys me parut aussi bon convive qu'il est négociateur incommode. » — T. 218, f° 229 v°, Torcy (lettre à Beauvilliers, 22 mai 1709) estime que Buys est « un espèce de pédant, qui fait le beau parleur et de qui l'on peut dire, quand il ouvre la bouche, le maudit harangueur. » — D'autres portraits sont dans les t. 319, f° 243 v° (année 1717), — t. 366, f°s 47-49 et 70 v° (année 1726), — et t. 388, f° 64 v° (12 mai 1732), etc.

1. Wesseling, *Oratio funebris in memoriam magni et generosi viri Sicconis a Goslinga*, Franeker, 1732, in-f° : — Saint-Simon, *Mémoires*, édition A. de Boislisle, t. XXIV, p. 175 : — les dictionnaires de Kok (t. 17-18) et de Van der Aa (long article) : — l'histoire de Wagenaer, t. 17 à 19, passim : — la *Grande Encyclopédie*.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 254, f° 160 v°, Chavigny à Torcy, 22 août 1713 : « Il seroit à souhaiter que tous ceux qui ont part à la direction des affaires de cette république eussent autant de probité et de pureté dans les sentiments que M. de Goslinga, et, comme c'est un homme d'un grand crédit dans sa province, j'ai regardé le choix qu'elle a fait de sa personne comme un avantage qui nous arrivoit, parce que je suis persuadé, Monseigneur, que vous acquerrez tellement sa confiance et sa vénération qu'il sera toute sa vie à votre dévotion ». — Autre appréciation dans *Correspondance de Hollande*, t. 319, f° 248 (année 1717). — En 1732, l'ambassadeur Fénelon signale que la mort de Goslinga est une véritable perte pour la France.

3. Dès le mois d'août 1713, Buys avait demandé des passeports pour ses bagages : *Correspondance de Hollande*, t. 254, f° 179, Du Theil à Torcy, 22 août 1713. — Sur les causes du retard, v. *Correspondance de Hollande*, t. 246, f°s 381 v° et 414 v°, — t. 261, f°s 61 v°, 92, 110, lettres de Chavigny et de Chasteauneuf à Torcy, 22 décembre 1713 — 12 janvier 1714.

Les lettres de créance, qui furent délivrées aux ambassadeurs par les Etats-Généraux, sont datées du 26 décembre 1713 : *Correspondance de Hollande*, t. 246, f° 395. Elles sont accompagnées de lettres pour Torcy et le duc de Bourbon : *Idem*, f°s 399 et 404.

tés le 6 à Louis XIV dans son cabinet[1]. Ils firent leur entrée solennelle le 27 mai et eurent leur audience publique, le 29, à Versailles[2].

Déjà Goslinga avait demandé son rappel : quoique la province de Hollande eût pris à sa charge les frais de l'ambassade, il ne pouvait en effet subvenir à toutes les dépenses[3]. Après avoir pris congé du roi à Marly et reçu, comme cadeau, une médaille, « attention dont il a été touché »[4], il partit à la fin du mois de juin et fut de retour à La Haye le premier juillet[5].

Buys resta encore plus d'un an à Paris. Mais, soit pour des raisons financières, soit pour surveiller l'éducation de ses enfants, soit enfin à cause des intrigues qui se formaient contre lui à Amsterdam[6], il demanda, lui aussi, dès le mois d'avril 1715, à revenir dans les Provinces-Unies[7].

Il obtint satisfaction le 30 octobre et prit congé du duc d'Orléans le 24 novembre[8]. Il était encore à Paris le 25 décembre[9] : mais il dut partir peu après puisque l'ambassadeur de France en Hollande, le marquis de Chasteauneuf, mande qu'il arriva à La Haye le 8 janvier 1716[10].

1. Torcy, *Journal*, p. 31 : — *Correspondance de Hollande*, t. 262, f°s 28 v° et 33, le roi et Torcy à Chasteauneuf, 8 février 1714.

2. Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 153-155 : — Gazette d'Amsterdam, 1714, n° XLVI, (la harangue est dans les *Extraordinaires* XLVI et XLVII.)

3. *Correspondance de Hollande*, t. 265, f° 87 v°, Chasteauneuf au roi, 29 mai 1714.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 272, f°s 18 et 91, Breteuil à Torcy, 31 mai et 22 juin 1714. — *Correspondance de Hollande*, t. 265, f° 96, Lettre de recréance, 30 mai 1714 : — t. 372, f°s 93 et 94, Réponse du roi aux Etats-Généraux et lettre d'envoi de Torcy, 13 juin 1714.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 272, f° 99, lettre de Goslinga, 25 juin 1714 : — t. 266, f° 85 v°, Chasteauneuf au roi, 3 juillet 1714.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 283, f°s 128 et 204, Torcy à Chasteauneuf, 13 juin et 4 juillet 1715 : — t. 284, f° 50, Chasteauneuf à Torcy, 12 juillet 1715.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 282, f° 115 v°, Chavigny à Torcy, 30 avril 1715.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 286, f°s 45 et 46, Lettre de recréance des Etats-Généraux au roi et au duc d'Orléans, 30 octobre 1715 : — f° 252, Lettre de recréance du roi aux Etats-Généraux, 24 novembre 1715.

Dès le 15 octobre, Buys demanda des passeports pour ses bagages : *Correspondance de Hollande*, t. 285, f°s 178 et 179. — Cf. *Idem*, t. 294, f° 354, Buys à Huxelles, 19 décembre 1715.

9. *Correspondance de Hollande*, t. 294, f° 408, Certificat donné par Buys, Paris, 25 décembre 1715.

10. *Correspondance de Hollande*, t. 295, f° 38, Chasteauneuf au roi, 10 janvier 1716.

SCHELTUS (Paul), chargé d'affaires, 1715-1718.

Le secrétaire de l'ambassade, Paul Scheltus, fit l'intérim pendant trois ans : il fut nommé chargé d'affaires le 30 octobre 1715 [1]. Il entra en fonctions à la fin du mois de décembre [2] et il semble avoir eu de bons rapports avec le gouvernement français [3].

Il fut relevé de ses fonctions à l'arrivée de Cornélis Hop au mois d'octobre 1718 ; mais il ne partit de Paris qu'au mois de décembre [4].

Le 10 janvier 1718, il était de retour à La Haye et remerciait le roi pour l'envoi d'une « médaille et double chaîne d'or » [5].

HOP (Cornélis), ambassadeur ordinaire, 1718-1725.

Au début de 1718, les Etats-Généraux songèrent à donner à leur ambassade en France un titulaire autorisé. Le 25 février, les états de la province de Hollande proposèrent la candidature de Cornélis Hop et leur choix fut ratifié le 25 mars par les Etats-Généraux [6].

Cornélis Hop était le fils de l'ancien ambassadeur à Vienne, devenu trésorier des Provinces-Unies, Jacob Hop, et d'Isabelle Hooft. Il était né à Amsterdam le 3 juin 1685. Il devint échevin de sa ville natale, directeur de la Compagnie des Indes occidentales et député de la province de Hollande aux Etats-Généraux [7]. Il passait pour avoir adopté les idées politiques de son père et pour être un partisan de l'Angleterre et surtout de l'Autriche [8].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 286, f°s 46 à 50, Lettres de créance des Etats-Généraux au roi et au duc d'Orléans, 30 octobre 1715.

2. Sa première lettre au maréchal d'Huxelles est du 29 décembre 1715 *Correspondance de Hollande*, t. 294, f° 392.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 300, f° 48 v°, Huxelles à Chasteauneuf, 23 septembre 1716.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 330, f°s 323 et 340, lettres de Scheltus du 14 novembre et du 3 décembre 1718.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 333, f° 22.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 325, f°s 120 v°, 131, 138, 148 v°, — t. 326, f°s 25 et 33, Chasteauneuf à Huxelles, 18 et 25 février, et 25 mars 1718.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 309, f° 219, ou t. 329, f° 66, ou t. 334, f. 238, Lettre de créance des Etats-Généraux du 15 septembre 1718 : — t. 329, f° 65 et t. 334, f° 239, Lettres des Etats-Généraux à Dubois et au régent, même date : — *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, t. II, col. 601.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 297, f°s 218 et 251 v°, fin mai 1716. — *Idem*, t. 365, f° 49, Morville écrit à Fénelon : « L'on ne peut pas refuser à M. Hop des talents et des lumières. Mais je vous confierai qu'il a toujours été soupçonné d'avoir conservé quelque chose des sentiments de feu son père pour

Il partit au début du mois d'octobre 1718 sur un yacht des Etats-Généraux, qui le transporta à Gand : de là, par Menin, Lille, Douai, Cambrai et Péronne, il gagna Paris où il arriva le 19 [1]. Sa première lettre est datée du 26 [2].

Il ne fit son entrée officielle qu'au mois de juillet 1719 après avoir obtenu tous les honneurs que les Etats-Généraux réclamaient depuis si longtemps pour leurs ambassadeurs [3].

Il ne paraît pas avoir joué un rôle très actif, et il sollicita souvent des congés [4]. Dès le mois de novembre 1720, il est à La Haye où il reste jusqu'en mars 1721 [4]. Au début de 1723, il séjourne encore pendant deux mois dans les Provinces-Unies [5]. A la fin de l'année 1724, comme son père est fort malade, il est autorisé à revenir en Hollande : il en profite pour conférer avec le pensionnaire Hoornbeek, s'occuper de ses intérêts à Amsterdam et retarder son départ jusqu'au 4 mai 1725 [6].

Pendant ce dernier voyage, il présenta aux Etats-Généraux un mémoire pour demander son rappel définitif à l'expiration des sept ans de son ambassade [7]. Il obtint satisfaction le 11 septembre [8] et reçut ses passeports le 23 [9].

Il quitta la France le 23 novembre et fut de retour à La Haye le 4 décembre [10].

la cour de Vienne. » — V. les portraits faits par Chasteauneuf (*Correspondance de Hollande*, t. 326, f°s 25-27, 25 mars 1726), par Morville (*Idem*, t. 359, f° 239, 25 novembre 1725) et par Fénelon dans son mémoire sur le choix d'un pensionnaire (*Idem*, t. 388, f°s 63-64, 12 mai 1732.)

1. *Correspondance de Hollande*, t. 330, f°s 16 v° et 37, Morville au roi et à Dubois, 4 et 7 octobre 1718 : — f° 73, Dubois à Basnage, 21 octobre 1718 : — f° 166, Mémoire...

2. *Correspondance de Hollande*, t. 330, f° 117.

3. *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek*, déjà cité.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 345, f°s 10 v° et 154, Chambéry à Dubois, 3 janvier et 18 mars 1721. — Parti de La Haye le 17 mars 1721, Hop arriva à Paris le 22 : *Correspondance de Hollande*, t. 345, f° 161, Hop à Villeroy, 23 mars 1721.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 350, f° 292, Hop à Dubois, 1er janvier 1723 : — t. 352, f° 37, Chambéry à Dubois, 5 février 1723.

6. Sur tous ces faits, v. *Correspondance de Hollande*, t. 355, f° 199 v°, — t. 356, f°s 80, 118 et 122, Chambéry à Morville, 12 décembre 1724, 9 janvier, 20 et 27 février 1725, — f°s 162, 286 v°, 316 v° et 356, Fénelon au roi, 13 mars, 13, 20 et 27 avril 1725 : — t. 357, f° 25, Fénelon au roi, 4 mai 1725.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 356, f°s 122 et sq., Chambéry à Morville, 27 février 1725.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 358, f°s 187 ou 268, Lettre de recréance des Etats-Généraux, 11 septembre 1725 : — t. 359, f° 154, Réponse du roi, 12 novembre 1725 (au f° 220, cette réponse est datée du 21 novembre).

9. *Correspondance de Hollande*, t. 358, f° 284.

10. *Correspondance de Hollande*, t. 359, f° 239, Morville à Fenelon, 25 no

BOREEL (Willem), ambassadeur ordinaire, 1726-1727.

Le successeur de Cornélis Hop fut Willem Boreel, qui fut nommé le 27 septembre 1725 et reçut sa lettre de créance le 17 avril 1726 [1].

Né à Amsterdam le 19 mars 1675, il était le fils de l'ancien ambassadeur en France, Jacob Boreel. L'un des directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, il était « riche et sans enfants » et passait pour « zélé républicain »[2]. Mais jusqu'alors il n'avait joué qu'un rôle politique très effacé. Pour le marquis de Chasteauneuf, il « est un honnête homme, mais c'est tout »[3]. On le dépeint au marquis de Fénelon comme « assez instruit des choses intéressant sa ville, d'ailleurs aimant la joie et le plaisir et assez rond en affaires » : le même ambassadeur l'estime « fort franc et fort ouvert »[4].

Installé à Paris, Boreel n'eut pas de grandes affaires à traiter. En 1727, lorsqu'il fut question de discuter les articles préliminaires en vue de la tenue du futur congrès de Soissons, les Etats-Généraux, sachant que leur représentant à Paris était gravement malade, délégèrent, sur la demande de la cour de Versailles, Ernest Pesters[5] pour l'aider et, au besoin, le suppléer (mai 1727).

Boreel mourut peu après à Paris, le 12 juin[6].

PARAVICINI (P. D.), secrétaire, 1727.

P. D. Paravicini[7] était le secrétaire de l'ambassade des Provin-

vembre 1725 : — f° 276-277, Fénelon à Morville, 4 décembre 1725. — Cf. *Idem*, t. 348, f° 331, Ordre de fournir un carrosse pour les officiers et domestiques du sieur Hop, 17 novembre 1725.

Outre les présents qu'il donna à Hop avant son départ, le gouvernement de Versailles lui fit offrir à La Haye par Fénelon une tabatière d'écaille : *Correspondance de Hollande*, t. 359, f° 362.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 358, f° 302, Fénelon à Morville, 27 septembre 1725 : — t. 361, f° 218, Lettre de créance, 17 avril 1726. — V. le dictionnaire de Van der Aa.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 356, f° 162, Fénelon à Morville, 13 mars 1725.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 296, f° 94 v°, Chasteauneuf à Huxelles, 3 mars 1716.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 358, f° 302, et t. 359, f° 231, Fénelon à Morville, 27 septembre et 20 novembre 1725.

5. Pour E. Pesters, v. ci-après

6. *Correspondance de Hollande*, t. 366, f° 102, 13 juin 1727, « feu M. Boreel. » Des documents relatifs à son décès se trouvent dans *Correspondance de Hollande*, t. 366, f°s 102, 104 et 107, — t. 369, f°s 171, 217, 252, 259, 260, 261 et 293.

7. Il signe de cette façon dans une lettre du 19 juin 1727 : *Correspondance de Hollande*, t. 369, f° 222.

ces-Unies en 1727 [1]. Après la mort de Willem Boreel, il en prit momentanément la direction. Ce fut pour peu de jours : car les Etats-Généraux nommèrent Pesters chargé d'affaires [2].

PESTERS (Ernest), chargé d'affaires, 1727-1728.

Ernest Pesters était député de la ville d'Utrecht aux Etats-Généraux. Pendant longtemps il fut résident des Provinces-Unies à Bruxelles, et, en 1717, se montra vivement opposé à l'alliance avec la France [3]. En 1723, il fut envoyé à Hanovre pour protester auprès de Georges II contre le privilège accordé par l'Empereur Charles VI à la Compagnie d'Ostende [4].

En 1727, l'Autriche s'obtinant à ne pas vouloir accepter les propositions des puissances maritimes, la cour de Versailles demanda avec instance aux Etats-Généraux de déléguer Pesters pour concerter avec elle les mesures militaires qu'il conviendrait de prendre contre l'Empereur [5]. Pesters fut en effet choisi et partit le 14 mai pour Paris où il eut immédiatement des conférences avec le comte de Morville [6]. L'accord s'étant réalisé le 31, il se prépara à revenir à La Haye [7].

Mais, l'ambassadeur Boreel étant mort, les Etats-Généraux nommèrent aussitôt Pesters chargé d'affaires en France, 17 juin 1727 [8].

1. Il est qualifié de « secrétaire » : *Correspondance de Hollande*, t. 370, f° 75. — Il est encore secrétaire de Van Hoey en 1729.

2. En 1732, Paravicini fut désigné pour aller à Alger comme consul des Provinces-Unies : il n'était pas encore parti au mois de décembre : *Correspondance de Hollande*, t. 389, f° 245 v°, Nouvelles de La Haye, 17 août 1732, — t. 391, f° 144, Fénelon à Chauvelin, 2 décembre 1732. — En 1735, il est consul à Alger : *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 11, f° 286.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 313, f° 24 v°, Dubois à Huxelles, 1er janvier 1717 : « Le sieur Pesters chantera la palinodie sous peine de perdre l'emploi de résident des Provinces-Unies à Bruxelles. » — Sur ce personnage, v. *Correspondance de Hollande*, t. 316, f° 124 v°, — t. 337, f° 114 v°, — t. 353, f° 81, lettres de Dubois, Morville et Chambéry : — le dictionnaire de Van der Aa, qui ne donne pas son prénom.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 353, f° 81, Chambéry à Dubois, 3 août 1723.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 368, f° 261 v°, et t. 369, f° 16 v°, le roi à Fénelon, 3 et 8 mai 1727.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 369, f°s 58, 71 et sq., Fénelon à Morville et au roi, 8 et 14 mai 1727.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 369, f°s 19 ou 41, Plein pouvoir pour signer les articles préliminaires, 6 mai 1727, — f°s 172 v°, Fénelon à Morville, 5 juin 1727.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 369, f°s 226, 240 et 241, Lettres de créance des Etats-Généraux au roi, à Fleury et à Morville, 17 juin 1727, — f° 285,

Il y resta jusqu'après l'arrivée de Van Hoey, avec lequel il ne s'entendit guère [1]. Chauvelin, lui aussi, le trouvait « difficile » [2] et Fénelon le déclarait l' « homme » du pensionnaire Slingelandt [3].

Pesters fut rappelé le 12 février 1728 [4]. Il partit vers le milieu du mois d'avril, passa par Bruxelles et, le 30, fit son rapport aux Etats-Généraux [5].

VAN HOEY (Abraham), ambassadeur ordinaire, 1727-1747.

Né à Gorkum en 1684, Van Hoey fut pensionnaire de sa ville natale et devint conseiller à la cour de Hollande en 1713 [6]

Dès 1716, il désira être nommé ambassadeur en France [7]. Le 14 août 1727, les états de la province de Hollande le désignèrent à l'unanimité et, le 20, leur décision fut ratifiée par les Etats-Généraux [8].

Van Hoey reçut ses lettres de créance le 15 octobre [9]. Il était à Paris au mois de décembre [10], et il eut son audience publique à la fin du mois d'avril 1728 [11]. Il devait rester en France pendant vingt ans : mais son séjour fut coupé par plusieurs congés qu'il obtint sous di-

Réponse de Morville, 1er juillet 1727 : — t. 366, f° 105, Réponse de Fleury, 5 juillet 1727.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 373, f° 371, Fénelon à Chauvelin, 30 mars 1728.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 373, f° 107 v°, janvier 1728.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 372, f° 54 v°, Fénelon à Chauvelin, 11 novembre 1727.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 373, f° 193 ou 194, Lettre de recréance des Etats-Généraux, 12 février 1728 : — f° 376, Réponse du roi, 5 avril 1728.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 366, f° 176, Pesters demande un passeport pour la sortie de ses bagages, 27 mars 1728 : — t. 374, f°s 30, 39, 71 et 242 v°, La Baune à Chauvelin, 20, 23 et 30 avril, 25 juin 1728. D'après les renseignements fournis par La Baune, l'état de santé de Pesters, déjà mauvais à son départ, ne fit que s'aggraver.

6. V. le dictionnaire de Van der Aa.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 295, f° 71 v°, lettre de Chasteauneuf, 17 janvier 1716.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 370, f°s 189 et 208 v°, Fénelon à Morville, 14 et 20 août 1727.

9. *Correspondance de Hollande*, t. 366, f° 129, ou t. 371, f° 294, Lettre de créance à Chauvelin, 15 octobre 1727 : — t. 366, f° 131, Lettre de créance au roi, même date : — t. 372, f° 201, Réponse du roi aux Etats-Généraux, 30 décembre 1727.

10. *Correspondance de Hollande*, t. 372, f° 165, Chauvelin à Fénelon, 18 décembre 1727.

11. *Correspondance de Hollande*, t. 366, f° 261, Discours prononcé à l'audience, 30 ? avril 1728.

verses raisons pour revenir temporairement dans les Provinces-Unies [1].

Pendant cette ambassade, il se montra constamment favorable à une politique d'entente avec la France et ne craignit pas de heurter de front, parfois bien maladroitement, le sentiment contraire des ministres hollandais. Aussi les appréciations portées sur lui ont-elles été diverses.

Fleury, Chauvelin, Amelot, d'Argenson à Versailles, Fénelon et Delaville à La Haye, le jugent favorablement, tout en regrettant que son zèle pour la France soit trop vif et aggrave, au lieu de l'atténuer, la malveillance soupçonneuse des Hollandais [2].

Les Etats-Généraux, au contraire, ne lui ont pas ménagé les humiliations : ils le considèrent à la fois comme suspect et comme incapable, en particulier à propos du renouvellement du traité de commerce franco-hollandais, que Van Hoey réussit pourtant à conclure en 1739 [3].

Quatre ans après, la publication des *Lettres et négociations de M. Van Hoey* [4]... les détermina à son rappel, tout en le laissant en France jusqu'à la nomination de son successeur [5]. Pour divers motifs, et mal-

1. En 1729, juin-août : — en 1733, mai-juin (mort de sa mère) : — en 1736, septembre-octobre : — en 1737, juin-juillet. V. *Correspondance de Hollande*, t. 377, 393, 394, 420 et 423, passim. — En 1740 et 1741, Van Hoey adressa de nouvelles demandes de congé, mais sans succès : v. *Correspondance de Hollande*, t. 435, 1er avril 1740, et t. 438, 31 janvier 1741.

2. Pour ces appréciations, v. *Correspondance de Hollande*, t. 366, fos 61, 73, 80, Mémoires sur le choix d'un pensionnaire, par Fénelon, 1727 : — t. 370, fo 83, Fénelon à Morville, 15 juillet 1727 : — t. 377, fo 72 vo, Chauvelin à La Baune, 16 juin 1729 : — t. 377, fos 83 vo et 94 vo, La Baune à Chauvelin, 17 et 29 juin 1729 : — t. 417, fo 289, Fénelon à Chauvelin, 30 mars 1736 : — t. 421, fo 302 vo, Nouvelles de La Haye, 25 décembre 1736 (anecdote) : — t. 422, fos 446 et sq., Delaville à Amelot, 25 avril 1737 : — *supplément*, t. 13, fos 228, 244 et 318 vo, Fleury à Fénelon, 4 janvier, 10 février et 24 juin 1742 : — t. 455, fo 93, Delaville à d'Argenson, 20 avril 1745 (opinion de Halewijn sur son compatriote) : — t. 455, fo 150 vo, d'Argenson à Delaville, 30 avril 1745.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 417, fo 289, Fénelon à Chauvelin, 30 mars 1736 : — t. 427, fo 253 vo, Delaville à Amelot, 13 mai 1738.

4. Londres ?, 1743-1744, in-12, 2 vol. — Cette publication fut inspirée très probablement par la cour de Versailles, à qui Van Hoey communiquait la copie de ses dépêches, pour provoquer un mouvement d'opinion contre les ministres hollandais. En tout cas, cette cour projeta plus tard la continuation de la publication, mais ne persista pas dans cette tentative. Les *Mémoires et lettres au roi par M. Van Hoey*, de 1744 à 1748, se trouvent dans *Mémoires et documents, France*, t. 515.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 447, Résolution des Etats-Généraux, 27 juillet 1743 : — fo 125, Delaville à Amelot, 5 juillet 1743. — Van Hoey protesta avec énergie contre ce rappel : *Idem*, fo 242, lettre à Fagel, 9 août 1743.

gré les demandes de l'Angleterre, hostile à ce diplomate[1], ils attendirent que les armées françaises eussent envahi le territoire des Provinces-Unies.

A la fin de mai 1747, ils résolurent donc de se faire représenter à Paris par un simple secrétaire[2]. Van Hoey partit le 5 juin et rentra définitivement à La Haye[3].

Il mourut en 1766.

WASSENAER-TWICKEL (UNICOWILLEM, comte de) ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 1744.

Lorsque, pour mettre fin à la guerre, Louis XV se décida à prononcer une attaque à fond contre les Pays-Bas autrichiens, les Etats-Généraux, inquiets pour leurs villes de la Barrière et pour leurs frontières, voulurent connaître les intentions réelles du roi de France et déléguèrent dans ce but le comte de Wassenaer-Twickel.

Né en 1692, Wassenaer, seigneur de Lage, Twickel, Obdam, etc., appartenait à une des plus illustres familles de la noblesse hollandaise. Gendre de Sicco van Goslinga et frère du président du comité des Raades de la province de Hollande[4], il était conseiller à l'amirauté de Rotterdam et assesseur au collège des Heemraades de Rhijnland[5].

1. En juillet 1746, le ministre anglais à La Haye, Trevor, adressa une demande aux Etats-Généraux : *Correspondance de Hollande*, t. 459.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 465, f° 130 v°, Chiquet à Puyzieulx, 2 juin 1747 : — f° 144. Van Hoey à Maurepas, 4 juin 1747 (lettre pour accréditer son secrétaire.)

3. *Correspondance de Hollande*, t. 465, f° 145, Van Hoey à Maurepas?, 4 juin 1747 : — f° 182, Chiquet à Puyzieulx, 13 juin 1747.

Van Hoey conserva son titre pendant deux ans encore et prit congé le 20 janvier 1749 : *Correspondance de Hollande*, t. 478, f° 51, Lettre de recréance des Etats-Généraux, 20 janvier 1749, — f°s 60 et 61, Van Hoey au roi et à Puyzieulx, 22 janvier 1749, — f°s 344 et 346, réponses du roi et de Puyzieulx, 28 mai 1749. — Il reçut, comme présent habituel, des médailles d'or, ainsi qu'il l'avait désiré : *Correspondance de Hollande*, t. 478, passim, — t. 479, f° 498, Etat des médailles d'or... 13 novembre 1751.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 384, f° 316 v°, Fénelon à Chauvelin, 25 septembre 1731 : — t. 450, f° 66 v°, lettre à Tilly, 13 avril 1744. — Wassenaer-Twickel mourut le 9 décembre 1766.

5. Dictionnaire de Van der Aa : — *Nieuw Nederlandsch Biographisch Woordenboek* (rectifie les dates données par Van der Aa.) — *Correspondance de Hollande*, t. 450, f° 207 v°, Delaville à Amelot, 3 mai 1744 : « M. de Twickel joint à une naissance fort distinguée beaucoup d'esprit et de talent et un grand usage du monde. Il est habile musicien, parle et écrit bien notre lan-

Il fut nommé le 29 avril 1744 et eut ses lettres de créance le 4 mai [1]. Il partit le 8, chargé, croyait-on, de demander au roi de ne pas attaquer les Pays-Bas et de lui offrir, en échange, la médiation des Provinces-Unies [2]. En réalité il n'était porteur d'aucune proposition précise [3].

Reçu par Louis XV le 16 mai au camp de Cisoin en Flandre [4], il eut le lendemain à Lille une conférence avec le maréchal de Noailles et le comte d'Argenson [5]. Ceux-ci, peu satisfaits de ses déclarations, affirmèrent que le roi n'attendrait pas et qu'il attaquerait Menin et Courtrai [6].

Le 27 mai, Wassenaer eut avec eux une seconde conférence au Quesnoy : il demanda que le siège de Menin fût arrêté et que le roi prît l'initiative de propositions pour parvenir à la paix générale. Les ministres français refusèrent, voulant que les Etats-Généraux fissent les premiers un projet [7].

Wassenaer revint à La Haye vers le 17 juin pour rendre compte

gue. Il est zélé protestant : il passe même pour dévot dans sa religion, et on le croit antistathoudérien décidé. Il a paru, depuis un certain temps, entièrement livré à la cabale qui nous est opposée, soit qu'il ait réellement pensé comme elle, soit qu'il ait voulu complaire au comte d'Obdam, son frère aîné, dont il attend la succession, et à quelques autres membres du corps de la noblesse dont les suffrages lui sont nécessaires pour y être lui-même agrégé par la suite s'il survit à M. le comte d'Obdam. » — Cf. *Correspondance de Hollande*, t. 489, f° 178, Mémoire de Bonnac, septembre 1755.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 450, f°s 57 v° et 189, Delaville à Amelot, 10 et 30 avril 1744 : — f° 196, lettre à Tilly, 1er mai 1744 : — f° 211, Lettre de créance des Etats-Généraux, 4 mai 1744.

2. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 14, lettre du comte de Seinsheim, 8 mai 1744 : — t. 450, f°s 217 et sq., lettre de Delaville, 5 mai 1744, — f° 224 v°, lettre à Tilly, 5 mai 1744, — f° 229, lettre de Delaville, 8 mai 1744, — f° 230 v°, lettre à Tilly, 8 mai 1744.

3. Sur cette négociation, v. *Mémoires et documents, Hollande*, t. 65, f°s 112 v° et 115, Introduction à l'histoire de la négociation d'Aix la Chapelle, par Le Dran (31 décembre 1748) : — t. 69, f°s 26-27, Sur la négociation de M. Wassenaer de Twickel en France en mai 1744, par Le Dran (30 juillet 1744.)

4. *Correspondance de Hollande*, t. 450, f° 237, (ou *supplément*, t. 14, f° 254), Discours de Wassenaer et réponse du roi : — f° 245, Relation de l'arrivée et de l'audience du comte de Wassenaer, 16 mai 1744 (ou *supplément*, t. 14, f° 256, — ou *Mémoires et documents, Hollande*, t. 69, f°s 26, 28.)

5. *Correspondance de Hollande*, t. 453, f° 67, Rapport de la conférence du 17 mai.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 450, f° 269, le comte d'Argenson à Delaville, 18 mai 1744. — L'impression produite par ces nouvelles dans les Provinces-Unies fut fâcheuse : *Correspondance de Hollande*, t. 450, f° 297, lettre de Delaville, 22 mai 1744 : — f° 301, lettre à Tilly, 22 mai 1744.

7. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 14, f° 262, Rapport de la conférence. — V. les nouvelles, relatives à cette conférence, dans *Correspondance de Hollande*, t. 450, f° 331, et t. 451, f°s 13 v°, 16 et 51.

de sa mission [1]. Quoique les résultats eussent été peu encourageants, les Etats-Généraux décidèrent de poursuivre les pourparlers [2] et, le 7 juillet, à cet effet, ils délivrèrent à Wassenaer une nouvelle lettre de créance [3].

Parti le 12, le comte se rendit à Arras pour s'entretenir avec les ministres français [4]. N'ayant obtenu aucun résultat, il présenta le 23 ses lettres de rappel et fut de retour à La Haye le 11 août [5].

WASSENAER-TWICKEL et GILLES (Jacob), ambassadeurs extraordinaires et ministres plénipotentiaires, 1746.

En février 1746, les Etats-Généraux se résolurent à envoyer à Versailles le comte de Wassenaer-Twickel pour négocier directement les articles préliminaires de la paix générale.

Au mois d'avril ils lui adjoignirent, sur sa demande, Jacob Gilles. Celui-ci avait été d'abord pensionnaire de Harlem (1742) et, ensuite, second greffier des Etats-Généraux (1744). En septembre 1746, il fut nommé pensionnaire de Hollande [6]. Obligé de se démettre de ses fonctions le 6 mai 1749 [7], il abandonna la vie publique et mourut le 10 septembre 1765 [8].

Les négociations progressèrent lentement à Paris et se poursuivirent plus tard à Bréda (voir le chapitre XXII, notices et instructions).

Le marquis de Puyzieulx, envoyé dans cette dernière ville, ne pa-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 451, f° 70, lettre de Delaville, 12 juin 1744 : — f°s 112 et 114, lettres à Tilly, 16 et 19 juin 1744.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 451, f° 148, lettre de Delaville, 26 juin 1744 : — f° 151 v°, lettre à Tilly, 26 juin 1744.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 451, f°s 208 ou 209, Lettre de créance des Etats-Généraux au roi, 7 juillet 1744.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 451, f° 280, lettre de Delaville, 14 juillet 1744 : — f° 236, Rapport de la conférence tenue à Arras le 22 juillet.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 451, Discours de Wassenaer au roi, 23 juillet 1744 : — t. 453, f° 146, Lettre de recréance du roi aux Etats-Généraux, 24 juillet 1744 : — t. 451, f° 414, lettre de Delaville, 14 août 1744.

A la suite de sa mission, Wassenaer reçut un présent du roi, suivant la coutume : *Correspondance de Hollande*, t. 452, f° 43, lettre à Delaville, 19 septembre 1744.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 460, f° 39 v°, Chiquet à d'Argenson, 9 septembre 1746.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 478, f° 279, Chiquet à Puyzieulx, 6 mai 1749.

8. Dictionnaire de Kok, t. 17-18, p. 399 : — Wagenaer, *Nederlandsche Historie*, t. XIX et XX, passim.

rait pas avoir eu une bonne opinion des deux plénipotentiaires hollandais : Gilles, dit-il, « est un bon homme, mais capable de gouverner la Hollande comme je le suis de régir le genre humain. Son collègue est fin et assez leste, au demeurant aimable et galant homme. Je le démêle au premier mot : il le voit et cela l'embarrasse[1] ».

DEURSE (C. V.), secrétaire, 1747-1748.

Secrétaire de Van Hoey, Deurse le remplaça au mois de juin 1747 : sa première lettre est du 8[2]. Dans les mémoires qu'il adresse aux ministres français, il prend quelquefois le titre de « secrétaire, chargé des affaires de la République en l'absence de M. Van Hoey, ambassadeur des Etats-Généraux des Provinces-Unies ».

Ses lettres vont jusqu'au mois de janvier 1749.

A cette date, il fut nommé « commissaire aux conférences qui doivent se tenir à Saint Malo pour y régler les choses relatives aux prises faites par les sujets du roi sur les Anglais et les Hollandais et respectivement par ceux-ci sur les Français[3] ».

En 1751, il revint en France avec Marselis[4].

LARREY (Thomas Isaac de), 1748-1751, et MARSELIS (D. van), 1748-1755, chargés de mission.

Le renouvellement du traité de commerce franco-hollandais de 1739 détermina l'envoi en France de deux délégués techniques, de Larrey et de Marselis.

Né en 1703, Thomas Isaac de Larrey était le petit-fils de l'historien de Louis XIV et le fils d'un officier qui, au service des Provinces-Unies, avait joué, pendant la dernière guerre, un rôle équivoque à Paris[5]. Il occupa des fonctions auprès du prince d'Ost-Frise à Emden

1. *Correspondance de Hollande*, t. 462, f° 107 v°, Puyzieulx à d'Argenson, 30 octobre 1746. — Les appréciations de d'Argenson et de Chiquet sur Gilles sont moins sévères : *Correspondance de Hollande*, t. 459 et 460, juillet-septembre 1746.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 465, f° 155.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 478, f° 96 v°, Chiquet à Puyzieulx, 4 février 1749.

4. V. ci-dessous.

5. Henry de Larrey était venu à Paris où il accompagnait comme gouverneur M. de Keppel et il y avait noué des relations. Il y était en décem-

où il fut maintenu en 1744 quand Frédéric II prit possession de ce pays. En 1748, appelé par le stathouder Guillaume IV, il fut « aux gages du comte de Bentinck en qualité d'écuyer de la comtesse son épouse ». De l'avis du secrétaire Chiquet, il « est fort au fait du commerce dont il a fait une étude particulière [1] ».

Moins connu, D. Van Marselis était conseiller de la ville d'Amsterdam et député aux états de la province de Hollande [2].

Larrey seul fut nommé chargé d'affaires et Marselis lui fut adjoint pour traiter spécialement les questions commerciales [3].

Les deux délégués arrivèrent à Paris à la fin de novembre 1748 et demandèrent aussitôt la nomination de commissaires français au cabinet de Versailles, qui désigna Rouillé, puis Trudaine [4].

Les négociations durèrent longtemps sans marquer un progrès appréciable [5]. Aussi, le 9 août 1750, Larrey et Marselis revinrent-ils à La Haye pour rendre compte de leur mission aux Etats-Généraux [6].

Le premier ne devait plus retourner à Paris et il reçut ses lettres de recréance le 11 février 1751 [7]. Le départ du second fut retardé

bre 1745 : v. ses lettres dans *Correspondance de Hollande*, t. 437, f°s 327, 332, 340, 418. — Sur son rôle, *Idem*, t. 477, f°s 405 et sq., Chiquet à Puyzieulx, 19 novembre 1748.

1. *Correspondance de Hollande*, t. 477, f°s 384 et sq., 396 et sq., Chiquet à Puyzieulx, 12, 15 et 19 novembre 1748 : — t. 486, f° 135 v° et t. 489, f° 181 v°, Mémoires de Bonnac, janvier 1754 et septembre 1755.

2. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f° 209, Lettre de créance, 11 février 1751. — Sur ce personnage, v. *Correspondance de Hollande*, t. 489, f° 165, Mémoire de Bonnac, septembre 1755. — La banque Marselis était une des premières d'Amsterdam.

3. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f° 82, Lettre de créance des Etats-Généraux, 8 novembre 1748 : — f° 83, H. Fagel à Puyzieulx, 8 novembre 1748. — *Idem*, t. 477, f° 466, Larrey à Puyzieulx, 17 décembre 1748.

Larrey, qui avait déjà 6.000 livres de pension annuelle, eut comme traitement 40 florins par jour, 3.000 florins pour son équipage, et son secrétaire fut payé par les Etats-Généraux : *Correspondance de Hollande*, t. 477, lettres déjà citées de Chiquet, 12 et 19 novembre 1748. — Ce secrétaire signe F. de Weiler : *Idem, supplément*, t. 15, f° 28.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 477, f°s 432 et 466, Larrey à Puyzieulx, 1 et 17 décembre 1748.

5. Larrey quitta Paris le 3 juin 1747 pour aller à La Haye assister aux derniers moments de sa femme, qui mourut le 12 : il repartit le 8 juillet : *Correspondance de Hollande*, t. 478, f°s 371, 384, 397, Larrey à Puyzieulx, 3, 9 et 13 juin 1749, — f°s 381, 396 et t. 479, f°s 2 v°, 26 et 31 v°, Chiquet à Puyzieulx, 6 et 13 juin, 1, 4 et 8 juillet 1749.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 481, f° 47, Chiquet à Puyzieulx, 11 août 1750.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 482, f° 46, Saint-Contest à Puyzieulx, 26 janvier 1751 : — *Idem, supplément*, t. 15, f° 208, Lettre de recréance des Etats-Généraux, 11 février 1751, — f° 210, Larrey à Puyzieulx, 14 fév. 1751 : — *Idem*, t. 482, f° 168, 9 mars 1751.

jusqu'à ce que les amirautés eussent dressé pour lui de nouvelles instructions [1].

Le 11 février, Marselis fut définitivement nommé : accompagné de Van Deurse comme secrétaire, il dut arriver à Paris au début de mars [2]. Il y resta pendant trois ans et ne put aboutir à la conclusion du traité de commerce. Les Etats-Généraux le rappelèrent en décembre 1754 [3].

Cependant, à la suite des conversations qu'il eut avec l'ambassadeur français, le marquis de Bonnac [4], ils résolurent de faire une dernière tentative, et Marselis repartit pour la France en février 1755 [5].

Son séjour ne dura que quelques mois et n'eut aucun résultat. Le 23 mai, Bonnac mandait à Rouillé : « M. de Marselis est de retour : on assure que sa commission est totalement finie » [6].

LESTEVENON DE BERKENROODE (Matthijs), ambassadeur ordinaire, 1749-1792.

Les Provinces-Unies envoyèrent cet ambassadeur en France pour renouer les relations diplomatiques après la paix d'Aix la Chapelle.

Né en 1719, fils d'un bourgmestre d'Amsterdam et neveu de Willem Buys, Lestevenon avait voyagé, avec son précepteur, en France et à Genève en 1732 [7]. Revenu en 1734 pour être secrétaire de sa ville natale, il abandonna cette charge pour celle de grand ve-

1. *Correspondance de Hollande*, t. 482, f°s 53 et 69, Saint-Contest à Puyzieulx, 29 janvier et 5 février 1741 : dans la seconde de ces dépêches, Saint-Contest résume les instructions de Marselis.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 482, f°s 73 et 117 v°, Saint-Contest à Puyzieulx, 8 et 23 février 1751. — *Idem, supplément*, t. 15, f° 209, Lettre de créance, 11 février 1751.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 487, f° 371 v°, Bonnac à Rouillé, 10 décembre 1754.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 487, f°s 427 à 435, Mémoire de Bonnac sur la question du traité de commerce, décembre 1754 : — t. 488, f° 29 v°, Bonnac à Rouillé, 21 janvier 1755.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 488, f°s 50, 69 v° et 80, Bonnac à Rouillé, 28 et 30 janvier et 4 février 1755.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 488, f°s 244, 269 v° et 271, Bonnac à Rouillé, 8, 23 et 27 mai 1755. — Après son retour, Marselis eut de fréquents entretiens avec le marquis de Bonnac. Il eut sa lettre de recréance le 27 juin 1757 et la transmit au cabinet de Versailles : *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 17, f°s 171 et 172 : — f° 193, Réponse du roi aux Etats-Généraux, 20 juillet 1747.

Comme présent d'usage, Marselis reçut un portrait de Louis XV : *Correspondance de Hollande*, t. 496, f° 16, lettre de remerciement de Marselis.

7. V. le dictionnaire de Van der Aa.

neur du stathouder Guillaume IV[1]. Bien apparenté et très riche, il désira vivement le poste d'ambassadeur à Paris, et l'obtint le 29 juillet 1749[2].

Le secrétaire Chiquet en 1749, le marquis de Bonnac en 1755 et Favier en 1767 ont tracé de lui des portraits peu flatteurs, mettant en doute sa capacité ou se méfiant de lui à cause de ses relations avec le parti stathoudérien[3].

Parti de La Haye le 16 mars 1750, Lestevenon était à Paris le 24. Il fit son entrée dans cette ville le 13 juin 1751 et, quatre jours après, fut reçu en audience solennelle par Louis XV à Versailles[4].

Pendant sa longue ambassade, il se présenta une seule affaire importante, celle de l'alliance franco-hollandaise à partir de 1782. Officiellement, il fut chargé de la négocier : en réalité les pourparlers eurent lieu entre Vergennes et Brantsen, que les Hollandais adjoignirent à leur ambassadeur ordinaire[5].

En 1788, comme Lestevenon était fort âgé et avait une mauvaise santé, il fut question, un moment, de désigner, pour l'aider dans sa tâche, un ministre plénipotentiaire : ce projet n'eut pas de suite[6].

Les Etats-Généraux rompirent les relations diplomatiques avec la France après la journée du 10 août 1792. Le 30, Lestevenon demanda ses passeports : le 24 septembre, il était de retour à La Haye[7].

Il mourut dans cette ville en 1797.

1. *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 11, f° 166, Fénelon à Chauvelin, 2 mars 1734 : — *Idem*, t. 478, f° 108 v°, Chiquet à Puyzieulx, 11 fév. 1749.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 479, f°s 48 v°, 54 v° et 56, Chiquet à Puyzieulx, 22, 25 et 29 juillet 1749.

Les diverses lettres de créance du 6 mars 1750 sont dans *Correspondance de Hollande, supplément*, t. 15, f°s 108 à 113.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 478, f° 108 v°, Chiquet à Puyzieulx, 11 février 1749 : — t. 489, f° 122 v°, Bonnac à Rouillé, 26 août 1755. — *Idem, supplément*, t. 18, f° 42, note de Favier, 7 mai 1767.

D'Argenson raconte les déboires conjugaux de l'ambassadeur à Paris : *Mémoires*, édition Rathery, t. IX, p. 43, 54, etc. – V. aussi les *Mémoires* de Luynes, t. IX, p. 35.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 480, f° 165 v°, Chiquet à Puyzieulx, 17 mars 1750, — f° 178, Lestevenon de Berkenroode à Puyzieulx, 24 mars 1750 : — t. 482, f. 316, Puyzieulx à Saint-Contest, 3 juin 1751.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 550, f°s 396-399, Lettres de créance pour négocier, 28 août 1782 : — t. 554, f°s 217-221, Pleins pouvoirs pour traiter, 8 mai 1783. — Pour la négociation, v. ci-dessus l'ambassade de La Vauguyon.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 577, f° 94 v°, Caillard à Montmorin, 5 septembre 1788.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 583, f° 375, De Maulde à Lebrun, 26 août 1792, — f° 388, Lestevenon de Berkenroode à Lebrun, 30 août 1792 ; — t. 584, f° 66, De Maulde à Lebrun, 25 septembre 1792.

BRANTSEN (Gérard), ambassadeur extraordinaire, 1782-1787.

Bourgmestre d'Arnheim, maître général des monnaies, député de la Gueldre aux Etats-Généraux [1], Brantsen fut nommé, en 1782, pour aller à Paris négocier un traité d'alliance entre la France et les Provinces-Unies.

Le duc de La Vauguyon le tenait en haute estime. C'était, d'après lui « un homme de beaucoup d'esprit et très instruit,... chargé des affaires les plus délicates : il rédige presque toujours les mémoires des Etats-Généraux et leur réponse à ceux qui leur sont adressés [2] ». La Vauguyon le considérait en outre comme un des membres les plus zélés et les plus influents du parti patriotique [3]. De son côté, Vergennes le défendit contre les attaques dont il était l'objet à La Haye et rendit justice à son honnêteté, à sa droiture et à sa capacité [4].

Nommé par les Etats-Généraux le 15 août 1782 [5], Brantsen reçut ses instructions le 19 [6]. Il partit le 6 septembre et arriva le 10 à Paris [7]. Après s'être entretenu avec Vergennes le 13, il fut reçu par Louis XVI au début du mois de novembre [8].

Losqu'en 1786 la crise intérieure s'aggrava dans les Provinces-Unies, il fit un voyage à La Haye et à Arnheim pour tenter de calmer les esprits : ses efforts furent vains. Parti de Paris le 15 octobre, il quittait de nouveau la Hollande vers le 10 novembre pour regagner la France [9].

Le cabinet de Versailles n'ayant pas soutenu les Hollandais lors

1. V. le dictionnaire de Van der Aa.

2. *Correspondance de Hollande*, t. 530, f° 14 v°, La Vauguyon à Vergennes, 4 mars 1777.

3. *Correspondance de Hollande*, t. 549, f°s 294 et sq., 356 v°, 359, 376 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 11, 22, 25 et 26 juin 1782.

4. *Correspondance de Hollande*, t. 564, Vergennes à Vérac, 21 novembre 1785.

5. *Correspondance de Hollande*, t. 550, f° 313, La Vauguyon à Vergennes, 16 août 1782.

6. *Correspondance de Hollande*, t. 550, f. 323.

7. *Correspondance de Hollande*, t. 551, f°s 20 et sq., La Vauguyon à Vergennes, 6 septembre 1782, — f° 36, Lestevenon de Berkenroode à Vergennes, 11 septembre 1782.

8. *Correspondance de Hollande*, t. 551, f° 69 v° et t. 552, f°s 65 et 66, Vergennes à La Vauguyon et aux Etats-Généraux, 15 septembre et 10 novembre 1782. — Pour la négociation, v. ci-dessus l'ambassade de La Vauguyon.

9. *Correspondance de Hollande*, t. 569, f° 307, Vergennes à Vérac, 15 octobre 1786, — f° 378 v°, Vérac à Vergennes, 25 octobre 1786 ; — t. 570, f°s 54 v° et sq., Vérac à Vergennes, 10 novembre 1786.

de l'invasion prussienne, il fut rappelé le 4 octobre 1787[1]. Voyant le trouble de son pays et craignant d'être mis au nombre des proscrits par le stathouder Guillaume V, il resta à Paris jusqu'en 1792[2]. Les relations ayant été alors rompues entre la France et les Provinces-Unies, il revint dans sa patrie, peu après Lestevenon de Berkenroode (octobre)[3].

1. *Correspondance de Hollande*, t. 575, f° 19, Lettre de recréance des Etats-Généraux, 4 octobre 1787, — f° 248, Lettre de recréance du roi, 10 décembre 1787.

2. Au mois de mai 1789, Brantsen proteste contre son inscription sur les registres de la capitation : *Correspondance de Hollande*, t. 578, f° 295, Montmorin à Necker, 24 mai 1789, — f° 345, Necker à Montmorin, 9 juin 1789.

3. A la fin de 1794, Brantsen fut envoyé à Paris avec un de ses compatriotes pour négocier les préliminaires d'une paix entre la France et les Provinces-Unies ; il échoua.

TABLE DES CHAPITRES

RECUEIL DES INSTRUCTIONS DONNÉES AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE EN HOLLANDE DE 1730 A 1789

XVIII

LE MARQUIS DE FÉNELON, ambassadeur

1730-1744

NOTICE. — Instruction du 20 novembre 1730. — Traité franco-anglais, 16 mars 1731. — Mort d'Auguste III de Pologne, 1er février 1733. — Négociations à La Haye à propos de la succession polonaise. — L'acte de neutralité des Provinces-Unies, 24 novembre 1733. — Propositions de médiation anglo-hollandaise. — Négociations secrètes de Fleury. — Projet d'un armistice entre l'Autriche et la France. — Désaccord franco-hollandais sur la question polonaise. — Les préliminaires de Vienne, 3 octobre 1735. — Négociations difficiles avec les Provinces-Unies : leur adhésion, 21 janvier 1736. — Stagnation de la diplomatie jusqu'en 1740. — La guerre de la succession d'Autriche. — Dispositions peu favorables des Provinces-Unies. — Attitude énergique de la France. — L'attaque des Pays-Bas autrichiens. — Départ de Fénelon, 27 avril 1744, p. 1-18.

INSTRUCTION. — Intrigues de la cour de Vienne. — Divergence de vues avec l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Question de la Pragmatique Sanction. — Rappel des négociations antérieures. — Objet précis de la politique française contre la maison d'Autriche. — Conséquences du manque d'entente des alliés. — Danger d'une maison d'Autriche trop puissante. — Mesures militaires à prendre de concert avec l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Influence anglaise à La Haye, p. 18-29.

XIX

ROBERT JANNEL (mission secrète)

1734-1735

NOTICE. — Politique de Fleury. — Initiative auprès d'Horace Walpole. — Envoi de Jannel à La Haye, novembre 1734. — Premiers pourparlers

avec Horace Walpole et Slingelandt. — Instruction du 12 décembre 1734. — Divergence de vues. — Projet définitif de Fleury. — Echec des pourparlers, février 1735. — Discours du roi Georges II. — Départ de Jannel, p. 31-38.

INSTRUCTION. — Désir d'entente. — Forme à donner aux préliminaires de la paix. — La sûreté de la France. — La conduite que les Anglais et les Hollandais doivent tenir. — Suspension d'armes et congrès. — Question polonaise. — Affaire générale. — Pragmatique Sanction. — Italie, Sardaigne, Berg, Juliers, p. 38-48.

XX

L'ABBÉ DELAVILLE, ministre

1743-1745

NOTICE. — L'abbé Delaville. — Situation des Provinces-Unies. — Réserve du ministre. — Déclaration de guerre de la France à l'Angleterre, 15 mars 1744. — Impression et surprise des Provinces-Unies. — Mission infructueuse de Wassenaer-Twickel. — Conquêtes françaises dans les Pays-Bas, 1745. — Politique énergique du marquis d'Argenson. — Hésitations et lenteurs des Hollandais. — Rappel de l'abbé Delaville, p. 49-58.

LETTRE D'AMELOT. — Nomination de l'abbé : son titre. — Demande de renseignements, p. 58-59.

XXI

LE SIEUR CHIQUET, secrétaire

1745-1750

NOTICE. — Mécontentement de la France. — Caractère négatif de la mission de Chiquet. — Attaque des places fortes des Provinces-Unies par les troupes françaises. — Rétablissement du stathoudérat, 1747. — Paix d'Aix la Chapelle, 1748. — Tableau des Provinces-Unies par Chiquet, p. 61-65.

LETTRE DU MARQUIS D'ARGENSON. — Pas de caractère officiel. — Désir d'informations. — Les garnisons de Tournai et de Dendermonde. — Opinions fausses des Hollandais. — Les négociations du roi de Prusse, p. 65-68.

XXII

MISSIONS PENDANT LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

1746-1748

NOTICE. — Embarras et apathie des Provinces-Unies. — Suppression des privilèges commerciaux. — Mission de Wassenaer-Twickel. — Progrès apparent des pourparlers. — Envoi d'un négociateur à La Haye, p. 69-71.

LE MARQUIS DE PUYZIEULX, juin 1746

NOTICE. — Puyzieulx. — Instruction du 3 juin. — Indécision des Hollandais. — Impressions pessimistes. — Départ du diplomate, p. 71-74.

INSTRUCTION. — Confiance dans les intentions des Hollandais. — Les deux partis. — Intentions de la France. — Son désir de conclure. — Entretiens avec le pensionnaire et les principaux dirigeants. — Caractère de la mission, p. 74-79.

LE MARQUIS DE PUYZIEULX, septembre 1746

NOTICE. — Adhésion de l'Angleterre aux négociations. — Instruction du premier septembre. — Ouverture des conférences de Bréda. — Opposition de Puyzieulx à un congrès. — Difficultés des négociations. — Leur échec final, p. 80-84.

INSTRUCTION. — Rappel des pourparlers antérieurs. — Attitude de l'Angleterre. — Défiance sur ses intentions. — Enumération des articles préliminaires. — Questions du traité de commerce, de la Silésie, de Louisbourg, des Pays-Bas, des enclaves du Hainaut, du prince Edouard, de Dunkerque, du Cap Breton, des intérêts espagnols et napolitains, de la Toscane, des duchés de Parme et de Plaisance, du duc de Modène, de la république de Gênes. — Acceptation d'une négociation secrète avec l'Angleterre. — Tactique à suivre, p. 84-102.

DE LA PORTE DU THEIL, février 1747

NOTICE. — Difficultés de préséance. — Instruction du 16 février. — Intransigeance de l'Espagne. — Déclaration de guerre aux Provinces-Unies. — Renvoi des pourparlers aux conférences d'Aix la Chapelle, p. 102-106.

INSTRUCTION. — Conjonctures favorables à la paix. — Question de la neutralité des Provinces-Unies. — Signature préalable de préliminaires. — Plénipotentiaire espagnol provisoirement exclu des pourparlers. — Documents joints à l'instruction, p. 106-111.

LE COMTE DE SAINT-SÉVERIN, 1748

NOTICE. — Entrevue de Puyzieulx et de Ligonier. — Désir anglo-français de la paix. — Instruction de Saint-Séverin du 29 février 1748. — Ouverture des conférences d'Aix la Chapelle. — Signature des préliminaires, le 30 avril, entre Saint-Séverin et Sandwich. — Adhésion rapide des Hollandais. — Seconde instruction de Saint-Séverin du 17 juin. — Traité d'Aix la Chapelle, p. 111-115.

PREMIÈRE INSTRUCTION. — Preuves des dispositions pacifiques de Louis XV. — Entente désirable entre la France et l'Angleterre. — Intérêts de la France : fortifications de Dunkerque, restitution des conquêtes aux Pays-Bas, restitution du Cap Breton, renouvellement des traités d'Utrecht et de 1717. — Intérêts de l'Angleterre : navigation, commerce en Amérique, droits et possessions des Anglais en Amérique, l'île de Sainte-Lucie. — Intérêts des Provinces-Unies : restitution de la Flandre hollandaise et des places de la Barrière, rétablissement du traité de commerce de 1739, maintien du stathoudérat. — Affaires d'Italie : établissement de l'infant don Philippe, rétablissement de la république de Gênes et du duc de Modène. — Intérêts de la cour de Vienne : question de la dignité impériale, Pragmatique Sanction. — Intérêts du roi de Sardaigne. — Don Jaime Masones de Lima y Sotomayor. — Lord Sandwich. — Le comte de Kaunitz et le baron de Reischach. — Le comte de La Chavanne. — Le comte Bentinck, le baron de Katwijk, Van Haren et Hasselaer. — Les ministres de Gênes et de Modène. — La médiation du Portugal. — Celle de la Prusse et la politique de Frédéric II. — La médiation de la Saxe. — L'armistice. — Dernières conditions, p. 115-165.

SECONDE INSTRUCTION. — Rédaction du traité définitif. — Renvoi des affaires particulières. — Le plénipotentiaire espagnol. — Le prince Edouard. — Les restitutions réciproques. — Le traité de commerce franco-hollandais. — L'électeur palatin. — L'amnistie. — Projet de neutralité aux Indes. — Affaires particulières. — Les échanges en Flandre, p. 165-174.

XXIII

BARBERIE DE SAINT-CONTEST, ambassadeur
1750-1751

NOTICE. — Reprise des relations diplomatiques avec les Hollandais. — Barberie de Saint-Contest. — Instruction du 6 septembre 1750. — Politique d'inaction. — Informations de l'ambassadeur. — Sa nomination au secrétariat d'état des affaires étrangères, p. 175-179.

INSTRUCTION. — Conséquences de la dernière guerre pour les Provinces-Unies. — La question du cérémonial. — Acceptation du stathoudérat. — Intentions bienveillantes de la France. — Pas de négociation avec les Hollandais. — Désir de bonne intelligence. — Rapports avec les stathoudériens et les républicains. — Le traité de commerce. — Les Indes Orientales. — La question de la Barrière. — Le stathouder Guillaume IV : ses liaisons avec l'Angleterre. — Caractère des Hollandais. — Leurs principaux ministres. — Les républicains partisans de la France. — Relations avec les ambassadeurs étrangers. — Les intérêts de l'électeur palatin. — Le droit d'asile. — Le chiffre. — Détails matériels, p. 179-201.

XXIV

DURAND DE DISTROFF, chargé d'affaires
1751-1752

NOTICE. — Gérance de Michel de Lesseps. — Envoi de Durand de Distroff. — Politique passive et de simple observation. — Tableau des Provinces-Unies. — Faits de politique extérieure. — Départ de Durand de Distroff, p. 203-206.

LETTRE DE SAINT-CONTEST. — Pas de négociations à suivre, p. 206.

XXV

LE MARQUIS DE BONNAC, ambassadeur
1752-1756

NOTICE. — Cause de l'envoi de Bonnac. — Instruction du 15 octobre 1752. — Optimisme de l'ambassadeur et défiance du gouvernement français. — Intrigues de l'Angleterre à La Haye. — Le renversement des alliances. — Mission du comte d'Affry. — Neutralité des Provinces-Unies. — Départ de Bonnac, p. 207-212.

INSTRUCTION. — Rappel du passé. — Situation des Provinces-Unies. — Le parti des républicains. — Le parti du stathouder. — Le parti hollandais. — L'accession au traité de Saint-Pétersbourg. — La Barrière. — La question commerciale. — Désir d'entente avec les Provinces-Unies. — Le cérémonial : visites au pensionnaire, au greffier, au président de semaine, à la régente, au stathouder. — Relations avec les ministres étrangers. — Le chiffre. — Détails matériels, p. 212-225.

XXVI

LE COMTE D'AFFRY, ministre plénipotentiaire, puis ambassadeur
1755-1762

NOTICE. — Eventualité d'une rupture franco-anglaise. — Première mission

du comte d'Affry. — Instruction du 29 novembre 1755. — Indécision des Hollandais entre la France et l'Angleterre. — Action du comte d'Affry. — Neutralité des Hollandais. — Renvoi du comte d'Affry à La Haye. — Lutte contre le parti anglais. — Vaines tentatives de médiation. — D'Affry nommé ambassadeur, 1758. — Efforts infructueux pour entraîner les Hollandais. — Vaines négociations pour la paix. — Retour à la politique passive. — Rappel de l'ambassadeur, p. 227-237.

Instruction. — Politique belliqueuse de l'Angleterre depuis 1748. — Attentat de l'amiral Boscawen. — Indifférence des puissances européennes. — Désir de connaître les vues des Hollandais. — Leur caractère. — Leur mauvaise politique depuis 1672. — Fâcheuse situation financière. — Affaiblissement de la défiance hollandaise. — Influence croissante des républicains. — Dispositions pacifiques de la France. — Relations avec les stathoudériens. — Relations avec les républicains. — La politique du juste milieu. — Manière de négocier. — Le pensionnaire et le greffier. — Intentions présentes du roi. — Tactique à suivre dans les négociations. — Question de la neutralité des Pays-Bas. — Inconvénients de la Barrière. — Expérience du passé. — Propositions de la France. — Le renouvellement du traité de commerce de 1739. — Mesures à prendre contre la tyrannie maritime de l'Angleterre. — Les fortifications de Dunkerque. — La maison de Stuart. — Chiffre, cérémonial, p. 237-263.

XXVII

LE MARQUIS D'HAVRINCOURT, ambassadeur
1763-1767

Notice. — Le secrétaire Prévost. — Mort d'Auguste III. — Envoi du marquis d'Havrincourt. — Instruction du 3 octobre 1763. — La succession de Pologne : indifférence des Provinces-Unies. — Inaction diplomatique. — Correspondance secrète. — Mort de l'ambassadeur, p. 265-269.

Instruction. — Pas de négociation à suivre. — Mauvaise politique des Hollandais. — Le stathoudérat et ses dangers. — Les partis dans les Provinces-Unies. — Inquiétudes du côté de la Prusse. — Le cérémonial. — Les ministres étrangers. — Le chiffre, p. 269-277.

Lettre du duc de Praslin. — La succession de Pologne. — Exposé de la politique française à cet égard. — Renseignements à donner aux Hollandais, p. 277-279.

XXVIII

LE BARON DE BRETEUIL, ambassadeur
1768-1769

Notice. — Le secrétaire Desrivaux. — Mariage de Guillaume V. — Tableau des Provinces-Unies. — Visite de Frédéric II et du prince Henri de Prusse dans les Provinces-Unies. — Nomination du baron de Breteuil. — Instruction secrète du 24 juillet 1768. — Instruction officielle du 28 août 1768. — Inaction totale. — Départ de l'ambassadeur, p. 281-285.

Instruction secrète. — La France et les pays du nord. — Correspondance avec les ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, à Stockholm et à Londres. — Relations peu satisfaisantes de la France et de l'Angleterre. — Papiers secrets, p. 286-290.

Instruction officielle. — Pas de négociation avec les Provinces-Unies. — Politique passive des Hollandais. — Influence dominante de l'Angle-

terre. — La puissance des stathouders. — Agissements du roi de Prusse. — Mémoires joints à l'instruction. — Relations avec les ministres étrangers. — Détails matériels, p. 290-298.

XXIX

LE MARQUIS DE NOAILLES, ambassadeur
1771-1775

NOTICE. — L'abbé Duprat. — Le marquis de Noailles. — Instruction du 2 mars 1771. — Correspondance vide. — Le différend entre l'Angleterre et les colonies américaines. — Le comte des Escotais. — L'abbé Desnoyers : ses bulletins et ses mémoires. — Indices d'un changement dans l'état d'esprit des Hollandais, p. 299-305.

INSTRUCTION. — Variations dans la situation des Provinces-Unies. — Persistance de la stagnation politique. — Désirs pacifiques des Hollandais. — Le stathoudérat. — Les partis. — Les prétentions de la Prusse. — Relations avec les ministres étrangers. — Les tables de chiffre, p. 305-312.

XXX

LE DUC DE LA VAUGUYON, ambassadeur
1776-1784

NOTICE. — Le nouvel ambassadeur. — Ses secrétaires, Lemarchand et Bérenger. — Instruction du 28 novembre 1776. — Politique du gouvernement français. — Mémoires de La Vauguyon. — Zèle de l'ambassadeur et modération de Vergennes. — Angleterre et Provinces-Unies. — Changement d'attitude des Hollandais. — Capitulation de Saratoga. — Opinion de Bérenger. — Instruction du 26 mars 1778. — La Vauguyon, les Hollandais et les Américains. — Excitations contre l'Angleterre. — La question des tarifs et des privilèges commerciaux. — Tactique habile de l'ambassadeur. — Provocations de la Grande-Bretagne. — La ligue des neutres. — La neutralité des Provinces-Unies. — Rupture anglo-hollandaise. — Politique d'attente de Vergennes. — Action et influence de La Vauguyon. — Les républicains hollandais et le stathouder Guillaume V. — Résistance des Provinces-Unies à la signature de la paix. — Projet d'alliance défensive entre la France et les Provinces-Unies. — Départ de l'ambassadeur, p. 313-333.

PREMIÈRE INSTRUCTION — Situation critique de l'Europe. — Importance possible des Provinces-Unies. — Leur ancienne politique et ses résultats. — Leur nouvelle politique. — Attitude provocatrice de l'Angleterre. — Revirement des Provinces-Unies à son égard. — Dangers de la puissance du stathouder. — Les partis hollandais. — Les liaisons des Provinces-Unies avec les autres puissances. — La Barrière. — Le commerce. — Importance de la question américaine. — Caractère des Hollandais. — Manière de négocier avec eux. — Le pensionnaire et le greffier. — Le cérémonial. — Relations avec les ministres étrangers. — Le chiffre, p. 333-347.

SECONDE INSTRUCTION. — Avances aux Hollandais. — Convention de commerce ou neutralité. — Politique provocante de l'Angleterre. — Justification de la politique française. — Caractère du traité franco-américain. — Désir de la neutralité hollandaise. — Promesse de la protection française, p. 347-354.

TROISIÈME INSTRUCTION. — Politique de Catherine II. — Les Hollandais et la Russie. — Projet de médiation de l'Empereur, p. 354-356.

XXXI

LE MARQUIS DE VÉRAC, ambassadeur
1785-1787

NOTICE. — Le secrétaire Bérenger. — Les républicains et le stathouder. — Le conflit austro-hollandais. — Nomination du marquis de Vérac. — Instruction du 4 janvier 1785. — Difficultés de la situation dans les Provinces-Unies. — Solution du différend austro-hollandais. — Alliance franco-hollandaise. — La crise intérieure. — Instruction du 29 mars 1786. — Politique prudente de Vergennes. — Mission inutile de Gérard de Rayneval. — Mémoire instructif du 5 avril 1787. — Mission du chevalier de Bourgoing. — Aggravation de la situation intérieure dans les Provinces-Unies. — Rappel de Vérac, p. 357-368.

INSTRUCTION. — Nouveaux rapports entre la France et les Provinces-Unies. — Projet d'alliance franco-hollandaise. — Le conflit entre l'Autriche et les Provinces-Unies à propos de l'Escaut. — Bons offices de la France. — Ses négociations à Vienne. — Dissentiments entre les patriotes et le stathouder. — Politique française de conciliation. — Le cérémonial. — Relations avec les ministres étrangers. — Détails matériels, p. 368-377.

LETTRE DE VERGENNES. — Impossibilité d'une déclaration française. — Envoi d'une dépêche ostensible. — La question du commandement de La Haye. — Transaction entre le stathouder et les patriotes. — Prudence à observer, p. 377-382.

LETTRE DE VERGENNES. — Envoi de Rayneval. — Objet de sa mission. — Dangers de l'intervention prussienne. — Attitude conciliante de la France, p. 382-384.

MÉMOIRE INSTRUCTIF. — Situation critique dans les Provinces-Unies. — Dissensions dans la province de Hollande. — Remèdes pour y mettre fin. — Le rhingrave de Salm et les patriotes. — Projet du gouvernement français. — Extension future de la pacification. — Résumé, p. 384-390.

NOTE INSTRUCTIVE POUR LE CHEVALIER DE BOURGOING. — But de la mission. — Relations avec les patriotes et le rhingrave de Salm. — Le marquis de Saint-Simon, p. 390-392.

XXXII

LE COMTE DE SAINT-PRIEST, ambassadeur
1787-1788

NOTICE. — Le nouvel ambassadeur. — Instruction du 14 septembre 1787. — L'invasion prussienne. — Mission du marquis de Lambert. — Effacement de la France. — Instruction du 14 mai 1788. — Saint-Priest à La Haye. — Accueil hostile de la population. — Départ de l'ambassadeur, p. 393-397.

PREMIÈRE INSTRUCTION DE SAINT-PRIEST. — Causes des troubles dans les Provinces-Unies. — Attitude des états de Hollande. — Politique du stathouder, soutenu par la Prusse. — Projet de médiation française. — L'intervention prussienne. — Agissements de l'Angleterre. — Incertitude à l'égard de la médiation. — Nécessité d'un armistice — Sources de la désunion entre la Hollande et les autres provinces. — La question du stathoudérat. — Les questions du commandement militaire à La Haye, des patentes, de la nomination aux emplois militaires. — Bases possibles d'un accord. — Réclamations des bourgeoisies. — Opposition à l'expulsion du stathouder. — Situation dans les autres provinces. — Manière d'effectuer la réforme des règlements. — Relations avec les patriotes. — Intentions de l'Angleterre. — Relations avec les bourgeoisies. — Assurances conditionnelles aux patriotes, p. 398-419.

Mémoire des pensionnaires. — La commission du 27 février 1776 : son esprit. — Pouvoirs du stathouder. — Dangers de leur extension, p. 419-423.

Instruction du marquis de Lambert. — Démarches préliminaires. — Perspective d'un secours français, p. 423-426.

Seconde Instruction de Saint-Priest. — L'alliance franco-hollandaise. — Rappel des circonstances antérieures. — Traités des Provinces-Unies avec la Prusse et l'Angleterre. — Importance de cette dernière convention. — L'article VI. — Persistance de l'alliance entre la France et les Provinces-Unies. — Attitude à l'égard des patriotes, des aristocrates et des stathoudériens. — Négociations anglo-hollandaises à propos de l'Inde. — Le cérémonial. — La cocarde orange, p. 426-438.

APPENDICE

NOTICES SUR LES AMBASSADEURS ET MINISTRES DES PROVINCES-UNIES EN FRANCE DE 1648 A 1789

Boreel (Guillaume), ambassadeur ordinaire, 1650-1668 441

Van Beuningen (Conrad), Ghent (Jean de), Huybert (Justus de), } ambassadeurs extraordinaires, 1660-1662. 441

Van Beuningen (Conrad), ambassadeur extraordinaire, 1664-1668 442

Groot (Pierre de), ambassadeur ordinaire, 1670-1672. 443

Beverningk (Jérôme), ambassadeur extraordinaire, 1678... 445

Boreel (Jacob), D'Odik (Guillaume Adrian), Dijkveld (Everard), } ambassadeurs extraordinaires, 1678-1680. 445

Starrenburg (Guillaume, baron de Wassenaer-), ambassadeur ordinaire, 1680-1688 447

Heinsius (Antoine), chargé de mission, 1682-1683 449

D'Odik (Guillaume Adrian), Heemskerk (Conrad de), } ambassadeurs extraordinaires, 1697-1698. 450

Heemskerk (Conrad de), ambassadeur ordinaire, 1698-1701..... 450

Buys (Willem), Goslinga (Sicco van), } ambassadeurs ordinaires, 1713-1714-1715 452

Scheltus (Paul), chargé d'affaires, 1715-1718..... 456

Hop (Cornélis), ambassadeur ordinaire, 1718-1725..... 456

Boreel (Willem), ambassadeur ordinaire, 1726-1727. 458

Paravicini (P. D.), secrétaire, 1727..... 458

Pesters (Ernest), chargé d'affaires, 1727-1728..... 459

Van Hoey (Abraham), ambassadeur ordinaire, 1727-1747 460

Wassenaer-Twickel (Unico Willem, comte de), ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 1744... 462

Wassenaer-Twickel, Gilles (Jacob), } ambassadeurs extraordinaires et ministres plénipotentiaires, 1746 464

Deurse (C. V.), secrétaire, 1747-1748 465

Larrey (Thomas Isaac de), Marselis (D. van), } chargés de mission, 1748-1751-1755 465

Lestevenon de Berkenroode (Matthijs), ambassadeur ordinaire, 1749-1792..... 467

Brantsen (Gérard), ambassadeur extraordinaire, 1782-1787..... 469

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CONTENUS DANS CET OUVRAGE [1]

A

Adams (John), diplomate américain, — T. III, 329, 351, 352.

Adolphe Jean, comte de Deux-Ponts. — T. I, 458.

Aerssens de Sommelsdyck (Corneille), homme politique hollandais. — T. I, 146.

Aert de Meyer, secrétaire d'ambassade. — T. I, 3.

Affry (Louis Augustin, comte d'), général et diplomate français. — T. I, lxvi. — T. III, 189, 211, 212; notice, **227-237**; instruction, **237-263**; 265, 266, 267, 270, 272, 274, 275, 290, 337.

Aguilar (Manrique de Lara, Arellano, Mendoza y Alvaredo, XIe comte d'), diplomate espagnol. — T. II, 135.

Aiguillon (Emmanuel Armand de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'), ministre des Affaires Étrangères. — T. III, 283, 302, 303, 304, 310, 312.

Albani, cardinal. — T. II, 260.

Albemarle (Arnold Jost van Keppel, premier comte d'), diplomate anglais. — T. II, 47, 68, 74, 103.

Albergotti (François Zénoble, Philippe, comte), général français. — T. II, 139.

Alberoni (Giulio), cardinal et ministre. — T. II, 340, 375, 377, 392.

Albert VI, duc de Bavière. — T. I, 220.

Albertina Agnès, comtesse de Nassau-Dietz. — T. I, 24, 140, 432. — T. II, 88.

Albuquerque (Affonso de), conquérant portugais. — T. I, 280.

Alègre (Yves, marquis d'), général et diplomate français. — T. II, 117, 120; notice, **127-131**; instruction, **131-151**; 153, 178, 206, 220.

Alexandre VII, pape. — T. I, 33, 34.

Alexis Mikhaïlovitch, tsar. — T. I, 108, 184.

Almelo (d'), député hollandais. — T. II, 75.

Alphonse VI, roi de Portugal. — T. I, 281, 283, 286.

Alphonse IV, duc de Modène. — T. I, 431.

Altheim (comte d'), ministre autrichien. — T. II, 405.

Altieri (Emilio). — V. Clément X.

Altieri (Paluzzo Paluzzi), cardinal — T. I, 372.

Amélie de Solms, princesse d'Orange. — T. I, 21, 139, 140.

Amelot (Michel), diplomate français. — T. I, 409, 410, 412. — T. II 150, 197, 252.

Amelot de Chaillou (Jean Jacques), ministre des Affaires Étrangères

1. Les grands chiffres romains renvoient aux tomes. Les petits chiffres romains et les chiffres arabes renvoient aux pages. Les chiffres, imprimés en caractères gras, renvoient aux passages les plus importants.

— T. II, 519, 523. — T. III, 14, 15, 16, 17, 18, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 58, 111, 135, 227, 461, 462, 463.
Amelot de La Houssaye (Nicolas), publiciste français. — T. I, 6.
Amerongen (Gérard Godard Taets van), seigneur de Natewisch, député hollandais. — T. II, 530, 531.
Amerongen (Joost Taets van), seigneur de Natewisch, député hollandais. — T. II, 530.
Amirof (Ivan), ambassadeur russe. — T. I, 185.
Ammon, ministre prussien à La Haye. — T. III, 88, 159.
Anafesto (Pauluccio), doge de Venise. — T. I, 101.
André II, roi de Hongrie. — T. II, 216, 268.
Angleterre. — V. Anne de Danemark, Caroline, Catherine de Bragance, Charles Ier, Charles II, Elisabeth, Georges Ier, Georges II, Georges III, Guillaume III, Henriette Marie de France, Jacques Ier, Jacques II, Jacques (III), Marie d'York, Marie Béatrice d'Este, Richard Cœur de Lion.
Anhalt. — V. Henriette Catherine, Jean Georges.
Anjou (Philippe, duc d'). — V. Philippe V, roi d'Espagne.
Anne d'Angleterre, comtesse de Nassau-Dietz. — T. II, 352.
Anne d'Autriche, reine d'Espagne. — T. I, 279.
Anne d'Autriche, reine de France. — T. I, xvi, 14, 53, 56, 60, 108.
Anne de Clèves, comtesse palatine de Neubourg. — T. I, 84.
Anne de Danemark, reine d'Angleterre. — T. I, lvi. — T. II, 145, 180, 216, 217, 261, 265, 267, 285, 292, 320, 327, 365. — T. III, 335.
Anne de Gonzague, princesse palatine. — T. II, 211.
Anne de Hanovre, princesse d'Orange. — T. III, 136, 234, 248.
Anne de Prusse, électrice de Brandebourg. — T. I, 84.
Anne Marie d'Orléans, duchesse de Savoie. — T. I, 373. — T. III, 47, 143.
Anne Marie Françoise de Saxe-Lauenbourg, grande-duchesse de Toscane. — T. II, 316.
Antoine Farnèse, duc de Parme. — T. II, 316, 396.
Antoine Ferdinand de Gonzague, duc de Guastalla. — T. III, 47.
Appelboom (Harold), résident suédois à La Haye. — T. I, 101, 154, 305.
Arcy (d'), officier français. — T. I, 529.
Arenberg (Léopold Charles Philippe, duc d'). — T. II, 154.
Argenson (Marc Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'), secrétaire d'état de la Guerre. — T. III, 463.
Argenson (Marc René de Voyer de Paulmy, comte, puis marquis d'), lieutenant de police. — T. II, 117.
Argenson (René Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'), ministre des Affaires Étrangères. — T. I, lxii. — T. III, 50, 55, 56, 57, 58, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 73, 74, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 102, 112, 161, 176, 207, 240, 461, 464, 465, 468.
Arlington (Henri Bennet, comte d'), ministre anglais. — T. I, 284, 312.
Arlington (Isabelle de Beverweert, comtesse d'). — T. I, 284.
Armenonville (Joseph Jean Baptiste Fleuriau d'), secrétaire d'état de la Marine. — T. II, 369.
Arminius. — V. Harmens.
Arnauld (Antoine), janséniste français. — T. I, 259.
Arnauld d'Andilly (Robert), intendant. — T. I, 259.
Asfeld (Benoît Bidal, baron d'), général et diplomate français. — T. I, notice, **431-436**; instruction, **436-441**.
Athlone (Frédérik Christian, comte d'), général hollandais. — T. II, 530.
Athlone (Godard de Ginckel van de Reede, comte d'), général hollandais. — T. II, 530,
Auersperg (Ferdinand, prince d'), diplomate autrichien. — T. II, 11, 31, 235.
Augusta, princesse de Brunswick-Wolfenbüttel. — T. III, 272.
Auguste II, électeur de Saxe, roi de Pologne. — T. II, 28, 53, 254, 315, 363, 417, 452, 471. — T. III, 4, 43.
Auguste III, électeur de Saxe, roi de Pologne. — T. II, 290, 417. — T. III, 35, 43, 154, 162, 266, 267, 277.
Auguste Willem de Prusse. — T. III, 272.
Aumale (Marie Elisabeth Françoise de Nemours, dite Mademoiselle d'), reine de Portugal. — T. I, 285.

Auvergne (Frédéric de La Tour, comte d'). — T. I, 371, 532.
Auvergne (Henriette Françoise de Hohenzollern, comtesse d'). — T. I, 371, 532.
Avaujour (Charles de Bretagne-Dubois, baron d'), diplomate français. — T. I, 92, 115, 116, 119.
Avaux (Claude de Mesmes, comte d'), diplomate français. — T. I. 50, 107, 154, 292.
Avaux (Jean Antoine de Mesmes, comte d'), diplomate français. — T. I, xxxvii, xxxviii, xl, xli, xliii, xliv, xlvi, liii, 191, 272, 291; notice, **344-357**; instructions, **358-377**; notice, **379-395**; instructions, **395-404**; 409, 410, 411, 414, 416, 426, 427, 440, 445, 449, 457, 458, 510. — Tome II, 44, 71, 75; notice, **95-103**; instructions, **104-111**; 113, 117, 171, 174, 176, 187, 188, 351. — T. III, 181, 445, 446, 447, 448, 449.

B

Back (de), confident de Guillaume IV, — T. III, 183, 249.
Bade. — V. Louis.
Bagni (Nicolo Guido), nonce en France. — T. I, 28.
Bambeek, bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 355, 461, 463.
Barbaro (Antonio), diplomate vénitien. — T. I, 74.
Barberini (Francesco), légat du pape. — T. I, 73.
Barbezieux (Louis François Marie Le Tellier, marquis de), secrétaire d'état de la Guerre. — T. II, 127, 158.
Barghstead, républicain anglais. — T. I, 218.
Barnevelt (Olden); pensionnaire de Hollande. — T. I, vii, xii, xlviii, 21, 77. — T. II, 58, 69 79, 80, 344.
Barré, secrétaire d'ambassade. — T. II, 103, 113, 114, 115, 116, 117, 452.
Barrillon (Paul de), diplomate français. — T. I, xxxiii; notice, **291-304**; instructions, **304-344**.
Basnage (Jacques), protestant français. — T. I, lviii. — T. II, 370, 376. — T. III, 457.
Bassecour. — V. La Bassecour.
Battailler, secrétaire d'ambassade. — T. I, 243, 244.
Baut (van), député zélandais. — T. II, 533.
Bavière. — V. Albert VI, Charles Albert, Charles Théodore, Clément Auguste, Ferdinand Joseph, Ferdinand Marie, Jean Christian, Jean XI Théodore, Joseph Charles Emmanuel, Marie Amélie d'Autriche, Marie Antoinette d'Autriche, Maximilien Ier, Maximilien II Emmanuel, Maximilien III Joseph, Thérèse Cunégonde.
Bayle (Pierre), publiciste français. T. I, xliii.
Beaufort (François de Vendôme, duc de). — T. I, 251, 252, 253, 254, 285, 373.
Beaumarchais (Caron de), écrivain et homme d'affaires. — T. III, 350,
Beaumont (van), curé hollandais. — T. II, 457.
Beauvilliers (Paul, duc de). — T. II, 184, 251, 266, 271. — T. III, 454.
Becker, diplomate frison. — T. II, 451.
Beckhern, agent secret. — T. I, 435.
Bedford (John Russel, 4e duc de), ministre anglais. — T. III, 146.
Belgiojoso, ministre impérial aux Pays-Bas. — T. III, 370.
Bellefonds (Bernardin Gigault, marquis de), maréchal de France. — T. I, 204, 205; instruction, **249-255**.
Bellegent (Paul de), avocat. — T. I, 95.
Belle-Isle (Charles Louis Auguste Fouquet, duc de), maréchal de France. — T. I, lxi. — T. III, 107, 139, 140, 256.
Bellièvre (Jeanne Marie de). — T. I, 7.
Belliévre (Nicolas de), président à mortier. — T. I, 6.
Bellièvre (Pomponne I de), chancelier. — T. I, 6.
Bellièvre (Pomponne II de), diplomate français. — T. I, xv; notice, **1-12**; instructions, **12-54**; 70, 72, 76, 80, 93, 107, 133, 134, 135, 142, 153, 166, 167. — T. II, 81. — T. III, 242, 397, 441.
Benoît XIII, pape. — T. II, 456.
Bentheim (les), nobles hollandais. — T. II, 75.

BENTHEM (EDOUARD VAN), noble hollandais. — T. II, 352.
BENTINCK (BERENT VAN), noble hollandais. — T. II, 47. — T. III, 53, 67.
Bentinck (Hans Willem baron van). — V. PORTLAND.
BENTINCK (WILLEM, comte de), noble hollandais. — T. I, LXIV. — T. III, 114, 116, 135, 136, 151, 152, 171, 183, 192, 194, 205, 215, 466.
BERCKHEL (ENGELBERT FRANÇOIS VAN), pensionnaire d'Amsterdam. — T. III, 321, 327, 360, 371, 380, 395, 404, 418, 425.
BÉRENGER (LAURENT), diplomate français. — T. III, 314, 318, 319, 320, 327, 328, 330, 331, 332, 334, 349, 354, 357, 358, 359, 369, 370, 371, 372, 373, 375.
BERETTI-LANDI (LORENZO VERZUSO, marquis de), diplomate espagnol. — T. II, 384, 376, 377, 418, 419.
BERGEYCK (JEAN DE BROUCHOVEN DE), diplomate espagnol. — T. I, 314. — T. II, 164, 179, 180, 186, 187, 191, 192, 193, 194, 222, 223, 262, 312, 319.
BERGH (JOHANNES VAN DEN), bourgmestre de Leyde. — T. II, 525, 526.
BERKELEY OF STRATTON (JOHN, baron), diplomate anglais. — T. I, 361, 363.
BERNARD DE SAXE-WEIMAR. — T. I, 485.
BERNARTZ, agent secret. — T. I, 191, 379, 380. — T. III, 441, 444.
BERNIÈRES (de), intendant. — T. II, 221, 263.
BERNIS (FRANÇOIS JOACHIM DE PIERRE DE), ministre des Affaires Étrangères. — T. III, 231, 232, 234, 254, 307.
BERNSTORFF (ANDREAS GOTTLIEB VON), ministre hanovrien. — T. II, 414, 415.
BÉRULLE (PIERRE DE), cardinal. — T. I, VI.
BERWICK (JACQUES FITZ-JAMES, duc de). — T. II, 151, 188. — T. III, 7.
BESENVAL (JEAN VICTOR DE), diplomate français. — T. II, 417.
BEUNINGEN (CONRAD VAN), diplomate hollandais. — T. I, XX, XXI, XXVI, 92, 127, 145, 201, 202, 206, 209, 210, 211, 260, 264, 267, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 278, 283, 389. — T. III, **441**, **442**, 443.
BEVEREN VAN ZWYNDRECHT (JACOB), député de Dordrecht. — T. I, 145.
BEVERNINGK (JÉRÔME VAN), diplomate hollandais. — T. I, XXXVIII, 64, 145, 180, 205, 297, 298, 299, 300, 303, 304, 309, 348, 350, 352, 353, 354, 355, 356, 361, 396. — T. III, **445**.
BEVERWEERT (LOUIS DE NASSAU, sieur de), noble hollandais. — T. I, 176, 177, 178. — T. III, 446.
BEVILAQUA (A.), nonce à Vienne. — T. I, 360, 372.
BIBERSTEIN (de), diplomate prussien. — T. II, 298.
BICKER VAN SWIETEN (CORNEILLE), bourgmestre d'Amsterdam. — T. I, 145.
BIDAL (PIERRE), diplomate français. — T. I, 433.
BIEMONT, agent des Etats-Généraux. — T. III, 220.
BIGNON (JÉRÔME), conseiller d'état. — T. I, 35.
BIJNKERSKOEK) CORNÉLIS VAN), magistrat hollandais. T. II, 526.
BLASPIEL, diplomate brandebourgeois. — T. I, 362.
BLEISWIJK, pensionnaire de Hollande. — T. III, 353, 372.
BLOMENDAAL (ANNA VAN), femme de BERENT BENTINCK. — T. II, 47.
BLONDEL, premier commis des Affaires Etrangères. — T. II, 323.
BLONDEL, agent espagnol. — T. I, 310.
BOETZELAER (JACOB GODEFROY, baron van den), noble hollandais. — T. II, 462, 463, 513, 520, 521.
Bolingbroke. — V. SAINT-JOHN.
BONMASSARI (sieur), agent secret. — T. II, 116.
BONNAC (FRANÇOIS ARMAND DUSSON, marquis de), officier et diplomate français. — T. I, LXV. — T. III, 79, 196, 199, 206; notice, **207-212**; instructions, **212-225**; 227, 229, 231, 238, 240, 244, 247, 253, 263, 275, 296, 309, 345, 463, 466, 467, 468.
BONNAC (JEAN LOUIS DUSSON, marquis de), diplomate français. — T. II, 4, 6, 7, 35, 36, 38, 50, 53, 54. — T. III, 207, 214.
BONREPAUS (FRANÇOIS DUSSON DE), diplomate français. — T. I, 442, 509, 519, 520, 536. — T. II, notice, **1-14**; instructions, **14-33**; 35, 36, 38, 39, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55; mémoire, **55-94**; 100, 150, 163, 170, 263. — T. III, 207, 214, 244, 446, 450, 451.
BONSI (PIERRE DE), diplomate et cardinal français. — T. I, 258.
BORDEAUX (ANTOINE DE), diplomate français. — T. I, XVI, 79, 80, 99, 108, 118, 134.

Boreel (Guillaume), diplomate hollandais. — T. I, xv, xx, 3, 5, 11, 17, 26, 27, 31, 36, 37, 38, 40, 50, 53, 58, 81, 93, 94, 96, 110, 111, 117, 118, 125, 126, 153. — T. III, **441**, 442.

Boreel (Jacob), diplomate hollandais. — T. I, 400, 439, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 490, 491, 492, 513, 514, 516, 519, 531. — T. III, **445-447**, 458,

Boreel (Willem), diplomate hollandais. — T. II, 117. — T. III, **458**, 459.

Borselen (Philip Jacob van), van der Hooghe, diplomate hollandais. — T. II, 533.

Borssele (Jean, baron van), diplomate hollandais. — T. III, 116, 152.

Boscawen (Edward), amiral anglais. — T. III, 227, 238, 239, 251.

Bosch (Van den), correspondant secret. — T. I, 353, 356, 400.

Bossuet (Jacques Bénigne), évêque de Meaux. — T. III, 32.

Bothwell, agent anglais. — T. I, 42.

Botta d'Adorno (Anton Otto, marquis de), diplomate autrichien. — T. III, 218.

Boucherat (Louis), chancelier. — T. I, 443.

Bouciquault, agent français. — T. II, 150. — T. III, 453.

Boufflers (Joseph Marie, duc de). — T. III, 139.

Boufflers (Louis François, marquis, puis duc de), maréchal de France. — T. I, 508. — T. II, 47, 96, 98, 109, 140.

Bouillon (Godefroy Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de). — T. II, 227, 272.

Bourbon (Louis Henri de), ministre français. — T. III, 43.

Bourcier (Jean Léonard), baron de Montureux, diplomate lorrain. — T. II, 211.

Bourgoing (Jean François, chevalier de), diplomate français. — T. III, 365, 366, 367; instructions, **390-392**; 394, 395, 412, 419, 424.

Bourlémont (Louis d'Anglure, abbé de), diplomate français. — T. I, 96.

Bourlémont (Scipion d'Anglure, chevalier de), marin français. — T. I, 96.

Bournonville (Alexandre Albert François Barthélemy, duc et prince de). — T. I, 536.

Bozzolo (prince de). — T. II, 269.

Brabeck (J. E.), doyen du chapitre de Munster. — T. I, 225.

Bradshaw, homme d'état anglais. — T. I, 43, 69.

Brancas (Louis de), marquis de Céreste, diplomate français. — T. II, 440, 468.

Brandebourg (v. aussi Prusse) — V. Anne de Prusse, Frédéric III, Frédéric Guillaume Ier, Georges Guillaume, Jean Sigismond, Joachim Frédéric, Louise Henriette d'Orange.

Brantsen (Gérard), diplomate hollandais. — T. III, 331, 333, 365, 369, 468, **469-470**.

Brasset (Henri), résident français. — T. I, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 12, 17, 22, 24, 29, 36, 38, 40, 41, 44, 53, 55, 57, 60, 63, 70, 71, 93, 96, 106, 107, 110, 124, 127, 130, 134, 143, 145, 151, 153.

Braun, agent du duc de Neubourg. — T. I, 223.

Brederode (Jean Wolfert van), noble hollandais. — T. I, 8, 24, 25, 89, 161, 166, 167, 177.

Brémont, agent secret. — T. II, 78

Bressey (Jean Claude, baron de), officier. — T. I, 520, 521.

Breteuil (Gabrielle Emilie Le Tonnelier de). — T. III, 288.

Breteuil (Louis Charles Auguste Le Tonnelier de Preuilly, baron de), diplomate français. — T. I, lxvii. — T. III, 269; notice, **281-285**; instructions, **286-298**; 299, 300, 306, 333, 391.

Breteuil (Louis Nicolas Le Tonnelier, baron de). — T. III, 455.

Briançon (de), agent français. — T. II, 116.

Brienne (Henri Auguste de Loménie, comte de), secrétaire d'état. — T. I, 5, 10, 11, 35, 36, 48, 54, 55, 59, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 93, 94, 115, 116, 119, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 137, 138, 145, 146, 153, 158, 176.

Brienne (Henri Louis de Loménie, comte de). — T. I, 127, 129.

Briord (Gabriel, comte de), diplomate français. — T. I, 412, 536. — T. II, 14, 27, 29; notice, **35-44**; instructions, **44-55**; 95, 96, 97, 98, 100, 104, 105, 106, 111, 116, 155.

Broglie (Charles François, comte de), diplomate français. — T. I, lxvii, lxviii. — T. III, 268, 269, 284, 286, 287, 299, 300.

Broglie (Victor François, duc de), maréchal de France. — T. III, 235.
Broussel, prévôt des marchands. — T. I, 120.
Brousson (Claude), protestant français. — T. I, xlv.
Browne, général anglais. — T. III, 107.
Bruant des Carrières, agent français. — T. I, 347, 348.
Bruce (Jacob Willimovitch), diplomate russe. — T. II, 415.
Brühl (Heinrich von), ministre saxon. — T. III, 162.
Brun (Antoine), diplomate et polémiste espagnol. — T. I, 5, 8, 11, 17, 26, 62, 76, 89, 135, 187.
Brunswick. — V. Augusta, Charles William Ferdinand, Ferdinand Albert II, Louis.
Bruyningcx of Bruynings (J. J. Hamel), diplomate hollandais. — T. II, 505.
Buoncompagno (*Ugo*). — V. Grégoire XIII.
Buren (comtesse de). — T. I, 241.
Burgoyne (John), général anglais. — T. III, 351.
Burnet (Gilbert), théologien et historien anglais. — T. I, 440, 412.
Buscham, chancelier de l'électeur de Cologne. — T. I, 222.
Bussy (François de), diplomate français. — T. III, 239.
Buys (Abraham). — T. II, 523.
Buys (Willem), diplomate hollandais. — T. I, lv, lviii. — T. II, 129, 131, 180, 181, 183, 184, 203, 227, 228, 229, 230, 244, 261, 262, 263, 264, 329, 331, 350, 408, 464, 473, 522, 523, 524. — T. III, 79, 450, **452-455**, 467.
Buzanval (Paul Choart de), diplomate français. — T. I, viii.
Bye (Jacques de), résident polonais. — T. I, 184.

C

Cabral (Pedro Alvarès), explorateur portugais. — T. II, 300.
Cadogan (William, comte de), diplomate anglais. — T. II, 337, 339, 392, 401, 409, 410.
Caillard (Antoine Bernard), diplomate français. — T. III, 359, 368, 394, 395, 396, 397, 398, 418, 419, 423, 424, 428, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 468.
Calderon (Marie), favorite de Philippe IV d'Espagne. — T. I, 278.
Callières (François de), littérateur et diplomate français. — T. I, l, 411, 412, 438, 439; notice, **442-447**; instructions, **448-471**; notice, **471-479**; instructions, **479-504**; notice, **505-509**; instructions, **509-537**. — T. II, 1, 2, 3, 29, 116, 117, 118, 122, 150, 241, 271, 272. — T. III, 446, 450, 451, 453.
Calonne (Charles Alexandre de), contrôleur général des finances. — T. III, 333, 391.
Calvin (Jean). — T. I, 172. — T. II, 80.
Cambon, officier français. — T. I, xliv.
Camden (William), écrivain anglais. — T. I, 95.
Campredon (N. de), diplomate français. — T. II, 454.
Campricht (D. J.), ministre impérial à La Haye. — T. I, 360.
Campton, ministre anglais. — T. I, xlv.
Canning (Georges), ministre anglais. — T. III, 403.
Canon (le président), diplomate lorrain. — T. I, 362.
Cantecroix. — V. Cusance.
Capellen tot de Poll, noble d'Over-Yssel. — T. III, 143.
Capellen van de Marsch (Robert Jaspar van der), noble hollandais. — T. I, lxxi. — T. III, 400, 419.
Carlos (*don*). — V. Charles III, roi d'Espagne.
Caroline, reine d'Angleterre. — T. III, 27.
Caroline d'Angleterre, princesse d'Orange. — T. I, lxiii, lxvi.
Caroline Mathilda, reine de Danemark. — T. III, 272.
Carrières. — V. Bruant des Carrières.
Carteret (John, comte Granville, lord), ministre anglais. — T. III, 50, 68, 69, 140.
Carvajal y Lancaster (Don José), ministre espagnol. — T. III, 128.
Casimir IV, roi de Pologne. — T. III, 44.
Cassini (Jean Dominique), astronome. — T. I, 410.
Castelar (Don Balthasar Patiño,

marquis de), diplomate espagnol — T. III, 29.
Castel-Rodrigo (Don Francisco de Moura Cortereal, marquis de), gouverneur des Pays-Bas. — T. I, 209, 276.
Catalan, consul français à Cadix. — T. I. 339.
Catanti (comte de), diplomate napolitain. — T. III, 275, 296.
Catherine Ier, tsarine. — T. II, 454.
Catherine II, tsarine. — T. I, lxviii, lxix, lxx, lxxv. — T. III, 265, 326, 354, 355, 423.
Catherine de Bragance, reine d'Angleterre. — T. I, 249, 283.
Catherine d'Espagne, duchesse de Savoie. — T. I, 374.
Catherine Opalinska, reine de Pologne. — T. III, 44.
Catinat (Nicolas), maréchal de France. — T. I, 429, 502.
Cellamare (Antoine Joseph de Giudice et Papacoda, prince de), diplomate espagnol. — T. I, 406.
Chafirof, diplomate russe. — T. II, 413.
Chalais (Charles Henri de Talleyrand, comte de). — T. I, 75.
Chambéry (de), secrétaire d'ambassade. — T. II, 36, 39, 48, 50, 359, 360, 378; notice, **421-424**; 425, 440, 448, 449, 451, 456, 457, 461, 462, 463, 501, 509, 510, 523. — T. III, 457, 459.
Chambrier (Jean), diplomate prussien. — T. III, 158, 159.
Chamillart (Michel), ministre français. — T. II, 117, 118, 121, 127, 135, 151, 152, 153, 158, 160, 187, 191, 192, 243.
Chamilly (Noel Bouton de), maréchal de France. — T. I, 322.
Chamlay (Jean Louis Bolé, marquis de), officier général français. — T. I, 507, 537. — T. II, 227, 272.
Chanut (abbé). — T. I, 116.
Chanut (Hector Pierre), diplomate français. — T. I, viii, xi, xv, xvi, xvii, 2, 3, 4, 5, 17, 22, 24, 38, 48, 50; notice, **55-69**; instructions, **69-113**; 115, 116, 117, 124, 134, 135, 138, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 153, 154, 158; mémoire, **159-189**; 327. — T. II, 56, 465, 479, 532, 534. — T. III, 244, 441.
Charisius, diplomate danois. — T. I, 205.
Charlemagne, empereur. — T. II, 137.
Charles IV, empereur. — T. III, 46.
Charles-Quint, empereur. — T. I, li, 74, 84, 279, 322, 520, 521, 532. — T. II, 57, 76, 156, 157, 210, 274. — T. III, 47.
Charles VI, empereur. — T. I, li, lix, lxi, 519. — T. II, 17, 45, 47, 97, 107, 118, 128, 130, 132, 137, 143, 180, 199, 204, 218, 228, 233, 236, 246, 268, 274, 275, 278, 284, 287, 295, 348, 381, 388, 406, 424, 431, 448. — T. III, 2, 14, 21, 89, 91, 96, 100, 142, 459.
Charles VII, empereur. — T. II, 290. — T. III, 55.
Charles Ier, roi d'Angleterre. — T. I, 5, 6, 21, 22, 42, 61, 69, 80, 88, 138, 218. — T. II, 83.
Charles II, roi d'Angleterre. — T. I, xxi, xxix, xxxiii, xxxvi, xxxvii, xl, xlii, 22, 42, 48, 85, 88, 98, 99, 127, 137, 176, 185, 196, 203, 216, 217, 219, 227, 238, 249, 283, 297, 298, 299, 306, 344, 346, 355, 358, 387, 394, 537. — T. II, 56, 61. — T. III, 129.
Charles II, roi d'Espagne. — T. I, li, 261, 264, 274, 315, 374, 416, 419, 427. — T. II, 5, 10, 30, 31, 36, 40, 41, 46, 96, 97, 173, 210, 227, 247, 257, 269, 271, 287, 311, 324, 396, 436. — T. III, 24, 451
Charles III, roi d'Espagne. — T. II, 269, 397. — T. III, 20, 21, 24, 35, 40, 46, 138, 150, 196, 334.
Charles VI, roi de France. — T. I, 35.
Charles VII, roi de Naples. — V. Charles III, roi d'Espagne.
Charles X Gustave, roi de Suède. — T. I, 115, 129, 167, 169.
Charles XI, roi de Suède. — T. I, xlii, xliv, l, 305, 358, 457, 458, 478. — T. II, 54.
Charles XII, roi de Suède. — T. II, 3, 54, 114, 254, 315, 363, 415, 417. — T. III, 43.
Charles, archiduc. — V. Charles VI, empereur.
Charles Le Téméraire, duc de Bourgogne. — T. II, 57.
Charles IV, duc de Lorraine. — T. I, xxi, 93, 230, 287, 301, 360, 488, 500, 527, 536. — T. II, 367.
Charles V, duc de Lorraine. — T. I, 429, 459, 460, 488, 501.
Charles de Lorraine. — T. III, 96, 218, 219, 301, 307.
Charles II, électeur palatin. — T. I, 460.
Charles Ier, landgrave de Hesse-Cassel. — T. II, 417.
Charles Albert, électeur de Bavière. — V. Charles VII, empereur.

Charles Edouard Stuart, prétendant. — T. III, 56, 92, 124, 125, 167, 171, 232.
Charles Edzard, prince d'Ost-Frise. — T. II, 451, 509.
Charles Emmanuel Ier, duc de Savoie. — T. I, 33, 374.
Charles Emmanuel II, duc de Savoie. — T. I, 108, 170, 373.
Charles Emmanuel III, roi de Sardaigne. — T. III, 47, 89, 100, 140, 141, 143.
Charles Frédéric, duc de Slesvig-Holstein. — T. III, 47.
Charles Léopold, duc de Mecklembourg. — T. III. 25.
Charles Louis, électeur palatin. — T. I, 103, 104, 105, 460, 461.
Charles Philippe, de Neubourg, électeur palatin. — T. II, 501. — T. III, 90.
Charles Théodore de Sulzbach, électeur palatin. — T. II, 501. — T. III, 90, 150, 196.
Charles William Ferdinand, prince de Brunswick-Wolfenbüttel. — T. III, 272.
Charlotte Amélie de Hesse, reine de Danemark. — T. II, 53, 254.
Chasteauneuf (Pierre Antoine de Castagnère, marquis de), diplomate français. — T. I, lviii. — T. II, 163, 312; notice **323-342**; instructions, **343-368**; 369, 370, 371, 379, 380, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 391, 392, 393, 394, 397, 400, 401, 402, 403, 404, 407, 408, 409, 410, 411, 413, 415, 416, 418, 426, 437, 438, 440, 461, 463, 523, 528, 535. — T. III, 75, 245, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 460.
Chatam (William Pitt, comte de), ministre anglais. — T. III, 351.
Châtillon (Gaspard III de Coligny, maréchal de). — T. I, 72.
Chaulnes (Charles Albert d'Ailly, duc de), diplomate français. — T. I, xxxiii; notice, **291-301**; instructions, **304-344**.
Chauvelin (François). — T. II, 433.
Chauvelin (Germain Louis de), ministre des Affaires Etrangères. — T. II, 360, 415, 433, 434, 435, 440, 463, 465, 467, 468, 469, 470, 477, 484, 485, 496, 499, 508, 518, 519, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 532, 533, 540. — T. III, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 36, 38, 49, 50, 58, 135, 460, 461, 462, 468.
Chauvelin (Madeleine). — T. II, 433.
Chavigny (Théodore Chevignard, comte de Toulongeon, baron d'Usson), diplomate français. — T. II, 324, 328, 345, 355, 359, 362, 371, 523, 528. — T. III, 10, 12, 13, 313, 377, 452, 453, 454, 455.
Chesterfield (Stanhope Philip Dormer, 4e comte de), diplomate anglais. — T. II, 495. — T. III, 146.
Chevert (François de). — T. III, 107, 256.
Chevreuse (Marie de Rohan, duchesse de). — T. I, 29.
Chigi (*Fabio*). — V. Alexandre VII.
Chiquet, secrétaire d'ambassade. — T. III, notice, **61-65**; instructions, **65-68**; 70, 71, 74, 75, 80, 84, 107, 108, 111, 112, 136, 138, 169, 173, 175, 177, 179, 181, 182, 193. 204, 266, 462, 464, 465, 466, 468.
Choiseul, (Etienne François, comte de Stainville, duc de), ministre des Affaires Etrangères. — T. I, lxvii. — T. III, 50, 234, 235, 236, 265, 268, 269, 274, 275, 277, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 292, 294, 300, 301, 310, 312, 390.
Choisy (de), ingénieur français. — T. I, 459.
Chrétien Louis, duc de Mecklembourg. — T. III, 26.
Christian V, roi de Danemark. — T. I, 335. — T. II, 53, 254.
Christian VII, roi de Danemark. — T. III, 272.
Christian, comte de Deux-Ponts. — T. I, 458.
Christian Albert, duc de Holstein-Gottorp. — T. II, 53.
Christian Auguste de Slesvig-Holstein. — T. III, 47.
Christian Everard, prince d'Ost-Frise. — T. I, 336.
Christin (Don Jean Baptiste), plénipotentiaire espagnol. — T. I, 361.
Christine, reine de Suède. — T. I, 42, 57, 87, 91, 92, 108, 433.
Christine de France, duchesse de Savoie. — T. I, 373.
Christine Charlotte, princesse d'Ost-Frise. — T. I, 336.
Christovao (Jacques), colonisateur portugais. — T. I, 280.
Churchill (Arabella), femme de Marlborough. — T. II, 188.
Cicéron. — T. III, 302.
Cinq-Mars (Henri Coëffier, marquis de). — T. I, 119.
Citters (Gaspard van), pensionnaire de Zélande. — T. II, 533.

Clant (Adrian), député hollandais. — T. I, 14.
Clarendon (Edward Hyde, comte de), ministre anglais. — T. I, 219.
Claude (Jean), pasteur protestant. — T. I, xliv.
Clément X, pape. — T. I, 358, 372.
Clément XI, pape. — T. II, 260, 315, 456.
Clément Auguste de Bavière, électeur de Cologne. — T. III, 196.
Clerselier (Claude), traducteur. — T. I, 57.
Clèves. — V. Jean Guillaume.
Cloeck (Anthonia), femme de Cornelis Hop. — T. II, 48.
Clotaire, roi franc. — T. III, 91.
Cobenzl (Karl), diplomate autrichien. — T. III, 307.
Cock (Jean), orientaliste et théologien. — T. II, 82.
Coeccius ou Coccejus. — V. Cock.
Coëtloury (comte de), agent français. — T. III, 391, 392.
Cœuvres (François Annibal d'Estrées, marquis de), diplomate et général français. — T. I, 73.
Coignet (Gaspard). — V. La Thuillerie.
Colbert (Jean Baptiste), ministre français. — T. I, xxix, xl, liv, 240, 263, 270, 283, 290, 421. — T. III, 443.
Colbert de Croissy (Charles), ministre des Affaires Etrangères. — T. I, xxxvii, xxxviii, xliii, 211, 291, 318, 319, 342; notice, **344-357**; instructions, **358-377**; 381, 386, 395, 404, 407, 408, 409, 411, 414, 415, 417, 419, 420, 421, 422, 423, 431, 434, 442, 443, 445, 473, 474, 476, 505. — T. III, 448, 449.
Coligny (Gaspard II, amiral de). — T. III, 130.
Cologne (archevêques). — V. Clément Auguste de Bavière, Furstenberg (Guillaume Egon de), Joseph Clément de Bavière, Maximilien Henri de Bavière.
Colomb (Christophe). — T. III, 131.
Combes (sieur de), secrétaire d'ambassade. — T. III, 224.
Comminges (Gaston Jean Baptiste, comte de), diplomate français. — T. I, 243.
Condé (Anne de Bavière, princesse de). — T. II, 211, 227, 270.
Condé (Henri II de Bourbon, prince de). — T. I, 4.
Condé (Henri Jules, prince de). — T. II, 211, 212, 270.
Condé (Louis II de Bourbon, prince de). — T. I, vi, xiv, xxxvi, 31, 182, 375.
Conit, bourgmestre de Horn. — T. II, 526.
Conrad de Solms. — T. I, 21.
Consbruck, diplomate autrichien. — T. II, 295, 362.
Contades (Louis Georges Erasme, marquis de), maréchal de France. — T. III, 113.
Contarini (Alvisio), diplomate vénitien. — T. I, 102.
Conti (Armand de Bourbon, prince de), — T. I, 31.
Conti (Armand II de Bourbon, comte de La Marche, prince de). — T. II, 225, 270.
Conti (François Louis de Bourbon, prince de). — T. II, 28, 270.
Conti (Louis François de Bourbon, prince de). — T. III, 268, 286.
Conti (Marie Thérèse de Bourbon-Condé, princesse de). — T. II, 227, 270.
Copes (Johann), diplomate brandebourgeois. — T. I, 102.
Corbet, républicain anglais. — T. I, 218.
Corneille (Pierre). — T. I, vi.
Correr (Angelo), diplomate vénitien. — T. I, 372.
Corver (Nicolas), bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 92, 93, 328.
Cosme Ier de Médicis, grand duc de Toscane. — T. I, 73.
Cosme III de Médicis, grand duc de Toscane. — T. II, 198, 316.
Courtenoff (de), trésorier général. — T. II, 64.
Courtin (Antoine), littérateur et diplomate. — T. I, 115.
Courtin (Georges), secrétaire d'ambassade. — T. I, **115-119**; 120, 151.
Courtin (Pierre Honoré), diplomate français. — T. I, xxxiii, xxxv, 202, 205, 206, 207, 208, 275; notice, **291-304**; instructions, **304-344**; 379, 505.
Coventry (Henri), diplomate anglais. — T. I, 205, 207.
Coyet, diplomate suédois. — T. I, 205.
Crécy. — V. Verjus de Crécy.
Créqui (Charles III, duc de), diplomate français. — T. xxiii.
Créqui (François, chevalier de), ma-

réchal de France. — T. I, 287, 308, 402, 416, 455, 488.
Creven (major), agent de l'électeur palatin. — T. I, 104.
Croissy. — V. Colbert de Croissy.
Cromwell (Olivier). — T. I, xiii, xvi, xvii, xix, xxi, xxii, xxxi, xli, 43, 56, 61, 62, 63, 65, 67, 79, 85, 87, 92, 98, 108, 138, 143, 161, 166, 185.
Crozat (Antoine), financier français. — T. II, 226.
Cunha (Don Luis da), diplomate portugais — T. III, 155, 156.
Cupere (Catharina de), femme de Johann de Wede. — T. III, 446.
Cusance (Béatrice de), princesse Cantecroix, femme de Charles IV, duc de Lorraine. — T. I, 536. — T. II, 367.

D

Daguerre (Pierre), agent français. — T. I, 380, 381, 411; notice, **413-415**; instructions, **415-417**; 418, 419, 421, 422, 423, 517. — T. II, 1.
Dalmat. — V. Delmest.
Dalwig (baron de), diplomate hessois. — T. II, 298, 417.
Danby (lord), ministre anglais. — T. I, xlv.
Dancourt, agent de l'ordre de Malte. — T. I, 226.
Danemark. — V. Caroline Mathilda, Charlotte Amélie de Hesse, Christian V, Christian VII, Frédéric III, Frédéric IV, Georges.
Dangeau (Philippe de Courcillon, marquis de). — T. II, 324.
Dankelmann (Mademoiselle). — T. I, lxvii.
Darmouth (Legge, lord), ministre anglais. — T. II, 279, 281.
Davidson, agent anglais. — T. I, 219.
Dayma, secrétaire d'ambassade. — T. I, 395.
Dayrolles (James), secrétaire d'ambassade. — T. III, 33.
Dedel, bourgmestre d'Amsterdam. — T. III, 434.
Dedel (Maria), femme d'Adriaan Heinsius. — T. II, 85.
Delaville (Jean Ignace, abbé), diplomate français. — T. I, lxii, lxiii. — T. II, 519, 523. — T. III, 9, 17, 18; notice, **49-58**; instructions, **58-59**; 61, 62, 63, 65, 66, 69, 75, 88, 103, 112, 135, 252, 265, 269, 300, 461, 462, 463, 464.
Delmest, receveur général hollandais. — T. II, 64.
Dencourt. — V. Dancourt.
Denzil Holles, diplomate anglais. — T. I, 205, 207.
Des Brosses, général et diplomate saxon. — T. III, 196, 197.
Descartes (René). — T. I, 57. — T. II, 82.
Deschamps, agent secret. — T. II, 116, 251.
Desmaretz (Nicolas), contrôleur général. — T. II, 197.
Desnoyers (Etienne Gastebois, abbé), secrétaire d'ambassade. — T. III, 301, 302, 303, 304, 305, 310, 313, 334, 341, 342, 347, 358.
Despine (Jean Baptiste), diplomate sicilien. — T. II, 418.
Desrivaux (René Charles Bruere), secrétaire d'ambassade. — T. III, 268, 269, 275, 281, 282, 283, 288, 290.
Destouches, agent français. — T. I, 191.
Des Tournelles, diplomate français. — T. II, 276.
Deurse (C. V.), secrétaire d'ambassade hollandais. — T. III, **465**, 467.
Deux-Ponts. — V. Adolphe Jean, Christian, Frédéric Louis.
Dierquens (Elisabeth), femme de Cornelis Gerrit Fagel. — T. III, 79.
Dijkveld (Everard de Weede, seigneur de), diplomate hollandais. — T. I, l, 390, 415, 416, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 443, 445, 446, 447, 453, 465, 469, 470, 471, 473, 475, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 489, 491, 494, 497, 511, 513, 514, 516, 518, 519, 531. — T. II, 59, 60, 76, 85, 93, 116. — T. III, **445-447**.
Dirkbas, bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 93.
Doenhof (de), diplomate et ministre prussien. — T. II, 298, 413.
Dohna (Christian Albert, comte de), diplomate suédois. — T. I, 205, 208, 225.
Dohna (Christoph, comte de). — T. I, 225, 241.
Dohna (Frédéric, comte de), gouverneur d'Orange. — T. I, 241.
Dohna (Ursula de Solms, comtesse de). — T. I, 225, 241.

Donia (François), député hollandais. — T. I, 14.
Doria (François Marie, marquis), diplomate gênois. — T. III, 116, 153.
Dorothée Sophie de Bavière Neubourg, duchesse de Parme. — T. II, 316.
Dorp (Karel Filips van), noble hollandais. — T. II, 462.
Downing, diplomate anglais. — T. I, 128, 217, 218.
Dubois (Guillaume, abbé, puis cardinal), ministre des Affaires Etrangères. — T. I, lxiii, lix. — T. II, 328, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 342, 359, 360, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 384, 385, 388, 390, 391, 392, 406, 407, 415, 418, 420, 421, 422, 423, 425, 448, 449, 461, 463, 523. — T. III, 120, 456, 457, 459.
Du Bourg (Jean Baptiste Radiguet, abbé), diplomate français. — T. II, 450.
Du Châtelet-Lomont (Louis Marie Florent, comte, puis duc), diplomate français. — T. III, 288, 289.
Ducker, agent de l'évêque de Strasbourg. — T. I, 362.
Ducker, diplomate de Munster. — T. II, 298.
Dugué de Bagnols (Dreux Louis), intendant. — T. II, 116, 117; notice, **151-153**; instructions, **153-159**.
Dumas (Mathieu), officier français, — T. III, 395; instructions, **423-426**.
Dumouriez (Charles François), général et diplomate français. — T. III, 382.
Dupleix (Joseph François), gouverneur de l'Inde française. — T. III, 172.
Duprat (Louis François Berton, abbé), secrétaire d'ambassade. — T. III, 285, 299, 300, 301, 302, 310, 312.
Dupré, résident français à Cologne. — T. I, 308.
Du Pré (Nicolas Le Breton, sieur), diplomate français. — T. I, 241, 242.
Du Puy Saint-Gervais (Louis), agent secret. — T. II, 116, 151, 231.
Duquesne (Abraham), amiral français. — T. I, 367.
Durand d'Aubigny, diplomate français. — T. III, 299.
Durand de Distroff (François Marie), diplomate français. — T. III, notice, **203-206**; instructions, **206**; 207, 216, 217, 224, 282, 288.
Durand de Villegaignon. — V. Villegaignon.
Duras (Emmanuel Félicité de Durfort, duc de), diplomate français. — T. III, 303.
Dussen (Bruno Jacob van der), diplomate hollandais. — T. I, lv, lviii. — T. II, 120, 131, 161, 162, 164, 165, 167, 172, 175, 177, 178, 180, 181, 182, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 202, 203, 204, 205, 206, 221, 222, 227, 228, 229, 230, 231, 244, 261, 262, 264, 313, 358, 359, 526.
Dusson. — V. Bonnac et Bonrepaus.
Du Theil (Jean Gabriel de La Porte), diplomate français. — T. II, 323, 324, 326, 367. — T. III, 18, 55, 69, 100, 101; notice, **102-106**; instructions, **106-111**; 115, 132, 154, 173, 452, 453, 454.
Duvenvoorde (Arent van Wassenaer, seigneur de), député hollandais. — T. II, 69, 160, 161, 162, 163, 164, 168, 189, 190, 202, 203, 285.
Duvenvoorde (Jacob, baron van Wassenaer, seigneur de), député et diplomate hollandais. — T. II, 59, 68, 69, 73, 163.
Duvenvoorde (Jacoba van Liere van). — T. II, 68, 163.
Duvenvoorde (Willem van), conseiller hollandais. — T. II, 69.

E

Eberhard III, duc de Wurtemberg. — T. I, 336.
Eden, diplomate anglais. — T. III, 403, 404.
Edouard de Bavière, comte palatin du Rhin. — T. II, 211.
Eeck (sieur), négociateur hollandais. T. I, 305.
Efferen (d'), diplomate palatin. — T. II, 298.
Egmont (comte d'). — T. II, 57.
Ehrensteen (Eduard), diplomate suédois. — T. I, 305, 306, 364.
Elderen (Jean Louis d'), évêque de Liège. — T, I, 460.
Eléonore d'Autriche, duchesse de Gonzague. — T. I, 459.
Eléonore de Gonzague. — T. II, 316.
Eléonore de Palatinat-Neubourg, impératrice. — T. II, 17.

Elisabeth, reine d'Angleterre. — T. I, 13, 60, 73, 78. — T. II, 57.
Elisabeth de France, reine d'Espagne. — T. II, 46.
Elisabeth de Portugal, reine d'Espagne. — T. I, 279.
Elisabeth de Russie, tsarine. — T. III, 235.
Elisabeth Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans. — T. I, 460.
Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne. — T. II, 316, 392, 396, 397. — T. III, 1, 21, 22, 24, 40, 46, 138.
Elisabeth Stuart, princesse palatine. — T. I, 21, 103, 106.
Els (baron d'), diplomate de Trêves. — T. II, 298.
Elsacker, diplomate bavarois. — T. III, 196, 197, 223.
Elzevir, libraire hollandais. — T. I, 400.
Empire. — V. Charles IV, Charles-Quint, Charles VI, Charles VII, Eléonore de Palatinat-Neubourg, Ferdinand Ier, Ferdinand II, Ferdinand III, Ferdinand IV, François Ier, Frédéric II, Joseph Ier, Joseph II, Léopold Ier, Marguerite Thérèse, Marie Anne d'Espagne, Marie Thérèse, Maximilien Ier, Maximilien II, Wilhelmine Amélie de Brunswick.
Entragues (Henriette, duchesse d'). — T. I, 202.
Ernest Auguste, duc de Hanovre. — T. II, 215, 297.
Ernest Casimir de Nassau-Dietz. — T. I, 23.
Escalone (Fernandez de Acuna, marquis de Villena, duc d'), viceroi de Naples. — T. II, 188.
Escüenbrender, diplomate du chapitre de Cologne. — T. II, 298.
Escotais (comte des), secrétaire d'ambassade. — T. III, 303.
Espagne. — V. Anne d'Autriche, Charles-Quint, Charles II, Charles III, Elisabeth de France, Elisabeth de Portugal, Elisabeth Farnèse, Ferdinand VI, Louis Ier, Marie Anne d'Autriche, Marie Louise d'Orléans, Marie Louise Gabrielle de Savoie, Marie Madeleine Thérèse, Philippe II, Philippe III, Philippe IV, Philippe V.
Espen, diplomate wurtembergeois. — T. II, 298.
Esperoux (d'), officier français. — T. I. 529.
Espinoy (Elisabeth de Lorraine-Lillebonne, princesse d'). — T. I, 536.
Espinoy (Louis Ier de Melun, prince d'). — T. I, 375, 507, 536. — T. II, 271, 367.
Espoey des Bordes (Philippe d'), maréchal de camp. — T. I, 455.
Estrades (Godefrgy, comte d'), diplomate français et maréchal de de France. — T. I, xix, xxii, xxiii, xxiv, xxv, xxvi, xxxvii, 3, 5, 70, 149, 158; notice, **191-211**; instructions **212-249**; 257, 259, 262, 265, 273, 275, 291; notice **344-357**; instructions, **358-377**; 379, 380, 381, 382, 396, 400, 404, 414. — T. II, 75, 308. — T. III, 442, 443.
Eugène de Savoie (le prince). — T. I, liv, lv. — T. II, 147, 178, 184, 188, 220, 238, 241, 242, 277, 348, 362, 405. — T. III, 219.
Ewart (Joseph), diplomate anglais. — T. III, 403.

F

Fabert (Abraham), maréchal de France. — T. I, 92, 93, 182.
Fabricius (comte), agent anglais. — T. II, 415.
Fagel (Cornelis Gerrit). — T. III, 79.
Fagel (François), greffier des Etats-Généraux. — T. I, lviii. — T. II, 328, 338, 339, 341, 359, 380, 384, 385, 398, 428, 434, 445, 458, 461, 462, 468, 487, 506, 508, 511, 517, 518, 519, 535, 536. — T. III, 3, 4, 5, 7, 10, 12, 29, 53, 79.
Fagel (Gaspard), pensionnaire de Hollande. — T. I, xli, xlviii, 349, 368, 386, 387, 388, 389, 391, 392, 393, 398, 409. — T. III, 448, 449, 450.
Fagel (Hendrik), greffier des Etats-Généraux. — T. I, lxvii. — T. II, 517. — T. III, 78, 79, 80, 183, 193, 194, 210, 215, 219, 222, 250, 278, 300, 319, 327, 355, 466.

Fairfax, homme d'état anglais. — T. I, 43.
Fargis (du), diplomate français. — T. I, 73.
Faro (Don Fernando), diplomate portugais. — T. I, 128.
Fautrier (abbé), intendant du Hainaut. — T. I, 521.
Favier (Jean Louis), agent secret. — T. I, lxxvii. — T. III, 268, 271, 274, 283, 294, 468.
Fénelon (Gabriel Jacques de Salignac, marquis de), diplomate français. — T. I, lx, lxii. — T. II, 164, 359, 360, 423, 424; notice, **425-435**; instructions, **435-464**; 465, 466, 467, 468, 470, 473, 474, 477, 482, 486, 487, 488, 492, 495, 497, 499, 500, 502, 503, 504, 505, 506, 508, 510, 511, 516, 518, 519, 520, 524, 525, 526, 529, 530, 532, 533, 535, 540. — T. III, notice, **1-18**; instructions, **18-29**; 32, 38, 49, 50, 54, 58, 61, 62, 69, 70, 108, 133, 135, 195, 198, 220, 227, 244, 252, 253, 256, 335, 454, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 468.
Ferdinand Ier, empereur. — T. I, 84, 521.
Ferdinand II, empereur. — T. I, 103.
Ferdinand III, empereur. — T. I, 33, 103, 105, 108, 315. — T. II, 46, 137.
Ferdinand IV, roi des Romains. — T. I, 105.
Ferdinand VI, roi d'Espagne. — T. II, 396. — T. III, 21, 96, 105, 109, 128, 137, 138, 155.
Ferdinand (cardinal-infant). — T. I, 72.
Ferdinand II de Médicis, grand duc de Toscane. — T. II, 198.
Ferdinand de Médicis, prince de Toscane. — T. II, 316.
Ferdinand Albert II, duc de Brunswick-Wolfenbüttel. — T. II, 452.
Ferdinand Charles IV de Gonzague, duc de Mantoue. — T. I, 461. — T. II, 140, 211, 317, 418.
Ferdinand Joseph, prince électoral de Bavière. — T. II, 30, 47, 290.
Ferdinand Marie, électeur de Bavière. — T. I, 338.
Ferreiro (Thomas Félix de), diplomate piémontais. — T. I, 373.
Feuquières (Isaac de Pas, marquis de), diplomate français. — T. I, 295, 317, 323, 324.
Feuquières (Manassès de Pas, marquis de). — T. I, 33.
Fielding, amiral anglais. — T. III, 325.
Finch-Hatton (Edward), diplomate anglais. — T. II, 432, 434, 459, 473, 487, 497.
Finocchieti (comte), diplomate napolitain. — T. III, 196, 223.
Fischer, diplomate impérial. — T. I, 310.
Flamininus, général romain. — T. I, 83.
Flemming (comte), diplomate suédois. — T. I, 205.
Fleury (André Hercule de), cardinal et ministre français. — T. I, lx, lxi. — T. II, 431, 432, 469, 534. — T. III, 7, 8, 9, 10, 12, 15, 16, 19, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 43, 49, 112, 459, 460, 461.
Florida-Blanca (Don Josef Moñino, comte de), ministre espagnol. — T. III, 320.
Florisson, marchand, agent secret. — T. II, 116, 227, 243.
Fonseca (baron de), diplomate autrichien. — T. III, 26.
Fonton de l'Estang, diplomate français. — T. III, 42.
Foucher, diplomate français. — T. II, 1.
Fouquet (Nicolas), surintendant des finances. — T. I, 36, 126, 127, 234, 259. — T. III, 131.
Fox (Charles James), ministre anglais. — T. III, 329.
France. — V. Anne d'Autriche, Charlemagne, Charles VI, Clotaire, François Ier, Henri III, Henri IV, Hildegarde, Louis XI, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, Louis (Grand Dauphin), Louise Elisabeth, Louise Marie, Marie de Médicis, Marie Thérèse, Marie Thérèse Louise Victoire, Pépin le Bref, Sophie Philippine.
François Ier, empereur. — T. III, 45, 112, 138, 141.
François Ier, roi de France. — T. I, 35, 36, 132, 236.
François III, duc de Modène. — T. III, 99, 141.
François Etienne III, duc de Modène. — V. François Ier, empereur.
François Farnèse, duc de Parme. — T. II, 316, 396.
François Marie de Médicis. — T. II, 316.
Franklin (Benjamin), diplomate américain. — T. III, 321, 351, 352.
Frédéric II, empereur. — T. II, 291.

Frédéric III, roi de Danemark. — T. I, 88, 108, 129, 252, 335.
Frédéric IV, roi de Danemark. — T. II, 53, 254, 315, 363.
Frédéric Ier, roi de Prusse. — T. II, 25, 87, 215, 254, 275, 297, 315, 500.
Frédéric II, roi de Prusse. — T. I, LXVI, LXVII, LXVIII, LXXI, LXXII. — T. II, 451. — T. III, 15, 16, 50, 88, 154, 158, 232, 233, 235, 248, 272, 275, 281, 282, 283, 295, 314, 326, 336, 363, 374, 378, 380, 381, 383, 400, 466.
Frédéric de Hesse-Darmstadt, cardinal. — T. I, 227.
Frédéric IV, duc de Holstein-Gottorp. — T. II, 53.
Frédéric IV, duc de Slesvig-Holstein. — T. III, 47.
Frédéric III, électeur de Brandebourg. — V. Frédéric Ier, roi de Prusse,
Frédéric V, électeur palatin. — T. I, 103, 105, 106.
Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel. — T. II, 417.
Frédéric Christian, électeur de Saxe. — T. III, 278.
Frédéric Guillaume Ier, électeur de Brandebourg. — T. I, 103, 139, 402.
Frédéric Guillaume Ier, roi de Prusse. — T. II, 415, 430, 452, 492, 499, 500.
Frédéric Guillaume II, roi de Prusse. — T. I, V, LXXIII, LXXV. — T. III, 363, 383, 393, 398, 400, 402, 404, 427.
Frédéric Guillaume Georges, prince d'Orange. — T. III, 437.
Frédéric Henri, stathouder. — T. I, VII, XLIV, 1, 3, 11, 15, 21, 24, 45, 72, 88, 136, 139, 140, 166, 175, 178, 194, 224. — T. II, 59, 77, 80, 88. — T. III, 182, 248.
Frédéric Louis, duc de Deux-Ponts. — T. I, 458.
Friquet, agent impérial. — T. I, 225, 226.
Frölich (sieur). — T. III, 147.
Fuensaldaña (Don Alonso Perez de Vivero, 3e comte de), diplomate espagnol. — T. I, 228, 229.
Furstenberg (François Egon de), évêque de Strasbourg. — T. I, 209, 309, 321, 535. — T. II. 272.
Furstenberg (Guillaume Egon de), archevêque de Cologne. — T. I, XXXV, 209, 301, 304, 309, 312, 321, 347, 358, 370, 371, 375, 376, 507, 535.

G

Galen (Christoph Bernhardt de), évêque de Munster. — T. I, 224, 312.
Galen (van), bourgmestre de Rotterdam. — T. II, 89.
Galitzine (Dmitri Alexéievitch), diplomate russe. — T. III, 326.
Gamarra y Contreras (Don Esteban de), diplomate espagnol. — T. I, XXII, 135, 199, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 236, 237, 238, 240, 402.
Gassion (Jean, comte de), maréchal de France. — T. I, VI.
Gaston d'Orléans. — T. I, 28, 75. — T. II, 198.
Gates (Horatio), général américain. — T. III, 351.
Gaultier (abbé), agent français. — T. II, 274, 279, 280, 281, 293.
Geldermassen (Adriaan, seigneur de), député et diplomate hollandais. — T. II, 533, 534.
Gentillot, agent français. — T. I, XVI, 2, 3, 63, 81, 118, 124, 126, 142, 158.
Georges Ier, roi d'Angleterre. — T. I, LVIII. — T. II, 215, 297, 327, 333, 335, 336, 337, 365, 372, 414, 452.
Georges II, roi d'Angleterre. — T. I, LXI, LXII, LXIII, LXIV. — T. II, 352, 494, 497. — T. III, 9, 10, 27, 37, 45, 56, 136, 177, 232, 233, 235, 239, 248, 267, 272, 459.
Georges III, roi d'Angleterre. — T. I, LXVIII, LXIX. — T. III, 272, 328, 351.
Georges II, landgrave de Hesse-Darmstadt. — T. I, 227.
Georges, prince de Danemark. — T. II, 145.
Georges Albert, prince d'Ost-Frise. — T. II, 451, 503, 509.
Georges Christian, prince d'Ost-Frise. — T. I, 336.
Georges Guillaume, électeur de Brandebourg. — T. I, 103.
Gérard (Balthazar). — T. III, 273.
Gérard de Rayneval. — V. Rayneval.
Ghent (Jean de), diplomate hollandais. — T. I, 127, 305. — T. III, 441-442
Gigault (Marie Madeleine), femme

de Jean Antoine de La Baune. — T. II, 467.
Gijselaar (Cornelis van), pensionnaire de Dordrecht. — T. III, 360, 380, 400, 418, 425.
Gilles (Jacob), pensionnaire de Hollande. — T. III, 63, 64, 71, 73, 74, 75, 77, 78, 80, 82, 83, 85, 94, 102, 106, 110, 193, 215, **464-465**.
Goertz (Georges Henri, baron de), diplomate suédois. — T. II, 415.
Goertz (Johann Eustach, comte de), diplomate prussien. — T. I, lxxiv. — T. III, 363, 364, 365, 383, 401, 410.
Goes (Jean), diplomate impérial. — T. I, 361.
Goes (Pierre, comte de), diplomate impérial. — T. II, 31.
Golovkine, chancelier russe. — T. II, 413.
Gomar (François), polémiste hollandais. — T. II, 80.
Gonneville (Paulmier de), explorateur français. — T. II, 300.
Goslinga (Sicco van), diplomate hollandais. — T. II, 328, 350, 470, 506, 526, 527, 529, 530. — T. III, **452-455**, 462.
Goulon, officier protestant. — T. I, xliv.
Graëff (André de), bourgmestre d'Amsterdam. — I, 145.
Graëff (Corneille de), bourgmestre d'Amsterdam. — T. I, 145.
Grana (Othon Henri de Carretto, marquis de), général et diplomate autrichien. — T. I, 307, 308.
Granvelle (Antoine Perrenot, cardinal de), ministre espagnol. — T. I, 74.
Gravel, résident français. — T. I, 263, 269, 296, 312. — T. III, 442-444.
Grégoire IX, pape. — T. II, 291.
Grégoire XIII, pape. — T. I, 74.
Grémonville (Jacques de), diplomate français. — T. I, 41, 312.
Grignan (Madame de). — T. I, 293.
Grimaldi (Don Pablo Jeronimo, marquis de), diplomate espagnol. — T. III, 275.
Grimani (cardinal). — T. II, 188.
Grœninx (Marinus), bourgmestre de Rotterdam. — T. II, 90, 525.
Gronsfeld (Bertram Philip Sigismund Albrecht, comte de), diplomate hollandais. — T. III, 158, 159.
Groot (de), bailli. — T. II, 91.
Groot (Huig de), savant et diplomate. — T. III, 443.
Groot (Pierre de), diplomate hollandais. — T. I, 145, 302, 303, 305. — T. II, 80. — T. III, **443 445**.
Groschlag (Charles Frédéric Willibald, baron de), diplomate au service de la France. — T. III, 384.
Grotius. — V. Groot (Huig de).
Grovestein (major de), général hollandais. — T. II, 469.
Guastalla. — V. Antoine Ferdinand de Gonzague, Joseph Marie de Gonzague, Vincent de Gonzague.
Guébriant (Jean Baptiste Budes, comte de), maréchal de France. — T. I, vi.
Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. — T. III, 437.
Guillaume VIII, landgrave de Hesse-Cassel. — T. II, 512, 513.
Guillaume Ier, stathouder. — T. I, vii, xi, 1, 15, 21, 241, 322. — T. II, 57, 69, 344. — T. III, 248, 273, 294, 339.
Guillaume II, stathouder. — T. I, vii, xii, xiv, xv, xxxi, 1, 3, 5, 8, 11, 12, 15, 16, 18, 23, 24, 45, 48, 56, 57, 69, 89, 138, 143, 163, 165, 166, 168, 176, 177, 185, 194, 245. — T. II, 80. — T. III, 182, 191, 248, 273, 294, 339.
Guillaume III, stathouder des Provinces-Unies et roi d'Angleterre. — T. I, vi, xvii, xxi, xxxi, xxxii, xxxvi, xxxviii, xl, xliii-l, lii, liv, lxii, lxiii, lxvi, lxxii, 18, 21, 22, 24, 90, 288, 303, 305, 313, 339, 346, 348-352, 354, 366, 368, 381, 383-395, 398, 404, 406-408, 412, 414, 419, 420, 431, 432, 434, 446, 447, 472, 474-477, 481, 507, 508, 532. — T. II, 2, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 30, 35, 36, 37, 39, 41, 42, 43, 47, 68, 77, 88, 95, 98, 99, 101, 102, 103, 113, 114, 142, 145, 167, 168, 216, 217, 228, 249, 276, 297, 325, 346, 347, 355, 359, 500, 503, 511, 513, 528, 533, 534. — T. III, 181, 191, 192, 209, 210, 243, 271, 272, 273, 293, 294, 308, 337, 339, 422, 423, 445, 446, 447, 449.
Guillaume IV, stathouder. — T. I, lxiii, lxv. — T. II, 352, 458, 499, 511. — T. III, 64, 105, 135, 178, 181, 191, 194, 203, 215, 216, 221, 246, 248, 272, 273, 309, 339, 409, 423, 466, 468.
Guillaume V, stathouder. — T. I, lxvii, lxxi, lxxii, lxxiii, lxxiv, lxxv. — T. III, 205, 221, 248, 266, 267, 268, 272, 273, 274, 281, 294, 323, 325, 330, 360, 361, 362, 363, 383, 400, 402, 405, 406, 409, 410, 423, 427, 428 437. 470.

Guillaume Frédéric, comte de Nassau-Dietz — T. I, xii, 8, 23, 25, 64, 65, 66, 90, 122, 137, 140, 141, 161, 163, 167, 168, 174, 175, 177, 432. — T. II, 88. — T. III, 191.
Guinigi (Fabius), archevêque de Ravenne. — T. I, 372.
Gustave III, roi de Suède. — T. III, 334.
Gustave Adolphe, roi de Suède. — T. I, 33, 42, 91, 104, 166.
Gyllenborg (Carl, comte), diplomate suédois. — T. II, 415.

H

Haas, bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 355.
Hainaut. — V. Jacqueline de Bavière.
Halewijn (Cornelis Teresteyn van), député hollandais. — T. I, 409. — T. II, 90, 525.
Halewijn (François Teresteyn van), pensionnaire de Dordrecht. — T. II, 487, 495, 525. — T. III, 24, 53, 79, 195, 461.
Halewijn (Simon van), bourgmestre de Dordrecht. — T. I, 409, 410, 411, 412, 413. — T. II, 525.
Halifax (Georges Savile, marquis d'), ministre anglais. — T. I, 312,
Hallam (Henry), historien anglais. — T. I, liii.
Halveren ou Halverer, agent de l'évêque de Strasbourg. — T. I, 535.
Hanovre. — V. Anne, Ernest Auguste, Georges Ier, Georges II, Georges III, Sophie.
Harcourt (Henri, maréchal et duc d'), diplomate français. — T. I, 274. — T. II, 49, 109.
Haren (Onno Zwier van), diplomate hollandais. — T. III, 116, 151, 152, 183.
Haren (Willem van), diplomate hollandais. — T. I, 297, 309, 352, 361, 396. — T. II, 59, 60, 77.
Haren (Willem van), poète hollandais. — T. III, 67, 151, 195.
Harlay (Achille III de), premier président. — T. I, 7.
Harlay-Bonneuil (Nicolas Auguste de), diplomate français. — T. I, l; notice, **442-447**; instructions, **448 471**; 472; notice, **505-509**; instructions, **509-537**. — T. II, 1, 271, 272.
Harley. — V. Oxford.
Harmens (Jacob Hermans of), théologien hollandais. — T. II, 80.
Harrach (Ferdinand Bonaventure, comte de), diplomate autrichien. — T. III, 161.
Harrington, ministre anglais. — T. I, lxi, lxiii.
Harris (James), comte de Malmesbury, diplomate anglais. — T. I, v, lxxiii, lxxv. — T. III, 358, 360, 361, 372, 402, 403, 436, 437, 438.
Harsoetker (Nicolas), savant hollandais. — T. I, 410, 411.
Hasselaer (Gérard Arnould), diplomate hollandais. — T. III, 116, 151, 152, 153, 215.
Hauteville (d'). — T. III, 199.
Havrincourt (Louis de Cardevac, marquis d'), diplomate français. — T. I, lxvii. — T. III, notice, **265-269**; instructions, **269-279**; 281, 290, 294.
Hedwige Sophie, duchesse de Holstein-Gottorp. — T. II, 53.
Heemskerk (Conrad de), diplomate hollandais. — T. I, 400. — T. II, 32, 105. — T. III, 446, **450-452**.
Heenvliet (Jean van den Kerchoven, seigneur de), noble hollandais. — T. I, 138, 174.
Heim (Van der), pensionnaire de Hollande. — T. I, lxiii. — T. II, 518, 519. — T. III, 53, 55, 73, 74, 78.
Heins (Nicolas), philologue hollandais. — T. II, 263.
Heinsius (Adriaan), magistrat hollandais. — T. II, 85, 263.
Heinsius (Antoine), pensionnaire de Hollande. — T. I, xlviii, l, lii, liv, lv, lviii, 454, 473, 478. — T. II, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 27, 31, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 50, 51, 85, 95, 99, 100, 101, 102, 114, 117, 121, 128, 129, 130, 131, 152, 160, 162, 167, 182, 183, 184, 191, 221, 224, 227, 231, 239, 240, 242, 250, 251, 257, 262, 263, 277, 278, 283, 313, 325, 327, 328, 332, 334, 338, 339, 340, 341, 345, 346, 351, 358, 359, 373, 374, 377, 380, 384, 410, 411, 422, 439, 440, 446, 447, 460, 476, 511, 516, 519. — T. III, 245, **449-450**, 452.
Heinsius (Catharina), sœur du pensionnaire. — T. II, 518.

Heister, général autrichien. — T. II, 215.
Helvétius (Adriaan Engelhart), médecin et diplomate. — T. II, 117; notice, **117-120**; instructions, **120-126**; 127, 129, 135, 136, 150, 155, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 168, 172, 173.
Hémery. — V. Particelli.
Hénault (Jean Rémy), secrétaire et greffier du Conseil d'état et privé. — T. II, 27.
Hennequin (Gualterus), agent officieux. — T. II, 114, 116, 151, 187, 188, 274.
Henri III, roi de France. — T. I, 35, 37, 153.
Henri IV, roi de France. — T. I, vi, xiii, 8, 12, 13, 23, 60, 71, 73, 74, 80, 132, 146, 202, 345. — T. II, 46. — T. III, 293.
Henri, duc de Mantoue. — T. II, 211.
Henri, prince de Prusse. — T. III, 283.
Henri Casimir, prince de Nassau-Dietz. — T. I, 24.
Henri Casimir II, prince de Nassau-Dietz. — T. I, 432, 433, 434, 435. — T. II, 64, 77, 344.
Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. — T. I, 373, 537,
Henriette Amalia d'Anhalt-Dessau, princesse de Nassau-Dietz. — T. I, 432. — T. II, 64, 77.
Henriette Catherine, princesse d'Anhalt-Dessau. — T. II, 77.
Henriette Marie de France, reine d'Angleterre. — T. I, 21, 22, 23, 80.
Henriette Marie Stuart, princesse d'Orange. — T. I, 18, 21, 138.
Hertzberg, ministre prussien. — T. I, v.
Hesse-Cassel. — V. Charles Ier, Frédéric, Guillaume VIII.
Hesse-Darmstadt. — V. Frédéric, Georges II, Louis Ier.
Hesse-Rheinfels. — V. Polyxène Christine.
Hesseing, agent de l'évêque de Munster. — T. I, 225.
Heugh, plénipotentiaire danois. — T. I, 362.
Heysberg (Jean de), évêque de Liège. — T. I, 521.
Hildegarde, femme de Charlemagne — T. II, 137.
Hinlopen (Jakob Jakobsoon), bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 94.
Hocher, chancelier autrichien. — T. I, 312.
Hocquincourt (Claude Monchy, marquis d'). — T. I, 32.
Hoek (Gérard), conquérant hollandais. — T. I, 280.
Hoey (Abraham van), diplomate hollandais. — T. I, lxii. — T. II, 468. — T. III, 32, 195, 249, 459, **460-462**, 465.
Hoft, bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 328, 333, 355, 464.
Hoft (Isabelle), femme de Jacob Hop. — T. II, 355. — T. III, 456.
Hogendorp (Willem van), bourgmestre de Rotterdam. — T. II, 90.
Holderness (Robert Darcy, comte d'), ministre anglais. — T. I, lxvi. — T. III, 210.
Holles. — V. Denzil Holles.
Holstein-Gottorp. — V. Christian Albert, Hedwige Sophie, Frédéric IV.
Hompesch (Reinhardt Vincent van), général. — T. II, 520.
Hompesch (Vincent Willem, baron van), noble hollandais. — T. II, 520. — T. III, 249.
Hongrie-Transylvanie. — V. André, Jean Sigismond, Jean Zapolya, Rakoczy, Tekely.
Honynes, commissaire espagnol. — T. I, 314.
Hooft (Hendrik), bourgmestre d'Amsterdam. — T. III, 395, 424, 425.
Hooft (Willem), bourgmestre de Delft. — T. II, 525.
Hooke (Nathaniel), Irlandais au service de la France. — T. II, 116, 279.
Hoorn (Van), homme politique hollandais. — T. I, 145.
Hoornbeek (Isaac), pensionnaire de Hollande. — T. II, 377, 422, 428, 429, 433, 439, 445, 446, 447, 460, 461, 472, 475, 484, 520, 522, 524. — T. III, 457.
Hop (Cornelis). — T. II, 48.
Hop (Cornelis), diplomate hollandais. — T. II, 441, 454, 470, 527. — T. III, 195, 216, **456-457**, 458.
Hop (Jacob), diplomate hollandais et trésorier général. — T. I, xlviii, lviii. — T. II, 10, 11, 12, 48, 64, 84, 355, 359, 380, 428, 445, 463, 464, 518. — T. III, 26, 456.
Hop (Johannes), secrétaire du Conseil d'état. — T. III, 194.
Horn (Van), député zélandais. — T. II, 533.

Horne (Elisabeth de), femme de Louis de Beverweert. — T. III, 446.
Hornes (Philippe Maximilien, dit le comte de), noble flamand. — T. I, 536. — T. II, 57.
Howard (Madame), fille de Heenvliet. — T. I, 138.
Hudde (Johannes), bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 84, 92, 93. — T. III, 451.
Huescar (Don Fernando de Silva Alvarez de Tolède, duc de), diplomate espagnol. — T. III, 98.
Huissen (Van), conseiller de Harlem. — T. III, 327.
Hulft, résident hollandais à Bruxelles. — T. I, 414, 415, 418, 421, 422, 423, 424.
Humières (Louis de Crevant, marquis, puis duc d'), maréchal de France. — T. II, 272.
Hurgrongne (Etienne), négociant hollandais. — T. II, 527.
Huxelles (Nicolas Du Blé, marquis d'), diplomate et maréchal de France. — T. I, lv. — T. II, 117; notice, **224-231**; instructions, **232-272**; notice, **273-276**; instructions, **277-321**; 329, 330, 331, 332, 333, 334, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 355, 362, 369, 370, 371, 382, 385, 390, 391, 392, 401, 408, 409, 410, 415, 418, 420, 463. — T. III, 455, 456, 458, 459.
Huybert (Justus de), diplomate hollandais. — T. I, 127. — T. II, 75. — T. III, **441-442**.
Huybert (Pierre de), frère du précédent. — T. I, 205. — T. II, 75. — T III, 442.
Huyghens (Christian), savant hollandais. — T. I, 410.
Hyde (Anne), femme de Jacques II. — T. II, 145.

I

Iberville (Charles François de La Bonde d'), diplomate français. — T. II, 327, 332, 333, 337, 369, 392, 418.
Ilgen (Heinrich Rüdiger von), ministre prussien. — T. II, 413, 414.
Illiers (marquise d'), correspondante secrète. — T. II, 116, 123.
Imperiali (cardinal). — T. II, 456.
Innocent III, pape. — T. II, 291.
Innocent IV, pape. — T. II, 291.
Innocent X, pape. — T. I, xlv, 33, 108, 227.
Innocent XI, pape. — T. I, 360.
Innocent XIII, pape. — T. II, 456.
Isaac, bailli d'Herstal. — T. I, 406, 407, 408.
Isbrandz, négociateur hollandais. — T. I, 309.
Isenghien (Anne Marie de Furstenberg, princesse d'). — T. I, 240. — T. II, 272.
Isenghien (Louis de Gand de Mérode de Montmorency, prince d'). T. II, 272.
Itersum (d'), député d'Over-Yssel. — T. II, 534-535.
Ivan VI, tsar. — T. III, 268.

J

Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut. — T. II, 56, 74.
Jacques Ier, roi d'Angleterre. — T. I, 13, 106.
Jacques II, roi d'Angleterre. — T. I, xlv, xlvi, xlvii, lii, 394, 395, 414, 416, 418, 430, 431, 451, 507. — T. II, 83, 113, 145, 188, 217. — T. III, 92, 95.
Jacques III (Jacques Francis Edouard Stuart, dit). — T. I, liii, 430. — T. II, 180, 181, 182, 184, 216, 383. — T. III, 92.
Jannel (Robert), diplomate français. — T. III, 8, 9, 10; notice, **31-38**; instructions, **38-48**.
Janot (Louis), consul français. — T. I, 151, 205, 208, 250.
Jay (John), diplomate américain. — T. III, 352.
Jean IV, roi de Portugal. — T. I, 41, 108, 280, 281, 283.
Jean V, roi de Portugal. — T. II, 164, 299.
Jean VI, roi de Portugal. — T. III, 154.
Jean de Nassau. — T. II, 57.
Jean le Jeune de Nassau-Siegen. — T. I, 24.
Jean Christian de Sulzbach. — T. II, 501.
Jean Gaston de Médicis, grand duc de Toscane. — T. II, 316, 396.

Jean Georges II, duc de Saxe. — T. I, 127.
Jean Georges, prince d'Anhalt-Dessau. — T. I, 312. — T. II, 77.
Jean Guillaume, duc de Clèves, Berg et Juliers. — T. I, 84, 103. — T. II, 501.
Jean Guillaume Joseph de Bavière-Neubourg, électeur palatin. — T. I, 452, 460. — T. II, 138, 214, 290.
Jean Sigismond, électeur de Brandebourg. — T. I, 84.
Jean Sigismond, prince de Transylvanie. — T. I, 84.
Jean XI Théodore, évêque de Liège. — T. III, 257.
Jean Zapolya, prince de Transylvanie. — T. I, 84.
Jeannin (le président Pierre), diplomate français. — T. I, 13.
Jefferson (Thomas), homme d'état américain. — T. III, 350.
Jenkins (sir Leoline) diplomate anglais. — T. I, 308, 361, 363, 396.
Jermyn (Henry), diplomate anglais. — T. I, 22.
Jersey (Villiers, comte de), ministre anglais. — T. II, 249, 278.
Joachim Frédéric, électeur de Brandebourg. — T. I, 105.
Johann Willem Friso de Nassau-Dietz. — T. II, 64, 87, 116, 121, 221, 344, 347, 352, 500.
Jones (Paul), corsaire. — T. III, 325.
Jongestal (Allard Pieter), diplomate hollandais. — T. I, 205.
Joseph Ier, empereur. — T. II, 17, 45, 132, 204, 211, 213, 214, 260, 273, 284, 290, 417. — T. III, 47.
Joseph II, empereur. — T. I, lxxi, lxxii, lxxv. — T. III, 334, 356, 358, 359, 361, 369, 427.
Joseph (le Père). — V. Leclerc du Tremblay.
Joseph Charles Emmanuel de Sulzbach. — T. II, 501.
Joseph Clément de Bavière, électeur de Cologne. — T. I, 460. — T. II, 213, 271, 308.
Joseph Marie de Gonzague, duc de Guastalla. — T. III, 47, 99.
Juan (Don) d'Autriche. — T. I, 74.
Juan (Don) d'Autriche. — T. I, 278.
Jurieu (Pierre), protestant français. — T. I, xliv.

K

Kauderbach (Jean Henri), diplomate saxon. — T. III, 196, 197, 223.
Kauderbach (Marie Marthe Vaucher, épouse). — T. III, 197.
Kaunitz (Dominique André, comte), diplomate et ministre impérial. — T. I, 478, 513.
Kaunitz-Rittberg (Wenzel Anton, comte, puis prince de), diplomate et chancelier autrichien. — T. III, 113, 114, 116, 148, 161, 174.
Keene (sir Benjamin), diplomate anglais. — T. III, 130.
Keith (Robert), diplomate anglais. — T. III, 147.
Kemping, agent de l'ordre de Malte. — T. I, 226.
Keppel (de), noble hollandais. — T. III, 465.
Kéroualle (Louise Renée de Penancoet de), duchesse de Portsmouth. — T. I, 537.
Kersseboom (Willem), commis des finances. — T. III, 198.
Keyserfeldt (de), diplomate de Trêves. — T. II, 298.
Kinsky (François Ulrich, comte), diplomate et ministre autrichien. — T. I, 361. — T. II, 17.
Kinsky (Stéphan, comte), diplomate autrichien. — T. III, 26.
Kirchner (baron de), diplomate autrichien. — T. II, 362.
Klingenberg, diplomate danois. — T. I, 205.
Kniphausen (baron de), diplomate prussien. — T. I, 413.
Knuyt (Jean de), député hollandais. — T. I, xiv, 14, 40, 41, 46, 129.
Kœnigsegg-Erps (Charles Ferdinand, comte), diplomate et ministre autrichien. — T. I, xlviii. — T. II, 430, 492, 505, 527, 534.
Kœnigsmark (Hans Christoph, comte de), général. — T. I, 166, 167.
Kœprilü Ier, grand vizir. — T. I, 102.
Kökényesdi de Vetes (Ladislas, baron), diplomate hongrois. — T. II, 268.
Kourakine (Boris Ivanovitch, prince), diplomate russe. — T. II, 340, 413.
Künigstein (Eberhart de), seigneur d'Agimont et de Rochefort. — T. I, 521.

L

La Bassecour (Jacob de), pensionnaire d'Amsterdam. — T. III, 328, 334, 524.
La Bassecour (Jean de), trésorier hollandais. — T. III, 193.
La Bassecour (Nicolas de), prédicant français. — T. II, 524.
Labat ou Labatte, agent secret. — T. I, 434, 435.
La Baune (Jacques de), Père jésuite. — T. II, 467.
La Baune (Jacques de), Père jésuite, neveu du précédent. — T. II, 467.
La Baune (Jean Antoine de), maître des comptes. — T. II, 467.
La Baune (Jean Baptiste de), diplomate français. — T. II, 415, 435, 448, 463; notice, **465-471**; instructions, **471-540**. — T. III, 12, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 460, 461.
La Blinière, secrétaire d'ambassade. — T. II, 224, 225.
La Bourdonnais (Mahé de), chef d'escadre français. — T. III, 172.
La Chavanne (Joseph Borré, comte de), diplomate piémontais. — T. III, 109, 116, 142, 150.
La Chétardie (Jacques Joachim Trotti, marquis de), diplomate français. — T. III, 150.
La Closure, diplomate français. — T. II, 1, 3.
La Coste (marquis de), secrétaire d'ambassade. — T. III, 363.
La Ensenada (Don Cénon de Somodevilla y Bengoecha, marquis de), ministre espagnol. — T. III, 128.
La Fayette (Madame de), écrivain français. — T, I, 293.
La Feuillade (François III d'Aubusson, duc de), maréchal de France. — T. I, 367.
La Fontaine (Jean de), fabuliste. — T. I. 293.
La Fontaine (sieur de), secrétaire d'ambassade. — T. III, 224.
La Fuente (Gaspard de Treves, Tello y Guzman, 1er marquis de), diplomate espagnol. — T. I, 229.
La Fuente (Gasfard de Treves, Cordoba, Tello y Guzman, 2e marquis de), diplomate espagnol. — T. I, 361.
La Gardie (Gustav Adolf de), diplomate suédois. — T. I, 305.
La Gardie (Magnus Gabriel de), grand chancelier de Suède. — T. I, 306.
Lagny (Jean Baptiste de), directeur général du commerce. — T. II, 27.
La Haye (Jean de), diplomate français. — T. I, 102.
La Herreria (vicomte de), diplomate espagnol. — T. III, 310, 320, 346, 375.
La Houssaye. — V. Amelot de La Houssaye.
La Javelière (de), plénipotentiaire français. — T. II, 187.
La Marck (Louis Pierre Engilbert, comte de Sleiden, baron de Lunain et de Seraing, dit le comte de), diplomate français. — T. I, 414, 415, 440.
Lamberg (cardinal). — T. II, 260.
Lamberg (Léopold Mathias), ministre autrichien. — T. II, 213, 214.
Lambert (Henri Joseph, marquis de), maréchal de camp. — T. III, 395, 415; instructions, **423-426**.
La Meilleraye (Charles de La Porte, duc de), maréchal de France. — T. I, vi.
Lamoureux, trésorier français. — T. I, 257.
Landsberg ou Landsberge, agent secret. — T. II, 191.
Lapoukhine (Aksina), femme de Kourakine. — T. II, 415.
La Quadra (don Sebastian de), marquis de Villarias, ministre espagnol. — T. III, 130, 223.
La Ravardière (Daniel de La Touche, sieur de), explorateur français. — T. II, 300.
La Rivière. — V. Petkum.
Larrey (Henry de), officier. — T. III, 465.
Larrey (Thomas Isaac de), diplomate hollandais. — T. III, 187, 217, 341, **465-467**.
Lasson, armateur français. — T. I, 290.
La Thuillerie (Gaspard Coignet de), diplomate français. — T. I, 1, 2, 3, 4, 41, 50, 51.
Launoy, agent secret. — T. I, 366, 368.
Laurens (Henry), homme d'état américain. — T. I, lxx.

Lauzillon, prévôt de Lille. — T. III, 449.
Lauzun (Antoine Nompar de Caumont, duc de). — T. I, 431.
La Vauguyon (comte de), diplomate français. — T. I, 312.
La Vauguyon (Paul François de Quélen de Stuer de Caussade, duc de), diplomate français. — T. I, lxix, lxx, lxxi, 305; notice, **313-333**; instructions, **333-356**; 357, 368, 369, 372, 373, 391, 468, 469.
La Vrillière (Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, marquis de Châteauneuf et duc de), ministre français. — T. III, 300, 301, 312.
Lawson (John), amiral anglais. — T. I, 239.
Leake (John, chevalier), amiral anglais. — T. II, 197, 218.
Le Bègue, diplomate lorrain. — T. II, 270.
Le Blanc (Claude), intendant et ministre français. — T. II, 243.
Lebrun (Charles François), ministre des Affaires Etrangères. — T. III, 468.
Le Camus, lieutenant civil. — T. III, 448, 449.
Leclerc du Tremblay (François), dit le Père Joseph. — T. I, 102.
Lesczinski. — V. Stanislas Lesczinski.
Lee (Arthur), diplomate américain. — T. III, 351.
Lee (Richard Henry), homme d'état américain. — T. III, 350.
Lee (William), agent secret américain. — T. I, lxx. — T. III, 327.
Le Féron. V. Mesnager.
Leicester (Robert Dudley, comte de). — T. I, 78. — T. II, 57, 58.
Lemarchand (Pierre François), secrétaire d'ambassade. — T. III, 314.
Léopold Ier, empereur. — T. I, xxxii, xxxv, xlviii, li, lii, 227, 420, 426. — T. II, 9, 10, 17, 46, 113, 132, 137, 139, 141, 215, 216, 268, 269, 287.
Léopold Ier, Joseph Charles Dominique Agapet Hyacinthe, duc de Toscane. — T. I, 429, 459, 473, 488. — T. II, 211. — T. III, 45, 218.
Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche. — T. I, 28, 31, 58.
Le Pelletier (Claude), contrôleur général des finances. — T. I, 275, 314. — T II, 369.
Le Pelletier (Louis), premier président. — T. II, 425, 433.
Lerode (baron de), agent du duc de Neubourg. — T. I, 223.
Lesseps (Dominique de), diplomate français. — T. III, 203.
Lesseps (Michel de), diplomate français. — T. III, 179, 203, 204, 205.
Lestevenon (Elisabeth), femme de Willem Buys. — T. II, 523.
Lestevenon (Matthijs), bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 523.
Lestevon de Berkenroode (Matthijs), diplomate hollandais. — T. III, 175, 331, 333, 369, 398, 429, **467-468**, 470.
Lesueur (Eustache). — T. I, vi.
Le Tellier (Elisabeth Turpin, femme de). — T. II, 152.
Le Tellier (Michel), secrétaire d'état de la Guerre et chancelier. — T. I, 28, 127, 270. — T. III, 443.
Lexington (comte de), diplomate anglais. — T. II, 392.
Leyde (marquis de), général espagnol. — T. I, 48.
Leyden (Pieter van), bourgmestre de Leyde. — T. II, 328, 329, 330, 535.
Leyemberg, résident suédois. — T. I, 305.
Liboy (Etienne Roscius de), agent français. — T. I, notice, **406-407**; instructions, **407-408**.
Liège (évêques de). — V. Elderen, Heysberg, Jean XI Théodore de Bavière.
Liere (Gertruid Anna van Wassenaer, baronne van). — T. II, 59.
Liere (Willem, seigneur d'Oosterwijck, baron van). — T. II, 59, 68.
Ligne (Claude de Lamoral, Hyacinthe, Ferdinand, marquis de Dormans, prince de). — T. II, 271.
Ligny (de), agent français. — T. II, 116.
Ligonier (Jean Louis, comte), général anglais. — T. III, 111, 116, 123, 160.
Lillebonne (Anne de Lorraine-Vaudémont, princesse de). — T. II, 367.
Lillebonne (François Marie de Lorraine, prince de). — T. II, 367.
Lillierot (Nils Eosander, comte), diplomate suédois. — T. I, 305, 479, 508, 514.
Lintelo (Christian Karel van), diplomate hollandais. — T. II, 529.

Lionne (Hugues de), ministre des Affaires Etrangères. — T. I, xxvii, xxix, 124, 127, 130, 131, 191, 192, 193, 194, 195, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 216, 217, 218, 220, 221, 222, 223, 225, 226, 227, 229, 232, 234, 235, 240, 241, 243, 244, 253, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 275, 276, 278, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 379, 417. — T. III, 441, 442, 443, 444.

Lira (Emmanuel de), diplomate espagnol. — T. I, 310, 360, 402.

Lisola (François Paul, baron de), polémiste et diplomate autrichien. — T. I, xxxii, 310.

Livry (abbé de), diplomate français. — T. II, 454.

Llano (comte de), diplomate espagnol. — T. III, 375.

Loë (baron de), correspondant secret. — T. III, 419.

Loménie. — V. Brienne.

Longueville (Henri II d'Orléans, duc de). — T. I, 31, 102.

Lorraine. — V. Charles IV, Charles V, Charles de Lorraine, Eléonore d'Autriche, François Etienne III, Léopold Ier.

Los Balbasès (Don Pablo Spinola Doria, marquis de), diplomate espagnol. — T. I, 361.

Loss (Jean Adolphe, comte de), diplomate saxon. — T. III, 160, 161, 163.

Louis Ier, roi d'Espagne. — T. II, 396, 449.

Louis XI, roi de France. — T. I, 35.

Louis XIII, roi de France. — T. I, vi, vii, xiv, 12, 13, 35, 60, 72, 73, 108, 132, 373, 488. — T. II, 300. — T. III, 293.

Louis XIV, roi de France. — T. I, vi, xix-xx, xxxii-xxxvi, xxxviii, xxxix, xli-lvii, lxi, lxiv, 21, 48, 53, 54, 80, 108, 149, 156, 194, 196, 198-209, 223, 224, 230, 235, 241, 250, 253, 257, 261-263, 266, 267, 269, 270, 274, 279, 287, 288, 291, 292, 294-299, 301, 302, 304, 305, 312, 314, 317, 320, 322, 326, 329, 335, 339, 344-347, 349-356, 358, 366, 367, 371, 374, 375, 379-381, 383-385, 387, 389-395, 398, 405-410, 413, 415, 416, 420, 426, 431-437, 442-447, 455, 458, 460, 471-474, 476-478, 481, 488, 501, 505, 507-509, 519, 532, 535, 536. — T. II, 2-9, 11-13, 28, 30, 35-41, 46, 96-103, 109, 113, 115, 117-119, 127-132, 141, 142, 150-153, 160, 161, 164, 169, 176, 178-185, 187, 188, 199, 213, 215, 224, 226-231, 234, 236, 249, 250, 252, 268, 270, 271, 273, 274, 287, 295, 318, 323-327, 329, 330, 339, 348, 366, 369, 371, 383, 426, 437, 500. — T. III, 67, 143, 200, 213, 243, 245, 320, 442-445, 448, 449, 451, 452, 455, 465.

Louis XV, roi de France. — T. I, lvii, lviii, lx, lxi, lxii, lxiii, lxv, lxvi, lxvii, lxviii. — T. II, 381, 405, 428, 437. — T. III, 32, 43, 52, 54, 55, 57, 62, 63, 69, 70, 80, 84, 111, 137, 139, 143, 246, 254, 269, 283, 286, 299, 301, 304, 392, 462, 463, 467, 468.

Louis XVI, roi de France. — T. I, lxxii, lxxiii, lxxiv, lxxv. — T. III, 269, 283, 304, 312, 313, 318, 321, 329, 369, 391, 469.

Louis XVIII, roi de France. — T. III, 313.

Louis (le Grand Dauphin). — T. I, 274.

Louis, infant d'Espagne. — T. III, 24.

Louis de Bade (margrave). — T. II, 296.

Louis de Brunswick-Wolfenbüttel. — T. I, lxvi, lxvii, lxviii. — T. III, 235, 268, 274, 294, 357, 373.

Louis Ier, landgrave de Hesse-Darmstadt. — T. I, 227.

Louis Hermann, duc de Simmern. — T. I, 105.

Louis Philippe, duc de Simmern. — T. I, 105.

Louisa Christina de Solms de Brederode. — T. I, 24, 166.

Louise Elisabeth de France, duchesse de Parme. — T. III, 46, 137, 143.

Louise Henriette d'Orange, électrice de Brandebourg. — T. I, 139. — T. II, 25, 88.

Louise Marie de France. — T. III, 143.

Louville (Charles Auguste d'Allonville, marquis de), diplomate français. — T. II, 37.

Louvois (François Michel Le Tellier, marquis de), secrétaire d'état de la Guerre. — T. I, xxxiii, xlvi, liv, 293, 305, 312, 332, 368, 537.

Luiscius, diplomate prussien. — T. III, 14, 49.

Lumbres (Antoine de), diplomate français. — T. I, 115.

Luxembourg (François Henri de Montmorency-Bouttevillé, duc de), maréchal de France. — T. I, xl, 366.

Luynes (Charles d'Albert, duc de), ministre français. — T. I, 292.

Lynden (Adriaan, comte de), noble de Gueldre. — T. II, 526, 527, 528.

M

Maganaz (Don Raphael Melchor), diplomate espagnol. — T. III, 104, 105, 109, 145.

Machault d'Arnouville (Jean Baptiste de), ministre français. — T. III, 263.

Madeleine de Bavière, duchesse de Neubourg. — T. I, 106.

Maillebois (Yves Marie Desmaretz, comte, puis marquis de), lieutenant général. — T. III, 15, 381, 424.

Maintenon (Madame de). — T. I, 293.

Makdoel, agent anglais. — T. I, 42, 98.

Malherbe (François de). — T. I, vi.

Malmesbury. — V. Harris.

Mancini (Marie Laure), duchesse de Modène. — T. I, 431.

Mancini (Olympe), comtesse de Soissons. — T. II, 220.

Manicamp, officier français. — T. I, 29.

Mantoue. — V. Eléonore de Gonzague, Ferdinand Charles IV, Henri, Marguerite de Gonzague.

Marais (Matthieu), écrivain français. — T. II, 324.

Marchesini (Giovanni Francesco), secrétaire d'ambassade. — T. I, 101.

Marguerite de Gonzague, duchesse de Mantoue. — T. II, 211.

Marguerite de Slesvig-Holstein, duchesse de Nassau-Siegen. — T. I, 24.

Marguerite Louise d'Orléans, grande duchesse de Toscane. — T. II, 298.

Marguerite Thérèse, impératrice. — T. II, 46.

Maria Louisa de Hesse-Cassel, comtesse de Nassau-Dietz. — T. II, 352.

Mariane, consul français. — T. III, 418, 423, 425.

Marie d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. — T. I, 524.

Marie de Gonzague, reine de Pologne. — T. II, 211.

Marie de Médicis, reine de France. — T. I, 14, 132.

Marie d'York, reine d'Angleterre. — T. I, xl, xliv, xlvii, 355, 472.

Marie Amélie d'Autriche, électrice de Bavière. — T. II, 290.

Marie Anne d'Autriche, reine d'Espagne. — T. I, 278, 315. — T. II, 46.

Marie Anne d'Espagne, impératrice. — T. I, 315. — T. II, 137.

Marie Antoinette d'Autriche, électrice de Bavière. — T. II, 30, 287, 290.

Marie Béatrice d'Este, dite Marie de Modène, reine d'Angleterre. — T. I, 430, 431.

Marie Eléonore de Clèves, duchesse de Prusse. — T. I, 84.

Marie Eléonore, duchesse de Simmern. — T. I, 105.

Marie Elisabeth Françoise, reine de Portugal. — V. Aumale.

Marie Josèphe d'Autriche, reine de Pologne. — T. II, 290, 417.

Marie Josèphe de Saxe, dauphine. — T. III, 162.

Marie Lesczinska, reine de France. — T. III, 43.

Marie Louise d'Orléans, reine d'Espagne. — T. II, 324.

Marie Louise Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne. — T. II, 319, 397. — T. III, 96, 137.

Marie Madeleine Thérèse de Portugal, reine d'Espagne. — T. III, 137.

Marie Thérèse, impératrice. — T. I, lxii, lxiv. — T. II, 348. — T. III, 16, 45, 53, 69, 88, 99, 100, 138, 140, 141, 148, 218, 232.

Marie Thérèse, reine de France. — T. I, 206, 235, 274. — T. II, 8, 46.

Marie Thérèse de France. — T. I, 274.

Marie Thérèse Louise Victoire de France. — T. III, 143.

Marin, secrétaire piémontais d'ambassade. — T. III, 151.

Marlborough (John Churchill, comte, puis duc de), général anglais. — T. I, liv, lv, lvi. — T. II,

129, 130, 131, 145, 146, 147, 148, 163, 167, 183, 184, 213, 220, 221, 227, 241, 242, 250, 262, 263, 265, 266, 277, 347, 359.

Marselis (D. van), banquier et négociateur hollandais. — T. III, 187, 217, 341, **465-467**.

Marseven, bourgmestre d'Amsterdam. — T. I, 400. — T. II, 91, 92, 93.

Marsin (comte de), général au service de l'Espagne. — T. I, 339.

Masch, diplomate prussien. — T. II, 415.

Masones de Lima y Sotomayor (Don Jaime), 4e comte de Montalvo, diplomate espagnol. — T. III, 116, 144, 145, 167.

Mathenesse (Jean de), député hollandais. — T. I, 14.

Maulde (de), officier français. — T. III, 468.

Maurepas (Jérôme Phélypeaux, comte de), ministre français. — T. II, 426. — T. III, 102, 103, 104, 105, 111, 168, 377, 462.

Maurice de Nassau. — T. I, lxii.

Maurice de Nassau, stathouder. — T. I, vii, xii, 15, 20, 21, 77, 176, 177, 178, 194, 241, 324. — T. II, 60, 69, 79, 80. — T. III, 182, 248, 446.

Maurice de Saxe, maréchal de France. — T. I, lxiii, lxiv. — T. III, 18, 72.

Maurice Jean, comte de Nassau-Siegen. — T. I, xii, 8, 24, 25, 41, 167, 176, 177.

Maximilien Ier, empereur. — T. I, 530. — T. II, 76.

Maximilien II, empereur. — T. I, 84, 521.

Maximilien Ier, duc de Bavière. — T. I, 338.

Maximilien II (Marie Emmanuel), électeur de Bavière. — T. I, 427, 428. — T. II, 30, 107, 128, 137, 287, 306. — T. III, 196.

Maximilien III (Joseph), électeur de Bavière. — T. III, 196.

Maximilien Henri de Bavière, archevêque de Cologne. — T. I, 220, 312.

Mayence (archevêques). — V. Metternich, Schönborn.

Mayer, diplomate bavarois. — T. I, 309.

Mazarin (Jules), cardinal et ministre français. — T. I, vi, vii, xi, xiv, xv, xviii, xix, xxi, xxvii, xxxiv, xxxvi, 2-6, 11, 22, 24, 28, 31, 43, 50, 55-60, 62, 64-69, 80, 81, 85, 90, 92, 94, 102, 104, 106, 108, 115-121, 124-130, 132, 138, 145, 149, 151, 153, 154, 158, 170, 172, 192, 226, 292, 375.

Mecklembourg. — V. Charles Léopold, Chrétien Louis.

Meer (Van der), diplomate hollandais. — T. II, 440. — T. III, 20.

Meerman, diplomate hollandais. — T. I, 208.

Meinders, diplomate prussien. — T. I, 316.

Meinertshagen, diplomate prussien. — T. II, 415, 416, 499.

Meinerswijck (Barthold de Gent, seigneur de), député hollandais. — T. I, 14.

Mello (Francisco de), diplomate portugais. — T. I, 281, 282, 285, 286, 289.

Mello (Francisco Manuel de), écrivain portugais. — T. I, 285.

Mercy-Argenteau (Florimond Claude, comte de), diplomate autrichien. — T. III, 370

Mérode (Guillaume Ghislain, comte de), diplomate autrichien. — T. III, 437.

Mesnager (Nicolas), diplomate français. — T. II, 117, 142, 156; notice, **159-162**; instructions, **163-177**; 180, 182, 189, 190, 202, 203; notice, **273-276**; instructions, **277-321**; 323, 362. — T. III, 243.

Methuen (Paul, chevalier), diplomate anglais. — T. II, 235.

Metternich (Lothaire Frédéric de), électeur de Mayence. — T. I, 338.

Meyer. — V. Aert de Meyer.

Meyer (H. G.), consul hollandais. — T. III, 424.

Mirabeau (Gabriel Honoré de Riquetti, comte de), homme d'état français. — T. III, 359, 393.

Miranda (Henri de Souza de Tanaros, comte de), diplomate portugais. — T. I, 128, 129, 281.

Mirepoix (Gaston Charles François de Lévis, duc de), diplomate français. — T. III, 204, 238, 239.

Modène. — V. Alphonse IV, François III, Mancini (Marie Laure), Renaud d'Este.

Modène (François Charles de Raimond, comte de), diplomate français. — T. III, 288.

Mohammed IV, sultan de Turquie. — T. I, 108.

Mollo (François), agent officieux. —

T. I, 409, 411, 438, 442, 443, 447, 448, 453, 454, 465, 467, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 511. — T. II, 23, 116, 117, 118, 129, 150, 151, 184, 227, 239, 241, 243, 251, 273, 280.

Moncenigo (Aloïsio), diplomate vénitien. — T. I, 74.

Montagu (Edward), 1er comte de Sandwich. — T. III, 131, 132.

Montagu (Edward Wortley). — T. III, 132.

Montagu (John, 2e duc de). — T. III, 132.

Montagu (Ralph, 1er duc de). — T. III, 131.

Montal (Charles de Montsaulnin, comte de), lieutenant général. — T. I, 339, 395, 455.

Montaran, directeur de la Compagnie des Indes. — T. III, 188.

Montbas (baron de), agent officieux. — T. I, 3, 22, 63, 142.

Monterey (Don Juan Domingo Mendez de Haro, 6e comte de), gouverneur des Pays-Bas. — T. I, xxxiii, 339, 360.

Montferrat. — V. Yolande.

Monti (Antonio Felice, marquis de), diplomate français. — T. II, 471. — T. III, 43.

Montmorin Saint-Hérem (Armand Marc, comte de), ministre des Affaires Etrangères. — T. I, lxxiv. — T. III, 363, 365, 366, 367, 368, 390-398, 402-405, 407, 419, 423, 424, 425, 428, 429, 431-438, 468, 470.

Monzone (Cioja des Forges, comte de), diplomate modénois. — T. III, 116, 153.

Morel (Jean, abbé), diplomate français. — T. I, lii; notice, **417-420**; instructions, **420-431**; 445, 449, 461, 462, 463, 465, 468, 484, 485, 488, 489, 511, 528. — T. III, 447.

Morville (Charles Jean Baptiste Fleuriau, comte de), ministre des Affaires Etrangères. — T. II, 341, 342, 359, 360; notice, **369-378**; instructions, **378-420**; 421-433, 438, 440, 447, 448, 451, 459, 461, 462, 463, 482, 492, 506, 516, 518, 519, 523, 525, 526, 531, 535. — T. III, 456, 457, 458, 459, 460, 461.

Motteville (Madame de). — T. I, xxiii.

Muller, agent du duc de Lunebourg. — T. I, 362.

Munck, bourgmestre de Middelbourg. — T. II, 75.

Munster (évêque). — V. Galen.

Munter, bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 92, 93.

N

Naetegal, député hollandais. — T. II, 75.

Nancré (Louis Jacques Aimé Théodore de Dreux, marquis de), diplomate français. — T. II, 369, 370, 391.

Nani (Giovani Battista), diplomate vénitien. — T. I, 372.

Naples. — V. Charles VII.

Nassau-Dietz. — V. Albertina Agnès, Anne d'Angleterre, Ernest Casimir, Guillaume Frédéric, Henri Casimir, Henri Casimir II, Henriette Amalia, Johan Willem Friso, Maria Louisa de Hesse-Cassel, Sophie Edwige de Brunswick-Lüneburg.

Nassau-Siegen. — V. Jean le Jeune, Marguerite de Slesvig-Holstein, Maurice Jean.

Necker (Jacques), ministre français. — T. III, 313, 393, 470.

Nederhorst (Godard de Reede, seigneur de), député hollandais. — T. I, 14, 40.

Neercassel (Johannes Baptista van), prélat hollandais. — T. I, 329.

Nemours (Marie Jeanne Baptiste de), duchesse de Savoie. — T. I, 373.

Neubourg. — V. Anne de Clèves, Madeleine de Bavière, Philippe Louis, Wolfgang Guillaume.

Neufville (Jean de), commerçant hollandais. — T. III, 327.

Neuhoff (Théodore de), aventurier allemand. — T. III, 350.

Newcastle (Thomas Pelham Holles, 1er duc de), ministre anglais. — T. III, 85, 117, 147.

Nicolas V, pape. — T. I, 286.

Nieuport, pensionnaire de Schiedam, diplomate hollandais. — T. I, 145, 180.

Nieuport (Willem), fermier des douanes de Rotterdam. — T. II, 27, 116, 119, 120, 123, 124, 125.

Nieveld (Jacob van Zuilen van), bailli de Rotterdam. — T. II, 83, 90.

Nithard (le Père jésuite). — T. I, 278.

Noailles (Adrien Maurice, duc de), maréchal de France. — T. III, 18, 55, 112, 175, 301, 463.
Noailles (Anne Jules, duc de), maréchal de France. — T. I, 452. — T. II, 197.
Noailles (Emmanuel Marie Louis, marquis de), diplomate français. — T. III, notice, **299-305**; instructions, **305-312** ; 338, 341, 343, 350.
Noailles (Philippe, comte de). — T. III, 265.
Noordwijk (Steven van der Does, seigneur de). — T. II, 377, 520.
Noordwijk (Wigbold Jean Theodor van der Does, seigneur de), noble hollandais. — T. II, 428, 460, 461, 520.
Norf, agent de l'électeur de Cologne. — T. II, 4, 5, 6.
North (Frederik, lord), ministre anglais. — T. III, 351.
Noyen (van), député zélandais. — T. II, 533.

O

Obdam (Jacob van Wassenaer, seigneur d'), général et diplomate hollandais. — T. I, 269. — T. II, 68, 513.
Obdam (Jacques d'), seigneur de Wassenaer, amiral hollandais. — T. I, 96, 123, 145, 146, 178, 184.
Obdam (Johan Hendrik, comte de Wassenaer-), noble hollandais. — T. II, 513, 521. — T. III, 463.
Odik (Guillaume Adrian, comte de Nassau, seigneur d'), diplomate hollandais. — T. I, 305, 309, 346, 361, 368, 396. — T. II, 59, 60, 75. — T. III, **445-447**, **450-452**.
Odoard Farnèse, prince de Parme. — T. II, 396.
Ogier (le président), diplomate français. — T. III, 184, 234.
Oldenbourg (Antoine, comte d'), diplomate danois. — T. I, 362.
Olivarès (Don Gaspard de Guzman, comte-duc d'), ministre espagnol. — T. I, 73.
Oliverkrantz (Johan Paulin), diplomate suédois. — T. I. 362, 401.
Olivier. — V. Bonmassari.
Ommeren (Van), député hollandais. — T. I, 170.
Oosterwijk, diplomate hollandais. — T. I, 3, 35.
Orange-Nassau. — V. Amélie de Solms, Anne de Hanovre, Caroline d'Angleterre, Frédéric Guillaume Georges, Frédéric Henri, Guillaume Ier (roi), Guillaume Ier (stathouder), Guillaume II, Guillaume III, Guillaume IV, Guillaume V, Henriette Marie Stuart, Jean de Nassau, Maurice, Wilhelmina Carolina, Wilhelmine de Prusse.
Orléans. — V. Elisabeth Charlotte, Gaston, Henriette d'Angleterre, Philippe.
Orsbeck (Jean Hugues d'), évêque de Spire et archevêque électeur de Trèves. — T. I, 458.
Osmond (marquis d'), diplomate français. — T. III, 398.
Ossorio (Don Joseph), diplomate piémontais. — T. III, 116.
Ossun (Pierre Paul, marquis d'), diplomate français. — T. III, 334.
Ossuna (François Marie de Paule Acuña y Tellez Giron, 6e duc d'), diplomate espagnol. — T. II, 312.
Ostermann (André Ivanovitch, comte), diplomate russe. — T. II, 415. — T. III, 355.
Ost-Frise. — V. Charles Edzard, Christian Everard, Christine Charlotte, Georges Albert, Georges Christian.
Oudenhove (d'), agent espagnol. — T. I, 310.
Ouverkerk, général hollandais. — T. II, 152.
Ovey, républicain anglais. — T. I, 218.
Oxenstiern (Axel), chancelier suédois. — T. I, 33.
Oxenstiern (Bengt Gabrielson), diplomate et ministre suédois. — T. I, 362, 401, 456, 457.
Oxford (Robert Harley, comte d'), ministre anglais. — T. II, 279, 285, 293, 302.

P

Paets, bourgmestre de Rotterdam. — T. I, 389. — T. II, 90.
Palatinat. — V. Anne de Gonzague, Charles II, Charles Louis Ier,

Charles Philippe, Edouard de Bavière, Elisabeth Stuart, Frédéric V, Jean Guillaume Joseph, Philippe Guillaume.
Palavicini, nonce à Cologne. — T. I, 360.
Pallant (commandeur), agent de l'ordre de Malte. — T. I, 226.
Palmqvist, diplomate suédois. — T. III, 196.
Pancras, bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 355.
Panfili (Jean-Baptiste). — V. Innocent X.
Paoli (Pascal), agitateur corse. — T. III, 350.
Papauté. — V. Alexandre VII, Benoit XIII, Clément X, Clément XI, Grégoire IX, Grégoire XIII, Innocent III, Innocent IV, Innocent X, Innocent XII, Innocent XIII, Nicolas V, Pie V.
Paravicini (P. D.), secrétaire hollandais d'ambassade. — T. III, **458-459.**
Parme. — V. Antoine Farnèse, Dorothée Sophie de Bavière-Neubourg, François Farnèse, Louise Elisabeth de France, Odoard Farnèse, Philippe.
Particelli d'Hémery, surintendant des finances. — T. I, 35.
Paterson. — T. I, 411.
Patin (Guy), médecin et auteur français. — T. I, 7.
Patté, général autrichien. — T. II, 188.
Paulmier de Gonneville. — V. Gonneville.
Paulus (Pierre), pensionnaire de Hollande. — T. III, 418, 424.
Pauw (Adrian), député hollandais. — T. I, xiv, 14, 40, 41.
Pauw (Cornelis), diplomate hollandais. — T. I, 33.
Pecquet (Antoine), premier commis des Affaires Etrangères. — T. II, 467, 471.
Pecquet, fils du précédent et premier commis des Affaires Etrangères. — T. II, 467, 471.
Pedro II, roi de Portugal. — T. I, 281, 283, 286, 337. — T. II, 132, 133, 164, 235, 299.
Peletyer (Antoine), conseiller secrétaire du roi. — T. II, 27.
Pelham (Henry), ministre anglais. — T. III, 85, 117, 147.
Peñaranda (Don Gaspar de Bracamonte y Guzman, 3e comte de), diplomate espagnol. — T. I, xi, 34.
Penn, amiral anglais. — T. I, 185.
Pentenridter, diplomate autrichien — T. II, 407. — T. III, 26.
Pépin le Bref, roi des Francs. — T. I, 522.
Pesters (Ernest), diplomate hollandais. — T. II, 419. — T. III, 458, **459-460.**
Pesters (Nicolas), intendant hollandais. — T. I, 348, 349, 350, 351, 366, 368. — T. II, 221.
Petkum (H. V.), agent du duc de Holstein-Gottorp. — T. II, 116, 117, 151, 163, 178, 180, 181, 182, 190, 191, 193, 194, 224, 227, 230, 231, 234, 239-244, 254, 265, 273, 274, 280.
Philippe, roi de Macédoine. — T. I, 76.
Philippe II, roi d'Espagne. — T. I, xxxi, 74, 75, 279, 374, 524. — T. II, 57.
Philippe III, roi d'Espagne. — T. I, 13, 279.
Philippe IV, roi d'Espagne. — T. I, xiv, xv, xxiii, xxv, 28, 108, 197, 199, 200, 278, 315. — T. II, 46, 247, 269, 448.
Philippe V, roi d'Espagne. — T. I, liv, lv, lvi, lix, 519. — T. II, 43, 98, 99, 101, 121, 124, 127, 128, 135, 150, 151, 154, 156, 159, 161, 162, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 185, 188, 189, 190, 196, 199, 201, 208, 209, 226-231, 233, 234, 235, 252, 262, 273, 275, 286, 287, 312, 315, 316, 317, 319, 374, 376, 377, 388, 392, 396, 406, 418, 428, 449, 474. — T. III, 21, 24, 46, 96, 109, 127 137, 138, 155.
Philippe, duc d'Anjou. — T. I, 274.
Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV. — T. I, 373.
Philippe, duc d'Orléans, régent de France. — T. I, lix. — T. II, 199, 340, 369, 371. — T. III, 455.
Philippe, duc de Parme. — T. III, 24, 35, 40, 46, 96, 97, 98, 128, 136, 137, 140, 143, 149, 151, 170.
Philippe Guillaume de Bavière-Neubourg, électeur palatin. — T. I, 106, 222, 333, 460.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — T. II, 56, 74.
Philippe Louis, comte palatin de Neubourg. — T. I, 84.
Picart (Henrik), syndic des Ommelandes. — T. II, 78.
Pie V, pape. — T. I, 73, 74.
Pieck (Conrad), baron de Zoëlen,

député de la Gueldre. — T. III, 195.
Pierre le Grand, tsar. — T. I, 406. — T. II, 53, 315, 340, 342, 363, 415, 454. — T. III, 398.
Pignatelli, archevêque de Naples. — T. II, 188.
Piles (Roger de), chargé de mission. — T. I, notice, **409-411**; instructions, **412-413**.
Pimentel de Prado (Don Antonio), plénipotentiaire espagnol. — T. I, 91.
Pinzon (Vincent), explorateur espagnol. — T. II, 300.
Pitt (*William*). — V. Chatham.
Pitt (William), fils du précédent. — T. I, lxviii. — T. III, 403.
Plast, agent du duc de Brunswick. — T. I, 362.
Plélo (Louis Robert Hippolyte de Bréhan, comte de), diplomate français. — T. III, 43.
Polignac (Melchior, abbé, puis cardinal de), diplomate français. — T. I, lv. — T. II, 117; notice, **224-231**; instructions, **232-270**; notice, **273-276**; instructions, **277-321**.
Polignac (vicomte de). — T. II, 225.
Pologne (v., aussi, *Saxe*). — Auguste II, Auguste III, Casimir IV, Catherine Opalinska, Marie de Gonzague, Marie Josèphe d'Autriche, Sobieski, Stanislas Leszczinski.
Polyxène Christine de Hesse-Rheinfelds, reine de Sardaigne. — T. III, 143.
Pompadour (Madame de). — T. I, lxv. — T. III, 72, 175.
Pomponne (Simon Arnauld de), ministre des Affaires Etrangères. — T. I, xxvii, xxviii, xxix, xxx, liv, 149: notice, **257-270**; instructions, **270-290**; 293, 296, 297, 301-305, 308, 310, 312, 316, 332, 333, 339, 345, 347-351, 353, 354, 356, 358, 359, 361, 372, 375, 379, 380, 381, 382, 385, 386, 396, 400, 421, 505. — T. II, 2. — T. III, 443, 444, 446, 447.
Ponce de Léon, explorateur espagnol. — T. III, 129.
Pontchartrain (Jérôme Phélypeaux, comte de Maurepas, puis comte de), ministre français. — T. II, 2, 158, 182. — T. III, 111.
Pontchartrain (Louis Phélypeaux, comte de), ministre de la Marine. — T. I, 517. — T. II, 300, 308, 310, 324.
Portland (Hans Willem, baron de Bentinck, comte de), diplomate anglais. — T. I, 508. — T. II, 11, 12, 13, 46, 47, 68, 75, 76, 109, 249.
Portsmouth (duchesse de). — V. Kéroualle.
Portugal. — V. Alphonse VI, Jean IV, Jean V, Jean VI, Marie Elisabeth Françoise, Marie Madeleine Thérèse, Pedro II.
Poussin (Nicolas), peintre. — T. I, vi.
Pradel (de), lieutenant général. — T. I, 224.
Prades (Jean Martin, abbé de). — T. III, 299.
Praslin (César Gabriel de Choiseul, duc de), ministre des Affaires Etrangères. — T. III, 236, 237, 265-268, 271, 272, 274, 275, 277, 278, 279, 287, 294.
Preis (Joachim Frederik), diplomate suédois. T. II, 415. — T. III, 196, 223.
Prévost, secrétaire d'ambassade. — T. III, 237, 265, 266, 267, 271, 272, 274, 275, 279, 296.
Prié (marquis de), diplomate piémontais et autrichien. — T. II, 235, 375.
Printzen, ministre prussien. — T. II, 413.
Prior (Matthew), poète et diplomate anglais. — T. II, 279, 280, 281, 282, 291.
Provana (comte de), diplomate piémontais. — T. I, 406.
Prusse (v., aussi, *Brandebourg*). — V. Auguste Willem, Frédéric Ier, Frédéric II, Frédéric Guillaume Ier, Frédéric Guillaume II, Henri, Marie Eléonore de Clèves, Wilhelmina Frederica Sophia.
Puente-Fuerte (marquis de), diplomate espagnol. — T. III, 275, 296, 310.
Puerto (Don Joachin Ignacio de Barrenechea y Erquinigo, marquis del), diplomate espagnol. — T. III, 181, 196, 223.
Putte (Anna van de), femme de Nicolas de La Bassecour. — T. II, 524.
Puységur (Jacques François de Chastenet, marquis de), maréchal général des logis. — T. II, 109.
Puyzieulx (Louis Philogène Brûlart, marquis de Sillery et de), ministre des Affaires Etrangères.

— T. I, LXIII. — T. III, 62, 63, 64, 65, 69 ; notice, **71-74** ; instructions, **74-79** ; notice, **80-84** ; instructions, **84-102** ; 103, 105, 106, 107, 109-115, 119, 122, 123, 132, 136, 138, 139, 146, 147, 150, 154, 156, 158, 161, 168, 169, 173, 175-179, 181, 182, 188, 189, 191, 192, 193, 201, 204, 266, 462, 464-468.
PUYZIEULX (ROGER BRÛLART, marquis de), diplomate français. — T. II, 7, 44.

Q

QUINT (CHARLES), bourgmestre d'Utrecht. — T. II, 531.
QUIROS (DON BERNARDO FRANCISCO, comte de), diplomate espagnol. — T. I, 519, 520, 522. — T. II, 40, 96, 97, 100.

R

Raby. — V. STRAFFORD.
RACINE (JEAN BAPTISTE), secrétaire d'ambassade. — T. II, 13.
RAKOCZY (FRANÇOIS II), prince de Transylvanie. — T. II, 132, 215, 216, 227, 267, 268, 276, 301, 366.
RANDWICK, député de la Gueldre. — T. II, 328.
RAYNEVAL (JOSEPH MATHIAS GÉRARD DE), diplomate français. — T. I, LXXIV. — T. III, 348, 359, 364, 365, 366, 367, 382, 384, 390, 391, 392, 401, 409, 410, 419, 423.
RECHTEREN (ADOLF HENDRIK VAN), député d'Over-Yssel. — T. II, 532.
RECHTEREN (REINHARD BURCHARD RUTGER VAN), seigneur de Gramsbergen, député d'Over-Yssel. — T. II, 532. — T. III, 79, 189, 255.
Reede (*Godard de*). — V. NEDERHORST.
REFFUGE (POMPONNE, marquis du), officier français. — T. I, 520.
REINST (JEAN), négociateur hollandais. — T. I, 35, 97.
REISCHACH (JUDAS THADDÄUS, baron de), diplomate autrichien. — T. III, 109, 116, 148, 232, 275, 296, 341, 345, 375.
RENAUD D'ESTE, duc de Modène. — T. II, 139.
RENDORP, bourgmestre d'Amsterdam. — T. III, 360, 380, 424, 434.
RENOVALÈS (de), secrétaire espagnol d'ambassade. — T. III, 310.
RENSWOUDE (FREDERIK ADRIAAN, baron van REEDE, seigneur de), diplomate hollandais. — T. I, 309. — T. II, 116, 151-158, 328, 330, 530, 531.
RESNEL (marquis de). — T. II, 269.
RETZ (FRANÇOIS PAUL DE GONDI, cardinal de). — T. I, 55, 505.
RIBEIRO DE MACEDO (DUARTE), résident portugais. — T. I, 289.
RICARD, publiciste. — T. II, 422.
RICHARD CŒUR DE LION, roi d'Angleterre. — T. II, 277.
RICHELIEU (le cardinal-duc de). — T. I, VI, XXV, 6, 33, 58, 73, 132, 153, 333
RICHELIEU (LOUIS FRANÇOIS ARMAND DU PLESSIS, duc de), général et diplomate français. — T. III, 139, 161, 162.
RIJSSEL (VAN), général hollandais. — T. III, 405.
RIPPERDA (GUILLAUME), député hollandais. — T. I, 14.
RIPPERDA (JEAN GUILLAUME, baron de), diplomate hollandais. — T. II, 428, 431.
Rivière. — V. PETKUM.
Robert. — V. ALÈGRE.
ROBERT (le prince palatin). — T. I, 88, 254.
ROBESPIERRE (MAXIMILIEN). — T. III, 301.
ROBINSON (JOHN), évêque et ministre anglais. — T. II, 282.
ROBINSON (THOMAS), 2e baron GRANTHAM, diplomate anglais. — T. III, 116, 146, 147.
ROCHESTER (comte de), ministre anglais. — T. II, 279, 282.
ROHAN (Henri, duc de). — T. I, VI.
ROHAN-SOUBISE (ARMAND GASTON MAXIMILIEN DE), évêque de Strasbourg et cardinal. — T. II, 272.
RONQUILLO (DON PEDRO), diplomate espagnol. — T. I, 361.
ROOZEBOOM, introducteur des ambassadeurs. — T. II, 26, 85.
ROOZEBOOM (HUIBERT), président du Grand Conseil. — T. II, 73, 85.
ROSEN (OTHON DE), général et diplomate saxon. — T. II, 28.
ROSSI (comte), agent secret. — T. II 312, 326.

Rottembourg (Conrad Alexandre, comte de), diplomate français. — T. II, 413, 434, 440, 454. — T. III, 33.
Rouillé (Antoine Louis), ministre des Affaires Etrangères. — T. III, 187, 195, 209, 210, 211, 212, 227-232, 238, 239, 243, 244, 247, 253, 259, 466, 467, 468.
Rouillé de Marbeuf (Pierre), diplomate français. — T. II, 164; notice, **178-185**; instructions, **185-223**; 224, 226, 232, 234, 235, 236, 240, 241, 242, 254, 262, 263, 264, 270, 271. — T. III, 453, 454.
Rousseau de Chamoy (Louis), diplomate français. — T. III, 444.
Rousset de Missy (Jean), publiciste. — T. III, 173.
Rouville (Louis de), lieutenant-colonel de dragons. — T. I, 455.
Roye (Mademoiselle de). — T. I, 432.
Rozemale, négociateur hollandais. — T. II, 27.
Rozendal, noble hollandais. — T. II, 74.
Rumpf (Chrétien Constantin), secrétaire hollandais d'ambassade. — T. III, 441, 444.
Rupert (prince). — V. Robert.
Russie. — V. Alexis Mikhaïlovitch, Catherine Ire, Catherine II, Elisabeth, Ivan VI, Pierre le Grand.
Russy (de), diplomate français. — T. I, 13.
Ruvigny (Henri Ier de Massué, marquis de Renneval et de). — T. I, xliv, 358, 359, 361, 365, 372, 375.
Ruys (Nicolas), greffier des Etats-Généraux. — T. I, 145.
Ruyter (Michel Adrianszoon de), amiral hollandais. — T. I, xviii, 94, 118, 120, 123, 124, 125, 157, 204, 206, 242, 243, 252, 255. — T. III, 450.

S

Saint-Brice, correspondant de l'abbé Dubois. — T. II, 369.
Saint-Contest (Dominique Claude Barberie de), diplomate français. — T. III, 175.
Saint-Contest (François Dominique Barberie de), ministre des Affaires Etrangères. — T. III, 58, 65, 151; notice, **175-179**; instructions, **179-201**; 203-209, 213-217, 219, 221-224, 466, 467, 468.
Saint-Ibar. — T. I, 29.
Saint-Jean (lord), diplomate anglais. — T. I, 42, 56.
Saint-John (Henry), vicomte bolingbroke, ministre anglais. — T. II, 279, 280, 281, 285, 293, 302, 312, 319.
Saint-Pater (Jacques Le Coustelier, marquis de), officier et plénipotentiaire français. — T. II, 187.
Saint-Pierre (François Marie Spinola, duc de). — T. II, 227, 269.
Saint-Pierre (Isabelle Spinola de los Balbasès, duchesse de). — T. II, 269.
Saint-Pierre (Marguerite Thérèse Colbert de Croissy, duchesse de). — T. II, 269.
Saint-Pouenge (Gilbert Colbert, marquis de), premier commis de la Guerre. — T. I, 417.
Saint-Priest (François Emmanuel Guignard, chevalier, puis comte de), diplomate français. — T. III, notice, **393-397**; instructions, **398-438**.
Saint-Rémy, archevêque de Reims. — T. II, 277.
Saint-Rémy (Jean Baptiste de La Landelle de), agent secret. — T. II, 116, 151, 152, 153, 154.
Saint-Rhue (de), officier français. — T. I, 502.
Saint-Romain (Melchior de Harod de Sevenas, baron, puis marquis de), diplomate français. — T. I, 283.
Saint-Séverin d'Aragon (Alphonse Marie Louis, comte de), diplomate français. — T. I, lxiv. — T. III, 50, 69, 101, 109; notice, **111-115**; instructions, **115-165**, **165-174**; 204.
Saint-Simon (Louis de Rouvroy, duc de). — T. I, 292, 417, 443. — T. II, 324, 370.
Saint-Simon (Maximilien Henri, marquis de). — T. III, 392.
Saint-Thomas (marquis de), diplomate piémontais. — T. II, 235
Salck (de), député hollandais. — T. II, 75.
Salm-Kryburg (Frédéric III, rhingrave de). — T. III, 362, 365, 366, 381, 384, 387, 390, 391, 401.

SANDENBOURG (de), député hollandais. — T. II, 76.
SANDWICH (JOHN MONTAGU, 4e comte de), diplomate anglais. — T. I, LXIII. — T. III, 80, 82, 83, 85, 100, 102-107, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 119, 121, 122, 123, 124, 128, 131, 132, 134, 139, 146, 147.
SAN GIL (DON JOACHIM ANTONIO DE BAZAN Y MELO, marquis de), diplomate espagnol. — T. III, 66.
SARTINE (ANTOINE RAYMOND JEAN GUALBERT GABRIEL de), ministre de la Marine. — T. III, 325, 347.
SAUTAIN OF SAUTYN (JEAN), bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 394, 463.
Savoie-Sardaigne-Sicile. — V. ANNE-MARIE D'ORLÉANS, CATHERINE D'ESPAGNE, CHARLES EMMANUEL I, CHARLES EMMANUEL II, CHARLES EMMANUEL III, CHRISTINE DE FRANCE, NEMOURS (MARIE-JEANNE BAPTISTE de), POLYXÈNE CHRISTINE DE HESSE-RHEINFELDS, THOMAS, VICTOR AMÉDÉE I, VICTOR AMÉDÉE II, VICTOR AMÉDÉE III.
Saxe (v., aussi, *Pologne*). — AUGUSTE II, AUGUSTE III, FRÉDÉRIC CHRISTIAN, JEAN GEORGES II, MARIE JOSÈPHE D'AUTRICHE, MARIE JOSÈPHE DE SAXE.
Saxe-Weimar. — V. BERNARD.
SCHAUB (SIR LUKE), diplomate anglais. — T. II, 390, 391, 405.
SCHELTUS (PAUL), secrétaire hollandais d'ambassade. — T. III, 456.
SCHERPENZEL (ANNA MARGARETHA VAN), femme de JHR. ARENT VAN WASSENAER. — T. II, 68.
SCHLICK (comte de), plénipotentiaire autrichien. — T. II, 187.
SCHOMBERG (FRÉDÉRIC ARMAND, comte de), maréchal de France. — T. I, XLIV, XLVI, XLVII. — T. II, 236.
SCHÖNBORN (baron de), diplomate mayençais. — T. I, 337.
SCHÖNBORN (JEAN PHILIPPE DE), archevêque de Mayence. — T. I, 337, 338.
SCHONENBERG, diplomate hollandais. — T. II, 235.
SCHRADER, émissaire anglais. — T. II, 415.
SCHRODER, député de Danzig à La Haye. — T. I, 184.
SCHWARZENBERG EN HOHENLANDSBERG (GEORG WOLFGANG, baron de), député frison. — T. II, 530.
SCHWERIN, agent brandebourgeois. — T. I, 309.
SÉCHELLES (JEAN MOREAU DE), intendant français. — T. III, 91, 174, 240.
Séeblat (*de*). — V. LIGNY (DE).
SÉGUIER (PIERRE), chancelier. — T. I, 35, 36, 153.
SEILERN (JOHANN FRIEDRICH), diplomate autrichien. — T. I, 461, 462, 488, 511, 528.
SEINSHEIM (comte de). — T. III, 463.
SÉLIM II, sultan de Turquie. — T. I, 74.
SERVIEN (ABEL), diplomate français. — T. I, 2, 4, 5, 32, 36, 50, 58, 96, 106.
SÉVIGNÉ (MADAME DE). — T. I, 292, 293.
SHREWSBURY (TALBOT, duc de), ministre anglais. — T. I, XLV. — T. II, 279.
SIEYÈS (EMMANUEL JOSEPH, abbé). — T. III, 397.
SILEAS DEANE, diplomate américain. — T. III, 351.
SILHON (JEAN), écrivain et conseiller d'état. — T. I, 58, 59, 62, 69, 72, 81.
Simmern. — V. LOUIS HERMANN, LOUIS PHILIPPE, MARIE ELÉONORE.
SINGENDONCK, député de Gueldre. — T. II, 528.
SINZENDORF (PHILIPPE LOUIS VENCESLAS, comte de), diplomate autrichien. — T. II, 242, 295, 361, 362, 405. — T. III, 19, 103.
SIX (JEAN), bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 93, 94, 463.
Slesvig-Holstein. — V. CHARLES FRÉDÉRIC, CHRISTIAN AUGUSTE, FRÉDÉRIC IV.
SLINGELANDT (Elisabeth VAN), femme de FRANÇOIS FAGEL. — T. II, 518.
SLINGELANDT (SIMON VAN), pensionnaire de Hollande. — T. I, LVIII, LXI. — T. II, 338, 339, 359, 373, 380, 384, 385, 398, 428, 433, 434, 435, 445, 446, 447, 458, 461, 462, 468, 469, 473, 475, 477, 485, 487, 491, 492, 511, 513, 515, 518, 519, 520, 524, 525, 535, 536. — T. III, 2, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 20, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 246, 460.
SLUYSK, président de la cour de justice. — T. II, 74.
SMISING (MATHIEU KORF, dit), agent de l'évêque de Munster. — T. I, 309, 312.
SOBIESKA (CLÉMENTINE), femme du prétendant JACQUES III. — T. III, 92.
SOBIESKI (JEAN), roi de Pologne. — T. II, 28, 290.

Soetern (Cristophe Philippe de), archevêque de Trêves. — T. I, 72.
Soissons (Eugène Maurice de Savoie, comte de), — T. II, 220.
Solaro (commandeur), diplomate piémontais. — T. III, 141.
Solemacher, agent du chapitre de Cologne. — T. II, 298.
Soliman le Magnifique, sultan de Turquie. — T. I, 84.
Solms. — V. Amélie, Conrad, Louisa, Christina.
Solre (Philippe Emmanuel Ferdinand François de Croy, comte de). — T. I, 536.
Sommelsdyck. — V. Aerssens de Sommelsdyck.
Somnitz, diplomate brandebourgeois — T. I, 362.
Sonsbeek (de), député zélandais. — T. II, 534.
Sophie, duchesse de Hanovre. — T. II, 216.
Sophie Hedwige de Brunswick-Lüneburg, comtesse de Nassau-Dietz. — T. I, 23.
Sophie Philippine de France. — T. III, 143.
Soure (comte de), diplomate portugais. — T. I, 289.
Souza Coutiñho, diplomate portugais. — T. I, 41.
Souza Macedo, diplomate portugais. — T. I, 41.
Spada (Fabricius), cardinal. — T. I, 360.
Spanheim (Ezéchiel), écrivain et diplomate. — T. I, 362.
Sparre (pierre, baron), diplomate suédois. — T. I, 305, 306, 364.
Spiegel (van), pensionnaire de Hollande. — T. III, 433.
Spinelli (Joseph), internonce. — T. II, 456.
Spon (le sieur), écrivain. — T. I, 453.
Stahrenberg (Conrad, comte de), diplomate autrichien. — T. I, lix.
Stahrenberg (Georg Adam, prince de), diplomate autrichien. — T. I, lxxii. — T. III, 211, 254, 301, 307.
Stahrenberg (Guido, comte de), général autrichien. — T. II, 199, 278, 279.
Stair (John Dalrymple, 2e comte de), diplomate anglais. — T. II, 332, 334, 383, 390, 406. — T. III, 16, 147.
Stanhope (Alexandre), diplomate anglais. — T. II, 99, 100, 102, 176.
Stanhope (Catherine), comtesse de Chesterfield. — T. I, 138, 174.
Stanhope (James), ministre anglais. — T. I, lviii. — T. II, 253, 279, 327, 328, 335, 336, 337, 372, 384, 385, 389, 406.
Stanislas Lesczinski, roi de Pologne. — T. I, lx, lxi. — T. II, 471. — T. III, 7, 11, 35, 42, 43, 44, 91, 138.
Staphorst (Jacob van), banquier hollandais. — T. III, 425.
Staphorst (Nicolas van), banquier hollandais. — T. III, 425.
Starrenburg (Guillaume, baron de Wassenaer-), diplomate hollandais. — T. III, **447-449**.
Steemberg (de), député d'Over-Yssel. — T. II, 532, 533.
Steenhoven (Cornelis), janséniste hollandais. — T. II, 456, 457.
Steyn (Pieter), pensionnaire de Hollande. — T. I, lxvi. — T. III, 177, 182, 193, 205, 210, 215, 230, 250, 253, 278, 353.
Stolberg (Louis, comte de). — T. I, 521.
Stormont (Murray David, 2e comte de Mansfield, vicomte de), diplomate anglais). — T. III, 352.
Strafford (Thomas Wentworth, baron Raby et comte de), diplomate anglais. — T. II, 282, 289, 401.
Strasbourg (évêques). — V. François Egon de Furstenberg, Rohan-Soubise.
Strattmann (Henri Jean François, comte), diplomate allemand. — T. I, xlviii, 309, 316, 333, 361, 513.
Strickland (Walter), diplomate anglais. — T. I, 42, 56, 89, 98.
Styrum (Charlotte de Dohna, comtesse de). — T. I, 224, 225.
Styrum (Otto, comte de). — T. I, 224, 225.
Suède. — V. Charles X Gustave, Charles XI, Charles XII, Christine, Gustave III, Gustave Adolphe, Ulrique Eléonore.
Suffren (Pierre André, bailli de), chef d'escadre français. — T. I, lxx. — T. III, 426.
Sully (Maximilien de Béthune, duc de). — T. I, vi.
Sunderland (Robert Spencer, comte de), diplomate anglais, — T. I, 308.

T

Tallard (Camille d'Hostun de La Baume, comte, puis duc de), diplomate et maréchal de France. — — T. II, 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 30, 31, 35-41, 49, 50, 51, 141, 249, 421.
Talleyrand (Alexandre Angélique, duc de), ministre des Affaires Etrangères. — T. III, 300. 403.
Tarente (Henri Charles, duc de La Trémoille, prince de). — T. I, 29.
Tekely (Emeric, comte), noble hongrois. — T. II, 216.
Temple (sir William), diplomate anglais. — T. I, xi, xli, 141, 159, 160, 209, 210, 282, 348, 361, 363, 396. — T. II, 56.
Ten Hove (Nicolas), homme d'état hollandais. — T. II, 473, 508, 519.
Tercier (Jean Pierre), diplomate français. — T. III, 286.
Ternant (Du Bard, chevalier de), officier français. — T. III, 395, 424.
Terrade, ingénieur français. — T. I, 457.
Tessé (René III de Froullay, comte de), diplomate et maréchal de France. — T. II, 315, 440.
Thaun (comte de), général et diplomatè autrichien. — T. II, 187, 188.
Thérèse Cunégonde, électrice de Bavière. — T. II, 290.
Thésut (Louis, abbé de), agent du duc d'Orléans. — T. I, 487,
Thomas de Savoie. — T. I, 72.
Thou (François Auguste de). — T. I, 119.
Thou (Jacques Auguste de), diplomate français. — T. I, xv, xvii, 2, 22, 48, 69, 94; notice, **115-131**; instructions, **131-189**; 191, 192, 212, 222, 226, 240, 242, 327, 379. — T. II, 56, 351, 465, 479, 532, 534.
Thulemeyer, diplomate prussien. — T. I, lxviii. — T. III, 284, 296, 330, 360, 398, 412.
Tilly, diplomate français. — T. III, 17, 18, 462, 463, 464.
Timmerman, noble hollandais. — — T. II, 91.
Tolède (Gabriel de), agent espagnol. — T. I, 28.
Torck (Frédéric Guillaume), baron de Rozendal, noble de la Gueldre. — T. II, 527, 528. — T. III, 79.
Torcy (Jean Baptiste Colbert, marquis de), ministre des Affaires Etrangères. — T. I, li, liv, lvii. — T. II, 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 11, 13, 35, 36, 37, 38, 42, 43, 44, 64, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 109, 113, 114, 116, 117, 119, 120, 127, 129, 130, 131, 150, 151, 153, 155, 160, 161, 162, 163, 164, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 188, 191, 192, 193, 194, 203, 222, 224, 225, 226, 227, 229, 232, 233, 234, 236-244, 246, 249, 250, 251, 252, 254, 257, 259, 260, 263, 264, 265, 266, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 279, 280, 281, 282, 285, 293, 294, 295, 303, 310, 312, 319, 323, 324, 326, 328, 329, 330, 345, 355, 359, 362, 363, 390, 420, 523. — T. III, 450-455.
Toscane. — V. Anne Marie Françoise de Saxe Lauenbourg, Cosme Ier, Cosme III, Ferdinand II, François Marie de Médicis, Jean Gaston, Marguerite Louise d'Orléans.
Tott (Claes, comte de), diplomate suédois. — T. I, 297, 298, 299, 300, 303, 305, 306, 311, 317, 318, 323, 324 332.
Tourmont (de), premier commis de la Guerre. — T. I, 345.
Tourmont (Madame de). — T. II, 467.
Tourville (Anne Hilarion de Costentin, comte de), amiral français. — T. I, 430.
Townsend (Charles, lord), ministre anglais. — T. I, lviii. — T. 212, 266, 282, 389, 517, 535.
Trêves (archevêques). — V. Orsbeck, Soetern.
Trevor, diplomate anglais, ambassadeur à Paris. — T. I, 210, 211.
Trevor, diplomate anglais, ambassadeur à La Haye. — T. I, lxiii. — T. III, 443, 462.
Trip (Jean), bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 463, 464, 522, 523.
Tromp (Corneille Martin) amiral hollandais. — T. I, 204.
Tromp (Martin Harpertz), amiral hollannais. — T. I, 146, 178.
Trudaine (Daniel Charles) administrateur français. — T. III, 187, 466.
Turenne (Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de). — T. I, vi, xxii, xxiv, xxvii, xxxiii, xxxvi, xliv, 31, 32, 48, 58, 91, 150, 198, 203;

mémoire, **244-249**; 262, 275, 293, 312, 332, 333, 380, 532.

Turquie. — V. Mohammed IV, Sélim II, Soliman le Magnifique.

U

Ulrique Eléonore, reine de Suède. — T. II, 417.

Ursins (Anne Marie de La Trémoille-Noirmoutier, princesse des). — T. II, 197, 312, 324.

V

Valckenier, bourgmestre d'Amsterdam. — T. I, 400. — T. II, 92, 93.

Valory (Guy Louis Henri, marquis de), diplomate français. — T. III, 158, 184.

Vane (Henry), homme d'état anglais. — T. I, 69.

Varlet, prêtre janséniste. — T. II, 456.

Vauban (Sébastien Le Prestre, maréchal de). — T. I, xliv, 320, 408, 455, 457, 459, 485, 486, 520, 529. — T. II, 207.

Vaubonne (baron de), général autrichien. — T. II, 188.

Vaudémont (Henri de Lorraine, prince de). — T. II, 188.

Vaulgrenant (François Marie de Villers La Faye, comte de), diplomate français. — T. III, 161, 198.

Vaulgrenant (Madeleine Jacqueline de Sallengre, comtesse de). — T. III, 198.

Vauréal (Louis Guy Guérapin de), diplomate français. — T. III, 72, 96, 155, 162.

Vautorte (François Cazet, sieur de), diplomate français. — T. I, 93, 108.

Veechen (Ferdinand van der), agent de l'électeur de Cologne. — T. I, 362.

Vegilin (Philip Frederik, van Claerbergen), député hollandais. — T. II, 508, 529. — T. III, 4.

Venables, colonel anglais. — T. I, 185.

Vendôme (César, duc de), amiral de France, — T. I, 93.

Vendôme (Louis Joseph, duc de), maréchal de France. — T. I, lvi. — T. II, 140, 273, 279, 315, 392.

Venise. — V. Anafesto.

Vérac (Charles Olivier de Saint-Georges, marquis de), diplomate français. — T. III, 327; notice, **357-368**; instructions, **368-392**; 394, 399, 401, 402, 404, 419, 425, 427, 429, 437, 469.

Veragua (duc de), ministre espagnol. — T. I, 339.

Vergennes (Charles Gravier, comte de), ministre des Affaires Etrangères. — T. I, lvii, lxix, lxx, lxxi, lxxiii, lxxiv, lxxv. — T. III, 302, 303, 305, 313-334, 338, 343, 349, 350, 351, 354, 355, 357-365, 369, 370, 371, 372, 373, 375, 377-382, 391, 392, 393, 407, 413, 429, 468, 469.

Verjus de Crécy (Louis de), diplomate français. — T. I, 312, 392, 461, 462, 463, 468, 484, 485, 488, 489; notice, **505-509**; instructions, **509-537**. — T. II, 1, 2, 3. — T. III, 450, 451.

Verneuil (Gaston Henri de Bourbon, duc de). — T. I, 202.

Vernon, diplomate piémontais. — T. I, 406.

Vetes. — V. Kökényesdi de Vetes.

Victor Amédée Ier, duc de Savoie. — T. I, 373.

Victor Amédée II, duc de Savoie, roi de Sicile, puis roi de Sardaigne. — T. I, 373, 426. — T. II, 133, 188, 209, 211, 319, 391. — T. III, 47, 143.

Victor Amédée III, roi de Sardaigne. — T. III, 143.

Vies, bourgmestre de Rotterdam. — T. II, 89.

Vildembrug, agent de l'évêque de Munster. — T. I, 312.

Villahermosa (Carlos de Gurrea, Aragon y Borja, duc de), gouverneur des Pays-Bas. — T. I, 360, 375.

Villars (Armand, comte de). — T. II, 218.

Villars (Claude Louis Hector, duc de), maréchal de France. — T. I, lvi. — T. II, 185, 288, 348, 436.

VILLARS (PIERRE, marquis de), diplomate français. — T. I, 339.
VILLEGAIGNON (DURAND DE), explorateur français. — T. II, 300.
VILLENEUVE (commandeur de), agent de l'ordre de Malte. — T. I, 226.
VILLEROY (FRANÇOIS DE NEUFVILLE, duc de), maréchal de France. — T. I, 460, — T. III, 457.
VILLEROY (NICOLAS DE NEUFVILLE, duc de), maréchal de France. — T. I, 58, 127.
VINCENT DE GONZAGUE, duc de Guastalla. — T. II, 317. — T. III, 47.
VINCENT DE PAUL. — T. I, VI.
VITRY (FRANÇOIS MARIE DE L'HOSPITAL, duc de), diplomate français. — T. I, 345, 347, 358, 359.
VITRY (NICOLAS DE L'HOSPITAL), maréchal de France. — T. I, 359.
Voesius. — V. VOET.
VOET (GISBERT), polémiste hollandais. — T. II, 82.
VOET (PAULUS), polémiste hollandais. — T. II, 82.
VOLKRA (comte), diplomate autrichien. — T II, 389.
VOLTAIRE (FRANÇOIS MARIE AROUET, dit). — T. I, VIII, XXXVII, XLII, XLVIII, LIII, LIX, LXI, LXIII. — T. III, 112.
VOORST, député hollandais. — T. II, 68.
VOYSIN DE LA NOIRAYE (DANIEL FRANÇOIS), ministre de la Guerre et chancelier. — T. II, 178.
VRIES (DE), député à l'Amirauté. — T. II, 93.
VROESEN, secrétaire hollandais d'ambassade, — T. III, 452.
VROESEN (ADRIAAN), bourgmestre de Rotterdam. — T. II, 89.

W

WALDECK (prince de), général impérial. — T. III, 80.
WALDSTEIN, diplomate autrichien. — T. II, 235.
WALPOLE (HORACE), diplomate anglais. — T. I, LVIII, LX. — T, II, 331, 333, 337, 449. — T. III, 7, 8, 9, 10, 13, 31-39, 48.
WALPOLE (ROBERT). — T. I, LVIII, LIX, LX. — T. II, 470. — T. III, 16, 27, 31, 68, 69.
Wassenaer. — V., aussi, OBDAM et DUVENVOORDE.
WASSENAER (JHR. ARENT VAN), noble hollandais. — T. II, 68.
WASSENAER-KATWIJK (FRÉDÉRIC HENRI, baron de), diplomate hollandais. — T. III, 116, 151, 152.
WASSENAER-TWICKEL (comte de), fils du suivant, diplomate hollandais. — T. III, 355.
WASSENAER-TWICKEL (UNICO WILLEM, comte de), diplomate hollandais. — T. III, 54, 69, 70, 73, 74, 75, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 85, 93, 102, 103, 106, 107, 110, 190, 195, 249, **462-465**.
WATTEVILLE (CHARLES, baron de), diplomate espagnol. — T. I, 70, 194. 196, 228, 229.
WAYEN (CATHARINA VAN DER), femme du pensionnaire Van der Heim. — T. II, 519.
WEEDE (JOHAN DE), noble hollandais. — T. III, 446.
WEILAND (GODARD VAN THUIL VAN SEROOSKERKE, seigneur de), député hollandais. — T. II, 89, 129, 135, 150, 177.
WEILER (F. DE), secrétaire hollandais d'ambassade. — T. III, 466.
WEIMANN (DANIEL), diplomate brandebourgeois. — T. I, 103.
WELDEREN (BERNARD, comte de), noble de la Gueldre. — T. II, 527, 528.
WELDEREN (JOHAN DE), diplomate hollandais. — T. II, 362, 528.
WELO (comte de), agent secret. — T. I, 461, 464.
Wentworth. — V. STRAFFORD.
WETTERS, bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 355.
WHITELOCKE (BULSTRODE), diplomate anglais. — T. I, 91, 92.
WHITWORTH (CHARLES, baron de), diplomate anglais. — T. II, 341, 374, 375, 392, 401, 409, 410. — T. III, 198.
WICQUEFORT (ABRAHAM DE), historien et diplomate. — T. I, 1, 4, 7, 10, 12, 19, 35, 57, 70, 78, 94, 97, 100, 103, 107, 120, 124, 127, 128, 129, 130, 131, 138, 159, 160, 167, 191, 192, 193, 194, 195, 200, 201, 202, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 216, 217, 218, 220-227, 229, 230, 232, 234, 240, 241, 243, 250, 253, 257, 258, 259, 260, 264, 272, 273, 275, 278, 281, 282, 283, 285, 286, 287, 379. — T. III, 441, 442, 443, 444.
WIDDERKOPF (MAGNUS), agent du duc de Holstein-Gottorp. — T. I, 362

WILHELMINA CAROLINA, princesse de Nassau-Weilburg. — T. III, 273.
WILHELMINE AMÉLIE DE BRUNSWICK, impératrice. — T. II, 132, 290.
WILHELMINE FREDERICA SOPHIA DE PRUSSE, princesse d'Orange. — T. I, LXVII, LXXIV. — T. III, 248, 272, 281, 365, 367, 374, 398, 400, 402.
WILLIAMSON (SIR JOSEPH), diplomate anglais. — T. I, 308.
Willem Harel Hendrik Friso de Nassau-Dietz. — V. GUILLAUME IV, stathouder.
WILLIBROD (saint). — T. II, 76.
WISSCHER (ADOLF), bourgmestre de Harlem. — T. II, 524.
WITKMANN, agent bavarois. — T. II, 139.
WITT (CORNEILLE DE). — T. I, XIII, 145, 202, 313. — T. III, 444.
WITT (JACOB DE). — T. I, 245. — T. II, 81.
WITT (JEAN DE), pensionnaire de Hollande. — T. I, XIII, XVI, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVIII, XXXII, XLVIII, LV, 56, 64, 65, 86, 96, 123, 126, 127, 130, 145, 161, 163, 179, 180, 192, 199, 200, 202-210, 219, 223, 226, 232, 233, 238, 243, 245, 246, 247, 248, 255, 259, 261, 262, 264, 265, 266, 267, 269, 270, 273-278, 283, 284, 286, 287, 288, 290, 302, 313, 385, 398, 400. — T. II, 51, 62, 81, 85, 86, 90, 344, 481. — T. III, 442, 444, 445.
WITT (JOHAN DE), fils du précédent, secrétaire de Dordrecht. — T. II, 91.
WITT (MARIA DE), femme de Willem Hooft. — T. II, 525.
WITZEN (NICOLAS), bourgmestre d'Amsterdam. — T. II, 92, 93.
WLKINS, agent du duc de Holstein-Gottorp. — T. I, 362.
WOLFGANG GUILLAUME, duc de Neubourg. — T. I, 106.
WRAY, secrétaire français d'ambassade. — T. II, 38, 44, 95, 96, 97, 99, 101, 105.
Wurtemberg. — V. EBERHARD III.
WYNBERGEN (JOHAN VAN), seigneur de Glinthorst, député de la Gueldre. — T. II, 529.

Y

YOLANDE DE MONTFERRAT. — T. II, 211.
YORKE (colonel), diplomate anglais, — T. I, LXV, LXVI, LXIX, LXX. — T. III. 232, 233, 235, 236, 314 ,317, 318, 320, 322, 323, 325, 327, 328, 338, 348.

Z

Zapolya. — V. JEAN ZAPOLYA.
ZEEBERG (ADRIAAN VAN), pensionnaire de Harlem. — T. III, 360, 418, 423.
ZOLLERN (EITEL FRÉDÉRIC VII, prince de). — T. I, 371.
ZON (GIOVANNI), secrétaire vénitien d'ambassade. — T. I, 101.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

ERRATA

TOME I

Page XXXI, ligne 10, au lieu de huit *mois*, lire huit *jours*.

Page XLV, dernière ligne, au lieu de *Campton* et *Shwresbury*, lire *Compton* et *Shrewsbury*.

Page LXVII, avant-dernière ligne, au lieu de le *comte* d'Havrincourt, lire le *marquis* d'Havrincourt.

Page 1, note 4, ligne 4, au lieu de *J. Lysten*, lire *J. Eysten*.

Page 321, note 1, ligne 1, au lieu de *Srasbourg*, lire *Strasbourg*.

TOME II

Page 128, ligne 29, au lieu de Louis *LIV*, lire Louis *XIV*.

Page 137, note 2, ligne 1, au lieu de *Frédéric III*, lire *Ferdinand III*.

Page 352, note 2, ligne 4, au lieu de 22 octobre *1715*, lire 22 octobre *1751*.

TOME III

Page 446, ligne 4, au lieu de *Bewerwaert*, lire *Beverweert*.

Imprimerie Générale de Châtillon-sur-Seine. — EUVRARD-PICHAT

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

a39003 001238343b

DC 131.5 .F8 1884 V23
FRANCE. COMMISSION DES
RECUEIL DES INSTRUCTIO

CE DC 0131 . 5
.F8 1884 V023
COO FRANCE. COMM RECUEIL DES
ACC# 1067658

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 13 09 08 07 4